



DPAM L

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport Annuel Révisé
au 31 décembre 2024

R.C.S. Luxembourg B 27.128

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

DPAM L

Sommaire

Organisation	3
Informations générales de la SICAV	5
Rapport du gestionnaire.....	12
Rapport Glass Lewis - IVOX.....	46
Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.....	48
Etat combiné du patrimoine au 31 décembre 2024	51
Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024.....	52
Etat du patrimoine au 31 décembre 2024	53
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024	85
Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024.....	116
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024.....	246
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024.....	262
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024.....	281
Changements intervenus dans le nombre d'actions.....	291
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action	315
Notes aux états financiers au 31 décembre 2024.....	328
Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2024	354

DPAM L

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

23 décembre 1987

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Frank VAN EYLEN, Membre du Directoire, (Depuis le 15 janvier 2024)
Degroof Petercam Asset Services S.A.

Membres :

- Peter DE COENSEL, Directeur
Degroof Petercam Asset Management S.A.
- Philippe DENEFF, Directeur
Degroof Petercam Asset Management S.A.
- Sophie DOCCLO, DPAM intragroup Coordinator
Degroof Petercam Asset Management S.A.
- Yvon LAURET, Administrateur indépendant
- Jean-Michel LOEHR, Administrateur indépendant
- Thomas MURILLO
Degroof Petercam Asset Management S.A.

Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Gestionnaires :

Degroof Petercam Asset Management S.A.
18, rue Guimard, B-1040 Bruxelles

Banque Dépositaire et Agent Payeur :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Domiciliataire et Administration centrale :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Auditeur :

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

DPAM L

Organisation

Représentant et Domicile de Paiement :

Marcard Stein & CO AG Hambourg
36, Ballindamm, D-20095 Hambourg
Allemagne

Erste Bank der Oesterreichischen Sparkassen AG
1, Am Belvedere, A-1100 Vienne
Autriche

Banque Degroof Petercam S.A.
44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles
Belgique

Allfunds Bank S.A.U.
n°7, Calle de los Padres Dominicos, E-28050 Madrid
Espagne

Caceis Bank France
89-91, Rue Gabriel Péri, F-92120 Montrouge
France

Société Générale London Branch
Exchange House, 12 Primrose Street, Londres EC2A 2EG
Grande Bretagne

Allfunds Bank S.A.
Via Bochetto 6, I-20123 Milan
Italie

SGSS S.p.A
Via Benigno Crespi 19A - MAC2, I-20159 Milan
Italie

Agent payeur en Suisse
Banque Cantonale de Genève
17, Quai de l'Ile, CH-1204 Genève

Représentant en Suisse
ACOLIN Fund Services A.G.
50, Leutschenbachstrasse, CH-8050 Zurich

Correspondant centralisateur :

Caceis Bank France
89-91, Rue Gabriel Péri, F-92120 Montrouge

DPAM L

Informations générales de la SICAV

DPAM L (la "SICAV") a été constituée le 23 décembre 1987 sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments multiples de droit luxembourgeois pour une durée indéterminée. A la date du rapport, la SICAV est soumise à la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives relatives aux sociétés commerciales, à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 (la Loi de 2010) concernant les Organismes de Placement Collectif ainsi qu'aux dispositions de la directive 2009/65/CE, telles que modifiées.

Les publications sont effectuées dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA) accessible sur le site du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'acte de constitution de la SICAV a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 février 1988 et les statuts modifiés pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2017 ont été publiés au Registre Electronique des Sociétés et Associations (RESA).

La SICAV a désigné DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A. en tant que société de gestion afin que celle-ci exerce, de manière globale, l'ensemble des fonctions de gestion collective de portefeuille visées à l'Annexe II de la Loi de 2010, à savoir la gestion de portefeuille, l'administration et la commercialisation des titres de la SICAV.

Au 31 décembre 2024, les compartiments suivants sont opérationnels :

- DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED libellé en EUR
- DPAM L BONDS HIGHER YIELD libellé en EUR
- DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM libellé en EUR
- DPAM L PATRIMONIAL FUND libellé en EUR
- DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD libellé en EUR
- DPAM L GLOBAL TARGET INCOME libellé en EUR
- DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024) libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX libellé en EUR
- DPAM L BONDS EUR SHORT TERM libellé en EUR
- DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE libellé en EUR
- DPAM L BONDS CORPORATE EUR libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX libellé en EUR
- DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX libellé en EUR
- DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL libellé en EUR
- DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026 libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION libellé en EUR
- DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028 libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE libellé en EUR
- DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT libellé en EUR

DPAM L

Informations générales de la SICAV

En date du 31 janvier 2024 (« date effective »), le Conseil d'Administration de DPAM L a décidé de procéder à la fusion du compartiment DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (le « Compartiment Absorbé ») avec le compartiment DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED (le « Compartiment Absorbeur »). L'ensemble du patrimoine du compartiment absorbé a été transféré dans le compartiment absorbeur à cette date entraînant la dissolution sans liquidation et la cessation d'exister à cette date. De plus, à la date effective, le Compartiment Absorbeur a été redénommé en DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE.

Le compartiment DPAM L Equities Conviction Research a été liquidé en date du 30 septembre 2024.

Pour les compartiments actuellement offerts à la souscription, les classes d'actions suivantes peuvent être émises :

Actions de classe A : actions de distribution offertes au public.

Actions de classe A CHF : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A » par le fait qu'elles sont libellées en franc suisse.

Actions de classe A CHF Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A CHF » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au franc suisse.

Actions de classe A EUR Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de classe « A » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe A USD : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe B : actions de capitalisation offertes au public.

Actions de classe B CHF : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait qu'elles sont libellées en francs suisse.

Actions de classe B CHF Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B CHF » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au franc suisse.

Actions de classe B BIS CHF Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B CHF » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné.

Actions de classe B EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de classe « B » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe B LC : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait
(i) qu'elles sont réservées aux investisseurs concernés directement ou indirectement, par un ou plusieurs contrats « Services Agreement Life Cycle » en cours avec Degroof Petercam Asset Management,
(ii) et qu'elles ont une commission de gestion différente.

DPAM L

Informations générales de la SICAV

Actions de classe B SEK : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait qu'elles sont libellées en couronne suédoise.

Actions de classe B USD : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait qu'elles sont libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe B USD Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B USD » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe B BIS USD Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B USD » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné. Toutefois, l'étendue de la couverture peut légèrement fluctuer autour du niveau de couverture totale.

Actions de classe E : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A » par le fait qu'elles sont réservées à des investisseurs institutionnels dans le sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010.

Actions de classe E CHF : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « E » par le fait qu'elles sont libellées en franc suisse.

Actions de classe E CHF Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « E CHF » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au franc suisse.

Actions de classe E EUR Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « E » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe E USD : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « E » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe F : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait qu'elles sont réservées à des investisseurs institutionnels dans le sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010.

Actions de classe F CHF : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F » par le fait qu'elles sont libellées en francs suisse.

Actions de classe F CHF Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F CHF » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au franc suisse.

Actions de classe F BIS CHF Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F CHF » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné.

Actions de classe F EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe F LC : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F » par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs concernés directement ou indirectement par un ou plusieurs contrat(s) « Services Agreement Life Cycle » en cours avec Degroof Petercam Asset Management et ,

DPAM L

Informations générales de la SICAV

(ii) qu'elles n'ont pas de montant de souscription initial, et (iii) qu'elles ont une commission de gestion différente.

Actions de classe F BIS USD Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F USD » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné. Toutefois, l'étendue de la couverture peut légèrement fluctuer autour du niveau de couverture totale.

Actions de classe F USD : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions classe I : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « E » par le fait (i) qu'elles sont réservées (i) aux investisseurs institutionnels ou professionnels pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec une ou plusieurs sociétés composant le groupe Degroof Petercam, (ii) au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire et par le fait (iii) qu'elles ont une commission de gestion différente.

Actions classe I EUR Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « I » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions classe I USD : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « I » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions classe J : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe F par le fait (i) qu'elles sont réservées (i) aux investisseurs institutionnels ou professionnels pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec une ou plusieurs sociétés composant le groupe Degroof Petercam, (ii) au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire et par le fait (iii) qu'elles ont une commission de gestion différente.

Actions classe J EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « J » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions classe J USD : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « J » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions classe L : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait (i) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (ii) une autre commission de commercialisation maximale et (iii) une commission de gestion qui peut être différente.

Actions L EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « L » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions classe L USD : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « L » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions classe M : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe A par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec une ou plusieurs sociétés composant le groupe Degroof Petercam, et

DPAM L

Informations générales de la SICAV

(ii) qu'elles sont réservées au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire et par le fait (iii) qu'elles sont réservées aux mandats dont la tarification est de type « all in » et par le fait (iv) qu'elles ont une commission de gestion différente. Dans ce contexte, le « all in » comprend au moins les commissions de gestion et les droits de garde prélevés sur le(s) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire de type « all in ».

Actions classe M EUR Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « M » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions classe M USD : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « M » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions classe N : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait

(i) qu'elles sont réservées aux investisseurs pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec une ou plusieurs sociétés composant le groupe Degroof Petercam, et

(ii) qu'elles sont réservées au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaires et par le fait

(iii) qu'elles sont réservées aux mandats dont la tarification est de type « all in » et par le fait (iv) qu'elles ont une commission de gestion différente. Dans ce contexte, le « all in » comprend au moins les commissions de gestion et les droits de garde prélevés sur le(s) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire de type « all in ».

Actions classe N EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « N » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions classe N USD: actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe N par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe P : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F » par l'absence

(i) de commission de gestion et

(ii) de montant minimum de souscription initial et par le fait qu'elles sont (i) réservées aux investisseurs pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec Degroof Petercam Asset Management et

(ii) réservées au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

Actions de classe P EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « P » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe V : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A » par le fait

(i) qu'elles peuvent être offertes, à la discrétion de la Société de gestion, à des distributeurs et des plates-formes au Royaume-Uni, en Suisse et dans les pays membres de l'union européenne, à l'exclusion de la Banque Degroof Petercam Belgique et de la Banque Degroof Petercam Luxembourg,

(ii) qu'elles peuvent être offertes par des distributeurs et des plates-formes ayant conclu des accords de rémunération distincts avec leurs clients qui ne font l'objet d'aucune rétrocession, et

(iii) qu'elles ne font l'objet d'aucune rétrocession sur les frais de gestion.

Actions de classe V CHF : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « V » par le fait qu'elles sont libellées en franc suisse.

DPAM L

Informations générales de la SICAV

Actions de classe V CHF Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « V CHF » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au franc suisse.

Actions de classe V EUR Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « V » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe V USD : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « V » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe V BIS USD Hedged : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « V USD » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné. Toutefois, l'étendue de la couverture peut légèrement fluctuer autour du niveau de couverture totale.

Actions de classe W : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait
(i) qu'elles peuvent être offertes, à la discrétion de la Société de gestion, à des distributeurs et des plates-formes au Royaume-Uni, en Suisse et dans les pays membres de l'union européenne, à l'exclusion de la Banque Degroof Petercam Belgique et de la Banque Degroof Petercam Luxembourg,
(ii) qu'elles peuvent être offertes par des distributeurs et des plates-formes ayant conclu des accords de rémunération distincts avec leurs clients qui ne font l'objet d'aucune rétrocession, et
(iii) qu'elles ne font l'objet d'aucune rétrocession sur les frais de gestion.

Actions de classe W CHF : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W » par le fait qu'elles sont libellées en franc suisse.

Actions de classe W CHF Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W CHF » par le fait que le risque de change est couvert par rapport au franc suisse.

Actions de classe W BIS CHF Hedged: actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W CHF » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné.

Actions de classe W EUR Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Actions de classe W SEK : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W » par le fait qu'elles sont libellées en couronne suédoise.

Actions de classe W USD : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Actions de classe W BIS USD Hedged : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « W USD » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné. Toutefois, l'étendue de la couverture peut légèrement fluctuer autour du niveau de couverture totale.

Actions de classe Z : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « F » par le fait qu'elles sont réservées
(i) à des investisseurs souscrivant pour un montant initial minimal de 25.000.000 EUR et par

DPAM L

Informations générales de la SICAV

(ii) une commission de gestion différente, étant entendu que les actionnaires investissant dans cette classe ne peuvent demander le rachat de leurs actions de façon à réduire leur niveau d'investissement en-deçà du montant minimum de souscription initial.

Actions de classe Z EUR Hedged: actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « Z » par le fait que le risque de change est couvert par rapport à l'euro.

Les dividendes à payer en relation avec toute classe de distribution pourront, à la demande de l'actionnaire concerné, être payés à celui-ci en espèces ou moyennant attribution de nouvelles actions de la classe concernée.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque compartiment de la SICAV est effectué chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg ("Jour d'Evaluation") et correspond à une Valeur Nette d'Inventaire qui sera datée de ce Jour d'Evaluation mais calculée le jour ouvrable bancaire suivant ce Jour d'Evaluation.

En ce qui concerne le Jour d'Evaluation de DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX et seulement à partir du 1er juin 2022, si un marché (en ce compris le Shenzhen ou le Shanghai Hong Kong Stock Connect) représentant 10 % ou plus de la taille du compartiment est fermé, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable bancaire suivant. Il en va de même lorsque plusieurs marchés représentant ensemble 10% ou plus de la taille du compartiment sont fermés.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat des actions (de chaque compartiment) sont disponibles chaque jour ouvrable au siège de la SICAV et pour la Suisse chaque jour ouvrable à Genève auprès du Représentant BANQUE DEGROOF PETERCAM (SUISSE) S.A., Genève (pour les compartiments concernés).

La SICAV publie, à la fin de chaque année, un rapport annuel révisé par l'auditeur et, à la fin de chaque semestre, un rapport semestriel non révisé. Ces rapports financiers contiennent entre autres des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de consolidation est l'Euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV ou sur le site internet <https://funds.degroofpetercam.com> :

- les statuts de la SICAV ;
- le Prospectus de la SICAV (en ce compris les fiches signalétiques des compartiments de la SICAV) ;
- les Informations Clés (par compartiment et par classe d'actions) ;
- les rapports financiers de la SICAV.

Une copie de la convention conclue avec le Gestionnaire de la SICAV peut être consultée sans frais au siège social de la SICAV.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

En 2024, le cours des actions mondiales mesuré en euro a progressé de 23,7 % (hors dividende). Toutes les régions du monde étaient en hausse. Les marchés américains ont devancé les autres régions, clôturant l'année en hausse de 32 %. Les actions émergentes ont engrangé un gain de 12,3 %. En queue de peloton viennent les actions européennes qui ont offert une performance d'un peu moins de 6 % en 2024 (en euro toujours et hors dividende). Le fait marquant de la période est resté la contribution majeure des « 7 magnifiques », qui ont aidé à propulser le S&P 500 et le Nasdaq vers de nouveaux records. Le Nasdaq a progressé de 37 % en euro. Les inquiétudes concernant l'étroitesse de la performance des indices américains ont été fréquemment exprimées. Au 3ème trimestre 2024, un rattrapage de performance s'est opéré : les valeurs technologiques ont offert de moins bonnes performances que les autres secteurs. Cependant, durant les derniers mois de l'année, la tendance de fonds a repris, et les « 7 Magnifiques » ont nettement surperformé le reste du marché. Les rendements obligataires américains à 10 ans ont augmenté durant l'année, passant de 3,87 % à 4,56 %. Le rendement des obligations d'état allemand à même échéance a également progressé, passant de 2,02 % à 2,36 % en fin de période. Le dollar est resté dans une fourchette étroite de 1,05 à 1,12 contre euro durant une grande partie de l'année. En fin d'année, le dollar s'est apprécié pour atteindre 1.03 face à l'euro. Le prix de l'or a fortement augmenté en réponse à l'attente d'une politique monétaire moins restrictive et à l'incertitude géopolitique. Durant les 2 derniers mois de l'année, les actions américaines ont nettement surperformé les autres régions du monde. En effet, un retour de D. Trump au pouvoir a été interprété comme étant positif pour les actifs risqués américains et pour le dollar, et plus négatifs pour les actifs étrangers en raison des droits de douane qu'il propose d'instaurer.

Etats-Unis

Les données économiques américaines ont continué de soutenir l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie. Les dépenses de consommation des ménages sont restées soutenues grâce à un marché du travail solide, aux gains salariaux ainsi qu'à l'effet richesse favorable. L'inflation a globalement continué sur sa tendance baissière, bien qu'en fin d'année, l'inflation de base restait au-delà de 3 %. Les craintes de récession ont refait surface durant l'été après certaines publications économiques décevantes, dont le rapport de l'emploi du mois de juillet ainsi que des indicateurs de confiance des entreprises. En fin de période, les données économiques étaient meilleures qu'attendu, diminuant ainsi les risques de récession. La Réserve fédérale a réduit ses taux de 0,50 % en septembre, soit une baisse plus importante que prévu. Cela a été suivi par une seconde réduction des taux en novembre (-0,25 %) et en décembre (-0,25 %). De bons chiffres économiques combiné à des chiffres d'inflation un peu plus élevés que prévu ont contraint la Fed à devenir plus prudente en décembre quant à ses perspectives de baisses de taux futures.

Zone euro

L'économie de la zone euro est enfin sortie de la période de stagnation économique au 1er trimestre 2024. L'expansion se poursuivait au 2ème trimestre, puis les perspectives économiques de la zone euro se sont à nouveau assombries à partir 3ème trimestre 2024. Le marché du travail s'est montré résilient durant la période. Le taux de chômage a atteint à plusieurs reprises un plus bas historique. Cela étant dit, les intentions d'embauche ont reculé de manière franche. Quant à l'inflation, elle a continué de reculer. Toutefois, l'inflation des services restait bien au-dessus de l'objectif de la Banque centrale européenne et ne montrait que peu de signes d'amélioration. L'inflation de base a finalement décéléré de manière plus notable durant les derniers mois de l'année. La Banque centrale européenne a abaissé son taux directeur de 0,25 % pour la première fois en juin, un mouvement largement attendu par les marchés. La BCE qui s'était abstenue d'abaisser ses taux en juillet, a réduit son taux directeur pour une seconde fois en septembre (à hauteur de 0,50 %), puis une troisième fois en décembre (-0,25 %), portant ainsi le taux de dépôt à 3 %. Les élections européennes de début juin, et la décision de E. Macron de lancer des élections législatives anticipées en

DPAM L

Rapport du gestionnaire

France ont amené de la volatilité sur les marchés européens en juin, et plus particulièrement sur les actifs risqués français. L'instabilité politique a également fait son retour en Allemagne.

Japon

En mars, la Banque centrale du Japon a finalement augmenté son taux d'intérêt directeur, terminant ainsi l'ère des taux négatifs. Malgré cela, le yen a continué de se déprécier. Après la hausse de taux de juillet, et à la suite de l'instabilité sur les marchés que cela a entraîné, la Banque centrale a annoncé ne pas planifier d'autres ajustement monétaire tant que la volatilité persistait. Le yen, qui s'était fortement déprécié en première partie d'année, a regagné du terrain en seconde moitié d'année.

Marchés émergents

Face à la faiblesse de l'économie chinoise et du marché immobilier, le gouvernement chinois a pris toute une série de mesures visant à soutenir l'activité. Les mesures de relance annoncées en septembre étaient plus significatives et ont conduit à une forte hausse des actifs risqués chinois. Après avoir rebondi de près de 40 % fin septembre après l'annonce de mesures de relance en Chine, les actions chinoises ont cédé une partie de leurs gains durant les 3 derniers mois de l'année. En effet, le gouvernement chinois a tardé à donner des détails quant à ce plan de relance et les investisseurs ont perdu patience avec les promesses trop générales des décideurs chinois. Dans les autres pays émergents, la croissance économique restait robuste dans les pays asiatiques. Les devises des pays d'Amérique latine se sont dépréciées face à l'euro et au dollar en 2024. Au Brésil, la banque centrale a entamé un mouvement d'augmentation des taux d'intérêts en été, qui a pris de l'ampleur en fin d'année en réponse à de bons chiffres économiques, une inflation trop élevée et les craintes liées aux finances publiques du pays.

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 4,54% en 2024.

En 2024, la croissance mondiale est restée robuste, les États-Unis continuant d'exceller, l'inflation diminuant et les banques centrales s'orientant vers des politiques d'assouplissement. Malgré les tensions géopolitiques et les incertitudes politiques, les marchés ont fait preuve d'un grand appétit pour le risque et les écarts de crédit se sont considérablement resserrés.

L'activité économique mondiale a été solide, en particulier dans le secteur des services, bien que la croissance régionale ait été variable. L'économie américaine a surpassé les autres, grâce à un revenu disponible élevé, aux dépenses de consommation et aux bénéfices des entreprises. En revanche, l'Europe est restée à la traîne, notamment en raison de la sous-performance persistante de l'Allemagne et de problèmes politiques. En Chine, la reprise économique a été lente malgré les efforts de relance, le secteur de l'immobilier étant un frein important.

Globalement, l'inflation a continué à diminuer, bien que l'inflation des services soit restée persistante, en particulier aux États-Unis. Dans la zone euro, la désinflation dans le secteur des biens industriels de base a pris fin en milieu d'année, tandis que l'inflation des services s'est maintenue.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Les marchés obligataires se sont ajustés à la vigueur de la croissance américaine en éliminant les anticipations de baisse des taux d'intérêt après un fort rebond en 2023. Au cours de l'année, nous avons assisté à d'importants mouvements des marchés de taux en réponse à des données de croissance et d'inflation inattendues, influencées par la dépendance des banques centrales à l'égard des données. La BCE a entamé son cycle d'assouplissement avant la Fed, mettant en œuvre progressivement et prudemment des réductions. Les marchés du crédit IG en EUR ont maintenu une solide performance, soutenus par l'amélioration des fondamentaux, des afflux de capitaux importants et un sentiment de risque positif. Cette classe d'actifs prospère dans des conditions de croissance modérée et de pressions inflationnistes.

Nous avons entamé l'année avec un positionnement en termes de duration des OW qui a été maintenu au cours de l'année, avec quelques ajustements tactiques. Notre préférence pour le BBB EUR IG a été un bon choix. Au sein de notre allocation sectorielle sur les marchés IG en EUR, nous avons bénéficié du maintien et du renforcement de notre exposition aux obligations immobilières qui ont confirmé leur reprise amorcée en 2023. Notre forte conviction sur les banques irlandaises, espagnoles et italiennes a été le principal moteur d'un très fort effet de sélection au sein des banques. Nous étions également surpondérés sur le segment des titres subordonnés, avec une surpondération sur les banques de catégorie 2 inférieure, compte tenu des prévisions d'émissions limitées et de leur rentabilité par rapport aux obligations senior non préférées, et une surpondération sur les titres hybrides non financiers.

La sélection de titres de crédit dans le capital hybride a contribué à la performance, tant sur la dette subordonnée que sur la dette non financière et financière. La sélection de titres comme PROSUS ou VGP (immobilier logistique) a été positive.

Politique future :

L'incertitude politique, principalement liée à la victoire de Donald Trump, est déjà très élevée et pourrait engendrer à court terme une forte volatilité, alors qu'à plus long terme, l'issue est plus difficile à évaluer.

Dans un contexte d'anticipation d'une poursuite de la baisse des taux d'intérêt par la BCE en 2025, la demande d'obligations de haute qualité devrait persister. Pour l'instant, la qualité de crédit reste solide, les ratios de crédit résistent bien. La faiblesse de la croissance économique devrait soutenir les entreprises qui poursuivent des politiques financières prudentes. Même si nous pourrions assister à une reprise de l'activité de fusions-acquisitions, cela pourrait se faire de manière disciplinée. Les spreads de crédit sont serrés sur une base historique, mais les points morts de crédit actuels offrent toujours une protection élevée contre toute faiblesse. Nous pensons que la plupart des rendements excédentaires devraient provenir des revenus plutôt que de la compression des spreads au cours des prochains mois.

La clé est non seulement d'être actif avec des allocations aux secteurs, mais aussi au sein des secteurs, au niveau des titres individuels, car la reprise est susceptible d'être inégale entre les secteurs et au sein de ceux-ci. C'est un facteur clé en faveur de la gestion active. Notre analyse crédit interne est essentielle et restera la pierre angulaire du processus d'investissement afin que le fonds puisse résister au mieux aux épisodes de forte volatilité.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 4,38% en 2024.

Depuis 1985, DPAM L Bonds Universalis Unconstrained est un portefeuille obligataire mondial de rendement total basé sur la gestion dynamique des facteurs de risque entre les devises, les taux d'intérêt et les spreads de crédit. Sa nature non contrainte se reflète dans la flexibilité avec laquelle nous identifions et sélectionnons des investissements dans des secteurs obligataires liquides à travers le monde. Cette flexibilité nous permet de construire un fonds de conviction de haute qualité et bien diversifié qui augmente le capital lorsque la valeur est présente, mais qui cherche à préserver le capital lorsque la visibilité est faible et incertaine. Globalement, l'horizon d'investissement requis est compris entre 3 et 5 ans. Notre gestion rigoureuse des risques utilise des mesures de la Valeur en Risque (VaR) pour contrôler la volatilité réalisée.

L'objectif principal du fonds est de protéger et/ou de faire croître le capital, en fonction du niveau de confiance global des gérants. Les conditions d'investissement incertaines se traduisent par une faible consommation de VaR. À mesure que les perspectives des obligations s'améliorent, le portefeuille augmente ses niveaux de conviction et sa consommation de VaR. Le fonds vise un profil robuste grâce à une diversification optimale, y compris dans des investissements résilients qui génèrent une croissance du capital sous pression.

La classe d'actions F a progressé de 4,89 % en EUR en 2024. Après un resserrement massif des spreads en 2023, le crédit a de nouveau été le principal moteur de la performance avec une contribution de 2,6 %. L'indice s'est resserré de 1,38 à 1,02. Les valeurs financières ont surperformé les valeurs non financières. Le secteur automobile en Europe réduit ses capacités car les immatriculations de voitures sont 20 % moins élevées qu'avant le Covid.

L'appréciation du dollar américain avant l'élection présidentielle américaine de novembre a été le principal moteur de notre contribution aux devises. L'exposition au real brésilien et au peso mexicain a pesé sur une partie des gains de change. Les taux d'intérêt ont été très volatils au cours de l'année. Nous avons néanmoins enregistré une légère performance positive en raison de l'effet de portage. La volatilité a été principalement alimentée par les événements (géo) politiques : La guerre en cours en Russie, le conflit israélo-palestinien et la chute des gouvernements allemand et français. La divergence est le mot clé. L'économie américaine est restée plus solide que prévu grâce à des chiffres d'inflation élevés et à des chiffres solides sur le marché du travail. En revanche, l'Europe convergeait vers l'objectif d'inflation de 2 % mais restait restrictive. Le T3 a été un tournant. La BCE a abaissé ses taux directeurs, la Fed a rapidement suivi. Au quatrième trimestre, les élections américaines ont entraîné une nouvelle réévaluation des taux.

Le Japon a relevé ses taux pour la première fois depuis 2007, mettant fin aux taux directeurs négatifs et supprimant le contrôle de la courbe des taux. La Chine augmentera son déficit budgétaire et stimulera ses dépenses budgétaires pour atteindre sa croissance annuelle de 5 % l'année prochaine.

Les rendements ont été attrayants en valeur absolue. Toutefois, nous avons été réticents à ajouter de la duration tout au long de l'année. Au T3, nous sommes passés à 6,5 ans mais après une série de statistiques solides et une Fed moins accommodante, nous avons de nouveau baissé à 6,2, un niveau que nous considérons comme neutre. Nous restons prudents car nous avons assisté à un report des baisses de taux des banques centrales. Toutefois, la probabilité d'une réaccélération de l'inflation dans la zone euro a diminué, ce qui signifie que la hausse des rendements devrait être limitée. Sur le front des devises, nous avons liquidé le Brésil et le Canada tout en renforçant notre exposition au Royaume-Uni et à la Turquie. Nous avons maintenu l'exposition au crédit de 48 % mais avons augmenté le risque en privilégiant les titres moins bien notés et les titres subordonnés. La poursuite des afflux de capitaux dans la classe d'actifs reste favorable.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Les investisseurs achètent du rendement plutôt que des spreads. En conséquence, la compression des spreads pourrait se poursuivre alors que le spread moyen ne se resserre pas.

Politique future :

Nous pensons que les perspectives mondiales divergent. Certains pays connaissent une détérioration de l'emploi et de l'économie, par exemple le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Certains ont un emploi solide, mais une économie faible, comme la zone euro et la Chine. Alors que l'emploi et l'économie sont solides aux États-Unis. Néanmoins, le risque est que le marché du travail s'affaiblisse, que la politique monétaire continue à s'assouplir (à des rythmes différents), que la politique budgétaire de la plupart des pays se consolide (sauf peut-être aux États-Unis) et que l'inflation se stabilise (avec le risque qu'elle soit plus élevée que visée aux États-Unis).

Notre structure de portefeuille reste plutôt défensive : Une hausse du risque de crédit est compensée par des emprunts d'Etat de haute qualité. Dans le même temps, nous modifierons de manière dynamique le risque de taux d'intérêt, de crédit et de change en fonction des opportunités de marché.

DPAM L BONDS HIGHER YIELD

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 5,86% en 2024.

Le fonds vise à offrir une exposition à haut rendement aux obligations d'entreprises américaines et libellées en EUR, avec une allocation d'actifs potentielle supplémentaire aux emprunts d'Etat des marchés émergents ainsi qu'aux obligations d'entreprises des marchés émergents.

Les marchés du haut rendement européen et américain se sont bien comportés en 2024. En Europe, c'est principalement une année de portage, les spreads évoluant de manière latérale sur une bonne partie de l'année ; aux États-Unis, les spreads ont continué de se resserrer, en particulier dans la catégorie CCC. Nous avons géré de manière dynamique notre exposition aux marchés émergents au cours de l'année, réduisant progressivement notre exposition à partir de l'été.

Avec la réduction progressive des pressions inflationnistes, de nombreuses banques centrales à travers le monde se sont engagées dans un cycle d'assouplissement. La tendance à la baisse des taux a été favorable à l'ensemble des rendements offerts par les obligations à haut rendement. En outre, les bilans des entreprises restent en moyenne gérés de manière prudente, après la crise du Covid et la période inflationniste qui a suivi. Notre exposition à Bank AT1 et à certains titres hybrides de l'immobilier a largement contribué à la performance sur l'exercice.

Politique future :

Pour 2025, la BCE devrait continuer à baisser progressivement ses taux. La FED est probablement sur une trajectoire un peu plus lente compte tenu de la bonne résistance de la croissance et de l'emploi, même si les perspectives restent quelque peu sombres compte tenu de l'incertitude politique aux États-Unis concernant l'immigration, les droits de douane et les réductions des dépenses publiques (« Doge »). L'environnement de défaut du segment high yield devrait rester favorable, à l'exception de quelques cas connus qui seront probablement restructurés. Dans l'ensemble, nous continuerons à nous appuyer sur notre sélection de crédit bottom-up pour investir dans des opportunités de rendement/risque intéressantes.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B EUR Hedged) a augmenté de 0,25% en 2024.

DPAM L Bonds Government Sustainable a pour objectif de capitaliser sur la performance des taux gouvernementaux des marchés développés, sur la base d'une approche durable, à travers la construction d'un portefeuille équilibré de titres de créance émis par les gouvernements de l'OCDE et d'autres émetteurs apparentés. Le fonds applique une approche ISR par le biais d'une approche « best-in-class » qui classe les pays membres de l'OCDE en fonction de leurs efforts en matière de développement durable. Les pays sont classés selon un modèle propriétaire. Le fonds n'investit que dans la moitié supérieure des pays les mieux classés. La stratégie est également disponible par le biais de classes d'actions couvertes qui couvrent l'exposition non-euro en euro par le biais de contrats de change à terme.

Le fonds DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged a enregistré un rendement de 0,54 % (classe d'actions F) en 2024. Le fonds DPAM L Bonds Government Sustainable a enregistré un rendement de 0,42 % (classe d'actions F).

Au cours de l'année 2024, les marchés financiers ont continué à connaître des épisodes de volatilité importante. Comme en 2023, les décideurs politiques ont continué à s'appuyer sur les données récemment reçues pour déterminer la trajectoire future des taux directeurs. Plus récemment, les projections d'inflation et les erreurs de prévision économique des banques centrales se sont réduites. Cette évolution devrait permettre aux banques centrales d'adopter (à nouveau) une approche plus prospective.

Au cours du premier semestre de l'année, le fonds a augmenté sa duration en raison de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés développés. Nous pensions que la politique monétaire était suffisamment restrictive et que cela permettrait de ramener l'inflation vers les objectifs des banques centrales. À l'époque, le double mandat de la Réserve fédérale donnait la priorité à l'inflation plutôt qu'au marché du travail. Toutefois, au deuxième trimestre, des données plus faibles sur l'inflation et un affaiblissement du marché du travail ont permis à la Fed d'entamer son cycle d'assouplissement. Bien que la Fed ait réduit ses taux de 50 points de base en septembre, les taux d'intérêt ont commencé à augmenter. Le fonds a ajouté de petites quantités de duration en novembre et décembre, les taux offrant un bon point d'entrée. Le fonds a ajouté de la duration principalement en Europe, en Australie et au Royaume-Uni.

Les principaux moteurs de la performance en 2024 ont été :

- L'exposition du fonds à la Suisse et à la Nouvelle-Zélande a contribué positivement à la performance en 2024. Ces deux pays ont eu des banques centrales parmi les plus dovish au cours de l'année, ce qui a conduit à des taux d'intérêt plus bas et a stimulé les allocations du fonds sur ces marchés.
- L'exposition du fonds au Royaume-Uni a pesé sur la performance en 2024, en raison d'une baisse importante des taux d'intérêt britanniques. En outre, la position à long terme du fonds en Europe a eu un impact négatif sur la performance, car les taux d'intérêt ont terminé l'année plus haut qu'ils ne l'avaient commencée.
- L'exposition limitée du fonds au Japon a contribué positivement à la performance, car les taux d'intérêt japonais ont connu une baisse notable au cours de l'année. Le rendement du JGB à 10 ans est passé de 0,6 % au début de l'année à 1,1 % à la fin de l'année, ce qui a eu un impact sur un marché traditionnellement à faible bêta comme le Japon.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

- En 2024, le fonds a utilisé des contrats à terme sur les taux d'intérêt pour se positionner sur la pentification de la courbe des taux d'intérêt. Cette opération a nui à la performance tant en Europe qu'aux États-Unis, car le coût de portage a été punitif, la pentification ayant été plus lente que prévu.

Politique future :

Pour 2025, le fonds s'attend à ce que les banques centrales continuent de réduire les taux d'intérêt, à ce que l'inflation se normalise et se rapproche des objectifs des banques centrales, et à ce que l'emploi continue de se tasser. L'économie mondiale ne devrait pas ré-accélérer. Sur la base de ces perspectives, le Fonds a commencé l'année en surpondérant la duration et prévoit de maintenir cette position. Toutefois, le Fonds reste tributaire des données, car la volatilité devrait rester élevée en 2025.

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 4,19% en 2024.

Le haut rendement a bien performé dans l'environnement de faible croissance de défaut de 2024. Il s'agit principalement d'une année de portage, les spreads évoluant latéralement sur une bonne partie de l'année. L'Itraxx Cross Over, une mesure des spreads du haut rendement, a oscillé entre 280 et 320 avec quelques pics à court terme jusqu'en 340 et 360 : Dans l'ensemble, un environnement de marché très favorable qui contrastait clairement avec la volatilité observée sur les marchés des emprunts d'État. Avec une réduction progressive des pressions inflationnistes, la BCE s'est engagée dans un cycle d'assouplissement. La tendance à la baisse des taux a été favorable à l'ensemble des rendements offerts par les obligations à haut rendement. Cela s'est également traduit par des flux positifs dans la catégorie.

Nous avons positionné le portefeuille de manière prudente, surpondérant les crédits notés BB et B tout en étant principalement absents de la poche CCC. Le « seuil de vente » du fonds (lorsque les spreads vont au-delà de 1,5 écart-type par rapport à la moyenne) n'a pas été déclenché au cours de l'année. Dans l'ensemble, le portefeuille géré activement a généré un rendement ajusté du risque très attrayant pour le fonds dans un environnement de taux par ailleurs plutôt volatil : Le fonds (part B) a progressé de 4,19 % sur l'année sous revue.

Politique future :

Pour 2025, la BCE devrait continuer à baisser progressivement ses taux. La FED est probablement sur une trajectoire un peu plus lente compte tenu de la bonne résistance de la croissance et de l'emploi, même si les perspectives restent quelque peu sombres compte tenu de l'incertitude politique aux États-Unis concernant l'immigration, les droits de douane et les réductions des dépenses publiques (« Doge »). L'environnement de défaut du segment high yield devrait rester favorable, à l'exception de quelques cas connus qui seront probablement restructurés. Dans l'ensemble, nous continuerons à nous appuyer sur notre sélection de crédit bottom-up pour investir dans des opportunités de rendement/risque intéressantes. Dans ce fonds, nous nous concentrons notamment sur la liquidité du bilan des entreprises dans lesquelles nous investissons compte tenu de la maturité maximale (finale) de 4 ans des obligations dans lesquelles nous investissons.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L PATRIMONIAL FUND

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 6,39% en 2024.

L'année a commencé avec une économie américaine étonnamment résistante et une économie européenne flirtant avec la récession. La normalisation de l'inflation a fait du chemin et les banques centrales occidentales devraient inverser leur politique monétaire restrictive dans le courant de l'année. En Asie, les performances économiques ont également fortement divergé, l'économie chinoise étant décevante et les sociétés japonaises cotées en bourse affichant de bonnes performances. Les prévisions de bénéfices de ce dernier ont régulièrement augmenté et son marché boursier a prospéré. Dans ce contexte, le portefeuille avait une exposition moyenne aux actions au début de l'année 2024, qui est rapidement passée à une position supérieure à la moyenne. Cette exposition supérieure à la moyenne a été maintenue jusqu'à la fin de l'année.

Au début de l'année, quelques arbitrages ont été effectués dans la position en actions du portefeuille, avec par exemple la vente d'Assa Abloy et l'achat de Schneider Electric dans le même espace de sociétés exposées à la construction. Alors que la première société avait un historique décevant de non-réalisation de ses objectifs, la seconde est exposée à des investissements croissants dans l'électrification, les centres de données et les réseaux électriques.

Dans le secteur technologique, Adobe et SAP ont été achetés pour profiter du fort appétit des investisseurs pour les noms exposés à l'IA. Ces deux sociétés de qualité ont été valorisées à un prix raisonnable.

Dans le secteur du fret ferroviaire aux États-Unis, nous avons remplacé Norfolk Southern par Canadian Pacific. L'acquisition de Kansas City par ce dernier a permis une expansion intéressante de son réseau, avec des synergies de coûts et de revenus, le tout à un prix raisonnable.

Tout au long du premier trimestre, les États-Unis ont continué d'afficher de solides performances économiques, les prévisions de croissance économique ayant été revues à la hausse à plusieurs reprises. En fin de compte, la performance économique s'est avérée si robuste qu'elle a jeté des doutes sur la rapidité avec laquelle la Fed ferait marche arrière. En conséquence, les rendements souverains américains ont augmenté, un mouvement qui s'est particulièrement accéléré en avril.

À cette époque, nous avons augmenté l'exposition du portefeuille aux titres à revenu fixe en euros, au détriment des gilts et des obligations souveraines américaines. En janvier et février, l'exposition aux obligations souveraines allemandes a été augmentée et les Gilts ont été réduits. En mars, les obligations souveraines américaines ont également été réduites. En mai également, nous avons réduit la position en contrats à terme sur le Trésor américain - jugée moins intéressante en raison des coûts élevés de financement à court terme en USD -, pour renforcer les obligations souveraines allemandes. -Pendant longtemps, le portefeuille a eu une exposition négative aux obligations souveraines allemandes, préférant les bons du Trésor américain, tout aussi sûrs mais au rendement plus élevé. Les rendements des obligations souveraines allemandes ayant atteint des niveaux plus attrayants, nous avons jugé opportun d'ajouter des obligations souveraines allemandes. Celles-ci servent également de refuge en cas de turbulences sur les marchés, augmentant ainsi la diversification du portefeuille.

Au début du deuxième trimestre, le sentiment à l'égard des actions européennes s'est amélioré grâce à l'augmentation de la confiance et des attentes en matière de bénéfices, mais il s'est à nouveau détérioré en juin. En effet, le président français Macron a convoqué des élections législatives anticipées après le succès

DPAM L

Rapport du gestionnaire

de l'extrême droite aux élections européennes. Son pari d'unir les forces pour empêcher l'extrême droite d'obtenir une majorité parlementaire a entraîné une chute des obligations d'État et des actions françaises. Le fonds étant peu exposé à ces deux types d'actifs, l'impact a été essentiellement indirect via la position sur d'autres actifs européens.

Par ailleurs, la politique américaine a occupé le devant de la scène à la fin du deuxième trimestre, les chances d'un second mandat présidentiel pour Trump augmentant. Les rendements américains à long terme ont de nouveau augmenté, car les politiques de Trump en matière d'immigration, de commerce et de fiscalité étaient censées renforcer encore l'inflation américaine et mettre les États-Unis sur la voie de finances publiques moins viables. Heureusement, à ce moment-là, le fonds détenait moins de bons du Trésor américain que les années précédentes.

Au cours de l'été, un pic de volatilité important s'est produit, en raison du dénouement du carry trade massif sur le yen japonais, déclenché par les politiques monétaires divergentes de la BOJ et de la Fed. Le yen s'est alors fortement apprécié et les actifs à risque mondiaux ont corrigé. Les actions mondiales ayant reculé, nous avons profité de l'occasion pour augmenter tactiquement les actions européennes à des niveaux qui semblaient survendus, via l'EuroStoxx50. Les actifs à risque s'étant rapidement redressés lorsque la volatilité s'est apaisée, nous avons vendu la position tactique avec un bénéfice quelques semaines plus tard.

À la fin de l'année, les investisseurs se sont surtout concentrés sur les élections américaines. Celles-ci ont débouché sur une victoire convaincante des Républicains et sur la réélection de Trump en tant que prochain président des États-Unis. Par rapport à la première élection de Trump en 2016, le leadership du marché des actions américaines a été différent cette fois-ci : Les actions de croissance des grandes capitalisations américaines ont surperformé, ce qu'elles avaient d'ailleurs déjà fait pendant la majeure partie de l'année, - sauf pendant l'été. La forte performance des « Magnificent 7 », les actions américaines de croissance à grande capitalisation, s'est avérée être le thème dominant des marchés d'actions en 2024, aidée par une forte dynamique dans le domaine de l'intelligence artificielle. Trois des sept actions « Magnificent 7 » étaient détenues dans le portefeuille : Microsoft, Amazon et Alphabet, tandis que d'autres positions du portefeuille ont profité d'une orientation positive vers l'évolution du paysage de l'intelligence artificielle. En revanche, les actions des marchés émergents et les valeurs immobilières européennes ont été parmi les moins performantes du portefeuille. À la fin de l'année, l'exposition du portefeuille aux actions des marchés émergents a été réduite, car on s'attendait à ce que la politique commerciale de Trump cible notamment la Chine et le Mexique avec des droits de douane. Nous conservons néanmoins certaines actions des marchés émergents, ainsi que des actions immobilières en euros dans le portefeuille, en tant que positions à plus long terme, sur la base de leur valorisation bon marché.

En ce qui concerne les revenus fixes, comme nous l'avons mentionné, la décision de remplacer une partie de l'exposition du fonds au Trésor américain couvert contre le risque de change par des obligations en euros a été fructueuse en termes relatifs. - L'exposition du fonds aux obligations à haut rendement en euros a également contribué à la bonne performance du fonds, avec une volatilité modeste. Sur l'année, elle a augmenté d'environ +7%. -Le fonds a maintenu une position positive à l'égard des obligations d'entreprises à moyen terme tout au long de l'année. Troisièmement, le fait d'être relativement sous-exposé aux obligations à long terme et surexposé aux obligations à court et moyen terme signifie également que le portefeuille était bien positionné pour la pentification de la courbe qui a eu lieu.

Enfin, nous notons que l'or a été l'un des éléments les plus performants du portefeuille au cours de l'année 2024, avec une hausse d'environ 25 % en USD, et même de 34 % en EUR. Le métal précieux a profité des troubles géopolitiques, ainsi que de l'augmentation des réserves d'or des banques centrales.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Politique future :

L'année 2025 a été entamée avec une allocation supérieure à la moyenne entre les actions et les obligations. L'économie américaine reste étonnamment résistante face aux taux d'intérêt toujours élevés de la Fed, et bien que toutes les politiques de Trump ne soient pas attendues comme favorables aux entreprises, elles devraient l'être en moyenne. -La croissance économique de l'UE devrait se redresser légèrement cette année, même si elle restera faible. Si l'inflation européenne continue de diminuer, la BCE sera en mesure de stimuler l'économie européenne en abaissant ses taux cette année. Toutefois, les tarifs douaniers constituent un risque évident et la fin de la guerre entre l'Ukraine et la Russie représente plus un espoir qu'une réelle perspective. La croissance économique japonaise devrait également se renforcer cette année, et en ce qui concerne la Chine, beaucoup dépendra de la vigueur avec laquelle le gouvernement souhaite stimuler son économie, ce qui pourrait contrebalancer les droits de douane américains.

À l'avenir, l'environnement de marché fondamental et technique continuera à orienter l'allocation d'actifs du fonds. Les convictions des experts internes sur les différentes classes d'actifs sont prises en compte pour parvenir à une allocation d'actifs et à une sélection de titres fondées et diversifiées.

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 2,43% en 2024.

DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable a pour objectif de capitaliser sur la croissance robuste à long terme des marchés émergents, sur la base d'une approche d'investissement durable, à travers la construction d'un portefeuille équilibré de titres de créance émis par des gouvernements et des entités supranationales, principalement en monnaie locale. Le fonds vise à offrir des rendements corrigés du risque supérieurs à ceux de l'univers de la dette souveraine des marchés émergents en monnaie locale. Le fonds applique une approche ISR et exclut les pays « non libres » ou « autoritaires » sur confirmation de deux sources externes distinctes. Deuxièmement, une approche « best-in-class » permet de classer les pays émergents en fonction de leurs efforts en matière de durabilité. Les pays sont classés dans un modèle propriétaire sur quatre dimensions de durabilité, alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le fonds DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable a réalisé une performance de +2,96% (classe d'actions F) en EUR en 2024 et une performance annualisée de 3,85% depuis la date de lancement du fonds (18/03/2013).

La contribution la plus positive aux rendements en termes de pays a été celle de l'Afrique du Sud (environ 7 % d'exposition) à la suite des élections qui ont débouché sur un gouvernement d'unité nationale, les investisseurs espérant qu'elles déclencheront une accélération des réformes. Notre exposition aux frontières (environ 15 %, principalement en Afrique et en Asie du Sud-Est) en obligations nationales et internationales a largement contribué aux rendements positifs du fonds. Cela montre la valeur ajoutée de la diversification dans les marchés frontières lorsque les perspectives sont plus difficiles pour les marchés émergents plus traditionnels. La région asiatique (exposition d'environ 25 %) a également généré des rendements positifs, provenant de presque tous les pays. Les monnaies asiatiques ont bénéficié du dénouement du carry trade pendant l'été (financement de positions longues dans des monnaies à haut rendement par des positions courtes dans des monnaies à faible rendement) et de valorisations relativement bon marché, même si leur

DPAM L

Rapport du gestionnaire

performance a marqué le pas au dernier trimestre avec l'élection de Donald Trump. L'Europe de l'Est (environ 20 % du fonds) a également contribué positivement à la performance du fonds, mais dans une moindre mesure.

L'Amérique latine (33% du fonds) a été le principal détracteur de la performance du fonds, avec notamment le Mexique et le Brésil qui ont pesé sur la performance totale du fonds. Ces deux pays ont souffert du bruit politique, avec une détérioration attendue de la gouvernance pour le premier et des inquiétudes croissantes sur la viabilité budgétaire, ce qui a eu pour effet d'ancrer les attentes en matière d'inflation pour le second.

En ce qui concerne le positionnement du portefeuille, nous avons augmenté l'exposition à l'USD à 14% (et diminué l'exposition aux devises des pays émergents) en décembre et réduit la duration du fonds à moins de 5,70. Les changements les plus notables en termes d'exposition pays sont les suivants : nous avons augmenté l'exposition à l'Afrique du Sud, à la Turquie, à l'Inde, à la Roumanie, à la République tchèque et aux Philippines. Nous avons réduit le Mexique et l'Indonésie, l'Uruguay, la Colombie, la Tunisie et le Mozambique (plus d'exposition).

Politique future :

Nos perspectives pour 2025 sont neutres, car nous avons besoin de voir les politiques réelles de Donald Trump pour mieux évaluer leur impact. Nous nous attendons à beaucoup de bruit, notamment en raison de la guerre commerciale et d'un sentiment négatif sur l'impact de la croissance mondiale en dehors des États-Unis. Il existe également une certaine incertitude quant à la position de la Fed, étant donné que les points de vue et les données économiques sur l'emploi, la croissance et l'inflation sont contradictoires. Dans ce contexte, nous avons prudemment réduit notre sensibilité aux taux d'intérêt et augmenté notre exposition au dollar. Cependant, nous ne sommes pas négatifs sur les rendements attendus du fonds car le portage élevé du fonds (plus de 8,50 %) offre un tampon confortable pour des rendements positifs. De plus, grâce à la corrélation positive avec les devises des pays émergents et au fait que l'euro et l'Asie pourraient tous deux être affectés par une guerre commerciale, nous ne nous attendons pas à une forte sous-performance de l'Asie par rapport à l'euro, ce qui signifie que les pertes de change devraient être quelque peu limitées. Malgré l'incertitude entourant les politiques de la Fed (le marché s'attend actuellement à une réduction de 1,5 % en 2025), les conditions macroéconomiques actuelles justifient que de nombreuses banques centrales des pays émergents penchent davantage du côté dovish que du côté hawkish, ce qui augmente également les risques de pertes importantes sur la duration.

Dans l'ensemble, nous prévoyons un rendement total positif à un chiffre pour le fonds en euros. Nous reconnaissons toutefois que les bons du Trésor américain continueront de servir de référence pour la duration mondiale et représentent un risque majeur, même si de nombreux marchés de la dette intérieure des pays émergents ont un bêta moins important par rapport aux taux mondiaux que d'autres actifs à revenu fixe plus traditionnels. Les politiques budgétaires des marchés développés et émergents seront également un point d'attention sensible pour les investisseurs. L'essentiel sera de maintenir une bonne diversification du portefeuille et d'investir dans les marchés de la dette qui offrent le meilleur rapport risque/récompense. Enfin, le fait que le consensus soit quelque peu négatif sur les marchés émergents et que les allocations soient très faibles laisse la porte ouverte à un rebond potentiel des flux entrants dans la classe d'actifs si les risques perçus diminuent et si le sentiment s'améliore.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 6,06% en 2024.

Le haut rendement a bien performé dans l'environnement de faible croissance et de faible taux de défaut de 2024. Il s'agit principalement d'une année de portage, les spreads évoluant latéralement sur une bonne partie de l'année. L'Itraxx Cross Over, une mesure des spreads du haut rendement, a oscillé entre 280 et 320 avec quelques pics à court terme jusqu'en 340 et 360 : Dans l'ensemble, un environnement de marché très favorable qui contrastait clairement avec la volatilité observée sur les marchés des emprunts d'État. Avec une réduction progressive des pressions inflationnistes, la BCE s'est engagée dans un cycle d'assouplissement. La tendance à la baisse des taux a été favorable à l'ensemble des rendements offerts par les obligations à haut rendement. Cela s'est également traduit par des flux positifs dans la catégorie.

Nous avons positionné le portefeuille de manière prudente, surpondérant les crédits notés BB et B tout en sous-pondérant la poche CCC. Les bénéfices des entreprises ont été globalement satisfaisants et les défauts de paiement sont restés relativement faibles. Le marché primaire a été ouvert tout au long de l'année. Nous avons conservé une surpondération des télécommunications la majeure partie de l'année et avons sous-pondéré l'automobile au second semestre. L'année 2024 a également été marquée par l'arrivée en Europe de ce que l'on appelle la « violence des créanciers » (en provenance des États-Unis), principalement sur les silos SFR/Altice et quelques autres cas.

Le fonds (part B) a sous-performé son indice de référence (Bloomberg Barclays Euro HY, 3 % Issuer constraint, ex. Financials) de 0,79 %, pour une performance globale de 6,06 %.

Politique future :

Pour 2025, la BCE devrait continuer à baisser progressivement ses taux. La FED est probablement sur une trajectoire un peu plus lente compte tenu de la bonne résistance de la croissance et de l'emploi, même si les perspectives restent quelque peu sombres compte tenu de l'incertitude politique aux États-Unis concernant l'immigration, les droits de douane et les réductions des dépenses publiques (« Doge »). L'environnement de défaut du segment high yield devrait rester favorable, à l'exception de quelques cas connus qui seront probablement restructurés. Dans l'ensemble, nous continuerons à nous appuyer sur notre sélection de crédit bottom-up pour investir dans des opportunités de rendement/risque intéressantes.

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 2,78% en 2024.

Le fonds DPAM L Fund Global Target Income a été lancé en décembre 2014. La stratégie du fonds est basée sur une approche quantitative qui vise une diversification maximale et le paiement d'un dividende trimestriel de minimum 4% par an. Pour atteindre ces objectifs, le fonds investit dans différentes classes d'actifs. Une combinaison optimisée entre la sensibilité aux taux d'intérêt, l'allocation en actions mondiales, les devises et les obligations à haut rendement permet d'obtenir un portefeuille fortement diversifié.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Au cours de l'année, la duration du fonds a connu quelques fluctuations. Elle a commencé à 5,1 ans en janvier, a culminé à 5,2 ans et a chuté à 3,9 ans à la fin du mois. La duration a rebondi à 5,2 ans en février, s'est stabilisée autour de 4,5 ans au cours des mois suivants et a de nouveau augmenté vers la fin de l'année. La position relativement élevée de la durée, comparée aux années précédentes, a été motivée par les attentes de normalisation des taux d'intérêt et par l'anticipation des réductions de taux des banques centrales.

Au début de l'année, le fonds a maintenu une allocation en actions d'environ 38 %. Toutefois, à la fin du premier trimestre, cette exposition a été ramenée à environ 30 %, le portefeuille s'étant réorienté vers les titres à revenu fixe, profitant de la hausse des rendements obligataires et d'un rapport risque/rendement plus favorable. Au cours du troisième trimestre, l'exposition aux actions a encore été réduite à environ 25 %, principalement par le biais de désinvestissements dans les actions européennes à dividendes et les stratégies d'actions durables. Vers la fin de l'année, une légère réaffectation vers les actions a eu lieu, reflétant l'amélioration du sentiment du marché et des opportunités sélectives sur les marchés mondiaux.

Les investissements en actions ont été l'un des principaux moteurs de la performance globale, contribuant à hauteur de 1,8 % aux rendements, grâce aux gains importants réalisés par les actions européennes et américaines à dividendes, ainsi que par les stratégies d'actions durables. L'immobilier coté a également eu un impact modeste mais positif de 0,2 %.

En ce qui concerne les titres à revenu fixe, les obligations à haut rendement se sont distinguées avec une contribution de 0,9 %, tandis que les obligations d'État nominales et la dette locale des marchés émergents ont chacune ajouté 0,5 %, reflétant une performance stable sur l'ensemble des marchés du crédit. Les obligations indexées sur l'inflation ont eu un impact plus faible mais positif de 0,1 %. Bien que les contrats à terme sur obligations aient légèrement pesé sur les rendements, l'allocation plus large en titres à revenu fixe est restée un stabilisateur clé au sein du portefeuille.

Politique future :

Depuis le 24 janvier 2025, le fonds DPAM L Global Target Income a été absorbé par le fonds DPAM L Balanced Conservative Sustainable.

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 6,23% en 2024.

Nous avons commencé l'année 2024 avec un peu plus de prudence après la forte hausse des actions au quatrième trimestre 2023. Toutefois, nous avons décidé d'augmenter à nouveau notre pondération en actions au premier trimestre, les données économiques publiées n'étant pas aussi mauvaises que le craignaient les marchés. Nous avons décidé d'augmenter principalement la part des actions américaines en raison des meilleures perspectives économiques de ce pays.

Au deuxième trimestre, nous avons commencé à rechercher des idées intéressantes en actions européennes, qui commençaient à se négocier à des niveaux de valorisation très intéressants. Le deuxième trimestre a également été marqué par les élections européennes et la surprise d'élections anticipées en France. Comme nous étions peu exposés à la France, la chute des actions et des obligations françaises après l'annonce des élections anticipées ne nous a pas coûté beaucoup de rendement.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Au troisième trimestre, nous avons assisté à une réaction de panique soudaine sur les marchés lorsque la banque centrale japonaise a relevé ses taux d'intérêt. Cela a déclenché un débouclage massif des opérations de portage, entraînant une vague de ventes d'actifs à risque à l'échelle mondiale. Nous avons tiré parti de cette faiblesse en augmentant encore la part des actions dans le portefeuille et en recherchant des opportunités dans les actions européennes (y compris françaises) qui s'étaient surcorrigées. Nous avons également augmenté notre position en obligations d'État défensives à long terme.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons acheté davantage d'actions américaines avant et après l'élection présidentielle. Nous avons renforcé les sociétés financières américaines et réduit notre exposition au Mexique et aux valeurs liées à la transition écologique.

Politique future :

Au début de l'année 2025, nous restons positifs sur les actions car le contexte économique n'est pas inquiétant, les banques centrales assouplissent leur politique monétaire et l'inflation continue à diminuer progressivement. Actuellement, nous préférons toujours les actions américaines aux actions européennes. Les actions européennes sont bon marché et les investisseurs les ignorent. Cela crée des opportunités et nous pensons que nous pourrions assister à un rallye des actions européennes en 2025, bien qu'il soit impossible de dire quand ce rallye aura lieu. Des baisses de taux d'intérêt plus importantes que prévu, un plan industriel de l'UE présenté par la nouvelle Commission européenne ou un résultat favorable des élections allemandes pourraient être autant de développements positifs pour les marchés européens.

Nous constatons un retour des corrélations négatives entre les actions et les obligations, ce qui nous rend légèrement plus positifs à l'égard des obligations d'État. Les titres à revenu fixe devraient à nouveau amortir la volatilité des actions dans un portefeuille équilibré en 2025.

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 4,32% en 2024.

L'année 2024 a été caractérisée par une croissance mondiale résiliente, avec le maintien de l'exceptionnalisme américain, une baisse de l'inflation et un tournant majeur dans les politiques des banques centrales, la plupart d'entre elles ayant entamé leur cycle d'assouplissement. Malgré les tensions géopolitiques et l'incertitude politique, les marchés ont fait preuve d'un remarquable appétit pour le risque : les écarts de crédit se sont resserrés, les actions se sont redressées, les rendements obligataires ont augmenté et l'or a atteint de nouveaux sommets.

L'activité économique mondiale est restée solide tout au long de l'année 2024, tirée par le secteur des services, bien que la croissance ait été inégale d'une région à l'autre. L'économie américaine a surpassé ses pairs, grâce à la vigueur du revenu disponible, des dépenses de consommation et des bénéfices des entreprises. Bien que des craintes de récession aient brièvement fait surface au troisième trimestre en raison de données décevantes sur le marché du travail, elles se sont rapidement dissipées à la suite de révisions à la hausse des données. En revanche, l'Europe est restée à la traîne, notamment en raison de la sous-performance persistante de l'Allemagne et des problèmes politiques. Dans le même temps, la reprise économique de la Chine est restée lente malgré les efforts de relance, le secteur de l'immobilier jouant un rôle clé de frein à l'expansion.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

L'inflation a continué à diminuer au niveau mondial, bien que l'inflation des services soit restée rigide, en particulier aux États-Unis, où l'inflation des loyers a maintenu les prix des services de base à un niveau élevé. L'inflation des biens est entrée en territoire déflationniste au début de l'année, mais s'est stabilisée vers la fin de l'année. Dans la zone euro, la désinflation des biens industriels de base s'est largement arrêtée au second semestre de l'année, tandis que l'inflation des services a persisté.

Les marchés de taux se sont adaptés à la résilience de la croissance américaine en écartant les baisses de taux d'intérêt après une forte hausse en 2023. Bien que la volatilité intra-annuelle en 2024 n'ait pas été anormale, les marchés des taux ont connu des mouvements brusques autour des surprises liées à la croissance et à l'inflation, en raison de la dépendance des banques centrales à l'égard des données. Le refroidissement du marché du travail américain au troisième trimestre a constitué un tournant décisif, déclenchant la « règle de Sahm » et entraînant une hausse à contre-courant des taux américains. Contrairement aux normes historiques, la BCE a entamé son cycle d'assouplissement avant la Fed, en procédant à des réductions graduelles et prudentes. Les marchés du crédit IG de l'UE ont poursuivi leurs bonnes performances, aidés par l'amélioration des fondamentaux, des flux de capitaux importants et un sentiment de risque positif. Cette classe d'actifs prospère dans un environnement de croissance modérée et de pressions inflationnistes modérées.

Nous avons modifié notre position en matière de duration tout au long de l'année en fonction des baisses de taux implicites et de notre scénario de base d'un atterrissage en douceur. Après une fin d'année 2023 vigoureuse, nous réduisons notre sensibilité aux taux d'intérêt pour la reconstituer après le 1er trimestre. Nous avons pris nos bénéfices après le rallye de septembre et avons commencé à augmenter à nouveau vers 2024. Nous sommes restés à l'aise avec une position forte sur le crédit EUR IG et nous nous sommes concentrés sur les sociétés financières et immobilières.

Politique future :

Compte tenu des solides perspectives fondamentales de l'EUR IG, nous continuons de penser qu'il s'agit du segment d'actifs le plus attrayant au sein de notre univers d'investissement. Nous continuerons d'appliquer une approche dynamique à notre profil de duration, mais nous commencerons l'année 2025 en profitant de la baisse des taux d'intérêt. L'exceptionnalisme américain est largement intégré par les marchés de taux d'intérêt, mais la distribution des résultats dépend fortement de la mise en œuvre réelle de la politique du second mandat de Trump. L'incertitude politique est déjà très élevée. Nous voyons moins de valeur de diversification et manquons de conviction forte dans notre partie du portefeuille en devises étrangères et l'allouons moins que d'habitude. Alors que l'attention nette zéro perd de la traction aux États-Unis, nous nous sentons à l'aise avec le fait que de nombreuses histoires d'investissement crédibles restent présentes sur les marchés à revenu fixe, mais nous continuerons à surveiller l'agenda législatif et politique d'une manière objective.

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX

Politique suivie pendant l'exercice:

Au 31 décembre 2024, la valeur nette d'inventaire du fonds DPAM L Equities Emerging Markets ESG Leaders Index (Action B) s'établissait à 96,20 EUR, soit une hausse de +19,50 % en 2024.

Le benchmark du compartiment est l'indice MSCI EM ESG Leaders Net DTR.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

En fin d'année, l'indice comptait 465 positions. La valeur de l'indice peut être consultée sur le site de MSCI, www.msci.com, sous la rubrique « MSCI Index Performance ». La composition de ses indices peut être consultée sur le site Internet de MSCI, www.msci.com/constituents.

Le compartiment est un fonds de type « tracker » dont l'objectif est de répliquer la performance de l'indice capipondéré MSCI Emerging Markets ESG Leaders Net Dividends Reinvested en Euros. La méthodologie ESG Leaders développée par MSCI est une combinaison d'exclusion des titres en fonction de leur appartenance à un secteur ainsi qu'une sélection de type « best in class ».

L'univers d'investissement est en fin d'année constitué de 24 pays : Brésil, Chili, Chine, Colombie, République Tchèque, Egypte, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Koweït, Malaisie, Mexique, Philippines, Pologne, Qatar, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Turquie et Émirats Arabes Unis.

Durant l'année, le compartiment a suivi de manière très proche le mouvement de l'indice.

Politique future :

La politique d'investissement basée sur une indexation géographique et sectorielle sera maintenue. L'indice de référence reste le même.

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 2,61% en 2024.

Le processus d'investissement est principalement basé sur une approche ascendante. Notre équipe de recherche sur le crédit adopte une approche fondamentale et de valeur pour la gestion du crédit. Nos ressources sont orientées vers l'identification de crédits fondamentalement sains, tout en évitant ceux qui sont faibles ou qui se détériorent. Le fonds investit dans un portefeuille diversifié d'obligations d'entreprises notées entre AAA et BB (explicitement ou implicitement).

Nous avons pu protéger le portefeuille grâce à un profil de risque de taux d'intérêt réduit, la duration moyenne est restée entre 1,2 et 1,7 au niveau du portefeuille.

Politique future :

Notre position positive à l'égard du crédit reste convaincante. Notre préférence pour l'exposition au marché du crédit reste intacte en EUR, compte tenu des valorisations attrayantes et des bilans solides dans l'ensemble.

DPAM L BONDS EMU INVESTMENT GRADE GOVERNMENT INDEX

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 1,19% en 2024.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

À la fin de l'année 2023, nous étions d'avis que l'Europe entrait en récession, compte tenu des nombreux signaux d'alarme qui apparaissaient dans l'économie européenne. Cependant, 2024 s'est avérée différente, car contre toute attente, l'économie européenne a pu résister avec une croissance du PIB réel faible, mais toujours positive. Dans le même temps, tout au long de l'année, l'inflation a continué à diminuer pour se rapprocher de l'objectif de la BCE.

Le taux d'intérêt de l'obligation d'État allemande à 10 ans a commencé l'année autour de 2 % et l'a terminée à 2,40 %.

Conformément à la politique d'investissement, le compartiment a pour objectif de répliquer le plus fidèlement possible l'indice JP Morgan EMU Investment Grade Government Bonds afin de réaliser une performance comparable à celle de l'indice. Les opérations quotidiennes pour y parvenir consistent à maintenir les caractéristiques du compartiment (allocation géographique, duration, positionnement de la courbe) avec les caractéristiques de l'indice respectif.

Politique future :

Bien que le mouvement de baisse des rendements des obligations d'État européennes ait été reporté par rapport à nos prévisions d'il y a un an, cela ne signifie pas que le mouvement de baisse plus structurel est annulé.

Comme l'Europe reste dans un environnement stagflationniste, où la croissance du PIB réel est inférieure au potentiel et l'inflation relativement conforme à l'objectif, la BCE devra continuer à abaisser son taux directeur. Par conséquent, les taux d'intérêt du marché devraient également continuer à baisser.

Bien que nous soyons d'accord sur le fait qu'une politique Trump pourrait être inflationniste, nous pensons que les effets seront davantage ressentis d'un point de vue américain. En fonction du dosage réel des politiques de Trump et de la réaction des dirigeants européens qui s'ensuivra, cela peut également avoir des effets plus ou moins importants sur l'Europe. Indépendamment de l'ampleur de ces effets, nous pensons qu'ils seront négatifs pour la croissance et l'inflation.

Les droits de douane rendront encore plus difficile la croissance de l'économie européenne par le biais du commerce et, de ce fait, feront baisser la croissance réelle. Mais surtout, l'augmentation significative des droits de douane sur les produits chinois entraînera un nouveau dumping vers d'autres marchés. L'Europe sera à nouveau sur la sellette et importera la déflation chinoise, ce qui aura des effets négatifs sur l'inflation européenne.

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 5,47% en 2024.

Après un premier semestre volatil qui a été difficile pour le style « value » en termes relatifs (surtout en janvier et juin par rapport au marché, les valeurs à forte croissance et de bonne qualité ayant surperformé dans les secteurs des technologies et du luxe par exemple), la seconde moitié de l'année a été plus favorable au style « value », les valeurs financières continuant à briller tandis que les valeurs vedettes du marché dans les secteurs des technologies ou du luxe ont subi des prises de bénéfices et une toile de fond moins favorable. Dans cet environnement, le fonds a surperformé son indice de référence au cours des six derniers mois, mais

DPAM L

Rapport du gestionnaire

a été à la traîne depuis le début de l'année en raison d'un premier semestre beaucoup plus faible par rapport à l'indice de référence.

Au cours du dernier semestre, la stratégie a bénéficié de son allocation sectorielle grâce à sa sous-pondération dans les technologies et l'industrie, et à sa légère surpondération dans les services de communication ou les banques. En termes absolus, les secteurs qui ont le mieux contribué à la performance sont la finance, l'industrie, les technologies de l'information et les biens de première nécessité, tandis que l'énergie, les matériaux et les biens de consommation discrétionnaire ont été les plus pénalisants avec une contribution négative. Par rapport à l'indice de référence, la sélection des titres a surtout profité aux secteurs de la santé, de l'industrie et des biens de consommation courante, grâce aux bonnes performances d'UCB, de Swedish Orphan Biovitrium, de Qiagen et d'Ipsen dans le secteur pharmaceutique, de Siemens Energy, de Saint-Gobain, de Leonardo et de SKF dans le secteur industriel, et de Haleon ou de Kerry Group dans le secteur des biens de consommation courante de Siemens. Dans les banques, la surpondération des banques britanniques comme Standard Chartered, Natwest Group et Barclays, ou les noms italiens comme Banco BPM et Unicredit ont été les plus utiles, car le thème des fusions et acquisitions a animé le marché. Les meilleurs contributeurs individuels ont été Siemens Energy, SAP, UCB, Barclays et Standard Chartered, Deutsche Telekom, ou le détaillant Zalando, entre autres, tandis que Gerresheimer, TotalEnergies, STM, LVMH, ABInbev, GSK, ou Scor ont été les contributeurs les plus pénalisants. En général, l'exposition aux thèmes de la transition énergétique (par exemple avec Siemens Energy ou Saint-Gobain) et de l'électrification (Prysmian) continue d'être positive.

Sur l'ensemble de l'année, le fonds a été à la traîne de l'indice de référence, la sous-performance du premier semestre étant trop importante pour être surmontée. Par rapport à l'indice de référence, l'allocation (sous-pondération des technologies et surpondération des valeurs financières) a contribué positivement, mais la sélection des titres dans les technologies (absence d'ASML et d'ASMI et investissement dans STM et Infineon à la place) a été la plus coûteuse. La sélection des titres dans le secteur des services publics a également été préjudiciable, RWE, Iberdrola et Acciona ayant coûté cher. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, les constructeurs de maisons britanniques, le fabricant de vêtements Puma et le fabricant d'appareils électroménagers SeB ont été les plus pénalisants. À l'inverse, la sélection de titres dans les secteurs de la santé, de la finance et de l'industrie a été la plus bénéfique.

Au cours de l'année, le fonds a maintenu une exposition sectorielle équilibrée avec une tendance défensive et value. Nous avons surpondéré les services publics, les valeurs financières, l'immobilier et les services de communication, et sous-pondéré les valeurs industrielles, les technologies de l'information et la consommation discrétionnaire.

Politique future :

Le style « value » devrait continuer à bénéficier d'une valorisation relative bon marché ainsi que d'une croissance des bénéfices et d'une dynamique relativement bonnes. Nous continuerons à mettre en œuvre la stratégie systématique de valeur comportementale en remplaçant les actions relativement plus chères au sein des secteurs par des actions moins chères, en évitant les valeurs piégées, les actions en difficulté financière, ainsi que les entreprises très controversées en termes d'ESG. Nous sommes très attentifs à la qualité du bilan et à l'effet de levier, car la dynamique économique pourrait rester faible. Les fonds conserveront une allocation sectorielle diversifiée et relativement neutre, bien qu'ils commencent l'année avec une légère surpondération des valeurs défensives (services publics, produits de base et soins de santé) et des valeurs de rendement (valeurs financières, immobilier). Les valeurs cycliques (énergie, technologies de l'information, matériaux) seront sous-pondérées dans un premier temps.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L BONDS CORPORATE EUR

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur liquidative des actions de capitalisation (action B) a progressé de 4,07 % au cours de l'exercice 2024.

En 2024, la croissance mondiale est restée robuste, les États-Unis continuant d'exceller, l'inflation diminuant et les banques centrales s'orientant vers des politiques d'assouplissement. Malgré les tensions géopolitiques et les incertitudes politiques, les marchés ont affiché un fort appétit pour le risque et les spreads de crédit se sont fortement resserrés.

L'activité économique mondiale a été solide, notamment dans le secteur des services, même si la croissance régionale a varié. L'économie américaine a surperformé les autres, grâce à un revenu disponible élevé, à la consommation et aux bénéfices des entreprises. À l'inverse, l'Europe est restée à la traîne, notamment en raison de la sous-performance persistante de l'Allemagne et des problèmes politiques. La reprise économique de la Chine a été atone malgré les efforts de relance, le secteur immobilier constituant un frein important.

Au niveau mondial, l'inflation a continué de baisser, même si l'inflation des services est restée persistante, en particulier aux États-Unis. Dans la zone euro, la désinflation des biens industriels de base a pour la plupart pris fin en milieu d'année, tandis que l'inflation des services persistait.

Les marchés obligataires se sont ajustés à la vigueur de la croissance américaine en éliminant les anticipations de baisse des taux d'intérêt après un fort rebond en 2023. Au cours de l'année, nous avons assisté à d'importants mouvements des marchés de taux en réponse à des données de croissance et d'inflation inattendues, influencées par la dépendance des banques centrales à l'égard des données. La BCE a entamé son cycle d'assouplissement avant la Fed, mettant en œuvre progressivement et prudemment des réductions. Les marchés du crédit IG en EUR ont maintenu une solide performance, soutenus par l'amélioration des fondamentaux, des afflux de capitaux importants et un sentiment de risque positif. Cette classe d'actifs prospère dans des conditions de croissance modérée et de pressions inflationnistes.

Nous avons entamé l'année avec un positionnement en termes de duration des OW qui a été maintenu au cours de l'année, avec quelques ajustements tactiques. Notre préférence pour le BBB EUR IG a été un bon choix. Au sein de notre allocation sectorielle sur les marchés IG en EUR, nous avons bénéficié du maintien et du renforcement de notre exposition aux obligations immobilières qui ont confirmé leur reprise amorcée en 2023. Notre forte conviction sur les banques irlandaises, espagnoles et italiennes a été le principal moteur d'un très fort effet de sélection au sein des banques. Nous étions également surpondérés sur le segment des titres subordonnés, avec une surpondération sur les banques de catégorie 2 inférieure, compte tenu des prévisions d'émissions limitées et de leur rentabilité par rapport aux obligations senior non préférées, et une surpondération sur les titres hybrides non financiers.

Politique future :

L'incertitude politique, principalement liée à la victoire de Donald Trump, est déjà très élevée et pourrait engendrer à court terme une forte volatilité, alors qu'à plus long terme, l'issue est plus difficile à évaluer.

Dans un contexte d'anticipation d'une poursuite de la baisse des taux d'intérêt par la BCE en 2025, la demande d'obligations de haute qualité devrait persister. Pour l'instant, la qualité de crédit reste solide, les ratios de crédit résistent bien. La faiblesse de la croissance économique devrait soutenir les entreprises qui

DPAM L

Rapport du gestionnaire

poursuivent des politiques financières prudentes. Même si nous pourrions assister à une reprise de l'activité de fusions-acquisitions, cela pourrait se faire de manière disciplinée. Les spreads de crédit sont serrés sur une base historique, mais les points morts de crédit actuels offrent toujours une protection élevée contre toute faiblesse. Nous pensons que la plupart des rendements excédentaires devraient provenir des revenus plutôt que de la compression des spreads au cours des prochains mois.

La clé est non seulement d'être actif avec des allocations aux secteurs, mais aussi au sein des secteurs, au niveau des titres individuels, car la reprise est susceptible d'être inégale entre les secteurs et au sein de ceux-ci. C'est un facteur clé en faveur de la gestion active. Notre analyse crédit interne est essentielle et restera la pierre angulaire du processus d'investissement afin que le fonds puisse résister au mieux aux épisodes de forte volatilité.

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 13,09% en 2024.

Le benchmark du compartiment est l'indice MSCI Emerging Markets Net DTR Index.

En fin d'année, l'indice comptait 1254 positions. La valeur de l'indice peut être consultée sur le site de MSCI, www.msci.com, sous la rubrique « MSCI Index Performance ». MSCI exige la détention d'une licence de la part de ses clients pour accéder à la composition de ses indices.

Le compartiment est un fonds de type « tracker » dont l'objectif est de répliquer la performance de l'indice capipondéré MSCI Emerging Markets Net Dividends Reinvested Index en Euros.

L'univers d'investissement est en fin d'année constitué de 24 pays : Brésil, Chili, Chine, Colombie, République Tchèque, Egypte, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Koweït, Malaisie, Mexique, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Turquie et Émirats Arabes Unis.

Plus de 400 titres « A-Shares » cotées à Shanghai ou Shenzhen ont rejoint l'indice depuis 2018.

Durant l'année, le compartiment a suivi de manière très proche le mouvement de l'indice.

Politique future :

La politique d'investissement basée sur une indexation géographique et sectorielle sera maintenue.

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a diminué de -1,37% en 2024.

À la fin de l'année 2023, nous étions d'avis que l'Europe entrait en récession, compte tenu des nombreux signaux d'alarme qui apparaissaient dans l'économie européenne. Cependant, 2024 s'est avérée différente,

DPAM L

Rapport du gestionnaire

car contre toute attente, l'économie européenne a pu résister avec une croissance du PIB réel faible, mais toujours positive. Dans le même temps, tout au long de l'année, l'inflation a continué à diminuer pour se rapprocher de l'objectif de la BCE.

Par conséquent, sur la base de nos opinions, nous avons maintenu une position de duration surpondérée tout au long de l'année. Le taux d'intérêt de l'obligation d'État allemande à 10 ans a commencé l'année autour de 2 % et l'a terminée en hausse à 2,40 %. Pour son équivalent indexé sur l'inflation, il a commencé l'année autour de 0 % et l'a terminée à environ 0,50 %.

Nous avons toutefois été en mesure de limiter la contribution négative de notre surpondération de la duration en augmentant et en réduisant tactiquement la duration en fonction de l'amélioration ou de la diminution de l'attrait des taux d'intérêt. Plus précisément, une obligation allemande indexée sur l'inflation à 10 ans autour de 0 % devenait moins attrayante, tandis qu'un niveau autour de 0,50 % apparaissait comme une valeur sûre. D'autant plus que cette limite supérieure de 0,50 % n'a pratiquement pas été franchie au cours des dernières années.

Bien que l'univers d'investissement de la stratégie soit relativement limité, les allocations par pays devraient continuer à être une source importante de performance relative en raison de l'absence de la BCE sur les marchés des obligations d'État. Bien que nous ayons commencé l'année avec une légère surpondération en France, nous avons décidé de la ramener à une position neutre après les élections anticipées de juin. D'une manière générale, nous avons réduit la taille de notre surpondération en Espagne, tout en gardant les allocations en Italie et en Autriche relativement stables. L'augmentation de la surpondération de la duration s'est faite principalement en augmentant de manière significative notre surpondération de la duration en Allemagne.

Enfin, nous avons décidé de continuer à augmenter la part des obligations nominales dans la stratégie à partir du mois d'août, car nous pensons que l'inflation européenne se rapprocherait plus rapidement de l'objectif de la BCE au cours du second semestre. Cela s'est avéré exact puisque l'inflation est même tombée en dessous de l'objectif de 2 % en septembre. Comme nous pensons que l'inflation des services commencera finalement à baisser cette année, nous pensons que l'allocation actuelle en obligations nominales reste appropriée.

Politique future :

Bien que le mouvement de baisse des rendements des obligations d'État européennes ait été reporté par rapport à nos prévisions d'il y a un an, cela ne signifie pas que le mouvement de baisse plus structurel est annulé.

Comme l'Europe reste dans un environnement stagflationniste, où la croissance du PIB réel est inférieure au potentiel et l'inflation relativement conforme à l'objectif, la BCE devra continuer à abaisser son taux directeur. Par conséquent, les taux d'intérêt du marché devraient également continuer à baisser.

Bien que nous soyons d'accord sur le fait qu'une politique Trump pourrait être inflationniste, nous pensons que les effets seront davantage ressentis d'un point de vue américain. En fonction du dosage réel des politiques de Trump et de la réaction des dirigeants européens qui s'ensuivra, cela peut également avoir des effets plus ou moins importants sur l'Europe. Indépendamment de l'ampleur de ces effets, nous pensons qu'ils seront négatifs pour la croissance et l'inflation.

Les droits de douane rendront encore plus difficile la croissance de l'économie européenne par le biais du commerce et, de ce fait, feront baisser la croissance réelle. Mais surtout, l'augmentation significative des droits de douane sur les produits chinois entraînera un nouveau dumping vers d'autres marchés. L'Europe

DPAM L

Rapport du gestionnaire

sera à nouveau sur la sellette et importera la déflation chinoise, ce qui aura des effets négatifs sur l'inflation européenne.

Comme c'est le cas depuis la fin des programmes d'achat d'obligations de la BCE depuis 2022, la sélection des pays restera un moteur important de la performance relative. En effet, les marchés devront continuer à se concentrer sur les fondamentaux des pays en l'absence de la BCE en tant qu'acheteur insensible aux prix. Notre allocation en faveur de la France sera particulièrement importante, compte tenu de notre sous-pondération actuelle. Au cours des prochains mois, nous devons réévaluer notre position dans ce pays du point de vue du portage, compte tenu des niveaux actuels des spreads, et non de l'amélioration des primes de risque.

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 20,98% en 2024.

Le benchmark du compartiment est l'indice MSCI WORLD AC SRI Net DTR.

En fin d'année, l'indice comptait 612 positions. La valeur de l'indice peut être consultée sur le site de MSCI, www.msci.com, sous la rubrique « MSCI Index Performance ». La composition de ses indices peut être consultée sur le site Internet de MSCI, www.msci.com/constituents.

Le compartiment est un fonds de type « tracker » dont l'objectif est de répliquer la performance de l'indice capipondéré MSCI WORLD AC SRI Net Dividends Reinvested en Euros. La méthodologie SRI développée par MSCI est une combinaison d'exclusion des titres en fonction de leur appartenance à un secteur ainsi qu'une sélection de type « best in class ».

En fin d'année, l'indice était composé de titres provenant de 43 pays développés comme émergents.

Durant l'année, le compartiment a suivi de manière très proche le mouvement de l'indice.

Politique future :

La politique d'investissement basée sur une indexation géographique et sectorielle sera maintenue. L'indice de référence reste le même.

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 25,23% en 2024.

Le benchmark du compartiment est l'indice MSCI USA SRI Net DTR.

En fin d'année, l'indice comptait 174 positions. La valeur de l'indice peut être consultée sur le site de MSCI, www.msci.com, sous la rubrique « MSCI Index Performance ». La composition de ses indices peut être consultée sur le site Internet de MSCI, www.msci.com/constituents.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Le compartiment est un fonds de type « tracker » dont l'objectif est de répliquer la performance de l'indice capipondéré MSCI USA SRI Net Dividends Reinvested en Euros. La méthodologie SRI développée par MSCI est une combinaison d'exclusion des titres en fonction de leur appartenance à un secteur ainsi qu'une sélection de type « best in class ».

Durant l'année, le compartiment a suivi de manière très proche le mouvement de l'indice.

Politique future :

La politique d'investissement basée sur une indexation géographique et sectorielle sera maintenue. L'indice de référence reste le même.

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 9,33% en 2024.

Le benchmark du compartiment est l'indice MSCI EMU SRI Net DTR Index.

En fin d'année, l'indice comptait 49 positions. La valeur de l'indice peut être consultée sur le site de MSCI, www.msci.com, sous la rubrique « *MSCI Index Performance* ». La composition de ses indices peut être consultée sur le site Internet de MSCI, www.msci.com/constituents.

Le compartiment est un fonds de type « tracker » dont l'objectif est de répliquer la performance de l'indice capipondéré MSCI EMU SRI Net Dividends Reinvested Index en Euros. La méthodologie SRI développée par MSCI est une combinaison d'exclusion des titres en fonction de leur appartenance à un secteur ainsi qu'une sélection de type « best in class ».

L'ensemble des pays de la zone EMU sont repris dans cet indice, excepté le Luxembourg, compte tenu de sa faible capitalisation boursière.

Durant l'année, le compartiment a suivi de manière très proche le mouvement de l'indice.

Politique future :

La politique d'investissement basée sur une indexation géographique et sectorielle sera maintenue. L'indice de référence reste le même.

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 2,21% en 2024.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM Bonds L Government Global a pour objectif de capitaliser sur la performance des marchés des obligations d'Etat. La stratégie est comparée à l'indice Bloomberg Global Developed Treasury GDP Weighted Total Return. L'investissement est généralement effectué en devises locales, mais la stratégie est également disponible par le biais de classes d'actions couvertes qui couvrent l'exposition non-euro en euro par le biais de contrats de change à terme.

Le DPAM Bonds L Government Global a réalisé une performance de 2,59% en 2024 (classe d'actions F) contre une performance de 3,25% pour l'indice de référence. La stratégie couverte a enregistré une performance de -0,67%, contre une performance couverte de l'indice de référence de -0,06%.

En 2024, les marchés financiers ont continué à connaître des épisodes de forte volatilité. Comme en 2023, les décideurs politiques ont continué à s'appuyer sur les données récemment reçues pour déterminer la trajectoire future des taux directeurs. Plus récemment, les projections d'inflation et les erreurs de prévision économique des banques centrales se sont réduites. Cette évolution devrait permettre aux banques centrales d'adopter (à nouveau) une approche plus prospective.

Au cours du premier semestre de l'année, le fonds a augmenté sa duration en raison de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés développés. Nous pensions que la politique monétaire était suffisamment restrictive et que cela permettrait de ramener l'inflation vers les objectifs des banques centrales. À l'époque, le double mandat de la Réserve fédérale donnait la priorité à l'inflation plutôt qu'au marché du travail. Toutefois, au deuxième trimestre, des données plus faibles sur l'inflation et un affaiblissement du marché du travail ont permis à la Fed d'entamer son cycle d'assouplissement. À la suite d'une baisse des taux de 50 points de base par la Réserve fédérale en septembre, le fonds a réduit sa duration (principalement aux États-Unis et en Europe), car nous pensions que les marchés prévoyaient trop de baisses de taux pour le reste de l'année.

Les principaux moteurs de la performance en 2024 ont été les suivants :

- L'exposition du fonds à la Slovaquie, à la Croatie (une position hors indice de référence) et à l'Espagne a contribué positivement à la performance en 2024. Une autre source de performance positive a été la sous-pondération du fonds en France, alors que les spreads se sont élargis en France à la suite des élections européennes.
- La surpondération du fonds en valeur de marché en Suisse et en Nouvelle-Zélande a été une source positive de performance en 2024. La Suisse et la Nouvelle-Zélande ont été parmi les banques centrales les plus dovish en 2024, ce qui a entraîné une baisse des taux d'intérêt et a profité aux allocations du fonds sur ces marchés.
- En 2024, le fonds a utilisé des contrats à terme sur les taux d'intérêt pour se positionner sur la pentification de la courbe des taux d'intérêt. Cette opération a nui à la performance tant en Europe qu'aux États-Unis, car le coût de portage a été punitif, la pentification ayant été plus lente que prévu.
- La surpondération de la duration du fonds en Europe et au Royaume-Uni a nui à la performance en 2024. L'exposition du fonds aux obligations à long terme au Japon a également nui à la performance. La courbe étant devenue très pentue, nous avons augmenté notre allocation à la partie longue de la courbe tout en restant sous-pondérés dans les parties courtes et moyennes de la courbe. Cela a eu un impact négatif sur la performance, car la courbe a continué à s'accroître.
- Les classes d'actions non couvertes ont surperformé les classes d'actions couvertes en raison de la très forte performance du dollar au cours de l'année 2024.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Politique future :

Pour 2025, le fonds s'attend à ce que les banques centrales continuent de réduire les taux d'intérêt, à ce que l'inflation se normalise et se rapproche des objectifs des banques centrales, et à ce que l'emploi continue de se tasser. L'économie mondiale ne devrait pas ré-accélérer. Sur la base de ces perspectives, le Fonds a commencé l'année en surpondérant la duration et prévoit de maintenir cette position. Toutefois, le Fonds reste tributaire des données, car la volatilité devrait rester élevée en 2025.

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action F) a augmenté de 11,20% en 2024.

La plupart des banques centrales des marchés émergents ont entamé un cycle de réduction des taux au cours de l'année 2024, à l'instar de la majorité des banques centrales des pays développés. Les spreads se sont resserrés tout au long de l'année, avec une certaine volatilité au cours de l'été. D'une manière générale, l'univers a bénéficié de bilans assez solides, gérés de manière conservatrice après les chocs Covid et inflationnistes des années précédentes. Les cas difficiles dans l'espace à haut rendement, tels que l'immobilier chinois, étaient déjà bien connus et identifiés l'année précédente.

L'univers des entreprises des marchés émergents a connu sa tendance de notation la plus positive depuis plus d'une décennie, avec 70 milliards d'USD d'actions de notation positives nettes, en partie grâce à l'amélioration de la notation de l'État. En dépit des tendances globalement positives en matière de notation, les anges déchus ont été plus nombreux que les étoiles montantes en 2024.

Le marché primaire était ouvert aux transactions, bien que les émissions n'aient pas été massives tout au long de l'année. Nous avons investi dans des titres dont la qualité de crédit nous convenait, en évitant le bas de l'échelle des notations.

Politique future :

Les émetteurs d'obligations d'entreprises des pays émergents abordent l'année 2025 dans une situation fondamentale solide, les facteurs de risque les plus importants étant d'ordre externe, principalement liés aux politiques défavorables de la future administration américaine. Les indicateurs de crédit continuent d'être nettement plus solides que dans les pays méditerranéens, de sorte que nous nous attendons à ce que le cycle d'amélioration se poursuive en 2025. Le volume des étoiles montantes pourrait être supérieur à la somme des obligations des anges déchus cette année. D'un autre côté, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à une volatilité un peu plus élevée, compte tenu de l'incertitude entourant les droits de douane ou d'autres politiques négatives. Les fusions-acquisitions et les investissements pourraient également s'accélérer dans certains secteurs.

Le marché primaire devrait rester actif et l'offre de crédit demeure intacte. Les spreads se situent dans la partie la plus étroite de la fourchette historique, à la fois pour IG et HY. Cependant, le portage reste convaincant pour le crédit EM.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 7,72% en 2024.

DPAM L Bonds Emerging Markets Hard Currency Sustainable a été lancé le 15.12.2022. Le fonds a pour objectif de capitaliser sur la croissance robuste à long terme des marchés émergents, sur la base d'une approche d'investissement durable, à travers la construction d'un portefeuille équilibré de titres de créance émis par des gouvernements et des entreprises publiques (à l'exception des secteurs minier, pétrolier et gazier) libellés en devises fortes (USD, EUR, GBP, JPY, CHF) et bénéficiant d'une notation de crédit supérieure à B- (S&P et Fitch) ou au moins B3 (Moody's) ou équivalente par une autre agence de notation. Le fonds vise à offrir des rendements ajustés au risque supérieurs à ceux de l'univers de la dette souveraine des marchés émergents en devises fortes. Le fonds applique une approche ISR et exclut les pays « non libres » ou « autoritaires » par le biais d'une confirmation de deux sources externes distinctes. Deuxièmement, une approche « best-in-class » permet de classer les pays émergents en fonction de leurs efforts en matière de durabilité. Les pays sont classés dans un modèle propriétaire sur cinq dimensions de durabilité, alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le fonds utilise le même classement ESG que le fonds durable des marchés émergents en monnaie locale.

Le fonds DPAM L Bonds Emerging Markets Hard Currency Sustainable a réalisé une performance de +8,41% (classe d'actions F) en EUR en 2024.

Le fait que l'exposition du fonds à l'USD soit d'environ 90% explique une partie des performances positives grâce à l'appréciation positive de l'USD par rapport à l'EUR. Les actifs libellés en EUR (10 %) ont également généré des performances positives. Les plus grands contributeurs à la performance ont été la Papouasie-Nouvelle-Guinée (5% d'exposition), la Namibie (8% d'exposition) qui ont contribué à plus de 1% de la performance totale chacune. La Côte d'Ivoire en EUR (7 %) a contribué à près de 1 % des rendements. La Hongrie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, la République dominicaine et la Turquie (en EUR) ont eu des contributions similaires (un peu moins de 50 points de base) pour des pondérations allant de 3 % à 6 %. La couverture de l'exposition à l'EUR par rapport à l'USD (10 %) a apporté une contribution supplémentaire de 0,50 % aux rendements en EUR.

Seuls trois pays ont contribué négativement aux rendements : Panama (0,67%) a contribué à une perte de 0,17%, la Roumanie et le Chili en EUR ont contribué négativement à quelques points de base.

Nous avons augmenté les positions en Côte d'Ivoire, Turquie, Nigéria, Hongrie, Pologne, Afrique du Sud, Sénégal, Roumanie, Arménie, tandis que nous avons réduit les positions en Colombie, Géorgie (plus d'exposition), Brésil, Macédoine du Nord. La durée est plus ou moins inchangée, légèrement inférieure à 6,5 ans. La notation moyenne est de BB+.

Politique future :

Nous nous attendons à ce que 2025 soit volatile en raison des politiques potentiellement perturbatrices de Trump. La question de l'impact sur la croissance américaine et mondiale n'est pas claire et l'orientation de la politique de la Fed est incertaine. Actuellement, deux baisses sont prévues pour 2025, ce qui n'est pas excessif selon nous, même si nous estimons qu'il y a plus de risques qu'il n'y ait pas de baisse qu'il n'y en ait davantage en l'absence d'une récession qui serait une surprise car elle n'est pas envisagée au vu des données américaines actuelles. Quoi qu'il en soit, si aucune réduction n'intervient, nous pensons que le portage relativement élevé des obligations en devises fortes des pays émergents (grâce à un rendement relativement

DPAM L

Rapport du gestionnaire

élevé des bons du Trésor américain) contribuera à compenser les pertes de duration (la réévaluation de deux réductions à une réduction nulle), ce qui en fait un investissement attrayant. Les spreads des pays émergents sont plutôt serrés, comme ceux du crédit américain, et l'on s'attend donc à ce que le portage soit le principal moteur des rendements totaux l'année prochaine. A près de 7%, le fonds affiche un portage attractif et nous prévoyons donc une nouvelle année positive. Le fonds a délivré des rendements annualisés de plus de 7% pour la classe d'actions EUR depuis sa création en décembre 2022.

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action B) a augmenté de 3,92% en 2024.

Le DPAM Bonds Corporate 2026 EUR investit dans des obligations d'entreprises de qualité investment grade. Les obligations sont exclusivement libellées en EUR.

Dans le cadre de la gestion active du compartiment, le gestionnaire sélectionne des titres, avec le potentiel d'un rendement avantageux par rapport au risque encouru en fonction de critères à la fois financiers et liés au développement durable (tels que, par exemple, le respect de l'environnement ou de l'équité sociale ou le respect du principe de gouvernement d'entreprise). Pas d'indice de référence. Le compartiment est géré activement, ce qui signifie que le gérant de portefeuille n'a pas pour objectif de répliquer la performance d'un indice. La sensibilité aux taux d'intérêt diminue progressivement à l'approche de la date d'échéance.

Le processus d'investissement repose principalement sur une approche bottom-up. Notre équipe de recherche crédit adopte une approche fondamentale et value de la gestion crédit. Nos ressources sont orientées vers l'identification de crédits fondamentalement solides, tout en évitant ceux qui sont faibles ou qui se détériorent. Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'obligations d'entreprises notées entre AAA et BB (explicites ou implicites), avec une pondération maximale de 10 % de ses actifs sous gestion dans des obligations à haut rendement.

Nous avons investi dans certains émetteurs dont les indicateurs de crédit se sont améliorés et dont la notation est passée du haut rendement au segment investment grade, mais également au sein du segment investment grade (par exemple Spie, Nokia, Ford, Elis, TVO).

Au 31 décembre 2024, l'actif net s'élève à 142 374 365,01 euros. La valeur liquidative, action de capitalisation (Cl. B. Cap), s'élève à 107,45.

Politique future :

Notre position positive à l'égard du crédit reste convaincante. Notre préférence pour l'exposition au marché du crédit reste intacte en EUR, compte tenu des valorisations attrayantes et des bilans solides dans l'ensemble.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action F) a augmenté de 8,22% depuis son lancement le 29 janvier 2024.

Le compartiment a enregistré une performance absolue positive depuis son lancement au début de l'année 2024, tout en restant à la traîne de son indice de valeur européen. Au niveau sectoriel, le secteur de la santé a été le plus performant, tandis que le secteur financier a également contribué positivement. En revanche, les secteurs de la consommation de base et des services aux collectivités ont le plus nui à la performance du fonds.

Le secteur de la santé a été soutenu par une sélection rigoureuse de titres, notre analyse fondamentale approfondie combinée à une discipline stricte en matière d'évaluation (essentielle pour définir les entrées et les sorties) ayant porté ses fruits. AstraZeneca s'est bien comportée au début de l'année, le marché ayant progressivement réalisé que la thèse de l'amélioration des marges était en bonne voie, soutenue par de multiples facteurs. Dans le même temps, l'étendue du pipeline d'Astra est devenue évidente grâce à l'amélioration des informations communiquées lors du « Capital Markets Day », alors que le marché s'était jusqu'à présent focalisé de manière excessive sur un actif oncologique très médiatisé. Dans le secteur des valeurs moyennes, UCB a réalisé une performance exceptionnelle, le sentiment du marché sur son médicament clé contre le psoriasis s'étant amélioré au cours des 12 derniers mois. La contribution de Sanofi a été soutenue par l'amélioration progressive du sentiment à l'égard de son pipeline (résultats positifs dans la sclérose en plaques, la bronchite chronique et l'immunologie), tandis que le redressement de Fresenius AG s'est confirmé avec un bénéfice solide associé à des progrès importants sur les fronts de la réduction de l'effet de levier et de la simplification du groupe. Enfin, nous avons vu un point d'entrée intéressant dans Roche, car les investisseurs étaient devenus trop négatifs quant à la capacité du géant suisse à améliorer sa productivité en matière de R&D tout en maintenant un niveau de croissance attrayant.

En ce qui concerne les produits de base, la performance a été affectée par Reckitt (risque de litige accru) et Carrefour (faible confiance des consommateurs français et lenteur de la stabilisation des parts de marché, combinées à la nouvelle hausse du taux d'imposition des sociétés), malgré la bonne performance de notre société norvégienne de biens de consommation Orkla.

Dans le secteur des services aux collectivités, EDP a sous-performé en raison d'une mauvaise exécution opérationnelle (révision à la baisse des objectifs de production et d'installation pour les énergies renouvelables, contribution plus faible à la rotation des actifs, dépassement des coûts dans un projet colombien) et des craintes concernant les perspectives de croissance à plus long terme après l'élection de Trump.

Au cours de l'année, le fonds a cédé des positions dans Astrazeneca, UCB et Roche (prise de bénéfices), Enel (meilleure alternative ailleurs), Reckitt (risque de litige émergent), Capgemini (perspectives difficiles pour les services informatiques), Sodexo (objectifs financiers plus tendus) ou DHL (perspectives plus faibles pour la logistique mondiale).

Dans le même temps, les principaux ajouts ont été GSK (la résolution du problème Zantac à des conditions raisonnables n'a pas été prise en compte), Kerry (retour à la croissance en volume et à l'abri des défis du secteur alimentaire américain), E.On (réseau électrique allemand), UPM (prix de la pâte à papier proche du

DPAM L

Rapport du gestionnaire

coût marginal + option de bilan) ou Daimler Truck (marché américain résilient et demande refoulée attendue à la suite du changement de la réglementation américaine).

Politique future :

Alors que 2024 a été marquée par la persistance de l'exceptionnalisme des marchés et de la macroéconomie américaine, avec une faible amplitude du marché à travers et au sein des classes d'actifs, 2025 s'annonce intéressante avec plusieurs points d'inflexion potentiels, d'autant plus que la plupart de notre univers European Value se négocie à des niveaux d'évaluation proches de la dépression.

Des signes de maîtrise de l'inflation européenne ont été observés, ce qui a incité les banques centrales à entamer le cycle de réduction des taux, bien qu'il faille manifestement aller plus loin pour déclencher une reprise de l'activité manufacturière, qui était en récession. Sur le plan intérieur, l'amélioration de la visibilité politique après les élections allemandes (et françaises ?) (plus de relance budgétaire et éventuellement des réformes) pourrait également aider. Sur le front de la politique étrangère, le plan de relance de la Chine sera un élément clé à surveiller compte tenu de l'ouverture de l'économie européenne (très sensible au commerce). En outre, la fin de la guerre en Ukraine contribuerait sans aucun doute à réduire la prime de risque européenne (notamment grâce à la baisse des prix de l'énergie). Enfin, les politiques de Trump (tant leur nature que leur impact) seront examinées de près et représentent en grande partie des facteurs de risque inconnus, au-delà de l'impact initial des gros titres.

Dans l'ensemble, le pic d'incertitude sur de nombreux fronts, combiné au positionnement léger des investisseurs vers l'Europe, a créé de nombreuses opportunités et l'augmentation des activités de fusion et d'acquisition dans certains des segments du marché européen où les valorisations sont les plus faibles (banques ou services publics renouvelables) pourrait donner un coup de fouet au marché. À l'avenir, les gestionnaires de fonds centrés sur les valorisations continueront à se concentrer sur des modèles d'entreprise résilients, des bilans solides et une forte génération de liquidités.

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action M) a augmenté de 4,09% depuis son lancement le 3 juin 2024.

Le compartiment investira principalement dans des obligations et des titres de créance à taux fixe et variable libellés en euros et arrivant à échéance le 31/12/2028 au plus tard. Investit principalement dans des obligations d'entreprises notées « investment grade » et arrivant à échéance entre le 1/1/2027 et le 31/12/2028. Des investissements dans des entreprises dont l'impact sur le développement durable est clairement positif (c'est-à-dire qui sont positionnées pour bénéficier des principaux facteurs d'impact durable et dont l'histoire du développement durable est convaincante). Les obligations sont exclusivement libellées en EUR. Dans le cadre de la gestion active du compartiment, le gérant sélectionne des titres, avec un potentiel de rendement avantageux par rapport au risque encouru en fonction de critères à la fois financiers et liés au développement à impact durable et clairement identifiés dans l'approche Impact & Sustainable de DPAM. Pas d'indice de référence. Le compartiment est géré activement, ce qui signifie que le gérant de portefeuille n'a pas pour objectif de répliquer la performance d'un indice. La sensibilité aux taux d'intérêt diminue progressivement à l'approche de la date d'échéance.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

Les émetteurs sont cartographiés avec le cadre DPAM Sustainable Impact Themes. DPAM Sustainable Impact themes framework est une liste de neuf thèmes d'impact durable prédéfinis actuellement, répartis en plus de cinquante sous-thèmes. Pour chaque sous-thème, des indicateurs clés de performance clairs et durables ont été définis (c'est-à-dire basés sur le pourcentage d'exposition d'un émetteur au chiffre d'affaires, % de l'exposition au CAPEX, ou sur un indicateur de performance clairement alternatif), indiquant si un émetteur est aligné ou non sur le sous-thème.

Le fonds a été lancé le 31 mai 2024. Nous avons construit un portefeuille composé de 47 positions. Les principales positions sont Howoge, Hemso, Saint-Gobain, Tennet et Vesteda.

Au 31 décembre 2024, l'actif net s'élève à 19 693 174,58 euros. La valeur liquidative, action de capitalisation (Cl. B. Cap), s'élève à 103,86.

Politique future :

L'incertitude politique, principalement liée à la victoire de Donald Trump, est déjà très élevée et pourrait engendrer à court terme une forte volatilité, alors qu'à plus long terme, l'issue est plus difficile à évaluer.

Dans un contexte d'anticipation d'une poursuite de la baisse des taux d'intérêt par la BCE en 2025, la demande d'obligations de haute qualité devrait persister. Pour l'instant, la qualité de crédit reste solide, les ratios de crédit résistent bien. La faiblesse de la croissance économique devrait soutenir les entreprises qui poursuivent des politiques financières prudentes. Même si nous pourrions assister à une reprise de l'activité de fusions-acquisitions, cela pourrait se faire de manière disciplinée. Les spreads de crédit sont serrés sur une base historique, mais les points morts de crédit actuels offrent toujours une protection élevée contre toute faiblesse. Nous pensons que la plupart des rendements excédentaires devraient provenir des revenus plutôt que de la compression des spreads au cours des prochains mois.

La clé est non seulement d'être actif avec des allocations aux secteurs, mais aussi au sein des secteurs, au niveau des titres individuels, car la reprise est susceptible d'être inégale entre les secteurs et au sein de ceux-ci. C'est un facteur clé en faveur de la gestion active. Notre analyse crédit interne est essentielle et restera la pierre angulaire du processus d'investissement afin que le fonds puisse résister au mieux aux épisodes de forte volatilité.

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Politique suivie pendant l'exercice:

Fin décembre 2024, la valeur nette d'inventaire de DPAM L Equities Artificial Intelligence (action B) s'élève à 117,26 EUR. Cela représente une augmentation de 16,86 % depuis la création (14/05/2024).

L'année 2024 a été marquée par des développements significatifs dans le domaine de l'IA. Le taux d'adoption et d'amélioration de l'IA continue d'impressionner. À noter : Les produits/services d'IA de Microsoft (Azure, Office Copilot, etc.) ont franchi le seuil des 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires - s'il s'agissait d'une entreprise autonome, elle se classerait au 307e rang du S&P 500. OpenAI a été évaluée à 157 milliards de dollars lors de son dernier tour de table, ce qui en fait la troisième start up la plus valorisée au monde. ChatGPT a atteint 3,7 milliards de visites en octobre, soit plus de deux fois les chiffres de 2023. Meta AI, l'assistant intelligent Meta capable de raisonner de manière complexe, de suivre des instructions, de visualiser des idées et de résoudre des problèmes complexes, a dépassé les 500 millions d'utilisateurs. 1

DPAM L

Rapport du gestionnaire

million d'annonceurs utilisent les outils Meta Gen AI pour créer plus de 15 millions de publicités avec une augmentation de 7 % des conversions. Les fonctionnalités d'IA d'Alphabet telles que « AI Overviews », « Circle to Search » et « Lens » accélèrent la croissance des requêtes Google Search. Waymo, la division des véhicules autonomes d'Alphabet, effectue désormais 150 000 trajets en robotaxi par semaine, contre 100 000 en août et 50 000 en mai. Tesla a multiplié par 100 son taux de désengagement (fréquence de l'interférence du conducteur humain) au cours de cette seule année. Amazon a récemment lancé son centre de traitement des commandes ultramoderne, alimenté par l'IA et les dernières inventions en matière de robotique, qui permet de réduire le temps de traitement de 25 % et d'améliorer de 25 % le coût du service. Trois scientifiques ayant découvert, grâce à un système d'IA révolutionnaire, une technique puissante pour décoder et même concevoir de nouvelles protéines, avec le potentiel de révolutionner la découverte de médicaments, se sont vu décerner le prix Nobel de chimie 2024.

La performance du fonds provient principalement de notre exposition aux semi-conducteurs (Aster Labs, Marvell Technology et TSMC). Cela correspond parfaitement à notre point de vue selon lequel les acteurs de l'infrastructure sont ceux qui récoltent les bénéfices au début des nouveaux super-cycles. Meta et ServiceNow ont également été de bons contributeurs compte tenu de leurs avancées rapides en matière de technologie et de monétisation des produits d'intelligence artificielle. Du côté négatif, notre exposition aux semi-conducteurs nous a coûté la performance. Les plus grands détracteurs ont été Applied Materials, ASM et ASML. La consolidation au niveau de la fabrication (Samsung et Intel luttent), les risques géopolitiques qui se matérialisent par des restrictions de plus en plus importantes à l'exportation vers la Chine, et la tiédeur du marché final à l'exclusion de l'IA, ont ralenti les commandes de manière significative.

Nous avons ajouté quelques noms au fonds : Aster Labs, Lam Research, Onto Innovation, Oracle, SentinelOne et Visa. Nous avons abandonné Analog Devices, Applied Materials, CrowdStrike, Intuit, MongoDB, Moody's et VAT Group.

Politique future :

DPAM L Equities Artificial Intelligence poursuivra sa stratégie d'investissement dans les entreprises qui facilitent et adoptent l'IA. Ces entreprises sont bien positionnées pour bénéficier des six tendances de croissance à long terme identifiées par l'équipe de gestion, à savoir l'informatique dématérialisée, l'informatique de pointe, la complexité des puces, le GenAI/Copilot, la cybersécurité et l'énergie. Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que l'innovation est un moteur de croissance et que les entreprises exceptionnelles dirigées par une équipe de direction bien alignée sont capables de transformer cette innovation en croissance du bénéfice par action, ce qui conduit en fin de compte à une appréciation de la valeur du marché. Nos trois convictions fondamentales concernant l'IA restent intactes : 1) l'IA ne fera que s'améliorer ; 2) les cas d'utilisation sont déjà nombreux aujourd'hui ; et 3) nous ne sommes pas en retard dans le jeu - les valorisations restent plus que raisonnables.

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE

Politique suivie pendant l'exercice:

Fin décembre 2024, la valeur nette d'inventaire de DPAM L Equities US Sustainable (action B) s'élève à 114,52EUR. Cela représente une augmentation de 14,52% depuis la création (14/05/2024).

Les marchés ont continué d'être stimulés par l'intelligence artificielle, ce qui a dopé les rendements des grandes entreprises technologiques et des sociétés de TMT. Le secteur des TMT a contribué à environ deux

DPAM L

Rapport du gestionnaire

tiers du rendement du fonds en 2024. En zoomant sur le secteur des technologies de l'information, notre exposition aux semi (Nvidia, Broadcom) explique la majeure partie de la forte performance. Cependant, les logiciels n'ont pas contribué autant, car les bonnes performances de ServiceNow et Salesforce ont été largement compensées par les rendements décevants de sociétés telles que Synopsys, Intuit et Microsoft. En ce qui concerne le matériel, notre position unique, Apple, a apporté une contribution significative. Nous avons ajouté au fonds quelques nouveaux noms du secteur des technologies de l'information : KLA, Oracle et ServiceNow. Nous nous sommes retirés d'Applied Materials et d'Intuit. En dehors des technologies de l'information, Netflix a réalisé une belle performance.

Le secteur de la santé, notre deuxième plus grande exposition sectorielle, a sous-performé le fonds. Nos sociétés de technologie médicale ont enregistré de fortes performances grâce à Intuitive Surgical et Boston Scientific, qui n'ont été que légèrement compensées par la faiblesse d'Edwards Lifesciences et d'Idexx Laboratories. Cependant, nos sociétés d'outils pour les sciences de la vie ont terminé l'année sur une note plus faible. Le sentiment est devenu négatif car la reprise du marché final reste floue et les élections américaines ont créé un risque géopolitique. Nous avons abandonné Edwards Lifesciences.

Nos résultats financiers ont été supérieurs à ceux du fonds. La dynamique des taux d'intérêt a soutenu les agences de notation (S&P Global, Moody's). Les sociétés de réseaux de paiement (Mastercard, Visa) ont enregistré une hausse significative. Nous continuons à nous concentrer sur les routes financières à péage, tout en évitant de nous exposer à des entreprises moins différenciées comme la plupart des banques. Nous avons ajouté Blackstone, le principal gestionnaire d'actifs alternatifs, au portefeuille. Nous nous sommes retirés de MSCI.

Notre exposition au secteur industriel a légèrement sous-performé le fonds. Trane Technologies s'est bien comportée grâce à son exposition à l'IA et aux centres de données. Automatic Data Processing a dégagé de solides rendements, bénéficiant de sa croissance régulière et d'une meilleure visibilité sur un marché de l'emploi solide. Cependant, Uber a souffert du débat concernant la menace existentielle des véhicules autonomes.

Notre portefeuille de produits de consommation a présenté un tableau contrasté. Nos produits de consommation de base ont été à la traîne de la performance du fonds. Le contexte de la consommation reste difficile et l'appétit des investisseurs pour les entreprises défensives a été faible. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, Booking a enregistré une forte performance en capitalisant sur la forte demande dans le secteur des voyages, l'une des catégories de consommateurs les plus performantes. Nous nous sommes retirés de Mondelez et de Nike.

Dans le secteur des matériaux, Linde a suivi la performance du fonds. Une fois de plus, l'appétit des investisseurs pour les activités défensives était faible et la société a connu un ralentissement de la croissance des volumes.

Dans l'immobilier, notre récent ajout, American Tower, a souffert de la hausse des taux d'intérêt pendant la durée de notre exposition.

Politique future :

DPAM L Equities US Sustainable poursuivra sa stratégie d'investissement dans des entreprises de grande capitalisation de grande qualité, dotées de solides références en matière d'ESG. Ces entreprises sont bien positionnées pour bénéficier de diverses tendances de croissance à long terme, notamment l'intelligence artificielle, la transformation numérique, les soins de santé personnalisés et abordables, la transition

DPAM L

Rapport du gestionnaire

énergétique verte, les paiements électroniques et les voyages. Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction qu'une croissance durable et rentable stimule les cours des actions sur le long terme. Notre approche de haute qualité se différencie grâce à un processus ESG rigoureux et à la diversification du portefeuille. Il en résulte un portefeuille résilient qui vise à obtenir de bons résultats dans différents environnements économiques.

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT

Politique suivie pendant l'exercice:

La valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation (action F) a diminué de -2,98% depuis son lancement le 3 juin 2024.

DPAM L Equities World Impact a pour objectif d'obtenir à la fois un impact et une croissance du capital à long terme par le biais d'une gamme d'actions mondiales alignées sur la Triple Bottom Line. Cette approche multithématique permet d'équilibrer les intérêts de toutes les parties prenantes (Personnes, Planète, Prospérité).

Le fonds a été lancé le 3 juin 2024 et, au cours des six derniers mois, nous avons peu modifié le portefeuille car nous avons un horizon d'investissement à long terme.

D'une part, nous avons quitté CrowdStrike pour passer à SentinelOne (panne informatique mondiale et risque de réputation), nous sommes passés d'EDPR à EDP en prévision de l'élection de Trump (multiple moins cher et plus d'exposition aux réseaux et à l'hydroélectricité), nous avons liquidé Litalico et Amvis Holdings (mauvaise performance, manque de catalyseurs et stratégies de gestion inappropriées) et nous avons vendu Renewi (hausse limitée après l'offre publique d'achat préliminaire).

En revanche, nous avons tactiquement augmenté l'exposition à nos convictions fondamentales et initié une nouvelle position dans Prysmian (électrification de l'économie).

Les secteurs les plus performants ont été la consommation discrétionnaire, emmenée par Duolingo, qui a énormément profité de l'enthousiasme pour l'intelligence artificielle avec son volet Duolingo Max, et l'industrie, à travers un large éventail de thèmes allant de l'eau (Zurn Elkay Water Solutions) au transport (Wabtec), en passant par la construction (Saint-Gobain) et le recyclage (Renewi), entre autres. Le tableau est contrasté pour les services publics, pierre angulaire de la transition énergétique. Cela s'explique par la pénétration accrue des énergies renouvelables en Europe, le scepticisme climatique accru aux États-Unis et, surtout, des prix du gaz plus abordables. Il ne s'agit que d'un revers temporaire et nous restons convaincus que les pays tiendront leurs engagements en matière de changement climatique. Les premiers bénéficiaires devraient être les entreprises impliquées dans les réseaux et le stockage de l'énergie. Notre pochette santé a été le plus grand détracteur de la performance en raison des ventes décevantes de Dexcom et des résultats décevants de la phase 3 pour le Cagrisema de Novo Nordisk.

Politique future :

Le cadre du triple bilan souligne notre conviction que l'investissement d'impact transcende le compromis traditionnel entre l'impact et le rendement, affirmant qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Adopter la durabilité ne signifie pas négliger les principes d'investissement fondamentaux ; cependant, cela réduit naturellement notre univers d'investissement.

DPAM L

Rapport du gestionnaire

À l'avenir, nous restons convaincus qu'en investissant dans des entreprises qui s'attaquent à des problèmes environnementaux et sociaux cruciaux et en s'engageant activement auprès d'elles, nous obtiendrons un alignement des intérêts qui se traduira par une performance soutenue à long terme.

Luxembourg, le 5 février 2025

DPAM L

Rapport Glass Lewis – IVOX (unaudited)



DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA,
rue Guimard 18 B - 1040 - Bruxelles - Belgique

Limerick, 2025

DPAM L

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans la SICAV DPAM L (ci-après la SICAV).

Le Conseil d'Administration de la SICAV a donné mandat à sa société de gestion DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans le portefeuille de la SICAV et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont la SICAV est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM <https://www.dpaminvestments.com/documents/dpam-voting-policy-enBE>

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers la SICAV.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par la SICAV, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires.

Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi que sur la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

DPAM, ainsi mandatée par la SICAV, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux de la SICAV. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par la SICAV a exercé son droit de vote pour le compte de la SICAV au cours de l'année 2024.

Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercés en 2024 :

DPAM L

Rapport Glass Lewis – IVOX (unaudited)



	Mgmt Proposals	SHIP Proposals	Total Proposals
For	3574	92	3666
Against	447	39	486
Abstain	123	3	126
1 Year	1	0	1
2 Years	0	0	0
3 Years	0	0	0
Mixed	0	0	0
Take No Action	78	0	78
Unvoted	73	0	73
Totals	4296	134	4430

Management Proposals – Votes Cast

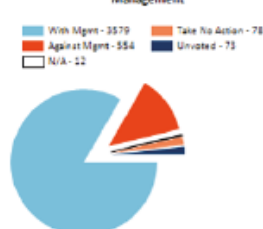


Shareholder Proposals – Votes Cast

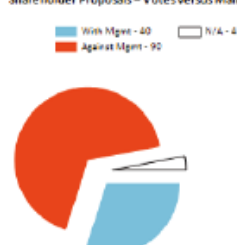


	Mgmt Proposals	SHIP Proposals	Total Proposals
With Management	3579	40	3619
Against Management	554	90	644
N/A	12	4	16
Mixed	0	0	0
Take No Action	78	0	78
Unvoted	73	0	73
Totals	4296	134	4430

Management Proposals – Votes versus Management



Shareholder Proposals – Votes versus Management



N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR ('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants.

No action – Le terme "No action" fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.

Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.

1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

2y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

3y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little
Vice President of Operations



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
DPAM L

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de DPAM L (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné du patrimoine du Fonds et l'état du patrimoine de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024 ;
- l'état combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du Fonds et l'état des opérations et des autres variations de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à l'exception de DPAM L EQUITIES CONVICTION RESEARCH, qui fait l'objet d'une décision de mise en liquidation à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 21 mars 2025

Electronically signed by:
Sébastien Sadzot



Sébastien Sadzot

DPAM L

Etat combiné du patrimoine au 31 décembre 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	12.642.498.093,57
Avoirs en banque		370.155.986,40
Intérêts à recevoir sur compte courant		676.318,33
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	162.627.618,91
Dividendes à recevoir sur actions		1.662.635,67
Montants à recevoir sur souscriptions		9.888.912,24
Montants à recevoir sur ventes de titres		4.459.488,50
Montants à recevoir sur changes au comptant		9.018.599,71
Gains non réalisés sur changes à terme	17	3.541.745,43
Montants à recevoir du broker sur futures		2,89
Dépôts de garantie sur futures	18	12.577.892,07
Collatéral sur changes à terme	17	4.290.000,00
Total Actif		13.221.397.293,72
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	16.709.135,43
Découverts en banque		1.180.638,65
Intérêts débiteurs à payer		5.460,83
Montants à payer sur rachats		14.363.851,00
Montants à payer sur achats de titres		7.716.715,27
Montants à payer sur changes au comptant		9.042.704,07
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	1.232.606,26
Collatéral sur changes à terme		3.950.000,00
Capital Gain Tax		2.140.179,01
Total Exigible		56.341.290,52
Actif net à la fin de l'exercice		13.165.056.003,20

DPAM L

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	32.771.872,05
Intérêts sur obligations	1e	412.126.941,77
Intérêts créditeurs		9.946.967,82
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	1.985.143,66
Récupérations de taxes		504.589,01
Autres revenus	12	66.305,43
Total Revenus		457.401.819,74
Charges		
Commission de performance	5	465,34
Commission de gestion	5	41.594.633,49
Commission de banque dépositaire	6	7.181.144,78
Taxe d'abonnement	7	2.569.568,97
Frais d'administration	9	8.791.312,91
Frais et commissions divers	13	2.354.585,47
Frais de transactions	11	7.291.244,68
Intérêts débiteurs		109.031,69
Redevance aux autorités étrangères		263.018,78
Total Charges		70.155.006,11
Revenus / Pertes Net(te)s		387.246.813,63
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	128.575.797,58
- sur devises	1b	751.345,59
- sur changes à terme		-5.618.198,06
- sur futures		1.549.359,33
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé€		512.505.118,07
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	278.029.760,49
- sur devises		-5.597,89
- sur changes à terme		6.492.968,03
- sur futures		-27.457.066,32
Résultat net des opérations		769.565.182,38
- Souscriptions		4.544.326.151,68
- Rachats		-4.493.455.720,10
Dividendes payés	16	-51.396.174,51
Variations de l'actif net		769.039.439,45
Actif net au début de l'exercice		12.396.016.563,75
Actif net à la fin de l'exercice		13.165.056.003,20

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	1.792.961.113,17
Avoirs en banque		76.219.434,63
Intérêts à recevoir sur compte courant		81.460,09
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	27.606.701,33
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		1.099.836,89
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	1.714.153,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		1.899.682.699,11
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	1.636.738,75
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		423.288,79
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		2.060.027,54
Actif net à la fin de l'exercice		1.897.622.671,57
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		148.179,030
- B		69.230,199
- E		31.479,410
- F		921.419,109
- F LC		1.000,000
- J		28.708,184
- L		6,000
- M		926.863,489
- N		30.869,283
- P		13.367,454
- W		12.910,455
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		136,06
- B		567,29
- E		412,01
- F		601,75
- F LC		4,75
- J		25.730,20
- L		514,65
- M		139,35
- N		580,70
- P		28.230,07
- W		590,60

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	910.908.992,65
Avoirs en banque		19.274.290,52
Intérêts à recevoir sur compte courant		48.530,13
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	11.900.163,07
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		370.724,99
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		942.502.701,36
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	1.134.659,61
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		58.940,75
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		1.193.600,36
Actif net à la fin de l'exercice		941.309.101,00
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		191.370,493
- B		247.435,691
- B CHF		328,000
- E		68.692,828
- F		1.970.038,265
- F LC		1.000,000
- J		10.113,250
- M		849.736,915
- N		19.363,790
- P		2.930,694
- V		91.322,011
- W		38.796,536
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		129,04
- B		171,98
- B CHF		150,55
- E		115,23
- F		183,40
- F LC		4,88
- J		28.489,45
- M		133,12
- N		176,93
- P		27.381,53
- V		141,28
- W		179,87

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS HIGHER YIELD		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	70.116.474,08
Avoirs en banque		6.043.454,15
Intérêts à recevoir sur compte courant		13.954,44
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	1.029.140,94
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		12.081,56
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		77.215.105,17
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	197.435,41
Découverts en banque		1,01
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		7.354,31
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		204.790,73
Actif net à la fin de l'exercice		77.010.314,44
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		201.388,179
- B		79.175,670
- B CHF		366,860
- E		169.142,858
- F		35.093,730
- F LC		1.000,000
- M		39.109,698
- N		1.420,933
- V		6.899,577
- W		5.985,051
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		86,77
- B		306,07
- B CHF		282,16
- E		101,16
- F		328,27
- F LC		5,36
- M		89,70
- N		315,29
- V		97,79
- W		321,81

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	1.367.332.741,77
Avoirs en banque		16.198.859,99
Intérêts à recevoir sur compte courant		21.269,38
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	12.177.831,18
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		176.639,97
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	1.128.400,90
Collatéral sur changes à terme	17	340.000,00
Total Actif		1.397.375.743,19
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	1.390.223,56
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		649.725,33
Montants à payer sur achats de titres		2.934.431,91
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	1.098.401,08
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		6.072.781,88
Actif net à la fin de l'exercice		1.391.302.961,31

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		3.206,988
- A EUR Hedged		3.650,786
- B CHF		3.000,000
- B EUR Hedged		70.606,408
- E EUR Hedged		12.845,286
- F		142.378,564
- F EUR Hedged		349.723,522
- F LC		1.000,000
- J EUR Hedged		7.690,841
- L EUR Hedged		207,023
- M		2.786,332
- M EUR Hedged		69.918,959
- N EUR Hedged		679,617
- P EUR Hedged		985,294
- V EUR Hedged		90.907,337
- W EUR Hedged		69.846,007
- Z EUR Hedged		10.441,836
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		91,47
- A EUR Hedged		1.155,95
- B CHF		101,83
- B EUR Hedged		1.195,95
- E EUR Hedged		1.199,52
- F		86,73
- F EUR Hedged		1.468,82
- F LC		4,36
- J EUR Hedged		23.742,25
- L EUR Hedged		1.168,96
- M		84,29
- M EUR Hedged		1.174,62
- N EUR Hedged		1.214,95
- P EUR Hedged		25.939,43
- V EUR Hedged		1.205,06
- W EUR Hedged		1.225,84
- Z EUR Hedged		26.223,87

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	332.976.409,23
Avoirs en banque		4.779.904,37
Intérêts à recevoir sur compte courant		11.616,04
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	3.574.939,42
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		341.342.869,06
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	417.310,11
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		18.861,23
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		436.171,34
Actif net à la fin de l'exercice		340.906.697,72
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		109.815,687
- B		74.194,487
- E		94.409,000
- F		1.158.295,074
- F LC		1.000,000
- J		3.611,153
- L		4.208,522
- M		113.092,345
- N		7.125,882
- P		328,728
- V		102,000
- W		27.438,238
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		107,51
- B		147,05
- E		113,69
- F		154,89
- F LC		5,42
- J		27.877,24
- L		142,99
- M		110,10
- N		150,26
- P		27.550,24
- V		110,55
- W		152,64

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	76.641.603,36
Avoirs en banque		453.599,25
Intérêts à recevoir sur compte courant		1.343,26
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	483.206,33
Dividendes à recevoir sur actions		2.588,60
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,06
Dépôts de garantie sur futures	18	175.121,76
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		77.757.462,62
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	299.056,97
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		1,92
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		299.058,89
Actif net à la fin de l'exercice		77.458.403,73
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		401.705,233
- B		176.500,174
- E		1.444,280
- F		41.952,729
- M		685,000
- N		3.465,000
- V		50,000
- W		399,993
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		114,98
- B		137,38
- E		126,38
- F		147,95
- M		119,15
- N		142,05
- V		119,36
- W		129,24

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	3.171.118.636,43
Avoirs en banque		150.064.987,15
Intérêts à recevoir sur compte courant		310.840,66
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	68.042.563,27
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		1.210.074,51
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	3.406.583,93
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	3.862.868,18
Collatéral sur changes à terme	17	3.950.000,00
Total Actif		3.401.966.554,13
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	5.570.759,88
Découverts en banque		485.163,62
Intérêts débiteurs à payer		1.594,89
Montants à payer sur rachats		1.286.642,24
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		3.950.000,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		11.294.160,63
Actif net à la fin de l'exercice		3.390.672.393,50

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		1.058.824,727
- B		935.723,236
- B CHF		17.787,000
- B USD		62.345,211
- E		2.868.028,040
- F		10.944.420,278
- F CHF		41.374,658
- F USD		1.667.896,232
- J		10.873,548
- L		50.319,203
- M		822.852,890
- N		6.644,961
- N USD		745,000
- P		3.156,264
- V		185.064,459
- V BIS USD HEDGED		17.671,293
- W		2.472.067,986
- W CHF		1.970,469
- W USD		94.922,594
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		93,85
- B		146,88
- B CHF		134,90
- B USD		116,77
- E		98,99
- F		156,19
- F CHF		146,39
- F USD		128,40
- J		31.579,01
- L		142,13
- M		96,82
- N		151,42
- N USD		119,97
- P		27.838,98
- V		109,23
- V BIS USD HEDGED		122,42
- W		155,69
- W CHF		138,33
- W USD		120,15

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	553.131.785,47
Avoirs en banque		18.777.481,64
Intérêts à recevoir sur compte courant		29.758,76
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	9.275.967,29
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		892.771,41
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	51.467,10
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		582.159.231,67
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	707.128,74
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		8.697,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		715.825,74
Actif net à la fin de l'exercice		581.443.405,93
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		78.912,622
- B		77.747,105
- F		1.555.373,200
- J		5.736,000
- L		713,000
- M		249.037,430
- N		200,000
- P		3.116,635
- V		1.434,500
- W		4.664,115
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		115,98
- B		157,63
- F		166,18
- J		31.231,73
- L		112,59
- M		119,98
- N		147,94
- P		29.362,33
- V		109,62
- W		162,92

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	12.586.971,05
Avoirs en banque		842.462,28
Intérêts à recevoir sur compte courant		777,57
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		406,69
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,10
Dépôts de garantie sur futures	18	124.634,37
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		13.555.252,06
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	43.434,64
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		122,31
Montants à payer sur rachats		27.146,12
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		70.703,07
Actif net à la fin de l'exercice		13.484.548,99
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		37.614,648
- B		12.058,353
- E		6.600,000
- F		69.295,587
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		86,06
- B		119,67
- E		86,08
- F		118,86

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	60.249.949,39
Avoirs en banque		1.533.037,63
Intérêts à recevoir sur compte courant		4.099,33
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	293.407,06
Dividendes à recevoir sur actions		1.388,16
Montants à recevoir sur souscriptions		97,40
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		62.081.978,97
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	260.277,24
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		3.094,05
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		263.371,29
Actif net à la fin de l'exercice		61.818.607,68
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		10.253,871
- B		318.533,796
- F		238,338
- V		1,000
- W		311,499
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		119,69
- B		165,54
- F		32.752,43
- V		124,07
- W		171,81

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	718.891.432,75
Avoirs en banque		33.386.541,08
Intérêts à recevoir sur compte courant		74.002,96
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	12.573.066,19
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		9.339,09
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		1,34
Dépôts de garantie sur futures	18	5.417.266,89
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		770.351.650,30
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	691.182,49
Découverts en banque		154.079,19
Intérêts débiteurs à payer		3.545,23
Montants à payer sur rachats		50.722,91
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		899.529,82
Actif net à la fin de l'exercice		769.452.120,48
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		32.310,464
- B		550.412,361
- F		414.558,981
- J		21.544,000
- M		284.457,523
- P		3.509,500
- W		153.427,725
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		90,81
- B		96,74
- F		99,35
- J		25.114,15
- M		92,96
- P		25.392,83
- W		100,80

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	530.327.051,92
Avoirs en banque		8.439.822,99
Intérêts à recevoir sur compte courant		16.461,48
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		690.908,75
Montants à recevoir sur souscriptions		1.907.991,96
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		5.247.000,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		546.629.237,10
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	554.883,58
Découverts en banque		35,41
Intérêts débiteurs à payer		3,76
Montants à payer sur rachats		7.501.855,84
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		5.263.721,49
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		2.046.840,18
Total Exigible		15.367.340,26
Actif net à la fin de l'exercice		531.261.896,84
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		1.581,164
- B		13.818,431
- B USD		2.835,101
- E		3.429,825
- F		797.173,776
- J		14.994,000
- M		1.420,000
- N		375.170,120
- P		1.542,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		117,36
- B		96,20
- B USD		99,88
- E		99,52
- F		97,23
- J		24.418,50
- M		93,89
- N		97,10
- P		31.732,41

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	3.531.345,00
Avoirs en banque		52.355,11
Intérêts à recevoir sur compte courant		119,61
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	22.859,54
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		3.606.679,26
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	16.984,98
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		16.984,98
Actif net à la fin de l'exercice		3.589.694,28
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- B		34.671,629
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- B		103,53

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	16.896.676,41
Avoirs en banque		1.024.759,24
Intérêts à recevoir sur compte courant		2.195,30
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	362.543,56
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	135.161,50
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		18.421.336,01
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	27.508,35
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		27.508,35
Actif net à la fin de l'exercice		18.393.827,66
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- B		393,390
- F		49.866,738
- P		431,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- B		115,14
- F		115,67
- P		29.188,84

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	140.573.779,82
Avoirs en banque		525.748,42
Intérêts à recevoir sur compte courant		606,96
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	1.407.333,14
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		52.565,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		142.560.033,34
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	144.012,29
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		41.656,04
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		185.668,33
Actif net à la fin de l'exercice		142.374.365,01
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		122.916,277
- B		329.135,258
- F		32.009,387
- M		763.971,718
- N		17.446,316
- V		120,000
- W		77.886,699
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		105,41
- B		107,45
- F		107,84
- M		105,13
- N		107,76
- V		105,23
- W		107,74

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	35.369.187,47
Avoirs en banque		3.026.242,95
Intérêts à recevoir sur compte courant		6.910,52
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	462.711,47
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		38.865.052,41
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	43.345,95
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		43.345,95
Actif net à la fin de l'exercice		38.821.706,46
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- F		67.892,834
- J		680,000
- P		410,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- F		113,31
- J		28.495,30
- P		28.662,59

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	250.325.827,19
Avoirs en banque		159.570,19
Intérêts à recevoir sur compte courant		491,02
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	3.574.604,69
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		3.258.250,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		1.399.875,78
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		258.718.618,87
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	181.261,65
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		4.521.563,99
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		4.702.825,64
Actif net à la fin de l'exercice		254.015.793,23
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- B		28.626,000
- F		1.924.716,370
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- B		118,54
- F		130,21

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	11.469.141,17
Avoirs en banque		246.238,35
Intérêts à recevoir sur compte courant		326,66
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		12.754,36
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		11.728.460,54
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	70.032,78
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		70.032,78
Actif net à la fin de l'exercice		11.658.427,76
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- B		185.332,304
- N		7.257,691
- P		31,000
- W		327,272
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- B		57,61
- N		60,30
- P		16.906,49
- W		59,97

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	622.180.051,25
Avoirs en banque		3.807.131,15
Intérêts à recevoir sur compte courant		10.864,83
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	8.808.009,29
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		375.836,04
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		635.181.892,56
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	686.619,28
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		686.619,28
Actif net à la fin de l'exercice		634.495.273,28
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		20.428,806
- B		22.813,573
- E		73.500,000
- F		2.525.537,085
- J		4.508,000
- M		20.468,041
- N		2.075,735
- P		237,000
- V		294,000
- W		5.768,032
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		74,68
- B		185,01
- E		112,85
- F		195,03
- J		26.298,58
- M		76,34
- N		188,88
- P		26.552,39
- V		75,91
- W		188,05

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	252.644.195,00
Avoirs en banque		2.243.908,15
Intérêts à recevoir sur compte courant		3.119,68
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		347.664,32
Montants à recevoir sur souscriptions		131.164,64
Montants à recevoir sur ventes de titres		2.253.090,63
Montants à recevoir sur changes au comptant		3.360.000,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		260.983.142,42
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	323.527,29
Découverts en banque		201,55
Intérêts débiteurs à payer		1,25
Montants à payer sur rachats		4.056.169,82
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		3.367.775,88
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		85.075,13
Total Exigible		7.832.750,92
Actif net à la fin de l'exercice		253.150.391,50
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		19.282,801
- B		68.175,405
- B USD		18.727,453
- F		767.026,717
- J		5.311,000
- M		27.547,412
- N		26.961,765
- P		271,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		110,05
- B		167,30
- B USD		111,27
- F		171,24
- J		17.737,68
- M		111,83
- N		169,91
- P		16.214,58

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	27.829.352,65
Avoirs en banque		205.590,17
Intérêts à recevoir sur compte courant		27,44
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	76.190,66
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	19.536,10
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		28.130.697,02
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	35.861,54
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		35.861,54
Actif net à la fin de l'exercice		28.094.835,48
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		64,000
- B		734,241
- F		152.100,440
- M		87,998
- P		115,000
- W		17,297
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		2.328,05
- B		2.570,12
- F		149,76
- M		2.364,75
- P		26.323,36
- W		2.598,01

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	131.185.899,47
Avoirs en banque		261.715,88
Intérêts à recevoir sur compte courant		1.011,02
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		95.979,14
Montants à recevoir sur souscriptions		730.374,65
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		411.599,71
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		132.686.579,87
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	215.782,76
Découverts en banque		252.925,43
Intérêts débiteurs à payer		136,90
Montants à payer sur rachats		225.855,00
Montants à payer sur achats de titres		178.472,06
Montants à payer sur changes au comptant		411.206,70
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		8.263,70
Total Exigible		1.292.642,55
Actif net à la fin de l'exercice		131.393.937,32
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		27.562,661
- B		48.260,136
- F		414.816,361
- M		11.277,615
- P		1.250,000
- W		14.836,652
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		218,37
- B		250,47
- F		257,66
- M		223,24
- P		162,09
- W		248,37

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	506.210.932,20
Avoirs en banque		902.674,79
Intérêts à recevoir sur compte courant		6.645,27
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		266.774,19
Montants à recevoir sur souscriptions		99,83
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		507.387.126,28
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	562.764,34
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		3.494,34
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		566.258,68
Actif net à la fin de l'exercice		506.820.867,60
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		6.039,981
- A USD		7.376,420
- B		145.353,834
- E		197.109,569
- F		454.664,989
- F USD		390.965,783
- J		2.056,710
- M		30.112,754
- N		3.523,445
- W		23.870,796
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		305,62
- A USD		290,80
- B		344,16
- E		254,93
- F		353,19
- F USD		196,62
- J		72.376,96
- M		312,31
- N		350,91
- W		348,26

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	43.781.693,75
Avoirs en banque		90.546,05
Intérêts à recevoir sur compte courant		232,22
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		15.878,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		17.047,30
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		43.905.397,32
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	85.287,50
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		347,23
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		85.634,73
Actif net à la fin de l'exercice		43.819.762,59
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		9.830,511
- B		52.104,784
- E		1.424,602
- F		173.508,570
- M		2.262,178
- N		9.334,700
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		159,42
- B		194,93
- E		136,68
- F		171,02
- M		163,00
- N		199,11

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	92.698.699,01
Avoirs en banque		1.398.423,61
Intérêts à recevoir sur compte courant		3.264,13
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	820.710,48
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		1,39
Dépôts de garantie sur futures	18	84.443,77
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		95.005.542,39
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	120.389,10
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		54,57
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		82.247,31
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	134.205,18
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		336.896,16
Actif net à la fin de l'exercice		94.668.646,23
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		5.875,000
- A EUR Hedged		6.371,036
- B		13.112,283
- B EUR Hedged		3.351,000
- E		59.918,283
- F		218.522,000
- F EUR Hedged		214.599,046
- J		760,000
- M EUR Hedged		8.546,656
- P		842,000
- P EUR Hedged		100,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		92,76
- A EUR Hedged		84,22
- B		98,94
- B EUR Hedged		103,56
- E		101,12
- F		101,12
- F EUR Hedged		92,85
- J		25.506,73
- M EUR Hedged		85,34
- P		25.692,43
- P EUR Hedged		21.134,36

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	24.247.947,07
Avoirs en banque		0,00
Intérêts à recevoir sur compte courant		683,12
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		33.867,14
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		413.638,75
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		24.696.136,08
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	56.998,16
Découverts en banque		288.232,44
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		345.230,60
Actif net à la fin de l'exercice		24.350.905,48
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- B		4.041,386
- F		121.775,000
- P		399,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- B		107,28
- F		107,61
- P		27.101,24

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	19.387.006,25
Avoirs en banque		189.634,48
Intérêts à recevoir sur compte courant		509,65
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	135.670,00
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		19.712.820,38
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	19.645,80
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		19.645,80
Actif net à la fin de l'exercice		19.693.174,58
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		5.747,010
- B		12.393,749
- F		50.000,000
- M		63.439,714
- P		16,000
- W		54.489,417
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		103,96
- B		103,86
- F		103,96
- M		103,95
- P		26.022,17
- W		102,77

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	69.549.458,26
Avoirs en banque		2.991.471,29
Intérêts à recevoir sur compte courant		2.527,81
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		18.381,14
Montants à recevoir sur souscriptions		20.615,65
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		72.582.454,15
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	147.202,03
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		147.202,03
Actif net à la fin de l'exercice		72.435.252,12
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		30.695,299
- B		111.385,266
- B USD		34.478,038
- F		182.121,053
- M		25.093,389
- P		826,000
- W USD		17.226,645
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		116,51
- B		117,26
- B USD		111,18
- F		120,95
- M		121,16
- P		30.393,04
- W USD		115,65

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	794.874.173,94
Avoirs en banque		16.986.991,74
Intérêts à recevoir sur compte courant		22.594,43
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		191.939,28
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		812.075.699,39
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	1.056.700,48
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		1.056.700,48
Actif net à la fin de l'exercice		811.018.998,91
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- B		38.990,775
- E		2.339,400
- F		2.076.090,507
- J		13.636,000
- M		143.881,708
- P		5.435,500
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- B		114,52
- E		98,87
- F		115,24
- J		28.882,19
- M		110,15
- P		28.955,33

DPAM L

Etat du patrimoine au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	2.499.566,39
Avoirs en banque		29.109,15
Intérêts à recevoir sur compte courant		74,56
Intérêts à recevoir sur obligations	1l	0,00
Dividendes à recevoir sur actions		390,59
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Gains non réalisés sur changes à terme	17	0,00
Montants à recevoir du broker sur futures		0,00
Dépôts de garantie sur futures	18	0,00
Collatéral sur changes à terme	17	0,00
Total Actif		2.529.140,69
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	12.120,17
Découverts en banque		0,00
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	17	0,00
Collatéral sur changes à terme		0,00
Capital Gain Tax		0,00
Total Exigible		12.120,17
Actif net à la fin de l'exercice		2.517.020,52
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- F		26.000,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- F		96,81

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	49.160.564,80
Intérêts créditeurs		1.071.711,36
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		50.232.276,16
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	3.355.449,99
Commission de banque dépositaire	6	858.904,74
Taxe d'abonnement	7	291.369,97
Frais d'administration	9	893.573,14
Frais et commissions divers	13	228.053,38
Frais de transactions	11	251.837,60
Intérêts débiteurs		4.107,76
Redevance aux autorités étrangères		9.936,25
Total Charges		5.893.232,83
Revenus / Pertes Net(te)s		44.339.043,33
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-12.204.522,02
- sur devises	1b	-0,14
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		1.789.620,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		33.924.141,17
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	56.424.548,58
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-3.622.600,00
Résultat net des opérations		86.726.089,75
- Souscriptions		487.213.341,53
- Rachats		-181.552.429,56
Dividendes payés	16	-5.052.131,97
Variations de l'actif net		387.334.869,75
Actif net au début de l'exercice		1.510.287.801,82
Actif net à la fin de l'exercice		1.897.622.671,57

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	36.127.659,67
Intérêts créditeurs		602.450,77
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		36.730.110,44
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	3.081.490,18
Commission de banque dépositaire	6	475.304,48
Taxe d'abonnement	7	211.971,97
Frais d'administration	9	541.291,93
Frais et commissions divers	13	126.880,17
Frais de transactions	11	342.143,93
Intérêts débiteurs		2.040,97
Redevance aux autorités étrangères		9.771,62
Total Charges		4.790.895,25
Revenus / Pertes Net(te)s		31.939.215,19
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-6.799.420,75
- sur devises	1b	322.733,24
- sur changes à terme		-31,99
- sur futures		-37.670,15
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		25.424.825,54
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	18.858.335,49
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-471.868,92
Résultat net des opérations		43.811.292,11
- Souscriptions		98.216.601,71
- Rachats		-149.219.848,59
Dividendes payés	16	-5.006.772,85
Variations de l'actif net		-12.198.727,62
Actif net au début de l'exercice		953.507.828,62
Actif net à la fin de l'exercice		941.309.101,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS HIGHER YIELD		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	3.866.853,18
Intérêts créditeurs		140.996,50
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		4.007.849,68
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	554.466,46
Commission de banque dépositaire	6	39.085,06
Taxe d'abonnement	7	46.541,77
Frais d'administration	9	141.282,39
Frais et commissions divers	13	20.500,60
Frais de transactions	11	22.488,36
Intérêts débiteurs		1.296,41
Redevance aux autorités étrangères		8.569,33
Total Charges		834.230,38
Revenus / Pertes Net(te)s		3.173.619,30
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	291.919,55
- sur devises	1b	104.354,24
- sur changes à terme		-237.010,26
- sur futures		-3.200,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		3.329.682,83
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	1.297.451,78
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		32.353,31
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		4.659.487,92
- Souscriptions		7.839.579,71
- Rachats		-18.424.187,05
Dividendes payés	16	-1.903.002,55
Variations de l'actif net		-7.828.121,97
Actif net au début de l'exercice		84.838.436,41
Actif net à la fin de l'exercice		77.010.314,44

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	32.974.327,59
Intérêts créditeurs		462.382,92
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		33.436.710,51
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	3.380.940,49
Commission de banque dépositaire	6	821.347,52
Taxe d'abonnement	7	325.548,47
Frais d'administration	9	1.062.169,76
Frais et commissions divers	13	227.032,02
Frais de transactions	11	212.810,44
Intérêts débiteurs		7.515,44
Redevance aux autorités étrangères		14.840,13
Total Charges		6.052.204,27
Revenus / Pertes Net(te)s		27.384.506,24
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-23.568.414,54
- sur devises	1b	17.201,21
- sur changes à terme		-1.893.351,79
- sur futures		-2.134.256,21
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-194.315,09
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	6.343.908,08
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		1.006.674,35
- sur futures		-4.365.010,00
Résultat net des opérations		2.791.257,34
- Souscriptions		371.759.424,20
- Rachats		-811.348.594,54
Dividendes payés	16	-4.007.538,57
Variations de l'actif net		-440.805.451,57
Actif net au début de l'exercice		1.832.108.412,88
Actif net à la fin de l'exercice		1.391.302.961,31

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES CONVICTION RESEARCH (liquidé le 30 septembre 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	386.244,58
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		9.998,51
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		244.569,93
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		640.813,02
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	121.510,48
Commission de banque dépositaire	6	4.608,14
Taxe d'abonnement	7	3.865,91
Frais d'administration	9	57.116,52
Frais et commissions divers	13	36.212,11
Frais de transactions	11	53.671,16
Intérêts débiteurs		87,80
Redevance aux autorités étrangères		8.446,56
Total Charges		285.518,68
Revenus / Pertes Net(te)s		355.294,34
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	4.695.905,96
- sur devises	1b	-4.403,71
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		5.046.796,59
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-2.761.684,33
- sur devises		-5.597,89
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		2.279.514,37
- Souscriptions		11.159,29
- Rachats		-22.079.363,76
Dividendes payés	16	-37.890,11
Variations de l'actif net		-19.826.580,21
Actif net au début de l'exercice		19.826.580,21
Actif net à la fin de l'exercice		0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	12.680.561,62
Intérêts créditeurs		220.470,99
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		12.901.032,61
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	1.083.630,87
Commission de banque dépositaire	6	194.372,67
Taxe d'abonnement	7	59.388,84
Frais d'administration	9	303.018,51
Frais et commissions divers	13	62.012,42
Frais de transactions	11	62.224,30
Intérêts débiteurs		2.882,34
Redevance aux autorités étrangères		9.071,85
Total Charges		1.776.601,80
Revenus / Pertes Net(te)s		11.124.430,81
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-832.818,73
- sur devises	1b	-181,17
- sur changes à terme		-20,08
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		10.291.410,83
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	7.072.514,44
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		17.363.925,27
- Souscriptions		42.147.635,44
- Rachats		-179.318.468,53
Dividendes payés	16	-1.240.546,78
Variations de l'actif net		-121.047.454,60
Actif net au début de l'exercice		461.954.152,32
Actif net à la fin de l'exercice		340.906.697,72

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	302.976,93
Intérêts sur obligations	1e	1.255.267,02
Intérêts créditeurs		78.148,02
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		6.043,52
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.642.435,49
Charges		
Commission de performance	5	465,34
Commission de gestion	5	802.611,56
Commission de banque dépositaire	6	39.710,85
Taxe d'abonnement	7	96.089,60
Frais d'administration	9	110.384,79
Frais et commissions divers	13	31.219,64
Frais de transactions	11	25.863,03
Intérêts débiteurs		1.308,46
Redevance aux autorités étrangères		8.645,31
Total Charges		1.116.298,58
Revenus / Pertes Net(te)s		526.136,91
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	3.102.286,29
- sur devises	1b	26.610,75
- sur changes à terme		-4.759,02
- sur futures		211.925,64
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		3.862.200,57
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	1.822.417,14
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		-75.474,74
- sur futures		-377.058,77
Résultat net des opérations		5.232.084,20
- Souscriptions		2.077.672,08
- Rachats		-22.613.408,09
Dividendes payés	16	-1.097.124,97
Variations de l'actif net		-16.400.776,78
Actif net au début de l'exercice		93.859.180,51
Actif net à la fin de l'exercice		77.458.403,73

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	235.358,18
Intérêts sur obligations	1e	194.777.488,13
Intérêts créditeurs		3.831.965,99
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		198.844.812,30
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	15.923.611,93
Commission de banque dépositaire	6	1.733.785,54
Taxe d'abonnement	7	690.585,94
Frais d'administration	9	2.227.577,67
Frais et commissions divers	13	724.855,18
Frais de transactions	11	1.318.593,71
Intérêts débiteurs		0,00
Redevance aux autorités étrangères		15.168,60
Total Charges		22.634.178,57
Revenus / Pertes Net(te)s		176.210.633,73
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	6.638.201,42
- sur devises	1b	1.298.334,27
- sur changes à terme		-1.729.523,13
- sur futures		-3.191.533,37
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		179.226.112,92
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-79.234.316,23
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		5.540.503,59
- sur futures		-6.404.459,79
Résultat net des opérations		99.127.840,49
- Souscriptions		1.520.534.349,28
- Rachats		-1.368.069.356,01
Dividendes payés	16	-26.151.293,70
Variations de l'actif net		225.441.540,06
Actif net au début de l'exercice		3.165.230.853,44
Actif net à la fin de l'exercice		3.390.672.393,50

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	23.691.266,53
Intérêts créditeurs		605.160,77
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		24.296.427,30
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	1.851.322,36
Commission de banque dépositaire	6	265.006,69
Taxe d'abonnement	7	81.448,47
Frais d'administration	9	338.880,97
Frais et commissions divers	13	66.862,69
Frais de transactions	11	176.647,74
Intérêts débiteurs		6.036,40
Redevance aux autorités étrangères		8.915,08
Total Charges		2.795.120,40
Revenus / Pertes Net(te)s		21.501.306,90
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-1.897.700,45
- sur devises	1b	-1,29
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-73.130,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		19.530.475,16
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	14.561.933,59
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-58.400,00
Résultat net des opérations		34.034.008,75
- Souscriptions		311.283.626,57
- Rachats		-133.130.548,57
Dividendes payés	16	-1.549.062,92
Variations de l'actif net		210.638.023,83
Actif net au début de l'exercice		370.805.382,10
Actif net à la fin de l'exercice		581.443.405,93

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		36.809,14
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		36.809,14
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	138.984,50
Commission de banque dépositaire	6	9.392,45
Taxe d'abonnement	7	3.935,71
Frais d'administration	9	64.337,77
Frais et commissions divers	13	12.016,47
Frais de transactions	11	5.143,91
Intérêts débiteurs		5.479,94
Redevance aux autorités étrangères		8.921,54
Total Charges		248.212,29
Revenus / Pertes Net(te)s		-211.403,15
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	2.020.558,12
- sur devises	1b	-41.118,42
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		549.368,72
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		2.317.405,27
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-1.221.772,95
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-318.701,54
Résultat net des opérations		776.930,78
- Souscriptions		92.685,29
- Rachats		-25.790.750,19
Dividendes payés	16	-173.504,86
Variations de l'actif net		-25.094.638,98
Actif net au début de l'exercice		38.579.187,97
Actif net à la fin de l'exercice		13.484.548,99

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	486.512,94
Intérêts sur obligations	1e	608.848,66
Intérêts créditeurs		27.514,84
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	5.785,81
Récupérations de taxes		12.338,68
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.141.000,93
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	687.051,78
Commission de banque dépositaire	6	30.187,10
Taxe d'abonnement	7	65.839,44
Frais d'administration	9	84.552,65
Frais et commissions divers	13	27.414,54
Frais de transactions	11	48.776,88
Intérêts débiteurs		152,39
Redevance aux autorités étrangères		8.592,65
Total Charges		952.567,43
Revenus / Pertes Net(te)s		188.433,50
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.242.294,63
- sur devises	1b	-16.990,25
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		1.413.737,88
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	2.495.922,55
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		3.909.660,43
- Souscriptions		3.249.292,22
- Rachats		-11.724.413,72
Dividendes payés	16	-71.648,72
Variations de l'actif net		-4.637.109,79
Actif net au début de l'exercice		66.455.717,47
Actif net à la fin de l'exercice		61.818.607,68

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	19.907.644,90
Intérêts créditeurs		1.305.766,87
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	180.631,37
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		21.394.043,14
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	1.512.204,44
Commission de banque dépositaire	6	322.482,82
Taxe d'abonnement	7	100.598,51
Frais d'administration	9	371.996,11
Frais et commissions divers	13	42.970,25
Frais de transactions	11	130.396,35
Intérêts débiteurs		15.209,57
Redevance aux autorités étrangères		9.262,35
Total Charges		2.505.120,40
Revenus / Pertes Net(te)s		18.888.922,74
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-10.719.507,28
- sur devises	1b	-340.423,24
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		977.448,45
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		8.806.440,67
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	33.389.813,90
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-10.795.859,77
Résultat net des opérations		31.400.394,80
- Souscriptions		225.433.401,39
- Rachats		-53.055.472,11
Dividendes payés	16	-1.412.837,30
Variations de l'actif net		202.365.486,78
Actif net au début de l'exercice		567.086.633,70
Actif net à la fin de l'exercice		769.452.120,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	11.689.029,42
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		196.298,19
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	430.215,43
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		12.315.543,04
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	855.522,08
Commission de banque dépositaire	6	792.948,18
Taxe d'abonnement	7	67.861,27
Frais d'administration	9	296.468,09
Frais et commissions divers	13	111.593,24
Frais de transactions	11	401.618,45
Intérêts débiteurs		10.840,03
Redevance aux autorités étrangères		8.998,18
Total Charges		2.545.849,52
Revenus / Pertes Net(te)s		9.769.693,52
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-1.464.460,64
- sur devises	1b	-299.909,84
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-76.033,45
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		7.929.289,59
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	84.713.701,64
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-11.519,49
Résultat net des opérations		92.631.471,74
- Souscriptions		88.862.604,27
- Rachats		-83.062.984,95
Dividendes payés	16	-1.902,80
Variations de l'actif net		98.429.188,26
Actif net au début de l'exercice		432.832.708,58
Actif net à la fin de l'exercice		531.261.896,84

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	121.506,32
Intérêts créditeurs		2.513,72
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		124.020,04
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	30.816,08
Commission de banque dépositaire	6	3.636,62
Taxe d'abonnement	7	3.310,85
Frais d'administration	9	39.884,67
Frais et commissions divers	13	14.284,74
Frais de transactions	11	7.528,72
Intérêts débiteurs		290,17
Redevance aux autorités étrangères		8.499,33
Total Charges		108.251,18
Revenus / Pertes Net(te)s		15.768,86
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	177.260,84
- sur devises	1b	-0,01
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		193.029,69
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	13.131,68
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		206.161,37
- Souscriptions		95.041,58
- Rachats		-8.084.876,77
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		-7.783.673,82
Actif net au début de l'exercice		11.373.368,10
Actif net à la fin de l'exercice		3.589.694,28

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	1.036.730,23
Intérêts créditeurs		26.395,98
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.063.126,21
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	24.454,27
Commission de banque dépositaire	6	8.619,44
Taxe d'abonnement	7	1.810,91
Frais d'administration	9	61.491,99
Frais et commissions divers	13	15.675,79
Frais de transactions	11	6.051,34
Intérêts débiteurs		228,53
Redevance aux autorités étrangères		8.503,21
Total Charges		126.835,48
Revenus / Pertes Net(te)s		936.290,73
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	277.843,61
- sur devises	1b	39.972,82
- sur changes à terme		4.861,42
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		1.258.968,58
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	63.972,14
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		145.229,12
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		1.468.169,84
- Souscriptions		1.740.634,80
- Rachats		-1.190.678,46
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		2.018.126,18
Actif net au début de l'exercice		16.375.701,48
Actif net à la fin de l'exercice		18.393.827,66

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	3.153.858,85
Intérêts créditeurs		18.715,79
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	41.750,91
Récupérations de taxes		39.000,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		3.253.325,55
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	253.885,52
Commission de banque dépositaire	6	78.566,96
Taxe d'abonnement	7	87.273,81
Frais d'administration	9	152.664,95
Frais et commissions divers	13	27.269,56
Frais de transactions	11	14.245,94
Intérêts débiteurs		186,50
Redevance aux autorités étrangères		8.340,74
Total Charges		622.433,98
Revenus / Pertes Net(te)s		2.630.891,57
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	918.235,83
- sur devises	1b	13,27
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		3.549.140,67
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	2.542.295,10
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		6.091.435,77
- Souscriptions		31.401.548,85
- Rachats		-55.539.262,94
Dividendes payés	16	-2.494.684,16
Variations de l'actif net		-20.540.962,48
Actif net au début de l'exercice		162.915.327,49
Actif net à la fin de l'exercice		142.374.365,01

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	1.382.586,82
Intérêts créditeurs		78.376,22
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.460.963,04
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	72.853,60
Commission de banque dépositaire	6	16.240,30
Taxe d'abonnement	7	3.355,37
Frais d'administration	9	68.172,33
Frais et commissions divers	13	11.906,90
Frais de transactions	11	6.485,49
Intérêts débiteurs		1.073,37
Redevance aux autorités étrangères		8.557,82
Total Charges		188.645,18
Revenus / Pertes Net(te)s		1.272.317,86
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	187.726,82
- sur devises	1b	45.757,67
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		1.505.802,35
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	2.085.320,73
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		3.591.123,08
- Souscriptions		6.501.226,22
- Rachats		-573.158,84
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		9.519.190,46
Actif net au début de l'exercice		29.302.516,00
Actif net à la fin de l'exercice		38.821.706,46

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	7.246.795,23
Intérêts créditeurs		7.230,65
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	100.102,80
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		7.354.128,68
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	350.807,40
Commission de banque dépositaire	6	117.841,41
Taxe d'abonnement	7	27.927,72
Frais d'administration	9	137.981,74
Frais et commissions divers	13	26.321,25
Frais de transactions	11	55.623,79
Intérêts débiteurs		45,14
Redevance aux autorités étrangères		6.254,49
Total Charges		722.802,94
Revenus / Pertes Net(te)s		6.631.325,74
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-3.065.108,05
- sur devises	1b	-0,02
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		3.566.217,67
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-318.648,05
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		3.247.569,62
- Souscriptions		99.186.247,06
- Rachats		-66.802.669,91
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		35.631.146,77
Actif net au début de l'exercice		218.384.646,46
Actif net à la fin de l'exercice		254.015.793,23

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	1.406.509,91
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		16.233,09
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		36.732,64
Autres revenus	12	18.649,21
Total Revenus		1.478.124,85
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	363.869,35
Commission de banque dépositaire	6	18.847,44
Taxe d'abonnement	7	9.212,56
Frais d'administration	9	78.110,42
Frais et commissions divers	13	34.304,10
Frais de transactions	11	867.685,38
Intérêts débiteurs		361,82
Redevance aux autorités étrangères		10.615,62
Total Charges		1.383.006,69
Revenus / Pertes Net(te)s		95.118,16
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	23.061.560,91
- sur devises	1b	-110.777,25
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		23.045.901,82
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-16.564.025,30
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		6.481.876,52
- Souscriptions		2.106.085,37
- Rachats		-240.878.026,84
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		-232.290.064,95
Actif net au début de l'exercice		243.948.492,71
Actif net à la fin de l'exercice		11.658.427,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	90.000,00
Intérêts sur obligations	1e	18.917.416,88
Intérêts créditeurs		211.636,19
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		19.219.053,07
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	1.806.968,13
Commission de banque dépositaire	6	352.653,47
Taxe d'abonnement	7	76.340,53
Frais d'administration	9	390.078,34
Frais et commissions divers	13	86.527,19
Frais de transactions	11	152.307,40
Intérêts débiteurs		1.630,52
Redevance aux autorités étrangères		8.786,70
Total Charges		2.875.292,28
Revenus / Pertes Net(te)s		16.343.760,79
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	11.912.736,30
- sur devises	1b	0,01
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		28.256.497,10
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	2.966.287,01
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		31.222.784,11
- Souscriptions		60.450.644,34
- Rachats		-204.529.110,30
Dividendes payés	16	-337.766,76
Variations de l'actif net		-113.193.448,61
Actif net au début de l'exercice		747.688.721,89
Actif net à la fin de l'exercice		634.495.273,28

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	5.430.983,81
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		722.323,66
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	394.951,44
Récupérations de taxes		39.098,78
Autres revenus	12	47.656,22
Total Revenus		6.635.013,91
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	518.591,09
Commission de banque dépositaire	6	381.307,55
Taxe d'abonnement	7	45.602,24
Frais d'administration	9	168.364,84
Frais et commissions divers	13	75.728,95
Frais de transactions	11	321.734,46
Intérêts débiteurs		6.066,50
Redevance aux autorités étrangères		11.030,19
Total Charges		1.528.425,82
Revenus / Pertes Net(te)s		5.106.588,09
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-1.585.874,32
- sur devises	1b	477.487,69
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		4.171.295,84
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		8.169.497,30
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	21.995.621,84
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-851.661,16
Résultat net des opérations		29.313.457,98
- Souscriptions		98.702.989,89
- Rachats		-34.445.318,43
Dividendes payés	16	-101.990,78
Variations de l'actif net		93.469.138,66
Actif net au début de l'exercice		159.681.252,84
Actif net à la fin de l'exercice		253.150.391,50

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	329.720,88
Intérêts créditeurs		7.387,95
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	12.671,34
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		349.780,17
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	47.490,40
Commission de banque dépositaire	6	16.368,28
Taxe d'abonnement	7	4.337,62
Frais d'administration	9	70.212,35
Frais et commissions divers	13	14.904,64
Frais de transactions	11	25.122,53
Intérêts débiteurs		59,91
Redevance aux autorités étrangères		8.572,55
Total Charges		187.068,28
Revenus / Pertes Net(te)s		162.711,89
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-16.172,91
- sur devises	1b	0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-123.025,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		23.513,98
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-597.871,09
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		23.655,00
Résultat net des opérations		-550.702,11
- Souscriptions		12.114.528,65
- Rachats		-29.905.354,84
Dividendes payés	16	-2.889,89
Variations de l'actif net		-18.344.418,19
Actif net au début de l'exercice		46.439.253,67
Actif net à la fin de l'exercice		28.094.835,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	1.995.802,68
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		15.947,36
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	122.600,40
Récupérations de taxes		25.284,45
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		2.159.634,89
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	471.547,50
Commission de banque dépositaire	6	71.155,79
Taxe d'abonnement	7	38.809,71
Frais d'administration	9	120.897,60
Frais et commissions divers	13	82.223,01
Frais de transactions	11	152.321,15
Intérêts débiteurs		5.370,91
Redevance aux autorités étrangères		11.276,99
Total Charges		953.602,66
Revenus / Pertes Net(te)s		1.206.032,23
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	14.789.414,94
- sur devises	1b	-88.972,61
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		15.906.474,56
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	11.366.381,58
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		27.272.856,14
- Souscriptions		23.724.314,05
- Rachats		-57.849.769,38
Dividendes payés	16	-111.826,79
Variations de l'actif net		-6.964.425,98
Actif net au début de l'exercice		138.358.363,30
Actif net à la fin de l'exercice		131.393.937,32

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	6.027.135,50
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		84.628,27
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	561.233,90
Récupérations de taxes		43.641,38
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		6.716.639,05
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	1.804.443,95
Commission de banque dépositaire	6	236.623,14
Taxe d'abonnement	7	104.508,66
Frais d'administration	9	394.517,22
Frais et commissions divers	13	78.454,66
Frais de transactions	11	615.975,94
Intérêts débiteurs		146,72
Redevance aux autorités étrangères		8.689,60
Total Charges		3.243.359,89
Revenus / Pertes Net(te)s		3.473.279,16
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	108.948.631,01
- sur devises	1b	-871.663,54
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		111.550.246,63
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	27.051.525,58
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		138.601.772,21
- Souscriptions		120.269.899,11
- Rachats		-450.398.183,82
Dividendes payés	16	-527.222,72
Variations de l'actif net		-192.053.735,22
Actif net au début de l'exercice		698.874.602,82
Actif net à la fin de l'exercice		506.820.867,60

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	1.359.387,67
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		3.242,32
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	49.847,15
Récupérations de taxes		56.344,85
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.468.821,99
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	223.612,12
Commission de banque dépositaire	6	29.021,27
Taxe d'abonnement	7	20.547,11
Frais d'administration	9	82.351,93
Frais et commissions divers	13	61.193,07
Frais de transactions	11	102.017,00
Intérêts débiteurs		20,25
Redevance aux autorités étrangères		8.819,16
Total Charges		527.581,91
Revenus / Pertes Net(te)s		941.240,08
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	9.669.208,05
- sur devises	1b	311,76
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		10.610.759,89
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-2.908.695,05
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		7.702.064,84
- Souscriptions		5.161.172,64
- Rachats		-42.555.879,97
Dividendes payés	16	-48.424,98
Variations de l'actif net		-29.741.067,47
Actif net au début de l'exercice		73.560.830,06
Actif net à la fin de l'exercice		43.819.762,59

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	4.751.686,81
Intérêts créditeurs		84.089,16
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	85.353,11
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		4.921.129,08
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	238.570,99
Commission de banque dépositaire	6	85.522,45
Taxe d'abonnement	7	20.237,91
Frais d'administration	9	169.411,66
Frais et commissions divers	13	33.693,80
Frais de transactions	11	57.632,41
Intérêts débiteurs		945,78
Redevance aux autorités étrangères		8.066,59
Total Charges		614.081,59
Revenus / Pertes Net(te)s		4.307.047,49
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-6.215.486,08
- sur devises	1b	185.938,05
- sur changes à terme		-1.758.363,21
- sur futures		-511.451,14
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-3.992.314,89
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	6.589.706,80
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		-156.317,60
- sur futures		-203.581,88
Résultat net des opérations		2.237.492,43
- Souscriptions		30.111.799,92
- Rachats		-189.355.146,69
Dividendes payés	16	-66.110,33
Variations de l'actif net		-157.071.964,67
Actif net au début de l'exercice		251.740.610,90
Actif net à la fin de l'exercice		94.668.646,23

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION (depuis le 29 janvier 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	1.311.131,56
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		10.091,73
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		1.534,78
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.322.758,07
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	156.311,42
Commission de banque dépositaire	6	13.211,38
Taxe d'abonnement	7	3.568,56
Frais d'administration	9	54.095,92
Frais et commissions divers	13	14.326,19
Frais de transactions	11	206.513,02
Intérêts débiteurs		657,24
Redevance aux autorités étrangères		3.551,68
Total Charges		452.235,41
Revenus / Pertes Net(te)s		870.522,66
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	991.018,64
- sur devises	1b	-3.966,19
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		1.857.575,11
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	222.963,58
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		2.080.538,69
- Souscriptions		33.683.083,24
- Rachats		-11.412.716,45
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		24.350.905,48
Actif net au début de l'exercice		0,00
Actif net à la fin de l'exercice		24.350.905,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028 (depuis le 3 juin 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	0,00
Intérêts sur obligations	1e	136.157,65
Intérêts créditeurs		2.369,24
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		138.526,89
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	10.418,46
Commission de banque dépositaire	6	4.855,97
Taxe d'abonnement	7	4.028,19
Frais d'administration	9	34.582,27
Frais et commissions divers	13	5.916,95
Frais de transactions	11	13.522,55
Intérêts débiteurs		2,24
Redevance aux autorités étrangères		3.079,71
Total Charges		76.406,34
Revenus / Pertes Net(te)s		62.120,55
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	30.437,99
- sur devises	1b	0,02
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		92.558,56
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	436.006,87
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		528.565,43
- Souscriptions		20.479.150,89
- Rachats		-1.314.541,74
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		19.693.174,58
Actif net au début de l'exercice		0,00
Actif net à la fin de l'exercice		19.693.174,58

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE (depuis le 15 mai 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	122.187,76
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		7.621,28
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		129.809,04
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	187.523,12
Commission de banque dépositaire	6	17.139,31
Taxe d'abonnement	7	20.415,17
Frais d'administration	9	57.219,94
Frais et commissions divers	13	10.921,69
Frais de transactions	11	243.775,76
Intérêts débiteurs		7,76
Redevance aux autorités étrangères		3.239,93
Total Charges		540.242,68
Revenus / Pertes Net(te)s		-410.433,64
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.349.279,26
- sur devises	1b	-33.896,04
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		904.949,58
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	8.310.515,65
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		9.215.465,23
- Souscriptions		74.697.339,08
- Rachats		-11.477.552,19
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		72.435.252,12
Actif net au début de l'exercice		0,00
Actif net à la fin de l'exercice		72.435.252,12

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE (depuis le 15 mai 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	1.916.647,45
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		56.808,44
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		1.973.455,89
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	1.671.103,60
Commission de banque dépositaire	6	141.615,76
Taxe d'abonnement	7	53.002,69
Frais d'administration	9	193.613,14
Frais et commissions divers	13	37.589,29
Frais de transactions	11	1.382.071,14
Intérêts débiteurs		34.965,28
Redevance aux autorités étrangères		4.950,36
Total Charges		3.518.911,26
Revenus / Pertes Net(te)s		-1.545.455,37
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	6.628.734,07
- sur devises	1b	46.606,49
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		5.129.885,19
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	71.058.629,35
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		76.188.514,54
- Souscriptions		762.368.547,00
- Rachats		-27.538.062,63
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		811.018.998,91
Actif net au début de l'exercice		0,00
Actif net à la fin de l'exercice		811.018.998,91

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT (depuis le 3 juin 2024)

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1e	11.963,66
Intérêts sur obligations	1e	0,00
Intérêts créditeurs		1.681,90
Commissions perçues sur souscriptions et rachats	4	0,00
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	12	0,00
Total Revenus		13.645,56
Charges		
Commission de performance	5	0,00
Commission de gestion	5	12.569,37
Commission de banque dépositaire	6	782,00
Taxe d'abonnement	7	233,49
Frais d'administration	9	25.011,30
Frais et commissions divers	13	5.720,98
Frais de transactions	11	8.414,80
Intérêts débiteurs		15,54
Redevance aux autorités étrangères		3.044,66
Total Charges		55.792,14
Revenus / Pertes Net(te)s		-42.146,58
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	12.029,11
- sur devises	1b	-1.672,18
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-31.789,65
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1d	-46.131,61
- sur devises		0,00
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		0,00
Résultat net des opérations		-77.921,26
- Souscriptions		2.810.526,01
- Rachats		-215.584,23
Dividendes payés	16	0,00
Variations de l'actif net		2.517.020,52
Actif net au début de l'exercice		0,00
Actif net à la fin de l'exercice		2.517.020,52

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
A1 TOWERS 5,25 23-28	7.000.000	EUR	7.050.610,00	7.456.120,00	0,39%
ABANCA CORP. FRN 21-080927	5.000.000	EUR	4.994.850,00	4.807.675,00	0,25%
ABANCA FRN 23-30	6.000.000	EUR	5.978.580,00	6.607.080,00	0,35%
ABBOTT IRELAND FINANCE 1,50 18-270926	4.000.000	EUR	3.997.910,00	3.932.600,00	0,21%
ABERTIS 4,125 23-29	4.000.000	EUR	3.967.720,00	4.165.840,00	0,22%
ABERTIS INFRAESTRUC 3,00 19-270331	7.000.000	EUR	7.723.342,66	6.972.525,00	0,37%
ABIBB 3,45 24-31	6.000.000	EUR	6.002.360,00	6.152.310,00	0,32%
AB INBEV 2,875 20-020432	10.000.000	EUR	10.974.249,99	9.870.550,00	0,52%
AB INBEV 3,70 20-020440	4.000.000	EUR	4.411.190,00	4.031.840,00	0,21%
ABN AMRO 3,625 23-26	2.000.000	EUR	1.994.360,00	2.021.030,00	0,11%
ABN AMRO 4,375 23-28	3.000.000	EUR	2.998.380,00	3.148.230,00	0,17%
ACCIONA 5,125 23-31	6.000.000	EUR	5.981.820,00	6.390.420,00	0,34%
ACCOR 3,875 24-31	3.000.000	EUR	2.984.850,00	3.066.705,00	0,16%
ACEA 3,875 23-31	8.000.000	EUR	7.966.900,00	8.293.480,00	0,44%
ADNA 3,875 24-36	6.000.000	EUR	6.020.265,00	6.156.690,00	0,32%
AHOLD DELHAIZE N.V. 1,125 18-190326	4.000.000	EUR	4.086.140,00	3.933.780,00	0,21%
AIB FRN 24-35	3.600.000	EUR	3.584.124,00	3.709.854,00	0,20%
AIB GROUP FRN 23-29	2.000.000	EUR	2.032.754,00	2.102.980,00	0,11%
AIB GRP 5,75 22-29	9.000.000	EUR	9.273.000,00	9.715.320,00	0,51%
AIR LIQUIDE FINANCE 0,625 19-200630	2.200.000	EUR	2.177.736,00	1.946.879,00	0,10%
AKZO NOB 3,75 24-34	3.000.000	EUR	2.995.830,00	3.031.740,00	0,16%
AKZO NOBEL N.V. 1,50 22-280328	2.000.000	EUR	1.995.560,00	1.904.630,00	0,10%
ALLIANDER FRN 24-PE	4.000.000	EUR	3.967.200,00	4.159.460,00	0,22%
ALLIANDER N.V. 2,625 22-090927	2.000.000	EUR	1.992.620,00	2.002.890,00	0,11%
ALLIANDER N.V. FRN 18-PERPETUAL	2.400.000	EUR	2.379.456,00	2.377.104,00	0,13%
ALLIANZ FRN 23-53	3.000.000	EUR	3.000.570,00	3.397.740,00	0,18%
ALLIANZ SE 3,099 17-060747	2.000.000	EUR	2.048.485,45	1.999.290,00	0,11%
ALLIANZ SE FRN 15-070745	3.000.000	EUR	3.035.130,00	2.985.735,00	0,16%
ALLIANZ SE FRN 22-05072052	4.500.000	EUR	4.500.315,00	4.630.882,50	0,24%
ALSTOM S.A. 0,00 21-110129	7.000.000	EUR	6.471.000,00	6.204.450,00	0,33%
AMADEUS 1,875 20-28	2.000.000	EUR	1.911.496,00	1.934.660,00	0,10%
AMADEUS IT 3,5 24-29	5.000.000	EUR	4.997.300,00	5.096.800,00	0,27%
AMERICA CORP. FRN 22-270433	4.000.000	EUR	4.000.000,00	3.866.420,00	0,20%
AMERICA MOVIL S.A.B. DE CV 2,125 16-100328	3.990.000	EUR	3.728.577,19	3.923.965,50	0,21%
AMERICAN 3,375 24-29	4.500.000	EUR	4.483.575,00	4.582.845,00	0,24%
AMERICAN MEDICAL 1,375 22-080328	2.000.000	EUR	1.996.000,00	1.913.950,00	0,10%
AMERICAN MEDICAL 1,875 22-080334	2.000.000	EUR	1.975.040,00	1.775.600,00	0,09%
AMPRION 3,125 24-30	3.500.000	EUR	3.452.260,00	3.489.307,50	0,18%
AMPRION 3,625 24-31	2.500.000	EUR	2.497.425,00	2.553.612,50	0,13%
AMPRION 4,125 23-34	4.000.000	EUR	3.966.400,00	4.204.060,00	0,22%
AMT 4,125 23-27	6.000.000	EUR	5.991.960,00	6.158.670,00	0,32%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,15 18-220127	6.000.000	EUR	5.669.262,00	5.834.550,00	0,31%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,65 19-280331	3.000.000	EUR	2.984.490,00	2.784.270,00	0,15%
ANHEUSER BUSCH INBEV 2,75 16-170336	2.000.000	EUR	2.199.740,33	1.894.640,00	0,10%
APRR 3,125 24-34	3.000.000	EUR	2.959.380,00	2.930.700,00	0,15%
ARGAN 1,011 21-171126	3.000.000	EUR	2.741.000,00	2.875.935,00	0,15%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ARGENTA FRN 22-27	4.000.000	EUR	3.982.880,00	4.164.140,00	0,22%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	2.000.000	EUR	1.990.600,00	1.921.370,00	0,10%
ARGENTA SPAARBANK FRN 22-080229	7.500.000	EUR	6.791.950,05	7.090.725,00	0,37%
ARGENTUM NETHERLAND 2,00 18-170930	1.200.000	EUR	1.198.860,00	1.138.440,00	0,06%
ARKEMA 1,50 17-200427	4.000.000	EUR	3.940.000,00	3.894.980,00	0,21%
ARKEMA 3,50 24-34	2.100.000	EUR	2.061.486,00	2.081.940,00	0,11%
ARKEMA 4,25 23-30	3.000.000	EUR	2.996.130,00	3.146.865,00	0,17%
ARNDTN 4,80 24-29	3.000.000	EUR	2.932.170,00	3.108.885,00	0,16%
ARVAL 4,125 23-26	4.000.000	EUR	3.986.960,00	4.049.480,00	0,21%
ASR NED 3,625 23-28	2.000.000	EUR	1.992.020,00	2.057.100,00	0,11%
ASSICURAZIONI GENERALI FRN 16-080648	4.000.000	EUR	4.757.114,66	4.203.680,00	0,22%
ASTM SpA 2,375 21-251133	6.000.000	EUR	5.982.060,00	5.307.750,00	0,28%
AT&T INC. 3,15 17-040936	8.000.000	EUR	8.669.863,00	7.626.880,00	0,40%
ATT INC 4,30 23-34	9.000.000	EUR	9.118.400,01	9.557.595,00	0,50%
AUTOLIV 3,625 24-29	3.000.000	EUR	2.995.620,00	3.041.745,00	0,16%
AUTOROUTE SUD FRANCE OAT 2,75 22-020932	3.000.000	EUR	2.967.540,00	2.898.135,00	0,15%
AUTOSTR 5,50 23-31	2.800.000	EUR	2.783.060,00	2.963.940,00	0,16%
AUTOSTRAD 4,25 24-32	1.500.000	EUR	1.489.080,00	1.542.075,00	0,08%
AXA FRN 18-280549	3.000.000	EUR	3.222.204,34	2.972.910,00	0,16%
AXA FRN 22-100742	3.500.000	EUR	3.474.485,00	3.055.920,00	0,16%
AXA LOGISTICS EUR 0,375 21-151126	6.000.000	EUR	5.725.920,00	5.716.830,00	0,30%
AXA SA 3,625 23-33	3.500.000	EUR	3.468.640,00	3.655.925,00	0,19%
AXA SA FRN 23-43	4.000.000	EUR	4.132.090,91	4.386.960,00	0,23%
AYVENS 3,875 24-28	3.000.000	EUR	2.997.720,00	3.069.975,00	0,16%
BANCO BILB FRN 23-31	5.000.000	EUR	4.983.600,00	5.304.125,00	0,28%
BANCO SAB FRN 22-28	3.000.000	EUR	2.992.380,00	3.172.275,00	0,17%
BANCO SANTANDER S.A. FRN 22-270926	4.000.000	EUR	3.986.280,00	4.020.520,00	0,21%
BANKINTER FRN 23-31	7.000.000	EUR	7.098.350,00	7.557.935,00	0,40%
BANKINTER S.A. FRN 21-231232	3.000.000	EUR	2.993.910,00	2.835.270,00	0,15%
BANK OF AMERICA FRN 19-080829	3.000.000	EUR	3.000.000,00	2.754.960,00	0,15%
BARCLAYS 4,918 23-30	5.500.000	EUR	5.525.266,00	5.880.957,50	0,31%
BARCLAYS FRN 22-34	5.000.000	EUR	5.026.372,00	5.535.500,00	0,29%
BARCLAYS FRN 24-33	5.000.000	EUR	5.000.000,00	5.294.050,00	0,28%
BARCLAYS FRN 24-35	2.250.000	EUR	2.250.000,00	2.345.456,25	0,12%
BARCLAYS FRN 24-36	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.007.050,00	0,11%
BAXTER INTERNATIONAL 1,30 19-150529	10.000.000	EUR	9.908.219,01	9.269.000,00	0,49%
BBVASM 3,625 24-30	3.000.000	EUR	2.988.720,00	3.088.800,00	0,16%
BBVASM FRN 23-26	3.500.000	EUR	3.497.480,00	3.512.950,00	0,19%
BBVASM FRN 24-36	3.000.000	EUR	2.991.480,00	3.047.070,00	0,16%
BCO BILBAO FRN 24-36	3.500.000	EUR	3.493.105,00	3.657.797,50	0,19%
BCO BPM 4,625 23-27	4.000.000	EUR	3.992.720,00	4.184.780,00	0,22%
BCO CREDIT FRN 24-30	6.600.000	EUR	6.634.170,00	6.781.170,00	0,36%
BCO SABADE FRN 23-29	5.000.000	EUR	4.976.050,00	5.312.225,00	0,28%
BCO SANT FRN 24-34	3.500.000	EUR	3.490.865,00	3.663.502,50	0,19%
BECTON 3,519 24-31	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.053.355,00	0,16%
BECTON 3,553 23-29	4.000.000	EUR	3.999.880,00	4.090.920,00	0,22%
BECTON 3,828 24-32	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.080.670,00	0,16%
BECTON DICKINSON 0,034 21-130825	2.600.000	EUR	2.600.000,00	2.557.139,00	0,13%
BECTON DICKINSON 0,334 21-130828	3.000.000	EUR	3.000.000,00	2.743.605,00	0,14%
BELFIUS 3,375 24-31	4.500.000	EUR	4.496.985,00	4.494.487,50	0,24%
BELFIUS 3,875 23-28	3.000.000	EUR	2.986.890,00	3.098.385,00	0,16%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
BFCM 5,125 23-33	2.000.000	EUR	1.996.160,00	2.127.800,00	0,11%
BFCM FRN 22-160632	3.000.000	EUR	2.998.920,00	3.006.600,00	0,16%
BKIR FRN 24-34	5.000.000	EUR	5.053.694,00	5.162.850,00	0,27%
BKNG 3,75 24-36	6.000.000	EUR	5.956.530,00	6.120.060,00	0,32%
BK OF IREL FRN 23-29	3.000.000	EUR	2.989.920,00	3.163.320,00	0,17%
BLACKST 3,625 22-29	7.000.000	EUR	6.651.999,97	7.005.950,00	0,37%
BLACKSTONE HLDG FINANCE 3,50 22-010634	3.000.000	EUR	2.955.750,00	3.030.000,00	0,16%
BMW 3,375 24-34	3.000.000	EUR	2.983.980,00	2.968.485,00	0,16%
BMW FIN 4,125 23-33	4.000.000	EUR	3.960.280,00	4.220.240,00	0,22%
BNP PARIBAS S.A. 2,10 22-070432	3.000.000	EUR	2.995.170,00	2.728.995,00	0,14%
BNP PARIBAS S.A. FRN 18-201130	2.000.000	EUR	2.061.252,00	1.980.130,00	0,10%
BNP PARIBAS S.A. FRN 20-190228	3.000.000	EUR	2.990.550,00	2.838.195,00	0,15%
BNP PARIBAS S.A. FRN 21-190130	2.000.000	EUR	1.993.440,00	1.787.910,00	0,09%
BNP PARIBAS S.A. FRN 21-310833	3.000.000	EUR	2.996.550,00	2.699.760,00	0,14%
BNP PARIBAS S.A. FRN 22-310332	2.500.000	EUR	2.498.250,00	2.435.375,00	0,13%
BNPP FRN 24-34	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.027.495,00	0,16%
BOOKING 3,25 24-32	4.000.000	EUR	3.976.760,00	4.009.980,00	0,21%
BOOKING 4,125 23-33	4.000.000	EUR	3.977.200,00	4.219.800,00	0,22%
BOOKING HLDG 0,10 21-080325	4.500.000	EUR	4.498.920,00	4.476.847,50	0,24%
BOUYGUES 3,875 23-31	2.000.000	EUR	1.996.820,00	2.078.080,00	0,11%
BPCE S.A. 1,00 19-010425	1.600.000	EUR	1.597.216,00	1.591.760,00	0,08%
BPCE S.A. FRN 20-150927	2.000.000	EUR	1.984.280,00	1.915.120,00	0,10%
BPCE S.A. FRN 21-130142	3.000.000	EUR	2.990.310,00	2.866.515,00	0,15%
BPER BCA FRN 24-31	4.000.000	EUR	3.991.640,00	4.119.220,00	0,22%
BPOST 3,29 24-29	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.015.465,00	0,16%
BRAMBLES 4,25 23-31	3.000.000	EUR	2.986.650,00	3.176.355,00	0,17%
BRENNTAG 3,875 24-32	7.000.000	EUR	6.937.680,00	7.140.105,00	0,38%
BUREAU 3,125 24-31	4.000.000	EUR	3.977.240,00	3.996.900,00	0,21%
BUREAU V 3,50 24-36	10.000.000	EUR	9.938.852,00	9.988.450,00	0,53%
CAIXABANK FRN 22-130426	2.000.000	EUR	1.997.740,00	1.991.370,00	0,10%
CAIXABANK FRN 22-30	4.000.000	EUR	3.977.040,00	4.388.660,00	0,23%
CAIXABANK FRN 22-33	3.800.000	EUR	3.794.718,00	4.075.747,00	0,21%
CAIXABANK FRN 23-29	4.000.000	EUR	3.983.240,00	4.256.220,00	0,22%
CAIXABANK S.A. FRN 20-100726	2.000.000	EUR	1.991.700,00	1.975.580,00	0,10%
CAIXABANK S.A. FRN 21-180631	3.100.000	EUR	3.086.763,00	3.021.756,00	0,16%
CAIXABK 4,25 23-30	2.400.000	EUR	2.391.312,00	2.549.448,00	0,13%
CAIXABK 4,375 23-33	4.000.000	EUR	3.964.520,00	4.325.580,00	0,23%
CAIXA GERAL DEPOSITOS FRN 21-210927	4.500.000	EUR	4.493.340,00	4.312.957,50	0,23%
CAIXA GERL FRN 22-28	3.000.000	EUR	3.000.420,00	3.223.095,00	0,17%
CARMILA 5,50 23-28	2.600.000	EUR	2.586.168,00	2.785.705,00	0,15%
CASTELL 4,125 24-30	2.200.000	EUR	2.191.684,00	2.219.393,00	0,12%
CBRE CI OPEN-END 0,50 21-270128	3.000.000	EUR	2.981.730,00	2.771.715,00	0,15%
CEBREGI 4,75 24-34	4.000.000	EUR	3.998.120,00	4.250.600,00	0,22%
CIE SAINT-GOBAIN 2,625 22-100832	3.000.000	EUR	2.970.960,00	2.880.960,00	0,15%
CITIGROUP INC. FRN 20-060726	4.000.000	EUR	4.037.300,00	3.965.040,00	0,21%
CK HITCHINSON 1,00 21-021133	8.000.000	EUR	7.917.680,00	6.487.280,00	0,34%
CMBK FRN 23-29	2.000.000	EUR	1.994.560,00	2.123.510,00	0,11%
CMBK FRN 24-32	2.000.000	EUR	1.992.220,00	2.037.210,00	0,11%
CMBK FRN 24-35	1.800.000	EUR	1.790.928,00	1.786.878,00	0,09%
CMZB FRN 24-37	5.000.000	EUR	4.963.100,00	4.982.850,00	0,26%
CNP ASSURANCES FRN 21-121053	3.600.000	EUR	3.561.876,00	3.029.364,00	0,16%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
COMCAST 0,75 20-32	3.000.000	EUR	2.350.479,99	2.555.460,00	0,13%
COMCAST CORP. 0,00 21-140926	2.000.000	EUR	1.993.720,00	1.911.810,00	0,10%
COMMERZBANK FRN 22-140927	2.800.000	EUR	2.785.188,00	2.806.720,00	0,15%
COOP RAB 4,00 23-30	3.000.000	EUR	2.987.250,00	3.128.310,00	0,16%
COOP RABOBANK 0,875 20-050528	2.500.000	EUR	2.497.800,00	2.383.450,00	0,13%
COVIVIO 4,125 24-33	5.000.000	EUR	4.972.750,00	5.076.150,00	0,27%
COVIVO 4,625 23-32	2.500.000	EUR	2.491.525,00	2.658.325,00	0,14%
CRED AGR 4,50 24-34	2.200.000	EUR	2.199.714,00	2.249.764,00	0,12%
CRED AGRI FRN 23-33	4.000.000	EUR	3.982.960,00	4.237.640,00	0,22%
CREDIT A 4,125 24-36	2.000.000	EUR	1.998.700,00	2.061.810,00	0,11%
CREDIT A 4,375 23-33	2.800.000	EUR	2.787.988,00	2.958.844,00	0,16%
CREDIT AGR FRN 24-31	1.000.000	EUR	997.340,00	1.015.680,00	0,05%
CREDIT AGR FRN 24-36	3.500.000	EUR	3.491.320,00	3.558.712,50	0,19%
CREDIT AGRICOLE 1,75 19-050329	3.000.000	EUR	3.034.650,00	2.828.685,00	0,15%
CREDIT AGRICOLE S.A. 1,625 20-050630	2.600.000	EUR	2.599.870,00	2.577.458,00	0,14%
CREDIT AGRICOLE S.A. FRN 21-210929	3.500.000	EUR	3.493.770,00	3.175.847,50	0,17%
CREDIT MUTUEL 2,625 22-061129	4.000.000	EUR	3.999.240,00	3.868.980,00	0,20%
CRELAN FRN 24-32	3.500.000	EUR	3.491.600,00	3.806.705,00	0,20%
CRITERIA 3,50 24-29	6.000.000	EUR	5.985.660,00	6.059.820,00	0,32%
CTEFRA 3,75 24-36	2.000.000	EUR	1.986.720,00	2.009.040,00	0,11%
CTP N.V. 0,50 21-210625	1.977.000	EUR	1.902.735,41	1.952.920,14	0,10%
CTP N.V. 0,625 21-270926	1.196.000	EUR	1.002.881,88	1.153.906,78	0,06%
CTP N.V. 1,50 21-270931	5.000.000	EUR	4.296.703,75	4.341.700,00	0,23%
CTP N.V. 3,875 24-32	5.000.000	EUR	4.961.250,00	4.945.475,00	0,26%
CTP NV 4,75 24-30	2.000.000	EUR	1.994.280,00	2.090.440,00	0,11%
DAIMLER INTERNATIONAL 1,00 18-111125	3.500.000	EUR	3.511.030,00	3.450.370,00	0,18%
DANAHER CORP. 2,10 20-300926	2.500.000	EUR	2.492.925,00	2.478.725,00	0,13%
DEUTSCH BK FRN 24-28	4.000.000	EUR	4.005.298,00	4.078.540,00	0,21%
DEUTSCHE 3,25 24-35	4.000.000	EUR	3.983.000,00	4.013.160,00	0,21%
DEUTSCHE 3,25 24-36	6.000.000	EUR	5.985.300,00	6.012.000,00	0,32%
DEUTSCHE FRN 24-30	4.000.000	EUR	3.991.040,00	4.102.940,00	0,22%
DEUTSCHE TELEKOM A.G 1,50 16-030428	3.000.000	EUR	2.774.700,00	2.904.255,00	0,15%
DH EUROPE FINANCE 1,20 17-300627	4.000.000	EUR	4.148.456,20	3.870.200,00	0,20%
DNB BANK FRN 23-28	3.500.000	EUR	3.495.870,00	3.636.675,00	0,19%
DSM BV 3,625 24-34	3.500.000	EUR	3.480.960,00	3.553.672,50	0,19%
DSVDC 3,50 24-29	6.000.000	EUR	5.980.768,00	6.149.850,00	0,32%
EDENRED 3,625 24-32	4.500.000	EUR	4.461.435,00	4.529.317,50	0,24%
EDF 4,375 24-36	4.000.000	EUR	3.974.760,00	4.195.520,00	0,22%
EDF 4,625 10-260430	5.500.000	EUR	6.976.813,85	5.889.812,50	0,31%
EDF 4,75 22-34	6.000.000	EUR	6.084.510,00	6.507.720,00	0,34%
EDF S.A. 2,00 19-091249	4.000.000	EUR	4.379.700,00	2.605.800,00	0,14%
EDPPL 3,875 23-28	3.000.000	EUR	2.991.960,00	3.096.270,00	0,16%
ELLEVIO 4,125 24-34	4.000.000	EUR	3.987.440,00	4.166.740,00	0,22%
ENBW 3,75 24-35	3.500.000	EUR	3.491.635,00	3.512.827,50	0,19%
ENBW INT 3,85 23-30	4.000.000	EUR	3.993.040,00	4.161.420,00	0,22%
ENBW INTL 4,30 23-34	2.800.000	EUR	2.791.572,00	2.969.610,00	0,16%
ENEL 5,625 07-210627	2.500.000	EUR	3.217.653,00	2.679.225,00	0,14%
ENEL FIN 3,875 24-35	4.500.000	EUR	4.445.640,00	4.595.017,50	0,24%
ENEL FIN 4,00 23-31	3.000.000	EUR	2.966.310,00	3.134.205,00	0,17%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 0,875 21-280934	3.000.000	EUR	2.985.360,00	2.356.680,00	0,12%
ENEL SpA FRN 18-241181	5.000.000	EUR	5.292.659,99	4.976.975,00	0,26%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ENEL SPA FRN 23-PERP	5.000.000	EUR	5.071.250,00	5.369.025,00	0,28%
ENEXIS HLDG 0,625 20-170632	3.000.000	EUR	2.993.790,00	2.527.230,00	0,13%
ENGIE 3,625 24-31	3.000.000	EUR	2.981.070,00	3.063.420,00	0,16%
ENGIE 3,875 23-33	4.000.000	EUR	3.968.160,00	4.118.980,00	0,22%
ENGIE FRN 24-PERP	5.000.000	EUR	5.000.000,00	5.231.575,00	0,28%
ENGIE SA 4,50 23-42	4.000.000	EUR	4.039.650,00	4.213.600,00	0,22%
EQT AB 2,875 22-060432	4.500.000	EUR	4.473.450,00	4.270.702,50	0,23%
ERG SpA 0,875 21-150931	2.000.000	EUR	1.577.720,60	1.691.610,00	0,09%
ERG SPA 4,125 24-30	2.500.000	EUR	2.488.025,00	2.576.487,50	0,14%
ERSTE GROUP BANK A.G. FRN 22-070633	1.500.000	EUR	1.495.140,00	1.512.570,00	0,08%
ERSTE GROUP BANK FRN 20-080931	6.000.000	EUR	6.144.050,00	5.856.390,00	0,31%
EUROBANK FRN 24-30	4.000.000	EUR	3.980.840,00	4.089.620,00	0,22%
EUROFINS SCIENTIFIC 4,00 22-060729	10.000.000	EUR	9.829.880,00	10.186.450,00	0,54%
EVONIK INDUSTRIES 2,25 22-250927	3.000.000	EUR	2.981.580,00	2.962.590,00	0,16%
FERROV 4,125 23-29	1.500.000	EUR	1.491.810,00	1.562.550,00	0,08%
FIDELITY NATIONAL 0,625 19-031225	1.500.000	EUR	1.498.590,00	1.471.185,00	0,08%
FIDELITY NATIONAL INFORMATION SERVICES 1,50 19-210527	7.000.000	EUR	7.173.580,00	6.793.010,00	0,36%
FINECOBANK SpAFRN 21-211027	3.500.000	EUR	3.489.850,00	3.346.140,00	0,18%
FINGRID 2,75 24-29	2.400.000	EUR	2.392.368,00	2.391.888,00	0,13%
FNM SpA 0,75 21-201026	3.000.000	EUR	2.994.720,00	2.895.135,00	0,15%
FORTIVE 3,70 24-29	5.100.000	EUR	5.097.093,00	5.226.250,50	0,28%
FORTUM 4,00 23-28	3.500.000	EUR	3.488.975,00	3.615.202,50	0,19%
GBL 4,00 23-33	3.000.000	EUR	2.989.800,00	3.160.800,00	0,17%
GD CITY 4,375 24-30	2.500.000	EUR	2.444.350,00	2.576.975,00	0,14%
GENERAL 4,1562 24-35	6.500.000	EUR	6.500.000,00	6.627.692,50	0,35%
GIVAUDAN NEDERLAND 1,625 20-220432	3.000.000	EUR	3.030.230,00	2.707.815,00	0,14%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	6.000.000	EUR	5.912.730,00	6.095.670,00	0,32%
HANNOVER FRN 22-43	3.500.000	EUR	3.491.145,00	3.972.027,50	0,21%
HEIBOS FRN 24-29	5.000.000	EUR	4.962.000,00	4.964.825,00	0,26%
HEIMSTAD 0,75 21-29	3.000.000	EUR	2.278.500,00	2.602.950,00	0,14%
HEIMSTAD 1,625 21-31	2.000.000	EUR	1.436.000,00	1.705.410,00	0,09%
HEIMSTADEN BOSTAD 1,125 20-210126	10.000.000	EUR	9.507.160,00	9.776.400,00	0,52%
HERA 4,25 23-33	2.500.000	EUR	2.488.025,00	2.640.625,00	0,14%
HERA SpA 2,50 22-250529	3.000.000	EUR	2.973.660,00	2.948.280,00	0,16%
HOWOGE WOHNUNGS 0,625 21-011128	3.500.000	EUR	3.494.015,00	3.188.867,50	0,17%
HSBC FRN 24-29	5.000.000	EUR	5.000.000,00	5.099.225,00	0,27%
HSBC FRN 24-35	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.587.862,50	0,14%
HSBC HLDG FRN 22-150627	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.003.315,00	0,16%
HSBC HLDG PLC FRN 20-131126	2.000.000	EUR	2.000.000,00	1.962.020,00	0,10%
IBERDROLA FINANZAS 0,875 20-160625	2.000.000	EUR	1.995.680,00	1.982.320,00	0,10%
IBERDROLA FINANZAS 1,00 17-070325	3.000.000	EUR	2.980.800,00	2.988.870,00	0,16%
IBERDROLA FRN 23-PERP	3.700.000	EUR	3.700.000,00	3.825.781,50	0,20%
IBERDROL FRN 24-PERP	2.500.000	EUR	2.499.925,00	2.618.637,50	0,14%
IBESM 3,375 24-35	5.000.000	EUR	4.963.450,00	4.968.350,00	0,26%
IBESM 3,625 24-34	1.600.000	EUR	1.596.432,00	1.637.704,00	0,09%
IHG 3,625 24-31	5.000.000	EUR	4.994.200,00	5.033.325,00	0,27%
IHG FIN 4,375 23-29	8.000.000	EUR	8.053.150,00	8.431.320,00	0,44%
ILLINOIS 3,25 24-28	2.500.000	EUR	2.488.125,00	2.543.837,50	0,13%
ILLINOIS 3,375 24-32	6.000.000	EUR	6.010.560,00	6.135.360,00	0,32%
ILLINOIS TOOL WORKS 0,625 19-051227	3.000.000	EUR	2.980.290,00	2.839.095,00	0,15%
ILLINOIS TOOL WORKS 2,125 15-220530	3.000.000	EUR	2.979.090,00	2.903.460,00	0,15%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
IMCD 3,625 24-30	4.500.000	EUR	4.472.280,00	4.505.557,50	0,24%
ING GROEP FRN 24-32	5.000.000	EUR	4.989.550,00	4.983.900,00	0,26%
ING GROEP N.V. FRN 21-090632	1.700.000	EUR	1.691.908,00	1.608.106,50	0,08%
ING GROEP N.V. FRN 21-161132	3.000.000	EUR	2.990.790,00	2.815.590,00	0,15%
ING GROUP N.V. FRN 19-131130	2.500.000	EUR	2.495.650,00	2.447.112,50	0,13%
ING GROUP N.V. FRN 20-260531	3.700.000	EUR	3.763.186,00	3.650.660,50	0,19%
ING GROUP N.V. FRN 22-230526	3.000.000	EUR	2.997.840,00	2.989.995,00	0,16%
ING GROUP N.V. FRN 22-240833	2.800.000	EUR	2.788.492,00	2.855.874,00	0,15%
INTESA 4,875 23-30	2.200.000	EUR	2.200.000,00	2.374.042,00	0,13%
INTESA 5,125 23-31	4.000.000	EUR	3.971.320,00	4.419.320,00	0,23%
INTESA S 5,625 23-33	2.000.000	EUR	1.985.080,00	2.268.980,00	0,12%
INTESA SAN FRN 23-28	1.000.000	EUR	996.290,00	1.041.725,00	0,05%
INTESA SAN PAOLO SpA 0,75 21-160328	2.500.000	EUR	2.498.800,00	2.338.237,50	0,12%
INTESA SAN PAOLO SpA 1,75 19-040729	8.000.000	EUR	8.415.704,44	7.577.200,00	0,40%
INTESA SAN PAOLO SpA 4,75 22-060927	5.500.000	EUR	5.500.000,00	5.759.847,50	0,30%
IRELAND FRN 23-28	6.000.000	EUR	6.084.860,00	6.288.900,00	0,33%
IRELAND FRN 23-31	4.500.000	EUR	4.676.850,00	4.880.295,00	0,26%
IREN SpA 1,00 20-010730	5.000.000	EUR	4.663.140,00	4.553.750,00	0,24%
IREN SpA 1,50 17-241027	4.000.000	EUR	3.860.000,00	3.891.480,00	0,21%
ISPIM 3,625 24-30	3.000.000	EUR	2.979.210,00	3.067.455,00	0,16%
ISPIM FRN 24-32	3.000.000	EUR	2.995.470,00	3.039.540,00	0,16%
ISSDC 3,875 24-29	4.000.000	EUR	3.975.800,00	4.100.000,00	0,22%
ITALGAS SpA 1,625 17-180129	4.000.000	EUR	3.832.921,33	3.818.660,00	0,20%
JAB HLDG 4,375 24-25	1.500.000	EUR	1.497.495,00	1.577.152,50	0,08%
JAB HLDGS 5,00 23-33	5.000.000	EUR	5.191.000,00	5.464.825,00	0,29%
JPM FRN 24-34	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.046.110,00	0,11%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 17-180528	2.000.000	EUR	2.006.520,00	1.941.180,00	0,10%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 19-110327	3.000.000	EUR	3.000.000,00	2.938.695,00	0,15%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 20-240228	2.000.000	EUR	2.000.000,00	1.895.480,00	0,10%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	3.000.000	EUR	3.000.000,00	2.873.820,00	0,15%
KBC FRN 23-30	3.200.000	EUR	3.199.168,00	3.362.144,00	0,18%
KBC GROUPE FRN 21-071231	4.000.000	EUR	3.999.000,00	3.818.500,00	0,20%
KBC GROUP N.V. FRN 21-010327	2.500.000	EUR	2.489.575,00	2.430.287,50	0,13%
KBC GRP FRN 24-35	3.000.000	EUR	2.988.720,00	3.121.905,00	0,16%
KERRY GROUP FINANCE SER 0,625 19-200929	8.000.000	EUR	8.025.902,40	7.249.560,00	0,38%
KLEPIER 3,875 24-33	4.000.000	EUR	3.947.600,00	4.108.740,00	0,22%
KNORR 3,25 24-32	6.000.000	EUR	5.920.200,00	6.095.070,00	0,32%
KOJAMO PLC 0,875 21-280529	3.000.000	EUR	2.488.800,00	2.718.480,00	0,14%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE 1,75 20-020427	2.200.000	EUR	2.294.390,00	2.160.235,00	0,11%
KPN 3,875 23-31	5.000.000	EUR	4.954.900,00	5.220.625,00	0,28%
KPN 3,875 24-36	3.000.000	EUR	2.995.170,00	3.072.690,00	0,16%
KUTXABANK FRN 23-27	4.000.000	EUR	3.989.640,00	4.100.440,00	0,22%
LA POSTE 0,00 21-180729	3.000.000	EUR	2.970.090,00	2.618.940,00	0,14%
LA POSTE 0,375 19-170927	5.000.000	EUR	4.997.650,00	4.695.500,00	0,25%
LA POSTE 1,45 18-301128	2.000.000	EUR	1.996.480,00	1.889.620,00	0,10%
LA POSTE 3,125 22-140333	2.500.000	EUR	2.476.825,00	2.457.775,00	0,13%
LEASEPLAN CORP. 0,25 21-230226	3.000.000	EUR	2.988.420,00	2.911.770,00	0,15%
LEASYS 3,875 24-27	2.500.000	EUR	2.499.750,00	2.540.862,50	0,13%
LEASYS 4,50 23-26	3.000.000	EUR	2.998.590,00	3.066.390,00	0,16%
LEGRAND 3,50 24-34	5.000.000	EUR	5.011.722,00	5.113.375,00	0,27%
LINDE 3,50 24-34	2.000.000	EUR	1.984.440,00	2.043.470,00	0,11%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
LINDE FINANCE B.V. 0,25 20-190527	2.500.000	EUR	2.498.950,00	2.363.337,50	0,12%
LINDE PLC 1,375 22-310331	3.000.000	EUR	2.976.150,00	2.729.190,00	0,14%
LINDE PLC 3,20 24-31	4.000.000	EUR	3.998.760,00	4.056.320,00	0,21%
LLOYDS B 4,125 23-27	3.400.000	EUR	3.394.084,00	3.505.604,00	0,18%
LLOYDS BANK CORP. 2,375 20-090426	4.000.000	EUR	4.404.039,92	3.982.800,00	0,21%
LLOYDS BANK GROUP 1,50 17-120927	2.000.000	EUR	2.105.000,00	1.930.470,00	0,10%
LLOYDS BANK GROUP FRN 20-010426	2.700.000	EUR	2.972.641,00	2.702.349,00	0,14%
LLOYDS BANK PLC FRN 22-240830	2.000.000	EUR	1.986.040,00	1.989.800,00	0,10%
LLOYDS BK FRN 23-31	3.700.000	EUR	3.677.837,00	3.964.346,50	0,21%
LLOYDS BK FRN 24-30	4.000.000	EUR	3.989.080,00	4.049.360,00	0,21%
LLOYDS BK FRN 24-34	2.500.000	EUR	2.487.250,00	2.560.650,00	0,13%
LLOYDS FRN 24-32	2.000.000	EUR	1.996.260,00	2.044.420,00	0,11%
LOGICOR 4,25 24-29	1.500.000	EUR	1.492.005,00	1.545.592,50	0,08%
LOGICOR 4,625 24-28	3.500.000	EUR	3.493.245,00	3.631.967,50	0,19%
L OREAL 3,375 23-29	2.400.000	EUR	2.397.696,00	2.469.720,00	0,13%
MBANK FRN 24-30	3.500.000	EUR	3.500.000,00	3.525.795,00	0,19%
MEDIOBANCA1,125 19-150725	2.000.000	EUR	1.992.620,00	1.983.600,00	0,10%
MEDIOBANCAFRN 22-170729	4.000.000	EUR	3.978.880,00	3.730.180,00	0,20%
MEDIOBANCA FRN 23-28	2.500.000	EUR	2.489.775,00	2.599.462,50	0,14%
MEDIOBANCA FRN 24-31	5.000.000	EUR	4.974.850,00	4.928.700,00	0,26%
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 1,125 19-070327	6.000.000	EUR	6.248.110,00	5.804.700,00	0,31%
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 2,25 19-070339	2.500.000	EUR	2.504.382,14	2.132.600,00	0,11%
MERCEDES-BENZ 0,75 21-110333	4.000.000	EUR	3.114.000,00	3.297.340,00	0,17%
MERCK FINANCIAL 0,50 20-160728	1.700.000	EUR	1.693.812,00	1.579.147,00	0,08%
MERCK FRN 20-090980	4.000.000	EUR	4.078.000,00	3.888.920,00	0,20%
MERCK FRN 24-54	2.000.000	EUR	1.988.640,00	2.017.650,00	0,11%
MONDELEZ INTL 1,625 15-080327	2.000.000	EUR	2.022.890,00	1.957.290,00	0,10%
MORGAN FRN 23-29	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.148.770,00	0,17%
MORGAN STANLEY FRN 20-261029	3.500.000	EUR	3.500.000,00	3.188.045,00	0,17%
MORGAN STANLEY FRN 21-070231	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.178.587,50	0,11%
MORGAN STANLEY FRN 21-290433	3.000.000	EUR	3.000.000,00	2.561.175,00	0,13%
MORGAN STANLEY FRN 22-070532	2.000.000	EUR	2.000.000,00	1.994.000,00	0,11%
MORGAN ST FRN 24-30	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.052.840,00	0,11%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT A.G. 1,00 21-260542	2.000.000	EUR	1.987.100,00	1.669.710,00	0,09%
MUNRE FRN 24-44	3.000.000	EUR	2.973.870,00	3.095.445,00	0,16%
NASDAQ INC. 1,75 19-280329	4.000.000	EUR	4.142.155,00	3.812.180,00	0,20%
NATWEST GROUP FRN 21-260230	3.000.000	EUR	2.999.760,00	2.732.625,00	0,14%
NATWEST MARKETS 1,375 22-020327	4.000.000	EUR	3.991.560,00	3.881.040,00	0,20%
NATWEST MARKETS 2,00 22-270825	3.000.000	EUR	2.991.630,00	2.986.710,00	0,16%
NE PROP 4,25 24-32	2.500.000	EUR	2.478.100,00	2.561.500,00	0,13%
NE PROPERTY B.V. 2,00 22-200130	9.000.000	EUR	8.387.679,00	8.344.845,00	0,44%
NE PROPERTY B.V. 3,375 20-140727	5.000.000	EUR	5.640.464,00	5.009.275,00	0,26%
NETFLIX INC. 3,625 19-150630	12.000.000	EUR	12.133.995,00	12.363.240,00	0,65%
NEW YORK 3,625 23-30	6.000.000	EUR	5.975.580,00	6.205.500,00	0,33%
NIBC BANK 0,25 21-090926	3.500.000	EUR	3.497.410,00	3.350.480,00	0,18%
NN BANK N.V. NETHERLDS 0,50 21-210928	3.500.000	EUR	3.493.035,00	3.193.295,00	0,17%
NN GROUP FRN 23-43	4.000.000	EUR	4.010.900,00	4.506.680,00	0,24%
NORDEA 3,00 24-31	4.000.000	EUR	3.976.400,00	3.958.580,00	0,21%
NORDEA FRN 23-34	1.100.000	EUR	1.097.998,00	1.158.701,50	0,06%
NTT FIN 3,359 24-31	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.038.895,00	0,16%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ORANGE 3,25 24-35	3.500.000	EUR	3.487.085,00	3.482.552,50	0,18%
ORANGE 3,875 23-35	5.000.000	EUR	5.051.805,00	5.243.225,00	0,28%
ORANGE FRN 23-PERP	4.000.000	EUR	4.207.500,00	4.260.220,00	0,22%
ORANGE FRN 24-PERP	4.800.000	EUR	4.765.440,00	4.927.128,00	0,26%
P3 GROUP 0,875 22-260126	8.000.000	EUR	7.807.980,00	7.827.000,00	0,41%
P3 GROUP 4,625 24-30	5.500.000	EUR	5.498.882,50	5.706.937,50	0,30%
P3 GRP 4,00 24-32	3.100.000	EUR	3.080.160,00	3.119.049,50	0,16%
PANDORA 3,875 24-30	5.000.000	EUR	4.950.050,00	5.109.450,00	0,27%
PANDORA 4,50 23-28	2.500.000	EUR	2.486.550,00	2.610.725,00	0,14%
PIRELLI 3,875 24-29	3.000.000	EUR	2.989.980,00	3.077.490,00	0,16%
PLUXEE 3,50 24-28	1.500.000	EUR	1.493.355,00	1.516.350,00	0,08%
PLUXEE 3,75 24-32	5.000.000	EUR	4.946.530,00	5.043.300,00	0,27%
PRAEMIA 5,50 23-28	4.000.000	EUR	3.995.400,00	4.273.240,00	0,23%
PROLOG 4,375 24-36	3.000.000	EUR	2.988.990,00	3.156.750,00	0,17%
PROLOGIS 3,625 22-070330	3.000.000	EUR	2.978.670,00	3.046.785,00	0,16%
PROLOGIS 3,875 23-30	7.000.000	EUR	6.954.990,00	7.269.045,00	0,38%
PROLOGIS 4,625 23-33	2.000.000	EUR	1.991.840,00	2.159.660,00	0,11%
PROLOGIS 4,625 23-35	2.000.000	EUR	1.980.380,00	2.146.980,00	0,11%
PROLOGIS INTERNATIONAL 1,625 20-170632	2.000.000	EUR	1.992.660,00	1.765.590,00	0,09%
PROSUS N.V. 2,031 20-030832	6.000.000	EUR	4.971.182,07	5.247.390,00	0,28%
PRYSMIAN 3,625 24-28	6.000.000	EUR	5.989.020,00	6.055.620,00	0,32%
PSA BANQ 3,875 23-26	2.000.000	EUR	1.995.780,00	2.018.480,00	0,11%
RANDSTAD 3,61 24-29	7.000.000	EUR	6.991.000,00	7.137.550,00	0,38%
RCI BQ 3,875 24-29	3.500.000	EUR	3.496.395,00	3.548.457,50	0,19%
RED ELECT FRN 23-PER	4.000.000	EUR	3.988.440,00	4.115.620,00	0,22%
ROBERT B 4,00 23-35	3.200.000	EUR	3.199.392,00	3.340.016,00	0,18%
RWE AG 4,125 23-35	3.600.000	EUR	3.592.296,00	3.732.210,00	0,20%
SABADELL FRN 24-30	2.300.000	EUR	2.290.455,00	2.388.458,00	0,13%
SAB SM FRN 24-31	4.000.000	EUR	3.997.040,00	4.011.780,00	0,21%
SAGAX 4,375 24-30	2.500.000	EUR	2.497.800,00	2.601.712,50	0,14%
SAINT-GO 3,875 23-30	3.500.000	EUR	3.487.995,00	3.631.530,00	0,19%
SAINT-GOB 3,25 24-29	2.000.000	EUR	1.992.660,00	2.021.300,00	0,11%
SAINT-GOBAIN 1,375 17-140627	3.500.000	EUR	3.523.322,50	3.398.797,50	0,18%
SAMPO PLC FRN 20-030952	6.000.000	EUR	6.008.871,64	5.472.300,00	0,29%
SANTAN 3,50 24-32	5.000.000	EUR	4.961.000,00	4.980.025,00	0,26%
SANTAN FRN 24-29	5.000.000	EUR	4.992.850,00	5.013.100,00	0,26%
SCHNEIDER 3,00 24-30	3.000.000	EUR	2.984.760,00	3.036.315,00	0,16%
SCHNEIDER 3,50 22-32	4.000.000	EUR	3.973.160,00	4.154.180,00	0,22%
SCHNEIDER 3,50 23-33	6.000.000	EUR	6.040.320,00	6.210.150,00	0,33%
SCHNEIDER ELECTRIC 1,00 20-090427	3.700.000	EUR	3.745.791,00	3.573.312,00	0,19%
SCHNEIDER ELECTRIC 1,375 18-210627	1.700.000	EUR	1.683.510,00	1.653.853,50	0,09%
SECURIT 3,875 24-30	6.000.000	EUR	6.034.820,00	6.149.640,00	0,32%
SEGRO PLC 3,50 24-32	3.600.000	EUR	3.579.300,00	3.592.602,00	0,19%
SHRLUX 3,625 24-34	4.700.000	EUR	4.660.191,00	4.669.332,50	0,25%
SIEMENS 3,375 23-31	6.000.000	EUR	5.979.900,00	6.194.340,00	0,33%
SIEMENS 3,375 24-37	4.000.000	EUR	3.955.040,00	4.007.100,00	0,21%
SIEMENS FINANCE 0,375 20-050626	2.000.000	EUR	1.998.940,00	1.943.890,00	0,10%
SIEMENS FINANCE 0,625 22-250227	3.000.000	EUR	2.984.580,00	2.891.460,00	0,15%
SILFIN 5,125 24-30	6.000.000	EUR	6.150.510,00	6.258.060,00	0,33%
SMURFIT KAPPA TREAS 0,50 21-220929	2.500.000	EUR	2.496.275,00	2.238.187,50	0,12%
SMURFIT KAPPA TREAS 1,00 21-220933	4.000.000	EUR	3.994.600,00	3.319.440,00	0,17%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SNAM 3,875 24-34	3.000.000	EUR	2.985.120,00	3.071.685,00	0,16%
SNAM SPA 4,00 23-29	2.500.000	EUR	2.475.650,00	2.597.337,50	0,14%
SOCGEN 4,125 23-28	3.000.000	EUR	2.995.620,00	3.118.350,00	0,16%
SOCGEN FRN 23-31	5.000.000	EUR	4.968.150,00	5.293.425,00	0,28%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE 1,125 16-090126	3.500.000	EUR	3.472.035,00	3.446.485,00	0,18%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE 1,50 18-250130	2.000.000	EUR	1.980.540,00	1.860.560,00	0,10%
SOCIETE GENERALE 0,75 20-250127	2.500.000	EUR	2.499.650,00	2.383.050,00	0,13%
SOCIETE GENERALE FRN 20-241130	4.000.000	EUR	3.990.365,00	3.901.380,00	0,21%
SODEXHO 0,75 20-270425	2.000.000	EUR	1.996.580,00	1.985.180,00	0,10%
SSE PLC 4,00 23-31	3.000.000	EUR	2.998.980,00	3.140.610,00	0,17%
STATKRAFT 3,50 23-33	1.500.000	EUR	1.492.785,00	1.531.387,50	0,08%
STATNETT 3,375 24-36	6.000.000	EUR	5.957.490,00	6.003.060,00	0,32%
STATNETT 3,50 23-33	3.500.000	EUR	3.495.345,00	3.570.350,00	0,19%
STATNETT SF 1,25 17-260430	3.000.000	EUR	2.602.017,00	2.770.560,00	0,15%
STEDIN HLDG 0,50 19-141129	7.000.000	EUR	6.996.470,00	6.226.570,00	0,33%
STELLANTIS 3,5 24-27	1.500.000	EUR	1.492.335,00	1.517.722,50	0,08%
STELLANTIS 4,0 23-27	4.000.000	EUR	3.986.440,00	4.078.980,00	0,21%
STRATKRAFT A.S. 2,875 22-130929	2.000.000	EUR	1.980.700,00	2.004.870,00	0,11%
STRYKER 3,375 24-32	3.500.000	EUR	3.488.170,00	3.539.340,00	0,19%
SUEZ 4,50 23-33	3.000.000	EUR	2.970.990,00	3.193.350,00	0,17%
SUEZ 5,00 22-32	8.000.000	EUR	8.187.450,00	8.755.720,00	0,46%
SUEZ S.A. 1,875 22-240527	2.400.000	EUR	2.390.496,00	2.337.396,00	0,12%
SWISS LIFE FINANCE 0,50 21-150931	2.300.000	EUR	2.288.178,00	1.940.981,50	0,10%
TAG IMM 4,25 24-30	2.700.000	EUR	2.686.500,00	2.745.697,50	0,14%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2,25 18-211126	3.000.000	EUR	3.060.393,00	2.978.070,00	0,16%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 3,00 18-211130	2.000.000	EUR	2.153.040,00	1.990.990,00	0,10%
TELEFON 3,698 24-32	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.045.700,00	0,11%
TELEFON 4,055 24-36	4.000.000	EUR	4.000.000,00	4.111.200,00	0,22%
TELEFON 4,183 23-33	8.000.000	EUR	8.083.780,00	8.361.320,00	0,44%
TELEPERF 5,25 23-28	5.000.000	EUR	5.027.875,00	5.281.025,00	0,28%
TELEPERF 5,75 23-31	10.000.000	EUR	10.319.450,00	10.701.350,00	0,56%
TELIA 3,625 23-32	3.000.000	EUR	2.965.290,00	3.104.715,00	0,16%
TELSTRA 3,75 23-31	2.500.000	EUR	2.496.775,00	2.611.100,00	0,14%
TEOLLIS 4,25 24-31	2.000.000	EUR	1.995.720,00	2.059.740,00	0,11%
TEOLLIS 4,75 23-30	5.500.000	EUR	5.493.235,00	5.847.077,50	0,31%
TERNA 3,50 24-31	3.500.000	EUR	3.478.475,00	3.558.135,00	0,19%
THERMO 3,65 22-34	2.500.000	EUR	2.490.925,00	2.555.512,50	0,13%
THERMO FISHER 0,00 21-181125	3.000.000	EUR	2.996.040,00	2.933.505,00	0,15%
THERMO FISHER 0,80 21-181030	3.200.000	EUR	3.193.920,00	2.830.240,00	0,15%
THERMO FISHER 2,375 20-150432	2.600.000	EUR	2.572.440,00	2.476.799,00	0,13%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 1,40 17-230126	4.000.000	EUR	3.992.471,25	3.953.340,00	0,21%
T-MOBILE 3,85 24-36	4.000.000	EUR	3.984.120,00	4.114.700,00	0,22%
UNIBAIL 4,125 23-30	4.000.000	EUR	3.975.720,00	4.146.700,00	0,22%
UNICREDIT 4,00 24-34	3.000.000	EUR	2.998.050,00	3.095.520,00	0,16%
UNICREDIT 4,60 23-30	4.500.000	EUR	4.494.915,00	4.749.187,50	0,25%
UNICREDIT FRN 22-180128	8.000.000	EUR	7.987.520,00	7.699.440,00	0,41%
UNICREDIT SpA 1,80 20-200130	3.500.000	EUR	3.614.832,60	3.282.002,50	0,17%
UNICREDIT SpA FRN 20-220727	3.000.000	EUR	2.995.650,00	2.968.065,00	0,16%
UNICREDIT SpA FRN 21-050729	3.500.000	EUR	3.498.355,00	3.250.835,00	0,17%
UPM-KYM 3,375 24-34	4.000.000	EUR	3.964.360,00	3.989.580,00	0,21%
UPM-KYMMENE 0,125 20-191128	1.900.000	EUR	1.882.406,00	1.712.166,00	0,09%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
URWFP 3,875 24-34	4.000.000	EUR	3.986.000,00	3.990.860,00	0,21%
VEOLIA 3,571 24-34	5.000.000	EUR	5.000.000,00	5.028.925,00	0,27%
VERIZON 3,75 24-36	7.000.000	EUR	6.961.600,00	7.104.965,00	0,37%
VESTAS 4,125 23-26	4.200.000	EUR	4.184.208,00	4.266.087,00	0,22%
VESTEDA FINANCE 1,50 19-240527	3.000.000	EUR	2.906.272,50	2.900.325,00	0,15%
VGP N.V. 1,50 21-080429	4.000.000	EUR	3.659.553,14	3.653.180,00	0,19%
VGP S.A. 1,625 22-170127	4.000.000	EUR	3.688.366,67	3.871.320,00	0,20%
VGP S.A. 2,25 22-170130	2.000.000	EUR	1.523.000,00	1.829.700,00	0,10%
VIA OUTLETS B.V. 1,75 21-151128	8.000.000	EUR	7.347.028,30	7.573.360,00	0,40%
VINCI S.A. 0,00 20-271128	2.700.000	EUR	2.712.771,00	2.436.736,50	0,13%
VINCI S.A. 1,75 18-260930	1.700.000	EUR	1.693.268,00	1.588.905,00	0,08%
VODAFONE 1,6 16-31	3.000.000	EUR	2.691.000,00	2.748.615,00	0,14%
VODAFONE 3,375 24-33	4.000.000	EUR	3.976.200,00	4.026.580,00	0,21%
VODAFONE GROUP 0,90 19-241126	2.000.000	EUR	2.074.500,00	1.940.120,00	0,10%
VODAFONE GROUP 1,125 17-201125	2.000.000	EUR	1.983.340,00	1.975.190,00	0,10%
VODAFONE GROUP 1,625 19-241130	6.000.000	EUR	5.828.959,00	5.590.980,00	0,29%
VOLKSWG 4,00 24-31	3.000.000	EUR	2.979.210,00	3.056.580,00	0,16%
VOLVO TREASURY 1,625 22-180925	2.000.000	EUR	1.993.760,00	1.984.140,00	0,10%
VOLVO TREASURY 2,00 22-190827	2.000.000	EUR	1.964.925,00	1.958.960,00	0,10%
VOLVO TREASURY AB 0,00 21-180526	3.400.000	EUR	3.381.368,00	3.276.699,00	0,17%
VONOVIA 4,25 24-34	3.500.000	EUR	3.464.335,00	3.608.937,50	0,19%
VONOVIA 4,75 22-27	1.000.000	EUR	998.530,00	1.041.155,00	0,05%
W.P CAREY 3,70 24-34	2.000.000	EUR	1.977.600,00	1.975.370,00	0,10%
WABTEC TRANSPORT 1,25 21-031227	10.000.000	EUR	9.071.489,00	9.527.150,00	0,50%
WOLTERS KLUWER 0,25 21-300328	5.000.000	EUR	4.997.900,00	4.629.675,00	0,24%
WOLTERS KLUWER 3,00 22-230926	1.800.000	EUR	1.798.596,00	1.808.946,00	0,10%
WP CAREY4,25 24-32	3.000.000	EUR	2.985.780,00	3.125.115,00	0,16%
ZIMMER 3,518 24-32	4.000.000	EUR	3.999.840,00	4.025.180,00	0,21%
Total EURO			1.787.169.242,64	1.792.961.113,17	94,48%
Total Obligations			1.787.169.242,64	1.792.961.113,17	94,48%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			1.787.169.242,64	1.792.961.113,17	94,48%
Total du Portefeuille-Titres			1.787.169.242,64	1.792.961.113,17	94,48%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
AUSTRALIA 3,75 22-34	9.800.000	AUD	5.865.100,84	5.602.544,77	0,60%
AUSTRALIA 4,50 13-33	12.800.000	AUD	7.851.261,60	7.775.323,62	0,83%
QUEENSLD 1,75 20-34	6.000.000	AUD	2.797.402,84	2.696.618,74	0,29%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			16.513.765,28	16.074.487,13	1,71%
CZECH 1,50 20-240440	20.000.000	CZK	748.166,99	542.295,93	0,06%
CZECH 2,00 17-131033	150.000.000	CZK	5.167.322,84	5.035.441,91	0,53%
CZECH 2,50 13-250828	120.000.000	CZK	4.771.289,28	4.570.677,26	0,49%
Total COURONNE TCHÈQUE			10.686.779,11	10.148.415,10	1,08%
A1 TOWERS 5,25 23-28	1.500.000	EUR	1.492.155,00	1.597.740,00	0,17%
ABANCA FRN 24-36	1.700.000	EUR	1.698.606,00	1.703.298,00	0,18%
ABERTIS FRN 24-PERP	2.000.000	EUR	1.999.980,00	2.050.840,00	0,22%
ABN AMRO 3,875 24-32	2.000.000	EUR	1.983.580,00	2.058.080,00	0,22%
ABN AMRO 4,375 24-36	1.000.000	EUR	996.340,00	1.025.010,00	0,11%
ACCINV 5,50 24-31	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.050.190,00	0,22%
ACCORINV 6,375 24-29	200.000	EUR	200.000,00	210.948,00	0,02%
ACCOR SA FRN 24-PERP	1.200.000	EUR	1.200.000,00	1.219.686,00	0,13%
ADNA 3,875 24-36	2.000.000	EUR	1.993.020,00	2.052.230,00	0,22%
ALIM CH 3,647 24-31	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.009.000,00	0,11%
ALSTOM FRN 24-PERP	1.700.000	EUR	1.700.000,00	1.784.796,00	0,19%
ARNDTN 4,80 24-29	2.600.000	EUR	2.541.214,00	2.694.367,00	0,29%
AUTOLIV 3,625 24-29	1.000.000	EUR	998.540,00	1.013.915,00	0,11%
AUTOSTRAD 4,25 24-32	1.000.000	EUR	992.720,00	1.028.050,00	0,11%
AXA S.A. FRN 21-071041	2.500.000	EUR	2.198.750,00	2.170.350,00	0,23%
BANCO BFM FRN 24-36	3.600.000	EUR	3.595.752,00	3.634.254,00	0,39%
BANCO CREDITO SOCIAL FRN 21-271131	4.000.000	EUR	4.050.000,00	4.068.560,00	0,43%
BARCLAYS FRN 24-33	1.850.000	EUR	1.850.000,00	1.958.798,50	0,21%
BARCLAYS FRN 24-35	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.563.637,50	0,17%
BARCLAYS FRN 24-36	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.565.295,00	0,17%
BARCLAYS FRN 24-36	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.505.287,50	0,16%
BCO BPM FRN 24-30	2.000.000	EUR	1.990.740,00	2.110.760,00	0,22%
BECTON 3,828 24-32	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.567.225,00	0,27%
BNP FRN 23-32	3.500.000	EUR	3.497.270,00	3.737.317,50	0,40%
BNPP FRN 24-34	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.027.495,00	0,32%
BOOKING 3,75 24-37	2.500.000	EUR	2.499.500,00	2.527.800,00	0,27%
BP CAP FRN 24-PERP	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.006.795,00	0,32%
BRENNTAG 3,875 24-32	1.600.000	EUR	1.587.072,00	1.632.024,00	0,17%
CAIXABAN 4,375 24-36	2.400.000	EUR	2.388.816,00	2.445.432,00	0,26%
CARREF 4,375 23-31	2.700.000	EUR	2.686.797,00	2.849.337,00	0,30%
CARRIER 3,625 24-37	2.500.000	EUR	2.484.775,00	2.489.225,00	0,26%
CEBREGI 4,75 24-34	2.000.000	EUR	1.999.060,00	2.125.300,00	0,23%
CHILE 3,875 24-31	7.000.000	EUR	6.984.390,00	7.108.115,00	0,76%
CHILE 4,125 23-34	9.800.000	EUR	9.722.776,00	10.123.449,00	1,08%
CMBK FRN 24-32	2.000.000	EUR	1.992.220,00	2.037.210,00	0,22%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CMBK FRN 24-35	1.500.000	EUR	1.492.440,00	1.489.065,00	0,16%
CMZB FRN 24-37	2.200.000	EUR	2.183.764,00	2.192.454,00	0,23%
CNH INDUS 3,75 24-31	3.000.000	EUR	2.975.040,00	3.057.660,00	0,32%
COMMERZBK FRN 24-31	500.000	EUR	498.155,00	525.532,50	0,06%
COVIVIO 4,125 24-33	1.800.000	EUR	1.790.190,00	1.827.414,00	0,19%
COVIVO 4,625 23-32	2.000.000	EUR	1.993.220,00	2.126.660,00	0,23%
CRED AGR 4,50 24-34	1.500.000	EUR	1.499.805,00	1.533.930,00	0,16%
CRED AGRI FRN 23-33	1.500.000	EUR	1.493.610,00	1.589.115,00	0,17%
CREDIT A 4,375 23-33	2.000.000	EUR	1.991.420,00	2.113.460,00	0,22%
CTEFRA 3,75 24-36	1.000.000	EUR	993.360,00	1.004.520,00	0,11%
CTP N.V. 3,875 24-32	2.500.000	EUR	2.480.625,00	2.472.737,50	0,26%
DANSKE BK FRN 24-36	1.300.000	EUR	1.295.840,00	1.296.327,50	0,14%
DANSKE FRN 24-32	3.800.000	EUR	3.793.578,00	3.915.957,00	0,42%
DEUT BK FRN 24-PERP	1.000.000	EUR	1.000.630,00	1.021.390,00	0,11%
EASYJET 3,75 24-31	1.000.000	EUR	992.400,00	1.017.315,00	0,11%
EDENRED 3,625 24-32	3.000.000	EUR	2.974.290,00	3.019.545,00	0,32%
EDF 4,125 24-31	3.500.000	EUR	3.494.365,00	3.646.317,50	0,39%
EDF FRN 24-PERP	2.600.000	EUR	2.586.038,00	2.655.120,00	0,28%
EDPPL FRN 24-54	2.300.000	EUR	2.285.349,00	2.356.177,50	0,25%
ELIA 3,875 24-31	2.500.000	EUR	2.486.925,00	2.531.225,00	0,27%
ELIA TRAN 3,75 24-36	2.000.000	EUR	1.993.920,00	2.035.190,00	0,22%
ENBW 3,75 24-35	3.200.000	EUR	3.192.352,00	3.211.728,00	0,34%
ENEL SpA FRN 18-241181	2.000.000	EUR	1.994.000,00	1.990.790,00	0,21%
ENEL SPA FRN 24-PERP	2.500.000	EUR	2.486.350,00	2.562.487,50	0,27%
ENGIE 3,875 23-33	3.000.000	EUR	2.976.120,00	3.089.235,00	0,33%
ENGIE FRN 24-PERP	3.500.000	EUR	3.500.000,00	3.633.612,50	0,39%
ENI SpA FRN 20-PERPETUAL	2.000.000	EUR	1.984.500,00	1.982.850,00	0,21%
EPIROC 3,625 24-31	1.700.000	EUR	1.687.845,00	1.737.825,00	0,18%
ERG SPA 4,125 24-30	1.500.000	EUR	1.492.815,00	1.545.892,50	0,16%
ERSTE GRP FRN 24-PE	600.000	EUR	626.880,00	638.241,00	0,07%
EUROFINS 4,75 23-30	1.800.000	EUR	1.796.112,00	1.892.763,00	0,20%
EUROGRID 3,732 24-35	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.516.687,50	0,16%
EXOR NV 3,75 24-33	2.500.000	EUR	2.484.275,00	2.515.287,50	0,27%
FDJ 3,375 24-33	4.000.000	EUR	3.998.760,00	3.948.880,00	0,42%
FDJ 3,625 24-36	2.500.000	EUR	2.499.750,00	2.475.487,50	0,26%
FLUVIUS 3,875 24-34	1.800.000	EUR	1.793.412,00	1.849.203,00	0,20%
FORD 4,165 24-28	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.547.987,50	0,27%
FORTUM 4,50 23-33	6.200.000	EUR	6.186.298,00	6.604.364,00	0,70%
GATWICK 3,625 24-33	3.500.000	EUR	3.478.895,00	3.512.757,50	0,37%
HEIBOS FRN 24-29	1.000.000	EUR	992.400,00	992.965,00	0,11%
HEIGR 3,95 24-34	2.200.000	EUR	2.154.856,00	2.256.045,00	0,24%
HEIMSTAD FRN 24-PERP	1.000.000	EUR	994.920,00	1.007.790,00	0,11%
H-M FIN 4,875 23-31	1.500.000	EUR	1.493.010,00	1.609.522,50	0,17%
HOCHTIEF 4,25 24-30	1.500.000	EUR	1.493.310,00	1.553.767,50	0,17%
HSBC FRN 24-35	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.035.145,00	0,11%
IBERDROLA FRN 24-PE	2.800.000	EUR	2.800.000,00	2.841.146,00	0,30%
IHG 3,625 24-31	2.000.000	EUR	1.997.680,00	2.013.330,00	0,21%
IHG FIN 4,375 23-29	1.500.000	EUR	1.498.530,00	1.580.872,50	0,17%
IMCD 3,625 24-30	2.500.000	EUR	2.484.600,00	2.503.087,50	0,27%
INDONESIA 1,10 21-120333	8.000.000	EUR	7.931.100,00	6.552.400,00	0,70%
INFORMA 3,25 24-30	1.000.000	EUR	995.610,00	996.400,00	0,11%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ING GROEP FRN 24-32	2.100.000	EUR	2.095.611,00	2.093.238,00	0,22%
ING GRP FRN 24-34	1.400.000	EUR	1.395.492,00	1.437.401,00	0,15%
INTESA 2,375 20-30	1.500.000	EUR	1.336.500,00	1.370.287,50	0,15%
IREN 3,625 24-33	1.200.000	EUR	1.191.600,00	1.207.182,00	0,13%
IREN 3,875 24-32	1.000.000	EUR	995.140,00	1.031.070,00	0,11%
ISPIM FRN 24-32	2.500.000	EUR	2.496.225,00	2.532.950,00	0,27%
ITALGAS 4,125 23-32	2.500.000	EUR	2.468.650,00	2.606.562,50	0,28%
ITALY 3,85 24-35	16.500.000	EUR	17.197.487,00	17.000.115,00	1,81%
ITALY BOT 3,15 24-31	4.000.000	EUR	3.993.240,00	3.996.960,00	0,42%
ITALY BTP 0,60 21-010831	17.000.000	EUR	16.300.767,33	14.528.455,00	1,54%
JAB HLDG 4,375 24-25	1.000.000	EUR	998.330,00	1.051.435,00	0,11%
KERRY 3,75 24-36	1.000.000	EUR	998.290,00	1.010.280,00	0,11%
KINGSPAN 3,50 24-31	1.250.000	EUR	1.244.662,50	1.253.468,75	0,13%
LEASYS 3,375 24-29	1.800.000	EUR	1.795.698,00	1.797.210,00	0,19%
LLOYDS BK FRN 24-34	2.000.000	EUR	1.989.800,00	2.048.520,00	0,22%
LLOYDS FRN 24-32	2.000.000	EUR	1.996.260,00	2.044.420,00	0,22%
MUNRE FRN 24-44	2.500.000	EUR	2.478.225,00	2.579.537,50	0,27%
NATL GRI 3,245 22-34	2.000.000	EUR	1.959.230,00	1.954.240,00	0,21%
NATWEST FRN 24-32	4.000.000	EUR	4.000.000,00	4.036.060,00	0,43%
NE PROP 4,25 24-32	1.500.000	EUR	1.486.860,00	1.536.900,00	0,16%
NN GROUP N.V. FRN 14-PERPETUAL	2.000.000	EUR	2.262.500,00	2.017.540,00	0,21%
ORANGE FRN 24-PERP	1.200.000	EUR	1.191.360,00	1.231.782,00	0,13%
ORANO SA 4,00 24-31	2.000.000	EUR	1.989.700,00	2.051.120,00	0,22%
P3 GRP 4,00 24-32	2.500.000	EUR	2.484.000,00	2.515.362,50	0,27%
PANDORA 3,875 24-30	2.500.000	EUR	2.475.025,00	2.554.725,00	0,27%
PLUXEE 3,75 24-32	2.000.000	EUR	1.990.060,00	2.017.320,00	0,21%
POLAND 3,125 24-31	2.000.000	EUR	1.991.100,00	2.012.950,00	0,21%
POLAND 3,625 24-34	3.000.000	EUR	2.977.530,00	3.061.350,00	0,33%
PROLOG 4,375 24-36	1.500.000	EUR	1.494.495,00	1.578.375,00	0,17%
PROLOGIS 3,70 24-34	2.000.000	EUR	1.980.520,00	1.995.600,00	0,21%
PROLOGIS 4,00 24-34	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.061.330,00	0,22%
PROXIMUS 4,75 24-PE	7.000.000	EUR	7.000.000,00	6.984.530,00	0,74%
PRYSMIAN 3,625 24-28	3.500.000	EUR	3.493.595,00	3.532.445,00	0,38%
PRYSMIAN 3,875 24-31	3.000.000	EUR	2.983.770,00	3.035.955,00	0,32%
REALTY 4,875 23-30	1.000.000	EUR	994.210,00	1.072.995,00	0,11%
REALTY 5,125 23-34	3.000.000	EUR	2.985.180,00	3.311.610,00	0,35%
ROMANIA 3,624 20-260530	1.750.000	EUR	1.674.295,24	1.644.063,75	0,17%
ROMANIA 5,125 24-31	5.000.000	EUR	4.998.850,00	4.891.725,00	0,52%
ROMANIA 6,625 22-270929	20.500.000	EUR	20.954.134,22	22.104.842,50	2,35%
ROQUETTE 3,774 24-31	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.483.862,50	0,26%
ROQUETTE FRN 24-PE	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.041.260,00	0,22%
SAGAX 4,375 24-30	1.500.000	EUR	1.498.680,00	1.561.027,50	0,17%
SEGRO PLC 3,50 24-32	1.200.000	EUR	1.193.100,00	1.197.534,00	0,13%
SERVICIOS 5,25 23-29	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.692.075,00	0,29%
SHRLUX 3,625 24-34	1.500.000	EUR	1.487.295,00	1.490.212,50	0,16%
SKANDINAV FRN 24-34	900.000	EUR	898.335,00	937.309,50	0,10%
SLOVAKIA 3,75 23-35	4.500.000	EUR	4.478.625,00	4.625.865,00	0,49%
SLOVAKIA 3,75 24-34	6.500.000	EUR	6.484.010,00	6.693.245,00	0,71%
SLOVAKIA 4,00 22-32	2.500.000	EUR	2.483.050,00	2.664.812,50	0,28%
SNAM 3,875 24-34	3.000.000	EUR	2.985.120,00	3.071.685,00	0,33%
SNAM SPA FRN 24-PERP	2.000.000	EUR	1.988.960,00	2.045.420,00	0,22%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SOLVAY 4,25 24-31	2.000.000	EUR	1.995.780,00	2.063.380,00	0,22%
SPAIN KINGDOM 1,20 20-311040	46.800.000	EUR	46.084.482,38	34.167.276,00	3,63%
SPAIN KINGDOM 2,90 16-311046	6.500.000	EUR	6.813.560,64	5.888.057,50	0,63%
STANLN FRN 24-32	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.110.400,00	0,33%
STELLANT 4,25 23-31	2.500.000	EUR	2.482.425,00	2.570.287,50	0,27%
STELLANTIS 3,5 24-30	2.000.000	EUR	1.995.160,00	1.993.860,00	0,21%
SUEZ 4,50 23-33	1.200.000	EUR	1.188.396,00	1.277.340,00	0,14%
SVENSKA FRN 24-36	1.500.000	EUR	1.490.820,00	1.502.782,50	0,16%
TAG IMM 4,25 24-30	1.500.000	EUR	1.492.500,00	1.525.387,50	0,16%
TELEFON 4,183 23-33	3.500.000	EUR	3.500.000,00	3.658.077,50	0,39%
TELEPERF 5,75 23-31	2.000.000	EUR	1.982.160,00	2.140.270,00	0,23%
TEOLLIS 4,25 24-31	4.500.000	EUR	4.490.370,00	4.634.415,00	0,49%
TEOLLIS 4,75 23-30	1.500.000	EUR	1.498.155,00	1.594.657,50	0,17%
TEREGA 4,00 24-34	4.000.000	EUR	3.985.120,00	4.041.900,00	0,43%
TOTAL ENERGIES FRN 22-PERPETUAL	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.449.210,00	0,15%
TOTAL ENERGIES SE FRN 16-PERPETUAL	3.000.000	EUR	2.997.000,00	2.998.770,00	0,32%
TOTAL FRN 24-PERP	2.100.000	EUR	2.100.000,00	2.140.677,00	0,23%
TRATON 3,75 24-30	2.000.000	EUR	1.987.480,00	2.026.570,00	0,22%
TURKEY 5,875 24-30	9.000.000	EUR	8.884.350,00	9.438.210,00	1,00%
UCGIM 4,20 24-34	5.000.000	EUR	4.995.200,00	5.140.825,00	0,55%
UNIBAIL 3,50 24-29	2.000.000	EUR	1.998.920,00	2.016.550,00	0,21%
UNICREDIT 4,00 24-34	3.000.000	EUR	2.998.050,00	3.095.520,00	0,33%
UNICREDIT FRN 24-32	4.000.000	EUR	3.990.040,00	4.170.080,00	0,44%
UNIPOLSAI 4,90 24-34	1.500.000	EUR	1.497.795,00	1.566.277,50	0,17%
UPM-KYM 3,375 24-34	2.000.000	EUR	1.982.180,00	1.994.790,00	0,21%
VESTEDA 4,00 24-32	2.500.000	EUR	2.498.650,00	2.580.962,50	0,27%
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE FRN 14-PERPETUAL	2.225.000	EUR	2.216.100,00	2.221.584,63	0,24%
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE FRN 17-PERPETUAL	3.000.000	EUR	2.901.010,00	2.931.105,00	0,31%
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE FRN 20-PERPETUAL	3.500.000	EUR	3.470.137,50	3.483.532,50	0,37%
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE FRN 22-PERPETUAL	2.000.000	EUR	1.945.000,00	1.934.840,00	0,21%
VW FIN 3,25 24-27	2.500.000	EUR	2.494.500,00	2.500.675,00	0,27%
VW FIN 3,625 24-29	3.200.000	EUR	3.189.440,00	3.206.304,00	0,34%
W.P CAREY 3,70 24-34	1.750.000	EUR	1.730.400,00	1.728.448,75	0,18%
WBD 4,302 24-30	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.007.185,00	0,11%
WORLDLINE 5,25 24-29	2.000.000	EUR	1.989.280,00	2.040.930,00	0,22%
WP CAREY4,25 24-32	1.500.000	EUR	1.492.890,00	1.562.557,50	0,17%
ZIMMER 3,518 24-32	3.000.000	EUR	2.999.880,00	3.018.885,00	0,32%
Total EURO			509.326.215,81	504.096.281,38	53,55%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 1,00 20-201027	2.200.000	GBP	2.432.277,34	2.398.753,02	0,25%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 5,75 09-140940	2.750.000	GBP	2.986.425,56	3.254.482,64	0,35%
UK GILT 0,50 09-50	1.000.000	GBP	1.873.985,12	1.611.778,62	0,17%
UK TREA 4,25 10-40	1.700.000	GBP	2.055.488,11	1.901.839,02	0,20%
UK TREAS 3,75 22-38	8.500.000	GBP	9.194.171,17	9.267.292,57	0,98%
UK TREAS 4,50 23-28	7.500.000	GBP	8.684.601,28	9.116.745,28	0,97%
UNITED K 4,625 23-34	3.000.000	GBP	3.772.443,55	3.646.643,68	0,39%
UNITED KI 4,25 24-34	5.000.000	GBP	6.063.635,87	5.900.671,26	0,63%
Total LIVRE STERLING			37.063.028,00	37.098.206,09	3,94%
INDONES 6,50 20-31	95.300.000.000	IDR	5.791.419,99	5.575.834,40	0,59%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
INDONESIA 7,00 22-33	20.000.000.000	IDR	1.299.754,88	1.201.125,16	0,13%
Total ROUPIE INDOÉSIIENNE			7.091.174,87	6.776.959,56	0,72%
MEXICAN 7,75 11-290531	600.000	MXN	2.887.624,95	2.486.147,82	0,26%
MEXICAN 8,50 23-29	4.386.900	MXN	22.331.158,97	19.354.527,90	2,06%
MEXICAN BONOS 7,50 07-030627	126.000	MXN	629.947,60	556.094,40	0,06%
MEXICO 7,75 11-131142	700.000	MXN	3.153.836,68	2.488.634,94	0,26%
MEXICO BONOS 8,50 08-310529	1.150.000	MXN	5.334.950,86	5.061.898,25	0,54%
Total NOUVEAU PESO MEXICAÏN			34.337.519,06	29.947.303,31	3,18%
NEW ZEAL 3,50 15-33	1.000.000	NZD	500.001,67	510.095,77	0,05%
NEW ZEALAND 1,50 19-150531	32.000.000	NZD	14.434.571,55	14.833.176,43	1,58%
Total DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS			14.934.573,22	15.343.272,20	1,63%
POLAND 1,75 21-250432	12.400.000	PLN	1.941.144,10	2.219.809,45	0,24%
POLAND 6,00 22-33	30.000.000	PLN	6.359.524,87	7.085.218,30	0,75%
POLAND GOVT 2,75 13-250428	15.000.000	PLN	2.810.909,29	3.235.893,39	0,34%
Total ZLOTY POLONAIS			11.111.578,26	12.540.921,14	1,33%
ROMANIA 3,25 20-26	2.500.000	RON	453.102,20	476.806,12	0,05%
ROMANIA 3,50 21-25	5.000.000	RON	930.012,69	977.419,13	0,10%
ROMANIA 4,85 18-26	15.000.000	RON	2.863.506,99	2.937.910,14	0,31%
Total LEU ROUMAIN			4.246.621,88	4.392.135,39	0,47%
TURKEY 12,60 20-011025	40.000.000	TRY	838.885,72	914.304,75	0,10%
TURKIYE 10,50 17-27	45.000.000	TRY	856.221,05	770.925,39	0,08%
Total LIVRE TURQUE			1.695.106,77	1.685.230,14	0,18%
ACAFP FRN 24-PERP	2.000.000	USD	1.793.561,11	1.848.865,29	0,20%
ATT INC 5,40 23-34	1.000.000	USD	929.116,76	970.086,91	0,10%
BANCO SANT FRN 24-30	400.000	USD	366.048,96	388.083,05	0,04%
BARCLAYS FRN 24-30	1.000.000	USD	919.836,27	975.639,79	0,10%
BBVA 5,25 24-29	1.000.000	USD	903.509,17	948.503,14	0,10%
BBVA MEX FRN 24-39	3.000.000	USD	2.750.905,51	2.946.011,59	0,31%
BBVASM FRN 24-35	1.000.000	USD	919.836,27	966.813,13	0,10%
BKIR FRN 24-30	1.000.000	USD	913.784,43	975.267,99	0,10%
BNPP FRN 23-34	7.000.000	USD	6.374.647,12	6.899.593,05	0,73%
BNPP FRN 24-30	3.000.000	USD	2.827.654,46	2.869.497,83	0,30%
BNPP FRN 24-PERP	1.000.000	USD	905.592,04	960.439,40	0,10%
BP CAP FRN 24-PERP	3.000.000	USD	2.832.739,98	2.856.373,73	0,30%
BPCE SA 5,281 24-29	1.000.000	USD	920.810,32	967.595,36	0,10%
BPCE SA FRN 24-35	2.000.000	USD	1.841.620,63	1.918.155,48	0,20%
BSMXB 5,621 24-29	2.000.000	USD	1.899.425,42	1.931.202,32	0,21%
CAIXABANK FRN 24-30	2.000.000	USD	1.829.909,88	1.949.135,68	0,21%
CASSA DEP 5,75 23-26	2.800.000	USD	2.538.195,36	2.723.327,87	0,29%
CATHAYL 5,95 24-34	2.000.000	USD	1.867.097,32	1.996.842,10	0,21%
CDEP 5,875 24-29	2.500.000	USD	2.317.278,93	2.461.648,96	0,26%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CITIGRP 5,449 24-35	2.000.000	USD	1.838.235,29	1.919.758,57	0,20%
COMMERZBK FRN 24-PE	2.800.000	USD	2.527.874,33	2.698.951,23	0,29%
COMSAT CORP. 3,75 20-010440	3.000.000	USD	2.721.886,79	2.330.816,03	0,25%
CS GROUP FRN 18-29	2.000.000	USD	1.761.075,95	1.861.168,52	0,20%
EDF FRN 23-PERP	2.500.000	USD	2.348.126,59	2.726.846,94	0,29%
ENEL FIN 5,50 24-34	200.000	USD	183.218,17	191.437,95	0,02%
GS FRN 24-30	1.000.000	USD	919.159,89	946.518,59	0,10%
HSBC FRN 24-30	3.000.000	USD	2.827.654,46	2.880.000,00	0,31%
HYUNDAI 5,40 24-31	2.000.000	USD	1.860.657,42	1.931.134,72	0,21%
INDONESIA 6,625 07-170237	2.060.000	USD	2.329.270,98	2.189.846,64	0,23%
ING GRP FRN 24-30	1.000.000	USD	915.122,39	969.604,05	0,10%
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION & DEVELOPMENT 0,875 20-140530	15.800.000	USD	13.839.624,64	12.660.369,87	1,34%
INTESA 6,625 23-33	1.500.000	USD	1.414.970,65	1.512.001,45	0,16%
INTESA SAN FRN 22-33	3.500.000	USD	3.631.715,60	3.799.401,25	0,40%
KBC GRP FRN 23-29	5.000.000	USD	4.649.648,95	4.908.256,88	0,52%
LATVIA 5,125 24-34	3.000.000	USD	2.741.231,31	2.819.087,39	0,30%
LG ELECT 5,625 24-27	3.000.000	USD	2.804.185,63	2.933.655,24	0,31%
LGENERGYS 5,75 23-28	1.000.000	USD	935.918,69	978.242,40	0,10%
MEITUAN 4,625 24-29	2.000.000	USD	1.784.001,43	1.871.511,35	0,20%
MEXICAN STATES 4,875 22-190533	5.000.000	USD	4.801.712,74	4.333.148,24	0,46%
NANSHAN 5,45 24-34	2.000.000	USD	1.797.367,23	1.870.014,49	0,20%
NANYANG FRN 24-34	2.000.000	USD	1.840.536,79	1.936.079,19	0,21%
NATWEST FRN 24-30	3.000.000	USD	2.744.362,62	2.852.766,78	0,30%
NIGERIA 10,375 24-34	1.000.000	USD	955.155,45	986.301,30	0,10%
NIGERIA 9,625 24-31	1.500.000	USD	1.432.733,18	1.446.315,79	0,15%
PERU 5,375 24-35	1.000.000	USD	925.911,51	928.783,20	0,10%
POLAND 5,125 24-34	3.000.000	USD	2.737.213,45	2.808.469,34	0,30%
ROMANIA 5,875 24-29	4.000.000	USD	3.673.057,93	3.766.760,02	0,40%
SANTANDER FRN 23-29	400.000	USD	374.566,90	397.127,95	0,04%
SANTANDER FRN 24-30	1.000.000	USD	905.592,04	954.591,99	0,10%
SKANDINAV FRN 24-PER	4.400.000	USD	4.067.107,27	4.151.296,96	0,44%
SLOVENIA 5,00 23-33	3.000.000	USD	2.781.499,98	2.855.084,50	0,30%
SOUTH AF 7,10 24-36	2.000.000	USD	1.885.102,97	1.884.635,44	0,20%
STANDARD FRN 24-35	3.000.000	USD	2.738.350,60	2.962.351,52	0,31%
STANLN 5,905 24-35	500.000	USD	463.907,96	484.818,93	0,05%
STANLN FRN 24-30	2.000.000	USD	1.823.070,96	1.896.919,36	0,20%
SWISS FRN 24-35	1.000.000	USD	924.171,71	958.957,03	0,10%
T-MOBILE 5,15 24-34	1.000.000	USD	912.749,58	949.637,86	0,10%
T-MOBILE 5,75 23-34	1.000.000	USD	929.229,48	991.187,83	0,11%
TURKEY 6,50 24-35	4.000.000	USD	3.515.395,63	3.616.977,30	0,38%
UBS GROUP FRN 24-30	1.000.000	USD	905.200,74	972.182,52	0,10%
US TREAS 0,625 22-32	13.400.000	USD	12.226.742,00	12.575.925,88	1,34%
US TREAS 3,00 15-45	9.200.000	USD	7.255.383,95	6.721.058,71	0,71%
US TREAS 3,50 23-33	9.700.000	USD	8.827.027,08	8.720.515,45	0,93%
US TREAS 3,875 22-29	8.000.000	USD	7.072.926,19	7.550.398,38	0,80%
US TREAS 3,875 99-29	3.000.000	USD	5.734.044,89	5.970.470,28	0,63%
US TREAS 4,00 22-42	11.400.000	USD	9.524.821,85	9.914.277,59	1,05%
US TREAS 4,00 23-28	5.000.000	USD	4.495.192,28	4.780.110,77	0,51%
US TREAS 4,00 24-34	8.400.000	USD	7.492.072,75	7.772.332,21	0,83%
US TREAS 4,25 24-31	1.300.000	USD	1.199.664,74	1.240.229,67	0,13%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
US TREAS 4,375 24-34	17.900.000	USD	16.788.202,74	17.036.493,62	1,81%
US TREAS 4,625 24-31	4.500.000	USD	4.183.944,39	4.383.412,32	0,47%
US TREASURY 0,625 20-150530	52.500.000	USD	38.579.000,01	41.629.572,06	4,42%
US TREASURY 1,625 16-150526	1.500.000	USD	1.347.590,08	1.398.412,99	0,15%
US TREASURY 2,75 22-150832	1.600.000	USD	1.295.574,38	1.371.438,92	0,15%
US TREASURY -INFLATION LINKED- 0,125 20-150130	4.000.000	USD	3.932.978,52	4.306.931,71	0,46%
US TREASURY -INFLATION LINKED- 0,875 17-150247	1.000.000	USD	994.138,21	913.803,93	0,10%
ZURICH FIN FRN 24-55	3.000.000	USD	2.751.536,28	2.834.297,44	0,30%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			264.519.986,16	272.805.781,21	28,98%
Total Obligations			911.526.348,42	910.908.992,65	96,77%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			911.526.348,42	910.908.992,65	96,77%
Total du Portefeuille-Titres			911.526.348,42	910.908.992,65	96,77%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS HIGHER YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
BRAZIL 0,00 23-26	7.000	BRL	936.742,42	880.743,61	1,14%
Total REAL BRÉSILIEN			936.742,42	880.743,61	1,14%
ABANCA FRN 23-PERP	400.000	EUR	400.000,00	460.980,00	0,60%
ABANCA FRN 24-36	1.000.000	EUR	999.180,00	1.001.940,00	1,30%
ACCOR 0,70 20-071227	5.591	EUR	269.038,92	316.950,99	0,41%
ACCORINV 6,375 24-29	1.000.000	EUR	1.020.000,00	1.054.740,00	1,37%
ACCOR SA FRN 24-PERP	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.016.405,00	1,32%
AFFLELOU 6,00 24-29	600.000	EUR	617.100,00	627.435,00	0,81%
AGEAS / FORTIS BANK SA/NV FLOATING RATE PERPETUAL (CONV.)	2.000.000	EUR	1.721.375,00	1.914.940,00	2,49%
AKELIUS RESIDENTIAL FRN 20-170581	685.000	EUR	685.000,00	662.758,05	0,86%
AVANTOR FUNDING 3,875 20-150728	500.000	EUR	500.000,00	499.692,50	0,65%
BANCO BFM FRN 24-36	750.000	EUR	749.115,00	757.136,25	0,98%
BANCO CREDITO SOCIAL FRN 21-271131	1.000.000	EUR	840.000,00	1.017.140,00	1,32%
BANCO SABADELL FRN 21-PERPETUAL	1.000.000	EUR	1.000.000,00	983.840,00	1,28%
BELRON 4,625 24-29	1.000.000	EUR	1.006.000,00	1.025.425,00	1,33%
BLITZ -F- 6,00 18-300726	1.000.000	EUR	871.743,02	881.369,49	1,14%
BRUNELLO BIDCO FRN 21-150228	800.000	EUR	800.000,00	804.272,00	1,04%
CAIXABANK S.A. FRN 18-PERPETUAL	1.000.000	EUR	917.000,00	1.005.625,00	1,31%
CALIFORN 5,625 24-32	500.000	EUR	500.000,00	521.812,50	0,68%
CARNIVAL 5,75 24-30	1.000.000	EUR	1.050.000,00	1.084.380,00	1,41%
CIRSA 6,50 24-29	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.055.925,00	1,37%
CMA CGM 5,50 24-29	1.500.000	EUR	1.526.900,00	1.570.320,00	2,04%
CPI PROP 7,00 24-29	300.000	EUR	285.126,00	319.803,00	0,42%
EDF FRN 24-PERP	1.000.000	EUR	1.020.000,00	1.035.145,00	1,34%
EDP FRN 24-54	1.000.000	EUR	993.410,00	1.019.145,00	1,32%
FAURECIA 2,375 19-150627	1.000.000	EUR	1.000.000,00	952.130,00	1,24%
GOLDSTORY FRN 24-30	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.513.207,50	1,96%
HEIMSTAD FRN 24-PERP	1.000.000	EUR	994.920,00	1.007.790,00	1,31%
IGT LOTT 4,25 24-30	100.000	EUR	100.000,00	101.877,00	0,13%
ILIAD SA 5,625 23-30	500.000	EUR	496.480,00	539.590,00	0,70%
INEOS QUA 6,75 24-30	500.000	EUR	502.000,00	519.355,00	0,67%
INTDGP 10,00 23-28	450.000	EUR	450.000,00	487.784,25	0,63%
INTESA SAN PAOLO SpA FRN 17-PERPETUAL	1.000.000	EUR	1.200.500,00	1.059.835,00	1,38%
IQVIA INC. 2,25 19-150128	1.300.000	EUR	1.319.831,50	1.252.017,00	1,63%
KBC GRP FRN 24-PERP	800.000	EUR	802.200,00	826.184,00	1,07%
LOXAM SAS 5,75 19-150727	1.500.000	EUR	1.446.120,00	1.500.982,50	1,95%
MOBILUX FINANCE 4,25 21-150728	500.000	EUR	437.500,00	487.805,00	0,63%
NORTH MAC 6,96 23-27	1.000.000	EUR	990.230,00	1.043.240,00	1,35%
OPTICS 7,75 24-33	1.000.000	EUR	1.182.530,00	1.238.180,00	1,61%
ROQUETTE FRN 24-PE	500.000	EUR	500.000,00	510.315,00	0,66%
SARENS FINANCE CO N.V. 5,75 20-240227	920.000	EUR	834.600,00	921.927,40	1,20%
TELEFON FRN 23-PERP	1.000.000	EUR	1.114.500,00	1.122.880,00	1,46%
TELENET FINANCE LUX NOTE 3,50 17-010328	1.900.000	EUR	1.893.868,12	1.890.794,50	2,46%
TENNET HLDG FRN 20-PERPETUAL	1.000.000	EUR	946.000,00	991.920,00	1,29%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS HIGHER YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
TEREOS FINANCE 4,75 22-300427	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.011.095,00	1,31%
TUI CRUIS 5,00 24-30	500.000	EUR	500.000,00	508.642,50	0,66%
UNICREDIT FRN 24-PE	750.000	EUR	750.000,00	781.008,75	1,01%
UPC HLDG B.V. 3,875 17-150629	1.000.000	EUR	1.037.000,00	976.915,00	1,27%
VEOLIA ENVIRONNEMENT FRN 21-PERPETUAL	1.000.000	EUR	1.000.000,00	948.035,00	1,23%
VERISURE MID-HLDG 5,25 21-150229	1.000.000	EUR	855.000,00	1.002.350,00	1,30%
VIRGIN MEDIA 3,75 20-150730	500.000	EUR	500.000,00	462.360,00	0,60%
VMED O2 UK FINANCING 3,25 20-310131	1.000.000	EUR	1.000.000,00	939.325,00	1,22%
VZ VENDOR FINANCE 2,875 20-150129	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.378.170,00	1,79%
WEBUILD 4,875 24-30	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.037.165,00	1,35%
WPAP TELE 3,75 21-29	1.000.000	EUR	962.400,00	992.460,00	1,29%
ZALANDO SE 0,625 20-060827	500.000	EUR	391.700,00	461.360,00	0,60%
Total EURO			47.978.367,56	49.103.880,18	63,76%
INDONESIA 7,00 22-33	10.000.000.000	IDR	628.768,71	600.562,59	0,78%
INDONESIA 8,25 15-150536	24.000.000.000	IDR	1.564.867,41	1.569.022,84	2,04%
Total ROUPIE INDOÉSIIENNE			2.193.636,12	2.169.585,43	2,82%
ARAMARK SERVICES 5,00 18-010228	1.000.000	USD	818.703,01	940.907,78	1,22%
AXALTA 3,375 20-29	1.000.000	USD	807.497,03	878.184,45	1,14%
CEMEX SAB FRN 21-PERPETUAL	750.000	USD	696.562,63	712.521,73	0,93%
COSAN OVERSEAS 8,25 10-PERPETUAL	2.000.000	USD	1.443.943,17	1.933.761,47	2,51%
COTY HFC 6,625 23-30	1.000.000	USD	965.295,81	981.265,09	1,27%
DARLING INGREDIENTS 5,25 19-150427	1.000.000	USD	902.958,54	952.713,67	1,24%
ENERGO 11,00 23-28	500.000	USD	478.638,05	520.393,53	0,68%
IGT 5,25 20-29	1.100.000	USD	1.019.834,71	1.036.761,95	1,35%
IQVIA 5,00 16-26	1.000.000	USD	907.303,42	954.876,87	1,24%
IRON MOUNTAIN 5,25 17-150328	1.000.000	USD	952.229,45	944.215,36	1,23%
JAGUAR 5,875 20-28	1.000.000	USD	855.737,08	961.042,97	1,25%
MILLICOM INTERNATIONAL CELL 5,125 17-150128	750.000	USD	564.688,17	629.050,46	0,82%
MILLICOM INTERNATIONAL CELL 6,25 19-250329	1.000.000	USD	795.791,14	859.115,41	1,12%
SNF GRP 3,125 21-27	1.000.000	USD	904.480,85	915.132,78	1,19%
SOFTBANK 6,75 24-29	1.000.000	USD	938.309,29	978.918,40	1,27%
ST MARYS 5,75 24-34	250.000	USD	228.522,25	233.779,58	0,30%
TEL ITAL 6,375 04-33	1.000.000	USD	959.300,25	965.234,18	1,25%
TEVA PHARMACEUTICALS 3,15 16-011026	750.000	USD	661.129,80	696.880,73	0,90%
UNITED 5,25 19-30	1.000.000	USD	932.319,75	940.733,94	1,22%
VODAFONE FRN 21-81	1.000.000	USD	908.621,34	926.774,51	1,20%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			16.741.865,74	17.962.264,86	23,32%
Total Obligations			67.850.611,84	70.116.474,08	91,05%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			67.850.611,84	70.116.474,08	91,05%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS HIGHER YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Autres valeurs mobilières					
CIE FONCIERE FID 0,10 94-311222 (1)	492.680	EUR	0,01	0,00	0,00%
CIE FONCIERE FID STEP UP 93-311222 (2)	460.508	EUR	0,01	0,00	0,00%
Total EURO			0,02	0,00	0,00%
Total Autres valeurs mobilières			0,02	0,00	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			67.850.611,86	70.116.474,08	91,05%

(1) En procédure de liquidation judiciaire depuis juillet 2019

(2) En procédure de liquidation judiciaire depuis juillet 2019

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
AUSTRALIA 2,75 15-211127	39.000.000	AUD	23.837.028,84	22.641.663,43	1,63%
AUSTRALIA 2,75 18-210541	17.000.000	AUD	9.672.752,15	7.952.375,26	0,57%
AUSTRALIA 3,00 16-210347	50.000.000	AUD	27.042.824,33	22.544.470,69	1,62%
AUSTRALIA 3,25 13-210425	18.000.000	AUD	12.173.335,68	10.728.966,49	0,77%
AUSTRALIA 3,75 22-34	31.500.000	AUD	18.741.501,56	18.008.179,62	1,29%
AUSTRALIAN -INFLATION LINKED- 0,25 21-211132	9.200.000	AUD	5.448.087,89	5.689.758,16	0,41%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			96.915.530,45	87.565.413,65	6,29%
CANADA 1,00 16-010627	40.000.000	CAD	25.887.358,34	25.738.190,36	1,85%
CANADA 1,75 21-011253	4.500.000	CAD	2.462.713,42	2.146.553,64	0,15%
CANADA 2,25 22-011229	20.000.000	CAD	13.639.216,88	13.008.561,36	0,93%
CANADA 3,00 23-34	36.500.000	CAD	24.230.797,72	24.099.681,05	1,73%
CANADA 3,50 22-28	22.000.000	CAD	15.022.255,69	15.038.589,90	1,08%
CANADIAN 2,75 22-27	10.000.000	CAD	6.447.164,64	6.690.146,05	0,48%
Total DOLLAR CANADIEN			87.689.506,69	86.721.722,36	6,23%
SWISS CONFEDERATION 0,50 15-270530	12.000.000	CHF	12.295.828,02	13.046.235,82	0,94%
SWITZERLAND 0,50 18-270632	7.500.000	CHF	7.295.745,57	8.173.877,14	0,59%
SWITZERLAND 1,50 13-240725	15.000.000	CHF	15.541.646,25	16.104.720,55	1,16%
SWITZERLAND 3,25 07-270627	14.000.000	CHF	15.960.972,64	16.114.060,42	1,16%
Total FRANC SUISSE			51.094.192,48	53.438.893,93	3,84%
DENMARK 0,00 21-151131	227.500.000	DKK	25.002.674,06	26.776.038,43	1,92%
DENMARK 0,50 18-151129	364.500.000	DKK	50.016.394,28	45.718.850,46	3,29%
DENMARK 2,25 23-33	135.000.000	DKK	16.895.224,08	18.359.167,26	1,32%
Total COURONNE DANOISE			91.914.292,42	90.854.056,15	6,53%
AUSTRIA 0,25 21-36	13.100.000	EUR	9.652.845,00	9.643.761,50	0,69%
AUSTRIA 0,75 18-200228	40.000.000	EUR	39.765.843,30	38.177.600,00	2,74%
AUSTRIA 1,85 22-230549	20.500.000	EUR	17.147.643,00	16.511.110,00	1,19%
AUSTRIA 2,40 13-230534	19.850.000	EUR	19.710.478,13	19.257.775,25	1,38%
AUSTRIA 2,90 23-29	30.000.000	EUR	29.900.462,86	30.647.100,00	2,20%
BELGIUM KING OLO 96 2,75 22-200439	11.300.000	EUR	11.211.445,00	10.705.959,00	0,77%
BELGIUM OLO 1,25 18-220433	15.700.000	EUR	16.535.944,12	13.925.193,50	1,00%
BONOS Y OBLIG DEL ES 1,90 22-311052	29.900.000	EUR	18.311.176,92	20.949.435,00	1,51%
BUNDESREP 1,80 22-53	8.000.000	EUR	6.820.469,20	6.741.520,00	0,48%
EIB 2,75 24-34	8.000.000	EUR	7.926.720,00	8.004.480,00	0,58%
ESTONIA 3,25 24-34	10.000.000	EUR	9.823.738,00	10.118.550,00	0,73%
EU 3,375 24-39	25.000.000	EUR	25.445.696,00	25.494.750,00	1,83%
EUROPEAN 2,625 22-48	9.100.000	EUR	8.167.041,25	8.155.238,00	0,59%
EUROPEAN 2,75 22-37	7.950.000	EUR	7.646.113,75	7.696.077,00	0,55%
FINLAND 0,125 20-150436	9.200.000	EUR	6.728.705,20	6.757.308,00	0,49%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
FINLAND 1,125 18-150434	17.000.000	EUR	16.427.527,69	14.693.610,00	1,06%
FINLAND 1,375 22-27	13.000.000	EUR	12.355.457,90	12.759.045,00	0,92%
FINLAND 1,50 22-150932	7.500.000	EUR	7.000.600,00	6.885.825,00	0,49%
FINLAND 2,75 12-040728	20.000.000	EUR	24.352.058,26	20.323.400,00	1,46%
FINLAND 3,00 23-33	30.000.000	EUR	30.695.400,00	30.550.200,00	2,20%
FRANCE OAT 0,50 21-250644	16.000.000	EUR	9.477.536,00	9.293.680,00	0,67%
FRANCE OAT 0,75 22-250228	20.000.000	EUR	18.107.921,22	18.982.900,00	1,36%
FRANCE OAT 1,75 17-250639	32.000.000	EUR	33.850.531,04	26.084.480,00	1,87%
GERMANY 0,00 21-150831	9.000.000	EUR	7.980.089,50	7.824.780,00	0,56%
IRELAND 2,60 24-34	7.000.000	EUR	6.753.320,00	6.977.250,00	0,50%
IRELAND 3,00 23-43	17.000.000	EUR	16.703.350,93	17.319.940,00	1,24%
IRISH TREASURY 1,50 19-150550	25.950.000	EUR	21.123.264,07	19.516.476,00	1,40%
KFW 1,25 16-040736	3.000.000	EUR	3.278.487,98	2.539.455,00	0,18%
LUXEMBG 2,875 24-34	1.500.000	EUR	1.496.010,00	1.517.355,00	0,11%
LUXEMBG 3,00 23-33	10.000.000	EUR	9.930.422,50	10.211.250,00	0,73%
LUXEMBOU 1,375 22-29	9.000.000	EUR	8.367.300,00	8.602.650,00	0,62%
NETHER 2,50 24-34	21.000.000	EUR	20.829.900,00	20.840.715,00	1,50%
NETHERLANDS GOVT 0,50 19-150140	10.500.000	EUR	10.542.745,05	7.655.182,50	0,55%
NETHERLANDS GOVT 0,50 22-150732	17.000.000	EUR	14.399.445,00	14.734.070,00	1,06%
SPAIN 0,00 21-27	17.000.000	EUR	15.182.990,81	16.223.015,00	1,17%
SPAIN 3,50 23-29	41.000.000	EUR	42.159.327,50	42.677.720,00	3,07%
SPAIN 3,55 23-33	19.850.000	EUR	19.704.200,25	20.739.180,75	1,49%
SPAIN KING 3,9 23-39	6.500.000	EUR	6.585.670,00	6.885.612,50	0,49%
SPAIN KINGDOM 1,00 21-300742	2.600.000	EUR	1.537.429,44	1.768.273,00	0,13%
Total EURO			593.635.306,87	578.391.922,00	41,57%
UK GILT 3,75 23-53	11.500.000	GBP	11.996.581,75	11.041.488,27	0,79%
UK TREAS 4,75 23-43	8.000.000	GBP	9.497.953,50	9.328.785,68	0,67%
UNITED KI 4,25 24-34	37.100.000	GBP	44.578.051,97	43.782.980,77	3,15%
UNITED KINGDOM GILT 0,875 21-310733	36.000.000	GBP	32.231.886,42	32.432.002,91	2,33%
Total LIVRE STERLING			98.304.473,64	96.585.257,63	6,94%
KINGDOM OF NORWAY 2,125 22-180532	10.000.000	NOK	971.667,32	757.965,22	0,05%
NORWAY 1,75 15-130325	3.200.000	NOK	320.395,35	270.702,77	0,02%
NORWAY 2,00 18-260428	212.000.000	NOK	21.379.342,00	17.031.655,12	1,22%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			22.671.404,67	18.060.323,11	1,30%
NEW ZEAL 4,25 22-34	44.200.000	NZD	25.512.845,58	23.621.041,50	1,70%
NEW ZEAL 4,50 23-30	8.000.000	NZD	4.498.310,45	4.450.879,18	0,32%
NEW ZEALAND 0,25 20-150528	65.000.000	NZD	31.198.580,27	31.452.361,63	2,26%
NEW ZEALAND 2,75 16-150437	13.000.000	NZD	5.835.432,99	5.772.737,11	0,41%
NEW ZEALAND 2,75 21-150551	30.000.000	NZD	11.541.312,88	10.779.337,77	0,77%
NEW ZEALAND 4,50 14-150427	72.600.000	NZD	48.839.731,75	40.101.454,31	2,88%
NZGB 4,25 24-36	38.000.000	NZD	20.702.745,85	19.928.258,40	1,43%
Total DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS			148.128.959,77	136.106.069,90	9,78%
SWEDEN 0,125 19-120531	102.000.000	SEK	9.261.955,18	7.811.560,55	0,56%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SWEDEN 0,125 20-090930	167.700.000	SEK	13.381.879,92	13.051.622,77	0,94%
SWEDEN 1,00 14-121126	86.500.000	SEK	8.342.093,49	7.415.230,74	0,53%
SWEDEN 3,50 09-300339	83.000.000	SEK	10.975.602,64	8.051.359,08	0,58%
SWEDEN I 0,125 19-30	100.000.000	SEK	10.405.275,35	10.488.834,54	0,75%
SWEDEN -INFLATION LINKED- 0,125 17-011227	38.000.000	SEK	4.454.887,08	4.248.135,28	0,31%
SWEDISH 1,75 21-33	40.000.000	SEK	3.383.916,21	3.330.385,00	0,24%
Total COURONNE SUÉDOISE			60.205.609,87	54.397.127,96	3,91%
CANADA 0,75 21-26	10.000.000	USD	8.188.501,75	9.196.523,41	0,66%
CANADA 3,75 23-28	21.200.000	USD	19.266.855,01	20.116.660,55	1,45%
EIB 3,75 23-33	34.500.000	USD	31.097.594,31	31.402.996,13	2,26%
EIB 3,875 23-28	40.000.000	USD	36.972.858,01	38.090.004,83	2,74%
EIB 4,125 24-34	9.000.000	USD	8.221.843,46	8.344.534,04	0,60%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1,75 22-150329	9.000.000	USD	7.459.889,09	7.803.447,61	0,56%
KFW 3,75 23-28	34.000.000	USD	31.247.883,21	32.261.091,26	2,32%
KFW 4,375 24-34	19.000.000	USD	17.517.026,44	17.996.697,25	1,29%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			159.972.451,28	165.211.955,08	11,87%
Total Obligations			1.410.531.728,14	1.367.332.741,77	98,28%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			1.410.531.728,14	1.367.332.741,77	98,28%
Total du Portefeuille-Titres			1.410.531.728,14	1.367.332.741,77	98,28%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
ALBION FINANCING 1 5,25 21-151026	5.000.000	EUR	4.616.250,00	5.058.950,00	1,48%
ALMIRALL S.A. 2,125 21-300926	1.530.000	EUR	1.421.033,40	1.514.937,15	0,44%
ARAMARK INTERNATIONAL FINANCE 3,125 17-010425	2.000.000	EUR	2.029.825,00	1.998.360,00	0,59%
ARENA LUXEMBOURG 1,875 20-010228	6.000.000	EUR	5.467.500,00	5.733.210,00	1,68%
ATLANTIA 1,875 17-27	5.000.000	EUR	4.518.750,00	4.846.100,00	1,42%
AVANTOR FUNDING 2,625 20-011125	1.315.000	EUR	1.351.307,15	1.306.781,25	0,38%
AZELIS 5,75 23-28	3.000.000	EUR	3.088.701,00	3.100.725,00	0,91%
AZZU AER 2,625 20-27	5.000.000	EUR	4.646.925,01	4.920.450,00	1,44%
BELDEN INC. 3,375 17-150727	4.000.000	EUR	3.726.000,00	3.990.920,00	1,17%
CIRCA 7,875 23-28	2.000.000	EUR	2.122.000,00	2.120.600,00	0,62%
COTY 3,875 21-26	9.000.000	EUR	8.621.390,00	9.012.420,00	2,64%
CROWN EUROPEAN HLDG 2,875 18-010226	2.100.000	EUR	2.015.694,77	2.095.579,50	0,61%
DARLING GLOBAL FINANCE 3,625 18-150526	1.000.000	EUR	965.700,00	1.001.165,00	0,29%
DRAX FINCO PLC 2,625 20-011125	2.500.000	EUR	2.577.000,00	2.480.237,50	0,73%
DUFRIY ONE B.V. 2,00 19-150227	13.000.000	EUR	11.734.000,00	12.668.890,00	3,72%
EDREAMS OIGEO 5,50 21-040727	5.000.000	EUR	4.926.650,00	5.071.750,00	1,49%
ELIS S.A. 1,00 19-030425	6.000.000	EUR	6.018.658,11	5.966.670,00	1,75%
ELIS S.A. 4,125 22-240527	2.000.000	EUR	2.002.000,00	2.046.160,00	0,60%
FAURECIA 2,375 19-150627	8.000.000	EUR	7.288.000,00	7.617.040,00	2,23%
FAURECIA 2,75 21-150227	5.000.000	EUR	4.580.500,00	4.818.775,00	1,41%
GESTAMP AUTOMOCION 3,25 18-300426	2.000.000	EUR	1.881.742,00	1.992.650,00	0,58%
GRUENENTHAL GMBH 3,625 21-151126	12.000.000	EUR	11.313.520,00	12.006.420,00	3,52%
ILIAD 5,375 22-27	5.000.000	EUR	5.063.500,00	5.242.325,00	1,54%
ILIAD HLDG SAS 5,625 21-151028	4.000.000	EUR	4.078.800,00	4.102.900,00	1,20%
ILIAD S.A. 2,375 20-170626	3.500.000	EUR	3.238.812,50	3.466.750,00	1,02%
IQVIA INC. 1,75 21-150326	11.000.000	EUR	10.703.150,00	10.832.690,00	3,18%
IQVIA INC. 2,25 19-150128	2.000.000	EUR	1.865.000,00	1.926.180,00	0,57%
JAGUAR LAND ROVER 6,875 19-151126	2.000.000	EUR	2.070.000,00	2.114.420,00	0,62%
KAPLA HLDG SAS 3,375 19-151226	6.000.000	EUR	5.432.760,00	5.959.590,00	1,75%
LORCA 4,00 20-27	9.000.000	EUR	8.901.900,00	9.020.835,00	2,65%
LOXAM SAS 4,50 22-150227	8.000.000	EUR	7.645.000,00	8.094.520,00	2,37%
LOXAM SAS 5,75 19-150727	2.000.000	EUR	1.922.500,00	2.001.310,00	0,59%
MATTERHORN TELECOM 3,125 19-150926	8.000.000	EUR	7.318.000,00	7.940.880,00	2,33%
NEXANS 5,50 23-28	3.500.000	EUR	3.683.850,00	3.710.822,50	1,09%
NEXI SpA CV 1,75 20-240427	6.000.000	EUR	5.272.800,00	5.729.430,00	1,68%
NOBIAN FINANCE 3,625 21-150726	3.000.000	EUR	2.976.900,00	2.972.670,00	0,87%
NOMAD FOODS BONDCO 2,50 21-240628	3.000.000	EUR	2.846.880,00	2.880.450,00	0,84%
OPTICS 6,875 24-28	4.500.000	EUR	4.817.500,02	4.906.777,50	1,44%
OPTICS 7,875 24-28	5.000.000	EUR	5.629.500,00	5.662.325,00	1,66%
PAPREC 6,50 23-27	9.550.000	EUR	9.712.200,00	10.103.756,75	2,96%
PPF TEL 3,125 19-26	3.028.000	EUR	2.844.185,42	3.016.236,22	0,88%
PPF TELECOM 3,25 20-290927	3.000.000	EUR	2.816.250,00	2.984.910,00	0,88%
Q-PARK 2,00 20-27	7.477.000	EUR	6.970.049,50	7.326.301,06	2,15%
QUINTILES IMS INC. 2,875 17-150925	2.000.000	EUR	2.009.600,00	1.990.500,00	0,58%
REXEL S.A. 2,125 21-150628	2.000.000	EUR	1.882.980,00	1.921.050,00	0,56%
SARENS FINANCE CO N.V. 5,75 20-240227	3.000.000	EUR	2.999.789,30	3.006.285,00	0,88%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SCHAEFF 4,50 24-26	4.000.000	EUR	4.011.232,00	4.072.100,00	1,19%
SCHAEFFLER FINANCE B.V. 2,75 20-121025	9.000.000	EUR	8.604.094,50	8.957.430,00	2,63%
SILGAN HLDG INC. 3,25 17-150325	6.200.000	EUR	6.204.931,67	6.186.050,00	1,81%
SOFTBK 2,875 21-060127	1.000.000	EUR	870.000,00	985.570,00	0,29%
SOFTBK 5,25 15-27	1.000.000	EUR	993.590,00	1.030.965,00	0,30%
SOFTBK GROUP CORP.3,125 17-190925	2.700.000	EUR	2.533.558,50	2.686.594,50	0,79%
SOFTBK GROUP CORP.4,50 18-200425	870.000	EUR	848.197,80	872.166,30	0,26%
SOFTBK GROUP CORP.5,00 18-150428	8.000.000	EUR	8.086.725,00	8.219.520,00	2,41%
SPCM S.A. 2,00 20-010226	9.000.000	EUR	8.634.800,00	8.916.120,00	2,62%
SPIE S.A. 2,625 19-180626	1.000.000	EUR	937.975,00	996.510,00	0,29%
TELCOM 7,875 23-28	6.000.000	EUR	6.792.000,00	6.800.790,00	1,99%
TELECOM ITALIA SpA 2,75 19-150425	2.000.000	EUR	2.114.396,00	1.993.050,00	0,58%
TELENET FINANCE LUX NOTE 3,50 17-010328	11.000.000	EUR	10.466.250,00	10.946.705,00	3,21%
TEREOS FINANCE 4,75 22-300427	15.000.000	EUR	14.706.250,00	15.166.425,00	4,45%
VERISURE HLDG 3,875 20-150726	5.750.000	EUR	5.457.260,06	5.741.346,25	1,68%
VERISURE HLDG AB 3,25 21-150227	10.000.000	EUR	9.067.300,00	9.877.000,00	2,90%
VOLVO CAR AB 2,50 20-071027	12.605.000	EUR	11.746.301,94	12.359.832,75	3,63%
WMG ACQUISITION 2,75 20-150728	4.000.000	EUR	3.820.000,00	3.922.480,00	1,15%
ZF FINANCE GMBH 3,00 20-210925	5.000.000	EUR	5.270.165,00	4.963.050,00	1,46%
Total EURO			320.780.080,65	332.976.409,23	97,67%
Total Obligations			320.780.080,65	332.976.409,23	97,67%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			320.780.080,65	332.976.409,23	97,67%
Total du Portefeuille-Titres			320.780.080,65	332.976.409,23	97,67%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
CANADIAN PACIFIC	6.500	CAD	470.533,54	454.268,93	0,59%
Total DOLLAR CANADIEN			470.533,54	454.268,93	0,59%
LONZA GROUP A.G. -REG-	690	CHF	301.600,60	393.949,60	0,51%
NESTLE SA-REG	4.500	CHF	528.481,92	359.060,15	0,46%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	1.350	CHF	373.423,38	367.547,55	0,47%
Total FRANC SUISSE			1.203.505,90	1.120.557,30	1,45%
AMADEUS IT GROUP S.A.	5.500	EUR	306.556,01	375.100,00	0,48%
ASML HOLDING NV	450	EUR	134.893,79	305.415,00	0,39%
BNP PARIBAS S.A.	5.000	EUR	331.355,74	296.100,00	0,38%
CELLNEX TELECOM S.A.	11.000	EUR	536.771,71	335.610,00	0,43%
EDP ENERGIAS -REG-	110.000	EUR	519.611,21	340.010,00	0,44%
HANNOVER RUECK SE	1.500	EUR	232.173,70	362.100,00	0,47%
KBC GROUP S.A.	5.000	EUR	353.960,14	372.700,00	0,48%
KINGSPAN GROUP PLC	6.000	EUR	456.552,44	422.700,00	0,55%
L'OREAL	1.050	EUR	380.039,62	358.942,50	0,46%
MEDIOBANCA	29.000	EUR	224.453,97	408.175,00	0,53%
MERCK KGAA	2.900	EUR	359.182,91	405.710,00	0,52%
SAP	2.800	EUR	449.567,46	661.640,00	0,85%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1.800	EUR	328.118,89	433.620,00	0,56%
UCB	2.000	EUR	162.704,83	384.400,00	0,50%
Total EURO			4.775.942,42	5.462.222,50	7,05%
BEAZLEY PLC	45.000	GBP	222.076,90	444.394,05	0,57%
Total LIVRE STERLING			222.076,90	444.394,05	0,57%
NIDEC CORP.	18.800	JPY	583.579,63	329.816,05	0,43%
Total YEN JAPONAIS			583.579,63	329.816,05	0,43%
DNB BANK ASA	19.500	NOK	305.875,21	376.221,25	0,49%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			305.875,21	376.221,25	0,49%
EPIROC AKTIEBOLAG AK -A-	6.000	SEK	115.764,11	100.974,52	0,13%
Total COURONNE SUÉDOISE			115.764,11	100.974,52	0,13%
ACCENTURE PLC -A-	1.300	USD	219.378,14	441.648,48	0,57%
ADOBE SYSTEMS INC	800	USD	448.787,91	343.548,04	0,44%
ADVANCED MICRO DEVICES INC.	2.300	USD	170.857,85	268.292,61	0,35%
ALPHABET INC	2.650	USD	158.393,74	487.364,56	0,63%
AMAZON.COM INC.	2.500	USD	297.230,58	529.671,66	0,68%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
BOOKING HOLDINGS	135	USD	222.059,73	647.741,86	0,84%
COMCAST CORP-CLASS A	13.000	USD	500.739,22	471.163,69	0,61%
DANAHER CORP.	1.900	USD	277.706,36	421.192,66	0,54%
INTUITIVE SURGICAL INC	920	USD	192.367,28	463.740,42	0,60%
MARSH & MC LENNAN	1.800	USD	153.915,62	369.230,32	0,48%
MASTERCARD INC - A	1.100	USD	267.389,70	559.369,39	0,72%
MICROSOFT CORP.	1.050	USD	295.361,95	427.402,22	0,55%
PARKER HANNIFIN	900	USD	173.894,13	552.802,51	0,71%
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	3.100	USD	352.121,57	577.339,45	0,75%
PROCTER & GAMBLE CO/THE	2.500	USD	324.963,84	404.756,16	0,52%
PROGRESSIVE	2.400	USD	184.451,81	555.349,11	0,72%
ROSS STORES INC.	3.600	USD	311.358,58	525.902,46	0,68%
SYNOPSIS	500	USD	255.501,96	234.360,21	0,30%
SYSCO CORP.	6.000	USD	361.969,52	443.032,35	0,57%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING -ADR-5 SHARE	3.000	USD	314.839,24	572.158,38	0,74%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	800	USD	382.538,96	401.915,98	0,52%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			5.865.827,69	9.697.982,52	12,52%
Total Actions Cotées ou Négociées			13.543.105,40	17.986.437,12	23,22%
Obligations					
AUSTRALIA 3,00 21-33	500.000	AUD	275.450,81	270.218,84	0,35%
AUSTRALIA 4,25 13-210426	2.000.000	AUD	1.561.809,64	1.200.896,89	1,55%
AUSTRALIA -INFLATION LINKED- 2,00 13-210835	1.000.000	AUD	929.835,45	806.349,96	1,04%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			2.767.095,90	2.277.465,69	2,94%
BRAZIL 10,00 16-010127	2.000	BRL	338.646,27	284.210,40	0,37%
Total REAL BRÉSILIEN			338.646,27	284.210,40	0,37%
CANADA 1,25 19-010630	1.800.000	CAD	1.226.891,18	1.102.777,24	1,42%
CANADA 2,25 18-010629	3.700.000	CAD	2.717.148,12	2.422.534,17	3,13%
Total DOLLAR CANADIEN			3.944.039,30	3.525.311,41	4,55%
AT&T INC. 0,25 19-040326	1.700.000	EUR	1.709.219,50	1.652.910,00	2,13%
BFCM 5,125 23-33	500.000	EUR	503.650,00	531.950,00	0,69%
BTPS 3,45 17-010348	600.000	EUR	861.750,00	553.374,00	0,71%
DEUTSCHLAND -INFLATION LINKED- 0,10 15-150426	1.000.000	EUR	1.176.424,33	1.258.658,12	1,62%
EDF FRN 13-PERPETUAL	1.400.000	EUR	1.551.606,50	1.400.952,00	1,81%
EUROPEAN UNION 0,40 21-040237	600.000	EUR	541.422,00	446.646,00	0,58%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 0,70 13-250730	1.000.000	EUR	1.257.858,10	1.257.324,74	1,62%
GRAND CITY PROPERTIES S.A. 1,50 18-220227	1.100.000	EUR	1.134.953,50	1.059.954,50	1,37%
IRELAND FRN 23-28	1.000.000	EUR	1.017.038,00	1.048.150,00	1,35%
ITALY 1,20 22-25	700.000	EUR	668.591,00	694.967,00	0,90%
ITALY BTP 1,65 20-011230	1.400.000	EUR	1.550.396,50	1.299.340,00	1,68%
ITALY BTP -INFLATION LINKED- 3,10 11-150926	800.000	EUR	1.055.344,61	1.115.754,56	1,44%
JPMORGAN 3,00 14-26	700.000	EUR	685.006,00	702.880,50	0,91%
KFW 2,875 22-29	700.000	EUR	695.195,90	713.513,50	0,92%
LOGICOR FINANCING 1,625 19-150727	1.150.000	EUR	1.216.666,25	1.106.081,50	1,43%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MEXICO BONOS 4,00 15-150315	1.100.000	EUR	1.138.220,68	797.362,50	1,03%
NESTLE FINANCE 0,125 20-121127	1.400.000	EUR	1.414.923,50	1.312.682,00	1,69%
OPTICS 6,875 24-28	410.000	EUR	433.411,00	447.061,95	0,58%
PORTUGAL 0,475 20-181030	1.000.000	EUR	1.039.182,50	899.930,00	1,16%
PROLOGIS 3,875 23-30	500.000	EUR	497.115,00	519.217,50	0,67%
RENAULT S.A. 1,00 17-281125	1.550.000	EUR	1.516.939,10	1.517.016,00	1,96%
ROMANIA 2,375 17-190427	1.000.000	EUR	1.091.151,00	972.365,00	1,26%
SIEMENS FINANCE 0,90 19-280228	1.700.000	EUR	1.785.403,00	1.640.925,00	2,12%
SIEMENS FINANCE 2,875 13-100328	1.400.000	EUR	1.601.052,00	1.421.098,00	1,83%
SPAIN KINGDOM 0,00 21-310128	1.000.000	EUR	860.870,00	930.055,00	1,20%
SPAIN KINGDOM 0,60 19-311029	1.400.000	EUR	1.483.097,00	1.277.731,00	1,65%
SPAIN KINGDOM 2,35 17-300733	800.000	EUR	1.008.771,00	765.896,00	0,99%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,00 15-301130	700.000	EUR	872.405,24	889.669,97	1,15%
TEL ITAL 6,875 23-28	290.000	EUR	307.284,00	317.242,60	0,41%
UNICREDIT SpA 2,731 20-150132	800.000	EUR	812.584,00	785.688,00	1,01%
VOLVO TREASURY AB 0,00 21-180526	500.000	EUR	446.900,00	481.867,50	0,62%
Total EURO			31.934.431,21	29.818.264,44	38,50%
UK TREASURY -INFLATION LINKED- 0,125 18-100828	1.000.000	GBP	1.560.678,06	1.673.680,91	2,16%
Total LIVRE STERLING			1.560.678,06	1.673.680,91	2,16%
INDONESIA 6,125 12-150528	12.000.000.000	IDR	746.110,63	702.077,17	0,91%
INDONESIA 8,25 11-150632	13.000.000.000	IDR	880.779,97	833.132,68	1,08%
Total ROUPIE INDOÉSIEENNE			1.626.890,60	1.535.209,85	1,98%
JAPAN -INFLATION LINKED- 0,20 20-100330	100.000.000	JPY	805.170,97	725.496,25	0,94%
Total YEN JAPONAIS			805.170,97	725.496,25	0,94%
MEXICO BONOS 8,50 08-310529	230.000	MXN	1.221.867,84	1.012.379,65	1,31%
Total NOUVEAU PESO MEXICAIN			1.221.867,84	1.012.379,65	1,31%
NEW ZEALAND 2,75 16-150437	1.000.000	NZD	711.915,53	444.056,70	0,57%
Total DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS			711.915,53	444.056,70	0,57%
SWEDISH TREASURY 0,75 16-120528	13.220.000	SEK	1.379.049,06	1.105.383,35	1,43%
Total COURONNE SUÉDOISE			1.379.049,06	1.105.383,35	1,43%
APPLE INC. 1,65 21-080231	1.000.000	USD	809.271,63	813.239,98	1,05%
APPLE INC. 3,85 13-040543	990.000	USD	942.052,10	793.128,15	1,02%
COMCAST CORP. 3,375 15-150825	900.000	USD	825.496,72	862.539,83	1,11%
GOLDMAN SACHS 3,85 17-260127	1.100.000	USD	1.053.195,93	1.042.662,96	1,35%
JP MORGAN CHASE & CO 5,60 11-150741	800.000	USD	944.017,57	780.457,75	1,01%
PFIZER INC. 2,75 16-030626	1.200.000	USD	1.087.378,21	1.132.195,07	1,46%
US TREASURY 2,25 17-1502827	700.000	USD	676.383,22	642.756,38	0,83%
US TREASURY -INFLATION LINKED- 0,125 20-150130	2.200.000	USD	2.092.891,88	2.368.812,44	3,06%
US TREASURY -INFLATION LINKED- 1,375 14-150244	300.000	USD	368.194,55	326.509,12	0,42%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			8.798.881,81	8.762.301,68	11,31%
Total Obligations			55.088.666,55	51.163.760,33	66,05%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			68.631.771,95	69.150.197,45	89,27%
Fonds d'investissements					
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -P-	2.600	EUR	1.487.784,13	1.329.770,00	1,72%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -P-	29	EUR	701.331,36	815.999,85	1,05%
DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD -P-	100	EUR	2.570.789,89	2.922.873,14	3,77%
Total EURO			4.759.905,38	5.068.642,99	6,54%
Total Fonds d'investissements			4.759.905,38	5.068.642,99	6,54%
Autres valeurs mobilières					
GOLD-WIDOMSTREE METAL 0,00 07-PERPETUAL	10.300	USD	1.476.008,91	2.422.762,92	3,13%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			1.476.008,91	2.422.762,92	3,13%
Total Autres valeurs mobilières			1.476.008,91	2.422.762,92	3,13%
Total du Portefeuille-Titres			74.867.686,24	76.641.603,36	98,95%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
BRASIL 0,00 20-26	65.000	BRL	8.959.144,62	8.808.353,50	0,26%
BRASIL 0,00 23-25	100.000	BRL	14.558.527,69	14.098.031,95	0,42%
BRASIL 0,00 24-30	300.000	BRL	26.383.914,74	22.901.899,27	0,68%
BRASILIEN 0,00 24-28	100.000	BRL	11.325.408,57	10.074.571,69	0,30%
BRAZIL 0,00 22-25	430.000	BRL	64.699.392,07	63.061.672,45	1,86%
BRAZIL 0,00 23-26	250.000	BRL	34.795.671,93	31.455.128,81	0,93%
BRAZIL 10,00 16-010127	125.000	BRL	20.226.408,47	17.763.150,29	0,52%
BRAZIL 10,00 18-010129	480.000	BRL	83.485.645,47	63.312.421,69	1,87%
BRAZIL 10,00 20-010131	380.000	BRL	66.135.919,83	47.434.130,25	1,40%
BRAZIL 10,00 22-010133	330.000	BRL	54.633.585,00	39.936.494,56	1,18%
NTNF 10,00 24-35	100.000	BRL	18.049.401,50	11.768.575,31	0,35%
Total REAL BRÉSILIEN			403.253.019,89	330.614.429,77	9,75%
BONOS TES 5,80 23-34	10.000.000.000	CLP	9.444.506,20	9.771.022,58	0,29%
BONOS TESO 5,8 24-29	12.500.000.000	CLP	12.334.879,07	12.314.644,31	0,36%
CHILE 2,30 20-011028	60.000.000.000	CLP	60.594.171,58	51.951.058,38	1,53%
CHILE 2,80 20-011033	6.500.000.000	CLP	6.508.091,26	5.061.965,03	0,15%
CHILE 6,00 23-33	50.000.000.000	CLP	50.107.662,07	49.708.408,42	1,47%
CHILI I-L 3,40 23-39	207.000	CLP	7.638.506,31	8.616.087,29	0,25%
Total PESO CHILIEN			146.627.816,49	137.423.186,01	4,05%
COLOMBIA 5,75 20-031127	12.500.000.000	COP	2.594.634,00	2.459.125,02	0,07%
COLOMBIA 7,00 21-260331	137.500.000.000	COP	22.043.651,66	24.802.783,06	0,73%
COLOMBIA 7,25 19-261050	185.000.000.000	COP	33.339.536,10	24.072.632,79	0,71%
COLOMBIA 7,75 14-180930	75.000.000.000	COP	18.956.556,60	14.276.252,75	0,42%
Total PESO COLOMBIEN			76.934.378,36	65.610.793,62	1,94%
CZECH 0,25 17-100227	150.000.000	CZK	5.311.979,92	5.544.309,84	0,16%
CZECH 1,20 20-130331	1.100.000.000	CZK	35.711.902,59	37.199.880,86	1,10%
CZECH 1,50 20-240440	1.100.000.000	CZK	34.603.914,14	29.826.276,08	0,88%
CZECH 2,75 18-230729	375.000.000	CZK	13.957.468,24	14.231.603,79	0,42%
CZECH 4,85 07-261157	1.000.000.000	CZK	52.394.689,79	41.566.236,37	1,23%
CZECH REP 0,05 20-29	425.000.000	CZK	13.670.688,25	14.062.308,84	0,41%
CZECH REP 3,50 22-35	600.000.000	CZK	23.131.253,98	22.436.425,03	0,66%
Total COURONNE TCHÈQUE			178.781.896,91	164.867.040,81	4,86%
DOMINICA 10,75 24-36	200.000.000	DOP	3.235.191,28	3.411.814,30	0,10%
DOM REP 13,625 23-33	1.800.000.000	DOP	33.825.345,20	34.722.957,51	1,02%
Total PESO DOMINICAÏN			37.060.536,48	38.134.771,81	1,12%
BENIN 4,95 21-35	11.000.000	EUR	7.840.258,77	9.337.185,00	0,28%
BENIN 6,875 21-52	6.300.000	EUR	4.645.250,00	5.317.326,00	0,16%
BENIN GV 4,875 21-32	10.000.000	EUR	7.538.218,95	9.058.000,00	0,27%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
IVORY COAST 6,625 18-220348	60.600.000	EUR	46.349.265,45	49.004.796,00	1,45%
IVORY COAST 6,875 19-171040	19.100.000	EUR	16.383.633,92	16.593.698,00	0,49%
ROMANIA 4,625 19-030449	20.000.000	EUR	16.539.250,00	16.258.700,00	0,48%
ROMANIA 5,625 24-36	20.000.000	EUR	19.737.000,00	19.224.700,00	0,57%
SENEGAL 4,75 18-130328	7.000.000	EUR	6.429.807,57	6.438.040,00	0,19%
SENEGAL 5,375 21-080637	5.000.000	EUR	3.705.000,00	3.546.500,00	0,10%
Total EURO			129.167.684,66	134.778.945,00	3,97%
GHANA GV 10 23-38	4.088.003	GHS	271.827,13	105.082,75	0,00%
GHANA GV 8,35 23-27	7.748.862	GHS	525.520,49	364.915,85	0,01%
GHANA GV 8,50 23-28	7.766.022	GHS	525.861,34	321.523,73	0,01%
GHANA GV 8,65 23-29	7.564.911	GHS	511.389,21	280.411,88	0,01%
GHANA GV 8,80 23-30	57.581.639	GHS	2.106.568,14	1.945.432,74	0,06%
GHANA GV 8,95 23-31	7.095.203	GHS	478.239,26	222.224,86	0,01%
GHANA GV 9,10 23-32	7.110.870	GHS	478.552,19	209.684,44	0,01%
GHANA GV 9,25 23-33	7.126.559	GHS	478.866,02	200.586,85	0,01%
GHANA GV 9,40 23-34	4.052.213	GHS	270.996,30	110.161,81	0,00%
GHANA GV 9,55 23-35	4.061.141	GHS	271.286,87	107.701,87	0,00%
GHANA GV 9,70 23-36	4.070.082	GHS	271.466,45	106.162,22	0,00%
GHANA GV 9,85 23-37	4.079.036	GHS	271.646,54	105.342,63	0,00%
Total CEDI GHANÉEN			6.462.219,94	4.079.231,63	0,12%
HUNGARY 1,50 20-220426	1.000.000.000	HUF	2.096.211,30	2.302.286,29	0,07%
HUNGARY 2,25 20-200433	35.000.000.000	HUF	67.616.876,49	62.433.179,78	1,84%
HUNGARY 3,25 15-221031	5.500.000.000	HUF	11.666.541,27	11.201.487,73	0,33%
HUNGARY 4,75 22-32	2.000.000.000	HUF	4.635.350,69	4.341.254,12	0,13%
Total FORINT HONGROIS			86.014.979,75	80.278.207,92	2,37%
EBRD 4,25 21-28	265.000.000.000	IDR	14.841.104,76	14.839.413,48	0,44%
EIB 5,75 18-240125	150.150.000.000	IDR	9.325.167,92	9.000.419,86	0,27%
EURO BANK RECON 4,60 20-091225	250.000.000.000	IDR	14.540.820,75	14.714.059,27	0,43%
IADB 5,10 21-26	100.000.000.000	IDR	5.793.434,38	5.824.002,62	0,17%
IBRD 5,35 22-29	100.000.000.000	IDR	5.948.267,10	5.699.110,42	0,17%
IBRD 6,25 23-28	70.000.000.000	IDR	4.293.696,41	4.151.542,15	0,12%
INDO 6,625 23-34	100.000.000.000	IDR	5.841.504,21	5.862.163,29	0,17%
INDONES 6,375 21-32	153.000.000.000	IDR	9.009.218,86	8.846.187,47	0,26%
INDONES 6,50 20-31	100.000.000.000	IDR	6.008.703,33	5.850.823,09	0,17%
INDONES 6,875 23-29	100.000.000.000	IDR	5.969.572,56	5.974.545,27	0,18%
INDONES 7,125 22-38	340.000.000.000	IDR	21.297.843,48	20.512.357,43	0,60%
INDONESIA 7,00 22-33	50.000.000.000	IDR	3.093.971,96	3.002.812,91	0,09%
INDONESIA 7,50 16-150832	697.000.000.000	IDR	43.472.122,79	42.916.440,19	1,27%
INDONESIA 7,50 19-150440	100.000.000.000	IDR	6.289.029,48	6.221.569,62	0,18%
INDONESIA 7,50 19-150635	725.000.000.000	IDR	44.873.315,22	44.807.964,51	1,32%
INDONESIA 8,25 11-150632	300.000.000.000	IDR	19.477.677,08	19.226.138,76	0,57%
INDONESIA 8,25 15-150536	188.900.000.000	IDR	12.636.034,30	12.349.517,32	0,36%
INDONESIA 8,875 16-151131	120.000.000.000	IDR	7.125.239,59	7.944.979,99	0,23%
Total ROUPIE INDOÉSIIENNE			239.836.724,18	237.744.047,65	7,01%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
AIIB 7,20 24-31	420.000.000	INR	4.629.931,24	4.737.785,52	0,14%
ASIAN DEV 6,72 24-28	300.000.000	INR	3.246.871,59	3.348.837,60	0,10%
ASIAN DEVELOPMENT BANK 6,20 16-061026	900.000.000	INR	12.290.155,13	10.025.447,53	0,30%
EBRD 5,00 21-26	780.000.000	INR	8.209.296,29	8.620.006,09	0,25%
EBRD 6,25 23-28	500.000.000	INR	5.346.737,27	5.497.755,29	0,16%
EBRD 6,30 22-261027	650.000.000	INR	7.025.315,89	7.175.346,58	0,21%
EBRD 6,75 24-31	700.000.000	INR	7.580.644,11	7.758.051,05	0,23%
IADB 7,00 24-29	620.000.000	INR	6.888.318,36	6.945.443,47	0,20%
IBRD 6,50 23-30	600.000.000	INR	6.364.641,03	6.573.787,69	0,19%
IBRD 6,85 23-28	1.200.000.000	INR	13.120.259,29	13.432.912,59	0,40%
INDIA 5,77 20-30	700.000.000	INR	7.154.577,31	7.539.333,13	0,22%
INDIA 6,10 21-120731	1.100.000.000	INR	11.728.730,27	11.936.426,29	0,35%
INDIA 6,19 20-160934	500.000.000	INR	5.534.398,95	5.384.335,56	0,16%
INDIA 6,54 22-170132	1.600.000.000	INR	18.366.868,79	17.784.395,34	0,52%
INDIA 6,64 21-160635	2.000.000.000	INR	22.716.267,73	22.258.130,02	0,66%
INDIA 7,26 19-140129	1.100.000.000	INR	13.663.201,96	12.630.649,84	0,37%
INDIA 7,26 22-32	500.000.000	INR	5.651.550,03	5.782.658,23	0,17%
INDIA 7,26 23-33	500.000.000	INR	5.588.245,34	5.784.857,82	0,17%
INDIA 7,30 23-53	500.000.000	INR	5.488.447,19	5.825.409,18	0,17%
INDIA GVT 7,29 23-33	600.000.000	INR	6.751.499,26	6.966.464,75	0,21%
Total ROUPIE INDIENNE			177.345.957,03	176.008.033,57	5,19%
KENYA 14,399 23-40	250.000.000	KES	1.554.797,58	1.928.782,61	0,06%
KENYA 17,9327 23-30	200.000.000	KES	1.456.099,86	1.678.622,09	0,05%
KENYA 18,4607 24-32	2.300.000.000	KES	14.723.473,26	20.271.259,20	0,60%
Total SCHILLING KENYAN			17.734.370,70	23.878.663,90	0,70%
KOREA 1,25 21-100326	7.030.000.000	KRW	5.028.661,79	4.552.195,48	0,13%
KOREA 1,375 19-101229	20.000.000.000	KRW	12.552.103,20	12.223.997,15	0,36%
KOREA 2,375 21-31	8.000.000.000	KRW	5.191.490,72	5.057.375,10	0,15%
KOREA 3,125 22-27	3.000.000.000	KRW	2.120.675,18	2.007.371,57	0,06%
KOREA 3,50 23-28	5.000.000.000	KRW	3.528.628,70	3.393.490,22	0,10%
KOREA 3,75 13-101233	3.000.000.000	KRW	2.166.038,30	2.080.462,07	0,06%
KOREA 4,125 23-33	4.000.000.000	KRW	2.939.346,79	2.851.093,96	0,08%
KOREA 4,25 22-32	29.400.000.000	KRW	23.113.090,82	20.999.513,03	0,62%
KOREA -INFLATION LINKED- 1,00 16-100626	5.300.000.000	KRW	4.085.294,99	4.240.885,26	0,13%
KOREA TREASURY BD 1,875 16-100626	11.000.000.000	KRW	7.958.251,18	7.133.855,31	0,21%
KOREA TREASURY -INFLATION LINKED- 1,125 20-100630	14.700.000.000	KRW	11.102.321,32	11.465.337,54	0,34%
Total WON SUD CORÉEN			79.785.902,99	76.005.576,69	2,24%
MEX BONOS DESARR FIX 5,50 21-030427	10.000.000	MXN	40.675.957,11	42.604.350,03	1,26%
MEXICAN 7,50 22-33	5.000.000	MXN	23.766.938,36	19.567.420,16	0,58%
MEXICAN 7,75 11-290531	15.000.000	MXN	68.545.362,49	62.153.695,39	1,83%
MEXICAN 8,00 23-35	5.000.000	MXN	25.005.957,13	20.012.516,90	0,59%
MEXICO BONOS 5,75 15-050326	7.000.000	MXN	31.446.969,31	31.070.182,86	0,92%
MEXICO BONOS 8,00 17-071147	4.000.000	MXN	17.909.593,30	14.249.938,46	0,42%
MEXICO BONOS 8,50 08-181138	2.000.000	MXN	9.541.608,99	7.908.169,19	0,23%
Total NOUVEAU PESO MEXICAIN			216.892.386,69	197.566.272,99	5,83%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MALAYSIA 3,844 13-150433	112.700.000	MYR	24.323.200,69	24.365.738,78	0,72%
MALAYSIA 4,065 20-50	35.000.000	MYR	7.106.197,78	7.452.972,30	0,22%
MALAYSIA 4,254 15-310535	97.000.000	MYR	21.304.663,81	21.668.588,09	0,64%
MALAYSIA 4,457 23-53	115.000.000	MYR	24.520.905,96	25.958.668,54	0,77%
MALAYSIA 4,642 18-071133	22.500.000	MYR	4.785.199,02	5.151.298,53	0,15%
MALAYSIA 4,696 22-42	20.000.000	MYR	4.214.027,19	4.664.758,92	0,14%
MALAYSIA 4,736 16-46	40.000.000	MYR	8.605.901,27	9.397.246,37	0,28%
MALAYSIA 4,762 17-070437	93.000.000	MYR	20.954.285,45	21.660.800,17	0,64%
MALAYSIA GOVT 3,828 19-050734	38.000.000	MYR	8.012.367,08	8.215.927,86	0,24%
MALAYSIA GOVT 4,893 18-080638	67.000.000	MYR	15.233.714,57	15.828.076,24	0,47%
Total RINGGIT DE MALAISIE			139.060.462,82	144.364.075,80	4,26%
NAMIBIA 10,00 19-43	100.000.000	NAD	4.032.420,62	4.606.625,42	0,14%
NAMIBIA 8,50 20-26	15.000.000	NAD	907.315,64	769.778,76	0,02%
NAMIBIA 9,80 14-40	50.000.000	NAD	1.973.268,36	2.281.843,82	0,07%
Total DOLLAR DE NAMIBIE			6.913.004,62	7.658.248,00	0,23%
PERU 5,40 19-120834	320.000.000	PEN	74.005.369,27	75.239.586,15	2,22%
PERU 7,60 24-39	100.000.000	PEN	25.180.555,57	27.066.769,49	0,80%
Total NOUVEAU SOL PÉRUVIEN			99.185.924,84	102.306.355,64	3,02%
PHILIPP 6,50 22-29	300.000.000	PHP	4.917.378,84	5.109.343,31	0,15%
PHILIPPIN 6,25 24-29	1.400.000.000	PHP	22.773.752,41	23.443.224,79	0,69%
PHILIPPIN 6,75 22-32	500.000.000	PHP	8.565.566,68	8.641.618,74	0,25%
PHILIPPIN 9,25 09-34	400.000.000	PHP	8.062.346,44	8.210.689,75	0,24%
PHILIPPINE 2,625 20-120825	100.000.000	PHP	1.535.369,06	1.635.132,76	0,05%
PHILIPPINE 3,625 15-090925	350.000.000	PHP	5.229.439,53	5.746.045,39	0,17%
PHILIPPINE 4,00 21-220731	300.000.000	PHP	5.006.579,04	4.469.210,41	0,13%
PHILIPPINE 6,25 11-140136	61.500.000	PHP	1.195.375,32	1.016.223,11	0,03%
PHILIPPINE 6,50 18-220238	100.000.000	PHP	2.300.265,77	1.735.619,42	0,05%
Total PESO PHILIPPIN			59.586.073,09	60.007.107,68	1,77%
POLAND 1,75 21-250432	550.000.000	PLN	85.569.439,83	98.459.290,43	2,90%
POLAND GOVERNMENT 1,25 20-251030	550.000.000	PLN	99.993.020,81	101.439.300,95	2,99%
POLAND GOVT 2,75 13-250428	100.000.000	PLN	19.531.028,39	21.572.622,60	0,64%
POLAND GOVT 2,75 18-251029	50.000.000	PLN	10.368.069,40	10.360.336,66	0,31%
Total ZLOTY POLONAIS			215.461.558,43	231.831.550,64	6,84%
ROMANIA 3,50 21-25	100.000.000	RON	19.142.802,93	19.548.382,56	0,58%
ROMANIA 3,65 16-240931	145.000.000	RON	27.124.267,67	23.670.165,51	0,70%
ROMANIA 4,15 20-260128	70.000.000	RON	13.664.287,38	12.954.597,07	0,38%
ROMANIA 4,75 19-111034	400.000.000	RON	68.029.065,19	66.255.715,57	1,95%
ROMANIA 4,85 18-26	25.000.000	RON	4.892.831,32	4.896.516,90	0,14%
Total LEU ROUMAIN			132.853.254,49	127.325.377,61	3,76%
SINGAPORE 2,875 14-010729	5.000.000	SGD	3.606.598,75	3.549.392,99	0,10%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SINGAPORE 3,50 07-010327	10.000.000	SGD	6.915.386,40	7.187.980,04	0,21%
Total DOLLAR DE SINGAPOUR			10.521.985,15	10.737.373,03	0,32%
THAILAND 3,39 22-37	35.000.000	THB	948.378,60	1.091.335,97	0,03%
THAILAND GOVT 1,585 20-171235	102.500.000	THB	2.811.421,35	2.698.328,45	0,08%
THAILAND -INFLATION LINKED- 1,25 13-120328	100.000.000	THB	3.067.374,79	3.120.171,81	0,09%
Total BAHT THAÏLANDAIS			6.827.174,74	6.909.836,23	0,20%
TURKEY 12,60 20-011025	2.270.000.000	TRY	47.577.139,67	51.886.794,77	1,53%
TURKIYE 17,30 23-28	260.000.000	TRY	4.949.664,52	5.031.278,85	0,15%
TURKIYE 37,00 24-26	670.000.000	TRY	18.574.938,16	18.040.474,33	0,53%
Total LIVRE TURQUE			71.101.742,35	74.958.547,95	2,21%
UGANDA 14,38 18-33	25.000.000.000	UGX	5.722.790,22	5.935.407,11	0,18%
UGANDA 16,25 20-081135	5.000.000.000	UGX	1.419.847,29	1.277.747,89	0,04%
UGANDA 17,50 21-011140	50.000.000.000	UGX	13.895.662,00	13.221.969,65	0,39%
Total SHILLING OUGANDAIS			21.038.299,51	20.435.124,65	0,60%
ARMENIA 3,60 21-31	3.500.000	USD	2.622.314,62	2.791.735,88	0,08%
BENIN INT 7,96 24-38	3.000.000	USD	2.676.095,39	2.736.489,62	0,08%
CENTRAL BANK TUNISIA 5,75 15-300125	18.600.000	USD	13.546.004,96	17.883.931,43	0,53%
COSTA RC 7,30 23-54	27.500.000	USD	24.591.662,29	27.572.766,78	0,81%
GHANA 0,00 24-26	2.532.000	USD	1.461.066,99	1.816.310,83	0,05%
GHANA 0,00 24-30	4.050.623	USD	2.227.383,82	2.777.105,23	0,08%
GHANA 1,50 24-37	12.000.000	USD	4.700.621,74	4.682.028,00	0,14%
GHANA STEP UP 24-29	12.318.600	USD	8.283.848,25	10.315.860,92	0,30%
GHANA STEP UP 24-35	25.028.400	USD	13.761.523,10	17.029.463,55	0,50%
IVORY 7,625 24-33	8.000.000	USD	7.295.234,57	7.539.971,02	0,22%
MONTENEG 7,25 24-31	24.000.000	USD	22.318.234,70	23.788.507,96	0,70%
NAMIBIA 5,25 15-291025	28.400.000	USD	25.161.080,00	27.192.554,32	0,80%
NIGERIA 10,375 24-34	6.000.000	USD	5.730.932,71	5.917.807,82	0,17%
NIGERIA 7,625 17-281147	8.250.000	USD	5.824.977,03	6.090.101,40	0,18%
NIGERIA 7,625 18-211125	2.000.000	USD	1.885.846,69	1.925.224,53	0,06%
PAKISTAN 8,875 21-51	2.800.000	USD	2.021.020,48	2.113.776,92	0,06%
PAPUA NEW GUINEA 8,375 18-041028	31.000.000	USD	26.666.722,19	29.673.930,47	0,88%
SENEGAL 6,25 17-230533	14.100.000	USD	11.084.108,19	10.903.500,73	0,32%
SENEGAL 6,75 18-130348	41.600.000	USD	29.291.026,96	27.281.645,58	0,80%
SURINAME 7,95 23-33	31.999.500	USD	26.889.262,53	27.864.441,49	0,82%
UKRAINE FRN 15-310540	24.000.000	USD	14.106.486,57	17.859.546,11	0,53%
UKRAINE FRN 24-29	2.990.407	USD	2.426.720,33	2.003.442,73	0,06%
UKRAINE FRN 24-30	941.122	USD	596.141,42	492.973,42	0,01%
UKRAINE FRN 24-34	5.327.825	USD	3.081.848,31	2.887.598,82	0,09%
UKRAINE FRN 24-34	3.516.833	USD	1.611.714,76	1.402.691,65	0,04%
UKRAINE FRN 24-35	2.971.971	USD	1.774.731,62	1.699.490,98	0,05%
UKRAINE FRN 24-35	5.162.302	USD	3.385.455,90	2.741.005,38	0,08%
UKRAINE FRN 24-36	2.476.641	USD	1.464.192,26	1.402.417,40	0,04%
UKRAINE FRN 24-36	3.748.289	USD	2.880.497,41	1.959.209,49	0,06%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			269.366.755,79	290.345.530,46	8,56%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
URUGUAY 8,25 21-210531	1.400.000.000	UYU	28.718.013,53	28.848.914,58	0,85%
URUGUAY 8,50 17-150328	550.000.000	UYU	12.742.993,54	11.917.012,33	0,35%
URUGUAY 9,75 23-33	1.100.000.000	UYU	25.981.602,66	24.406.100,61	0,72%
URUGUAY -INFLATION LINKED- 3,875 20-020740	1.650.000.000	UYU	38.629.387,65	50.473.037,49	1,49%
Total PESO URUGUAYEN			106.071.997,38	115.645.065,01	3,41%
SOUTH AFRICA 10,50 98-211226	150.000.000	ZAR	8.233.893,22	7.978.904,70	0,24%
SOUTH AFRICA 6,25 06-310336	100.000.000	ZAR	3.725.756,33	3.691.549,09	0,11%
SOUTH AFRICA 7,00 10-280231	1.450.000.000	ZAR	60.204.848,76	65.960.125,18	1,95%
SOUTH AFRICA 8,00 13-310130	155.000.000	ZAR	7.697.011,72	7.601.345,20	0,22%
SOUTH AFRICA 8,25 14-310332	300.000.000	ZAR	15.015.074,14	14.217.984,74	0,42%
SOUTH AFRICA 8,5 13-310137	1.510.000.000	ZAR	65.294.501,69	65.613.854,21	1,94%
SOUTH AFRICA 8,75 12-280248	150.200.000	ZAR	6.609.735,44	6.184.827,97	0,18%
SOUTH AFRICA 8,875 15-280235	619.000.000	ZAR	29.429.227,50	28.851.915,05	0,85%
SOUTH AFRICA 9,00 15-310140	892.000.000	ZAR	47.486.209,87	38.905.824,50	1,15%
Total RAND SUD-AFRICAIN			243.696.258,67	239.006.330,64	7,05%
ZAMBIA 11,00 20-270425	100.000.000	ZMW	3.834.121,97	3.428.141,92	0,10%
ZAMBIA 11,00 21-200926	100.000.000	ZMW	3.856.417,68	3.104.194,78	0,09%
ZAMBIA 11,00 21-250126	74.000.000	ZMW	2.905.700,80	2.395.145,56	0,07%
ZAMBIA 13,00 21-250131	150.000.000	ZMW	4.465.091,53	3.843.514,74	0,11%
ZAMBIA 13,00 23-33	175.000.000	ZMW	3.856.456,87	4.061.427,86	0,12%
ZAMBIA 13,00 23-33	75.000.000	ZMW	1.837.640,89	1.759.913,68	0,05%
ZAMBIA 14,00 20-010635	57.000.000	ZMW	1.504.601,92	1.319.242,17	0,04%
Total KWACHA ZAMBIEN			22.260.031,66	19.911.580,71	0,59%
Total Obligations			3.199.842.397,61	3.118.431.305,42	91,97%
Instruments du marché monétaire					
PAKISTAN 0,00 24-25	2.000.000.000	PKR	6.017.742,40	6.922.842,89	0,20%
Total ROUPIE PAKISTANNAISE			6.017.742,40	6.922.842,89	0,20%
MAS BILL 0,00 24-25	45.000.000	SGD	31.671.794,69	31.644.781,09	0,93%
Total DOLLAR DE SINGAPOUR			31.671.794,69	31.644.781,09	0,93%
Total Instruments du marché monétaire			37.689.537,09	38.567.623,98	1,14%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			3.237.531.934,70	3.156.998.929,40	93,11%
Autres valeurs mobilières					
ARMENIA 7,00 21-26 (1)	3.450.000.000	AMD	7.648.094,56	8.124.568,39	0,24%
ARMENIA 9,25 23-28 (1)	1.500.000.000	AMD	3.502.856,29	3.571.577,73	0,11%
ARMENIAN 9,25 22-25 (1)	1.000.000.000	AMD	2.296.319,09	2.422.474,48	0,07%
Total DRAM ARMÉNIEN			13.447.269,94	14.118.620,60	0,42%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Options					
USD-HUF PUT 130125 SP 379 OTC	50.000.000	USD	439.778,69	1.086,43	0,00%
USD-HUF PUT 130125 SP 365 OTC	-50.000.000	USD	-65.257,48	0,00	0,00%
Total Options			374.521,21	1.086,43	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			3.251.353.725,85	3.171.118.636,43	93,52%

(1) Décalage de valorisation. Bourse ISMA London - La mise à jour du prix est irrégulière.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
ABERTIS FRN 24-PERP	5.500.000	EUR	5.528.475,00	5.639.810,00	0,97%
ABERTIS INFRAESTRUC FRN 20-PERPETUAL	1.400.000	EUR	1.299.959,51	1.391.796,00	0,24%
ACCOR FRN 23-PERP	7.200.000	EUR	7.539.896,20	7.992.288,00	1,37%
ACCORINV 6,375 24-29	7.000.000	EUR	7.127.600,00	7.383.180,00	1,27%
ACCOR SA FRN 24-PERP	2.600.000	EUR	2.600.000,00	2.642.653,00	0,45%
AFFLELOU 6,00 24-29	7.600.000	EUR	7.628.500,00	7.947.510,00	1,37%
ALBION FINANCING 1 5,25 21-151026	4.400.000	EUR	4.319.335,00	4.451.876,00	0,77%
ALSTOM FRN 24-PERP	1.900.000	EUR	1.900.000,00	1.994.772,00	0,34%
ARENA LUXEMBOURG 1,875 20-010228	2.000.000	EUR	1.680.000,00	1.911.070,00	0,33%
ASHLAND SERVICES 2,00 20-300128	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.436.647,50	0,25%
ASSEMB 6,25 24-30	8.000.000	EUR	8.090.100,00	8.382.680,00	1,44%
ATLANTIA SpA 1,875 21-120228	850.000	EUR	861.383,28	811.707,50	0,14%
AVANTOR FUNDING 3,875 20-150728	1.105.000	EUR	1.126.451,73	1.104.320,43	0,19%
AZELIS 4,75 24-29	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.547.287,50	0,27%
AZELIS 5,75 23-28	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.550.362,50	0,27%
AZZU AER 2,625 20-27	1.000.000	EUR	887.000,00	984.090,00	0,17%
BANIJAY 7,00 23-29	3.100.000	EUR	3.239.800,00	3.275.661,50	0,56%
BCP MODULAR SERV 4,75 21-301128	2.850.000	EUR	2.750.000,00	2.806.309,50	0,48%
BELDEN INC. 3,375 17-150727	1.400.000	EUR	1.333.000,00	1.396.822,00	0,24%
BELRON 4,625 24-29	8.750.000	EUR	8.803.125,00	8.972.468,75	1,54%
BENTLER 9,375 23-28	1.000.000	EUR	1.052.500,00	1.057.700,00	0,18%
BOELS 5,75 24-30	1.000.000	EUR	1.006.000,00	1.043.360,00	0,18%
BOELS TOP 6,25 23-29	6.000.000	EUR	6.108.800,00	6.294.990,00	1,08%
CAB SELAS 3,375 21-010228	2.125.000	EUR	1.956.514,47	1.976.154,38	0,34%
CALIFORN 5,625 24-32	2.750.000	EUR	2.750.000,00	2.869.968,75	0,49%
CARNIVAL 5,75 24-30	7.000.000	EUR	7.383.750,00	7.590.660,00	1,31%
CBRSER 6,375 24-30	7.000.000	EUR	7.057.150,00	7.317.555,00	1,26%
CIRSA 6,50 24-29	7.000.000	EUR	7.016.800,00	7.391.475,00	1,27%
CIRSA FIN 4,50 21-27	2.000.000	EUR	1.955.000,00	1.995.500,00	0,34%
CMA CGM 5,50 24-29	7.750.000	EUR	7.816.250,00	8.113.320,00	1,40%
CONSTELLUM SE 3,125 21-150729	1.500.000	EUR	1.499.133,33	1.427.610,00	0,25%
COTY INC 5,75 23-28	1.000.000	EUR	1.003.500,00	1.044.415,00	0,18%
CROWN EURO 4,5 24-30	5.500.000	EUR	5.500.000,00	5.701.685,00	0,98%
DERICHEBOURG 2,25 21-150728	1.750.000	EUR	1.750.000,00	1.680.603,75	0,29%
DRAX FIN 5,875 24-29	2.400.000	EUR	2.400.000,00	2.531.580,00	0,44%
DUFREY 4,75 24-31	6.000.000	EUR	6.025.015,00	6.231.720,00	1,07%
DUFREY ONE B.V. 3,375 21-150428	4.000.000	EUR	3.695.000,00	3.984.140,00	0,69%
DYNAMO 6,25 24-31	500.000	EUR	500.000,00	516.570,00	0,09%
EDP FRN 24-54	4.500.000	EUR	4.470.345,00	4.586.152,50	0,79%
EDPPL FRN 24-54	4.500.000	EUR	4.471.335,00	4.609.912,50	0,79%
EDREAMS OIGEO 5,50 21-040727	6.700.000	EUR	6.264.687,02	6.796.145,00	1,17%
ELIA GR FRN 23-PERP	2.000.000	EUR	2.053.400,00	2.101.600,00	0,36%
ELIOR PARTICIPATIONS 3,75 21-150726	1.000.000	EUR	1.020.500,00	994.170,00	0,17%
EMERALD 6,375 23-30	1.275.000	EUR	1.314.718,59	1.347.777,00	0,23%
EPHIOS 7,875 23-31	5.000.000	EUR	5.287.300,00	5.453.775,00	0,94%
EUROFIN FRN 23-PERP	4.000.000	EUR	4.204.572,01	4.216.140,00	0,73%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
EUROFINS SCIENTIFIC FRN 17-PERPETUA	300.000	EUR	317.321,02	295.230,00	0,05%
EVONIK INDUSTRIES 1,375 21-020981	7.000.000	EUR	6.320.773,53	6.706.910,00	1,15%
FAURECIA 2,375 21-150629	2.000.000	EUR	1.823.800,00	1.799.310,00	0,31%
FAURECIA 3,75 20-150628	2.700.000	EUR	2.611.326,62	2.631.636,00	0,45%
FORVIA 5,50 24-31	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.498.862,50	0,43%
GAMENT 5,375 24-30	3.500.000	EUR	3.500.000,00	3.640.437,50	0,63%
GOLDSTORY 6,75 24-30	9.000.000	EUR	9.073.475,00	9.421.785,00	1,62%
GRUENEN 6,75 23-30	3.821.000	EUR	4.081.016,00	4.086.846,07	0,70%
GRUPHA 4,125 21-28	1.933.000	EUR	1.768.695,00	1.940.876,98	0,33%
GUALA CLO 3,25 21-28	850.000	EUR	709.750,00	824.041,00	0,14%
HT TROP 9,375 23-28	1.000.000	EUR	1.014.464,28	1.061.740,00	0,18%
IGT LOTT 4,25 24-30	300.000	EUR	300.000,00	305.631,00	0,05%
IHO VERWA 6,75 24-29	3.000.000	EUR	3.060.000,00	3.074.070,00	0,53%
IHO VERWAL 7,0 24-31	4.500.000	EUR	4.596.000,00	4.612.770,00	0,79%
ILIAD 1,875 21-110228	1.100.000	EUR	906.400,00	1.052.777,00	0,18%
ILIAD 4,25 24-29	4.000.000	EUR	3.976.960,00	4.079.600,00	0,70%
ILIAD 5,375 22-27	5.000.000	EUR	5.000.000,00	5.242.325,00	0,90%
ILIAD 5,375 24-30	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.572.362,50	0,44%
ILIAD 5,375 24-31	5.000.000	EUR	5.213.251,00	5.360.975,00	0,92%
ILIAD 6,875 24-31	4.750.000	EUR	4.932.300,00	5.107.746,25	0,88%
ILIAD HLDG SAS 5,625 21-151028	610.000	EUR	610.000,00	625.692,25	0,11%
ILIAD SA 5,625 23-30	2.500.000	EUR	2.488.480,00	2.697.950,00	0,46%
INEOS 6,375 24-29	1.500.000	EUR	1.535.000,00	1.576.177,50	0,27%
INEOS QT 8,50 23-29	500.000	EUR	500.000,00	536.390,00	0,09%
INEOS QUA 6,75 24-30	3.750.000	EUR	3.765.000,00	3.895.162,50	0,67%
INEOS QUATTRO FINANCE 2,50 21-150126	1.000.000	EUR	1.009.388,89	997.190,00	0,17%
INEOS QUATTRO FINANCE 3,75 21-150726	500.000	EUR	500.000,00	498.765,00	0,09%
INTDGP 10,00 23-28	1.800.000	EUR	1.800.000,00	1.951.137,00	0,34%
IQVIA INC. 2,25 19-150128	3.000.000	EUR	3.016.000,00	2.889.270,00	0,50%
IQVIA INC. 2,25 21-150329	5.000.000	EUR	4.587.500,00	4.770.575,00	0,82%
JAGUAR LAND ROVER 4,50 18-150126	1.000.000	EUR	1.029.696,93	1.008.515,00	0,17%
JAGUAR LAND ROVER 4,50 21-150728	6.200.000	EUR	5.594.680,00	6.260.388,00	1,08%
KAIXO 5,125 21-29	4.000.000	EUR	4.028.000,00	4.080.980,00	0,70%
KAPLA HLDG SAS 3,375 19-151226	3.400.000	EUR	3.372.817,00	3.372.101,00	0,58%
KPN FRN 19-PERP	600.000	EUR	549.300,00	597.909,00	0,10%
LOXAM 6,375 23-29	4.000.000	EUR	4.000.000,00	4.220.180,00	0,73%
LOXAM SAS 2,875 19-150426	850.000	EUR	846.458,33	846.838,00	0,15%
LOXAM SAS 3,75 19-150726	4.250.000	EUR	4.268.951,60	4.239.885,00	0,73%
LOXAM SAS 4,50 19-150427	300.000	EUR	300.000,00	296.407,50	0,05%
LOXAM SAS 5,75 19-150727	3.600.000	EUR	3.565.080,00	3.602.358,00	0,62%
MATTERHORN TELECOM 4,00 17-151127	5.780.000	EUR	5.959.741,23	5.790.837,50	1,00%
MOBILUX FINANCE 4,25 21-150728	3.100.000	EUR	2.692.917,07	3.024.391,00	0,52%
NEXANS 4,125 24-29	9.000.000	EUR	8.950.230,00	9.230.760,00	1,59%
NEXANS 4,25 24-30	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.072.495,00	0,53%
NEXI SpA 2,125 21-300429	2.000.000	EUR	1.634.280,00	1.906.210,00	0,33%
NGG FIN FRN 19-82	5.850.000	EUR	5.331.583,40	5.625.652,50	0,97%
NOBIAN FINANCE 3,625 21-150726	1.100.000	EUR	1.053.740,00	1.089.979,00	0,19%
OI EUROP 6,25 23-28	2.000.000	EUR	2.003.110,33	2.078.800,00	0,36%
OI EUROPE 5,25 24-29	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.067.665,00	0,53%
OPMOB 4,875 24-29	5.000.000	EUR	4.972.950,00	5.160.550,00	0,89%
OPTICS 1,625 24-29	1.340.000	EUR	1.041.354,20	1.242.394,40	0,21%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
OPTICS 2,375 24-27	1.000.000	EUR	866.820,00	968.185,00	0,17%
OPTICS 5,25 24-55	700.000	EUR	550.543,00	698.838,00	0,12%
OPTICS 6,875 24-28	5.521.000	EUR	5.833.603,01	6.020.070,80	1,04%
OPTICS 7,75 24-33	7.000.000	EUR	7.877.275,00	8.667.260,00	1,49%
OPTICS 7,875 24-28	590.000	EUR	611.358,00	668.154,35	0,11%
PACHEL 7,125 24-31	3.000.000	EUR	3.078.625,00	3.218.550,00	0,55%
PAPREC 6,50 23-27	950.000	EUR	950.000,00	1.005.085,75	0,17%
PAPREC 7,25 23-29	5.800.000	EUR	5.889.839,30	6.161.920,00	1,06%
PAPREC HLDG 3,50 21-010728	2.000.000	EUR	1.920.000,00	1.979.510,00	0,34%
PERRIGO 5,375 24-32	200.000	EUR	200.000,00	207.710,00	0,04%
Q-PARK 2,00 20-27	3.000.000	EUR	2.767.000,00	2.939.535,00	0,51%
Q-PARK 5,125 24-30	7.000.000	EUR	7.123.872,00	7.213.045,00	1,24%
RAY FIN 6,50 24-31	4.000.000	EUR	4.055.692,00	4.196.440,00	0,72%
ROQUETTE FRN 24-PE	5.000.000	EUR	5.052.000,00	5.103.150,00	0,88%
SARENS FINANCE CO N.V. 5,75 20-240227	9.900.000	EUR	9.312.327,47	9.920.740,50	1,71%
SCHAEFFL 4,50 24-30	11.000.000	EUR	10.942.280,00	11.069.080,00	1,90%
SCHAEFFL 4,75 24-29	1.300.000	EUR	1.292.577,00	1.334.846,50	0,23%
SILGAN HLDG INC. 3,25 17-150325	680.000	EUR	653.629,60	678.470,00	0,12%
SOFTBANK 3,375 21-29	3.125.000	EUR	2.575.943,25	3.027.359,38	0,52%
SOFTBANK 5,75 24-32	4.000.000	EUR	4.074.028,00	4.220.980,00	0,73%
SOFTBK 3,875 21-32	2.000.000	EUR	1.663.570,16	1.906.700,00	0,33%
SOFTBK GROUP CORP. 5,00 18-150428	1.000.000	EUR	857.500,00	1.027.440,00	0,18%
SOLVAY FRN 20-PERPETUAL	700.000	EUR	712.036,50	690.718,00	0,12%
SPCM S.A. 2,625 20-010229	1.750.000	EUR	1.750.000,00	1.684.261,25	0,29%
STENA INT 7,25 23-28	650.000	EUR	650.000,00	677.449,50	0,12%
TECHEM 5,375 24-29	8.000.000	EUR	8.028.000,00	8.290.000,00	1,43%
TELCOM 7,875 23-28	410.000	EUR	425.867,00	464.720,65	0,08%
TELECOM ITALIA SpA 1,625 21-180129	660.000	EUR	514.555,80	621.056,70	0,11%
TELEFON 5,7522 24-PE	4.700.000	EUR	4.769.246,20	5.039.246,00	0,87%
TELEFON FRN 23-PERP	5.000.000	EUR	5.182.100,00	5.614.400,00	0,97%
TELEFONICA EUROPE FRN 21-PERPETUAL	6.000.000	EUR	5.097.583,33	5.593.200,00	0,96%
TELENET FINANCE LUX NOTE 3,50 17-010328	8.800.000	EUR	8.579.698,94	8.757.364,00	1,51%
TEL ITAL 6,875 23-28	2.479.000	EUR	2.605.313,31	2.711.877,26	0,47%
TEMA SpA FRN 22-PERPETUAL	1.150.000	EUR	974.050,00	1.104.960,25	0,19%
TEREOS 7,25 23-28	2.000.000	EUR	2.109.800,00	2.091.090,00	0,36%
TEREOS F 5,875 24-30	5.000.000	EUR	5.075.000,00	5.134.300,00	0,88%
TERNA FRN 24-PERP	1.000.000	EUR	997.450,00	1.033.635,00	0,18%
TRIVIUM PACKAGING 3,75 19-150826	1.315.000	EUR	1.343.818,52	1.305.696,37	0,22%
TUI 5,875 24-29	1.500.000	EUR	1.522.500,00	1.574.955,00	0,27%
TUI CRUIS 5,00 24-30	2.750.000	EUR	2.750.000,00	2.797.533,75	0,48%
TUI CRUIS 6,25 24-29	4.000.000	EUR	4.027.250,00	4.230.260,00	0,73%
UPC HLDG B.V. 3,875 17-150629	7.000.000	EUR	6.230.764,12	6.838.405,00	1,18%
VEOLIA ENVIRONNEMENT FRN 20-PERPETUAL	6.800.000	EUR	6.113.735,50	6.674.370,00	1,15%
VERISURE HLDG 3,875 20-150726	6.400.000	EUR	6.505.500,00	6.390.368,00	1,10%
VERISURE HLDG AB 3,25 21-150227	1.970.000	EUR	1.872.349,14	1.945.769,00	0,33%
VERISURE MID-HLDG 5,25 21-150229	8.725.000	EUR	8.070.095,71	8.745.503,75	1,50%
VIRGIN MEDIA 3,75 20-150730	1.000.000	EUR	926.260,00	924.720,00	0,16%
VMED 5,625 -32	5.500.000	EUR	5.500.000,00	5.611.512,50	0,97%
VMED O2 UK FINANCING 3,25 20-310131	6.000.000	EUR	5.506.072,29	5.635.950,00	0,97%
VODAFONE GROUP FRN 18-031078	5.100.000	EUR	4.875.685,00	5.209.267,50	0,90%
VODAFONE GROUP FRN 20-270880	2.700.000	EUR	2.564.350,00	2.672.352,00	0,46%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
VODAFONE GROUP FRN 20-270880	4.000.000	EUR	3.541.455,50	3.785.820,00	0,65%
VZ SECURED FINANCE 3,50 22-150132	1.900.000	EUR	1.811.000,00	1.766.705,50	0,30%
VZ VENDOR FINANCE 2,875 20-150129	900.000	EUR	900.000,00	826.902,00	0,14%
WEBUILD 4,875 24-30	8.000.000	EUR	8.000.000,00	8.297.320,00	1,43%
WP-AP TELECOM 5,50 21-150130	9.000.000	EUR	8.243.800,00	8.973.945,00	1,54%
ZIGGO B.V. 2,875 19-150130	880.000	EUR	884.400,00	826.993,20	0,14%
ZIGGO BD CO B.V. 3,375 20-280230	8.000.000	EUR	6.726.560,00	7.283.560,00	1,25%
Total EURO			531.523.467,22	553.131.785,47	95,13%
Total Obligations			531.523.467,22	553.131.785,47	95,13%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			531.523.467,22	553.131.785,47	95,13%
Total du Portefeuille-Titres			531.523.467,22	553.131.785,47	95,13%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Fonds d'investissements					
DPAM -B- BONDS GLOBAL INFLA LINKED -P- HEDGED	28	EUR	722.225,37	718.028,47	5,32%
DPAM -B- BONDS GLOBAL INFLATION LINKED -P-	19	EUR	478.351,11	491.492,76	3,64%
DPAM -B- EQUIT. EUROLAND SUSTAINABLE -P-	33	EUR	1.122.222,75	1.109.730,27	8,23%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE DIVIDEND -P-	16	EUR	445.392,40	514.311,86	3,81%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -P-	105	EUR	31.218,03	38.244,15	0,28%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -P-	33	EUR	1.038.814,88	1.022.172,03	7,58%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -P-	20	EUR	8.592,60	9.606,40	0,07%
DPAM -B- REAL ESTATE EU DIVIDEND SUSTAINABLE -P-	1.300	EUR	303.734,87	308.737,00	2,29%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -P-	29	EUR	758.581,66	801.400,72	5,94%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -P-	91	EUR	2.192.185,72	2.508.201,40	18,60%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -P-	2	EUR	55.029,17	56.460,14	0,42%
DPAM L BONDS GOUVERNEMENT SUSTAINABLE -P-	92	EUR	2.424.767,67	2.387.957,99	17,71%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -P- -CAP-	102	EUR	2.774.867,80	2.620.627,86	19,43%
Total EURO			12.355.984,03	12.586.971,05	93,34%
Total Fonds d'investissements			12.355.984,03	12.586.971,05	93,34%
Total du Portefeuille-Titres			12.355.984,03	12.586.971,05	93,34%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
WASTE CONNECTIONS INC.	1.000	CAD	144.187,27	165.586,70	0,27%
Total DOLLAR CANADIEN			144.187,27	165.586,70	0,27%
ACCELERON IND AG	3.000	CHF	161.917,05	149.288,72	0,24%
ALCON S.A.	2.700	CHF	184.043,11	221.247,80	0,36%
FINANCIERE RICHEMONT S.A.	1.300	CHF	169.007,82	191.027,76	0,31%
LONZA GROUP A.G. -REG-	280	CHF	152.737,86	159.863,60	0,26%
STRAUMANN HLDG	1.500	CHF	184.611,75	182.614,95	0,30%
Total FRANC SUISSE			852.317,59	904.042,83	1,46%
DSV A/S	1.040	DKK	142.173,00	213.236,78	0,34%
NOVO NORDISK A/S-B	1.580	DKK	31.775,25	132.251,97	0,21%
NOVOZYMES -B-	3.800	DKK	212.707,47	207.752,19	0,34%
Total COURONNE DANOISE			386.655,72	553.240,94	0,89%
ADIDAS A.G.	1.100	EUR	176.987,00	260.480,00	0,42%
AIR LIQUIDE	1.848	EUR	165.537,38	289.988,16	0,47%
ALLIANZ A.G. -REG-	1.720	EUR	318.894,99	508.948,00	0,82%
AMADEUS IT GROUP S.A.	2.517	EUR	155.393,27	171.659,40	0,28%
AMPLIFON Spa	7.100	EUR	214.155,11	176.435,00	0,29%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	3.290	EUR	185.298,41	158.742,50	0,26%
APERAM -REG-	3.347	EUR	99.541,74	84.411,34	0,14%
ASM INTERNATIONAL	470	EUR	136.936,07	262.636,00	0,42%
ASML HOLDING NV	1.325	EUR	489.937,41	899.277,50	1,45%
ASR NEDERLAND N.V	5.000	EUR	205.533,11	228.900,00	0,37%
AZELIS GROUP N.V.	8.800	EUR	202.868,60	167.200,00	0,27%
BANCO BILBAO VIZCAYA	23.500	EUR	177.700,40	222.122,00	0,36%
BANCO SANTANDER S.A. -REG-	82.000	EUR	310.389,67	366.089,00	0,59%
BARCO N.V.	5.326	EUR	96.378,56	55.816,48	0,09%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	1.000	EUR	121.501,40	132.300,00	0,21%
BIOMERIEUX S.A.	1.600	EUR	161.989,65	165.600,00	0,27%
CAREL INDUSTRIES Spa	5.062	EUR	123.584,77	93.849,48	0,15%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	1.800	EUR	152.791,43	154.260,00	0,25%
CTP B.V.	11.486	EUR	151.316,46	170.911,68	0,28%
DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE	4.000	EUR	99.227,79	96.600,00	0,16%
DASSAULT SYSTEMES SE	4.305	EUR	148.468,18	144.217,50	0,23%
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	29.700	EUR	229.010,19	178.734,60	0,29%
DEUTSCHE BANK -REG-	10.000	EUR	169.891,14	166.400,00	0,27%
DEUTSCHE BOERSE AG	1.450	EUR	221.996,34	322.480,00	0,52%
DEUTSCHE TELEKOM A.G. -REG-	8.700	EUR	149.569,16	251.343,00	0,41%
DIETEREN GROUP	1.000	EUR	156.706,27	160.700,00	0,26%
DSM-FIRMENICH AG	1.677	EUR	175.234,23	163.876,44	0,27%
EDP RENOVAVEIS S.A.	9.778	EUR	193.113,57	98.171,12	0,16%
ESSILOR LUXOTTICA S.A.	1.600	EUR	257.220,07	376.960,00	0,61%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
FAGRON	7.000	EUR	106.580,24	117.320,00	0,19%
FERRARI NV	620	EUR	149.369,15	255.688,00	0,41%
FIELMANN A.G.	2.600	EUR	109.116,24	107.640,00	0,17%
FUCHS PETROLUB SE -AKTIE- -VZO-	3.500	EUR	142.930,88	145.810,00	0,24%
HANNOVER RUECK SE	1.300	EUR	193.361,51	313.820,00	0,51%
IMCD N.V.	1.330	EUR	132.628,47	190.855,00	0,31%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL S.A.	4.200	EUR	218.299,96	208.488,00	0,34%
INFINEON TECHNOLOGIES	8.000	EUR	274.877,90	251.200,00	0,41%
INTERPUMP GROUP SpA	3.950	EUR	160.753,74	168.507,00	0,27%
IPSOS S.A.	2.300	EUR	96.586,22	105.616,00	0,17%
KBC GROUP S.A.	2.730	EUR	172.320,41	203.494,20	0,33%
KINGSPAN GROUP PLC	2.100	EUR	127.620,05	147.945,00	0,24%
KONINKLIJKE KPN	35.000	EUR	93.901,79	123.025,00	0,20%
L'OREAL	835	EUR	274.930,66	285.444,75	0,46%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	515	EUR	318.343,14	327.282,50	0,53%
MARR SpA	10.350	EUR	205.397,29	104.121,00	0,17%
MERCIALYS	17.000	EUR	157.182,03	171.870,00	0,28%
MONTEA SCA	2.250	EUR	167.373,08	142.425,00	0,23%
NEMETSCHEK A.G.	1.750	EUR	112.885,00	163.800,00	0,26%
NN GROUP N.V.	5.666	EUR	205.186,73	238.368,62	0,39%
PIRELLI & CO SpA	40.000	EUR	179.979,22	218.960,00	0,35%
PRYSMIAN SPA	2.000	EUR	42.483,93	123.320,00	0,20%
PUBLICIS GROUPE S.A.	2.000	EUR	149.633,55	206.000,00	0,33%
SAP	2.890	EUR	270.281,32	682.907,00	1,10%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2.400	EUR	340.875,01	578.160,00	0,94%
STELLANTIS N.V.	10.878	EUR	164.308,40	136.954,02	0,22%
UCB	1.200	EUR	96.209,26	230.640,00	0,37%
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	2.800	EUR	148.997,72	203.616,00	0,33%
UNICREDIT SpA	12.200	EUR	268.630,01	470.005,00	0,76%
VIDRALA S.A.	1.479	EUR	112.568,17	137.399,10	0,22%
VISCOFAN S.A.	2.614	EUR	158.945,74	159.454,00	0,26%
VONOVIA SE	7.744	EUR	189.506,14	227.054,08	0,37%
WOLTERS KLUWER N.V.	1.267	EUR	155.331,64	203.226,80	0,33%
Total EURO			11.144.566,97	13.879.525,27	22,45%
ASTRAZENECA PLC	1.220	GBP	102.646,60	154.462,51	0,25%
CRH PLC.	2.800	GBP	204.873,63	251.078,86	0,41%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	1.550	GBP	161.772,65	211.559,63	0,34%
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	1.120	GBP	139.352,01	92.859,22	0,15%
Total LIVRE STERLING			608.644,89	709.960,22	1,15%
KEYENCE CORP.	400	JPY	178.251,67	158.855,40	0,26%
Total YEN JAPONAIS			178.251,67	158.855,40	0,26%
BORREGAARD ASA	9.500	NOK	157.246,54	147.340,67	0,24%
NORSK HYDRO	26.000	NOK	168.138,47	138.262,83	0,22%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			325.385,01	285.603,50	0,46%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ATLAS COPCO -A-	9.680	SEK	98.656,63	142.854,35	0,23%
EPIROC AKTIEBOLAG AK -A-	9.500	SEK	173.123,12	159.876,33	0,26%
Total COURONNE SUÉDOISE			271.779,75	302.730,68	0,49%
ALPHABET INC	2.000	USD	262.532,92	365.620,47	0,59%
AMAZON.COM INC.	1.500	USD	239.757,24	317.802,99	0,51%
APPLE INC	1.540	USD	214.906,04	372.425,69	0,60%
AUTOLIV INC.	2.500	USD	246.999,46	226.327,86	0,37%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	4.350	USD	141.576,60	375.221,63	0,61%
BROADCOM INC	2.070	USD	245.971,52	463.456,11	0,75%
CFD.ON HLDG A.G. -A-	4.200	USD	112.890,20	222.147,75	0,36%
COLGATE-PALMOLIVE CO	4.300	USD	387.622,51	377.511,35	0,61%
COSTCO WHOLESALE CORP.	250	USD	171.418,01	221.214,39	0,36%
DANAHER CORP.	850	USD	136.328,46	188.428,30	0,30%
ELI LILLY & CO	675	USD	286.188,72	503.235,15	0,81%
JPMORGAN CHASE & CO	2.200	USD	380.993,86	509.282,47	0,82%
MARSH & MC LENNAN	1.250	USD	96.338,27	256.409,95	0,41%
MASTERCARD INC - A	610	USD	185.859,88	310.195,75	0,50%
MICROSOFT CORP.	2.100	USD	343.560,18	854.804,44	1,38%
MSCI INC.	435	USD	223.183,01	252.056,35	0,41%
NU	8.000	USD	81.898,05	80.038,63	0,13%
NVIDIA CORP	3.400	USD	18.036,93	440.932,88	0,71%
ORACLE CORP.	1.350	USD	218.424,30	217.251,57	0,35%
PALO ALTO NETWORKS INC.	1.370	USD	196.719,80	240.738,97	0,39%
PTC INC	1.110	USD	84.735,51	197.098,70	0,32%
S&P GLOBAL INC.	835	USD	266.521,01	401.598,31	0,65%
SALESFORCE	900	USD	173.960,27	290.581,36	0,47%
SENTINELONE INC -A-	9.000	USD	213.227,99	192.950,27	0,31%
SERVICENOW INC	200	USD	36.576,28	204.755,19	0,33%
STRYKER CORP.	600	USD	197.024,44	208.623,85	0,34%
SYNOPSIS	360	USD	187.869,37	168.739,35	0,27%
TRADEWEB MARKETS INC.	1.300	USD	158.729,66	164.361,18	0,27%
TRANSUNION	1.700	USD	146.804,17	152.203,77	0,25%
VISA INC. -A-	1.050	USD	255.819,82	320.465,48	0,52%
WALT DISNEY CO	1.920	USD	184.886,90	206.462,58	0,33%
ZOETIS INC. -A-	1.430	USD	209.543,44	225.002,32	0,36%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			6.306.904,82	9.527.945,06	15,41%
Total Actions Cotées ou Négociées			20.218.693,69	26.487.490,60	42,85%
Obligations					
AUSTRALIA 2,75 15-211127	500.000	AUD	352.885,89	290.277,74	0,47%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			352.885,89	290.277,74	0,47%
CANADA 1,00 16-010627	520.000	CAD	345.824,74	334.596,47	0,54%
Total DOLLAR CANADIEN			345.824,74	334.596,47	0,54%
ABN AMRO 3,625 23-26	500.000	EUR	499.918,00	505.257,50	0,82%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
AMERICAN MEDICAL 0,75 22-080325	150.000	EUR	148.390,50	149.351,25	0,24%
ATLAS COPCO AB 0,625 16-300826	200.000	EUR	193.446,00	193.742,00	0,31%
AUSTRIA 4,15 06-150337	500.000	EUR	559.250,00	562.400,00	0,91%
AXA LOGISTICS EUR 0,875 21-151129	250.000	EUR	209.762,50	223.276,25	0,36%
AXA S.A. FRN 21-071041	300.000	EUR	297.294,00	260.442,00	0,42%
BANCO BILBAO VIZCAYA FRN 20-160130	400.000	EUR	401.750,00	399.396,00	0,65%
BBVASM FRN 23-26	300.000	EUR	301.221,00	301.110,00	0,49%
BELGIUM OLO 73 3,00 14-220634	140.000	EUR	202.102,60	141.114,40	0,23%
BELGIUM OLO 85 18-220628	300.000	EUR	301.819,50	284.842,50	0,46%
BELGIUM OLO 94 0,35 22-220632	300.000	EUR	231.282,00	251.233,50	0,41%
BKIR FRN 22-26	200.000	EUR	191.318,00	199.066,00	0,32%
BMW FIN 4,125 23-33	200.000	EUR	204.734,00	211.012,00	0,34%
BMW FINANCE N.V. 1,50 19-060229	250.000	EUR	275.030,00	237.090,00	0,38%
BNP PARIBAS S.A. 2,375 15-170225	500.000	EUR	504.967,50	499.215,00	0,81%
BONOS Y OBLIG DEL ES 1,90 22-311052	700.000	EUR	452.527,00	490.455,00	0,79%
BOOKING 4,125 23-33	250.000	EUR	252.067,50	263.737,50	0,43%
BPCE S.A. 1,00 19-010425	300.000	EUR	300.180,00	298.455,00	0,48%
BPOST S.A. 1,25 18-110726	400.000	EUR	388.496,00	392.266,00	0,63%
BUNDESREP 0,00 20-35	250.000	EUR	185.162,50	195.321,25	0,32%
BUNDESREPUBLIK DEUTSCH 0,00 22-150232	800.000	EUR	676.516,00	685.836,00	1,11%
CARREFOUR S.A. 1,875 22-301026	400.000	EUR	399.764,00	393.824,00	0,64%
COFIROUTE 1,00 20-190531	100.000	EUR	99.845,00	88.006,50	0,14%
COOP RAB 4,00 23-30	400.000	EUR	401.480,00	417.108,00	0,67%
EDP FINANCE B.V. 1,875 18-131025	300.000	EUR	315.000,00	297.997,50	0,48%
EUROPEAN UNION 0,00 21-040731	600.000	EUR	599.781,00	507.030,00	0,82%
EUROPEAN UNION 0,40 21-040237	500.000	EUR	400.600,00	372.205,00	0,60%
EUROP STABILITY MECH 0,75 18-050928	330.000	EUR	342.001,70	311.269,20	0,50%
FINECOBANK SpAFRN 21-211027	300.000	EUR	298.794,00	286.812,00	0,46%
FINLAND 2,75 23-38	670.000	EUR	646.215,00	653.447,65	1,06%
FLEMISH COMMUNITY 0,125 20-151035	300.000	EUR	290.040,00	216.114,00	0,35%
FRANCE OAT 0,75 17-250528	390.000	EUR	414.516,29	368.370,60	0,60%
FRANCE OAT 0,75 17-251128	255.000	EUR	256.595,02	238.125,38	0,39%
FRANCE OAT 1,00 16-250527	300.000	EUR	336.555,00	290.907,00	0,47%
FRANCE OAT 5,50 97-250429	200.000	EUR	301.340,00	223.269,00	0,36%
GECINA 1,375 17-300627	200.000	EUR	195.157,00	194.584,00	0,31%
GERMANY 0,00 19-150850	500.000	EUR	256.660,00	262.682,50	0,42%
GERMANY 0,00 20-150230	720.000	EUR	686.078,60	647.985,60	1,05%
GERMANY 0,25 18-150828	150.000	EUR	142.360,50	140.976,00	0,23%
GERMANY 2,30 23-33	600.000	EUR	585.648,00	601.236,00	0,97%
HEINEKEN N.V. 1,25 20-070533	300.000	EUR	299.616,00	261.888,00	0,42%
IBERDROLA FINANZAS 1,00 17-070325	300.000	EUR	298.902,00	298.887,00	0,48%
IBERDROLA FRN 21-PERPETUAL	300.000	EUR	304.425,00	273.108,00	0,44%
IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. 1,125 16-210426	500.000	EUR	493.962,50	491.175,00	0,79%
IBM CORP. 0,30 20-110228	400.000	EUR	360.392,00	371.436,00	0,60%
ING GROEP N.V. FRN 21-090632	400.000	EUR	401.844,00	378.378,00	0,61%
INTESA SAN PAOLO SpA 1,75 18-200328	300.000	EUR	265.311,00	289.180,50	0,47%
IRELAND 1,35 18-180331	370.000	EUR	429.997,40	348.369,80	0,56%
IRELAND 3,00 23-43	400.000	EUR	395.992,00	407.528,00	0,66%
IRISH TREASURY 1,00 16-150526	400.000	EUR	412.016,00	394.036,00	0,64%
ITALY BTP 0,95 20-010830	500.000	EUR	516.780,00	449.262,50	0,73%
ITALY BTP 1,65 20-011230	460.000	EUR	441.788,40	426.926,00	0,69%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ITALY BTP 2,50 18-25	400.000	EUR	397.240,00	400.798,00	0,65%
ITALY BTP 3,85 18-010949	420.000	EUR	604.918,95	410.482,80	0,66%
ITALY BTP 4,75 13-010928	220.000	EUR	286.892,20	236.369,10	0,38%
ITALY TREASURY S 2,80 18-011228	300.000	EUR	354.704,88	302.236,50	0,49%
JC DECAUX 5,00 23-29	200.000	EUR	199.498,00	211.977,00	0,34%
KBC GROUPE FRN 21-140129	500.000	EUR	496.635,00	460.430,00	0,74%
KBC GROUP N.V. FRN 21-010327	400.000	EUR	400.718,40	388.846,00	0,63%
KERRY GROUP FINANCE FRN 21-011231	300.000	EUR	304.083,00	260.056,50	0,42%
KERRY GROUP FINANCE SER 0,625 19-200929	200.000	EUR	196.076,00	181.239,00	0,29%
KFW 0,00 21-100131	450.000	EUR	393.696,00	387.661,50	0,63%
KFW 1,125 17-150932	550.000	EUR	536.980,50	495.896,50	0,80%
KPN 3,875 23-31	500.000	EUR	507.333,00	522.062,50	0,84%
LONZA FINANCE INTERNATIONAL 1,625 20-210427	200.000	EUR	203.548,00	195.574,00	0,32%
MERCK FRN 20-090980	200.000	EUR	200.750,00	194.446,00	0,31%
MORGAN STANLEY FRN 21-290433	300.000	EUR	303.270,00	256.117,50	0,41%
NESTLE FINANCE 0,375 20-120532	300.000	EUR	294.471,00	251.518,50	0,41%
NETFLIX INC. 3,625 17-150527	200.000	EUR	199.528,00	204.341,00	0,33%
NETHERLANDS GOVT 0,25 19-150729	300.000	EUR	315.429,00	274.231,50	0,44%
NETHERLANDS GOVT 0,75 18-150728	180.000	EUR	185.934,60	171.203,40	0,28%
NN GROUP FRN 23-43	200.000	EUR	200.700,00	225.334,00	0,36%
NN GROUP N.V. 1,625 17-070727	200.000	EUR	217.918,00	196.290,00	0,32%
NORDEA BANK 0,625 21-180831	400.000	EUR	399.699,30	384.378,00	0,62%
ORANGE S.A. 0,00 21-290626	300.000	EUR	300.060,00	288.783,00	0,47%
PORTUGAL 1,65 22-32	400.000	EUR	353.944,00	375.206,00	0,61%
PORTUGAL 2,125 18-171028	360.000	EUR	371.666,14	359.380,80	0,58%
PORTUGAL 2,25 18-180434	420.000	EUR	442.404,67	402.788,40	0,65%
PORTUGAL 4,125 17-140427	380.000	EUR	461.963,85	397.404,00	0,64%
PROXIMUS S.A. 0,75 21-171136	500.000	EUR	492.050,00	363.217,50	0,59%
REPUBLIQUE FRANCAISE 0,75 21-250553	400.000	EUR	201.144,00	197.956,00	0,32%
ROBERT B 4,00 23-35	300.000	EUR	300.444,00	313.126,50	0,51%
SAP SE 1,375 18-130330	300.000	EUR	329.250,00	282.807,00	0,46%
SCHNEID 3,375 23-34	500.000	EUR	494.390,00	513.290,00	0,83%
SEGRO CAPITAL 1,25 22-230326	300.000	EUR	297.570,00	294.751,50	0,48%
SMURFIT KAPPA TREAS 1,50 19-150927	300.000	EUR	317.022,00	291.355,50	0,47%
SODEXHO 0,75 20-270425	300.000	EUR	298.887,00	297.777,00	0,48%
SPAIN KINGDOM 0,60 19-311029	725.000	EUR	737.319,50	661.682,12	1,07%
SPAIN KINGDOM 1,25 20-311030	300.000	EUR	260.295,00	277.666,50	0,45%
SPAIN KINGDOM 1,30 16-311026	350.000	EUR	344.570,00	344.450,75	0,56%
SPAIN KINGDOM 2,55 22-311032	450.000	EUR	412.492,50	440.858,25	0,71%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,70 17-301133	150.000	EUR	187.564,67	179.476,91	0,29%
STEDIN HLDG 0,50 19-141129	300.000	EUR	298.017,00	266.853,00	0,43%
SWISSCOM FINANCE B.V. 0,375 20-141128	100.000	EUR	99.127,00	91.519,50	0,15%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2,25 18-211126	310.000	EUR	344.180,50	307.733,90	0,50%
TELEFONICA EMISIONE 2,318 17-171028	300.000	EUR	340.938,00	295.624,50	0,48%
UBS GROUP A.G. 0,875 21-031131	250.000	EUR	251.775,00	213.681,25	0,35%
UBS GROUP A.G. FRN 21-031126	200.000	EUR	199.992,20	195.509,00	0,32%
VONOVIA SE 1,375 22-280126	300.000	EUR	297.920,70	295.537,50	0,48%
Total EURO			34.001.703,57	32.206.669,56	52,10%
APPLE INC. 3,35 17-090227	250.000	USD	247.976,30	236.504,11	0,38%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
US TREASURY 2,875 22-150532	800.000	USD	737.657,39	694.410,91	1,12%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			985.633,69	930.915,02	1,51%
Total Obligations			35.686.047,89	33.762.458,79	54,62%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			55.904.741,58	60.249.949,39	97,46%
Total du Portefeuille-Titres			55.904.741,58	60.249.949,39	97,46%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
IBRD 9,50 22-29	37.500.000	BRL	7.024.138,32	5.129.695,42	0,67%
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION & DEVELOPMENT 5,00 21-220126	49.620.000	BRL	7.263.874,12	7.163.532,64	0,93%
Total REAL BRÉSILIEN			14.288.012,44	12.293.228,06	1,60%
BONOS TES 5,30 23-37	240.000.000	CLP	268.454,41	223.120,15	0,03%
Total PESO CHILIEN			268.454,41	223.120,15	0,03%
KFW 2,75 24-27	23.000.000	CNY	2.976.960,91	3.076.094,81	0,40%
Total YUAN RENMINBI CHINOIS			2.976.960,91	3.076.094,81	0,40%
COLOMBIA 7,00 21-260331	22.500.000.000	COP	4.889.111,67	4.058.637,22	0,53%
Total PESO COLOMBIEN			4.889.111,67	4.058.637,22	0,53%
ABANCA FRN 22-28	1.000.000	EUR	986.000,00	1.054.970,00	0,14%
ACCIONA 5,125 23-31	4.000.000	EUR	3.987.880,00	4.260.280,00	0,55%
ACEA 3,875 23-31	3.500.000	EUR	3.454.890,00	3.628.397,50	0,47%
ACEF HLDG 0,75 21-28	3.550.000	EUR	2.825.450,00	3.273.792,25	0,43%
ACEF HLDG 1,25 21-260430	4.400.000	EUR	3.448.702,00	3.916.616,00	0,51%
AIB GRP 5,75 22-29	6.000.000	EUR	6.199.965,00	6.476.880,00	0,84%
AMVEST 3,875 24-30	4.000.000	EUR	3.997.596,00	4.021.840,00	0,52%
ARGENTA FRN 22-27	4.000.000	EUR	3.991.700,00	4.164.140,00	0,54%
ARGENTA SPAARBANK FRN 22-080229	7.500.000	EUR	7.009.300,00	7.090.725,00	0,92%
ARION BANK 0,375 21-140725	4.000.000	EUR	3.990.960,00	3.943.660,00	0,51%
ASSICURAZIONI GENERALI 2,429 20-140731	4.000.000	EUR	3.728.690,00	3.763.740,00	0,49%
AUSTRIA 1,85 22-230549	6.000.000	EUR	4.724.492,00	4.832.520,00	0,63%
AUTOLIV 3,625 24-29	2.500.000	EUR	2.490.210,00	2.534.787,50	0,33%
AXA LOGISTICS EUR 0,875 21-151129	2.700.000	EUR	2.316.288,00	2.411.383,50	0,31%
AXA S.A. FRN 21-071041	7.500.000	EUR	6.303.235,00	6.511.050,00	0,85%
BANCO BPM FRN 22-28	3.000.000	EUR	3.007.500,00	3.173.265,00	0,41%
BANCO SAB FRN 22-28	2.000.000	EUR	2.016.915,99	2.114.850,00	0,27%
BCO BPM FRN 24-30	4.100.000	EUR	4.138.477,00	4.327.058,00	0,56%
BTPS 1,50 20-300445	6.500.000	EUR	5.380.662,35	4.382.170,00	0,57%
CA-IMMOBILIEN ANLAGEN 1,00 20-271025	1.000.000	EUR	997.322,00	979.020,00	0,13%
CAIXABANK FRN 22-30	2.500.000	EUR	2.485.650,00	2.742.912,50	0,36%
CAIXABANK FRN 24-32	3.000.000	EUR	2.989.800,00	3.115.920,00	0,40%
CAIXABANK S.A. FRN 21-180631	7.500.000	EUR	7.119.819,00	7.310.700,00	0,95%
CAIXA GERL FRN 22-28	1.300.000	EUR	1.297.192,00	1.396.674,50	0,18%
CAJAMA FRN 23-29	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.290.570,00	0,30%
CALIFORN 5,625 24-32	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.565.437,50	0,20%
CARMILA 3,875 24-32	2.000.000	EUR	1.993.940,00	2.013.290,00	0,26%
CBRE CI OPEN-END 0,50 21-270128	2.500.000	EUR	2.186.354,00	2.309.762,50	0,30%
CEBREGI 4,75 24-34	1.200.000	EUR	1.199.436,00	1.275.180,00	0,17%
CESKA FRN 23-28	3.000.000	EUR	3.067.800,00	3.157.140,00	0,41%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CESKA SPORITELNA FRN 21-130928	4.100.000	EUR	3.925.108,00	3.809.699,50	0,50%
CHILE 0,83 19-020731	2.000.000	EUR	2.062.087,00	1.697.980,00	0,22%
CITYCON 6,50 24-29	1.000.000	EUR	994.820,00	1.063.365,00	0,14%
CITYCON FRN 24-PERP	4.000.000	EUR	4.013.684,00	3.895.940,00	0,51%
CITYCON OYJ FRN 21-PERPETUAL	3.000.000	EUR	2.962.890,00	2.709.390,00	0,35%
CITYCON TREASURY 1,625 21-120328	1.500.000	EUR	1.522.975,50	1.374.922,50	0,18%
CK HITCHINSON 1,00 21-021133	4.000.000	EUR	3.958.840,00	3.243.640,00	0,42%
CMZB FRN 24-37	1.600.000	EUR	1.588.192,00	1.594.512,00	0,21%
COFINIMMO -SICAFI- 0,875 20-021230	4.500.000	EUR	3.816.490,00	3.854.745,00	0,50%
COVIVIO 4,125 24-33	3.000.000	EUR	2.996.220,00	3.045.690,00	0,40%
COVIVIO HOTELS 1,00 21-270729	1.500.000	EUR	1.348.665,00	1.349.310,00	0,18%
COVIVO 4,625 23-32	4.000.000	EUR	4.038.240,00	4.253.320,00	0,55%
CPI PROP 6,00 24-32	2.300.000	EUR	2.188.036,00	2.315.686,00	0,30%
CPI PROP 7,00 24-29	2.000.000	EUR	1.900.840,00	2.132.020,00	0,28%
CPI PROPERTY 1,75 22-140130	4.500.000	EUR	4.256.740,00	3.796.717,50	0,49%
CREDIT A 4,375 23-33	1.200.000	EUR	1.194.852,00	1.268.076,00	0,16%
CRELAN FRN 24-32	7.000.000	EUR	7.348.900,00	7.613.410,00	0,99%
CTP N.V. 0,75 21-180227	2.000.000	EUR	1.800.654,62	1.905.220,00	0,25%
CTP N.V. 1,25 21-29	2.600.000	EUR	1.861.750,00	2.373.293,00	0,31%
CTP N.V. 1,50 21-270931	3.000.000	EUR	2.505.130,00	2.605.020,00	0,34%
CTP N.V. 3,875 24-32	4.500.000	EUR	4.465.125,00	4.450.927,50	0,58%
CTP NV 4,75 24-30	1.300.000	EUR	1.296.282,00	1.358.786,00	0,18%
DERICHEBOURG 2,25 21-150728	5.000.000	EUR	4.679.652,50	4.801.725,00	0,62%
DNB BANK FRN 23-28	3.000.000	EUR	2.996.460,00	3.117.150,00	0,41%
DRAX FINCO PLC 2,625 20-011125	2.000.000	EUR	2.051.882,50	1.984.190,00	0,26%
DSB 3,125 24-34	800.000	EUR	798.304,00	806.076,00	0,10%
E.ON 4,875 24-30	2.250.000	EUR	2.240.775,00	2.260.485,00	0,29%
E.ON SE 3,875 23-35	3.500.000	EUR	3.607.300,00	3.596.337,50	0,47%
EDF 4,375 24-36	2.000.000	EUR	1.987.380,00	2.097.760,00	0,27%
EDF FRN 24-PERP	5.000.000	EUR	5.195.999,99	5.175.725,00	0,67%
EDP-ENERGIAS DE PORT FRN 21-020881	3.000.000	EUR	3.004.179,00	2.930.520,00	0,38%
EDP FRN 24-54	3.000.000	EUR	2.980.230,00	3.057.435,00	0,40%
EDPPL FRN 24-54	2.300.000	EUR	2.285.349,00	2.356.177,50	0,31%
ELLEVIO 4,125 24-34	2.500.000	EUR	2.492.150,00	2.604.212,50	0,34%
ENBW ENERGIE BADEN FRN 21-310881	3.000.000	EUR	3.000.000,00	2.757.750,00	0,36%
ENBW FRN 19-050879	1.000.000	EUR	996.250,00	949.550,00	0,12%
ENBW FRN 24-84	800.000	EUR	800.000,00	843.508,00	0,11%
ENBW INTL 4,30 23-34	1.500.000	EUR	1.495.485,00	1.590.862,50	0,21%
ENEL FIN 4,50 23-43	3.500.000	EUR	3.466.130,00	3.665.042,50	0,48%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 0,875 21-280934	2.200.000	EUR	1.944.530,00	1.728.232,00	0,22%
ENEL SPA FRN 23-PERP	2.100.000	EUR	2.225.700,00	2.348.629,50	0,31%
ENEL SPA FRN 23-PERP	1.900.000	EUR	1.980.400,00	2.040.229,50	0,27%
ENERGY BADEN-WUERTT FRN 20-290680	2.000.000	EUR	1.805.000,00	1.954.730,00	0,25%
ENGIE S.A. FRN 20-PERPETUAL	1.000.000	EUR	996.270,00	925.155,00	0,12%
ENGIE SA 4,50 23-42	3.000.000	EUR	3.073.910,00	3.160.200,00	0,41%
EQT AB 2,375 22-060428	6.500.000	EUR	6.085.902,00	6.374.062,50	0,83%
ERG SpA 0,875 21-150931	4.400.000	EUR	3.946.748,00	3.721.542,00	0,48%
ERG SPA 4,125 24-30	1.500.000	EUR	1.492.815,00	1.545.892,50	0,20%
ETHIAS SA 23-33	6.000.000	EUR	6.000.000,00	6.868.860,00	0,89%
EUROBANK FRN 24-30	1.200.000	EUR	1.194.252,00	1.226.886,00	0,16%
EUROGRID 3,915 24-34	700.000	EUR	700.000,00	723.950,50	0,09%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0,01 20-151135	1.500.000	EUR	1.304.285,00	1.107.292,50	0,14%
EUROPEAN UNION 0,40 21-040237	12.000.000	EUR	9.724.243,00	8.932.920,00	1,16%
EUROPEAN UNION 1,25 22-040243	12.000.000	EUR	8.813.330,00	8.736.780,00	1,14%
EUROP UN 3,25 24-50	12.000.000	EUR	11.965.970,00	11.862.900,00	1,54%
EVONIK INDUSTRIES 1,375 21-020981	6.000.000	EUR	5.610.375,00	5.748.780,00	0,75%
FCCSER 3,715 24-31	1.700.000	EUR	1.700.000,00	1.703.077,00	0,22%
FINGRID 2,75 24-29	1.500.000	EUR	1.495.230,00	1.494.930,00	0,19%
FRANCE 3,00 23-49	12.000.000	EUR	11.086.302,50	10.841.760,00	1,41%
GELF BD 3,625 24-31	4.000.000	EUR	3.984.680,00	4.005.200,00	0,52%
GERMANY 0,00 20-150830	800.000	EUR	837.736,00	712.696,00	0,09%
GLOBALWOR 6,25 24-30	1.200.000	EUR	1.094.842,45	1.133.525,26	0,15%
GTC AURORA LUX 2,25 21-230626	4.000.000	EUR	4.006.224,00	3.674.320,00	0,48%
HEATHROW 4,50 23-33	2.000.000	EUR	1.991.800,00	2.129.300,00	0,28%
HEIGR 3,95 24-34	4.400.000	EUR	4.309.712,00	4.512.090,00	0,59%
H-M FIN 4,875 23-31	2.750.000	EUR	2.878.673,00	2.950.791,25	0,38%
IBERCAJA FRN 24-28	800.000	EUR	798.888,00	826.652,00	0,11%
IBERDROLA FINANZAS FRN 21-PERPETUAL	3.000.000	EUR	2.532.900,00	2.829.810,00	0,37%
IBERDROLA FRN 21-PERPETUAL	3.000.000	EUR	2.708.800,00	2.885.865,00	0,38%
IBERDROLA FRN 21-PERPETUAL	500.000	EUR	500.000,00	455.180,00	0,06%
IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. FRN 20-PERPETUAL	3.000.000	EUR	2.812.000,00	2.942.310,00	0,38%
IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. FRN 20-PERPETUAL	800.000	EUR	800.000,00	751.720,00	0,10%
ING GROEP N.V. FRN 21-090632	2.500.000	EUR	2.494.840,00	2.364.862,50	0,31%
ING GROUP N.V. FRN 22-240833	3.000.000	EUR	2.949.890,00	3.059.865,00	0,40%
INTESA S 5,625 23-33	2.500.000	EUR	2.481.350,00	2.836.225,00	0,37%
IRELAND FRN 23-28	2.600.000	EUR	2.637.498,00	2.725.190,00	0,35%
IREN SpA 0,25 20-170131	1.000.000	EUR	990.300,00	845.525,00	0,11%
ITALY 4,00 23-31	5.000.000	EUR	5.316.100,00	5.292.375,00	0,69%
JAB HLDG B.V. 4,75 22-290632	5.000.000	EUR	5.046.580,00	5.373.025,00	0,70%
KBN 2,625 24-31	4.000.000	EUR	3.995.200,00	3.994.300,00	0,52%
KFW 0,01 19-050527	2.500.000	EUR	2.230.250,00	2.373.675,00	0,31%
KOJAMO OYJ 2,00 22-310326	1.500.000	EUR	1.491.120,00	1.478.047,50	0,19%
KOJAMO PLC 0,875 21-280529	4.000.000	EUR	3.638.380,00	3.624.640,00	0,47%
KONINKLIJKE KPN FRN 22-PERPETUAL	4.000.000	EUR	4.114.425,50	4.256.560,00	0,55%
LAR ESPANA 1,75 21-220726	4.000.000	EUR	4.061.699,00	3.986.580,00	0,52%
LAR ESPANA REAL ESTATE 1,843 21-031128	3.000.000	EUR	2.752.200,00	2.996.730,00	0,39%
LLOYDS BK FRN 24-30	3.000.000	EUR	2.991.810,00	3.037.020,00	0,39%
LLOYDS FRN 24-32	3.000.000	EUR	2.991.960,00	3.066.630,00	0,40%
MBANK FRN 24-30	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.014.740,00	0,26%
MERCEDES-BENZ 0,75 21-110333	2.100.000	EUR	1.988.960,00	1.731.103,50	0,22%
MERLIN PROPERTIES 1,375 21-010630	2.500.000	EUR	1.901.250,00	2.289.312,50	0,30%
METLEN EN 4,00 24-29	3.500.000	EUR	3.500.000,00	3.575.705,00	0,46%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT A.G. 1,00 21-260542	3.500.000	EUR	3.477.425,00	2.921.992,50	0,38%
MUNICH RE FRN 20-260541	3.300.000	EUR	2.959.635,00	2.877.369,00	0,37%
NE PROP 4,25 24-32	1.000.000	EUR	991.240,00	1.024.600,00	0,13%
NE PROPERTY B.V. 2,00 22-200130	4.500.000	EUR	4.161.692,00	4.172.422,50	0,54%
NE PROPERTY B.V. 3,375 20-140727	5.000.000	EUR	5.478.185,00	5.009.275,00	0,65%
NETHERLANDS GOVT 0,50 19-150140	800.000	EUR	878.339,00	583.252,00	0,08%
NGGLN 4,061 24-36	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.056.120,00	0,27%
NN GROUP FRN 23-43	7.700.000	EUR	7.777.885,00	8.675.359,00	1,13%
NOBIAN FINANCE 3,625 21-150726	4.000.000	EUR	3.998.130,00	3.963.560,00	0,52%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
NOKIA 4,375 23-31	3.700.000	EUR	3.662.028,00	3.874.603,00	0,50%
NORDIC 2,375 24-29	3.000.000	EUR	2.983.140,00	2.990.115,00	0,39%
ORANGE 3,875 23-35	3.000.000	EUR	3.044.790,00	3.145.935,00	0,41%
ORSTED A/S FRN 19-PERPETUAL	1.500.000	EUR	1.393.895,00	1.413.015,00	0,18%
ORSTED A/S FRN 21-18023021	2.350.000	EUR	2.351.875,00	1.971.755,75	0,26%
ORSTED FRN 22-3022	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.037.280,00	0,13%
ORSTED FRN 24-14033024	1.100.000	EUR	1.093.587,00	1.143.686,50	0,15%
P3 GROUP 0,875 22-260126	2.500.000	EUR	2.458.498,00	2.445.937,50	0,32%
P3 GROUP 1,625 22-260129	2.000.000	EUR	1.813.954,00	1.857.420,00	0,24%
P3 GROUP 4,625 24-30	3.500.000	EUR	3.501.875,00	3.631.687,50	0,47%
P3 GRP 4,00 24-32	4.400.000	EUR	4.426.400,00	4.427.038,00	0,58%
PANDORA 3,875 24-30	2.500.000	EUR	2.475.025,00	2.554.725,00	0,33%
PAPREC 6,50 23-27	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.586.977,50	0,21%
PAPREC 7,25 23-29	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.124.800,00	0,28%
PAPREC HLDG 3,50 21-010728	4.000.000	EUR	3.942.245,71	3.959.020,00	0,51%
PERMANENT FRN 24-30	2.500.000	EUR	2.481.720,00	2.578.787,50	0,34%
POSTNL 4,75 24-31	3.000.000	EUR	3.000.855,00	3.113.535,00	0,40%
PROLOG 4,375 24-36	1.500.000	EUR	1.494.495,00	1.578.375,00	0,21%
PROLOGIS 3,625 22-070330	2.500.000	EUR	2.415.035,00	2.538.987,50	0,33%
PROLOGIS 4,625 23-35	1.000.000	EUR	990.190,00	1.073.490,00	0,14%
PROLOGIS INTERNATIONAL 0,75 21-230333	1.200.000	EUR	1.195.212,00	966.642,00	0,13%
PROLOGIS INTERNATIONAL 3,125 22-010631	2.000.000	EUR	1.867.080,00	1.980.080,00	0,26%
PROXIMUS S.A. 0,75 21-171136	1.500.000	EUR	1.467.945,00	1.089.652,50	0,14%
RAIFFEISENBANK FRN 21-090628	2.200.000	EUR	1.996.332,00	2.058.859,00	0,27%
REN FIN 3,50 24-32	1.300.000	EUR	1.289.860,00	1.304.881,50	0,17%
RTE 3,50 24-36	3.000.000	EUR	2.981.520,00	2.993.310,00	0,39%
SAGAX 4,375 24-30	1.500.000	EUR	1.498.680,00	1.561.027,50	0,20%
SATO OYJ 1,375 20-240228	4.200.000	EUR	3.480.624,00	3.931.998,00	0,51%
SEGRO CAPITAL 0,50 21-220931	1.500.000	EUR	1.206.750,00	1.240.987,50	0,16%
SEGRO CAPITAL 1,875 22-230330	500.000	EUR	494.150,00	470.172,50	0,06%
SELP 0,875 21-29	2.500.000	EUR	2.132.830,00	2.239.362,50	0,29%
SELP FINANCE SARL 3,75 22-100827	1.000.000	EUR	998.480,00	1.016.205,00	0,13%
SERBIA 1,00 21-230928	6.000.000	EUR	5.335.849,37	5.397.990,00	0,70%
SERVICIOS 5,25 23-29	1.800.000	EUR	1.800.000,00	1.938.294,00	0,25%
SNAM 3,375 24-28	2.000.000	EUR	1.991.920,00	2.028.760,00	0,26%
SOLVAY FRN 20-PERPETUAL	7.000.000	EUR	6.964.988,00	6.907.180,00	0,90%
SPAIN KINGDOM 1,00 21-300742	15.000.000	EUR	11.650.090,00	10.201.575,00	1,33%
SPAR NORD FRN 24-30	1.300.000	EUR	1.298.219,00	1.343.595,50	0,17%
STATKRAFT 3,75 24-39	700.000	EUR	697.788,00	713.667,50	0,09%
STATNETT 3,50 23-33	1.500.000	EUR	1.498.005,00	1.530.150,00	0,20%
STELLANT 4,375 23-30	2.000.000	EUR	1.993.500,00	2.085.590,00	0,27%
STOREBRAND LIVSFOR FRN 21-300951	4.500.000	EUR	3.930.600,00	3.952.755,00	0,51%
SVENSKA FRN 24-36	1.300.000	EUR	1.292.044,00	1.302.411,50	0,17%
SYDBANK FRN 24-27	2.700.000	EUR	2.698.434,00	2.756.146,50	0,36%
TALANX A.G. FRN 21-011242	3.000.000	EUR	2.428.657,78	2.615.805,00	0,34%
TATRA BANK FRN 24-30	4.500.000	EUR	4.533.635,00	4.701.780,00	0,61%
TATRA BK FRN 23-26	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.003.225,00	0,13%
TELEFON 4,055 24-36	2.300.000	EUR	2.300.000,00	2.363.940,00	0,31%
TELEFON 5,7522 24-PE	3.500.000	EUR	3.545.000,00	3.752.630,00	0,49%
TELEFON FRN 23-PERP	2.000.000	EUR	1.985.000,00	2.161.070,00	0,28%
TELEFON FRN 23-PERP	3.500.000	EUR	3.683.400,00	3.930.080,00	0,51%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
TELEFONICA EUROPE FRN 20-PERPETUAL	2.000.000	EUR	2.015.175,00	1.951.470,00	0,25%
TELEFONICA EUROPE FRN 21-PERPETUAL	3.300.000	EUR	3.300.000,00	3.076.260,00	0,40%
TELIA CO AB FRN 20-110581	1.800.000	EUR	1.692.800,00	1.751.904,00	0,23%
TEOLLIS 4,25 24-31	5.000.000	EUR	5.010.940,00	5.149.350,00	0,67%
TERNA FRN 24-PERP	4.300.000	EUR	4.289.035,00	4.444.630,50	0,58%
TRIODOS BANK N.V. FRN 21-050232	3.000.000	EUR	2.984.910,00	2.718.720,00	0,35%
UMICORE S.A. 0,00 20-230625	6.100.000	EUR	6.468.170,00	5.957.961,50	0,77%
UNIBAIL 3,50 24-29	1.200.000	EUR	1.199.352,00	1.209.930,00	0,16%
UNIBAIL 4,125 23-30	2.500.000	EUR	2.484.825,00	2.591.687,50	0,34%
UNICAJA FRN 22-27	4.100.000	EUR	4.142.550,00	4.390.362,00	0,57%
UNICAJA FRN 23-28	2.000.000	EUR	1.996.860,00	2.153.300,00	0,28%
UNIQA FRN 21-41	4.500.000	EUR	3.940.667,00	3.979.192,50	0,52%
UPM-KYM 3,375 24-34	2.000.000	EUR	1.982.180,00	1.994.790,00	0,26%
URWFP 3,875 24-34	1.500.000	EUR	1.494.750,00	1.496.572,50	0,19%
VATTENFALL FRN 15-190377	1.300.000	EUR	1.379.400,00	1.278.946,50	0,17%
VEOLIA ENVIRONNEMENT FRN 20-PERPETUAL	3.200.000	EUR	3.172.390,00	3.140.880,00	0,41%
VESTAS 4,125 23-31	1.500.000	EUR	1.523.850,00	1.544.295,00	0,20%
VESTEDA 4,00 24-32	2.000.000	EUR	1.998.920,00	2.064.770,00	0,27%
VESTEDA FINANCE 0,75 21-181031	2.500.000	EUR	2.465.225,00	2.106.237,50	0,27%
VGP N.V. 1,50 21-080429	5.700.000	EUR	5.669.464,50	5.205.781,50	0,68%
VGP S.A. 1,625 22-170127	4.500.000	EUR	4.486.950,00	4.355.235,00	0,57%
VGP S.A. 2,25 22-170130	1.800.000	EUR	1.790.640,00	1.646.730,00	0,21%
VIA OUTLETS B.V. 1,75 21-151128	5.500.000	EUR	4.725.270,00	5.206.685,00	0,68%
VOEAV 3,75 24-29	3.000.000	EUR	2.991.930,00	3.041.430,00	0,40%
VOLKSWG 4,00 24-31	2.000.000	EUR	1.986.140,00	2.037.720,00	0,26%
VOLKSWG FRN 23-PERP	6.500.000	EUR	7.305.850,00	7.260.760,00	0,94%
VOLTALIA S.A. 1,00 21-130125	96.500	EUR	2.815.180,00	3.093.548,75	0,40%
VOLVO 4,75 24-30	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.551.030,00	0,20%
VOLVO CAR AB 2,50 20-071027	500.000	EUR	524.692,50	490.275,00	0,06%
VONOVIA 5,00 22-30	2.500.000	EUR	2.430.450,00	2.714.225,00	0,35%
VONOVIA SE 2,375 22-250332	500.000	EUR	495.015,00	463.047,50	0,06%
VZ SECURED FINANCE 3,50 22-150132	4.600.000	EUR	4.475.200,00	4.277.287,00	0,56%
Total EURO			634.663.117,76	640.339.245,76	83,22%
HEATHROW 6,00 24-32	2.000.000	GBP	2.329.634,61	2.398.016,45	0,31%
IBERD 5,25 24-36	2.500.000	GBP	2.990.195,02	2.967.192,79	0,39%
KFW 4,875 23-31	4.000.000	GBP	4.652.245,71	4.936.792,45	0,64%
NORDEA FRN 23-26	1.400.000	GBP	1.613.105,91	1.699.904,45	0,22%
ORSTED A/S FRN 21-18023021	500.000	GBP	570.678,54	447.145,62	0,06%
SCOTTISH HYDRO ELECT 1,50 21-240328	1.500.000	GBP	1.747.772,00	1.646.943,03	0,21%
Total LIVRE STERLING			13.903.631,79	14.095.994,79	1,83%
IBRD 6,85 23-28	250.000.000	INR	2.732.049,78	2.798.523,46	0,36%
Total ROUPIE INDIENNE			2.732.049,78	2.798.523,46	0,36%
WORLD BANK 4,25 21-220126	193.430.000	MXN	7.644.138,97	8.492.866,09	1,10%
Total NOUVEAU PESO MEXICAIN			7.644.138,97	8.492.866,09	1,10%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
EIB 3,75 22-28	34.000.000	NOK	2.967.706,35	2.866.503,13	0,37%
SALMAR ASA FRN 21-220127	12.500.000	NOK	1.232.134,05	1.075.071,21	0,14%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			4.199.840,40	3.941.574,34	0,51%
EIB 2,875 19-29	17.500.000	PLN	3.543.523,32	3.596.475,54	0,47%
KFW 0,625 21-250725	21.500.000	PLN	4.684.429,78	4.878.058,33	0,63%
Total ZLOTY POLONAIS			8.227.953,10	8.474.533,87	1,10%
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION & DEVELOPMENT 4,25 21-220126	470.000.000	RUB	4.988.359,40	3.470.466,89	0,45%
Total ROUBLE RUSSE			4.988.359,40	3.470.466,89	0,45%
KOMMUNINVEST 0,875 21-160529	19.000.000	SEK	1.896.333,74	1.533.309,88	0,20%
SWEDEN 0,125 20-090930	16.000.000	SEK	1.569.747,26	1.245.235,33	0,16%
VATTENFALL FRN 21-260583	9.000.000	SEK	883.652,43	791.152,82	0,10%
Total COURONNE SUÉDOISE			4.349.733,43	3.569.698,03	0,46%
ABN AMRO FRN 21-29	2.000.000	USD	1.658.903,77	1.739.208,11	0,23%
BNP PARIBAS S.A. FRN 21-300627	1.200.000	USD	995.181,79	1.103.449,54	0,14%
CALIFORN 6,375 24-32	150.000	USD	138.921,04	144.235,39	0,02%
EDP FINANCE B.V. 1,71 20-240128	2.000.000	USD	1.665.013,01	1.752.728,15	0,23%
ENEL FI IN 6,8 22-25	4.250.000	USD	4.102.669,64	4.169.596,81	0,54%
KLABIN AUSTRIA GMBH 3,20 21-120131	2.000.000	USD	1.586.462,87	1.616.195,08	0,21%
LENOVO GROUP 6,536 22-270732	1.200.000	USD	1.084.709,65	1.220.025,10	0,16%
RABOBANK FRN 21-27	2.500.000	USD	2.143.162,01	2.312.011,10	0,30%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			13.375.023,78	14.057.449,28	1,83%
Total Obligations			716.506.387,84	718.891.432,75	93,43%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			716.506.387,84	718.891.432,75	93,43%
Total du Portefeuille-Titres			716.506.387,84	718.891.432,75	93,43%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ABU DHABI COMMERCIAL BANK	366.634	AED	810.861,58	1.004.437,10	0,19%
ABU DHABI ISLAMIC BANK	200.000	AED	408.781,02	726.708,65	0,14%
ALDAR PROPERTIES P.J.S.C.	505.000	AED	596.632,27	1.019.705,79	0,19%
EMAAR PROPERTIES	820.000	AED	1.356.936,42	2.770.379,52	0,52%
EMIRATES TELECOMMUNICATIONS CORP.	430.000	AED	3.474.935,12	1.845.061,72	0,35%
NATIONAL BANK OF ABU DHABI	542.000	AED	2.646.593,65	1.957.980,25	0,37%
Total DIRHAM DES ETATS ARABES UNIS			9.294.740,06	9.324.273,03	1,76%
B3 S.A. - BRASIL BOLSA BALCAO	725.000	BRL	1.472.458,48	1.169.574,19	0,22%
BANCO BRADESCO S.A.	684.000	BRL	2.076.256,96	1.236.015,76	0,23%
BANCO DO BRASIL S.A.	220.000	BRL	990.886,23	831.207,40	0,16%
CIA ENERGETICA DE MINAS GERAIS CMIG	272.348	BRL	399.107,42	472.986,04	0,09%
CIA SIDERURGICA NACIONAL	75.000	BRL	170.349,04	103.873,57	0,02%
COMPANHIA DE CONCESSOES RODOVIARIAS	160.000	BRL	351.502,70	254.361,28	0,05%
COMPANHIA PARANAENSE DE ENERGIA	150.000	BRL	241.461,53	214.546,99	0,04%
COSAN S.A.	150.000	BRL	516.549,86	191.333,71	0,04%
CPFL ENERGIA S.A.	32.000	BRL	193.452,88	158.019,13	0,03%
ENERGISA S.A.	34.000	BRL	264.884,24	193.884,82	0,04%
ENGIE BRASIL ENERGIA S.A.	28.000	BRL	215.138,32	155.380,48	0,03%
EQUATORIAL ENERGIA S.A.	140.000	BRL	615.627,55	599.637,34	0,11%
GERDAU S.A.	192.000	BRL	723.874,53	544.438,19	0,10%
HAPVIDA PARTICIPACOES -E- INVESTIMENT	720.000	BRL	1.136.911,66	250.984,81	0,05%
ITAU UNIBANCO HLDG SA.	610.000	BRL	3.168.464,47	2.930.235,10	0,55%
KLABIN S.A. CTF DE DEPOSITO DE ACOES	115.500	BRL	428.586,83	418.870,76	0,08%
LOCALIZA RENT -A- CAR S.A.	104.300	BRL	1.011.915,45	524.989,06	0,10%
NATURA & CO HLDG S.A.	110.000	BRL	376.046,05	219.408,49	0,04%
PETRO RIO S.A.	104.000	BRL	557.740,72	652.723,07	0,12%
RAIA DROGASIL	140.000	BRL	598.099,66	481.460,64	0,09%
REDE D'OR SAO LUIZ S.A.	70.000	BRL	453.210,33	278.152,94	0,05%
RUMO S.A.	180.000	BRL	567.273,20	501.969,61	0,09%
TELEFONICA BRASIL S.A.	55.000	BRL	469.560,54	402.105,61	0,08%
TIM S.A.	110.000	BRL	273.991,28	248.983,93	0,05%
TOTVS S.A.	83.800	BRL	397.048,90	350.411,12	0,07%
ULTRAPAR PARTICIPACOES S.A.	100.000	BRL	293.521,61	248.233,60	0,05%
Total REAL BRÉSILIEN			17.963.920,44	13.633.787,64	2,57%
EMPRESAS CMPC S.A.	130.000	CLP	196.655,01	197.039,16	0,04%
EMPRESAS COPEC S.A.	50.000	CLP	346.771,50	295.145,57	0,06%
ENEL AMERICAS S.A	2.300.000	CLP	229.193,94	194.862,11	0,04%
FALABELLA SOCIEDAD ANOMINA COMERCIA	106.000	CLP	250.560,92	361.797,30	0,07%
LATAM AIRLINES GROUP S.A.	13.000.000	CLP	160.859,38	173.319,73	0,03%
SOCIEDAD QUIMICA Y MINERA DE CHILE	18.700	CLP	1.009.055,35	664.594,61	0,13%
Total PESO CHILIEN			2.193.096,10	1.886.758,48	0,36%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
37 INTERACTIVE ENTERTAINMENT NETWK	30.000	CNY	85.838,52	62.076,63	0,01%
AGRICUL BK CHINA-A-	538.000	CNY	264.878,03	380.096,32	0,07%
AIER EYE HOSPITAL GROUP CO LTD	80.000	CNY	150.265,08	140.241,32	0,03%
AIR CHINA -A-	60.000	CNY	94.259,04	62.791,07	0,01%
ANHUI CONCH CEMENT CO LTD -A-	28.000	CNY	90.229,64	88.092,72	0,02%
BEIJING TONG RENTANG	9.000	CNY	71.709,33	48.331,66	0,01%
BYD CO -A- LTD	14.000	CNY	463.005,08	523.555,25	0,10%
CHINA EASTERN AIR	100.000	CNY	77.471,34	52.921,25	0,01%
CHINA INTERNATIONAL TRAVEL SERV -A-	12.000	CNY	194.254,68	106.387,60	0,02%
CHINA JUSHI CO LTD -A-	40.000	CNY	94.484,14	60.277,31	0,01%
CHINA MERCHANTS BANK CO LTD -A-	179.000	CNY	952.589,40	930.712,85	0,18%
CHINA RES SANJIU-A-	13.000	CNY	83.507,64	76.262,17	0,01%
CHINA SOUTHERN AIRLINES CO LTD -A-	121.800	CNY	122.854,25	104.583,25	0,02%
CHINA THREE GORGES RENEWABLES -A-	200.000	CNY	200.836,59	115.632,94	0,02%
CHINA VANKE CO -A-	80.000	CNY	240.468,39	76.841,66	0,01%
CHINA YANGTZE POWER CO LTD -A-	200.000	CNY	583.973,35	781.911,52	0,15%
CHONGQING ZHIFEI BIO	20.000	CNY	137.161,76	69.591,45	0,01%
CMOC GROUP LTD -A-	150.000	CNY	117.754,67	131.972,38	0,02%
CN MINSHENG BANK-A-	300.000	CNY	163.082,02	163.923,58	0,03%
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO	37.000	CNY	1.459.848,33	1.302.127,43	0,25%
ENN NATURAL GAS CO LTD	20.000	CNY	54.038,81	57.366,64	0,01%
GEM CO LTD -A-	100.000	CNY	123.741,30	86.393,95	0,02%
HAIER SMART HOME CO LTD	40.000	CNY	112.986,48	150.666,81	0,03%
HENAN SHUANGHUI INVESTMENT & DEV -A-	25.000	CNY	98.637,04	85.864,73	0,02%
HUADONG MEDICINE CO LTD -A-	20.000	CNY	107.950,83	91.553,77	0,02%
HUATAI SECURITIES CO LTD -A-	50.000	CNY	93.739,26	116.360,61	0,02%
ICBC-A	400.000	CNY	262.355,69	366.215,07	0,07%
IMEIK TECHNOLOGY DEV	3.500	CNY	104.813,74	84.508,63	0,02%
INDUSTRIAL BANK CO LTD -A-	174.100	CNY	396.553,35	441.330,97	0,08%
INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL -A-	44.000	CNY	239.547,34	175.687,98	0,03%
JIANGSU EASTERN SHENGHONG CO	40.000	CNY	87.040,05	43.448,35	0,01%
JIANGSU HENGRUI MEDICINE CO LTD -A-	55.000	CNY	326.938,46	333.999,26	0,06%
JIANGXI GANFENG LITHIUM CO LTD	17.000	CNY	210.388,52	78.742,86	0,01%
PHARMARON BEIJING CO., LTD. REGISTE	14.850	CNY	113.959,74	50.492,83	0,01%
S.F. HLDG CO LTD	40.000	CNY	289.019,76	213.272,65	0,04%
SHANDONG NANSHAN ALUMINUM CO LTD	150.000	CNY	70.887,99	77.595,79	0,01%
SHANGHAI ELECTRIC	150.000	CNY	92.082,70	160.946,76	0,03%
SHANGHAI FOSUN PHARMACEUTICAL	18.000	CNY	128.591,08	59.179,19	0,01%
SHANGHAI PUTAILAI NEW ENERGY TECH-A	14.500	CNY	89.518,16	30.521,67	0,01%
SHENZHEN INOVANCE TECHNOLOGY CO -A-	15.000	CNY	121.060,25	116.254,76	0,02%
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDICAL ELECTR	8.500	CNY	347.845,83	286.767,04	0,05%
SHENZHEN NEW INDUST	9.000	CNY	93.455,39	84.363,09	0,02%
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD -A-	14.000	CNY	149.670,93	136.751,16	0,03%
TIANQI LITHIUM INDUSTRIES INC.	10.000	CNY	72.242,44	43.660,03	0,01%
WEICHAI POWER CO LTD -A-	45.000	CNY	65.049,58	81.564,88	0,02%
WUXI APPTEC CO LTD. -REG-	20.000	CNY	300.514,52	145.639,29	0,03%
YUNNAN BAIYAO GROUP CO LTD -A-	12.320	CNY	119.216,97	97.716,98	0,02%
YUNNAN ENERGY NEW MATERIAL CO -A-	9.500	CNY	304.864,08	40.207,58	0,01%
ZHANGZHOU PIENITZEH	4.000	CNY	160.011,57	113.516,09	0,02%
Total YUAN RENMINBI CHINOIS			10.385.193,14	9.128.919,78	1,72%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
BANCOLOMBIA ORD	30.000	COP	320.620,87	247.263,35	0,05%
BANCOLOMBIA S.A. BANCOLOMBIA PFUND	65.000	COP	454.188,24	501.256,30	0,09%
INTERCONEXION ELECTRICA S.A. ESP	45.000	COP	222.857,74	164.732,63	0,03%
Total PESO COLOMBIEN			997.666,85	913.252,28	0,17%
KOMERCNI BANKA A.S.	10.000	CZK	334.013,82	337.040,72	0,06%
MONETA MONEY BANK AS	20.000	CZK	72.300,42	98.351,54	0,02%
Total COURONNE TCHÈQUE			406.314,24	435.392,26	0,08%
COMMERCIAL INTERNATIONAL BANK LTD	280.000	EGP	533.027,97	417.597,22	0,08%
Total LIVRE ÉGYPTIENNE			533.027,97	417.597,22	0,08%
ALPHA SERVICES & HLDG S.A	320.000	EUR	366.965,00	517.440,00	0,10%
EUROBANK HLDG S.A.	300.000	EUR	307.102,75	669.000,00	0,13%
HELLENIC TELECOMMUNICATIONS	28.000	EUR	399.840,00	416.640,00	0,08%
MYTILINEOS HLDG S.A.	14.000	EUR	272.200,00	469.280,00	0,09%
NATIONAL BANK OF GREECE S.A.	110.000	EUR	867.192,00	842.600,00	0,16%
RELIANCE INDUSTRIES GDR LTD 2-144A	144.000	EUR	8.400.519,27	7.833.600,00	1,47%
Total EURO			10.613.819,02	10.748.560,00	2,02%
AAC TECHNOLOGIES HLDG INC.	80.000	HKD	264.809,75	372.962,69	0,07%
AGRICULTURAL BANK OF CHINA -H-	3.400.000	HKD	1.196.279,84	1.872.521,35	0,35%
ALIBABA GROUP HLDG LTD	2.070.000	HKD	25.883.287,38	21.205.166,78	3,99%
ALIBABA HEALTH INFO TECHNOLOGY	770.000	HKD	570.682,01	317.813,94	0,06%
ANHUI CONCH CEMENT CO LTD -H-	180.000	HKD	445.773,71	444.869,90	0,08%
BAIDU INC. -REG -A-	287.000	HKD	4.787.509,05	2.950.744,06	0,56%
BEIGENE LTD	85.000	HKD	888.180,21	1.153.946,57	0,22%
BEIJING ENTERPRISES WATER GROUP LTD	500.000	HKD	166.295,29	156.022,73	0,03%
BILIBILI INC. -REG -Z-REG-	32.000	HKD	419.902,41	564.914,16	0,11%
BOC AVIATION LTD	22.000	HKD	144.864,79	165.060,86	0,03%
BOSIDENG INTL HLDGS LTD	422.000	HKD	175.701,37	203.558,06	0,04%
BYD	133.500	HKD	4.117.619,88	4.424.717,48	0,83%
CHINA CONSTRUCTION BANK CORP.	12.100.000	HKD	7.386.583,63	9.747.752,90	1,83%
CHINA FEIHE LTD	500.000	HKD	539.727,58	338.774,44	0,06%
CHINA LITERATURE LTD	44.000	HKD	154.984,89	137.847,01	0,03%
CHINA MENGNIU DAIRY	430.000	HKD	2.020.363,67	938.722,23	0,18%
CHINA MERCHANTS BANK CO LTD -H-	520.000	HKD	3.555.383,88	2.585.874,66	0,49%
CHINA MERCHANTS PORT HLDG CO LTD	170.000	HKD	194.639,66	292.502,21	0,06%
CHINA MINSHENG BANKING CORP. -H-	900.000	HKD	314.360,39	384.897,50	0,07%
CHINA NATIONAL BUILDING MATERIAL	500.000	HKD	190.752,30	220.047,99	0,04%
CHINA OVERSEAS LAND & INVESTMENT	450.000	HKD	993.273,66	693.710,61	0,13%
CHINA RESOURCES GAS GROUP LTD	95.000	HKD	346.888,01	363.172,42	0,07%
CHINA RESOURCES LAND LTD	420.000	HKD	1.769.044,12	1.177.443,22	0,22%
CHINA RESOURCES PHARMACEUTICAL	200.000	HKD	140.995,81	141.725,82	0,03%
CHINA RUYI HLDG LTD	700.000	HKD	210.091,97	213.210,34	0,04%
CHINA VANKE CO -H-	280.000	HKD	547.938,71	184.144,11	0,03%
CHOW TAI FOOK JEWELLERY	300.000	HKD	466.940,33	251.003,89	0,05%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CITIC PACIFIC LTD	800.000	HKD	707.516,76	915.996,37	0,17%
CMOC GROUP LTD	450.000	HKD	251.822,81	293.708,12	0,06%
CSPC PHARMACEUTICAL GROUP LTD	1.180.000	HKD	1.056.925,50	701.219,59	0,13%
ENN ENERGY HLDG LTD	105.000	HKD	1.456.784,37	729.048,82	0,14%
FAR EAST HORIZON LTD	320.000	HKD	243.507,97	225.567,84	0,04%
FOSUN INTERNATIONAL LTD	450.000	HKD	286.499,11	253.987,59	0,05%
GEELY AUTOMOBILE HLDG LTD	753.000	HKD	823.800,42	1.387.354,08	0,26%
GENSCRIPT BIOTECH CORP.	150.000	HKD	576.499,84	183.497,64	0,03%
GREAT WALL MOTOR CO	300.000	HKD	477.204,74	509.467,04	0,10%
HAIER SMART HOME CO LTD -H-	295.000	HKD	791.286,37	1.008.553,28	0,19%
HAITIAN INTERNATIONAL HLDG LTD	80.000	HKD	164.731,97	209.853,67	0,04%
HANSOH PHARMACEUTICAL GROUP CO	120.000	HKD	218.827,36	257.791,81	0,05%
HUATAI SECURITIES CO LTD UNITAR	200.000	HKD	263.525,02	326.218,03	0,06%
INDUST. & COMMERC. BANK OF CHINA LTD	8.900.000	HKD	4.312.217,57	5.764.635,68	1,09%
INNOVENT BIOLOGICS INC.	170.000	HKD	841.689,26	773.524,62	0,15%
JD.COM INC. -A-	311.500	HKD	4.588.638,23	5.266.730,48	0,99%
JD LOGISTICS, INC.	210.000	HKD	254.495,57	334.174,57	0,06%
JIANGSU EXPRESSWAY CO LTD -H-	140.000	HKD	121.845,23	149.334,26	0,03%
KINGDEE INTERNATIONAL SOFTWARE GROUP	400.000	HKD	843.568,46	424.182,90	0,08%
KINGSOFT	130.000	HKD	383.510,24	543.841,76	0,10%
KUAISHOU TECHNOLOGY	320.000	HKD	2.032.149,28	1.645.014,11	0,31%
KUNLUN ENERGY CO LTD	474.000	HKD	394.375,05	494.996,08	0,09%
LENOVO GROUP	1.050.000	HKD	1.016.311,65	1.315.812,37	0,25%
LI AUTO INC.	156.000	HKD	2.071.685,16	1.822.071,93	0,34%
LONGFOR GROUP HLDG LTD	275.000	HKD	1.036.557,33	341.882,47	0,06%
MINISO GRP -A-	45.000	HKD	201.478,39	263.218,42	0,05%
NETEASE INC.	243.000	HKD	4.688.140,33	4.181.060,95	0,79%
NIO INC. -A-	175.000	HKD	1.270.845,76	757.114,26	0,14%
NONGFU SPRING CO., LTD. -REG-	237.800	HKD	1.203.254,00	1.003.681,14	0,19%
ORIENT OVERSEAS INTERNATIONAL LTD	18.000	HKD	258.301,10	257.568,03	0,05%
POP MART INTERNATIONAL GROUP LIM	60.000	HKD	214.535,20	668.722,11	0,13%
POSTAL SAVINGS BANK OF CHINA -H-	1.165.000	HKD	739.420,68	663.339,01	0,12%
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL -H-	330.000	HKD	419.951,25	188.719,12	0,04%
SHANGHAI PHARMACEUTICAL HLDG CO -H-	60.000	HKD	92.812,59	94.135,78	0,02%
SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP LTD	115.000	HKD	1.061.202,33	886.408,00	0,17%
SINO BIOPHARM LTD	1.500.000	HKD	828.320,18	596.740,31	0,11%
SINOPHARMACEUTICAL GROUP CO LTD -H-	190.000	HKD	439.589,14	503.126,67	0,09%
SINOTRUK HONG KONG LTD	110.000	HKD	209.562,78	311.796,81	0,06%
SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY CO LTD	100.000	HKD	506.823,53	855.949,38	0,16%
TENCENT HOLDINGS LTD	829.000	HKD	38.791.949,32	42.976.863,88	8,09%
TONGCHENG TRAVEL HLDG LTD	197.000	HKD	440.069,35	445.740,14	0,08%
WANT WANT CHINA HLDG LTD	690.000	HKD	509.529,49	391.163,27	0,07%
WEICHAI POWER CO LTD	280.000	HKD	380.307,19	413.541,03	0,08%
WUXI APPTec CO LTD -H-	46.400	HKD	844.476,05	325.919,66	0,06%
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC.	400.000	HKD	3.714.403,28	873.229,98	0,16%
XPENG INC.	160.000	HKD	2.115.082,77	927.931,18	0,17%
YADEA	188.000	HKD	305.845,42	302.437,93	0,06%
ZHEJIANG EXPRESSWAY	300.000	HKD	216.180,70	208.486,14	0,04%
ZHEJIANG LEAPMOTOR	70.000	HKD	235.416,29	283.265,16	0,05%
ZTO EXPRESS -A-	51.000	HKD	1.220.344,81	959.297,34	0,18%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total DOLLAR DE HONG-KONG			144.016.691,50	136.721.048,74	25,74%
MOL HUNGARIAN OIL & GAS PLC	65.000	HUF	456.988,72	431.368,74	0,08%
Total FORINT HONGROIS			456.988,72	431.368,74	0,08%
BANK RAKYAT INDONESIA PERSER	8.600.000	IDR	2.957.839,87	2.105.317,10	0,40%
BARITO PACIFIC TBK	2.806.442	IDR	157.795,42	154.918,33	0,03%
CHANDRA ASRI PAC	1.000.000	IDR	520.494,54	450.007,93	0,08%
KALBE FARMA TBK PT	3.200.000	IDR	305.150,46	261.124,60	0,05%
PT AMMAN MINERAL INT	900.000	IDR	616.509,47	457.658,06	0,09%
PT MERDEKA COPPER GOLD TBK	1.100.061	IDR	276.816,79	106.597,79	0,02%
PT UNILEVER INDONESIA TBK	1.000.000	IDR	278.821,96	113.101,99	0,02%
TELKOM INDONESIA PERSERO TBK	6.540.000	IDR	1.759.293,53	1.063.422,74	0,20%
Total ROUPIE INDOÉSIENNE			6.872.722,04	4.712.148,54	0,89%
ABB INDIA LTD	6.000	INR	279.888,42	467.818,35	0,09%
ADANI GREEN ENERGY LTD	37.000	INR	1.023.010,91	434.344,02	0,08%
APL APOLLO TUBES LTD	23.000	INR	383.110,00	406.864,40	0,08%
ASHOK LEYLAND LTD	220.000	INR	446.547,15	547.189,60	0,10%
ASIAN PAINTS LTD	46.000	INR	1.907.582,05	1.183.739,97	0,22%
ASTRAL LTD	19.000	INR	408.154,31	354.108,15	0,07%
AU SMALL FINANCE BANK LTD	50.000	INR	389.039,60	315.330,56	0,06%
AXIS BANK LTD	210.000	INR	2.450.969,94	2.522.046,63	0,47%
BALKRISHNA INDUSTRIES LTD	12.000	INR	405.453,92	393.908,84	0,07%
BHARTI AIRTEL	327.000	INR	3.460.795,07	5.856.476,94	1,10%
BRITANNIA INDUSTRIES LTD	14.500	INR	695.626,04	778.990,84	0,15%
CIPLA LTD	70.000	INR	1.153.852,34	1.207.291,35	0,23%
COLGATE-PALMOLIVE (INDIA) LTD	19.000	INR	428.146,54	574.513,55	0,11%
DABUR INDIA -DIS-	75.000	INR	517.128,74	428.919,50	0,08%
EICHER MOTORS LTD	19.000	INR	834.190,41	1.033.423,57	0,19%
GAIL (INDIA) LTD -DIS-	280.000	INR	326.396,39	603.187,71	0,11%
GMR INFRASTRUCTURE LTD	310.000	INR	289.423,05	274.707,00	0,05%
GRASIM INDUSTRIES LTD	36.000	INR	762.672,22	991.925,82	0,19%
HAVELLS INDIA LTD	30.000	INR	431.572,21	566.850,53	0,11%
HCL TECHNOLOGIES LTD DEMATERIAL	119.000	INR	1.506.667,40	2.573.749,34	0,48%
HDFC BANK	710.000	INR	12.720.040,82	14.198.318,16	2,67%
HERO MOTOCORP LTD	16.000	INR	576.823,50	750.900,70	0,14%
HINDALCO INDUSTRIES LTD -DEMAT-	180.000	INR	973.378,12	1.223.207,34	0,23%
HINDUSTAN UNILEVER LTD	102.000	INR	3.211.289,50	2.677.164,90	0,50%
ICICI PRUDENTIAL LIFE INSURANCE COM	55.000	INR	341.999,47	406.266,57	0,08%
INDIAN HOTELS CO LTD	115.000	INR	511.963,14	1.138.351,21	0,21%
INFO EDGE -D- LTD	9.000	INR	466.196,51	880.909,28	0,17%
INFOSYS TECHNOLOGIES	170.000	INR	2.974.424,66	3.605.066,95	0,68%
INTERGLOBE AVIATION LTD	24.500	INR	894.236,48	1.258.605,18	0,24%
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	146.000	INR	3.227.753,79	2.941.392,85	0,55%
MACROTECH DEVELOPERS	33.000	INR	504.284,64	517.187,24	0,10%
MAHINDRA & MAHINDRA LTD	65.000	INR	1.615.721,04	2.204.792,84	0,42%
MARICO LTD DEMATERIALISED	60.000	INR	390.355,52	432.811,07	0,08%
MAX HEALTHCARE INSTITUTE LTD	93.000	INR	828.223,27	1.183.467,56	0,22%
NESTLE INDIA LTD	43.300	INR	1.072.412,23	1.059.898,31	0,20%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
NHPC LTD	300.000	INR	281.187,32	273.053,37	0,05%
PIDILITE INDUSTRIES	21.000	INR	585.656,64	687.954,72	0,13%
PI INDUSTRIES LTD	10.500	INR	442.825,36	436.525,84	0,08%
POWER GRID CORP. OF INDIA LTD	580.000	INR	1.343.560,62	2.019.627,09	0,38%
RELAINCE INDUSTRIES	200.000	INR	2.942.115,11	2.742.039,19	0,52%
SHREE CEMENT LTD -DIS-	1.000	INR	273.265,52	289.828,88	0,05%
SIEMENS LTD -DIS-	10.500	INR	417.525,43	774.125,24	0,15%
SONA BLW PRECISION	57.000	INR	410.951,39	382.430,37	0,07%
SRF LTD	13.000	INR	318.340,41	328.171,07	0,06%
SUPREME INDUSTRIES	7.500	INR	354.146,64	397.664,21	0,07%
SUZLON ENERGY	1.102.921	INR	556.284,22	774.071,32	0,15%
TATA CONSUMER PRODUCTS	80.000	INR	939.234,95	825.420,46	0,16%
THERMAX LTD	5.800	INR	347.433,45	264.295,06	0,05%
TORRENT PHARMACEUTICALS LTD	15.000	INR	338.301,00	568.517,14	0,11%
TORRENT POWER	17.000	INR	312.967,88	284.944,11	0,05%
TRENT	23.000	INR	1.161.029,85	1.848.071,13	0,35%
TVS MOTOR CO LTD	32.000	INR	490.121,61	854.928,77	0,16%
UNION BANK OF INDIA	210.000	INR	372.570,64	285.130,79	0,05%
UPL LTD	6.875	INR	6.938,46	17.491,30	0,00%
UPL LTD	55.000	INR	346.791,02	310.818,58	0,06%
VEDANTA LTD	180.000	INR	597.379,64	902.406,01	0,17%
ZOMATO	850.000	INR	957.239,01	2.665.927,83	0,50%
Total ROUPIE INDIENNE			62.205.195,57	73.927.169,31	13,92%
AMOREPACIFIC CORP.	4.000	KRW	464.288,40	274.991,39	0,05%
CJ CHEILJEDANG CORP.	1.200	KRW	311.890,86	201.126,82	0,04%
COWAY CO LTD	7.900	KRW	445.671,29	346.697,76	0,07%
DOOSAN BOBCAT INC.	7.000	KRW	237.475,13	192.402,14	0,04%
DOOSAN ENERBILITY	60.000	KRW	736.307,50	690.758,44	0,13%
HANA FINANCIAL GROUP INC.	39.000	KRW	1.419.205,51	1.453.151,08	0,27%
HANJIN KAL	3.000	KRW	127.791,24	148.385,15	0,03%
HD HYUNDAI	3.900	KRW	167.102,01	202.622,47	0,04%
HMM CO. LTD	30.000	KRW	729.102,72	347.543,99	0,07%
HYBE CO., LTD. -REG-	2.900	KRW	387.854,13	367.919,07	0,07%
HYUNDAI ELECTRIC & ENERGY SYSTEMS	3.000	KRW	603.848,76	751.765,59	0,14%
HYUNDAI GLOVIS CO LTD	4.800	KRW	323.321,17	371.868,13	0,07%
KAKAObANK CORP. -REG-	23.000	KRW	342.214,41	317.598,00	0,06%
KAKAO CORP.	42.000	KRW	3.270.483,16	1.052.471,83	0,20%
KB FINANCIAL GROUP INC.	48.100	KRW	2.065.238,98	2.615.757,22	0,49%
KOREAN AIR	17.000	KRW	343.070,78	252.031,71	0,05%
KOREA ZINC CO LTD	600	KRW	233.832,13	395.956,12	0,07%
KRAFTON, INC.	4.000	KRW	668.714,03	819.988,65	0,15%
KUMHO PETRO CHEMICAL CO LTD	1.900	KRW	169.629,28	112.922,28	0,02%
LG CHEM LTD	6.700	KRW	3.088.816,15	1.098.784,79	0,21%
LG CHEM LTD ISSUE 01	1.000	KRW	224.719,96	104.171,36	0,02%
LG CORP.	10.400	KRW	609.914,61	491.206,00	0,09%
LG DISPLAY CO LTD	35.000	KRW	406.560,34	209.621,90	0,04%
LG ELECTRONICS INC.	13.200	KRW	1.172.121,91	723.033,19	0,14%
LG ENERGY SOLUTION LTD	5.700	KRW	1.584.539,56	1.301.223,58	0,24%
LG HOUSEHOLD & HEALTHCARE LTD	800	KRW	516.714,70	160.061,78	0,03%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
LG UPLUS CORP.	18.000	KRW	137.514,26	121.974,95	0,02%
LOTTE CHEMICAL CORP.	3.000	KRW	500.556,66	117.684,77	0,02%
MIRAE ASSET SECURITIES CO LTD	29.000	KRW	148.938,32	152.760,60	0,03%
NAVER CORP.	17.950	KRW	4.535.905,82	2.342.054,85	0,44%
NCSOFT CORP.	1.500	KRW	511.158,31	180.167,91	0,03%
NETMARBLE CORP.	2.000	KRW	116.283,65	67.829,46	0,01%
POSCO CHEMICAL CO LTD	4.500	KRW	660.460,17	419.473,39	0,08%
SAMSUNG -C- NT CORP.	11.500	KRW	1.038.947,54	866.039,21	0,16%
SAMSUNG ENGINEERING CO LTD	20.000	KRW	380.186,13	217.132,99	0,04%
SAMSUNG SDI CO LTD	6.800	KRW	3.238.477,80	1.104.032,71	0,21%
SHINHAN FINANCIAL GROUP CO LTD	54.500	KRW	1.536.232,18	1.703.559,21	0,32%
SK BIOPHARMACEUTICALS CO.	3.000	KRW	184.304,67	218.641,77	0,04%
SK BIOSCIENCE CO.,LTD	2.900	KRW	169.136,80	95.879,63	0,02%
SKC CO LTD -REG-	2.500	KRW	332.725,46	172.361,61	0,03%
SK ENERGY CO LTD	8.500	KRW	1.156.047,83	624.503,35	0,12%
SK HLDG CO LTD	5.000	KRW	863.333,45	431.314,03	0,08%
SK SQUARE CO LTD	10.900	KRW	348.798,26	567.018,87	0,11%
SK TELECOM CO LTD	7.000	KRW	238.730,90	253.474,89	0,05%
WOORI FINANCIAL GROUP INC.	75.000	KRW	775.479,22	756.193,53	0,14%
YUHAN CORP.	7.875	KRW	340.863,70	617.328,45	0,12%
Total WON SUD CORÉEN			37.864.509,85	26.033.486,62	4,90%
KUWAIT FINANCE HOUSE (K.S.C.)	1.314.400	KWD	2.633.879,56	3.071.393,58	0,58%
Total DINAR KOWEITIEN			2.633.879,56	3.071.393,58	0,58%
AMERICA MOVIL-B	2.307.000	MXN	2.221.827,19	1.601.867,55	0,30%
ARCA CONTINENTAL	53.000	MXN	340.216,38	425.213,07	0,08%
CEMEX SAB DE CV - CPO	1.800.000	MXN	948.707,76	976.457,09	0,18%
FIBRA UNO ADMINISTRACION S.A.B.	370.000	MXN	615.534,19	356.065,00	0,07%
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO	223.000	MXN	1.637.001,70	1.840.475,78	0,35%
GRUPO AEROPORT DEL PACIFIC	50.000	MXN	792.913,19	851.195,26	0,16%
GRUPO AEROPORTUARIO DEL SURESTE S.A.B. DE CV	26.000	MXN	547.809,67	645.661,82	0,12%
GRUPO BIMBO S.A.B. DE CV	177.000	MXN	488.002,66	454.113,85	0,09%
GRUPO FINANCIERO BANORTE S.A.B. DE CV	325.000	MXN	1.947.464,23	2.022.221,55	0,38%
WAL-MART DE MEXICO SAB DE CV	680.000	MXN	1.940.785,57	1.733.564,32	0,33%
Total NOUVEAU PESO MEXICAIN			11.480.262,54	10.906.835,29	2,05%
AMMB HLDG BERHAD	330.000	MYR	240.136,32	390.562,06	0,07%
AXIATA GROUP	410.000	MYR	326.608,42	220.484,86	0,04%
CIMB GROUP HLDG BERHAD	870.052	MYR	987.782,27	1.540.829,63	0,29%
DIGI.COM BERHAD	500.000	MYR	422.949,29	390.907,62	0,07%
GAMUDA BERHAD	440.000	MYR	207.933,19	450.429,24	0,08%
IHH HEALTHCARE BERHAD	321.800	MYR	411.933,74	507.346,26	0,10%
KUALA LUMPUR KEPONG BERHAD	61.216	MYR	343.213,95	288.215,28	0,05%
MALAYAN BANKING BERHAD MAYBANK	665.023	MYR	1.174.679,56	1.470.727,39	0,28%
MALAYSIA AIRPORTS HLDG BERHAD	105.500	MYR	127.404,24	241.064,74	0,05%
MAXIS BERHAD	210.000	MYR	184.727,50	165.541,82	0,03%
MR D.I.Y. GROUP	360.000	MYR	114.499,87	143.836,73	0,03%
NESTLE (MALAYSIA) BERHAD	10.000	MYR	277.176,18	215.927,87	0,04%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PETRONAS CHEMICALS GROUP BERHAD	350.000	MYR	494.645,57	390.799,63	0,07%
PETRONAS DAGANGAN BERHAD PDB	35.000	MYR	156.630,51	146.039,63	0,03%
PETRONAS GAS BERHAD	115.000	MYR	401.700,80	439.112,36	0,08%
PPB GROUP BERHAD	100.000	MYR	343.322,24	267.804,11	0,05%
PRESS METAL ALUMINIUM HLDG BERHAD	530.000	MYR	622.244,75	560.876,84	0,11%
PUBLIC BANK BERHAD	1.940.000	MYR	1.685.367,04	1.910.566,38	0,36%
QL RESOURCES BERHAD	210.000	MYR	147.871,58	215.884,67	0,04%
RHB BANK BERHAD	137.000	MYR	160.246,20	191.730,47	0,04%
SIME DARBY BERHAD (MALAYSIA)	300.000	MYR	133.416,12	152.907,51	0,03%
SIME DARBY PLANTATION	290.000	MYR	241.685,62	310.026,46	0,06%
TELEKOM MALAYSIA BERHAD	120.000	MYR	135.525,38	172.344,91	0,03%
YTL CORP. BERHAD	420.000	MYR	217.031,16	242.189,95	0,05%
YTL POWER INT	315.000	MYR	240.807,05	300.696,51	0,06%
Total RINGGIT DE MALAISIE			9.799.538,55	11.326.852,93	2,13%
AYALA CORP.	35.000	PHP	410.588,98	350.008,76	0,07%
JG SUMMIT HLDG INC.	294.400	PHP	293.273,56	101.002,86	0,02%
PLDT INC.	11.000	PHP	238.555,73	237.818,98	0,04%
SM INVESTMENTS CORP.	28.200	PHP	466.802,88	423.245,99	0,08%
Total PESO PHILIPPIN			1.409.221,15	1.112.076,59	0,21%
ALLEGRO.EU S.A.	75.000	PLN	573.715,17	474.837,80	0,09%
BUDIMEX SA	1.800	PLN	314.295,73	196.359,81	0,04%
CD PROJEKT S.A.	9.000	PLN	371.809,08	402.840,61	0,08%
KGHM POLSKA MIEDZ S.A.	15.800	PLN	488.999,45	424.805,66	0,08%
MBANK SA.	2.300	PLN	239.321,02	294.245,13	0,06%
PKO BANK POLSKI S.A.	112.800	PLN	1.074.799,23	1.575.995,79	0,30%
POLSKI KONCERN NAFTOWY ORLEN S.A.	76.000	PLN	1.132.528,12	838.669,71	0,16%
SANTANDER BANK POLSKA S.A.	5.000	PLN	405.166,93	534.923,14	0,10%
Total ZLOTY POLONAIS			4.600.634,73	4.742.677,65	0,89%
QATAR FUEL Q.S.C.	70.000	QAR	312.207,99	278.496,12	0,05%
QATAR GAS TRANSPORT CO LTD	400.000	QAR	395.334,90	440.183,01	0,08%
QATAR NATIONAL BANK	590.000	QAR	2.906.231,78	2.705.682,65	0,51%
Total RIYAL DU QATAR			3.613.774,67	3.424.361,78	0,64%
A-CUM WARRANT-A POWER	18.026	SAR	1.218.130,74	1.859.678,32	0,35%
ALINMA BANK	162.500	SAR	1.058.236,66	1.209.102,24	0,23%
BANK ALBILAD	67.500	SAR	573.894,00	677.463,50	0,13%
DR. SULAIMAN AL-HABIB MEDICAL SV	11.500	SAR	489.897,17	828.775,57	0,16%
ETIHAD ETISALAT CO	50.000	SAR	583.900,21	686.234,19	0,13%
MOBILE TELECOMMUNICATIONS CO S	50.000	SAR	140.247,64	131.849,49	0,02%
SAUDI ARABIAN OIL CO	720.000	SAR	5.322.385,83	5.190.706,28	0,98%
SAUDI BASIC INDUSTRIES CORP.	111.000	SAR	2.380.547,99	1.911.432,10	0,36%
SAUDI ELECTRICITY CO	120.000	SAR	770.088,05	521.229,57	0,10%
Total RIYAL SAOUDIEN			12.537.328,29	13.016.471,26	2,45%
ADVANCED INFO SERVICE -FOREIGN-	145.000	THB	842.364,75	1.173.638,75	0,22%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
AIRPORTS OF THAILAND - FOREIGN	621.000	THB	1.056.845,18	1.042.060,91	0,20%
BANGKOK DUSIT MEDICAL SERVICES -FOREIGN-	1.450.000	THB	926.642,00	1.001.886,73	0,19%
BANGKOK EXPRESSWAY METRO-FOREIGN	800.000	THB	181.032,41	160.189,07	0,03%
BUMRUNGRAD HOSPITAL (F)	64.000	THB	317.457,97	360.086,98	0,07%
C.P. ALL PUBLIC CO LTD FOREIGN -R-	710.000	THB	1.144.033,67	1.116.317,57	0,21%
CENTRAL RETAIL CORP. PUBLIC CO -FOREIGN-	200.000	THB	225.447,07	191.775,65	0,04%
CHAROEN POKPHAND FOODS -FOREIGN-	500.000	THB	322.142,46	321.506,23	0,06%
DELTA ELECTRONICS	390.000	THB	1.018.174,87	1.677.331,84	0,32%
GULF ENERGY DEVELOPMENT -FOREIGN-	380.000	THB	512.584,02	637.654,02	0,12%
HOME PRODUCT CENTER PUBLIC-FOREIGN-	900.000	THB	365.804,43	238.591,46	0,04%
INTOUCH HLDG PUBLIC CO LTD -FOREIGN-	113.300	THB	219.120,49	309.946,11	0,06%
KASIKORNBANK PCL -FOREIGN-	62.000	THB	209.999,26	271.898,38	0,05%
MINOR INTERNATIONAL PUBLIC -FOREIGN-	450.000	THB	375.592,37	329.966,92	0,06%
PTT EXPLORATION PROD PUBLIC -FOREIGN-	200.000	THB	828.255,12	671.214,76	0,13%
PTT GLOBAL CHEMICAL PUBLIC PLC -FOREIGN-	300.000	THB	460.222,84	206.440,84	0,04%
PTT OIL & RETAIL BUSINESS FOREIGN	350.000	THB	264.227,48	131.281,71	0,02%
SIAM CEMENT PUBLIC CO LTD FOREIGN	102.000	THB	983.023,86	483.274,63	0,09%
THAI OIL PUBLIC CO LTD -FOREIGN-	170.000	THB	221.238,66	135.441,55	0,03%
Total BAHT THAÏLANDAIS			10.474.208,91	10.460.504,11	1,97%
AKBANK T.A.S.	430.000	TRY	816.772,56	761.570,14	0,14%
HACI OMER SABANCI HLDG AS	93.000	TRY	184.157,69	243.829,17	0,05%
KOC HLDG AS	109.000	TRY	318.326,19	531.666,66	0,10%
TURK HAVA YOLLARI AO	74.000	TRY	289.819,60	567.896,92	0,11%
TURKIYE IS BANKASI AS	1.099.989	TRY	106.577,69	406.760,36	0,08%
YAPI VE KREDI BANKASI AS	500.000	TRY	267.418,46	418.125,51	0,08%
Total LIVRE TURQUE			1.983.072,19	2.929.848,76	0,55%
ACER INC.	415.000	TWD	414.237,13	486.533,22	0,09%
AIRTAC INTERNATIONAL GROUP	19.000	TWD	571.813,00	472.364,64	0,09%
AUO CORP.	840.000	TWD	627.263,29	362.491,84	0,07%
CATHAY FINANCIAL HLDG LTD	1.185.000	TWD	2.024.006,43	2.384.077,58	0,45%
CHAILEASE HLDG CO LTD	206.639	TWD	873.499,17	687.815,67	0,13%
CHINA AIRLINES	333.000	TWD	248.404,61	251.601,33	0,05%
CHINA STEEL CORP.	1.560.000	TWD	1.700.265,56	902.959,94	0,17%
CHUNGHWA TELECOM CO LTD	470.000	TWD	1.733.340,85	1.709.803,27	0,32%
CTBC FINANCIAL HLDG	2.050.000	TWD	1.765.175,55	2.361.086,77	0,44%
DELTA ELECTRONICS INC.	241.000	TWD	2.060.783,28	3.056.127,91	0,58%
E.SUN FINANCIAL HLDG CO LTD	1.836.162	TWD	1.486.003,37	1.457.642,74	0,27%
EVA AIRWAYS CORP.	350.000	TWD	358.603,65	457.238,72	0,09%
EVERGREEN MARINE CORP. TAIWAN LTD	135.000	TWD	1.369.955,69	894.741,57	0,17%
FAR EASTERN NEW CENTURY CORP.	421.000	TWD	386.636,54	391.877,66	0,07%
FAR EASTONE TELECOMMUNICATION	250.000	TWD	525.944,95	658.353,06	0,12%
FIRST FINANCIAL HLDG CO	1.346.930	TWD	1.023.100,94	1.075.215,82	0,20%
FUBON FINANCIAL	1.027.958	TWD	2.092.689,15	2.734.289,22	0,51%
HOTAI MOTOR CO LTD	40.660	TWD	774.144,73	741.377,42	0,14%
HUA NAN FINANCIAL HLDG CO LTD	1.057.500	TWD	692.471,37	814.579,35	0,15%
LITE-ON TECHNOLOGY CORP.	265.000	TWD	773.789,98	776.694,60	0,15%
MEDIATEK INC	193.000	TWD	5.993.148,17	8.044.426,31	1,51%
MEGA FINANCIAL HLDG CO	1.468.718	TWD	1.638.403,03	1.674.290,11	0,32%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
NAN YA PLASTICS CORP.	687.000	TWD	1.738.997,49	605.075,06	0,11%
PHARMAESSENTIA CORP	32.000	TWD	307.103,97	579.704,17	0,11%
PRESIDENT CHAIN STORE CORP.	65.000	TWD	560.471,63	503.559,08	0,09%
SINOPAC FINANCIAL HLDG CO LTD	1.363.598	TWD	677.366,51	919.820,67	0,17%
TAISHIN FINANCIAL	1.609.187	TWD	855.145,27	824.778,05	0,16%
TAIWAN COOPERATIVE FINANCIAL HLDG	1.396.887	TWD	1.109.286,60	999.882,29	0,19%
TAIWAN HIGH SPEED RAIL CORP.	320.000	TWD	285.645,14	262.045,14	0,05%
TAIWAN MOBILE CO LTD	217.000	TWD	679.788,45	725.499,18	0,14%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	3.130.000	TWD	59.520.001,09	99.113.800,82	18,66%
THE SHANGHAI COMMERCIAL & SAVINGS	540.000	TWD	706.934,88	629.898,07	0,12%
UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP.	600.000	TWD	1.280.382,77	1.429.819,12	0,27%
UNITED MICROELECTRONICS CORP.	1.500.000	TWD	2.845.396,82	1.902.154,30	0,36%
VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY CORP.	7.000	TWD	333.038,52	383.523,79	0,07%
WAN HAI LINES LTD	69.000	TWD	366.604,44	164.835,70	0,03%
Total DOLLAR TAIWANAIS			100.399.844,02	141.439.984,19	26,62%
AXIS BANK LTD SPONSORED GDR	18.000	USD	838.942,13	1.081.216,80	0,20%
CREDICORP LTD	9.000	USD	1.159.907,24	1.593.317,24	0,30%
H WORLD GROUP LTD -ADR-	24.000	USD	824.204,41	765.543,22	0,14%
INFOSYS LTD -SPONSORED ADR-	260.000	USD	5.228.808,58	5.503.814,58	1,04%
KANZHUN	36.000	USD	527.978,60	479.768,23	0,09%
KE HLDG INC.	86.000	USD	1.346.204,22	1.529.811,69	0,29%
MAHINDRA & MAHINDRA LTD -GDR-	47.000	USD	516.158,92	1.606.760,02	0,30%
VIPSHOP HOLDING LTD ADR	48.000	USD	485.799,01	624.394,01	0,12%
YUM CHINA HLDG INC.	48.500	USD	2.221.034,51	2.256.151,62	0,42%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			13.149.037,62	15.440.777,41	2,91%
ABSA GROUP LTD	112.000	ZAR	996.971,81	1.087.620,71	0,20%
ANGLO AMERICAN PLATINUM LTD	10.000	ZAR	835.427,98	291.173,45	0,05%
ASPEN PHARMACARE HLDG PLC	50.000	ZAR	604.481,35	421.829,18	0,08%
BID CORP. LTD	43.600	ZAR	803.415,62	960.744,53	0,18%
BIDVEST GROUP LTD	37.000	ZAR	415.497,28	499.275,33	0,09%
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	10.700	ZAR	1.179.182,03	1.716.356,69	0,32%
CLICKS GROUP LTD	29.100	ZAR	466.372,98	555.643,07	0,10%
DISCOVERY HLDG LTD	75.000	ZAR	617.941,85	747.585,71	0,14%
FIRSTRAND LTD	623.500	ZAR	2.188.161,52	2.423.812,81	0,46%
GOLD FIELDS LTD	110.000	ZAR	1.173.883,29	1.391.051,13	0,26%
IMPALA PLATINIUM HLDG LTD	102.000	ZAR	1.089.104,47	458.062,73	0,09%
KUMBA IRON ORE LTD	9.000	ZAR	264.602,24	150.269,45	0,03%
MTN GROUP N.V.	220.000	ZAR	899.874,82	1.035.716,66	0,19%
NASPERS LTD	22.400	ZAR	3.064.297,24	4.784.063,79	0,90%
NEDBANK GROUP	56.000	ZAR	577.221,01	807.361,35	0,15%
NEPI ROCKCASTLE N.V	70.000	ZAR	403.609,97	494.337,23	0,09%
OLD MUTUAL LTD	600.000	ZAR	432.155,59	384.137,07	0,07%
PEPKOR HLDG LTD	280.000	ZAR	235.450,85	414.843,47	0,08%
SANLAM LTD	235.000	ZAR	805.426,76	1.044.877,40	0,20%
SASOL LTD	73.000	ZAR	1.767.505,89	311.092,18	0,06%
SHOPRITE	70.000	ZAR	859.614,73	1.055.020,75	0,20%
SIBANYE STILLWATER LTD	393.000	ZAR	621.978,82	301.288,13	0,06%
STANDARD BANK GROUP	174.000	ZAR	1.427.229,08	1.974.740,91	0,37%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
VODACOM GROUP LTD	74.000	ZAR	587.702,57	383.862,76	0,07%
WOOLWORTHS HLDG LTD	140.000	ZAR	413.689,30	446.726,95	0,08%
Total RAND SUD-AFRICAÎN			22.730.799,05	24.141.493,44	4,54%
Total Actions Cotées ou Négociées			498.615.486,78	530.327.039,63	99,82%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			498.615.486,78	530.327.039,63	99,82%
Autres valeurs mobilières					
POLYMETAL INTERNATIONAL PLC (1)	34.800	GBP	542.163,37	0,42	0,00%
Total LIVRE STERLING			542.163,37	0,42	0,00%
MOSCOW EXCHANGE MICEX (1)	144.800	RUB	277.816,58	0,01	0,00%
NOVOLIPETSK STEEL (1)	182.900	RUB	456.851,65	0,02	0,00%
PHOSAGRO P.J.S.C. GLOBAL GDR 1-3 RESTR (2)	318	RUB	0,00	0,00	0,00%
POLYUS GOLD OJSC (1)	3.300	RUB	543.006,99	0,00	0,00%
Total ROUBLE RUSSE			1.277.675,22	0,03	0,00%
GAZPROM OAO (1)	1.097.800	USD	4.427.575,40	10,60	0,00%
MOBILE TELESYSTEMS -SPONSORED ADR - (1)	40.000	USD	285.477,48	0,39	0,00%
NOVATEK OAO -GDR- (1)	7.600	USD	1.569.832,75	0,08	0,00%
OIL CO LUKOIL OJSC (1)	31.400	USD	2.533.267,55	0,30	0,00%
PHOSAGRO P.J.S.C. GDR 1-3 CANCEL (2)	49.382	USD	951.949,88	0,47	0,00%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			9.768.103,06	11,84	0,00%
Total Autres valeurs mobilières			11.587.941,65	12,29	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			510.203.428,43	530.327.051,92	99,82%

(1) RC - 09/03/2022 - Russian sanctions UE évaluation à 0.00001

(2) RC - 25/04/2022 - Russian sanctions UE évaluation à 0.00001

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
AXA LOGISTICS EUR 0,375 21-151126	200.000	EUR	181.647,87	190.561,00	5,31%
BANKIA 1,125 19-26	100.000	EUR	93.091,33	96.950,50	2,70%
BECTON DICKINSON 0,034 21-130825	100.000	EUR	91.733,00	98.351,50	2,74%
BMW FINANCE N.V. 0,375 20-140127	100.000	EUR	95.110,00	95.477,00	2,66%
BNPP FRN 21-27	100.000	EUR	96.252,00	96.610,00	2,69%
BOOKING 4,00 22-26	100.000	EUR	102.604,00	102.424,50	2,85%
CAIXA GERAL DEPOSITOS FRN 21-210927	100.000	EUR	95.316,00	95.843,50	2,67%
CEPSA FINANCE S.A. 1,00 19-160225	100.000	EUR	97.924,50	99.751,00	2,78%
COMMERZBANK 1,125 19-220626	100.000	EUR	97.619,00	97.888,00	2,73%
CREDIT AGRICOLE S.A. 0,375 19-211025	100.000	EUR	94.627,37	98.169,00	2,73%
CRH SMW 1,25 20-26	100.000	EUR	94.628,83	97.594,50	2,72%
DAIMLER A.G. 0,625 19-060527	100.000	EUR	95.134,80	95.404,00	2,66%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 0,375 19-170627	100.000	EUR	94.445,00	94.621,00	2,64%
GENERAL MILLS INC. 0,45 20-150126	100.000	EUR	97.030,00	97.776,00	2,72%
GOLDMAN SACHS GROUP 1,625 16-270726	100.000	EUR	96.300,44	98.354,50	2,74%
IBERDROLA FINANZAS 1,25 17-130927	100.000	EUR	97.059,00	96.940,50	2,70%
INTERNATIONAL FLAVORS FRAGRANCE 1,8 18-250926	200.000	EUR	189.670,00	196.150,00	5,46%
INTESA 4,00 23-26	100.000	EUR	99.632,25	101.737,00	2,83%
LOGICOR 1,50 20-26	200.000	EUR	188.435,33	196.373,00	5,47%
MICHELIN 0,875 18-030925	100.000	EUR	98.001,00	98.898,00	2,76%
MORGAN STANLEY FRN 17-231026	100.000	EUR	94.863,54	98.801,50	2,75%
MORGAN STANLEY FRN 22-070532	100.000	EUR	99.194,00	99.700,00	2,78%
ORANGE S.A. 1,00 18-120925	100.000	EUR	98.307,00	98.781,00	2,75%
ORANO 3,375 19-230426	100.000	EUR	98.426,50	100.335,00	2,80%
PROSUS N.V. 1,207 22-190126	200.000	EUR	180.950,00	196.158,00	5,46%
SAINT-GOBAIN 1,125 18-230326	100.000	EUR	97.868,00	98.222,50	2,74%
SPIE S.A. 2,625 19-180626	100.000	EUR	96.061,00	99.651,00	2,78%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2,25 18-211126	100.000	EUR	99.445,00	99.269,00	2,77%
VERIZON COMMUNICATIONS INC. 1,375 17-271026	100.000	EUR	97.627,00	97.871,00	2,73%
VINCI S.A. 1,00 18-260925	100.000	EUR	98.772,00	98.822,00	2,75%
VONOVIA SE 1,375 22-280126	100.000	EUR	95.548,00	98.512,50	2,74%
WPC EUROBOOND B.V. 2,25 18-090426	100.000	EUR	99.036,00	99.347,00	2,77%
Total EURO			3.452.359,76	3.531.345,00	98,37%
Total Obligations			3.452.359,76	3.531.345,00	98,37%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			3.452.359,76	3.531.345,00	98,37%
Total du Portefeuille-Titres			3.452.359,76	3.531.345,00	98,37%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
BENIN 6,875 21-52	200.000	EUR	148.500,00	168.804,00	0,92%
INDONESIA 3,65 24-32	500.000	EUR	497.515,00	499.370,00	2,71%
IVORY COAST 6,625 18-220348	1.200.000	EUR	907.476,00	970.392,00	5,28%
MACEDONIA 2,75 18-180125	300.000	EUR	282.600,00	299.275,50	1,63%
POLAND 3,125 24-31	300.000	EUR	298.665,00	301.942,50	1,64%
ROMANIA 2,625 20-021240	600.000	EUR	356.520,00	384.516,00	2,09%
ROMANIA 5,625 24-36	300.000	EUR	295.737,00	288.370,50	1,57%
SENEGAL 4,75 18-130328	300.000	EUR	274.998,00	275.916,00	1,50%
TURKEY 5,875 24-30	600.000	EUR	592.290,00	629.214,00	3,42%
Total EURO			3.654.301,00	3.817.800,50	20,76%
ARMENIA 3,60 21-31	200.000	USD	149.688,15	159.527,77	0,87%
BK GOSP 3,00 23-33	200.000	USD	183.632,60	188.560,11	1,03%
BRAZIL 6,125 24-32	400.000	USD	367.506,06	370.055,05	2,01%
BRAZIL 6,125 24-34	200.000	USD	185.865,94	180.519,56	0,98%
COLOMBIA 5,00 15-150645	500.000	USD	337.928,40	326.692,42	1,78%
COLOMBIA 7,50 23-34	200.000	USD	183.711,08	191.038,14	1,04%
COLOMBIA 8,75 23-53	500.000	USD	458.245,20	488.346,21	2,65%
COLOMBIE 8,00 22-33	300.000	USD	288.455,04	296.789,96	1,61%
COSTA RIC 6,55 23-34	200.000	USD	185.502,95	196.789,95	1,07%
DOM REP 7,05 23-31	200.000	USD	184.153,59	198.147,75	1,08%
DOM REPUB 6,60 24-36	200.000	USD	187.764,87	192.243,36	1,05%
HUNGARIA 6,125 23-27	200.000	USD	179.727,45	194.972,48	1,06%
HUNGARY 2,125 21-31	100.000	USD	72.552,24	76.709,80	0,42%
HUNGARY 5,50 24-36	800.000	USD	718.045,02	723.870,59	3,94%
INSTIT COSTA ELEC 6,75 21-071031	400.000	USD	360.381,31	391.994,20	2,13%
IVORY 7,625 24-33	700.000	USD	636.336,03	659.747,47	3,59%
MONTENEG 7,25 24-31	400.000	USD	371.131,50	396.475,13	2,16%
NAMIBIA 5,25 15-291025	1.600.000	USD	1.424.764,59	1.531.974,89	8,33%
NIGERIA 10,375 24-34	400.000	USD	382.062,18	394.520,52	2,14%
PANAMA 4,50 22-63	800.000	USD	494.981,31	454.991,80	2,47%
PAPUA NEW GUINEA 8,375 18-041028	1.000.000	USD	833.588,16	957.223,57	5,20%
POLAND 5,75 22-32	800.000	USD	813.087,34	789.446,65	4,29%
ROMANIA 6,125 14-44	500.000	USD	421.587,29	430.181,08	2,34%
ROMANIA 6,375 24-34	400.000	USD	375.953,67	370.099,47	2,01%
SENEGAL 6,25 17-230533	200.000	USD	157.764,54	154.659,58	0,84%
SENEGAL 6,75 18-130348	900.000	USD	609.672,40	590.227,91	3,21%
SOUTH AF 7,10 24-36	600.000	USD	565.530,89	565.390,63	3,07%
SOUTH AFRICA 5,75 19-300949	1.200.000	USD	823.314,77	869.979,72	4,73%
TEMASEK 1,625 21-31	250.000	USD	192.404,32	199.925,16	1,09%
URUGUAY 4,375 19-31	100.000	USD	92.279,36	93.757,60	0,51%
URUGUAY 5,10 14-50	500.000	USD	484.386,01	444.017,38	2,41%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			12.722.004,26	13.078.875,91	71,10%
Total Obligations			16.376.305,26	16.896.676,41	91,86%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			16.376.305,26	16.896.676,41	91,86%
Total du Portefeuille-Titres			16.376.305,26	16.896.676,41	91,86%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
A2A SPA 2,50 22-26	1.000.000	EUR	970.757,69	998.770,00	0,70%
ABN AMRO 3,625 23-26	500.000	EUR	499.723,33	505.257,50	0,35%
AKZO 1,125 16-26	800.000	EUR	753.280,00	784.808,00	0,55%
ALSTOM S.A. 0,25 19-141026	2.200.000	EUR	1.958.401,13	2.106.192,00	1,48%
ARGAN 1,011 21-171126	1.800.000	EUR	1.656.400,00	1.725.561,00	1,21%
ARGENTA SPAARBANK 1,0 20-131026	3.700.000	EUR	3.348.932,26	3.636.452,50	2,55%
ARVAL 4,125 23-26	3.500.000	EUR	3.495.800,00	3.543.295,00	2,49%
AT&T INC. 0,25 19-040326	3.000.000	EUR	2.727.294,17	2.916.900,00	2,05%
AXA LOGISTICS EUR 0,375 21-151126	4.000.000	EUR	3.523.001,00	3.811.220,00	2,68%
BANKIA 1,125 19-26	3.500.000	EUR	3.179.145,00	3.393.267,50	2,38%
BANK OF AMERICA FRN 22-271026	3.000.000	EUR	2.862.900,00	2.974.530,00	2,09%
BANQUE FED CREDIT MUT 1,625 16-190126	2.000.000	EUR	1.925.034,00	1.978.120,00	1,39%
BKIR FRN 22-26	3.500.000	EUR	3.309.136,25	3.483.655,00	2,45%
BLACKSTONE 1,0 21-26	2.300.000	EUR	1.944.860,00	2.210.185,00	1,55%
BOOKING 4,00 22-26	1.500.000	EUR	1.529.574,00	1.536.367,50	1,08%
CELLNEX 2,25 22-26	2.000.000	EUR	1.907.418,20	1.985.710,00	1,39%
CEMEX 3,125 19-190326	2.000.000	EUR	1.946.250,00	1.990.800,00	1,40%
CITIGROUP INC. 2,125 14-100926	1.800.000	EUR	1.718.550,00	1.783.152,00	1,25%
COTY 3,875 21-26	1.300.000	EUR	1.270.750,00	1.301.794,00	0,91%
CRH SMW 1,25 20-26	2.000.000	EUR	1.857.736,80	1.951.890,00	1,37%
CROWN EUROPEAN HLDG 2,875 18-010226	1.400.000	EUR	1.353.567,00	1.397.053,00	0,98%
CTP N.V. 0,625 21-270926	2.235.000	EUR	1.857.276,00	2.156.339,18	1,51%
DAIMLER 3,875 23-26	1.000.000	EUR	998.170,00	1.016.345,00	0,71%
DAIMLER A.G. 1,50 16-090326	500.000	EUR	477.069,54	493.000,00	0,35%
EDENRED 3,625 23-26	1.700.000	EUR	1.694.135,00	1.725.313,00	1,21%
EDF 1,00 16-131026	2.500.000	EUR	2.315.988,80	2.426.212,50	1,70%
ELIS S.A. 2,875 18-150226	1.300.000	EUR	1.258.370,00	1.299.545,00	0,91%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 1,125 18-160926	800.000	EUR	746.421,34	780.788,00	0,55%
ENGIE SA 3,625 23-26	1.300.000	EUR	1.298.843,00	1.321.378,50	0,93%
ERSTE GROUP BANK 0,875 19-220526	700.000	EUR	642.600,00	682.405,50	0,48%
FCC MEDIO AMBIENTE 1,661 19-041226	700.000	EUR	641.975,00	683.354,00	0,48%
FORD MOTOR CREDIT 2,386 19-170226	3.000.000	EUR	2.841.816,00	2.974.050,00	2,09%
FORTIVE 3,70 24-26	1.000.000	EUR	999.280,00	1.009.455,00	0,71%
FORTUM 1,625 19-26	700.000	EUR	659.400,00	692.548,50	0,49%
FORVIA 7,25 22-26	1.176.000	EUR	1.229.369,00	1.216.095,72	0,85%
FRESENIU 0,375 20-26	500.000	EUR	444.527,31	481.252,50	0,34%
GENERAL MILLS INC. 0,45 20-150126	900.000	EUR	828.172,50	879.984,00	0,62%
HARLEY 5,125 1223-26	2.500.000	EUR	2.504.140,00	2.556.825,00	1,80%
HEMSO FASTIGHETS AB 1,00 16-090926	2.000.000	EUR	1.859.200,00	1.947.640,00	1,37%
INDUSTRIAL POWER 1,125 19-090326	2.000.000	EUR	1.819.442,00	1.960.000,00	1,38%
INTERNATIONAL FLAVORS FRAGRANCE 1,8 18-250926	2.000.000	EUR	1.840.580,00	1.961.500,00	1,38%
INTESA 1,00 19-26	2.300.000	EUR	2.084.432,00	2.225.641,00	1,56%
INTESA 4,00 23-26	1.400.000	EUR	1.398.376,00	1.424.318,00	1,00%
ISS GLOBAL 0,875 19-180626	2.000.000	EUR	1.836.900,00	1.946.830,00	1,37%
JPMORGAN 3,00 14-26	1.100.000	EUR	1.094.777,44	1.104.526,50	0,78%
KBC GROUP 0,125 20-100926	3.500.000	EUR	3.225.538,75	3.436.142,50	2,41%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
LA POSTE 0,625 20-211026	1.800.000	EUR	1.636.300,00	1.735.425,00	1,22%
LEASEPLAN CORP. 0,25 21-230226	1.800.000	EUR	1.608.645,00	1.747.062,00	1,23%
LEASYS 4,50 23-26	500.000	EUR	499.765,00	511.065,00	0,36%
LLOYDS BANK CORP. 2,375 20-090426	2.500.000	EUR	2.420.300,00	2.489.250,00	1,75%
LOGICOR 1,50 20-26	1.000.000	EUR	936.250,00	981.865,00	0,69%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1,875 16-021126	1.300.000	EUR	1.191.590,40	1.282.502,00	0,90%
MORGAN STANLEY FRN 22-070532	3.800.000	EUR	3.637.559,50	3.788.600,00	2,66%
NOKIA CORP. 2,00 19-110326	1.009.000	EUR	955.279,17	997.330,92	0,70%
NYKREDIT REALKRED 0,25 20-130126	2.200.000	EUR	1.961.375,53	2.142.899,00	1,51%
ORSTED 3,625 23-26	700.000	EUR	698.964,00	705.890,50	0,50%
P3 GROUP 0,875 22-260126	3.500.000	EUR	3.146.211,25	3.424.312,50	2,41%
PROLOGIS 3,00 14-020626	3.000.000	EUR	2.947.414,00	3.007.320,00	2,11%
PROSUS N.V. 1,207 22-190126	4.000.000	EUR	3.659.190,53	3.923.160,00	2,76%
PSA BANQ 3,875 23-26	600.000	EUR	598.734,00	605.544,00	0,43%
RCI BANQ 4,625 23-26	3.000.000	EUR	3.016.200,00	3.065.565,00	2,15%
SAINT-GOB 3,75 23-26	1.000.000	EUR	998.830,00	1.019.160,00	0,72%
SAINT-GOBAIN 1,125 18-230326	1.300.000	EUR	1.222.705,00	1.276.892,50	0,90%
SANTANDER 4,50 23-26	1.800.000	EUR	1.808.530,00	1.845.828,00	1,30%
SCHAEFF 4,50 24-26	1.400.000	EUR	1.401.270,00	1.425.235,00	1,00%
SIRIUS REAL ESTATE 1,125 21-220626	1.700.000	EUR	1.594.230,00	1.651.626,50	1,16%
SOCGEN 0,875 19-26	2.500.000	EUR	2.267.795,00	2.422.050,00	1,70%
SPIE S.A. 2,625 19-180626	1.200.000	EUR	1.142.520,00	1.195.812,00	0,84%
STEDIN HL 0,00 21-26	1.600.000	EUR	1.406.460,92	1.523.360,00	1,07%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2,25 18-211126	1.200.000	EUR	1.157.296,91	1.191.228,00	0,84%
TOTAL CAP 2,50 14-26	1.800.000	EUR	1.780.290,00	1.799.073,00	1,26%
TRATON 4,50 23-26	2.000.000	EUR	1.999.400,00	2.049.350,00	1,44%
VESTAS 4,125 23-26	2.000.000	EUR	1.991.640,00	2.031.470,00	1,43%
VESTEDA 2,00 18-26	1.800.000	EUR	1.704.560,00	1.776.645,00	1,25%
VF CORP 4,125 23-26	1.000.000	EUR	997.537,50	1.001.060,00	0,70%
VOLVO 3,125 24-26	800.000	EUR	798.200,00	803.616,00	0,56%
VOLVO TREASURY AB 0,00 21-180526	1.500.000	EUR	1.347.488,00	1.445.602,50	1,02%
WPC EUROBOND B.V. 2,25 18-090426	1.300.000	EUR	1.224.985,00	1.291.511,00	0,91%
Total EURO			134.092.827,22	140.573.779,82	98,74%
Total Obligations			134.092.827,22	140.573.779,82	98,74%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			134.092.827,22	140.573.779,82	98,74%
Total du Portefeuille-Titres			134.092.827,22	140.573.779,82	98,74%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
NE PROP 4,25 24-32	1.000.000	EUR	991.240,00	1.024.600,00	2,64%
NE PROPERTY B.V. 2,00 22-200130	500.000	EUR	410.375,00	463.602,50	1,19%
Total EURO			1.401.615,00	1.488.202,50	3,83%
AFRICA F 2,875 21-28	600.000	USD	498.515,92	530.943,51	1,37%
AFRICA FINANCE 4,375 19-170426	400.000	USD	355.580,25	380.318,69	0,98%
AMBIPAR 9,875 24-31	400.000	USD	366.029,91	386.620,96	1,00%
AMERICA 6,125 10-40	400.000	USD	389.230,77	396.565,91	1,02%
AMER MOV 3,625 19-29	1.000.000	USD	874.905,84	909.150,17	2,34%
BANGKOK 5,65 24-34	500.000	USD	465.772,59	490.359,73	1,26%
BANORT FRN 21-PERP	600.000	USD	506.707,41	553.364,55	1,43%
BC CHILE 2,70 20-25	600.000	USD	532.170,07	578.682,76	1,49%
BCO SANT 5,375 20-25	600.000	USD	556.200,53	579.160,80	1,49%
BOGOTA 4,375 17-27	500.000	USD	428.380,19	464.570,26	1,20%
BPIPM 5,25 24-29	200.000	USD	183.221,29	194.036,69	0,50%
CABLE OND 4,50 19-30	750.000	USD	655.991,25	659.710,28	1,70%
CATHAYL 5,95 24-34	200.000	USD	186.709,73	199.684,21	0,51%
CEMEX 5,45 19-29	1.000.000	USD	898.158,94	952.868,18	2,45%
CHINA CST 1,25 20-25	900.000	USD	766.165,03	850.775,96	2,19%
CHINA MG 2,50 20-30	500.000	USD	401.491,02	425.289,71	1,10%
CK HUTCH 5,375 24-29	500.000	USD	466.465,69	490.231,78	1,26%
CNTL 5,25 22-29	500.000	USD	438.015,03	459.128,44	1,18%
COLOMBIA 4,95 20-30	1.200.000	USD	968.882,68	970.076,29	2,50%
CSN RES 7,625 19-26	500.000	USD	469.147,80	483.046,84	1,24%
DBS FRN 20-PERP	400.000	USD	354.117,49	384.621,93	0,99%
DELHI 6,45 19-29	500.000	USD	440.751,50	495.012,07	1,28%
ENEL CHI 4,875 18-28	1.100.000	USD	990.936,45	1.047.002,41	2,70%
ENGIE 6,375 24-34	800.000	USD	765.009,51	780.979,23	2,01%
ENTEL 4,75 14-26	600.000	USD	549.525,00	576.176,73	1,48%
GERDAU 4,875 17-27	500.000	USD	459.663,01	478.013,04	1,23%
HUTCH 7,50 97-27	500.000	USD	519.877,21	515.226,94	1,33%
HUTCHISON 7,45 03-33	500.000	USD	570.313,44	551.376,14	1,42%
IRB INFRA 7,11 24-32	200.000	USD	186.277,32	195.179,15	0,50%
KIMBERLY 2,431 20-31	800.000	USD	635.655,04	658.306,14	1,70%
KLABIN AU 7,00 19-49	900.000	USD	878.595,19	879.044,91	2,26%
KOREA HG 4,625 23-28	600.000	USD	559.096,78	575.183,00	1,48%
LENOVO 6,536 22-32	900.000	USD	858.030,04	915.227,43	2,36%
LENOVO GROUP 6,536 22-270732	700.000	USD	712.379,04	711.681,32	1,83%
MEITUAN 4,625 24-29	500.000	USD	446.000,36	467.877,83	1,21%
MERCADO 2,375 21-26	1.000.000	USD	890.123,23	933.703,53	2,41%
MILlicom INTERNATIONAL CELL 5,125 17-150128	600.000	USD	469.134,84	503.240,37	1,30%
MILlicom INTERNATIONAL CELL 6,25 19-250329	500.000	USD	425.759,01	429.557,70	1,11%
NETWORK FRN 19-PERP	700.000	USD	633.448,27	675.711,25	1,74%
OCBCSP FRN 24-34	1.000.000	USD	925.625,95	974.094,64	2,51%
PT PERT 5,15 23-28	200.000	USD	182.174,25	192.407,54	0,50%
SF 2,875 20-30	600.000	USD	495.737,44	522.217,28	1,35%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SIGMA 4,875 18-28	1.500.000	USD	1.355.636,33	1.426.629,65	3,67%
SK BROAD 4,875 23-28	400.000	USD	363.866,32	382.481,89	0,99%
SK HYNIX 5,50 24-27	200.000	USD	182.097,26	194.708,84	0,50%
STANDARD FRN 24-35	1.400.000	USD	1.295.989,90	1.382.430,71	3,56%
ST MARYS 5,75 24-34	750.000	USD	686.449,33	701.338,73	1,81%
SUZANO 2,50 21-28	1.000.000	USD	792.297,36	863.978,75	2,23%
TELEKOM 7,00 24-29	500.000	USD	461.467,46	482.387,74	1,24%
TEVA PHA 5,125 21-29	1.250.000	USD	1.119.394,27	1.181.144,38	3,04%
TML 4,35 21-26	1.350.000	USD	1.159.463,05	1.283.569,05	3,31%
TSMC 1,25 21-26	800.000	USD	668.738,40	738.190,24	1,90%
TSMC GLBL 1,00 20-27	400.000	USD	317.974,35	349.861,90	0,90%
VIGOROUS 2,75 20-25	500.000	USD	435.281,36	477.836,79	1,23%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			32.194.627,70	33.880.984,97	87,27%
Total Obligations			33.596.242,70	35.369.187,47	91,11%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			33.596.242,70	35.369.187,47	91,11%
Total du Portefeuille-Titres			33.596.242,70	35.369.187,47	91,11%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
AUSTRIA 0,00 20-200230	1.020.000	EUR	884.187,44	900.241,80	0,35%
AUSTRIA 0,00 20-40	190.000	EUR	118.347,75	119.473,90	0,05%
AUSTRIA 0,00 22-201028	1.020.000	EUR	915.925,06	934.559,70	0,37%
AUSTRIA 0,90 22-200232	1.330.000	EUR	1.131.383,61	1.181.718,30	0,47%
AUSTRIA 1,20 15-201025	1.035.000	EUR	1.034.989,83	1.026.233,55	0,40%
AUSTRIA 1,50 16-200247	320.000	EUR	266.678,04	242.852,80	0,10%
AUSTRIA 1,85 22-230549	500.000	EUR	416.013,88	402.710,00	0,16%
AUSTRIA 2,40 13-230534	610.000	EUR	587.648,82	591.800,65	0,23%
AUSTRIA 3,15 12-200644	440.000	EUR	470.534,34	445.977,40	0,18%
AUSTRIA 3,80 12-260162	800.000	EUR	1.063.870,85	933.936,00	0,37%
AUSTRIA 4,15 06-150337	1.380.000	EUR	1.578.777,58	1.552.224,00	0,61%
AUSTRIA 6,25 97-150727	1.065.000	EUR	1.308.476,63	1.169.210,25	0,46%
BELGIUM OLO 1,25 18-220433	1.630.000	EUR	1.425.038,52	1.445.736,65	0,57%
BELGIUM OLO 3,75 13-220645	400.000	EUR	453.147,06	420.438,00	0,17%
BELGIUM OLO 4,00 12-280332	1.670.000	EUR	1.895.693,16	1.805.503,80	0,71%
BELGIUM OLO 4,25 10-280341	670.000	EUR	739.008,06	748.369,90	0,29%
BELGIUM OLO 4,50 11-280326	1.465.000	EUR	1.618.800,95	1.504.445,12	0,59%
BELGIUM OLO 5,00 02-280335	295.000	EUR	361.884,21	346.269,53	0,14%
BELGIUM OLO 5,50 97-280328	345.000	EUR	410.594,21	378.389,10	0,15%
BELGIUM OLO 75 1,00 15-220631	2.520.000	EUR	2.279.012,40	2.275.560,00	0,90%
BELGIUM OLO 76 1,90 15-220638	995.000	EUR	922.670,20	856.540,77	0,34%
BELGIUM OLO 83 2,25 17-220657	1.330.000	EUR	1.162.212,70	998.264,75	0,39%
BELGIUM OLO 87 0,90 19-220629	1.160.000	EUR	1.078.000,20	1.084.600,00	0,43%
BELGIUM OLO 88 1,7 19-22062050	1.385.000	EUR	1.048.207,93	974.285,17	0,38%
BONOS Y OBLIG DEL ES 1,90 22-311052	1.650.000	EUR	1.147.207,14	1.156.072,50	0,46%
BTPS 0,00 21-26	5.180.000	EUR	4.842.038,20	5.036.850,70	1,98%
BTPS 1,50 20-300445	2.390.000	EUR	1.496.033,23	1.611.290,20	0,63%
BUNDES 0,00 20-25	1.910.000	EUR	1.809.711,26	1.878.685,55	0,74%
BUNDES 0,00 21-26	2.190.000	EUR	2.025.524,52	2.113.952,25	0,83%
BUNDESREPUBLIK 0,00 21-151128	9.330.000	EUR	8.506.841,35	8.633.282,25	3,40%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	7.345.000	EUR	6.592.725,17	6.834.742,85	2,69%
FINLAND 0,125 20-150436	300.000	EUR	222.536,43	220.347,00	0,09%
FINLAND 0,125 21-150452	595.000	EUR	294.251,07	283.383,63	0,11%
FINLAND 0,75 15-150431	1.000.000	EUR	879.890,93	896.280,00	0,35%
FINLAND 1,375 17-150447	215.000	EUR	164.804,07	158.581,85	0,06%
FINLAND 2,625 12-040742	375.000	EUR	387.258,50	355.535,63	0,14%
FINLAND 2,75 12-040728	1.855.000	EUR	1.907.980,30	1.884.995,35	0,74%
FINLAND 3,00 23-33	260.000	EUR	264.691,07	264.768,40	0,10%
FINLAND 4,00 09-040725	180.000	EUR	193.079,78	181.361,70	0,07%
FRANCE 0,50 20-72	430.000	EUR	160.682,40	147.429,80	0,06%
FRANCE GOVT 0,00 19-251130	8.940.000	EUR	7.501.123,26	7.611.516,00	3,00%
FRANCE OAT 1,50 18-250550	5.100.000	EUR	3.799.840,19	3.317.499,00	1,31%
FRANCE OAT 1,75 17-250639	3.420.000	EUR	2.817.777,56	2.787.778,80	1,10%
FRANCE OAT 2,75 12-251027	6.270.000	EUR	6.498.767,22	6.333.954,00	2,49%
FRANCE OAT 3,25 12-250545	1.850.000	EUR	1.956.983,59	1.771.421,25	0,70%
FRANCE OAT 4,00 04-250455	315.000	EUR	370.293,67	330.976,80	0,13%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
FRANCE OAT 4,00 06-251038	1.799.000	EUR	2.172.423,54	1.918.291,69	0,76%
FRANCE OAT 4,00 09-250460	2.450.000	EUR	3.068.922,00	2.583.451,50	1,02%
FRANCE OAT 4,50 09-250441	3.575.000	EUR	4.172.391,90	4.023.555,25	1,58%
FRANCE OAT 4,75 04-250435	315.000	EUR	378.838,28	357.147,00	0,14%
FRANCE OAT 5,50 97-250429	9.317.000	EUR	10.977.280,33	10.400.986,36	4,09%
FRANCE OAT 5,75 01-251032	9.745.000	EUR	12.267.577,92	11.606.295,00	4,57%
FRANCE OAT 6,00 94-251025	8.870.000	EUR	9.873.258,92	9.125.589,05	3,59%
GERMANY 0,00 19-150850	1.910.000	EUR	1.127.780,35	1.003.447,15	0,40%
GERMANY 0,00 20-150830	3.200.000	EUR	2.741.854,10	2.850.784,00	1,12%
GERMANY 0,00 21-150852	3.305.000	EUR	1.770.187,48	1.651.293,68	0,65%
GERMANY 2,30 23-33	6.320.000	EUR	6.338.141,00	6.335.673,60	2,49%
GERMANY 2,50 12-040744	2.695.000	EUR	2.822.054,64	2.658.779,20	1,05%
GERMANY 2,50 14-150846	2.145.000	EUR	2.350.683,73	2.116.771,80	0,83%
GERMANY 4,00 05-040137	1.970.000	EUR	2.518.752,28	2.275.409,10	0,90%
GERMANY 4,25 07-040739	1.220.000	EUR	1.594.006,75	1.465.323,70	0,58%
GERMANY 4,75 03-040734	380.000	EUR	472.104,46	457.428,80	0,18%
GERMANY 5,50 00-040131	4.326.000	EUR	5.530.583,80	5.124.925,68	2,02%
GERMANY 6,25 00-040130	435.000	EUR	553.360,62	518.330,77	0,20%
GERMANY 6,50 97-040727	8.092.000	EUR	9.982.837,33	8.966.219,22	3,53%
IRELAND 1,35 18-180331	1.220.000	EUR	1.131.056,70	1.148.678,80	0,45%
IRELAND TREASURY 0,90 17-150528	620.000	EUR	589.725,43	596.064,90	0,23%
IRELAND TREASURY 1,30 18-150533	290.000	EUR	258.978,95	264.127,65	0,10%
IRELAND TREASURY 1,70 17-150537	455.000	EUR	422.269,77	404.545,05	0,16%
IRELAND TREASURY 2,00 15-180245	375.000	EUR	343.324,71	324.236,25	0,13%
IRELAND TREASURY 2,40 14-150530	840.000	EUR	849.206,33	843.805,20	0,33%
IRISH TREASURY 1,50 19-150550	370.000	EUR	284.154,80	278.269,60	0,11%
ITALY 0,95 21-32	6.810.000	EUR	5.202.339,76	5.826.499,80	2,29%
ITALY 4,00 22-35	1.500.000	EUR	1.487.694,55	1.575.982,50	0,62%
ITALY BTP 1,65 20-011230	1.520.000	EUR	1.411.044,40	1.410.712,00	0,56%
ITALY BTP 1,70 20-010951	3.235.000	EUR	2.056.836,28	2.070.772,02	0,82%
ITALY BTP 2,80 16-010367	580.000	EUR	445.564,32	445.179,00	0,18%
ITALY BTP 3,25 14-010946	1.310.000	EUR	1.230.546,41	1.180.106,95	0,46%
ITALY BTP 4,75 13-010944	925.000	EUR	1.038.387,63	1.027.943,25	0,40%
ITALY BTP 5,00 03-010834	3.650.000	EUR	4.233.038,89	4.121.361,00	1,62%
ITALY BTP 5,00 07-010839	3.940.000	EUR	4.484.716,50	4.473.613,90	1,76%
ITALY BTP 5,00 09-010325	228.000	EUR	241.574,39	228.826,50	0,09%
ITALY BTP 5,00 09-010940	2.240.000	EUR	2.518.893,92	2.541.336,00	1,00%
ITALY BTP 5,25 98-011129	7.755.000	EUR	8.753.480,13	8.632.594,58	3,40%
ITALY BTP 7,25 96-011126	8.800.000	EUR	10.463.260,82	9.575.544,00	3,77%
NETHERLANDS GOVT 0,00 20-150152	1.560.000	EUR	796.854,13	772.098,60	0,30%
NETHERLANDS GOVT 0,00 20-150730	2.380.000	EUR	2.068.833,87	2.096.482,50	0,83%
NETHERLANDS GOVT 0,25 15-150725	1.390.000	EUR	1.358.105,94	1.373.660,55	0,54%
NETHERLANDS GOVT 2,50 12-150133	1.290.000	EUR	1.272.785,53	1.291.631,85	0,51%
NETHERLANDS GOVT 2,75 14-150147	965.000	EUR	1.058.120,24	971.137,40	0,38%
NETHERLANDS GOVT 3,75 10-150142	1.105.000	EUR	1.370.960,82	1.253.373,88	0,49%
NETHERLANDS GOVT 4,00 05-150137	810.000	EUR	990.359,22	918.321,30	0,36%
NETHERLANDS GOVT 5,50 98-150128	1.405.000	EUR	1.708.290,40	1.540.940,78	0,61%
NETHERLD 0,00 21-29	650.000	EUR	559.817,11	594.356,75	0,23%
PORTUGAL 0,30 21-171031	1.410.000	EUR	1.152.785,67	1.221.687,45	0,48%
PORTUGAL 1,15 22-42	520.000	EUR	373.353,07	378.877,20	0,15%
PORTUGAL 2,125 18-171028	950.000	EUR	952.136,61	948.366,00	0,37%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PORTUGAL 2,25 18-180434	365.000	EUR	348.965,02	350.042,30	0,14%
PORTUGAL 2,875 15-151025	585.000	EUR	604.693,42	587.065,05	0,23%
PORTUGAL 3,875 14-150230	700.000	EUR	750.725,27	753.574,50	0,30%
PORTUGAL 4,10 06-150437	820.000	EUR	937.725,71	910.942,10	0,36%
PORTUGAL 4,10 15-150245	100.000	EUR	116.000,52	111.510,00	0,04%
SPAIN GOVT 3,45 16-300766	675.000	EUR	687.924,48	633.943,13	0,25%
SPAIN KINGDOM 1,00 21-300742	2.150.000	EUR	1.357.916,77	1.462.225,75	0,58%
SPAIN KINGDOM 1,20 20-311040	2.360.000	EUR	1.775.541,82	1.722.965,20	0,68%
SPAIN KINGDOM 1,25 20-311030	5.610.000	EUR	5.134.678,53	5.192.363,55	2,04%
SPAIN KINGDOM 1,50 17-300427	7.455.000	EUR	7.294.527,02	7.327.966,80	2,88%
SPAIN KINGDOM 4,20 05-310137	2.982.000	EUR	3.334.076,20	3.276.397,95	1,29%
SPAIN KINGDOM 4,65 10-300725	2.390.000	EUR	2.503.608,29	2.419.552,35	0,95%
SPAIN KINGDOM 5,75 01-300732	6.380.000	EUR	7.701.576,35	7.655.330,10	3,01%
SPAIN KINGDOM 6,00 98-310129	3.895.000	EUR	4.672.003,07	4.430.952,00	1,74%
SPAIN TREASURY BILLS 2,70 18-311048	1.820.000	EUR	1.633.099,40	1.570.114,00	0,62%
Total EURO			257.685.742,94	250.325.827,19	98,55%
Total Obligations			257.685.742,94	250.325.827,19	98,55%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			257.685.742,94	250.325.827,19	98,55%
Total du Portefeuille-Titres			257.685.742,94	250.325.827,19	98,55%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	1.300	CHF	348.858,78	353.934,68	3,04%
Total FRANC SUISSE			348.858,78	353.934,68	3,04%
AP MOELLER-MAERSK -B-	100	DKK	158.952,15	159.643,30	1,37%
ORSTED A/S	2.400	DKK	124.053,29	104.338,73	0,89%
Total COURONNE DANOISE			283.005,44	263.982,03	2,26%
ACCOR	2.000	EUR	63.471,66	94.080,00	0,81%
ACKERMANS & VAN HAAREN	800	EUR	130.886,75	152.400,00	1,31%
ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVICIOS -NEW-AGEAS N.V.	2.000	EUR	92.997,48	96.880,00	0,83%
AGEAS N.V.	2.500	EUR	106.292,64	117.250,00	1,01%
AIB GROUP PLC	20.000	EUR	103.785,18	106.600,00	0,91%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	3.000	EUR	177.175,44	144.750,00	1,24%
ARKEMA	1.000	EUR	81.425,00	73.550,00	0,63%
ASR NEDERLAND N.V	4.000	EUR	184.674,09	183.120,00	1,57%
BANCO BPM SpA	15.000	EUR	98.655,40	117.180,00	1,01%
BANCO SANTANDER S.A. -REG-	45.000	EUR	183.876,32	200.902,50	1,72%
BNP PARIBAS S.A.	2.000	EUR	118.117,45	118.440,00	1,02%
CANAL PLUS	10.000	EUR	29.842,23	22.870,00	0,20%
CARREFOUR S.A.	10.000	EUR	158.720,11	137.300,00	1,18%
CELLNEX TELECOM S.A.	3.000	EUR	101.387,46	91.530,00	0,79%
COMMERZBANK A.G.	8.000	EUR	128.604,55	125.800,00	1,08%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	2.500	EUR	147.117,06	214.250,00	1,84%
CONTINENTAL A.G.	1.500	EUR	84.150,00	97.230,00	0,83%
COVIVIO	500	EUR	24.954,58	24.380,00	0,21%
CREDIT AGRICOLE S.A.	9.000	EUR	118.743,29	119.610,00	1,03%
DASSAULT SYSTEMES SE	2.500	EUR	85.839,06	83.750,00	0,72%
DEUTSCHE BANK -REG-	11.000	EUR	158.629,27	183.040,00	1,57%
DEUTSCHE TELEKOM A.G. -REG-	5.000	EUR	115.412,00	144.450,00	1,24%
DIETEREN GROUP	400	EUR	80.190,20	64.280,00	0,55%
DIF PORSCHE AKTIEN	1.500	EUR	105.139,00	87.630,00	0,75%
EDP ENERGIAS -REG-	15.000	EUR	52.485,00	46.365,00	0,40%
EIFFAGE S.A.	2.500	EUR	232.066,79	211.800,00	1,82%
ELIS S.A.	5.000	EUR	98.500,54	94.500,00	0,81%
ENGIE S.A.	11.000	EUR	158.635,67	168.410,00	1,44%
ENI SpA	5.000	EUR	71.263,91	65.450,00	0,56%
FRESENIUS SE & CO KGAA	5.000	EUR	146.027,47	167.700,00	1,44%
GERRESHEIMER A.G.	1.500	EUR	146.267,46	106.500,00	0,91%
HEIDELBERGCEMENT A.G.	1.400	EUR	129.807,67	167.020,00	1,43%
HENKEL	1.800	EUR	129.122,38	152.460,00	1,31%
INFINEON TECHNOLOGIES	5.000	EUR	162.169,67	157.000,00	1,35%
INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP	40.000	EUR	107.927,20	145.160,00	1,25%
IPSEN	1.000	EUR	114.246,10	110.700,00	0,95%
JDE PEET'S N.V.	6.000	EUR	129.485,99	99.180,00	0,85%
KERRY GROUP PLC	1.300	EUR	107.031,62	121.225,00	1,04%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
KION GROUP A.G.	3.000	EUR	102.177,32	95.580,00	0,82%
LEONARDO SPA	6.000	EUR	126.319,61	155.580,00	1,33%
MERCK KGAA	1.300	EUR	200.282,68	181.870,00	1,56%
NN GROUP N.V.	3.000	EUR	113.701,89	126.210,00	1,08%
NOKIA -A-	15.000	EUR	52.527,80	64.117,50	0,55%
PROSUS N.V.	4.250	EUR	133.167,32	162.987,50	1,40%
PRYSMIAN SPA	2.000	EUR	118.569,62	123.320,00	1,06%
PUMA AG	2.000	EUR	78.070,00	88.720,00	0,76%
QIAGEN	2.000	EUR	82.926,98	86.090,00	0,74%
REXEL S.A.	5.000	EUR	131.945,28	123.000,00	1,06%
RWE A.G. -A-	5.500	EUR	184.072,09	158.565,00	1,36%
S.O.I.T.E.C.	1.500	EUR	107.807,08	130.725,00	1,12%
SANOFI S.A.	2.000	EUR	188.681,33	187.480,00	1,61%
SAP	1.250	EUR	229.413,12	295.375,00	2,53%
SCOR SE	3.500	EUR	79.836,60	82.740,00	0,71%
SEB S.A.	500	EUR	47.255,95	43.750,00	0,38%
SIEMENS -NOM-	800	EUR	129.736,53	150.848,00	1,29%
SOCIETE GENERALE -A-	4.000	EUR	102.790,00	108.640,00	0,93%
SYENSQO	1.200	EUR	87.824,92	84.672,00	0,73%
TOTAL SA	5.500	EUR	338.632,78	293.535,00	2,52%
UCB	1.300	EUR	167.732,28	249.860,00	2,14%
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	1.000	EUR	62.030,20	72.720,00	0,62%
UNICREDIT SpA	5.000	EUR	156.601,55	192.625,00	1,65%
ZALANDO SE	4.500	EUR	116.031,84	145.755,00	1,25%
Total EURO			7.603.258,46	8.019.507,50	68,79%
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	5.000	GBP	134.765,51	123.548,62	1,06%
AVIVA PLC	10.000	GBP	48.113,65	56.700,53	0,49%
BARCLAYS PLC (NEW)	60.000	GBP	105.379,49	194.593,61	1,67%
BARRATT DEVELOPMENT	20.000	GBP	111.347,66	106.458,64	0,91%
BERKELEY GRP HLD	2.000	GBP	118.931,85	94.339,62	0,81%
BRITISH LAND CO PLC	15.000	GBP	70.223,18	65.384,62	0,56%
CENTRICA PLC NEW	60.000	GBP	95.387,58	96.952,10	0,83%
GSK PLC	10.000	GBP	180.548,86	162.856,80	1,40%
HALEON PLC	35.000	GBP	137.449,01	159.760,52	1,37%
JD SPORTS FASHION PLC	40.000	GBP	58.356,86	46.395,74	0,40%
NATIONAL GRID PLC	10.000	GBP	124.288,30	114.900,82	0,99%
NATWEST GROUP PLC	35.000	GBP	126.308,52	170.216,50	1,46%
PRUDENTIAL PLC	10.000	GBP	78.596,59	77.044,03	0,66%
STANDARD CHARTERED PLC	10.000	GBP	84.284,61	119.569,42	1,03%
VODAFONE GROUP PLC	100.000	GBP	90.460,94	82.607,64	0,71%
WHITBREAD PLC	2.000	GBP	67.539,09	71.262,70	0,61%
Total LIVRE STERLING			1.631.981,70	1.742.591,91	14,95%
CFD.ORKLA ASA	16.000	NOK	107.955,73	133.803,83	1,15%
MOWI ASA	10.000	NOK	162.133,17	165.596,70	1,42%
NORSK HYDRO	20.000	NOK	111.894,74	106.356,02	0,91%
TELENOR AS	6.000	NOK	64.345,77	64.742,15	0,56%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			446.329,41	470.498,70	4,04%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
BOLIDEN AB PUBL AK	3.000	SEK	90.890,44	81.414,15	0,70%
SAAB AB	6.000	SEK	117.260,13	122.553,86	1,05%
SSAB CORP. -B-	10.000	SEK	48.169,01	38.377,84	0,33%
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN -B- FRIA	8.000	SEK	136.047,97	145.155,79	1,25%
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	5.000	SEK	117.291,70	138.705,59	1,19%
Total COURONNE SUÉDOISE			509.659,25	526.207,23	4,51%
AERCAP HLDG N.V.	1.000	USD	85.190,90	92.419,12	0,79%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			85.190,90	92.419,12	0,79%
Total Actions Cotées ou Négociées			10.908.283,94	11.469.141,17	98,38%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			10.908.283,94	11.469.141,17	98,38%
Total du Portefeuille-Titres			10.908.283,94	11.469.141,17	98,38%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
ABBOTT IRELAND FINANCE 1,50 18-270926	3.000.000	EUR	2.923.980,00	2.949.450,00	0,46%
AB INBEV 2,875 20-020432	3.500.000	EUR	3.412.605,00	3.454.692,50	0,54%
ACCIONA 5,125 23-31	1.500.000	EUR	1.495.455,00	1.597.605,00	0,25%
AIRBUS GROUP SE 0,875 16-130526	2.000.000	EUR	1.914.230,00	1.951.150,00	0,31%
AIR LIQUIDE FINANCE 0,625 19-200630	2.000.000	EUR	1.695.310,00	1.769.890,00	0,28%
AIR LIQUIDE FINANCE 2,875 22-160932	3.000.000	EUR	2.998.824,00	2.953.530,00	0,47%
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC. 0,80 20-050532	6.000.000	EUR	4.855.059,00	5.102.280,00	0,80%
ALLIANZ 3,25 24-29	2.500.000	EUR	2.486.525,00	2.564.237,50	0,40%
ALLIANZ FRN 24-54	2.800.000	EUR	2.800.784,00	3.005.982,00	0,47%
ALLIANZ SE FRN 19-250949	3.000.000	EUR	2.446.125,00	2.725.770,00	0,43%
ALLIANZ SE FRN 20-080750	2.000.000	EUR	1.683.510,00	1.868.570,00	0,29%
AMERICA CORP. FRN 22-270433	4.000.000	EUR	3.849.190,00	3.866.420,00	0,61%
AMPRION 4,125 23-34	1.500.000	EUR	1.487.400,00	1.576.522,50	0,25%
APRR 3,125 24-34	2.200.000	EUR	2.170.212,00	2.149.180,00	0,34%
APRR SA 3,125 23-30	2.000.000	EUR	1.971.040,00	2.006.850,00	0,32%
ARGENTA FRN 22-27	3.000.000	EUR	2.987.160,00	3.123.105,00	0,49%
ARGENTA SPAARBANK FRN 22-080229	1.500.000	EUR	1.281.660,00	1.418.145,00	0,22%
ARVAL 4,125 23-26	3.500.000	EUR	3.488.590,00	3.543.295,00	0,56%
ASML HLDG N.V. 2,25 22-170532	2.000.000	EUR	1.912.780,00	1.940.970,00	0,31%
ASSA AB 3,875 23-30	3.500.000	EUR	3.486.735,00	3.655.190,00	0,58%
ASSICURAZIONI GENERALI 3,875 19-290129	2.000.000	EUR	1.858.580,00	2.060.900,00	0,32%
AT&T INC. 3,15 17-040936	3.000.000	EUR	2.483.010,00	2.860.080,00	0,45%
ATT INC 4,30 23-34	1.500.000	EUR	1.498.860,00	1.592.932,50	0,25%
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE 1,375 18-220130	2.500.000	EUR	2.262.437,50	2.331.137,50	0,37%
AUTOROUTE SUD FRANCE OAT 2,75 22-020932	4.000.000	EUR	3.956.720,00	3.864.180,00	0,61%
AXA FRN 22-100742	2.000.000	EUR	1.556.530,00	1.746.240,00	0,28%
AXA LOGISTICS EUR 0,375 21-151126	2.500.000	EUR	2.181.375,00	2.382.012,50	0,38%
AXA S.A. FRN 21-071041	6.000.000	EUR	4.614.450,00	5.208.840,00	0,82%
AYVENS 3,875 24-28	2.500.000	EUR	2.498.100,00	2.558.312,50	0,40%
BANKINTER FRN 23-31	2.000.000	EUR	1.994.780,00	2.159.410,00	0,34%
BANK OF AMERICA FRN 18-250428	2.000.000	EUR	1.870.500,00	1.944.940,00	0,31%
BANK OF AMERICA FRN 19-080829	3.200.000	EUR	2.704.505,50	2.938.624,00	0,46%
BARCLAYS FRN 22-34	3.000.000	EUR	2.985.900,00	3.321.300,00	0,52%
BBVASM 3,625 24-30	3.000.000	EUR	2.988.720,00	3.088.800,00	0,49%
BBVASM FRN 24-36	1.500.000	EUR	1.495.740,00	1.523.535,00	0,24%
BCO BILB 4,375 22-29	3.000.000	EUR	3.058.746,00	3.200.895,00	0,50%
BFCM 3,125 22-140927	1.500.000	EUR	1.495.560,00	1.507.605,00	0,24%
BKNG 3,75 24-36	3.000.000	EUR	2.967.660,00	3.060.030,00	0,48%
BLACKSTONE HLDG FINANCE 3,50 22-010634	4.000.000	EUR	3.916.212,50	4.040.000,00	0,64%
BMW 3,375 24-34	2.500.000	EUR	2.486.650,00	2.473.737,50	0,39%
BNP PARIBAS S.A. 1,375 19-280529	2.500.000	EUR	2.165.837,50	2.309.775,00	0,36%
BNP PARIBAS S.A. 2,10 22-070432	2.500.000	EUR	2.147.575,00	2.274.162,50	0,36%
BNP PARIBAS S.A. FRN 21-310833	2.000.000	EUR	1.581.260,00	1.799.840,00	0,28%
BNPP FRN 24-32	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.054.170,00	0,32%
BOOKING 3,25 24-32	2.000.000	EUR	1.988.380,00	2.004.990,00	0,32%
BOOKING 4,125 23-33	3.000.000	EUR	2.982.900,00	3.164.850,00	0,50%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
BOUYGUES 1,375 16-070627	3.100.000	EUR	2.959.849,00	3.014.858,50	0,48%
BOUYGUES S.A. 0,50 21-110230	5.700.000	EUR	4.691.698,50	5.043.502,50	0,79%
BP CAPITAL MARKETS FRN 20-PERPETUAL	2.500.000	EUR	2.269.525,00	2.490.287,50	0,39%
BUREAU 3,125 24-31	3.000.000	EUR	2.982.930,00	2.997.675,00	0,47%
BUREAU V 3,50 24-36	2.000.000	EUR	1.980.020,00	1.997.690,00	0,31%
BUREAU VERITAS 1,125 19-180127	4.000.000	EUR	3.748.000,00	3.882.840,00	0,61%
CAIXABAN 4,375 24-36	2.400.000	EUR	2.388.816,00	2.445.432,00	0,39%
CAIXABANK FRN 24-32	3.200.000	EUR	3.189.120,00	3.323.648,00	0,52%
CAIXABK 4,375 23-33	3.000.000	EUR	2.973.390,00	3.244.185,00	0,51%
CARMILA 5,50 23-28	1.700.000	EUR	1.690.956,00	1.821.422,50	0,29%
CEBREGI 4,75 24-34	2.000.000	EUR	1.999.060,00	2.125.300,00	0,33%
CESKA SPORITELNA FRN 21-130928	4.000.000	EUR	3.322.890,00	3.716.780,00	0,59%
CK HITCHINSON 1,00 21-021133	4.000.000	EUR	2.974.120,00	3.243.640,00	0,51%
CLOVERIE PLC ZURICH 1,50 18-151228	5.000.000	EUR	4.695.770,00	4.771.225,00	0,75%
COMPAGNIE FINANCE INDUSTRIES 1,125 17-131027	2.500.000	EUR	2.299.412,50	2.411.862,50	0,38%
COOP RAB 4,00 23-30	1.000.000	EUR	995.750,00	1.042.770,00	0,16%
COOP RABOBANK 0,875 20-050528	4.500.000	EUR	4.037.805,00	4.290.210,00	0,68%
COVIVIO 1,625 20-230630	2.000.000	EUR	1.667.890,00	1.830.980,00	0,29%
COVIVIO 4,125 24-33	3.200.000	EUR	3.182.560,00	3.248.736,00	0,51%
COVIVO 4,625 23-32	2.000.000	EUR	1.993.220,00	2.126.660,00	0,34%
CRED AGR 3,875 22-34	3.000.000	EUR	2.904.690,00	3.120.435,00	0,49%
CRED AGR 3,875 23-31	2.000.000	EUR	1.919.214,00	2.075.110,00	0,33%
CRED AGRI FRN 23-33	1.500.000	EUR	1.493.610,00	1.589.115,00	0,25%
CREDIT AGRICOLE LONDON 3,125 14-050226	1.400.000	EUR	1.428.630,00	1.409.569,00	0,22%
CREDIT AGRICOLE S.A. 0,125 20-091227	1.500.000	EUR	1.267.260,00	1.381.552,50	0,22%
CRITERIA 3,50 24-29	2.000.000	EUR	1.995.220,00	2.019.940,00	0,32%
CTP N.V. 3,875 24-32	4.000.000	EUR	3.969.000,00	3.956.380,00	0,62%
CTP NV 4,75 24-30	2.000.000	EUR	1.994.280,00	2.090.440,00	0,33%
DANAHER CORP. 2,50 20-300330	2.000.000	EUR	1.933.900,00	1.962.580,00	0,31%
DANSKE BK FRN 24-36	1.700.000	EUR	1.694.560,00	1.695.197,50	0,27%
DEUT BK 4,125 24-30	4.000.000	EUR	3.982.640,00	4.098.340,00	0,65%
DEUTSCHE 3,25 24-35	4.000.000	EUR	3.983.000,00	4.013.160,00	0,63%
DEUTSCHE FRN 23-29	4.500.000	EUR	4.487.310,00	4.777.380,00	0,75%
DH EUROPE FINANCE 1,20 17-300627	1.500.000	EUR	1.400.767,50	1.451.325,00	0,23%
DSM BV 3,625 24-34	2.700.000	EUR	2.685.312,00	2.741.404,50	0,43%
DSV FIN 3,125 24-28	2.000.000	EUR	1.999.340,00	2.022.240,00	0,32%
DSV FIN 3,375 24-32	2.000.000	EUR	1.995.040,00	2.026.660,00	0,32%
EDENRED 3,625 23-31	3.500.000	EUR	3.473.785,00	3.531.202,50	0,56%
EDF 4,375 24-36	2.000.000	EUR	1.987.380,00	2.097.760,00	0,33%
ELM B.V. FRN 15-PERPETUAL	4.000.000	EUR	3.718.760,00	3.976.060,00	0,63%
EMIRATES TELECOMMUNICATIONS 0,375 21-170528	1.750.000	EUR	1.515.395,00	1.607.392,50	0,25%
ENBW 3,75 24-35	2.000.000	EUR	1.995.220,00	2.007.330,00	0,32%
ENEL SPA FRN 24-PERP	4.000.000	EUR	3.978.160,00	4.099.980,00	0,65%
ENEXIS HLDG 0,375 21-140433	2.000.000	EUR	1.536.650,00	1.607.590,00	0,25%
ENEXIS HLDG 0,875 16-280426	1.100.000	EUR	1.059.212,00	1.078.159,50	0,17%
ENGIE FRN 24-PERP	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.138.945,00	0,49%
EPIROC 3,625 24-31	2.000.000	EUR	1.985.700,00	2.044.500,00	0,32%
ERG SpA 0,875 21-150931	2.500.000	EUR	1.941.237,50	2.114.512,50	0,33%
FCCSER 3,715 24-31	4.000.000	EUR	4.000.000,00	4.007.240,00	0,63%
FINGRID 2,75 24-29	2.000.000	EUR	1.993.640,00	1.993.240,00	0,31%
FINPOW 3,25 24-34	4.000.000	EUR	3.970.160,00	4.033.160,00	0,64%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
FIRMENICH PROD 1,375 20-301026	1.500.000	EUR	1.429.245,00	1.470.787,50	0,23%
FIRST ABU DHABI BANK 0,125 21-160226	2.000.000	EUR	1.826.900,00	1.933.550,00	0,30%
GATWICK 3,625 24-33	3.000.000	EUR	2.981.910,00	3.010.935,00	0,47%
GBL 4,00 23-33	1.500.000	EUR	1.494.900,00	1.580.400,00	0,25%
GENERAL 4,1562 24-35	1.000.000	EUR	1.000.000,00	1.019.645,00	0,16%
GIVAUDAN NEDERLAND 1,625 20-220432	4.000.000	EUR	3.452.300,00	3.610.420,00	0,57%
GOLDMAN SACHS GROUP 0,25 21-260128	4.000.000	EUR	3.448.460,00	3.712.960,00	0,59%
HANNOVER RUECK FRN 19-091039	4.000.000	EUR	3.190.660,00	3.608.300,00	0,57%
HEIBOS FRN 24-29	2.800.000	EUR	2.778.720,00	2.780.302,00	0,44%
HEIDELB 3,375 24-31	3.000.000	EUR	2.974.380,00	3.037.635,00	0,48%
HSBC HLDG FRN 22-150627	3.000.000	EUR	2.931.382,50	3.003.315,00	0,47%
HSBC HLDG PLC FRN 20-131131	3.000.000	EUR	2.302.500,00	2.612.565,00	0,41%
IBERDROLA INTERNATIONAL B.V. FRN 20-PERPETUAL	2.000.000	EUR	1.559.130,00	1.879.300,00	0,30%
IBESM 3,375 24-35	2.500.000	EUR	2.481.725,00	2.484.175,00	0,39%
IBESM 3,625 24-34	2.000.000	EUR	1.995.540,00	2.047.130,00	0,32%
IHG 3,625 24-31	2.000.000	EUR	1.997.680,00	2.013.330,00	0,32%
ILLINOIS 3,25 24-28	3.000.000	EUR	2.985.750,00	3.052.605,00	0,48%
ILLINOIS 3,375 24-32	2.000.000	EUR	1.981.440,00	2.045.120,00	0,32%
ILLINOIS TOOL WORKS 0,625 19-051227	4.000.000	EUR	3.576.400,00	3.785.460,00	0,60%
INDIGO 4,50 23-30	3.500.000	EUR	3.456.915,00	3.680.442,50	0,58%
ING GROUP N.V. 2,00 18-200928	1.000.000	EUR	916.730,00	966.585,00	0,15%
INTESA S 5,625 23-33	2.000.000	EUR	1.985.080,00	2.268.980,00	0,36%
INVESTOR AB 1,50 18-120930	1.500.000	EUR	1.358.737,50	1.393.650,00	0,22%
JPM FRN 24-34	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.046.110,00	0,32%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 19-110327	4.000.000	EUR	3.743.980,00	3.918.260,00	0,62%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 20-240228	2.000.000	EUR	1.767.020,00	1.895.480,00	0,30%
KBC GROUP 0,75 21-310531	2.000.000	EUR	1.576.840,00	1.728.970,00	0,27%
KBC GROUPE FRN 21-071231	2.000.000	EUR	1.667.960,00	1.909.250,00	0,30%
KBC GROUP FRN 23-29	2.000.000	EUR	1.989.780,00	2.085.660,00	0,33%
KBC GROUP N.V. FRN 21-010327	2.000.000	EUR	1.797.300,00	1.944.230,00	0,31%
KERING 1,25 16-100526	3.000.000	EUR	2.903.115,00	2.941.665,00	0,46%
KONINKLIJKE DSM 0,625 20-230632	2.000.000	EUR	1.569.370,00	1.677.540,00	0,26%
LA POSTE 0,375 19-170927	3.000.000	EUR	2.705.760,00	2.817.300,00	0,44%
LA POSTE 1,375 20-210432	2.000.000	EUR	1.775.950,00	1.755.080,00	0,28%
LA POSTE 3,75 23-30	3.500.000	EUR	3.475.500,00	3.602.130,00	0,57%
LEASYS 4,50 23-26	2.000.000	EUR	1.999.060,00	2.044.260,00	0,32%
LEASYS 4,625 23-27	4.500.000	EUR	4.485.375,00	4.641.457,50	0,73%
LINDE 3,50 24-34	2.000.000	EUR	1.984.440,00	2.043.470,00	0,32%
LINDE FINANCE B.V. 0,25 20-190527	2.500.000	EUR	2.254.562,50	2.363.337,50	0,37%
LINDE PLC 3,20 24-31	3.000.000	EUR	2.999.070,00	3.042.240,00	0,48%
LLOYDS BANK GROUP 1,50 17-120927	1.000.000	EUR	923.145,00	965.235,00	0,15%
LLOYDS BK FRN 24-30	2.000.000	EUR	1.994.540,00	2.024.680,00	0,32%
LLOYDS FRN 24-32	5.000.000	EUR	5.043.780,00	5.111.050,00	0,81%
LOGICOR 4,25 24-29	1.500.000	EUR	1.492.005,00	1.545.592,50	0,24%
LOGICOR 4,625 24-28	1.500.000	EUR	1.497.105,00	1.556.557,50	0,25%
LOGICOR FINANCING 3,25 18-131128	2.500.000	EUR	2.265.025,00	2.495.687,50	0,39%
LOREAL 2,875 23-28	4.000.000	EUR	3.978.920,00	4.034.120,00	0,64%
L OREAL 3,375 23-29	3.000.000	EUR	2.997.120,00	3.087.150,00	0,49%
LVMH 0,00 20-110226	2.500.000	EUR	2.336.950,00	2.432.925,00	0,38%
LVMH 3,125 24-32	2.000.000	EUR	1.994.700,00	2.012.410,00	0,32%
LVMH MOET 3,50 23-33	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.562.650,00	0,40%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MEDIOBANCA FRN 24-31	3.000.000	EUR	2.984.910,00	2.957.220,00	0,47%
MEDTRONI 3,875 24-36	4.000.000	EUR	3.997.200,00	4.146.860,00	0,65%
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 1,125 19-070327	1.500.000	EUR	1.412.850,00	1.451.175,00	0,23%
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 1,625 19-070331	2.000.000	EUR	1.933.656,00	1.850.690,00	0,29%
MERCEDES 3,25 24-32	3.500.000	EUR	3.494.400,00	3.516.222,50	0,55%
MERCEDES BENZ 1,125 19-080834	4.000.000	EUR	3.294.510,00	3.303.740,00	0,52%
MERCK FRN 20-090980	2.000.000	EUR	1.747.870,00	1.944.460,00	0,31%
MORGAN FRN 23-29	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.148.770,00	0,50%
MORGAN STANLEY 1,875 17-270427	3.000.000	EUR	2.824.440,00	2.940.465,00	0,46%
MORGAN ST FRN 24-30	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.052.840,00	0,32%
MUNICH RE FRN 18-260549	3.000.000	EUR	2.801.325,00	2.975.070,00	0,47%
NATWEST FRN 23-34	2.500.000	EUR	2.500.000,00	2.680.550,00	0,42%
NBN CO 3,50 24-30	2.000.000	EUR	1.993.200,00	2.041.460,00	0,32%
NBN CO 4,125 23-29	4.000.000	EUR	3.982.520,00	4.193.280,00	0,66%
NE PROPERTY B.V. 2,00 22-200130	1.000.000	EUR	714.010,00	927.205,00	0,15%
NETFLIX INC. 3,625 19-150630	4.000.000	EUR	3.668.600,00	4.121.080,00	0,65%
NEW YORK 3,625 23-30	5.000.000	EUR	4.979.650,00	5.171.250,00	0,82%
NORDEA 3,00 24-31	2.000.000	EUR	1.988.200,00	1.979.290,00	0,31%
NORDEA BANK 0,625 21-180831	3.000.000	EUR	2.638.350,00	2.882.835,00	0,45%
NOVO 3,375 24-34	3.000.000	EUR	2.988.720,00	3.048.690,00	0,48%
NTT FIN 3,359 24-31	2.000.000	EUR	2.000.000,00	2.025.930,00	0,32%
NV NEDER 3,875 24-44	1.600.000	EUR	1.598.896,00	1.645.344,00	0,26%
NYKREDIT REALKRED 0,25 20-130126	2.500.000	EUR	2.263.687,50	2.435.112,50	0,38%
ORANGE 3,875 23-35	3.000.000	EUR	2.997.180,00	3.145.935,00	0,50%
P3 GROUP 0,875 22-260126	4.000.000	EUR	3.449.680,00	3.913.500,00	0,62%
P3 GRP 4,00 24-32	1.500.000	EUR	1.490.400,00	1.509.217,50	0,24%
PEPSICO INC. 0,40 20-091032	1.750.000	EUR	1.355.917,50	1.450.968,75	0,23%
PEPSICO INC. 0,50 20-060528	4.500.000	EUR	4.025.070,00	4.198.927,50	0,66%
PERMANENT FRN 24-30	3.000.000	EUR	2.984.820,00	3.094.545,00	0,49%
PLUXEE 3,50 24-28	1.000.000	EUR	995.570,00	1.010.900,00	0,16%
PRAEMIA 5,50 23-28	2.000.000	EUR	1.997.700,00	2.136.620,00	0,34%
PROLOGIS 3,625 22-070330	1.000.000	EUR	992.890,00	1.015.595,00	0,16%
PROLOGIS 3,70 24-34	1.000.000	EUR	990.260,00	997.800,00	0,16%
PROLOGIS 3,875 23-30	5.000.000	EUR	4.967.850,00	5.192.175,00	0,82%
PROLOGIS 4,25 23-43	3.000.000	EUR	2.724.630,00	3.108.960,00	0,49%
PROLOGIS 4,625 23-35	5.000.000	EUR	4.870.304,99	5.367.450,00	0,85%
PROLOGIS INTERNATIONAL 3,125 22-010631	1.000.000	EUR	941.825,00	990.040,00	0,16%
PRYSMIAN 3,625 24-28	2.000.000	EUR	1.996.340,00	2.018.540,00	0,32%
RANDSTAD 3,61 24-29	3.000.000	EUR	3.000.000,00	3.058.950,00	0,48%
ROYAL SCHIPHOL GROUP 0,75 21-220433	2.000.000	EUR	1.552.950,00	1.641.270,00	0,26%
SAB SM FRN 24-31	2.300.000	EUR	2.298.298,00	2.306.773,50	0,36%
SAGAX 4,375 24-30	2.200.000	EUR	2.198.064,00	2.289.507,00	0,36%
SANOFI 1,25 22-29	2.000.000	EUR	1.875.000,00	1.883.290,00	0,30%
SANTAN 3,50 24-32	4.500.000	EUR	4.464.900,00	4.482.022,50	0,71%
SCHNEID 3,25 24-35	2.000.000	EUR	1.976.080,00	2.016.260,00	0,32%
SCHNEIDER 3,25 22-27	2.300.000	EUR	2.356.276,40	2.340.664,00	0,37%
SCHNEIDER 3,50 23-33	3.000.000	EUR	2.976.420,00	3.105.075,00	0,49%
SCMNVX 3,50 24-31	5.000.000	EUR	4.979.350,00	5.144.100,00	0,81%
SEGRO CAPITAL 0,50 21-220931	5.500.000	EUR	4.089.042,51	4.550.287,50	0,72%
SEGRO CAPITAL 1,25 22-230326	1.500.000	EUR	1.399.012,50	1.473.757,50	0,23%
SELP FINANCE SARL 3,75 22-100827	1.500.000	EUR	1.497.720,00	1.524.307,50	0,24%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SERVICIOS 5,25 23-29	1.500.000	EUR	1.500.000,00	1.615.245,00	0,25%
SIEMENS 3,375 23-31	3.000.000	EUR	2.989.950,00	3.097.170,00	0,49%
SILFIN 5,125 24-30	2.300.000	EUR	2.298.590,00	2.398.923,00	0,38%
SOCGEN 4,125 23-28	2.000.000	EUR	1.997.080,00	2.078.900,00	0,33%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE 0,00 21-190628	1.000.000	EUR	853.875,00	909.720,00	0,14%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE 1,25 19-180128	2.000.000	EUR	1.858.730,00	1.915.250,00	0,30%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE 1,50 18-250130	2.000.000	EUR	1.827.740,00	1.860.560,00	0,29%
SPAREBANK 3,75 23-27	2.000.000	EUR	1.990.920,00	2.047.670,00	0,32%
STATKRAF 3,125 23-31	4.000.000	EUR	3.966.640,00	4.014.980,00	0,63%
STATNETT SF 1,25 17-260430	7.500.000	EUR	6.708.510,00	6.926.400,00	1,09%
STEDIN 3,625 24-31	3.000.000	EUR	2.986.890,00	3.067.590,00	0,48%
STEDIN HLDG 0,50 19-141129	3.500.000	EUR	2.899.715,00	3.113.285,00	0,49%
STEDIN HLDG 2,375 22-060330	2.000.000	EUR	1.885.750,00	1.934.390,00	0,30%
SUEZ 5,00 22-32	2.000.000	EUR	1.988.460,00	2.188.930,00	0,34%
SWISSCOM FINANCE B.V. 0,375 20-141128	1.700.000	EUR	1.509.744,50	1.555.831,50	0,25%
TELEPERF 5,25 23-28	1.800.000	EUR	1.787.670,00	1.901.169,00	0,30%
TELSTRA CORP. 1,00 20-230430	3.100.000	EUR	2.665.684,00	2.816.427,50	0,44%
TENNET 4,25 22-32	3.000.000	EUR	3.132.870,00	3.189.330,00	0,50%
TEOLLIS 4,25 24-31	2.000.000	EUR	1.995.720,00	2.059.740,00	0,32%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 1,50 19-011039	4.000.000	EUR	2.658.540,00	3.030.240,00	0,48%
TOYOTA 4,05 23-29	2.500.000	EUR	2.495.450,00	2.613.262,50	0,41%
TOYOTA MOTOR CD 0,125 21-051127	6.000.000	EUR	5.185.890,00	5.568.030,00	0,88%
UNIBAIL 4,125 23-30	2.500.000	EUR	2.484.825,00	2.591.687,50	0,41%
UNICREDIT 4,00 24-34	3.000.000	EUR	2.998.050,00	3.095.520,00	0,49%
UNILEVER N.V. 1,375 18-040930	1.300.000	EUR	1.182.954,50	1.205.951,50	0,19%
URWFP 3,875 24-34	3.000.000	EUR	2.989.500,00	2.993.145,00	0,47%
VESTEDA 4,00 24-32	5.200.000	EUR	5.197.192,00	5.368.402,00	0,85%
VESTEDA FINANCE 0,75 21-181031	4.000.000	EUR	3.108.200,00	3.369.980,00	0,53%
VOLVO 3,125 24-29	1.500.000	EUR	1.495.020,00	1.503.180,00	0,24%
VOLVO TREASURY 2,625 22-200226	5.000.000	EUR	4.968.590,00	4.995.975,00	0,79%
VONOVIA 4,25 24-34	1.500.000	EUR	1.484.715,00	1.546.687,50	0,24%
WOLTERS 3,35 24-29	2.300.000	EUR	2.299.172,00	2.341.814,00	0,37%
WUERTH 3,00 24-31	5.000.000	EUR	4.984.800,00	5.024.975,00	0,79%
ZIMMER 3,518 24-32	3.000.000	EUR	2.999.880,00	3.018.885,00	0,48%
Total EURO			595.872.737,90	622.180.051,25	98,06%
Total Obligations			595.872.737,90	622.180.051,25	98,06%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			595.872.737,90	622.180.051,25	98,06%
Autres valeurs mobilières					
SIGMA FINANCE CORP. CAPITAL 07-300914 (1)	1.700.000	EUR	0,00	0,00	0,00%
Total EURO			0,00	0,00	0,00%
Total Autres valeurs mobilières			0,00	0,00	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			595.872.737,90	622.180.051,25	98,06%

(1) RC du 16/02/2009, valuation à 0 pour faillite

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ABU DHABI COMMERCIAL BANK	100.025	AED	217.957,67	274.030,29	0,11%
ABU DHABI ISLAMIC BANK	56.759	AED	133.488,28	206.236,28	0,08%
ABU DHABI NATIONAL OIL CO FOR	93.932	AED	103.226,01	86.931,77	0,03%
ADNOC DRILL	100.000	AED	109.698,21	140.135,93	0,06%
ALDAR PROPERTIES P.J.S.C.	140.897	AED	163.276,95	284.501,95	0,11%
AMERICANA RESTAURANT	79.500	AED	69.362,68	46.193,59	0,02%
DUBAI ISLAMIC BANK P.J.S.C.	82.962	AED	121.602,01	154.649,22	0,06%
EMAAR PROPERTIES	229.332	AED	384.064,48	774.800,83	0,31%
EMIRATES NBD BANK P.J.S.C.	69.232	AED	261.073,56	390.441,94	0,15%
EMIRATES TELECOMMUNICATIONS CORP.	125.809	AED	758.526,34	539.826,44	0,21%
MULTIPLY GROUP	80.000	AED	72.439,10	43.539,42	0,02%
NATIONAL BANK OF ABU DHABI	145.580	AED	647.204,50	525.909,16	0,21%
Total DIRHAM DES ETATS ARABES UNIS			3.041.919,79	3.467.196,82	1,37%
AMBEV S.A.	160.300	BRL	396.728,53	294.179,02	0,12%
B3 S.A. - BRASIL BOLSA BALCAO	191.300	BRL	399.164,32	308.606,27	0,12%
BANCO BRADESCO S.A.	67.300	BRL	169.248,09	111.935,22	0,04%
BANCO BRADESCO S.A.	197.100	BRL	593.536,16	356.167,70	0,14%
BANCO BTG PACTUAL S.A.	43.300	BRL	228.982,94	184.105,55	0,07%
BANCO DO BRASIL S.A.	63.400	BRL	245.083,44	239.538,86	0,09%
BB SEGURIDADE PARTICIPACOES S.A.	21.100	BRL	100.537,76	119.333,15	0,05%
BRF BRASIL FOODS S.A.	22.000	BRL	72.466,83	87.213,16	0,03%
CAIXA SEGURIDADE	23.700	BRL	69.865,19	52.792,63	0,02%
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS	10.000	BRL	85.236,36	59.150,88	0,02%
CIA ENERGETICA DE MINAS GERAIS CMIG	53.430	BRL	78.408,64	92.791,74	0,04%
CIA SIDERURGICA NACIONAL	24.100	BRL	69.751,02	33.378,04	0,01%
COMPANHIA DE CONCESSOES RODOVIARIAS	40.000	BRL	98.361,79	63.590,32	0,03%
COMPANHIA DE SANEAMENTO BASICO	11.900	BRL	125.069,46	164.626,71	0,07%
COMPANHIA PARANAENSE DE ENERGIA	40.000	BRL	75.336,15	57.212,53	0,02%
COSAN S.A.	62.600	BRL	188.167,36	79.849,93	0,03%
CPFL ENERGIA S.A.	5.500	BRL	31.628,91	27.159,54	0,01%
ELECTROBRAS	47.600	BRL	381.346,86	253.952,98	0,10%
EMBRAER S.A.	15.000	BRL	112.512,62	131.752,95	0,05%
ENERGISA S.A.	7.000	BRL	59.452,18	39.917,46	0,02%
ENGIE BRASIL ENERGIA S.A.	9.500	BRL	70.110,90	52.718,38	0,02%
EQUATORIAL ENERGIA S.A.	39.600	BRL	188.431,16	169.611,71	0,07%
GERDAU S.A.	57.138	BRL	195.105,10	162.021,40	0,06%
HAPVIDA PARTICIPACOES -E- INVESTIMENT	161.700	BRL	128.887,84	56.367,00	0,02%
HYPERA S.A.	18.700	BRL	120.833,50	52.879,85	0,02%
ITAUSA INVESTIMENTOS I S.A.	197.774	BRL	288.271,08	272.985,47	0,11%
ITAU UNIBANCO HLDG SA.	170.500	BRL	825.213,16	819.024,73	0,32%
JBS S.A.	29.100	BRL	147.019,48	165.123,80	0,07%
KLABIN S.A. CTF DE DEPOSITO DE ACOES	17.070	BRL	64.212,34	61.905,83	0,02%
LOCALIZA RENT -A- CAR S.A.	35.200	BRL	342.643,38	177.177,52	0,07%
NATURA & CO HLDG S.A.	22.100	BRL	53.863,76	44.081,16	0,02%
PETROLEO BRASILEIRO S.A.	150.000	BRL	853.868,71	848.574,38	0,34%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PETROLEO BRASILEIRO S.A. -PREF-S.A.	133.600	BRL	805.079,30	823.043,83	0,33%
PETRO RIO S.A.	28.000	BRL	149.921,58	175.733,13	0,07%
RAIA DROGASIL	50.608	BRL	193.702,88	174.041,14	0,07%
REDE D'OR SAO LUIZ S.A.	18.900	BRL	100.131,72	75.101,29	0,03%
RUMO S.A.	60.200	BRL	206.840,15	167.880,95	0,07%
SUZANO S.A.	28.700	BRL	291.647,77	277.165,95	0,11%
TELEFONICA BRASIL S.A.	13.000	BRL	112.483,87	95.043,14	0,04%
TIM S.A.	31.900	BRL	92.765,53	72.205,34	0,03%
TOTVS S.A.	15.000	BRL	70.597,80	62.722,75	0,02%
ULTRAPAR PARTICIPACOES S.A.	23.700	BRL	86.834,89	58.831,36	0,02%
VALE S.A.	117.400	BRL	1.518.756,44	1.001.089,54	0,40%
VIBRA ENERGIA S.A.	50.300	BRL	198.242,58	140.272,62	0,06%
WEG S.A.	59.700	BRL	330.867,20	492.460,61	0,19%
Total REAL BRÉSILIEN			11.017.216,73	9.255.317,52	3,66%
BANCO DE CHILE	1.338.631	CLP	124.627,81	146.948,64	0,06%
BANCO DE CREDITO E INVERSIONES S.A. -CAP-	2.700	CLP	70.761,84	72.361,40	0,03%
BANCO SANTANDER CHILE	2.826.521	CLP	110.296,71	129.821,76	0,05%
CENCOSUD S.A.	46.966	CLP	57.350,14	100.332,21	0,04%
EMPRESAS CMPC S.A.	39.700	CLP	71.329,41	60.172,73	0,02%
EMPRESAS COPEC S.A.	13.337	CLP	92.423,26	78.727,13	0,03%
ENEL AMERICAS S.A.	845.384	CLP	74.927,88	71.623,18	0,03%
ENEL CHILE S.A.	1.306.700	CLP	70.451,39	72.958,83	0,03%
FALABELLA SOCIEDAD ANOMINA COMERCIA	28.179	CLP	60.130,04	96.180,06	0,04%
LATAM AIRLINES GROUP S.A.	7.000.000	CLP	77.802,32	93.326,01	0,04%
SOCIEDAD QUIMICA Y MINERA DE CHILE	3.756	CLP	265.204,52	133.487,56	0,05%
Total PESO CHILIEN			1.075.305,32	1.055.939,51	0,42%
BANCOLOMBIA ORD	9.393	COP	72.419,56	77.418,16	0,03%
BANCOLOMBIA S.A. BANCOLOMBIA PFUND	13.599	COP	101.641,98	104.870,53	0,04%
INTERCONEXION ELECTRICA S.A. ESP	10.000	COP	47.124,03	36.607,25	0,01%
Total PESO COLOMBIEN			221.185,57	218.895,94	0,09%
CESKE ENERGETICKE ZAVODY A.S. (CEZ)	6.000	CZK	237.920,95	228.083,42	0,09%
KOMERCNI BANKA A.S.	3.306	CZK	88.545,81	111.425,66	0,04%
MONETA MONEY BANK AS	1.800	CZK	7.212,80	8.851,64	0,00%
Total COURONNE TCHÈQUE			333.679,56	348.360,72	0,14%
COMMERCIAL INTERNATIONAL BANK LTD	101.800	EGP	167.413,09	151.826,42	0,06%
Total LIVRE ÉGYPTIENNE			167.413,09	151.826,42	0,06%
ALPHA SERVICES & HLDG S.A	70.449	EUR	58.613,57	113.916,03	0,04%
EUROBANK HLDG S.A.	102.225	EUR	123.493,44	227.961,75	0,09%
HELLENIC TELECOMMUNICATIONS	4.954	EUR	82.087,78	73.715,52	0,03%
JUMBO S.A.	3.200	EUR	62.400,00	81.792,00	0,03%
MYTILINEOS HLDG S.A.	4.268	EUR	101.248,00	143.063,36	0,06%
NATIONAL BANK OF GREECE S.A.	30.900	EUR	167.753,00	236.694,00	0,09%
OPAP S.A.	4.697	EUR	70.848,66	73.742,90	0,03%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PIRAEUS FINANCIAL HLDG S.A.	32.700	EUR	125.820,00	125.895,00	0,05%
PUBLIC POWER CORP.	9.000	EUR	74.250,00	111.060,00	0,04%
Total EURO			866.514,45	1.187.840,56	0,47%
AAC TECHNOLOGIES HLDG INC.	23.483	HKD	51.697,18	109.478,54	0,04%
AGRICULTURAL BANK OF CHINA -H-	914.316	HKD	343.626,77	503.551,83	0,20%
AKESO, INC. -REG UNITARY	25.000	HKD	130.880,03	188.656,96	0,07%
ALIBABA GROUP HLDG LTD	559.100	HKD	6.499.910,27	5.727.443,84	2,26%
ALIBABA HEALTH INFO TECHNOLOGY	145.594	HKD	95.836,90	60.093,25	0,02%
ALUMINUM CORPORATION OF CHINA LTD	140.897	HKD	51.009,81	78.648,82	0,03%
ANHUI CONCH CEMENT CO LTD -H-	32.876	HKD	136.255,30	81.253,02	0,03%
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	47.676	HKD	527.201,09	461.426,53	0,18%
AVICHINA INDUSTRY & TECHNOLOGY -H-	93.932	HKD	51.410,93	45.075,96	0,02%
BAIDU INC. -REG -A-	83.400	HKD	1.337.985,63	857.463,61	0,34%
BANK OF CHINA LTD -H-	2.409.000	HKD	922.629,26	1.188.971,49	0,47%
BANK OF COMMUNICATIONS CO LTD	312.019	HKD	201.235,06	247.871,18	0,10%
BEIGENE LTD	26.039	HKD	303.773,38	353.501,35	0,14%
BEIJING ENTERPRISES HLDG LTD	22.778	HKD	77.466,75	75.608,56	0,03%
BEIJING ENTERPRISES WATER GROUP LTD	304.338	HKD	87.922,50	94.967,29	0,04%
BILIBILI INC. -REG -Z-REG-	5.636	HKD	138.090,11	99.495,51	0,04%
BOC AVIATION LTD	9.900	HKD	70.117,45	74.277,38	0,03%
BOSIDENG INTL HLDGS LTD	170.000	HKD	82.078,82	82.002,06	0,03%
BYD	36.200	HKD	1.188.314,16	1.199.811,03	0,47%
BYD ELECTRONIC CO LTD	23.483	HKD	70.847,46	122.761,93	0,05%
CD INTL INV GRP LTD	16.000	HKD	36.237,09	25.978,09	0,01%
CGN POWER CO LTD -H-	469.658	HKD	108.775,44	166.406,67	0,07%
CHINA CITIC BANK CORP.	301.761	HKD	136.160,27	201.456,61	0,08%
CHINA COMMUNICATION -H-	6.000	HKD	2.528,48	3.401,42	0,00%
CHINA CONSTRUCTION BANK CORP.	3.240.000	HKD	1.999.574,71	2.610.142,10	1,03%
CHINA COSCO -H-	77.963	HKD	104.158,48	124.063,11	0,05%
CHINA FEIHE LTD	140.897	HKD	154.918,69	95.464,61	0,04%
CHINA GALAXY SECURITIES CO LTD	89.987	HKD	49.690,51	79.317,71	0,03%
CHINA GAS HLDG LTD	126.808	HKD	187.346,16	106.728,27	0,04%
CHINA HONGQIAO GROUP LTD	95.000	HKD	69.822,98	138.891,31	0,05%
CHINA INTERNATIONAL CAPITAL CORP.	32.876	HKD	67.005,55	52.397,57	0,02%
CHINA LIFE INSURANCE CO LTD-H	262.526	HKD	402.313,95	479.118,03	0,19%
CHINA LITERATURE LTD	10.802	HKD	49.904,41	33.841,44	0,01%
CHINA LONGYUAN POWER -H- GROUP CORP.	162.837	HKD	219.382,61	130.371,63	0,05%
CHINA MENGNIU DAIRY	117.504	HKD	475.323,94	256.520,04	0,10%
CHINA MERCHANTS BANK CO LTD -H-	139.500	HKD	782.350,93	693.710,61	0,27%
CHINA MERCHANTS PORT HLDG CO LTD	58.997	HKD	78.026,67	101.510,31	0,04%
CHINA MINSHENG BANKING CORP. -H-	211.224	HKD	72.093,62	90.332,88	0,04%
CHINA NATIONAL BUILDING MATERIAL	80.897	HKD	82.636,51	35.602,44	0,01%
CHINA OILFIELD SERVICES -H-	334.000	HKD	309.232,81	292.323,18	0,12%
CHINA OVERSEAS LAND & INVESTMENT	152.942	HKD	365.033,67	235.772,19	0,09%
CHINA PACIFIC INSURANCE CO LTD	84.836	HKD	186.357,65	265.781,57	0,10%
CHINA PETROLEUM & CHEMICAL CORP. -H-	1.098.447	HKD	507.152,00	607.691,63	0,24%
CHINA RAILWAY GROUP LTD -H-	156.679	HKD	93.649,37	77.134,76	0,03%
CHINA RESOURCES BEER HLDG CO LTD	58.238	HKD	376.642,13	182.815,06	0,07%
CHINA RESOURCES GAS GROUP LTD	40.273	HKD	150.788,72	153.958,35	0,06%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CHINA RESOURCES LAND LTD	102.718	HKD	403.444,50	287.963,36	0,11%
CHINA RESOURCES MIXC LIFESTYLE SERV	12.681	HKD	60.131,03	45.561,23	0,02%
CHINA RESOURCES PHARMACEUTICAL	40.000	HKD	31.648,12	28.345,16	0,01%
CHINA RUYI HLDG LTD	292.000	HKD	67.213,60	88.939,17	0,04%
CHINA SHIPPING DEVELOPMENT CO LTD -H-	148.000	HKD	126.259,21	114.444,85	0,05%
CHINA STATE CONSTRUCTION INTERNATIONAL HLDG	79.842	HKD	84.478,59	121.693,12	0,05%
CHINA TAIPING INSURANCE HLDG	11.800	HKD	9.304,61	17.046,38	0,01%
CHINA TOWER CORP. -H-	1.599.871	HKD	188.839,67	222.765,09	0,09%
CHINA VANKE CO -H-	65.752	HKD	158.056,15	43.242,30	0,02%
CHOW TAI FOOK JEWELLERY	70.000	HKD	131.384,81	58.567,57	0,02%
CITIC PACIFIC LTD	177.829	HKD	172.140,86	203.613,40	0,08%
CITIC SECURITIES CO LTD -H-	59.235	HKD	126.649,51	157.224,57	0,06%
CMOC GROUP LTD	168.167	HKD	107.913,84	109.760,03	0,04%
COUNTRY GARDEN SERVICES HLDG CO LTD	281.857	HKD	166.978,52	16.994,75	0,01%
CRRC CORP. LTD	158.312	HKD	56.349,78	98.604,26	0,04%
CSPC PHARMACEUTICAL GROUP LTD	314.263	HKD	283.326,73	186.752,01	0,07%
ENN ENERGY HLDG LTD	32.700	HKD	427.801,03	227.046,63	0,09%
FAR EAST HORIZON LTD	100.000	HKD	70.353,53	70.489,95	0,03%
FOSUN INTERNATIONAL LTD	93.932	HKD	83.013,19	53.016,81	0,02%
FUYAO GLASS INDUSTRY GROUP CO LTD	23.483	HKD	113.928,45	163.341,98	0,06%
GCL POLY ENERGY HLDG LTD	573.000	HKD	132.365,47	76.934,74	0,03%
GEELY AUTOMOBILE HLDG LTD	213.924	HKD	392.065,51	394.141,21	0,16%
GENSCRIPT BIOTECH CORP.	37.573	HKD	130.302,78	45.963,71	0,02%
GIANT BIOGENE	14.200	HKD	71.539,48	88.091,30	0,03%
GREAT WALL MOTOR CO	48.325	HKD	95.076,00	82.066,65	0,03%
GUANGDONG INVESTMENT LTD	115.536	HKD	116.893,66	96.379,35	0,04%
HAIDILAO INTERNATIONAL HOLDI	42.921	HKD	90.922,32	84.842,04	0,03%
HAIER SMART HOME CO LTD -H-	85.600	HKD	280.871,38	292.651,39	0,12%
HAITIAN INTERNATIONAL HLDG LTD	30.573	HKD	72.357,49	80.198,20	0,03%
HAITONG SECURITIES CO LTD	115.200	HKD	80.885,46	98.104,11	0,04%
HANSOH PHARMACEUTICAL GROUP CO	42.269	HKD	81.615,51	90.805,02	0,04%
HENGAN INTERNATIONAL GROUP CO LTD S	10.483	HKD	34.092,87	29.258,10	0,01%
HUA HONG SEMICONDUCTOR LTD	16.438	HKD	56.906,63	44.243,66	0,02%
HUATAI SECURITIES CO LTD UNITAR	63.656	HKD	72.628,49	103.828,68	0,04%
INDUST. & COMMERC. BANK OF CHINA LTD	2.339.600	HKD	1.236.871,54	1.515.386,70	0,60%
INNOVENT BIOLOGICS INC.	42.921	HKD	182.345,79	195.296,77	0,08%
JD.COM INC. -A-	85.433	HKD	2.100.244,47	1.444.470,58	0,57%
JD HEALTH INTERNATIONAL INC	50.293	HKD	287.634,91	175.694,43	0,07%
JD LOGISTICS, INC.	50.000	HKD	74.493,66	79.565,37	0,03%
JIANGSU EXPRESSWAY CO LTD -H-	64.000	HKD	59.740,22	68.267,09	0,03%
JIANGXI COPPER CO LTD -H-	49.056	HKD	73.934,75	75.989,63	0,03%
KINGDEE INTERNATIONAL SOFTWARE GROUP	112.932	HKD	155.037,75	119.759,56	0,05%
KINGSOFT	34.285	HKD	127.885,44	143.427,81	0,06%
KUAISHOU TECHNOLOGY	75.823	HKD	638.773,13	389.780,95	0,15%
KUNLUN ENERGY CO LTD	179.256	HKD	144.760,27	187.196,24	0,07%
LENOVO GROUP	312.175	HKD	318.546,70	391.203,55	0,15%
LI AUTO INC.	41.700	HKD	710.780,02	487.053,84	0,19%
LI NING CO LTD	87.500	HKD	597.914,98	179.053,17	0,07%
LONGFOR GROUP HLDG LTD	91.252	HKD	232.222,00	113.445,31	0,04%
MEITUAN DIANPING B	170.000	HKD	2.962.572,91	3.206.111,62	1,27%
MINISO GRP -A-	14.400	HKD	70.258,78	84.229,89	0,03%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
NETEASE INC.	71.300	HKD	1.288.330,09	1.226.788,67	0,48%
NEW CHINA LIFE INSURANCE CO LTD	36.164	HKD	97.203,20	106.104,21	0,04%
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY	50.210	HKD	197.631,58	305.553,35	0,12%
NIO INC. -A-	48.400	HKD	763.072,35	209.396,17	0,08%
NONGFU SPRING CO., LTD. -REG-	70.759	HKD	378.397,74	298.652,12	0,12%
ORIENT OVERSEAS INTERNATIONAL LTD	3.000	HKD	76.064,17	42.928,01	0,02%
PETROCHINA CO LTD	935.273	HKD	542.580,32	710.434,01	0,28%
PICC PROPERTY & CASUALTY COMP-H	270.822	HKD	294.726,63	412.779,90	0,16%
PING AN INSURANCE GROUP CO -H-	229.000	HKD	1.309.196,08	1.311.019,80	0,52%
POP MART INTERNATIONAL GROUP LIM	13.200	HKD	60.982,98	147.118,86	0,06%
POSTAL SAVINGS BANK OF CHINA -H-	220.884	HKD	141.864,36	125.769,08	0,05%
SHANDONG GOLD MINING CO LTD	38.300	HKD	68.902,91	59.804,32	0,02%
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL -H-	47.689	HKD	53.016,20	27.272,20	0,01%
SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP LTD	23.600	HKD	253.943,59	181.906,34	0,07%
SINO BIOPHARM LTD	300.521	HKD	139.264,57	119.555,33	0,05%
SINOPHARMACEUTICAL GROUP CO LTD -H-	42.739	HKD	99.090,13	113.174,37	0,04%
SINOTRUK HONG KONG LTD	29.500	HKD	68.043,44	83.618,24	0,03%
SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY CO LTD	17.800	HKD	193.146,51	152.358,99	0,06%
TENCENT HOLDINGS LTD	222.200	HKD	8.928.497,19	11.519.251,09	4,55%
THE PEOPLE'INSURANCE CO	243.761	HKD	71.563,69	117.278,75	0,05%
TINGYI (CAYMAN ISLANDS) HLDG CORP.	98.992	HKD	130.495,92	124.544,56	0,05%
TONGCHENG TRAVEL HLDG LTD	40.000	HKD	79.517,18	90.505,61	0,04%
TRAVELSKY TECHNOLOGY LTD	30.000	HKD	55.731,63	38.788,12	0,02%
TRIP.COM GROUP LTD	19.445	HKD	593.295,20	1.305.406,72	0,52%
TSINGTAO BREWERY CO LTD -H-	29.483	HKD	248.551,11	208.192,05	0,08%
WANT WANT CHINA HLDG LTD	178.000	HKD	147.978,94	100.908,79	0,04%
WEICHAI POWER CO LTD	77.963	HKD	118.413,74	115.146,07	0,05%
WUXI APPTTEC CO LTD -H-	6.399	HKD	81.512,45	44.947,41	0,02%
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC.	137.500	HKD	896.699,16	300.172,81	0,12%
XIAOMI CORP	545.854	HKD	922.733,82	2.341.206,53	0,92%
XINYI SOLAR HLDG LTD	186.289	HKD	195.671,89	72.721,19	0,03%
XPENG INC.	35.500	HKD	397.080,03	205.884,73	0,08%
YADEA	44.000	HKD	71.266,38	70.783,35	0,03%
ZHAOJIN MINING INDUSTRY CO LTD	28.000	HKD	23.414,11	38.151,60	0,02%
ZHEJIANG LEAPMOTOR	24.900	HKD	67.897,06	100.761,47	0,04%
ZHUZHOU CRRC TIMES ELECTRIC CO LTD	6.483	HKD	30.583,17	26.435,89	0,01%
ZIJIN MINING GROUP -H-	194.496	HKD	272.389,37	341.904,03	0,14%
ZTE CORP. -H-	22.000	HKD	62.962,61	66.598,70	0,03%
ZTO EXPRESS -A-	14.993	HKD	370.195,59	282.014,61	0,11%
Total DOLLAR DE HONG-KONG			53.779.059,40	54.817.783,07	21,65%
GEDEON RICHTER	3.318	HUF	67.527,17	83.884,63	0,03%
MOL HUNGARIAN OIL & GAS PLC	16.897	HUF	124.939,08	112.135,96	0,04%
OTP BANK PLC	8.154	HUF	208.232,94	429.935,12	0,17%
Total FORINT HONGROIS			400.699,19	625.955,71	0,25%
ASTRA INTERNATIONAL TBK	774.000	IDR	308.067,40	227.560,01	0,09%
BANK MANDIRI PT TBK	1.216.000	IDR	402.173,89	415.879,33	0,16%
BANK RAKYAT INDONESIA PERSER	2.458.300	IDR	758.894,61	601.802,44	0,24%
BARITO PACIFIC TBK	768.558	IDR	50.921,99	42.425,15	0,02%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CHANDRA ASRI PAC	250.000	IDR	130.123,63	112.501,98	0,04%
CHAROEN POKPHAND INDONESIA TBK	170.500	IDR	56.060,48	48.695,66	0,02%
GOTO GOJEK TOKOPEDIA	40.369.100	IDR	274.620,40	169.553,21	0,07%
INDAH KIAT PULP & PAPER CORP.	74.300	IDR	38.006,81	30.314,93	0,01%
INDOFOOD SUKSES MAKMUR	119.000	IDR	51.702,41	54.978,97	0,02%
INDOFOOD SUKSES MAKMUR TBK	63.400	IDR	36.588,95	43.271,26	0,02%
KALBE FARMA TBK PT	723.000	IDR	66.816,48	58.997,84	0,02%
PT AMMAN MINERAL INT	274.200	IDR	128.896,02	139.433,16	0,06%
PT BANK CENTRAL ASIA TBK	1.932.400	IDR	1.050.396,78	1.121.777,97	0,44%
PT BANK NEGARA INDONESIA	608.300	IDR	179.934,30	158.769,10	0,06%
PT MERDEKA COPPER GOLD TBK	328.000	IDR	87.547,99	31.783,76	0,01%
PT UNILEVER INDONESIA TBK	207.000	IDR	64.075,24	23.412,11	0,01%
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK P	863.700	IDR	125.035,62	147.695,30	0,06%
TELKOM INDONESIA PERSERO TBK	1.649.800	IDR	480.126,00	268.262,21	0,11%
Total ROUPIE INDOÉSIEENNE			4.289.989,00	3.697.114,39	1,46%
ABB INDIA LTD	2.800	INR	261.423,43	218.315,23	0,09%
ADANI ENTERPRISES LTD -DEMAT-	8.100	INR	287.167,60	231.036,34	0,09%
ADANI GREEN ENERGY LTD	20.600	INR	415.026,50	241.823,97	0,10%
ADANI PORTS AND SPECIAL ECON	18.000	INR	287.963,74	249.961,08	0,10%
AMBUJA CEMENTS LTD	19.500	INR	137.927,54	117.853,88	0,05%
APL APOLLO TUBES LTD	3.200	INR	55.945,83	56.607,22	0,02%
APOLLO HOSPITALS ENTERPRISE	3.600	INR	243.248,42	296.288,45	0,12%
ASHOK LEYLAND LTD	88.000	INR	220.467,85	218.875,84	0,09%
ASIAN PAINTS LTD	15.000	INR	481.322,97	386.002,17	0,15%
ASTRAL LTD	8.800	INR	218.534,77	164.007,99	0,06%
AUROBINDO PHARMACEUTICAL LTD	9.500	INR	126.450,42	143.004,18	0,06%
AU SMALL FINANCE BANK LTD	10.400	INR	74.589,62	65.588,76	0,03%
AVENUE SUPERMARTS	6.500	INR	347.252,46	261.153,32	0,10%
AXIS BANK LTD	79.000	INR	1.059.854,49	948.769,92	0,37%
BAJAJ AUTO LTD	2.400	INR	251.281,11	238.285,00	0,09%
BAJAJ FINANCE	9.500	INR	744.858,64	731.148,41	0,29%
BAJAJ FINSERV LTD	15.000	INR	263.519,04	265.320,97	0,10%
BAJAJ HLDGS INVEST	950	INR	87.972,42	127.377,67	0,05%
BALKRISHNA INDUSTRIES LTD	3.700	INR	117.480,33	121.455,22	0,05%
BANK OF BARODA	46.000	INR	139.386,33	124.815,86	0,05%
BHARAT ELECTRONICS LTD -REG- S	146.000	INR	469.516,34	482.780,05	0,19%
BHARAT FORGE LTD	8.900	INR	160.973,60	130.458,64	0,05%
BHARAT HEAVY ELECTRICALS LTD	42.000	INR	136.838,36	108.679,91	0,04%
BHARAT PETROLEUM CORP. LTD	63.000	INR	218.504,02	207.825,45	0,08%
BHARTI AIRTEL	88.000	INR	1.353.078,48	1.576.054,96	0,62%
BOSCH LTD	200	INR	71.894,36	76.929,60	0,03%
BRITANNIA INDUSTRIES LTD	5.300	INR	314.370,06	284.734,58	0,11%
CANARA BANK	55.000	INR	74.324,07	62.114,09	0,02%
CHOLAMANDALAM INVESTMENT & FINANC	14.700	INR	221.965,32	196.648,34	0,08%
CIPLA LTD	18.900	INR	317.844,23	325.968,66	0,13%
COLGATE-PALMOLIVE (INDIA) LTD	4.700	INR	144.645,56	142.116,51	0,06%
CONTAINER CORP. OF INDIA LTD	9.500	INR	111.829,04	84.441,59	0,03%
CROMPTON GREAVES	23.300	INR	172.941,04	191.334,75	0,08%
CUMMINS INDIA LTD	7.000	INR	297.828,59	258.513,53	0,10%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DABUR INDIA -DIS-	20.000	INR	126.741,51	114.378,53	0,05%
DIVI S LABORATORIES LTD	4.800	INR	229.832,99	330.211,50	0,13%
DIXON TECHNOLOGIES INDIA LTD	1.000	INR	171.289,56	202.320,28	0,08%
DLF LTD	25.900	INR	246.349,79	240.994,78	0,10%
DR REDDY S LABO	22.000	INR	291.774,22	344.568,15	0,14%
EICHER MOTORS LTD	5.400	INR	288.862,89	293.709,86	0,12%
GAIL (INDIA) LTD -DIS-	130.000	INR	307.506,27	280.051,44	0,11%
GMR INFRASTRUCTURE LTD	125.000	INR	124.878,44	110.768,95	0,04%
GODREJ CONSUMER PRODUCTS LTD	13.500	INR	200.501,88	164.773,61	0,07%
GODREJ PROPERTIES LTD	4.300	INR	138.890,79	135.155,61	0,05%
GRASIM INDUSTRIES LTD	8.800	INR	240.401,99	242.470,76	0,10%
HAVELLS INDIA LTD	13.200	INR	267.084,75	249.414,23	0,10%
HCL TECHNOLOGIES LTD DEMATERIAL	33.400	INR	526.920,51	722.380,07	0,29%
HDFC ASSET MANAGEMENT CO LTD -R-	3.700	INR	157.982,68	175.250,53	0,07%
HDFC BANK	194.000	INR	3.563.177,86	3.879.540,46	1,53%
HDFC LIFE INSURANCE CO LTD	31.000	INR	198.446,05	215.768,78	0,09%
HERO MOTOCORP LTD	4.600	INR	274.491,09	215.883,95	0,09%
HINDALCO INDUSTRIES LTD -DEMAT-	45.500	INR	341.273,69	309.199,63	0,12%
HINDUSTAN AERON RG	7.850	INR	434.464,38	369.982,38	0,15%
HINDUSTAN PETROLEUM CORP. LTD	42.500	INR	161.829,38	195.953,61	0,08%
HINDUSTAN UNILEVER LTD	28.600	INR	772.127,37	750.656,04	0,30%
ICICI BANK LTD	178.800	INR	2.280.976,36	2.584.898,65	1,02%
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE COM	7.200	INR	136.115,73	145.193,06	0,06%
ICICI PRUDENTIAL LIFE INSURANCE COM	15.000	INR	98.581,05	110.799,97	0,04%
IDEA CELLULAR	900.000	INR	152.653,85	80.606,41	0,03%
IDFC FIRST BANK LTD	70.000	INR	59.531,41	49.855,05	0,02%
INDIAN HOTELS CO LTD	32.200	INR	218.937,70	318.738,34	0,13%
INDIAN OIL CORP. LTD	130.000	INR	240.225,15	200.030,46	0,08%
INDIAN RAILWAY CATERING & TOURISM	9.500	INR	107.824,91	84.323,71	0,03%
INDUSIND BANK LTD	12.500	INR	207.499,76	135.380,36	0,05%
INDUS TOWERS LTD	40.000	INR	167.239,35	154.219,26	0,06%
INFO EDGE -D- LTD	2.300	INR	156.337,46	225.121,26	0,09%
INFOSYS TECHNOLOGIES	113.000	INR	1.872.000,68	2.396.309,21	0,95%
INTERGLOBE AVIATION LTD	6.200	INR	294.643,19	318.504,17	0,13%
JINDAL STAINLESS LTD	8.000	INR	71.802,91	63.095,44	0,02%
JINDAL STEEL POWER -DIS-	12.000	INR	136.640,32	125.978,82	0,05%
JIO FINANCIAL SERV	102.000	INR	409.781,52	343.670,26	0,14%
JSW STEEL LTD	26.000	INR	264.797,91	264.390,38	0,10%
JUBILANT FOODWORKS LTD	10.000	INR	51.779,69	81.001,21	0,03%
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	36.600	INR	704.851,25	737.362,86	0,29%
LUPIN LTD	7.200	INR	127.798,32	191.319,41	0,08%
MACROTECH DEVELOPERS	9.600	INR	146.874,82	150.454,47	0,06%
MAHINDRA & MAHINDRA LTD	32.000	INR	953.944,10	1.085.436,48	0,43%
MANKIND PHARMA LTD	4.500	INR	106.219,73	146.208,25	0,06%
MARICO LTD DEMATERIALISED	29.500	INR	199.855,62	212.798,78	0,08%
MARUTI SUZUKI INDIA LTD	4.200	INR	576.332,27	514.424,55	0,20%
MAX HEALTHCARE INSTITUTE LTD	26.600	INR	266.619,41	338.497,17	0,13%
MPHASIS LTD	4.500	INR	129.097,17	144.523,03	0,06%
MRF LTD	50	INR	70.489,23	73.677,63	0,03%
MUTHOOT FINANCE LTD -REG-	2.800	INR	51.790,06	67.467,77	0,03%
NESTLE INDIA LTD	14.900	INR	411.070,98	364.722,51	0,14%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
NHPC LTD	200.000	INR	230.973,64	182.035,58	0,07%
NMDC	150.000	INR	149.329,52	111.535,99	0,04%
OIL & NATURAL GAS CORP. LTD	130.000	INR	390.849,31	350.834,15	0,14%
OIL INDIA LTD	22.000	INR	175.755,56	106.894,30	0,04%
PAGE INDUSTRIES LTD	150	INR	58.088,11	80.393,90	0,03%
PB FINTECH	11.000	INR	157.005,63	261.664,58	0,10%
PERSISTENT SYS	3.400	INR	138.836,77	247.664,26	0,10%
PETRONET LNG LTD	42.000	INR	146.847,72	164.014,75	0,06%
PHOENIX MILLS LTD	6.000	INR	102.611,72	110.588,47	0,04%
PIDILITE INDUSTRIES	4.600	INR	156.553,78	150.694,84	0,06%
PI INDUSTRIES LTD	3.600	INR	148.516,15	149.666,00	0,06%
POLYCAB INDIA LTD	2.200	INR	168.551,47	180.469,58	0,07%
POWER FINANCE CORP. LTD	52.000	INR	271.146,55	263.070,62	0,10%
POWER GRID CORP. OF INDIA LTD	215.000	INR	769.737,91	748.654,87	0,30%
PRESTIGE ESTATES PROJECTS LTD	6.000	INR	118.169,45	114.649,25	0,05%
PUNJAB NATIONAL BANK	92.000	INR	127.896,35	106.660,35	0,04%
RAIL VIKAS	20.000	INR	130.844,60	95.360,56	0,04%
RELAINCE INDUSTRIES	209.400	INR	3.375.228,78	2.870.915,03	1,13%
RURAL ELECTRIFICATION CORP. LTD	44.000	INR	251.475,65	248.505,97	0,10%
SAMVARDHANA MOTHERSON INTERNATIONAL	85.000	INR	145.562,31	149.686,98	0,06%
SBI CARDS & PAYMENT SERVICES LTD RE	11.500	INR	92.283,71	86.114,12	0,03%
SBI LIFE INSURANCE CO LTD	16.900	INR	273.009,17	265.053,18	0,10%
SHREE CEMENT LTD -DIS-	200	INR	57.127,99	57.965,78	0,02%
SHRIRAM TRANSPORT FINANCE CO LTD	10.800	INR	323.261,94	351.965,75	0,14%
SIEMENS LTD -DIS-	4.000	INR	329.899,89	294.904,85	0,12%
SONA BLW PRECISION	20.000	INR	137.366,58	134.186,10	0,05%
SRF LTD	6.600	INR	175.560,25	166.609,93	0,07%
STATE BANK OF INDIA	60.000	INR	557.872,90	538.019,02	0,21%
SUNDARAM FINANCE	2.500	INR	118.094,78	116.851,66	0,05%
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD	33.100	INR	547.493,43	704.298,61	0,28%
SUPREME INDUSTRIES	2.100	INR	135.051,90	111.345,98	0,04%
SUZLON ENERGY	374.458	INR	205.143,37	262.808,67	0,10%
TATA COMMUNICATIONS	3.000	INR	58.702,32	57.642,72	0,02%
TATA CONSULTANCY SERVICES LTD	32.600	INR	1.382.669,47	1.505.763,82	0,59%
TATA CONSUMER PRODUCTS	26.800	INR	323.898,41	276.515,85	0,11%
TATA ELXSI	1.700	INR	135.351,67	130.329,88	0,05%
TATA MOTORS LTD	75.781	INR	815.339,42	632.683,69	0,25%
TATA POWER CO LTD	85.000	INR	413.847,07	376.230,92	0,15%
TATA STEEL	290.000	INR	572.905,13	451.586,52	0,18%
TECH MAHINDRA LTD	22.000	INR	334.990,17	423.408,12	0,17%
THERMAX LTD	3.300	INR	191.686,35	150.374,78	0,06%
TITAN CO LTD	13.300	INR	500.290,50	488.047,73	0,19%
TORRENT PHARMACEUTICALS LTD	2.200	INR	64.471,11	83.382,51	0,03%
TORRENT POWER	13.000	INR	218.878,65	217.898,44	0,09%
TRENT	5.700	INR	324.438,22	458.000,24	0,18%
TUBE INVTS	3.300	INR	146.972,78	133.121,55	0,05%
TVS MOTOR CO LTD	9.000	INR	232.263,27	240.448,72	0,09%
ULTRA TECH CEMENT LTD	4.500	INR	525.202,39	579.998,14	0,23%
UNION BANK OF INDIA	35.000	INR	53.758,61	47.521,80	0,02%
UNITED SPIRITS LTD	15.500	INR	212.841,06	284.192,02	0,11%
UPL LTD	9.000	INR	51.249,42	50.861,22	0,02%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
UPL LTD	1.125	INR	1.135,38	2.862,21	0,00%
VARUN BEVERAGES	51.250	INR	352.765,47	369.085,79	0,15%
VEDANTA LTD	48.000	INR	245.549,46	240.641,60	0,10%
VOLTAS LTD	6.000	INR	113.238,60	121.143,11	0,05%
WIPRO LTD -DIS-	109.200	INR	293.389,35	371.809,41	0,15%
YES BANK LTD	500.000	INR	129.359,40	110.486,95	0,04%
ZOMATO	230.000	INR	499.191,14	721.368,71	0,28%
ZYDUS LIFESCIENCES	12.000	INR	146.220,45	131.528,54	0,05%
Total ROUPIE INDIENNE			48.132.118,74	49.029.752,89	19,37%
ALTEOGEN INC.	700	KRW	130.903,71	142.120,43	0,06%
AMOREPACIFIC CORP.	1.104	KRW	99.522,48	75.897,62	0,03%
CELLTRION INC.	5.111	KRW	632.445,49	628.644,30	0,25%
CELLTRION INC-DVSE	5.711	KRW	0,00	35.122,16	0,01%
CJ CHEILJEDANG CORP.	543	KRW	121.063,36	91.009,88	0,04%
COWAY CO LTD	2.362	KRW	94.399,14	103.658,24	0,04%
DAEWOO SHIPBUILDING & MARINE ENG	3.500	KRW	82.838,88	85.754,41	0,03%
DEUTSCHE BANK INSURANCE CO LTD	1.879	KRW	86.515,72	126.711,99	0,05%
DOOSAN BOBCAT INC.	2.348	KRW	50.768,51	64.537,17	0,03%
DOOSAN ENERBILITY	14.193	KRW	193.227,18	163.398,91	0,06%
ECOPRO BM CO LTD	1.604	KRW	179.681,50	115.637,82	0,05%
ECOPRO CO LTD	3.500	KRW	517.539,43	132.018,17	0,05%
ECOPRO MATERIALS CO	700	KRW	67.175,37	30.214,94	0,01%
GS HLDG CORP.	2.000	KRW	68.191,25	51.560,89	0,02%
HANA FINANCIAL GROUP INC.	10.400	KRW	345.664,35	387.506,95	0,15%
HANJIN KAL	200	KRW	8.270,87	9.892,34	0,00%
HANKOOK TIRE & TECHNOLOGY CO LTD	2.818	KRW	68.923,49	70.985,56	0,03%
HANMI PHARMACEUTICAL CO LTD	300	KRW	71.353,15	55.201,64	0,02%
HANMI SEMICONDUCTOR	1.000	KRW	74.399,03	54.119,25	0,02%
HANWHA AEROSPACE CO	1.080	KRW	80.602,97	231.315,52	0,09%
HD HYUNDAI	1.544	KRW	71.825,97	80.217,72	0,03%
HLB CO LTD	4.113	KRW	188.886,71	197.230,43	0,08%
HMM CO. LTD	9.393	KRW	168.150,75	108.816,02	0,04%
HYBE CO., LTD. -REG-	752	KRW	90.110,23	95.405,22	0,04%
HYUNDAI ELECTRIC & ENERGY SYSTEMS	800	KRW	161.026,34	200.470,82	0,08%
HYUNDAI GLOVIS CO LTD	1.000	KRW	63.387,85	77.472,53	0,03%
HYUNDAI HEAVY INDUSTRIES CO. LTD.	770	KRW	93.291,99	145.219,99	0,06%
HYUNDAI MOBIS	1.926	KRW	307.217,05	298.803,21	0,12%
HYUNDAI MOTOR CO LTD	4.712	KRW	689.661,38	655.298,19	0,26%
HYUNDAI MOTOR CO LTD -ISSUED 1999-	1.209	KRW	101.290,06	123.722,51	0,05%
HYUNDAI MOTOR CO LTD PFDNON-VO	992	KRW	63.725,96	99.303,38	0,04%
INDUSTRIAL BANK OF KOREA	6.800	KRW	56.305,02	63.922,38	0,03%
KAKAObANK CORP. -REG-	5.448	KRW	110.668,54	75.229,30	0,03%
KAKAO CORP.	11.200	KRW	518.226,25	280.659,15	0,11%
KB FINANCIAL GROUP INC.	12.623	KRW	487.638,36	686.459,53	0,27%
KIA CORP.	8.160	KRW	517.023,41	539.035,61	0,21%
KOREA AEROSPACE INDUSTRIES LTD	2.357	KRW	98.627,08	84.884,77	0,03%
KOREA ELECTRIC POWER CORP.	9.393	KRW	156.387,12	123.542,54	0,05%
KOREA INVESTMENT HLDG CO LTD	1.409	KRW	64.460,08	65.901,96	0,03%
KOREAN AIR	7.657	KRW	127.377,46	113.518,05	0,04%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
KOREA SHIPBUILD N OFF ENGINEER CO L	1.409	KRW	96.949,61	210.738,39	0,08%
KOREA ZINC CO LTD	180	KRW	58.829,53	118.786,84	0,05%
KRAFTON, INC.	945	KRW	151.821,38	193.722,32	0,08%
KUMHO PETRO CHEMICAL CO LTD	704	KRW	72.608,74	41.840,68	0,02%
L & F CO LTD	1.000	KRW	135.473,50	53.135,26	0,02%
LG CHEM LTD	1.800	KRW	627.025,15	295.195,91	0,12%
LG CHEM LTD ISSUE 01	282	KRW	49.651,82	29.376,32	0,01%
LG CORP.	2.982	KRW	172.670,60	140.843,87	0,06%
LG DISPLAY CO LTD	11.766	KRW	100.703,62	70.468,89	0,03%
LG ELECTRONICS INC.	3.811	KRW	251.384,94	208.748,45	0,08%
LG ENERGY SOLUTION LTD	1.600	KRW	490.741,00	365.255,74	0,14%
LG HOUSEHOLD & HEALTHCARE LTD	586	KRW	216.443,50	117.245,26	0,05%
LG INNOTEK CO LTD	517	KRW	129.877,26	54.941,86	0,02%
LG UPLUS CORP.	8.923	KRW	85.784,66	60.465,69	0,02%
LOTTE CHEMICAL CORP.	666	KRW	90.522,98	26.126,02	0,01%
LS ELECTRIC	900	KRW	101.773,87	94.935,01	0,04%
MERITZ FINL	3.100	KRW	178.772,87	211.491,47	0,08%
MIRAE ASSET SECURITIES CO LTD	8.728	KRW	42.694,41	45.975,67	0,02%
NAVER CORP.	4.400	KRW	717.864,95	574.097,01	0,23%
NCSOFT CORP.	285	KRW	44.718,78	34.231,90	0,01%
NETMARBLE CORP.	1.600	KRW	71.697,84	54.263,57	0,02%
NH INVESTMENT SECURITIES CO LTD	7.308	KRW	49.261,53	66.876,04	0,03%
ORION CORP.	2.133	KRW	150.813,41	143.281,01	0,06%
POSCO CHEMICAL CO LTD	1.064	KRW	153.936,31	99.182,15	0,04%
POSCO HLDG INC.	2.533	KRW	521.365,74	421.221,94	0,17%
POSCO ICT	1.900	KRW	70.107,42	23.780,98	0,01%
POSCO INTERNATIONAL CORP.	2.500	KRW	52.940,99	65.025,10	0,03%
SAMSUNG BIOLOGICS CO. LTD. -REG-	701	KRW	396.449,91	436.397,30	0,17%
SAMSUNG -C- NT CORP.	2.888	KRW	297.130,22	217.488,80	0,09%
SAMSUNG ELECTRO-MECHANICS CO LTD	1.510	KRW	143.458,62	122.629,63	0,05%
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	162.800	KRW	7.416.969,50	5.681.511,10	2,24%
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PFD	29.000	KRW	1.173.419,39	840.849,16	0,33%
SAMSUNG ENGINEERING CO LTD	7.245	KRW	121.448,95	78.656,43	0,03%
SAMSUNG FIRE & MARINE INSURANCE CO LTD	986	KRW	147.092,37	231.880,33	0,09%
SAMSUNG HEAVY INDUSTRIES CO LTD	30.090	KRW	156.670,77	223.048,06	0,09%
SAMSUNG LIFE INSURANCE CO LTD	2.396	KRW	127.615,08	149.002,30	0,06%
SAMSUNG SDI CO LTD	1.980	KRW	718.583,63	321.468,35	0,13%
SAMSUNG SDS CO LTD	1.268	KRW	129.026,90	106.303,59	0,04%
SHINHAN FINANCIAL GROUP CO LTD	15.248	KRW	449.212,67	476.621,48	0,19%
SK BIOPHARMACEUTICALS CO.	1.500	KRW	97.929,60	109.320,89	0,04%
SK BIOSCIENCE CO.,LTD	564	KRW	40.261,61	18.646,94	0,01%
SKC CO LTD -REG-	775	KRW	74.507,58	53.432,10	0,02%
SK ENERGY CO LTD	2.347	KRW	265.736,07	172.436,40	0,07%
SK HLDG CO LTD	1.102	KRW	173.124,63	95.061,61	0,04%
SK HYNIX INC.	19.050	KRW	1.545.350,05	2.173.163,43	0,86%
SK SQUARE CO LTD	3.170	KRW	120.820,84	164.903,65	0,07%
SK TELECOM CO LTD	1.900	KRW	70.371,98	68.800,33	0,03%
S-OIL CORP.	835	KRW	53.315,01	30.016,83	0,01%
WOORI FINANCIAL GROUP INC.	22.463	KRW	206.833,97	226.485,00	0,09%
YUHAN CORP.	2.378	KRW	89.028,22	186.413,59	0,07%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total WON SUD CORÉEN			26.009.567,47	22.776.212,15	9,00%
BOUBYAN BANK	35.706	KWD	77.454,20	62.744,14	0,02%
GULF BANK	41.895	KWD	38.017,76	42.780,80	0,02%
KUWAIT FINANCE HOUSE (K.S.C.)	337.355	KWD	749.590,11	788.306,44	0,31%
MABANEE CO	25.228	KWD	58.753,14	60.215,30	0,02%
MOBILE TELECOMMUNICATIONS CO K	85.838	KWD	142.124,87	126.101,87	0,05%
NATIONAL BANK OF KUWAIT (S.A.K.)	271.344	KWD	784.107,10	761.548,08	0,30%
Total DINAR KOWEITIEN			1.850.047,18	1.841.696,63	0,73%
ALFA S.A.B. DE CV -A-	91.200	MXN	60.637,00	63.917,81	0,03%
AMERICA MOVIL-B	600.000	MXN	561.117,50	416.610,55	0,16%
ARCA CONTINENTAL	16.438	MXN	103.259,89	131.880,23	0,05%
CEMEX SAB DE CV - CPO	555.561	MXN	282.966,79	301.378,60	0,12%
COCA-COLA FEMSA S.A.B. DE CV	17.083	MXN	113.925,97	128.525,75	0,05%
FIBRA UNO ADMINISTRACION S.A.B.	87.656	MXN	106.932,32	84.354,69	0,03%
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO	58.745	MXN	471.449,31	484.837,44	0,19%
GRUMA S.A.B.	8.593	MXN	118.578,80	130.066,96	0,05%
GRUPO AEROPORT-B	8.000	MXN	66.869,50	66.679,98	0,03%
GRUPO AEROPORT DEL PACIFIC	12.500	MXN	165.987,13	212.798,81	0,08%
GRUPO AEROPORTUARIO DEL SURESTE S.A.B. DE CV	6.810	MXN	146.061,53	169.113,73	0,07%
GRUPO BIMBO S.A.B. DE CV	55.502	MXN	192.293,96	142.396,76	0,06%
GRUPO CARSO S.A.B. DE CV -A1-	20.500	MXN	134.617,26	109.760,39	0,04%
GRUPO FINANCIERO BANORTE S.A.B. DE CV	91.776	MXN	594.699,86	571.050,48	0,23%
GRUPO FINANCIERO INBURSA S.A.B. DE CV	65.445	MXN	141.719,75	131.887,59	0,05%
GRUPO MEXICO S.A.B. DE CV	103.728	MXN	447.687,04	476.608,55	0,19%
INDUSTRIAS PENOLES S.A.B. DE CV	7.000	MXN	91.044,65	86.545,38	0,03%
KIMBERLY-CLARK DE MEXICO S.A.B. DE CV	40.000	MXN	65.991,45	54.619,18	0,02%
OPERADORA DE SITES MEXICANOS S.A.	62.500	MXN	69.883,62	35.965,75	0,01%
PROLOGIS PROPERTY	35.392	MXN	139.876,70	95.191,13	0,04%
PROMOTORA Y OPERADORA INFRAESTRUCTURA S.A.B. DE CV	6.500	MXN	58.589,46	53.323,13	0,02%
WAL-MART DE MEXICO SAB DE CV	175.000	MXN	597.769,23	446.137,88	0,18%
Total NOUVEAU PESO MEXICAIN			4.731.958,72	4.393.650,77	1,74%
AMMB HLDG BERHAD	49.500	MYR	42.189,67	58.584,31	0,02%
AXIATA GROUP	74.700	MYR	49.070,14	40.171,27	0,02%
CIMB GROUP HLDG BERHAD	229.600	MYR	271.786,98	406.613,03	0,16%
DIGI.COM BERHAD	169.500	MYR	140.779,06	132.517,68	0,05%
GAMUDA BERHAD	160.000	MYR	80.056,85	163.792,45	0,06%
GENTING BERHAD	57.900	MYR	60.287,33	48.268,24	0,02%
GENTING MALAYSIA BERHAD	80.600	MYR	52.407,80	39.340,42	0,02%
HONG LEONG BANK BERHAD	17.100	MYR	78.131,93	75.930,24	0,03%
IHH HEALTHCARE BERHAD	97.700	MYR	126.171,57	154.032,72	0,06%
INARI AMERTRON BERHAD	75.400	MYR	48.364,13	49.829,71	0,02%
IOI CORP. BERHAD	68.200	MYR	61.723,52	57.149,40	0,02%
KUALA LUMPUR KEPONG BERHAD	28.000	MYR	129.130,66	131.828,73	0,05%
MALAYAN BANKING BERHAD MAYBANK	194.800	MYR	375.057,61	430.808,70	0,17%
MALAYSIA AIRPORTS HLDG BERHAD	53.000	MYR	94.792,90	121.103,61	0,05%
MAXIS BERHAD	63.700	MYR	52.893,26	50.214,35	0,02%
MISC BERHAD	36.300	MYR	57.651,95	59.582,10	0,02%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MR D.I.Y. GROUP	309.000	MYR	102.309,52	123.459,86	0,05%
NESTLE (MALAYSIA) BERHAD	1.900	MYR	56.428,62	41.026,29	0,02%
PETRONAS CHEMICALS GROUP BERHAD	124.000	MYR	202.822,68	138.454,73	0,05%
PETRONAS DAGANGAN BERHAD PDB	8.100	MYR	39.856,77	33.797,74	0,01%
PETRONAS GAS BERHAD	50.000	MYR	188.046,92	190.918,42	0,08%
PPB GROUP BERHAD	17.400	MYR	63.219,91	46.597,92	0,02%
PRESS METAL ALUMINIUM HLDG BERHAD	166.000	MYR	175.477,93	175.670,86	0,07%
PUBLIC BANK BERHAD	563.900	MYR	525.190,72	555.344,53	0,22%
QL RESOURCES BERHAD	44.550	MYR	34.053,99	45.798,39	0,02%
RHB BANK BERHAD	39.400	MYR	50.891,20	55.140,00	0,02%
SIME DARBY BERHAD (MALAYSIA)	73.900	MYR	38.148,85	37.666,22	0,01%
SIME DARBY PLANTATION	56.300	MYR	55.158,49	60.187,89	0,02%
TELEKOM MALAYSIA BERHAD	30.700	MYR	37.023,70	44.091,57	0,02%
YTL CORP. BERHAD	290.000	MYR	151.283,23	167.226,39	0,07%
YTL POWER INT	169.000	MYR	128.712,76	161.326,06	0,06%
Total RINGGIT DE MALAISIE			3.569.120,65	3.896.473,83	1,54%
AYALA CORP.	10.072	PHP	106.991,14	100.722,52	0,04%
AYALA LAND INC.	190.074	PHP	92.687,37	83.139,62	0,03%
BANK OF THE PHILIPPINE ISLANDS	65.719	PHP	90.840,84	133.855,07	0,05%
BDO UNIBANK INC.	76.404	PHP	145.303,92	183.680,33	0,07%
INTERNATIONAL CONTAINER TERMINAL SERVICES	34.121	PHP	109.217,50	219.883,74	0,09%
JG SUMMIT HLDG INC.	93.932	PHP	79.578,39	32.226,23	0,01%
JOLLIBEE FOODS CORP.	438	PHP	1.551,33	1.967,03	0,00%
MANILA ELECTRIC CO MER	12.900	PHP	76.318,94	105.097,79	0,04%
METROPOLITAN BANK - TRUST CO MBTC	80.000	PHP	86.467,17	96.162,68	0,04%
PLDT INC.	1.588	PHP	46.410,09	34.332,41	0,01%
SM INVESTMENTS CORP.	11.445	PHP	165.953,56	171.774,84	0,07%
SM PRIME HLDG INC.	372.012	PHP	223.492,09	156.199,27	0,06%
UNIVERSAL ROBINA CORP.	60.199	PHP	95.664,82	79.396,33	0,03%
Total PESO PHILIPPIN			1.320.477,16	1.398.437,86	0,55%
ALLEGRO.EU S.A.	21.090	PLN	122.754,27	133.524,39	0,05%
BANK PEKAO S.A.	6.946	PLN	161.226,57	223.941,41	0,09%
BUDIMEX SA	500	PLN	63.899,60	54.544,39	0,02%
CD PROJEKT S.A.	2.959	PLN	60.235,76	132.445,04	0,05%
DINO POLSKA SA	1.479	PLN	116.893,35	134.786,18	0,05%
KGHM POLSKA MIEDZ S.A.	5.836	PLN	152.751,28	156.909,23	0,06%
LPP	44	PLN	113.042,62	159.962,59	0,06%
MBANK SA.	500	PLN	82.287,57	63.966,33	0,03%
PKO BANK POLSKI S.A.	32.637	PLN	274.791,41	455.990,91	0,18%
POLSKI KONCERN NAFTOWY ORLEN S.A.	21.302	PLN	303.241,59	235.070,29	0,09%
POWSZECHNY ZAKLAD UBEZPIECZEN S.A.	21.535	PLN	168.560,28	230.794,18	0,09%
SANTANDER BANK POLSKA S.A.	1.174	PLN	58.198,57	125.599,95	0,05%
Total ZLOTY POLONAIS			1.677.882,87	2.107.534,89	0,83%
BARWA REAL ESTATE CO	103.325	QAR	90.778,80	77.557,12	0,03%
COMMERCIAL BANK OF QATAR	101.948	QAR	158.777,38	117.624,51	0,05%
DUKHAN BANK	60.000	QAR	60.155,96	58.802,47	0,02%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
INDUSTRIES QATAR Q.S.C.	59.159	QAR	223.110,64	208.219,60	0,08%
MASRAF AL RAYAN	236.608	QAR	202.814,05	154.569,46	0,06%
MESAIEED PETROCHEMICAL HLDG COMP	164.380	QAR	108.585,01	65.180,85	0,03%
OOREDOO Q.P.S.C	26.100	QAR	70.931,01	79.956,24	0,03%
QATAR ELECTRICITY & WATER	14.090	QAR	65.429,88	58.673,30	0,02%
QATAR FUEL Q.S.C.	25.483	QAR	104.542,13	101.384,52	0,04%
QATAR GAS TRANSPORT CO LTD	138.349	QAR	138.059,50	152.247,20	0,06%
QATAR INTERNATIONAL ISLAMIC BANK	42.473	QAR	120.182,08	122.791,78	0,05%
QATAR ISLAMIC BANK	59.166	QAR	349.092,68	335.199,46	0,13%
QATAR NATIONAL BANK	152.200	QAR	738.886,55	697.974,40	0,28%
Total RIYAL DU QATAR			2.431.345,67	2.230.180,91	0,88%
A-CUM WARRANT-A POWER	5.157	SAR	397.069,36	532.029,35	0,21%
ADES HOLDING CO	13.000	SAR	63.747,14	58.003,50	0,02%
ADVANCED PETROCHEMICAL CO	3.400	SAR	49.223,76	28.050,79	0,01%
ALINMA BANK	38.375	SAR	312.376,01	285.534,14	0,11%
ALMARAI CO LTD	13.660	SAR	88.248,81	200.820,40	0,08%
AL RAJHI BANK	68.000	SAR	1.502.104,70	1.653.336,07	0,65%
ARABIAN INTERNET COM	620	SAR	39.281,14	43.024,57	0,02%
ARAB NATIONAL BANK	34.266	SAR	204.579,60	185.650,07	0,07%
BANK ALBILAD	23.500	SAR	243.193,54	235.857,66	0,09%
BANK ALJAZIRA	13.500	SAR	65.314,03	64.883,83	0,03%
BANQUE SAUDI FRANSI	48.118	SAR	289.073,15	195.895,22	0,08%
BUPA ARABIA FOR COOPERATIVE INS	3.200	SAR	138.974,80	170.247,76	0,07%
CO FOR COOP INS	2.500	SAR	102.390,75	94.839,11	0,04%
DALLAH HEALTH	950	SAR	42.371,38	36.624,86	0,01%
DAR AL ARKAN REAL ESTATE DEV	14.000	SAR	49.553,63	54.333,30	0,02%
DR. SULAIMAN AL-HABIB MEDICAL SV	3.250	SAR	203.009,30	234.219,18	0,09%
ELM CO	940	SAR	118.994,51	269.379,05	0,11%
ETIHAD ETISALAT CO	10.700	SAR	128.365,53	146.854,12	0,06%
JARIR MARKETING CO	15.800	SAR	65.882,37	51.410,51	0,02%
MOBILE TELECOMMUNICATIONS CO S	11.500	SAR	35.706,99	30.325,38	0,01%
MOUWASAT MEDICAL SERVICES CO	4.600	SAR	154.728,91	100.611,70	0,04%
NAHDI MEDICAL CO	1.000	SAR	48.814,95	30.225,15	0,01%
POWER WATER UTILITY	3.900	SAR	70.497,20	54.929,58	0,02%
RIYAD BANK	53.700	SAR	486.458,89	394.731,16	0,16%
SAUDI ARABIAN FERTILIZER CO	8.000	SAR	299.101,63	228.230,70	0,09%
SAUDI ARABIAN MINING CO	43.200	SAR	499.933,49	558.486,69	0,22%
SAUDI ARABIAN OIL CO	198.000	SAR	1.557.449,20	1.427.444,23	0,56%
SAUDI ARAMCO BASE	1.800	SAR	59.956,00	51.722,01	0,02%
SAUDI BASIC INDUSTRIES CORP.	31.800	SAR	765.864,73	547.599,47	0,22%
SAUDI BRITISH BANK	37.450	SAR	403.436,00	323.890,33	0,13%
SAUDI ELECTRICITY CO	21.600	SAR	130.109,70	93.821,32	0,04%
SAUDI INDUSTRIAL INVESTMENT GROUP	9.800	SAR	67.219,94	42.063,33	0,02%
SAUDI INTERNATIONAL PETROCHEMICAL	9.600	SAR	120.637,74	61.387,89	0,02%
SAUDI INVESTMENT BANK	16.250	SAR	69.769,88	60.559,53	0,02%
SAUDI KAYAN PETROCHEMICAL CO	19.500	SAR	81.477,60	35.183,00	0,01%
SAUDI RESEARCH & MEDIA GROUP	950	SAR	47.752,44	67.145,57	0,03%
SAUDI TADAWUL GROUP HLDG	2.050	SAR	126.748,09	114.228,44	0,05%
SAUDI TELECOM CO	72.400	SAR	750.858,63	744.319,93	0,29%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
THE SAUDI NATIONAL BANK	97.373	SAR	1.230.786,06	835.884,19	0,33%
YANBU NATIONAL PETROCHEMICAL COMPAN	14.200	SAR	162.306,10	137.956,20	0,05%
Total RIYAL SAOUDIEN			11.273.367,68	10.481.739,29	4,14%
ADVANCED INFO SERVICE -FOREIGN-	37.766	THB	198.444,74	305.680,28	0,12%
AIRPORTS OF THAILAND - FOREIGN	153.609	THB	283.939,68	257.761,57	0,10%
BANGKOK DUSIT MEDICAL SERVICES -FOREIGN-	383.300	THB	264.344,13	264.843,58	0,10%
BANGKOK EXPRESSWAY METRO-FOREIGN	122.243	THB	28.940,69	24.477,49	0,01%
BUMRUNGRAD HOSPITAL (F)	18.786	THB	90.983,83	105.696,78	0,04%
C.P. ALL PUBLIC CO LTD FOREIGN -R-	188.065	THB	289.187,67	295.690,51	0,12%
CENTRAL PATTANA PUBLIC CO LTD -FOREIGN	90.842	THB	148.303,77	146.031,34	0,06%
CENTRAL RETAIL CORP. PUBLIC CO -FOREIGN-	55.000	THB	59.606,41	52.738,30	0,02%
CHAROEN POKPHAND FOODS -FOREIGN-	281.602	THB	163.507,87	181.073,59	0,07%
CP AXTRA PUBLIC CY	55.192	THB	60.870,71	42.415,75	0,02%
DELTA ELECTRONICS	103.320	THB	121.459,25	444.363,91	0,18%
GULF ENERGY DEVELOPMENT -FOREIGN-	93.932	THB	118.179,83	157.621,36	0,06%
HOME PRODUCT CENTER PUBLIC-FOREIGN-	354.856	THB	99.670,98	94.072,90	0,04%
INTOUCH HLDG PUBLIC CO LTD -FOREIGN-	39.400	THB	70.478,81	107.783,55	0,04%
KASIKORNBANK PCL -FOREIGN-	15.500	THB	65.277,85	67.974,60	0,03%
KRUNGTHAI BANK PUBLIC CO LIM1	140.000	THB	64.821,67	82.914,76	0,03%
KRUNGTHAI CARD PUBLIC COMP FOREIGN	38.000	THB	58.987,18	53.584,37	0,02%
MINOR INTERNATIONAL PUBLIC -FOREIGN-	100.000	THB	83.809,16	73.325,98	0,03%
PTT EXPLORATION PROD PUBLIC -FOREIGN-	56.359	THB	243.220,86	189.144,96	0,07%
PTT GLOBAL CHEMICAL PUBLIC PLC -FOREIGN-	89.880	THB	96.872,14	61.849,68	0,02%
PTT OIL & RETAIL BUSINESS FOREIGN	93.932	THB	77.515,80	35.233,01	0,01%
PTT PUBLIC CO LTD -FOREIGN-	377.584	THB	342.255,21	338.097,42	0,13%
SCB X PUBLIC COMPANY	30.000	THB	87.917,72	99.413,11	0,04%
SIAM CEMENT PUBLIC CO LTD FOREIGN	21.400	THB	190.844,49	101.392,91	0,04%
THAI OIL PUBLIC CO LTD -FOREIGN-	47.000	THB	70.160,49	37.445,60	0,01%
TRUE CORPORATION PCL	350.000	THB	64.346,35	106.604,70	0,04%
Total BAHT THAÏLANDAIS			3.443.947,29	3.727.232,01	1,47%
AKBANK T.A.S.	127.700	TRY	138.687,89	226.168,62	0,09%
ASELSAN ELEKTRONIK SANAYI	37.700	TRY	61.316,12	74.646,74	0,03%
BIM BIRLESIK MAGAZALAR AS	16.059	TRY	106.795,26	231.790,14	0,09%
COCA-COLA ICECEK SANAYI A.S.	47.300	TRY	72.046,03	77.442,93	0,03%
EREGLI DEMIR VE CELIK FABRIKALARI	129.238	TRY	100.471,18	86.121,49	0,03%
FORD OTOMOTIV SANAYI AS	1.900	TRY	65.225,80	48.621,09	0,02%
HACI OMER SABANCI HLDG AS	24.152	TRY	26.164,72	63.322,17	0,03%
KOC HLDG AS	26.062	TRY	54.646,23	127.121,99	0,05%
PEGASUS HAVA	14.663	TRY	68.141,90	85.295,86	0,03%
SASA POLYESTER	211.600	TRY	75.008,62	23.520,23	0,01%
TUPRAS TURKIYE PETROL RAFINELERI AS	40.900	TRY	127.221,39	158.502,89	0,06%
TURKCELL ILETISIM HIZMET	46.966	TRY	43.588,31	119.031,81	0,05%
TURK HAVA YOLLARI AO	21.500	TRY	103.825,18	164.997,08	0,07%
TURKIYE IS BANKASI AS	350.000	TRY	107.225,15	129.425,00	0,05%
TURK SISE CAM	30.000	TRY	60.769,48	34.018,10	0,01%
YAPI VE KREDI BANKASI AS	75.000	TRY	46.820,48	62.718,83	0,02%
Total LIVRE TURQUE			1.257.953,74	1.712.744,97	0,68%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ACCTON TECHNOLOGY CORP.	17.000	TWD	176.694,37	387.088,03	0,15%
ACER INC.	91.938	TWD	64.180,83	107.785,28	0,04%
ADVANTECH CO LTD	15.297	TWD	156.081,34	156.131,61	0,06%
AIRTAC INTERNATIONAL GROUP	4.914	TWD	153.816,29	122.168,41	0,05%
ALCHIP TECHNOLOGIES LTD	3.000	TWD	272.565,21	289.852,08	0,11%
ASE INDUSTRIAL HLDG CO LTD	113.837	TWD	372.513,09	543.225,05	0,21%
ASIA CEMENT CORP.	102.081	TWD	130.887,76	121.480,79	0,05%
ASUSTEK COMPUTER INC.	26.526	TWD	287.953,81	481.319,89	0,19%
AUO CORP.	200.000	TWD	114.821,98	86.307,58	0,03%
CATCHER TECHNOLOGY CO LTD	22.604	TWD	129.874,82	129.171,99	0,05%
CATHAY FINANCIAL HLDG LTD	353.506	TWD	529.451,57	711.211,58	0,28%
CHAILEASE HLDG CO LTD	46.184	TWD	265.501,54	153.727,41	0,06%
CHANG HWA COMMERCIAL BANK	190.359	TWD	99.449,84	100.090,52	0,04%
CHENG SHIN RUBBER INDUSTRY CO LTD	37.000	TWD	50.437,92	53.459,15	0,02%
CHIMEI INNOLUX CORP.	231.188	TWD	118.945,89	97.723,39	0,04%
CHINA AIRLINES	65.000	TWD	49.139,61	49.111,37	0,02%
CHINA DEVELOPMENT FINANCIAL	520.000	TWD	226.837,13	263.459,05	0,10%
CHINA STEEL CORP.	431.280	TWD	372.193,60	249.633,69	0,10%
CHUNGHWA TELECOM CO LTD	128.800	TWD	491.969,18	468.558,85	0,19%
COMPAL ELECTRONICS INC.	185.111	TWD	158.884,75	205.295,08	0,08%
CTBC FINANCIAL HLDG	516.717	TWD	435.553,84	595.128,62	0,24%
DELTA ELECTRONICS INC.	70.925	TWD	568.908,01	899.401,96	0,36%
E.SUN FINANCIAL HLDG CO LTD	493.810	TWD	393.297,24	392.012,56	0,15%
ECLAT TEXTILE CO LTD	7.375	TWD	107.709,87	110.576,07	0,04%
E INK HLDG INC.	30.000	TWD	173.703,12	241.248,84	0,10%
EMEMORY TECHNOLOGY INC.	2.348	TWD	117.055,18	232.044,86	0,09%
EVA AIRWAYS CORP.	60.000	TWD	61.090,75	78.383,78	0,03%
EVERGREEN MARINE CORP. TAIWAN LTD	41.721	TWD	259.771,45	276.514,91	0,11%
FAR EASTERN NEW CENTURY CORP.	137.070	TWD	134.851,27	127.588,29	0,05%
FAR EASTONE TELECOMMUNICATION	51.752	TWD	124.981,46	136.284,35	0,05%
FENG TAY ENTERPRISE CO LTD	19.946	TWD	100.546,15	78.142,77	0,03%
FIRST FINANCIAL HLDG CO	360.737	TWD	279.229,14	287.966,06	0,11%
FORMOSA CHEMICALS & FIBRE CORP.	109.000	TWD	231.732,11	87.653,74	0,03%
FORMOSA PLASTICS CORP.	132.808	TWD	407.673,96	138.878,15	0,05%
FUBON FINANCIAL	277.508	TWD	479.995,05	738.149,94	0,29%
GIGA-BYTE TECHNOLOGY CO LTD	21.000	TWD	199.132,42	168.564,89	0,07%
GLOBAL UNICHIP CORP.	4.000	TWD	167.323,20	160.243,43	0,06%
GLOBALWAFERS CO LTD	8.045	TWD	127.754,63	90.406,97	0,04%
HON HAI PRECISION INDUSTRY CO LTD	427.760	TWD	1.595.990,92	2.318.458,48	0,92%
HOTAI MOTOR CO LTD	9.217	TWD	177.155,37	168.058,92	0,07%
HUA NAN FINANCIAL HLDG CO LTD	329.538	TWD	223.301,94	253.839,10	0,10%
INTERNATIONAL GAMES	9.000	TWD	255.027,54	258.215,79	0,10%
INVENTEC CORP.	88.000	TWD	102.292,90	129.867,87	0,05%
JENTECH PRECISION	3.000	TWD	124.636,48	134.763,55	0,05%
LARGAN PRECISION CO LTD	3.288	TWD	197.694,36	259.081,81	0,10%
LITE-ON TECHNOLOGY CORP.	72.106	TWD	167.346,82	211.337,13	0,08%
MEDIATEK INC	52.086	TWD	1.293.515,15	2.170.994,76	0,86%
MEGA FINANCIAL HLDG CO	421.449	TWD	457.904,68	480.437,97	0,19%
MICRO-STAR INTERNATIONAL CO LTD	21.604	TWD	78.882,48	116.775,45	0,05%
NAN YA PLASTICS CORP.	230.077	TWD	460.974,33	202.640,25	0,08%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
NANYA TECHNOLOGY CORP. -REG-	44.148	TWD	70.159,83	38.038,05	0,02%
NIEN MADE ENTERPRISE CO LTD	8.000	TWD	82.150,54	86.366,49	0,03%
NOVATEK MICROELECTRONICS CORP.	21.000	TWD	263.918,71	310.530,56	0,12%
PEGATRON CORP.	68.449	TWD	151.201,49	185.295,11	0,07%
PHARMAESSENTIA CORP	5.000	TWD	82.651,97	90.578,78	0,04%
POU CHEN CORP.	110.932	TWD	111.386,20	120.577,02	0,05%
PRESIDENT CHAIN STORE CORP.	23.090	TWD	193.502,32	178.879,68	0,07%
QUANTA COMPUTER INC.	91.900	TWD	403.828,40	776.924,36	0,31%
REALTEK SEMICONDUCTOR CORP.	17.000	TWD	236.590,96	284.432,09	0,11%
RUENTEX DEVELOPMENT CO LTD	88.712	TWD	103.068,55	112.103,97	0,04%
SHIN KONG FINANCIAL HLDG CO LTD	497.952	TWD	127.137,23	173.081,57	0,07%
SILERGY CORP.	9.000	TWD	133.387,45	106.971,33	0,04%
SINOPAC FINANCIAL HLDG CO LTD	423.693	TWD	226.922,46	285.803,87	0,11%
SYNNEX TECHNOLOGY INTERNATIONAL	40.000	TWD	68.457,68	83.420,84	0,03%
TAISHIN FINANCIAL	471.757	TWD	223.346,26	241.795,90	0,10%
TAIWAN BUSINESS BANK	176.972	TWD	63.330,13	77.412,72	0,03%
TAIWAN COOPERATIVE FINANCIAL HLDG	330.509	TWD	248.883,68	236.576,11	0,09%
TAIWAN HIGH SPEED RAIL CORP.	70.000	TWD	60.644,98	57.322,37	0,02%
TAIWAN MOBILE CO LTD	67.269	TWD	219.102,16	224.901,40	0,09%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	840.000	TWD	14.890.502,29	26.599.230,89	10,51%
THE SHANGHAI COMMERCIAL & SAVINGS	145.174	TWD	227.656,80	169.342,26	0,07%
UNIMICRON TECHNOLOGY CORP.	47.000	TWD	247.887,10	195.208,31	0,08%
UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP.	147.427	TWD	319.487,30	351.323,24	0,14%
UNITED MICROELECTRONICS CORP.	407.230	TWD	547.950,72	516.409,53	0,20%
VANGUARD INTERNATIONAL SEMI	30.997	TWD	76.582,83	91.215,05	0,04%
VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY CORP.	2.348	TWD	109.148,17	128.644,84	0,05%
WALSIN LIHWA CORP.	126.986	TWD	141.698,89	88.651,38	0,04%
WAN HAI LINES LTD	20.794	TWD	69.221,97	49.675,27	0,02%
WISTRON CORP.	92.000	TWD	239.775,13	281.839,91	0,11%
WIWYNN CORP.	3.348	TWD	119.034,88	258.385,46	0,10%
WPG HLDG CO LTD	52.771	TWD	112.617,52	106.324,35	0,04%
YAGEO CORP.	17.859	TWD	223.442,57	284.600,55	0,11%
YANG MING MARINE TRANSPORT CORP.	58.707	TWD	155.431,93	130.908,27	0,05%
YUANTA FINANCIAL HLDG	340.859	TWD	223.215,01	341.377,59	0,13%
ZHEN DING TECHNOLOGY HLDG LTD	22.000	TWD	73.184,73	77.765,19	0,03%
Total DOLLAR TAIWANAIS			34.573.741,19	49.662.376,38	19,62%
360 DIGITECH INC. -A- AMERICAN -DIS-	3.194	USD	52.853,99	118.383,12	0,05%
ANGLOGOLD ASHANTI	15.241	USD	238.441,94	339.702,83	0,13%
AUTOHOME INC. -ADR-	2.900	USD	69.342,60	72.675,04	0,03%
BUENAVENTURA -SP ADR- -B-	7.000	USD	110.284,33	77.875,42	0,03%
CREDICORP LTD	2.483	USD	319.091,39	439.578,52	0,17%
H WORLD GROUP LTD -ADR-	8.106	USD	293.910,54	258.562,22	0,10%
KANZHUN	8.900	USD	144.673,31	118.609,37	0,05%
KE HLDG INC.	23.450	USD	363.918,56	417.140,51	0,16%
LEGEND BIOTECH ADR	2.600	USD	150.045,47	81.703,52	0,03%
NU	103.000	USD	1.392.809,72	1.030.497,34	0,41%
PINDUODUO	24.000	USD	1.998.466,39	2.247.957,51	0,89%
SOUTHERN COPPER CORP.	2.555	USD	156.593,16	224.854,80	0,09%
TAL EDUCATION GROUP -A -ADR-	16.329	USD	115.512,67	158.007,32	0,06%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
TENCENT MUSIC	22.483	USD	142.919,90	246.433,66	0,10%
VIPSHOP HOLDING LTD ADR	12.018	USD	113.690,77	156.332,65	0,06%
XP INCORPORATION A	10.000	USD	166.297,82	114.437,47	0,05%
YUM CHINA HLDG INC.	14.764	USD	635.622,40	686.800,46	0,27%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			6.464.474,96	6.789.551,76	2,68%
ABSA GROUP LTD	25.744	ZAR	206.972,02	249.997,39	0,10%
ANGLO AMERICAN PLATINUM LTD	2.724	ZAR	141.416,08	79.315,65	0,03%
ASPEN PHARMACARE HLDG PLC	12.890	ZAR	116.669,97	108.747,56	0,04%
BID CORP. LTD	11.883	ZAR	226.267,23	261.846,95	0,10%
BIDVEST GROUP LTD	9.623	ZAR	115.582,64	129.852,07	0,05%
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	3.000	ZAR	337.255,24	481.221,50	0,19%
CLICKS GROUP LTD	8.254	ZAR	124.705,65	157.604,05	0,06%
DISCOVERY HLDG LTD	16.203	ZAR	121.188,66	161.508,42	0,06%
FIRSTRAND LTD	169.500	ZAR	585.052,68	658.919,44	0,26%
GOLD FIELDS LTD	29.700	ZAR	309.207,66	375.583,81	0,15%
HARMONY GOLD MINING -SOUTH AFRICA-	22.000	ZAR	93.475,53	169.650,82	0,07%
IMPALA PLATINIUM HLDG LTD	40.483	ZAR	322.814,81	181.801,51	0,07%
KUMBA IRON ORE LTD	3.000	ZAR	68.116,81	50.089,82	0,02%
MTN GROUP N.V.	60.600	ZAR	418.200,57	285.292,86	0,11%
NASPERS LTD	5.989	ZAR	856.311,98	1.279.096,34	0,51%
NEDBANK GROUP	15.871	ZAR	186.602,76	228.814,86	0,09%
NEPI ROCKCASTLE N.V	26.194	ZAR	146.995,45	184.980,99	0,07%
OLD MUTUAL LTD	181.563	ZAR	108.606,59	116.241,80	0,05%
OUTSURANCE GRP	34.200	ZAR	69.475,80	116.392,61	0,05%
PEPKOR HLDG LTD	51.000	ZAR	61.858,30	75.560,78	0,03%
REINET INVESTMENTS SCA	5.000	ZAR	83.435,27	114.422,28	0,05%
REMGRO LTD	17.556	ZAR	133.163,62	139.352,59	0,06%
SANLAM LTD	64.961	ZAR	212.512,12	288.835,24	0,11%
SASOL LTD	24.377	ZAR	380.201,53	103.883,48	0,04%
SHOPRITE	15.776	ZAR	184.425,78	237.771,53	0,09%
SIBANYE STILLWATER LTD	93.932	ZAR	223.051,51	72.011,70	0,03%
STANDARD BANK GROUP	43.500	ZAR	393.185,38	493.685,23	0,20%
VODACOM GROUP LTD	21.135	ZAR	161.816,11	109.634,32	0,04%
WOOLWORTHS HLDG LTD	28.494	ZAR	90.254,86	90.921,70	0,04%
Total RAND SUD-AFRICAIN			6.478.822,61	7.003.037,30	2,77%
Total Actions Cotées ou Négociées			228.407.808,03	241.876.852,30	95,55%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			228.407.808,03	241.876.852,30	95,55%
Fonds d'investissements					
ISHARES MSCI CHINA -A- -CAP- UCITS ETF	2.440.000	USD	11.644.565,91	10.767.339,45	4,25%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			11.644.565,91	10.767.339,45	4,25%
Total Fonds d'investissements			11.644.565,91	10.767.339,45	4,25%
Autres valeurs mobilières					

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CHINA HUIZHAN DAIRY HLDG DELISTED (1)	700.000	HKD	35.837,92	0,00	0,00%
Total DOLLAR DE HONG-KONG			35.837,92	0,00	0,00%
MOSCOW EXCHANGE MICEX (2)	82.190	RUB	0,01	0,01	0,00%
PHOSAGRO P.J.S.C. GLOBAL GDR 1-3 RESTR (3)	45	RUB	0,00	0,00	0,00%
Total ROUBLE RUSSE			0,01	0,01	0,00%
GAZPROM -SP ADR- (2)	185.000	USD	1,77	1,79	0,00%
MMC NORILSK NICKEL PSCR -ADR- (2)	21.000	USD	0,20	0,20	0,00%
MOBILE TELESYSTEMS -SPONSORED ADR - (2)	18.786	USD	0,18	0,18	0,00%
NOVATEK OAO -GDR- (2)	2.741	USD	0,03	0,03	0,00%
NOVOLIPETSK STEEL -GDR- (2)	7.515	USD	0,08	0,08	0,00%
OIL CO LUKOIL P.J.S.C. -ADR- (2)	12.408	USD	0,11	0,12	0,00%
PHOSAGRO P.J.S.C. GDR 1-3 CANCEL (3)	7.000	USD	0,07	0,07	0,00%
POLYUS P.J.S.C. GDR (2)	1.300	USD	0,01	0,01	0,00%
SEVERSTAL CHEREPOVETS METAL FACT DR (2)	8.454	USD	0,08	0,08	0,00%
SURGUTNEFTEGAZ P.J.S.C. -ADR- (2)	51.662	USD	0,50	0,50	0,00%
TATNEFT P.J.S.C. -ADR- (2)	8.454	USD	0,08	0,08	0,00%
TCS GROUP HLDG PLC -GDR- (2)	6.000	USD	0,06	0,06	0,00%
X5 RETAIL GROUP SP GDR-S (2)	4.227	USD	0,04	0,04	0,00%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			3,21	3,24	0,00%
Total Autres valeurs mobilières			35.841,14	3,25	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			240.088.215,08	252.644.195,00	99,80%

(1) RC 14/10/2022 - Evaluation à 0

(2) RC 09/03/2022 - Russian sanctions UE évaluation à 0.00001

(3) RC 25/04/2022 - Russian sanctions UE évaluation à 0.00001

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
AUSTRIA 2,10 17-200917	160.000	EUR	103.094,40	121.996,00	0,43%
FRANCE 0,50 20-72	390.000	EUR	132.359,17	133.715,40	0,48%
FRANCE IB 0,60 22-34	560.000	EUR	589.862,57	580.252,02	2,07%
FRANCE -INFLATION LINKED- 0,10 20-250731	840.000	EUR	968.137,72	958.664,61	3,41%
FRANCE -INFLATION LINKED- 0,10 21-250738	1.335.000	EUR	1.421.017,40	1.337.461,17	4,76%
FRANCE -INFLATION LINKED- 0,10 22-250753	345.000	EUR	345.004,49	289.429,78	1,03%
FRANCE OAT 0,50 18-250529	1.450.000	EUR	1.315.015,90	1.324.024,00	4,71%
FRANCE OAT 1,25 17-250534	230.000	EUR	198.455,50	194.943,40	0,69%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 0,10 16-250747	330.000	EUR	359.942,29	312.928,11	1,11%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 0,10 19-010329	1.220.000	EUR	1.396.146,45	1.437.087,56	5,12%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 0,10 20-010336	300.000	EUR	324.687,75	298.867,32	1,06%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 0,70 13-250730	2.960.000	EUR	3.703.827,63	3.721.681,25	13,25%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 1,80 07-250740	410.000	EUR	674.258,09	627.904,94	2,23%
FRANCE OAT -INFLATION LINKED- 1,85 11-250727	180.000	EUR	252.512,66	251.464,11	0,90%
GERMANY -INFLATION LINKED- 0,10 15-150446	870.000	EUR	1.068.024,17	997.569,03	3,55%
GERMANY -INFLATION LINKED- 0,10 21-150433	1.450.000	EUR	1.691.047,49	1.699.391,32	6,05%
GERMANY -INFLATION LINKED- 0,50 14-150430	2.185.000	EUR	2.784.842,01	2.796.711,40	9,95%
ITALY BTP 2,35 04-150935	1.170.000	EUR	1.797.831,20	1.886.006,94	6,71%
ITALY BTP 2,55 09-150941	920.000	EUR	1.342.991,78	1.355.007,30	4,82%
ITALY BTP -INFLATION LINKED- 0,15 20-150551	465.000	EUR	354.258,67	362.817,30	1,29%
ITALY BTP -INFLATION LINKED- 0,40 19-150530	130.000	EUR	151.338,47	151.512,66	0,54%
ITALY BTP -INFLATION LINKED- 1,25 15-150932	1.510.000	EUR	1.744.355,14	1.886.423,50	6,71%
ITALY IL 0,65 20-26	170.000	EUR	197.048,39	203.372,29	0,72%
ITALY IL 1,50 23-29	470.000	EUR	482.983,85	497.251,51	1,77%
SPAIN IL 2,05 22-39	445.000	EUR	495.648,76	508.849,48	1,81%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,65 16-301127	1.020.000	EUR	1.241.475,03	1.283.740,35	4,57%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,70 17-301133	1.045.000	EUR	1.209.030,86	1.250.355,79	4,45%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,00 15-301130	1.070.000	EUR	1.324.594,41	1.359.924,11	4,84%
Total EURO			27.669.792,25	27.829.352,65	99,06%
Total Obligations			27.669.792,25	27.829.352,65	99,06%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			27.669.792,25	27.829.352,65	99,06%
Total du Portefeuille-Titres			27.669.792,25	27.829.352,65	99,06%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NATIONAL BANK OF ABU DHABI	35.651	AED	174.724,77	128.789,58	0,10%
Total DIRHAM DES ETATS ARABES UNIS			174.724,77	128.789,58	0,10%
APA GROUP	9.000	AUD	66.714,90	37.507,85	0,03%
ASX LTD	1.600	AUD	68.074,87	62.260,76	0,05%
BLUESCOPE STEEL LTD	3.000	AUD	38.859,10	33.525,67	0,03%
BRAMBLES LTD	8.000	AUD	56.355,44	92.032,65	0,07%
COCHLEAR LTD	504	AUD	65.869,57	87.356,58	0,07%
CSL LTD	3.430	AUD	588.672,53	577.487,76	0,44%
GOODMAN GROUP	11.000	AUD	225.924,45	234.410,60	0,18%
GPT GROUP	15.000	AUD	43.103,94	39.194,00	0,03%
JAMES HARDIES INDUSTRIE	3.500	AUD	73.137,76	104.783,40	0,08%
MINERAL RESOURCES LTD	1.300	AUD	41.274,05	26.622,62	0,02%
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	4.800	AUD	37.643,06	44.313,43	0,03%
ORICA LTD	3.500	AUD	36.304,14	34.697,60	0,03%
QBE INSURANCE GROUP LTD	8.000	AUD	63.932,65	91.841,31	0,07%
SUNCORP GROUP LTD	10.000	AUD	72.220,21	113.665,58	0,09%
TRANSURBAN GROUP-STAPLED SECURITY	20.000	AUD	177.967,63	160.124,37	0,12%
WISETECH GLOBAL LTD	1.200	AUD	71.078,70	86.861,79	0,07%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			1.727.133,00	1.826.685,97	1,39%
B3 S.A. - BRASIL BOLSA BALCAO	40.000	BRL	81.239,09	64.528,23	0,05%
CIA ENERGETICA DE MINAS GERAIS CMIG	23.530	BRL	34.695,95	40.864,49	0,03%
COMPANHIA DE CONCESSOES RODOVIARIAS	8.400	BRL	21.006,58	13.353,97	0,01%
COSAN S.A.	14.000	BRL	45.786,20	17.857,81	0,01%
HAPVIDA PARTICIPACOES -E- INVESTIMENT	50.000	BRL	40.735,66	17.429,50	0,01%
LOCALIZA RENT -A- CAR S.A.	7.000	BRL	46.384,12	35.234,16	0,03%
NATURA & CO HLDG S.A.	900	BRL	2.403,25	1.795,16	0,00%
RAIA DROGASIL	9.900	BRL	44.000,78	34.046,15	0,03%
RUMO S.A.	10.000	BRL	29.229,12	27.887,20	0,02%
TIM S.A.	10.000	BRL	25.726,55	22.634,90	0,02%
TOTVS S.A.	5.000	BRL	26.500,57	20.907,58	0,02%
Total REAL BRÉSILIEN			397.707,87	296.539,15	0,23%
AGNICO EAGLE MINES LTD	3.300	CAD	164.715,51	249.197,92	0,19%
BANK OF NOVA SCOTIA	8.700	CAD	471.077,86	450.933,69	0,34%
CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO.	3.800	CAD	411.195,00	372.459,96	0,28%
CANADIAN TIRE CORP. LTD	500	CAD	53.238,43	50.770,52	0,04%
CGI INC.	1.500	CAD	141.733,14	158.415,31	0,12%
DOLLARAMA INC.	1.900	CAD	107.492,90	178.970,62	0,14%
ELEMENT FINANCIAL CORP.	3.000	CAD	49.031,65	58.539,53	0,04%
FIRSTSERVICE	300	CAD	40.508,81	52.453,92	0,04%
FORTIS INC.	3.000	CAD	129.298,51	120.322,31	0,09%
GILDAN ACTIVEWEAR INC.	1.400	CAD	38.463,53	63.595,77	0,05%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
IA FINANCIAL CORP. INC.	800	CAD	47.906,07	71.617,26	0,05%
METRO INC.	1.300	CAD	68.895,48	78.693,97	0,06%
NATIONAL BANK OF CANADA	2.200	CAD	138.156,35	193.579,32	0,15%
NUTRIEN LTD	3.500	CAD	266.052,43	151.163,34	0,12%
OPEN TEXT CORP.	2.300	CAD	88.933,65	62.826,25	0,05%
PEMBINA PIPELINE CORP.	4.500	CAD	151.829,74	160.480,11	0,12%
RB GLOBAL INC	1.500	CAD	82.072,80	130.676,52	0,10%
SAPUTO INC.	1.900	CAD	48.274,52	31.882,49	0,02%
SUN LIFE FINANCIAL INC.	3.900	CAD	175.675,68	223.511,83	0,17%
TELUS CORP.	1.500	CAD	30.368,66	19.630,69	0,01%
TORONTO DOMINION BANK	12.050	CAD	739.595,46	619.228,81	0,47%
WEST FRASER TIMBER CO.LTD	200	CAD	12.552,32	16.726,54	0,01%
WSP GLOBAL INC.	900	CAD	124.502,32	152.871,58	0,12%
Total DOLLAR CANADIEN			3.581.570,82	3.668.548,26	2,79%
ABB LTD -REG-	11.200	CHF	564.715,48	585.629,50	0,45%
BANQUE CANTONALE VAUDOISE	300	CHF	28.354,13	26.692,95	0,02%
GIVAUDAN A.G.	65	CHF	214.776,92	274.697,64	0,21%
JULIUS BAER GROUP A.G.	1.100	CHF	63.116,43	68.758,06	0,05%
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G.	260	CHF	58.707,16	57.571,53	0,04%
LONZA GROUP A.G. -REG-	500	CHF	248.690,80	285.470,72	0,22%
SGS S.A	900	CHF	78.335,70	87.156,48	0,07%
SIG GROUP A.G.	2.900	CHF	74.286,89	55.252,81	0,04%
SONOVA HLDG A.G. -REG-	340	CHF	103.267,06	107.349,35	0,08%
SWISS RE A.G.	1.960	CHF	178.451,68	274.017,80	0,21%
ZURICH INSURANCE GROUP A.G.	990	CHF	439.495,74	568.396,82	0,43%
Total FRANC SUISSE			2.052.197,99	2.390.993,66	1,82%
ENEL AMERICAS S.A	300.000	CLP	26.633,94	25.416,80	0,02%
SOCIEDAD QUIMICA Y MINERA DE CHILE	700	CLP	26.856,79	24.877,87	0,02%
Total PESO CHILIEN			53.490,73	50.294,67	0,04%
BYD CO -A- LTD	1.000	CNY	33.356,79	37.396,80	0,03%
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO	1.880	CNY	60.491,55	66.162,15	0,05%
Total YUAN RENMINBI CHINOIS			93.848,34	103.558,95	0,08%
BANCOLOMBIA ORD	2.000	COP	15.419,90	16.484,22	0,01%
BANCOLOMBIA S.A. BANCOLOMBIA PFUND	3.500	COP	25.504,44	26.990,72	0,02%
INTERCONEXION ELECTRICA S.A. ESP	3.500	COP	16.493,41	12.812,54	0,01%
Total PESO COLOMBIEN			57.417,75	56.287,48	0,04%
KOMERCNI BANKA A.S.	1.000	CZK	27.902,56	33.704,07	0,03%
Total COURONNE TCHÈQUE			27.902,56	33.704,07	0,03%
NOVO NORDISK A/S-B	21.820	DKK	1.323.998,57	1.826.416,44	1,39%
NOVOZYMES -B-	2.700	DKK	147.913,47	147.613,40	0,11%
ORSTED A/S	1.100	DKK	109.738,93	47.821,92	0,04%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PANDORA A/S	570	DKK	46.499,93	100.665,80	0,08%
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	8.000	DKK	171.870,15	105.218,41	0,08%
Total COURONNE DANOISE			1.800.021,05	2.227.735,97	1,70%
ADIDAS A.G.	1.100	EUR	185.636,00	260.480,00	0,20%
AGEAS N.V.	1.200	EUR	54.840,00	56.280,00	0,04%
AKZO NOBEL N.V. - ORDSHR	750	EUR	46.965,00	43.470,00	0,03%
ALPHA SERVICES & HLDG S.A.	20.000	EUR	16.640,00	32.340,00	0,02%
AMADEUS IT GROUP S.A.	2.900	EUR	189.168,45	197.780,00	0,15%
ASML HOLDING NV	2.750	EUR	1.440.043,85	1.866.425,00	1,42%
ASSICURAZIONI GENERALI	6.700	EUR	118.690,50	182.709,00	0,14%
AXA	12.000	EUR	295.634,40	411.840,00	0,31%
BUNGE GLOBAL SA	800	EUR	70.171,94	59.328,00	0,05%
CELLNEX TELECOM S.A.	4.000	EUR	134.120,00	122.040,00	0,09%
CIE GEN DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	3.600	EUR	93.510,00	114.480,00	0,09%
CNH INDUSTRIAL N.V.	5.000	EUR	48.703,99	53.975,00	0,04%
CREDIT AGRICOLE S.A.	9.000	EUR	98.397,00	119.610,00	0,09%
DANONE	4.200	EUR	233.158,81	273.504,00	0,21%
DEUTSCHE BOERSE AG	1.240	EUR	200.653,88	275.776,00	0,21%
DSM-FIRMENICH AG	1.100	EUR	135.390,89	107.492,00	0,08%
ELISA -A-	1.300	EUR	65.228,80	54.340,00	0,04%
FINECOBANK SpA	3.000	EUR	37.230,00	50.370,00	0,04%
GEA GROUP	1.200	EUR	39.468,00	57.384,00	0,04%
HENKEL	400	EUR	26.848,00	29.760,00	0,02%
HENKEL	1.400	EUR	102.904,20	118.580,00	0,09%
HERMES INTERNATIONAL S.A.	225	EUR	361.698,72	522.450,00	0,40%
KBC GROUP S.A.	1.550	EUR	86.747,00	115.537,00	0,09%
KERRY GROUP PLC	825	EUR	75.355,50	76.931,25	0,06%
KESKO CORP.	1.300	EUR	29.263,00	23.634,00	0,02%
KONE -B-	2.500	EUR	116.975,00	117.500,00	0,09%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N.V.	6.000	EUR	171.240,00	188.940,00	0,14%
KONINKLIJKE KPN	30.000	EUR	103.320,00	105.450,00	0,08%
LEG IMMOBILIEN SE	600	EUR	29.106,00	49.080,00	0,04%
MEDIOBANCA	3.000	EUR	30.885,00	42.225,00	0,03%
MERCK KGAA	700	EUR	105.969,59	97.930,00	0,07%
METSO CORP	5.800	EUR	59.363,00	52.084,00	0,04%
MONCLER SpA	1.800	EUR	113.976,00	91.764,00	0,07%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT A.G.	960	EUR	323.744,00	467.616,00	0,36%
NESTE CORP.	4.500	EUR	69.908,75	54.562,50	0,04%
POSTE ITALIANE SpA	4.400	EUR	42.662,40	59.928,00	0,05%
PROSUS N.V.	9.700	EUR	283.158,75	371.995,00	0,28%
PUBLICIS GROUPE S.A.	1.400	EUR	143.920,00	144.200,00	0,11%
PUMA AG	1.000	EUR	62.840,00	44.360,00	0,03%
RED ELECTRICA CORPORACION S.A.	2.865	EUR	51.641,63	47.272,50	0,04%
REXEL S.A.	1.500	EUR	41.715,00	36.900,00	0,03%
SAMPO OYJ	3.400	EUR	134.096,00	133.892,00	0,10%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3.830	EUR	478.212,25	922.647,00	0,70%
STORA ENSO OYJ (R)	4.600	EUR	56.164,02	44.702,80	0,03%
UPM-KYMMENE CORP.	3.400	EUR	98.634,00	90.304,00	0,07%
VERBUND	500	EUR	46.675,00	35.000,00	0,03%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
WARTSILA	3.283	EUR	24.392,69	56.172,13	0,04%
WOLTERS KLUWER N.V.	1.707	EUR	173.409,04	273.802,80	0,21%
ZALANDO SE	1.600	EUR	39.936,00	51.824,00	0,04%
Total EURO			6.988.412,05	8.806.666,98	6,70%
3I GROUP PLC	6.500	GBP	147.038,58	280.188,68	0,21%
ADMIRAL GROUP PLC	1.800	GBP	48.412,29	57.561,68	0,04%
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	2.500	GBP	74.911,87	61.774,31	0,05%
BARRATT DEVELOPMENT	2.000	GBP	11.756,38	10.645,86	0,01%
BERKELEY GRP HLD	890	GBP	39.930,90	41.981,13	0,03%
COCA-COLA HBC A.G.	1.600	GBP	49.786,13	52.868,89	0,04%
CRH PLC.	4.600	GBP	168.873,77	412.486,70	0,31%
CRODA INTERNATIONAL PLC	1.100	GBP	82.704,46	45.035,07	0,03%
DCC PLC	753	GBP	44.595,66	46.812,05	0,04%
INFORMA PLC	11.000	GBP	67.574,35	106.221,58	0,08%
INTERTEK GROUP PLC	1.200	GBP	58.633,83	68.621,19	0,05%
J.SAINSBURY PLC	13.000	GBP	30.808,55	43.018,87	0,03%
KINGFISHER PLC	14.104	GBP	40.027,96	42.424,59	0,03%
LAND SECURITIES GROUP PLC	5.400	GBP	41.404,23	38.142,24	0,03%
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	42.000	GBP	118.442,52	116.734,40	0,09%
M&G PLC	17.000	GBP	39.773,20	40.680,33	0,03%
MONDI PLC	3.436	GBP	63.493,42	49.536,91	0,04%
NATIONAL GRID PLC	33.000	GBP	402.263,74	379.172,71	0,29%
PEARSON PLC	5.000	GBP	43.552,51	77.527,82	0,06%
PHOENIX GROUP HLDG PLC	6.300	GBP	40.258,20	38.860,67	0,03%
RELX	12.000	GBP	327.537,86	526.705,37	0,40%
SCHRODERS PLC	5.641	GBP	29.768,22	22.078,23	0,02%
SEGRO	7.500	GBP	77.147,34	63.606,68	0,05%
SSE PLC	7.100	GBP	154.533,52	137.740,69	0,10%
TAYLOR WIMPEY PLC	30.000	GBP	35.942,30	44.303,34	0,03%
UNILEVER	17.420	GBP	756.975,69	958.226,42	0,73%
WHITBREAD PLC	1.400	GBP	48.580,50	49.883,89	0,04%
Total LIVRE STERLING			3.044.727,98	3.812.840,30	2,90%
AGRICULTURAL BANK OF CHINA -H-	220.000	HKD	87.486,07	121.163,15	0,09%
AIA GROUP LTD	70.400	HKD	706.321,67	492.748,36	0,38%
BYD	7.000	HKD	248.397,65	232.007,66	0,18%
CHINA MENGNIU DAIRY	30.000	HKD	108.527,50	65.492,25	0,05%
CHINA RESOURCES GAS GROUP LTD	8.000	HKD	35.642,89	30.582,94	0,02%
CHOW TAI FOOK JEWELLERY	18.000	HKD	29.687,98	15.060,23	0,01%
CMOC GROUP LTD	39.000	HKD	20.822,56	25.454,70	0,02%
CSPC PHARMACEUTICAL GROUP LTD	70.000	HKD	66.470,82	41.597,77	0,03%
ENN ENERGY HLDG LTD	6.000	HKD	94.275,68	41.659,93	0,03%
GEELY AUTOMOBILE HLDG LTD	30.000	HKD	32.522,55	55.273,07	0,04%
HANG SENG BANK LTD	6.500	HKD	109.738,41	77.212,60	0,06%
INDUST. & COMMERC. BANK OF CHINA LTD	547.000	HKD	284.586,51	354.298,40	0,27%
INNOVENT BIOLOGICS INC.	12.000	HKD	59.923,60	54.601,74	0,04%
LI AUTO INC.	10.000	HKD	183.222,54	116.799,48	0,09%
LONGFOR GROUP HLDG LTD	20.000	HKD	31.441,11	24.864,18	0,02%
MEITUAN DIANPING B	34.000	HKD	714.295,39	641.222,32	0,49%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MTR CORP. LTD	13.000	HKD	64.971,48	43.798,25	0,03%
NETEASE INC.	13.200	HKD	233.838,34	227.119,36	0,17%
NIO INC. -A-	11.000	HKD	77.212,77	47.590,04	0,04%
POP MART INTERNATIONAL GROUP LIM	6.000	HKD	50.089,70	66.872,21	0,05%
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL -H-	20.000	HKD	22.234,14	11.437,52	0,01%
SINO BIOPHARM LTD	100.000	HKD	43.250,80	39.782,69	0,03%
SINO LAND CO LTD	30.000	HKD	36.342,44	29.277,57	0,02%
SINOPHARMACEUTICAL GROUP CO LTD -H-	12.000	HKD	36.628,03	31.776,42	0,02%
TONGCHENG TRAVEL HLDG LTD	14.000	HKD	29.235,96	31.676,96	0,02%
WUXI APPTTEC CO LTD -H-	4.000	HKD	50.953,24	28.096,52	0,02%
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC.	40.000	HKD	273.848,97	87.323,00	0,07%
XPENG INC.	10.500	HKD	132.368,74	60.895,48	0,05%
YADEA	16.000	HKD	27.383,64	25.739,40	0,02%
Total DOLLAR DE HONG-KONG			3.891.721,18	3.121.424,20	2,38%
GEDEON RICHTER	1.200	HUF	28.293,48	30.338,02	0,02%
Total FORINT HONGROIS			28.293,48	30.338,02	0,02%
KALBE FARMA TBK PT	250.000	IDR	34.735,10	20.400,36	0,02%
Total ROUPIE INDOÉSIEENNE			34.735,10	20.400,36	0,02%
ADANI GREEN ENERGY LTD	3.000	INR	60.323,59	35.217,08	0,03%
ASHOK LEYLAND LTD	15.000	INR	33.898,48	37.308,38	0,03%
ASIAN PAINTS LTD	3.000	INR	100.092,43	77.200,43	0,06%
ASTRAL LTD	1.500	INR	34.701,54	27.955,91	0,02%
BHARTI AIRTEL	17.000	INR	260.989,80	304.465,16	0,23%
BRITANNIA INDUSTRIES LTD	1.000	INR	53.391,18	53.723,51	0,04%
DABUR INDIA -DIS-	500	INR	2.944,53	2.859,46	0,00%
EICHER MOTORS LTD	1.000	INR	53.166,94	54.390,71	0,04%
HAVELLS INDIA LTD	2.000	INR	37.410,17	37.790,04	0,03%
HERO MOTOCORP LTD	1.050	INR	58.328,92	49.277,86	0,04%
HINDUSTAN UNILEVER LTD	6.500	INR	172.622,04	170.603,65	0,13%
INFO EDGE -D- LTD	600	INR	46.318,29	58.727,29	0,04%
MAHINDRA & MAHINDRA LTD	6.000	INR	205.704,73	203.519,34	0,15%
SUPREME INDUSTRIES	700	INR	40.472,14	37.115,33	0,03%
TRENT	1.300	INR	65.718,45	104.456,19	0,08%
ZOMATO	45.000	INR	98.361,87	141.137,36	0,11%
Total ROUPIE INDIENNE			1.324.445,10	1.395.747,70	1,06%
AJINOMOTO	3.500	JPY	81.321,05	138.761,90	0,11%
ANA HLDG INC.	1.300	JPY	26.827,66	22.890,31	0,02%
ASAHI KASEI CORP.	10.500	JPY	70.071,39	70.488,55	0,05%
BRIDGESTONE CORP.	4.000	JPY	142.069,57	131.252,95	0,10%
CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD.	8.100	JPY	45.065,04	43.357,16	0,03%
DAIKIN INDUSTRIES	1.800	JPY	280.118,61	206.391,58	0,16%
DAIWA SECURITIES GROUP INC.	11.200	JPY	47.271,61	72.125,22	0,05%
FANUC CORP.	6.500	JPY	194.410,11	166.754,54	0,13%
FUJI ELECTRIC CO LTD	1.100	JPY	43.053,60	57.845,93	0,04%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
FUJITSU LTD	11.200	JPY	139.074,56	192.666,55	0,15%
HANKYU HANSHIN HLDG INC.	2.100	JPY	54.706,89	53.126,11	0,04%
HITACHI LTD	31.100	JPY	333.694,52	752.373,74	0,57%
HOYA CORP.	2.350	JPY	272.492,25	286.134,20	0,22%
IT HLDG CORP.	1.800	JPY	46.927,56	41.333,62	0,03%
JFE HLDG INC.	2.400	JPY	32.343,02	26.243,22	0,02%
KAO CORP.	2.400	JPY	97.377,16	94.207,17	0,07%
KDDI CORP.	9.700	JPY	292.310,08	300.526,24	0,23%
KUBOTA CORP.	8.000	JPY	114.173,34	90.402,31	0,07%
MATSUMOTOKIYOSHI HLDG CO LTD	3.000	JPY	49.808,02	42.491,30	0,03%
MITSUBISHI CHEMICAL GROUP CORP.	10.000	JPY	51.890,57	49.139,97	0,04%
MITSUBISHI ESTATE	6.000	JPY	93.287,97	81.129,81	0,06%
MITSUI CHEMICALS INC.	1.500	JPY	35.255,67	31.983,69	0,02%
NEC CORP.	1.500	JPY	65.510,55	126.460,00	0,10%
NITTO DENKO CORP.	4.175	JPY	53.762,22	68.754,18	0,05%
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LTD	2.000	JPY	52.751,39	57.257,26	0,04%
OMRON CORP.	1.600	JPY	67.844,93	52.628,99	0,04%
ORIENTAL LAND CO LTD	7.600	JPY	264.877,31	159.809,07	0,12%
ORIX CORP.	9.000	JPY	156.706,89	188.473,34	0,14%
PAN PACIFIC INTERNATIONAL HLDG CORP.	2.900	JPY	68.961,94	76.910,79	0,06%
RAKUTEN GROUP INC.	9.000	JPY	34.565,57	47.499,93	0,04%
RENASAS ELECTRONICS CORP.	10.200	JPY	151.601,02	128.268,42	0,10%
RICOH	5.000	JPY	42.835,03	55.656,54	0,04%
SECOM	2.100	JPY	63.962,30	69.282,02	0,05%
SEIKO EPSON CORP.	2.400	JPY	33.909,46	42.406,50	0,03%
SEKISUI HOUSE LTD	4.600	JPY	95.704,26	106.902,33	0,08%
SG HLDG CO. LTD.	3.000	JPY	43.533,75	27.762,21	0,02%
SHIMADZU CORP.	1.800	JPY	43.132,66	49.341,52	0,04%
SHISEIDO	3.100	JPY	90.773,32	53.079,71	0,04%
SOFTBK GROUP CORP.	205.000	JPY	215.781,75	250.551,19	0,19%
SOMPO HLDG INC.	5.700	JPY	80.037,51	144.269,48	0,11%
SONY GROUP CORP.	42.200	JPY	671.385,98	873.617,42	0,66%
SUMITOMO METAL MINING CO LTD	2.200	JPY	62.049,99	48.842,57	0,04%
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC.	25.300	JPY	323.314,04	585.164,48	0,45%
SYSTEMEX CORP.	3.900	JPY	74.743,55	69.893,12	0,05%
T&D HLDG INC.	4.300	JPY	54.532,78	76.770,99	0,06%
TDK CORP.	12.000	JPY	85.453,76	152.821,20	0,12%
TOKIO MARINE HLDG INC.	13.000	JPY	290.789,88	457.566,46	0,35%
TOKYU CORP.	3.500	JPY	37.831,79	36.303,48	0,03%
TORAY INDUSTRIES	11.300	JPY	60.561,72	69.540,41	0,05%
UNI-CHARM CORP.	2.700	JPY	93.340,22	64.356,34	0,05%
YAMAHA MOTOR CO LTD	8.000	JPY	59.200,31	69.042,98	0,05%
YOKOGAWA ELECTRIC	1.800	JPY	42.793,36	37.584,06	0,03%
Z HLDG CORP.	20.000	JPY	55.819,33	51.542,59	0,04%
Total YEN JAPONAIS			6.081.618,82	7.249.985,65	5,52%
COWAY CO LTD	500	KRW	23.316,42	21.942,90	0,02%
HANA FINANCIAL GROUP INC.	2.400	KRW	69.971,37	89.424,68	0,07%
KAKAO CORP.	2.497	KRW	126.191,72	62.571,96	0,05%
KB FINANCIAL GROUP INC.	2.400	KRW	85.459,86	130.515,95	0,10%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
KOREAN AIR	2.000	KRW	28.715,26	29.650,79	0,02%
LG CHEM LTD	400	KRW	156.477,74	65.599,09	0,05%
LG CHEM LTD ISSUE 01	150	KRW	38.096,41	15.625,70	0,01%
LG CORP.	911	KRW	52.515,92	43.027,76	0,03%
NAVER CORP.	800	KRW	135.977,72	104.381,27	0,08%
NCSOFT CORP.	120	KRW	30.941,22	14.413,43	0,01%
POSCO CHEMICAL CO LTD	300	KRW	45.137,26	27.964,89	0,02%
SAMSUNG ENGINEERING CO LTD	2.000	KRW	47.019,03	21.713,30	0,02%
SHINHAN FINANCIAL GROUP CO LTD	2.900	KRW	84.045,68	90.648,10	0,07%
SK SQUARE CO LTD	300	KRW	10.809,31	15.606,02	0,01%
WOORI FINANCIAL GROUP INC.	6.000	KRW	60.621,15	60.495,48	0,05%
YUHAN CORP.	500	KRW	47.766,84	39.195,46	0,03%
Total WON SUD CORÉEN			1.043.062,91	832.776,78	0,63%
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO	12.100	MXN	77.879,65	99.864,38	0,08%
GRUPO AEROPORTUARIO DEL SURESTE S.A.B. DE CV	1.620	MXN	42.356,92	40.229,70	0,03%
GRUPO FINANCIERO BANORTE S.A.B. DE CV	18.600	MXN	116.402,91	115.733,29	0,09%
PROLOGIS PROPERTY	7.161	MXN	27.742,62	19.260,39	0,01%
Total NOUVEAU PESO MEXICAIN			264.382,10	275.087,76	0,21%
DIGI.COM BERHAD	50.000	MYR	39.497,81	39.090,76	0,03%
GAMUDA BERHAD	50.000	MYR	47.409,52	51.185,14	0,04%
MAXIS BERHAD	35.000	MYR	25.103,89	27.590,30	0,02%
NESTLE (MALAYSIA) BERHAD	500	MYR	14.290,31	10.796,39	0,01%
PRESS METAL ALUMINIUM HLDG BERHAD	40.000	MYR	37.603,93	42.330,33	0,03%
PUBLIC BANK BERHAD	130.000	MYR	123.994,92	128.027,64	0,10%
Total RINGGIT DE MALAISIE			287.900,38	299.020,56	0,23%
CFD.ORKLA ASA	6.000	NOK	45.728,67	50.176,44	0,04%
DNB BANK ASA	7.500	NOK	131.630,42	144.700,48	0,11%
GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	1.800	NOK	27.982,58	30.764,00	0,02%
MOWI ASA	3.500	NOK	57.602,31	57.958,85	0,04%
TELENOR AS	2.300	NOK	29.171,00	24.817,82	0,02%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			292.114,98	308.417,59	0,23%
MERIDIAN ENERGY LTD	10.000	NZD	27.833,12	31.975,33	0,02%
Total DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS			27.833,12	31.975,33	0,02%
SM PRIME HLDG INC.	80.000	PHP	47.313,02	33.590,16	0,03%
Total PESO PHILIPPIN			47.313,02	33.590,16	0,03%
ALLEGRO.EU S.A.	4.000	PLN	31.314,13	25.324,68	0,02%
SANTANDER BANK POLSKA S.A.	350	PLN	25.965,07	37.444,62	0,03%
Total ZLOTY POLONAIS			57.279,20	62.769,30	0,05%
QATAR FUEL Q.S.C.	6.500	QAR	30.696,29	25.860,35	0,02%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
QATAR NATIONAL BANK	28.764	QAR	153.365,69	131.908,91	0,10%
Total RIYAL DU QATAR			184.061,98	157.769,26	0,12%
ETIHAD ETISALAT CO	4.000	SAR	53.850,88	54.898,74	0,04%
Total RIYAL SAOUDIEN			53.850,88	54.898,74	0,04%
BOLIDEN AB PUBL AK	2.500	SEK	70.126,37	67.845,13	0,05%
ESSITY -B-	5.000	SEK	124.475,79	129.222,57	0,10%
SVENSKA CELLULOSA -B-FRIA	5.000	SEK	70.264,82	61.377,44	0,05%
SVENSKA HANDELSBANKEN AB -A-	8.400	SEK	61.776,04	83.842,15	0,06%
TELE2 AK	5.000	SEK	50.099,69	47.742,87	0,04%
TELIA CO AB	20.000	SEK	62.359,08	53.611,85	0,04%
Total COURONNE SUÉDOISE			439.101,79	443.642,01	0,34%
CAPITALAND ASCENDAS REIT	35.000	SGD	64.943,74	63.674,65	0,05%
CAPITALAND INVESTMENT LTD	21.518	SGD	56.495,93	39.908,80	0,03%
KEPPEL CORP. LTD	10.000	SGD	45.933,01	48.419,64	0,04%
Total DOLLAR DE SINGAPOUR			167.372,68	152.003,09	0,12%
ADVANCED INFO SERVICE -FOREIGN-	8.000	THB	42.982,87	64.752,48	0,05%
AIRPORTS OF THAILAND - FOREIGN	20.000	THB	38.420,69	33.560,74	0,03%
BANGKOK DUSIT MEDICAL SERVICES -FOREIGN-	85.100	THB	57.563,40	58.800,39	0,04%
C.P. ALL PUBLIC CO LTD FOREIGN -R-	50.000	THB	85.549,11	78.613,91	0,06%
CENTRAL PATTANA PUBLIC CO LTD -FOREIGN	20.000	THB	39.519,76	32.150,62	0,02%
MINOR INTERNATIONAL PUBLIC -FOREIGN-	40.000	THB	36.797,28	29.330,39	0,02%
SIAM CEMENT PUBLIC CO LTD FOREIGN	7.000	THB	70.834,77	33.165,91	0,03%
THAI OIL PUBLIC CO LTD -FOREIGN-	15.500	THB	21.598,11	12.349,08	0,01%
Total BAHT THAÏLANDAIS			393.265,99	342.723,52	0,26%
CATHAY FINANCIAL HLDG LTD	55.000	TWD	90.059,80	110.653,39	0,08%
CHAILEASE HLDG CO LTD	11.365	TWD	48.041,94	37.829,38	0,03%
CHINA AIRLINES	30.000	TWD	24.831,74	22.666,79	0,02%
CHINA STEEL CORP.	90.000	TWD	82.371,18	52.093,84	0,04%
CHUNGHWA TELECOM CO LTD	30.130	TWD	114.204,19	109.609,30	0,08%
CTBC FINANCIAL HLDG	116.000	TWD	93.666,06	133.602,96	0,10%
E.SUN FINANCIAL HLDG CO LTD	113.143	TWD	86.033,58	89.818,91	0,07%
EVA AIRWAYS CORP.	20.000	TWD	20.363,58	26.127,93	0,02%
EVERGREEN MARINE CORP. TAIWAN LTD	8.000	TWD	54.431,57	53.021,72	0,04%
FAR EASTERN NEW CENTURY CORP.	25.000	TWD	25.575,12	23.270,64	0,02%
FAR EASTONE TELECOMMUNICATION	4.000	TWD	9.235,62	10.533,65	0,01%
FIRST FINANCIAL HLDG CO	64.301	TWD	49.680,24	51.329,66	0,04%
FUBON FINANCIAL	49.147	TWD	81.674,13	130.727,24	0,10%
HOTAI MOTOR CO LTD	3.060	TWD	63.436,06	55.794,76	0,04%
MEGA FINANCIAL HLDG CO	70.235	TWD	73.060,88	80.065,58	0,06%
SINOPAC FINANCIAL HLDG CO LTD	84.476	TWD	43.236,43	56.983,64	0,04%
TAISHIN FINANCIAL	130.233	TWD	60.738,71	66.750,05	0,05%
TAIWAN COOPERATIVE FINANCIAL HLDG	81.765	TWD	57.381,78	58.526,84	0,04%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	168.300	TWD	2.741.998,13	5.329.345,90	4,06%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
THE SHANGHAI COMMERCIAL & SAVINGS	35.000	TWD	40.851,94	40.826,73	0,03%
Total DOLLAR TAIWANAIS			3.860.872,68	6.539.578,91	4,98%
ADOBE SYSTEMS INC	3.050	USD	1.160.608,67	1.309.776,92	1,00%
AGILENT TECHNOLOGIES INC.	2.100	USD	246.771,10	272.442,30	0,21%
ALLEGION PLC	400	USD	44.052,24	50.479,96	0,04%
ALLY FINANCIAL INC.	2.200	USD	70.517,00	76.506,04	0,06%
AMERICAN EXPRESS COMPANY	3.900	USD	564.781,57	1.117.799,13	0,85%
AMERICAN TOWER CORP.	3.100	USD	563.235,75	549.078,71	0,42%
AMERICAN WATER WORKS CO INC.	1.300	USD	177.254,47	156.288,75	0,12%
AMERIPRISE FINANCIAL INC.	660	USD	166.156,03	339.356,64	0,26%
AMGEN INC	3.800	USD	915.865,20	956.477,06	0,73%
ANNALY CAPITAL MANAGEMENT INC.	4.200	USD	73.918,44	74.225,01	0,06%
APPLIED MATERIALS	5.600	USD	1.121.129,61	879.505,55	0,67%
APTIV HOLDINGS LTD	1.700	USD	146.793,07	99.291,16	0,08%
ATMOS ENERGY CORP.	1.200	USD	133.837,10	161.394,50	0,12%
AUTODESK INC	1.500	USD	298.907,16	428.155,48	0,33%
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC.	2.900	USD	601.897,63	819.813,62	0,62%
AVANTOR INC.	4.000	USD	74.350,97	81.390,63	0,06%
AXON ENTERPRISE	450	USD	98.822,18	258.275,23	0,20%
BAKER HUGHES-A GE CO	6.500	USD	187.722,53	257.489,14	0,20%
BALL CORP.	2.000	USD	131.560,57	106.479,96	0,08%
BANK OF NEW YORK MELLON CORP	5.000	USD	205.538,56	370.980,20	0,28%
BEST BUY CO INC.	1.300	USD	81.062,70	107.716,08	0,08%
BIOGEN INC.	950	USD	185.968,41	140.293,58	0,11%
BLACKROCK INC	1.040	USD	615.205,47	1.029.564,85	0,78%
BOOKING HOLDINGS	230	USD	566.008,96	1.103.560,21	0,84%
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS INC.	700	USD	95.738,99	152.837,28	0,12%
C.H. ROBINSON WORLDWIDE INC.	600	USD	52.713,05	59.866,73	0,05%
CARMAX INC.	1.200	USD	77.771,43	94.748,43	0,07%
CARRIER GLOBAL CORP.	5.900	USD	223.284,35	388.927,09	0,30%
CB RICHARD ELLIS GROUP INC. -A-	2.100	USD	147.860,73	266.256,88	0,20%
CENTENE	3.800	USD	307.540,29	222.311,93	0,17%
CERIDIAN HCM HLDG INC.	1.300	USD	74.952,22	91.194,59	0,07%
CFD.EMCOR GROUP	300	USD	107.552,81	131.501,69	0,10%
CFD.GRACO INC.	1.000	USD	71.302,73	81.400,29	0,06%
CFD.TORO CO	900	USD	82.075,97	69.618,54	0,05%
CHENIERE ENERGY INC.	1.700	USD	218.344,68	352.723,32	0,27%
CHURCH & DWIGHT CO INC.	1.700	USD	146.678,41	171.904,39	0,13%
CIGNA	1.930	USD	529.036,95	514.679,09	0,39%
CLOROX CY	700	USD	94.816,99	109.789,47	0,08%
CMS ENERGY CORP.	1.800	USD	97.286,41	115.857,07	0,09%
COCA COLA	28.300	USD	1.676.491,44	1.701.552,87	1,30%
CONAGRA BRANDS INC.	2.700	USD	82.325,34	72.356,35	0,06%
CONSOLIDATED EDISON INC.	2.600	USD	229.161,06	224.044,42	0,17%
COOPER CO	1.600	USD	138.533,68	142.045,39	0,11%
CREDICORP LTD	400	USD	45.993,69	70.814,10	0,05%
CROWN CASTLE INC.	3.250	USD	343.435,15	284.857,56	0,22%
CUMMINS INC.	980	USD	181.414,13	329.915,98	0,25%
DANAHER CORP.	4.400	USD	953.772,99	975.393,53	0,74%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DAVITA INC.	400	USD	30.593,53	57.769,19	0,04%
DECKERS OUTDOOR CORP	900	USD	80.149,56	176.514,73	0,13%
DICK S SPORTING GOODS INC.	300	USD	62.994,19	66.298,41	0,05%
DISCOVER FINANCIAL SERVICES	1.600	USD	181.031,28	267.665,86	0,20%
DOVER CORP.	900	USD	110.369,45	163.051,67	0,12%
DR HORTON INC	2.200	USD	308.992,58	297.058,43	0,23%
ECOLAB INC.	1.800	USD	284.162,36	407.316,27	0,31%
EDWARDS LIFESCIENCES CORP.	3.800	USD	343.109,37	271.669,72	0,21%
ELECTRONIC ARTS INC	1.700	USD	204.204,42	240.183,49	0,18%
ELEVANCE HEALTH INC.	1.600	USD	732.579,77	570.004,83	0,43%
EQUINIX INC.	650	USD	457.464,26	591.867,21	0,45%
ESSENTIAL UTILITIES INC.	2.000	USD	87.713,42	70.149,69	0,05%
EVERSOURCE ENERGY	2.100	USD	156.813,51	116.468,37	0,09%
EXELON CORP.	7.500	USD	272.075,44	272.621,92	0,21%
EXPEDITORS INTERNATIONAL OF WASHINGTON	900	USD	84.440,58	96.275,23	0,07%
FACTSET RESEARCH SYSTEMS INC.	290	USD	118.244,17	134.506,23	0,10%
FERGUSON ENTERPRISES	1.500	USD	202.624,09	251.429,26	0,19%
FIDELITY NATIONAL INFORMATION SERVICES	4.000	USD	209.527,97	312.003,86	0,24%
FISERV	3.800	USD	397.410,40	753.834,86	0,57%
FORTIVE CORP.	2.300	USD	139.597,30	166.586,19	0,13%
FORTUNE BRANDS HOME SECURITY INC.	1.100	USD	63.004,45	72.586,19	0,06%
FOX CORP. - A-	1.100	USD	34.527,13	51.605,99	0,04%
FOX CORP. - B-	1.200	USD	32.674,91	53.006,28	0,04%
GE HEALTH TECH INC	3.300	USD	237.431,97	249.149,20	0,19%
GENERAL MILLS INC.	4.000	USD	289.277,25	246.335,10	0,19%
GILEAD SCIENCES INC.	8.500	USD	523.257,32	758.227,91	0,58%
HALLIBURTON	5.800	USD	170.473,26	152.295,51	0,12%
HCA HOLDINGS INC	1.400	USD	251.941,22	405.803,96	0,31%
HENRY SCHEIN INC.	600	USD	41.312,87	40.096,57	0,03%
HF SINCLAIR	1.200	USD	53.265,88	40.618,06	0,03%
HOLOGIC INC.	1.400	USD	92.802,14	97.465,96	0,07%
HOME DEPOT	6.800	USD	1.839.613,56	2.554.449,06	1,94%
HORMEL FOODS CORP.	2.300	USD	65.726,41	69.677,45	0,05%
HUNTINGTON BANCSHARES INC.	8.900	USD	102.412,36	139.838,73	0,11%
IDEX CORP.	600	USD	104.240,28	121.268,95	0,09%
IDEXX LABORATORIES INC.	600	USD	201.289,40	239.559,63	0,18%
ILLINOIS TOOL WORKS INC.	2.050	USD	384.437,38	501.977,79	0,38%
INGERSOLL RAND INC.	2.700	USD	132.384,61	235.868,66	0,18%
INSULET CORP	400	USD	87.155,03	100.847,90	0,08%
INTEL CORP	28.500	USD	811.018,36	551.834,86	0,42%
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	1.600	USD	174.611,62	130.642,20	0,10%
INTERNATIONAL PAPER COMPANY	1.900	USD	52.142,63	98.752,29	0,08%
INTERPUBLIC GROUP	3.100	USD	81.632,79	83.884,11	0,06%
INTUIT INC	1.940	USD	808.297,24	1.177.489,14	0,90%
IQVIA HLDG INC.	1.200	USD	242.512,68	227.727,67	0,17%
IRON MOUNTAIN REIT INC.	1.900	USD	94.614,78	192.862,39	0,15%
J.B.HUNT TRANSPORT SERVICES INC.	500	USD	76.581,64	82.404,64	0,06%
JOHNSON CONTROLS	4.500	USD	213.881,19	343.008,21	0,26%
KANZHUN	2.600	USD	50.963,93	34.649,93	0,03%
KELLOGG CO	1.600	USD	109.636,23	125.110,57	0,10%
KEYCORP	7.100	USD	94.112,16	117.521,97	0,09%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
KEYSIGHT TECHNOLOGIES INC. W/I	1.100	USD	140.511,02	170.635,44	0,13%
KNIGHT-SWIFT TRANSPORTATION HLDG	1.300	USD	57.560,86	66.588,12	0,05%
LABCORP HOLDINGS INC	520	USD	116.122,29	115.158,28	0,09%
LAMB WESTON HLDG INC. -REG-	1.100	USD	108.698,91	70.992,76	0,05%
LAM RESEARCH	9.100	USD	544.510,13	634.759,05	0,48%
LENNOX INTERNATIONAL	200	USD	39.521,74	117.682,28	0,09%
LKQ CORP.	2.300	USD	107.998,47	81.627,23	0,06%
LOWE'S COS INC	3.900	USD	680.690,29	929.521,97	0,71%
LULULEMON ATHLETICA INC.	700	USD	193.922,42	258.509,90	0,20%
LYONDELLBASELL INDUSTRIES N.V.	1.900	USD	174.244,07	136.275,23	0,10%
MARKETAXESS HLDGG INC.	300	USD	73.464,06	65.487,20	0,05%
MARSH & MC LENNAN	3.380	USD	524.737,87	693.332,50	0,53%
Mc CORMICK & CO INC.	1.900	USD	126.573,20	139.889,91	0,11%
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC.	155	USD	170.318,38	183.167,94	0,14%
MOLINA HEALTHCARE INC.	450	USD	126.023,88	126.482,38	0,10%
MOODY'S CORP.	1.100	USD	306.711,55	502.855,63	0,38%
NASDAQ INC.	2.900	USD	149.629,46	216.512,80	0,16%
NEWMONT CORP.	8.100	USD	331.036,81	291.146,31	0,22%
NISOURCE INC.	3.000	USD	89.589,45	106.499,28	0,08%
NORTHERN TRUST CORP.	1.234	USD	113.880,45	122.148,72	0,09%
NVIDIA CORP	167.700	USD	17.034.285,70	21.748.366,01	16,55%
NXP SEMICONDUCTORS N.V.	1.650	USD	294.135,31	331.195,07	0,25%
OLD DOMINION FREIGHT LINE	1.200	USD	161.376,60	204.422,98	0,16%
ONEOK NEW	4.000	USD	233.743,15	387.831,97	0,30%
OWENS CORNING INC.	700	USD	49.755,61	115.136,65	0,09%
PAYCHEX INC.	2.200	USD	243.844,66	297.908,26	0,23%
PENTAIR PLC	900	USD	39.402,17	87.470,79	0,07%
PEPSICO INC	9.500	USD	1.518.420,63	1.395.045,87	1,06%
PHILLIPS 66	3.000	USD	252.561,09	330.072,43	0,25%
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	2.800	USD	416.471,11	521.467,89	0,40%
POOL CORP	300	USD	100.705,01	98.775,47	0,08%
PPG INDUSTRIES INC.	1.700	USD	189.093,31	196.103,33	0,15%
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC.	1.800	USD	136.216,21	134.665,38	0,10%
PROGRESSIVE	4.000	USD	501.590,15	925.581,84	0,70%
PRUDENTIAL FINANCE INC.	2.400	USD	231.097,66	274.719,46	0,21%
QUANTA SERVICES	950	USD	152.351,49	289.954,13	0,22%
QUEST DIAGNOSTICS INC.	650	USD	82.679,23	94.697,25	0,07%
RAYMOND JAMES FINANCIAL INC.	1.500	USD	169.841,35	225.007,24	0,17%
REGIONS FINANCIAL CORP.	5.500	USD	103.920,41	124.925,16	0,10%
RIVIAN AUTOMOTIVE INC.	6.000	USD	123.442,83	77.064,22	0,06%
ROCKWELL AUTOMATION INC.	800	USD	160.020,74	220.793,82	0,17%
S&P GLOBAL INC.	2.250	USD	766.384,80	1.082.151,13	0,82%
SBA COMMUNICATIONS CORP. -REG-	800	USD	145.137,90	157.450,51	0,12%
SEMPRA	4.300	USD	306.064,75	364.264,61	0,28%
SHOPIFY INC - CLASS A	8.200	USD	327.346,20	842.014,49	0,64%
SOLVENTUM WHEN ISSUE	1.100	USD	60.210,31	70.174,79	0,05%
STATE STREET CORP.	1.900	USD	112.042,66	180.091,74	0,14%
STEEL DYNAMICS INC.	1.100	USD	135.833,41	121.175,28	0,09%
STERIS PLC	600	USD	118.725,36	119.107,68	0,09%
SYNCHRONY FINANCIAL	2.400	USD	99.204,88	150.651,86	0,11%
TAKE-TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC. S	1.100	USD	134.277,02	195.546,11	0,15%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
TARGA RESOURCES CORP.	1.300	USD	107.138,96	224.094,64	0,17%
TELEFLEX INC.	400	USD	77.140,49	68.751,33	0,05%
TESLA MOTORS INC	19.700	USD	4.163.038,72	7.682.904,88	5,85%
TEXAS INSTRUMENTS	6.300	USD	944.114,11	1.140.814,10	0,87%
THE HARTFORD FINANCE SERVICES GROUP INC.	1.800	USD	114.971,80	190.169,00	0,14%
TRACTOR SUPPLY	3.500	USD	143.708,51	179.343,31	0,14%
TRANE TECHNOLOGIES PLC	1.520	USD	213.688,67	542.165,14	0,41%
TRAVELERS COMPANIES INC.	1.550	USD	266.303,52	360.578,95	0,27%
TRUIST FINANCIAL CORP.	8.700	USD	393.905,89	364.467,41	0,28%
ULTA BEAUTY INC	300	USD	109.332,16	126.005,79	0,10%
UNITED RENTALS	450	USD	141.615,93	306.130,37	0,23%
US BANCORP (EX-FIRSTSTAR)	10.500	USD	329.911,06	484.997,59	0,37%
VALERO ENERGY CORP	2.100	USD	217.018,47	248.613,23	0,19%
VERALTO	1.900	USD	172.771,88	186.880,73	0,14%
VERIZON COMMUNICATIONS INC	29.000	USD	970.358,38	1.119.951,71	0,85%
VIPSHOP HOLDING LTD ADR	3.500	USD	33.110,14	45.528,73	0,03%
WALT DISNEY CO	12.550	USD	1.142.468,69	1.349.534,04	1,03%
WATERS CORP.	400	USD	126.636,38	143.304,68	0,11%
WEST PHARMACEUTICAL SERVICES INC.	400	USD	111.173,64	126.532,11	0,10%
WILLIAMS-SONOMA INC.	800	USD	108.189,28	143.065,19	0,11%
WILLIS TOWERS WATSON PLC	700	USD	164.839,96	211.750,85	0,16%
WORKDAY INC. -A-	1.450	USD	301.466,48	361.304,15	0,27%
WW GRAINGER INC.	300	USD	151.875,76	305.374,22	0,23%
XYLEM INC.	1.500	USD	144.274,01	168.063,74	0,13%
YUM CHINA HLDG INC.	2.100	USD	93.429,47	97.689,04	0,07%
ZIMMER BIOMET HLDG INC.	1.300	USD	154.315,54	132.611,30	0,10%
ZOETIS INC. -A-	3.200	USD	528.757,05	503.501,69	0,38%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			66.392.861,18	85.158.014,27	64,81%
ABSA GROUP LTD	6.000	ZAR	58.801,60	58.265,40	0,04%
ANGLO AMERICAN PLATINUM LTD	700	ZAR	56.735,44	20.382,14	0,02%
BID CORP. LTD	3.000	ZAR	59.596,88	66.106,27	0,05%
BIDVEST GROUP LTD	3.000	ZAR	36.712,10	40.481,78	0,03%
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	600	ZAR	63.287,07	96.244,30	0,07%
CLICKS GROUP LTD	2.000	ZAR	31.915,60	38.188,53	0,03%
FIRSTRAND LTD	32.000	ZAR	114.411,42	124.397,77	0,09%
GOLD FIELDS LTD	6.000	ZAR	61.402,51	75.875,52	0,06%
IMPALA PLATINIUM HLDG LTD	6.800	ZAR	71.918,51	30.537,52	0,02%
MTN GROUP N.V.	15.000	ZAR	62.292,68	70.617,05	0,05%
NASPERS LTD	1.240	ZAR	175.365,86	264.832,10	0,20%
NEDBANK GROUP	1.800	ZAR	20.898,21	25.950,90	0,02%
NEPI ROCKCASTLE N.V	3.754	ZAR	19.520,80	26.510,60	0,02%
OLD MUTUAL LTD	59.920	ZAR	38.589,11	38.362,49	0,03%
SANLAM LTD	14.000	ZAR	43.217,02	62.248,02	0,05%
STANDARD BANK GROUP	9.000	ZAR	83.296,53	102.141,77	0,08%
VODACOM GROUP LTD	8.000	ZAR	61.250,48	41.498,68	0,03%
WOOLWORTHS HLDG LTD	8.000	ZAR	22.513,84	25.527,25	0,02%
Total RAND SUD-AFRICAINE			1.081.725,66	1.208.168,09	0,92%
Total Actions Cotées ou Négociées			105.952.967,14	131.120.976,34	99,79%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			105.952.967,14	131.120.976,34	99,79%
Fonds d'investissements					
CAPITLAND INTER COMMERCIAL TRUST	47.520	SGD	65.598,71	64.923,09	0,05%
Total DOLLAR DE SINGAPOUR			65.598,71	64.923,09	0,05%
Total Fonds d'investissements			65.598,71	64.923,09	0,05%
Autres valeurs mobilières					
PHOSAGRO P.J.S.C. GLOBAL GDR 1-3 RESTR (1)	19	RUB	0,00	0,00	0,00%
Total ROUBLE RUSSE			0,00	0,00	0,00%
PHOSAGRO P.J.S.C. GDR 1-3 CANCEL (1)	2.980	USD	0,03	0,03	0,00%
POLYUS P.J.S.C. GDR (2)	600	USD	0,01	0,01	0,00%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			0,04	0,04	0,00%
Total Autres valeurs mobilières			0,04	0,04	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			106.018.565,89	131.185.899,47	99,84%

(1) RC 25/04/2022 - Russian sanctions UE Valuation to 0.00001

(2) RC 09/03/2022 - Russian sanctions UE Valuation to 0.00001

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
BUNGE GLOBAL SA	6.100	EUR	552.587,71	452.376,00	0,09%
CNH INDUSTRIAL N.V.	32.000	EUR	311.705,57	345.440,00	0,07%
Total EURO			864.293,28	797.816,00	0,16%
CRH PLC.	27.200	GBP	2.051.353,20	2.439.051,77	0,48%
Total LIVRE STERLING			2.051.353,20	2.439.051,77	0,48%
ADOBE SYSTEMS INC	17.990	USD	7.465.012,41	7.725.536,65	1,52%
AGILENT TECHNOLOGIES INC.	11.680	USD	1.331.292,52	1.515.298,12	0,30%
ALLEGION PLC	3.500	USD	329.770,24	441.699,66	0,09%
ALLY FINANCIAL INC.	11.000	USD	339.459,42	382.530,18	0,08%
AMERICAN EXPRESS COMPANY	23.100	USD	3.341.431,49	6.620.810,24	1,31%
AMERICAN TOWER CORP.	18.800	USD	3.415.162,55	3.329.896,67	0,66%
AMERICAN WATER WORKS CO INC.	8.370	USD	1.094.598,77	1.006.259,10	0,20%
AMERIPRISE FINANCIAL INC.	3.900	USD	985.616,46	2.005.289,23	0,40%
AMGEN INC	22.000	USD	5.301.737,11	5.537.498,79	1,09%
ANNALY CAPITAL MANAGEMENT INC.	22.000	USD	376.773,15	388.797,68	0,08%
APPLIED MATERIALS	33.500	USD	6.605.752,79	5.261.327,86	1,04%
APTIV HOLDINGS LTD	10.000	USD	820.557,52	584.065,67	0,12%
ATMOS ENERGY CORP.	7.000	USD	780.116,38	941.467,89	0,19%
AUTODESK INC	9.000	USD	1.786.995,27	2.568.932,88	0,51%
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC.	16.430	USD	3.444.240,64	4.644.668,18	0,92%
AVANTOR INC.	26.000	USD	499.669,91	529.039,11	0,10%
AXON ENTERPRISE	3.100	USD	739.562,20	1.779.229,36	0,35%
BAKER HUGHES-A GE CO	38.860	USD	1.173.993,56	1.539.388,89	0,30%
BALL CORP.	13.000	USD	756.061,68	692.119,75	0,14%
BANK OF NEW YORK MELLON CORP	30.500	USD	1.261.119,81	2.262.979,24	0,45%
BEST BUY CO INC.	9.400	USD	598.670,50	778.870,11	0,15%
BIOGEN INC.	5.500	USD	1.143.385,73	812.225,98	0,16%
BLACKROCK INC	6.030	USD	3.800.866,40	5.969.496,19	1,18%
BOOKING HOLDINGS	1.360	USD	3.572.260,99	6.525.399,52	1,29%
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS INC.	4.700	USD	719.348,89	1.026.193,14	0,20%
C.H. ROBINSON WORLDWIDE INC.	5.000	USD	450.079,94	498.889,43	0,10%
CARMAX INC.	6.500	USD	421.261,88	513.220,67	0,10%
CARRIER GLOBAL CORP.	33.770	USD	1.354.503,84	2.226.113,18	0,44%
CB RICHARD ELLIS GROUP INC. -A-	12.500	USD	890.880,59	1.584.862,39	0,31%
CENTENE	22.000	USD	1.660.197,98	1.287.069,05	0,25%
CERIDIAN HCM HLDG INC.	6.700	USD	396.085,47	470.002,90	0,09%
CFD.EMCOR GROUP	1.900	USD	681.167,79	832.844,04	0,16%
CFD.GRACO INC.	7.000	USD	502.890,64	569.802,03	0,11%
CFD.TORO CO	3.670	USD	318.277,30	283.888,94	0,06%
CHENIERE ENERGY INC.	9.400	USD	1.315.504,38	1.950.352,49	0,38%
CHURCH & DWIGHT CO INC.	9.400	USD	839.419,20	950.530,18	0,19%
CIGNA	11.200	USD	2.970.841,61	2.986.738,77	0,59%
CLOROX CY	5.360	USD	716.517,13	840.673,68	0,17%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CMS ENERGY CORP.	12.000	USD	643.424,05	772.380,49	0,15%
COCA COLA	170.000	USD	9.843.273,57	10.221.342,35	2,02%
CONAGRA BRANDS INC.	19.610	USD	611.332,30	525.521,49	0,10%
CONSOLIDATED EDISON INC.	13.320	USD	1.178.993,04	1.147.796,81	0,23%
COOPER CO	8.410	USD	720.745,34	746.626,07	0,15%
CROWN CASTLE INC.	18.050	USD	1.836.496,71	1.582.055,05	0,31%
CUMMINS INC.	5.500	USD	1.199.023,16	1.851.569,29	0,37%
DANAHER CORP.	26.500	USD	5.602.032,66	5.874.529,21	1,16%
DAVITA INC.	1.950	USD	181.017,31	281.624,82	0,06%
DECKERS OUTDOOR CORP	6.540	USD	560.090,01	1.282.673,68	0,25%
DICK S SPORTING GOODS INC.	2.400	USD	503.953,51	530.387,25	0,10%
DISCOVER FINANCIAL SERVICES	10.500	USD	1.188.017,71	1.756.557,22	0,35%
DOVER CORP.	5.300	USD	633.894,80	960.193,14	0,19%
DR HORTON INC	11.700	USD	1.614.370,20	1.579.810,72	0,31%
ECOLAB INC.	10.500	USD	1.658.142,67	2.376.011,59	0,47%
EDWARDS LIFESCIENCES CORP.	24.880	USD	2.012.809,85	1.778.721,78	0,35%
ELECTRONIC ARTS INC	10.000	USD	1.218.143,32	1.412.844,04	0,28%
ELEVANCE HEALTH INC.	9.300	USD	4.214.823,13	3.313.153,07	0,65%
EQUINIX INC.	3.850	USD	2.709.911,46	3.505.675,04	0,69%
ESSENTIAL UTILITIES INC.	9.000	USD	370.782,30	315.673,59	0,06%
EVERSOURCE ENERGY	15.000	USD	1.088.918,47	831.916,95	0,16%
EXELON CORP.	38.340	USD	1.424.032,23	1.393.643,26	0,27%
EXPEDITORS INTERNATIONAL OF WASHINGTON	5.200	USD	528.652,48	556.256,88	0,11%
FACTSET RESEARCH SYSTEMS INC.	1.600	USD	618.871,74	742.103,33	0,15%
FERGUSON ENTERPRISES	8.090	USD	1.151.345,30	1.356.041,82	0,27%
FIDELITY NATIONAL INFORMATION SERVICES	22.000	USD	1.129.903,02	1.716.021,25	0,34%
FISERV	24.000	USD	2.818.224,46	4.761.062,29	0,94%
FORTIVE CORP.	13.500	USD	859.006,74	977.788,51	0,19%
FORTUNE BRANDS HOME SECURITY INC.	4.800	USD	280.487,46	316.739,74	0,06%
FOX CORP. -A-	10.000	USD	287.580,25	469.145,34	0,09%
FOX CORP. -B-	5.500	USD	148.363,13	242.945,44	0,05%
GE HEALTH TECH INC	19.500	USD	1.403.007,10	1.472.245,29	0,29%
GENERAL MILLS INC.	22.900	USD	1.575.305,99	1.410.268,47	0,28%
GILEAD SCIENCES INC.	50.500	USD	3.247.235,26	4.504.765,81	0,89%
HALLIBURTON	33.250	USD	1.049.536,08	873.073,39	0,17%
HCA HOLDINGS INC	7.750	USD	1.518.872,73	2.246.414,78	0,44%
HENRY SCHEIN INC.	6.500	USD	455.684,89	434.379,53	0,09%
HF SINCLAIR	8.000	USD	355.105,91	270.787,06	0,05%
HOLOGIC INC.	10.500	USD	702.447,45	730.994,69	0,14%
HOME DEPOT	40.610	USD	11.282.875,18	15.255.320,04	3,01%
HORMEL FOODS CORP.	11.570	USD	330.632,41	350.507,87	0,07%
HUNTINGTON BANCSHARES INC.	61.000	USD	659.884,25	958.445,20	0,19%
IDEX CORP.	3.000	USD	566.181,22	606.344,76	0,12%
IDEXX LABORATORIES INC.	3.220	USD	1.231.232,71	1.285.636,70	0,25%
ILLINOIS TOOL WORKS INC.	12.000	USD	2.323.281,38	2.938.406,57	0,58%
INGERSOLL RAND INC.	16.500	USD	829.496,10	1.441.419,60	0,28%
INSULET CORP	3.030	USD	627.718,26	763.922,84	0,15%
INTEL CORP	171.920	USD	4.905.312,94	3.328.822,79	0,66%
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	10.500	USD	948.592,26	857.339,45	0,17%
INTERNATIONAL PAPER COMPANY	13.600	USD	380.009,15	706.858,52	0,14%
INTERPUBLIC GROUP	15.000	USD	427.451,11	405.890,87	0,08%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
INTUIT INC	11.430	USD	4.990.409,47	6.937.474,65	1,37%
IQVIA HLDG INC.	8.000	USD	1.608.305,69	1.518.184,45	0,30%
IRON MOUNTAIN REIT INC.	11.300	USD	608.652,96	1.147.023,66	0,23%
J.B.HUNT TRANSPORT SERVICES INC.	3.800	USD	586.872,35	626.275,23	0,12%
JOHNSON CONTROLS	27.840	USD	1.386.757,85	2.122.077,45	0,42%
KELLOGG CO	11.880	USD	680.615,06	928.946,02	0,18%
KEYCORP	38.100	USD	505.024,44	630.646,06	0,12%
KEYSIGHT TECHNOLOGIES INC. W/I	7.530	USD	989.462,57	1.168.077,16	0,23%
KNIGHT-SWIFT TRANSPORTATION HLDG	6.700	USD	316.026,79	343.184,93	0,07%
LABCORP HOLDINGS INC	3.500	USD	752.763,46	775.103,81	0,15%
LAMB WESTON HLDG INC. -REG-	4.940	USD	448.868,90	318.822,02	0,06%
LAM RESEARCH	52.500	USD	3.202.775,60	3.662.071,46	0,72%
LENNOX INTERNATIONAL	1.350	USD	353.854,81	794.355,38	0,16%
LKQ CORP.	9.000	USD	419.373,83	319.410,91	0,06%
LOWE'S COS INC	22.930	USD	4.093.131,48	5.465.112,51	1,08%
LULULEMON ATHLETICA INC.	4.500	USD	1.295.041,97	1.661.849,35	0,33%
LYONDELLBASELL INDUSTRIES N.V.	11.000	USD	1.008.781,48	788.961,85	0,16%
MARKETAXESS HLDGG INC.	1.600	USD	375.447,01	349.265,09	0,07%
MARSH & MC LENNAN	19.680	USD	3.144.385,83	4.036.918,20	0,80%
Mc CORMICK & CO INC.	9.600	USD	639.527,72	706.812,17	0,14%
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC.	860	USD	932.381,26	1.016.286,62	0,20%
MOLINA HEALTHCARE INC.	2.510	USD	736.234,20	705.490,58	0,14%
MOODY'S CORP.	6.600	USD	1.884.571,64	3.017.133,75	0,60%
NASDAQ INC.	17.700	USD	915.044,85	1.321.474,65	0,26%
NEWMONT CORP.	48.000	USD	2.079.552,61	1.725.311,44	0,34%
NISOURCE INC.	20.000	USD	597.262,99	709.995,17	0,14%
NORTHERN TRUST CORP.	9.000	USD	754.266,67	890.873,97	0,18%
NVIDIA CORP	1.005.170	USD	102.366.242,66	130.356.619,31	25,72%
NXP SEMICONDUCTORS N.V.	10.000	USD	1.737.863,29	2.007.242,88	0,40%
OLD DOMINION FREIGHT LINE	8.100	USD	1.225.131,17	1.379.855,14	0,27%
ONEOK NEW	25.000	USD	1.546.428,47	2.423.949,78	0,48%
OWENS CORNING INC.	3.850	USD	347.108,38	633.251,57	0,12%
PAYCHEX INC.	13.320	USD	1.476.368,60	1.803.699,08	0,36%
PENTAIR PLC	6.300	USD	334.843,95	612.295,51	0,12%
PEPSICO INC	55.900	USD	8.874.324,90	8.208.743,60	1,62%
PHILLIPS 66	17.500	USD	1.697.668,08	1.925.422,50	0,38%
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	16.100	USD	2.212.129,10	2.998.440,37	0,59%
POOL CORP	1.530	USD	504.313,76	503.754,90	0,10%
PPG INDUSTRIES INC.	9.900	USD	1.152.918,08	1.142.013,52	0,23%
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC.	9.250	USD	700.000,00	692.030,42	0,14%
PROGRESSIVE	23.780	USD	3.246.570,25	5.502.584,07	1,09%
PRUDENTIAL FINANCE INC.	14.500	USD	1.318.849,25	1.659.763,40	0,33%
QUANTA SERVICES	5.900	USD	814.983,09	1.800.767,75	0,36%
QUEST DIAGNOSTICS INC.	4.300	USD	541.231,20	626.458,72	0,12%
RAYMOND JAMES FINANCIAL INC.	7.500	USD	849.206,72	1.125.036,21	0,22%
REGIONS FINANCIAL CORP.	37.000	USD	658.311,47	840.405,60	0,17%
RIVIAN AUTOMOTIVE INC.	32.000	USD	638.267,21	411.009,17	0,08%
ROCKWELL AUTOMATION INC.	4.880	USD	1.063.928,42	1.346.842,30	0,27%
S&P GLOBAL INC.	13.000	USD	4.450.976,12	6.252.428,78	1,23%
SBA COMMUNICATIONS CORP. -REG-	4.550	USD	825.471,82	895.499,76	0,18%
SEMPRA	26.020	USD	1.807.363,17	2.204.224,43	0,43%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SOLVENTUM WHEN ISSUE	7.000	USD	383.156,54	446.566,88	0,09%
STATE STREET CORP.	12.000	USD	729.989,65	1.137.421,54	0,22%
STEEL DYNAMICS INC.	6.000	USD	740.909,52	660.956,06	0,13%
STERIS PLC	4.000	USD	783.007,48	794.051,18	0,16%
SYNCHRONY FINANCIAL	16.470	USD	495.331,92	1.033.848,38	0,20%
TAKE-TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC. S	7.200	USD	888.083,96	1.279.938,19	0,25%
TARGA RESOURCES CORP.	8.430	USD	708.335,65	1.453.167,55	0,29%
TELEFLEX INC.	1.850	USD	356.774,74	317.974,89	0,06%
TESLA MOTORS INC	117.860	USD	24.891.712,28	45.964.830,90	9,07%
TEXAS INSTRUMENTS	38.000	USD	5.619.809,29	6.881.100,92	1,36%
THE HARTFORD FINANCE SERVICES GROUP INC.	12.310	USD	839.397,47	1.300.544,66	0,26%
TRACTOR SUPPLY	23.100	USD	946.049,02	1.183.665,86	0,23%
TRANE TECHNOLOGIES PLC	9.050	USD	1.398.057,45	3.228.022,69	0,64%
TRAVELERS COMPANIES INC.	9.650	USD	1.596.954,37	2.244.894,74	0,44%
TRUIST FINANCIAL CORP.	54.000	USD	2.163.473,04	2.262.211,49	0,45%
ULTA BEAUTY INC	1.900	USD	690.395,74	798.036,70	0,16%
UNITED RENTALS	2.780	USD	882.098,17	1.891.205,41	0,37%
US BANCORP (EX-FIRSTSTAR)	66.000	USD	2.055.062,21	3.048.556,25	0,60%
VALERO ENERGY CORP	13.500	USD	1.491.572,12	1.598.227,91	0,32%
VERALTO	10.800	USD	982.071,77	1.062.269,44	0,21%
VERIZON COMMUNICATIONS INC	171.340	USD	5.779.367,03	6.616.983,68	1,31%
WALT DISNEY CO	73.990	USD	6.677.063,37	7.956.336,55	1,57%
WATERS CORP.	2.500	USD	725.439,89	895.654,27	0,18%
WEST PHARMACEUTICAL SERVICES INC.	2.800	USD	847.458,30	885.724,77	0,17%
WILLIAMS-SONOMA INC.	5.600	USD	758.539,39	1.001.456,30	0,20%
WILLIS TOWERS WATSON PLC	4.400	USD	1.070.320,09	1.331.005,31	0,26%
WORKDAY INC. -A-	8.840	USD	1.853.739,14	2.202.709,45	0,43%
WW GRAINGER INC.	1.810	USD	954.515,62	1.842.424,43	0,36%
XYLEM INC.	9.500	USD	819.263,50	1.064.403,67	0,21%
ZIMMER BIOMET HLDG INC.	7.400	USD	837.711,12	754.864,32	0,15%
ZOETIS INC. -A-	18.500	USD	3.043.035,53	2.910.869,15	0,57%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			395.562.196,92	502.974.064,43	99,24%
Total Actions Cotées ou Négociées			398.477.843,40	506.210.932,20	99,88%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			398.477.843,40	506.210.932,20	99,88%
Total du Portefeuille-Titres			398.477.843,40	506.210.932,20	99,88%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ADIDAS A.G.	5.605	EUR	1.000.727,57	1.327.264,00	3,03%
AGEAS N.V.	5.491	EUR	250.938,70	257.527,90	0,59%
AKZO NOBEL N.V. - ORDSHR	5.886	EUR	380.077,29	341.152,56	0,78%
AMADEUS IT GROUP S.A.	15.588	EUR	1.026.216,77	1.063.101,60	2,43%
ASML HOLDING NV	13.838	EUR	7.715.057,14	9.391.850,60	21,43%
ASSICURAZIONI GENERALI	32.621	EUR	618.467,39	889.574,67	2,03%
AXA	60.961	EUR	1.545.271,56	2.092.181,52	4,77%
CELLNEX TELECOM S.A.	18.316	EUR	615.861,85	558.821,16	1,28%
CIE GEN DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	23.087	EUR	651.466,54	734.166,60	1,68%
CREDIT AGRICOLE S.A.	36.683	EUR	423.252,20	487.517,07	1,11%
DANONE	22.334	EUR	1.225.518,56	1.454.390,08	3,32%
DEUTSCHE BOERSE AG	6.517	EUR	1.080.907,67	1.449.380,80	3,31%
DSM-FIRMENICH AG	6.430	EUR	781.637,50	628.339,60	1,43%
ELIA GROUP	950	EUR	88.730,00	70.680,00	0,16%
ELISA -A-	4.896	EUR	238.995,96	204.652,80	0,47%
EURAZEO S.A.	1.480	EUR	114.330,00	106.486,00	0,24%
FINECOBANK SpA	21.152	EUR	272.218,29	355.142,08	0,81%
GEA GROUP	5.354	EUR	190.445,81	256.028,28	0,58%
HENKEL	3.588	EUR	241.712,87	266.947,20	0,61%
HENKEL	5.852	EUR	439.256,61	495.664,40	1,13%
HERMES INTERNATIONAL S.A.	1.096	EUR	1.899.692,03	2.544.912,00	5,81%
KBC GROUP S.A.	7.936	EUR	456.412,11	591.549,44	1,35%
KERRY GROUP PLC	5.292	EUR	463.150,13	493.479,00	1,13%
KESKO CORP.	10.040	EUR	198.497,33	182.527,20	0,42%
KONE -B-	11.751	EUR	549.829,29	552.297,00	1,26%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N.V.	32.160	EUR	917.846,40	1.012.718,40	2,31%
KONINKLIJKE KPN	134.462	EUR	463.087,13	472.633,93	1,08%
LEG IMMOBILIEN SE	2.562	EUR	149.689,17	209.571,60	0,48%
MEDIOBANCA	17.253	EUR	194.956,10	242.835,98	0,55%
MERCK KGAA	4.467	EUR	726.829,39	624.933,30	1,43%
METSO CORP	21.403	EUR	217.535,35	192.198,94	0,44%
MONCLER SpA	8.071	EUR	489.992,76	411.459,58	0,94%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT A.G.	4.631	EUR	1.674.128,93	2.255.760,10	5,15%
NESTE CORP.	14.545	EUR	526.674,11	176.358,13	0,40%
POSTE ITALIANE SpA	15.743	EUR	165.498,30	214.419,66	0,49%
PROSUS N.V.	47.378	EUR	1.407.070,11	1.816.946,30	4,15%
PUBLICIS GROUPE S.A.	7.917	EUR	813.468,57	815.451,00	1,86%
PUMA AG	3.830	EUR	229.979,62	169.898,80	0,39%
RED ELECTRICA CORPORACION S.A.	13.926	EUR	235.325,03	229.779,00	0,52%
REXEL S.A.	7.500	EUR	208.575,00	184.500,00	0,42%
SAMPO OYJ	17.129	EUR	678.815,22	674.540,02	1,54%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	18.934	EUR	2.687.777,84	4.561.200,60	10,41%
STORA ENSO OYJ (R)	20.043	EUR	275.522,29	194.777,87	0,44%
UPM-KYMMENE CORP.	18.411	EUR	571.430,36	488.996,16	1,12%
VERBUND	2.338	EUR	208.005,80	163.660,00	0,37%
WARTSILA	17.374	EUR	181.079,59	297.269,14	0,68%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
WOLTERS KLUWER N.V.	8.261	EUR	890.750,83	1.325.064,40	3,02%
ZALANDO SE	7.752	EUR	199.685,26	251.087,28	0,57%
Total EURO			36.582.394,33	43.781.693,75	99,91%
Total Actions Cotées ou Négociées			36.582.394,33	43.781.693,75	99,91%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			36.582.394,33	43.781.693,75	99,91%
Autres valeurs mobilières					
EQUADIS S.A. (1)	32.000	CHF	0,00	0,00	0,00%
Total FRANC SUISSE			0,00	0,00	0,00%
Total Autres valeurs mobilières			0,00	0,00	0,00%
Total du Portefeuille-Titres			36.582.394,33	43.781.693,75	99,91%

(1) write-off impossible

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
AUSTRALIA 1,00 20-211131	4.300.000	AUD	2.181.020,51	2.089.798,20	2,21%
AUSTRALIA 1,75 20-51	900.000	AUD	349.316,49	290.349,49	0,31%
AUSTRALIA -INFLATION LINKED- 0,75 17-211127	2.500.000	AUD	1.819.712,57	1.831.923,22	1,94%
AUSTRALIAN 3,5 23-34	200.000	AUD	114.957,19	111.324,70	0,12%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			4.465.006,76	4.323.395,61	4,57%
CANADA 2,25 18-010629	3.300.000	CAD	2.314.231,77	2.160.638,58	2,28%
CANADA 2,25 22-011229	450.000	CAD	321.238,63	292.692,63	0,31%
CANADA 3,00 23-34	2.000.000	CAD	1.317.102,32	1.320.530,46	1,39%
Total DOLLAR CANADIEN			3.952.572,72	3.773.861,67	3,99%
SWITZERLAND 3,25 07-270627	3.000.000	CHF	3.397.363,81	3.453.012,95	3,65%
Total FRANC SUISSE			3.397.363,81	3.453.012,95	3,65%
DENMARK 0,00 21-151131	7.000.000	DKK	758.635,45	823.878,11	0,87%
Total COURONNE DANOISE			758.635,45	823.878,11	0,87%
AUSTRIA 0,00 22-201028	2.500.000	EUR	2.154.363,63	2.290.587,50	2,42%
AUSTRIA 1,85 22-230549	600.000	EUR	517.948,80	483.252,00	0,51%
AUSTRIA 2,90 23-33	1.100.000	EUR	1.091.604,17	1.115.559,50	1,18%
BONOS Y OBLIG DEL ES 1,90 22-311052	1.300.000	EUR	835.477,88	910.845,00	0,96%
BUNDESREP 1,00 22-38	4.000.000	EUR	3.304.888,00	3.306.420,00	3,49%
CROATIA 4,00 23-35	1.500.000	EUR	1.493.400,00	1.622.782,50	1,71%
EU 3,375 24-39	800.000	EUR	821.984,00	815.832,00	0,86%
EUROPEAN 2,875 24-29	500.000	EUR	506.775,00	508.367,50	0,54%
FRANCE OAT 0,75 22-250228	500.000	EUR	455.279,54	474.572,50	0,50%
FRANCE OAT 3,25 12-250545	700.000	EUR	699.654,66	670.267,50	0,71%
GERMANY 0,00 21-150852	600.000	EUR	307.326,00	299.781,00	0,32%
GERMANY 4,75 03-040734	900.000	EUR	1.106.712,00	1.083.384,00	1,14%
ITALY 4,30 24-54	1.050.000	EUR	1.067.199,00	1.074.895,50	1,14%
ITALY BPT 4,45 22-43	400.000	EUR	411.916,59	425.654,00	0,45%
LUXEMBG 3,00 23-33	500.000	EUR	495.460,00	510.562,50	0,54%
MEXICAN 2,25 21-120836	350.000	EUR	244.333,25	273.946,75	0,29%
SLOVAKIA 3,75 24-34	3.000.000	EUR	3.018.257,97	3.089.190,00	3,26%
SPAIN 1,45 21-71	1.300.000	EUR	630.344,00	662.109,50	0,70%
SPAIN 3,15 23-33	800.000	EUR	791.046,31	814.496,00	0,86%
Total EURO			19.953.970,80	20.432.505,25	21,58%
UK TREAS 4,75 23-43	570.000	GBP	682.300,04	664.675,98	0,70%
UK TREASURY 4,50 09-070934	750.000	GBP	931.482,58	903.533,20	0,95%
UK TREASURY GILT 1,50 17-220747	2.600.000	GBP	2.021.489,03	1.654.371,07	1,75%
UNITED KINGDOM GILT 0,875 21-310733	2.750.000	GBP	2.478.042,07	2.477.444,67	2,62%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total LIVRE STERLING			6.113.313,72	5.700.024,92	6,02%
JAPAN 0,005 23-25	165.000.000	JPY	1.035.373,40	1.013.020,22	1,07%
JAPAN 0,40 19-200339	285.500.000	JPY	1.896.865,29	1.511.136,44	1,60%
JAPAN GOVT 0,70 21-201251	320.000.000	JPY	1.851.066,19	1.379.434,09	1,46%
Total YEN JAPONAIS			4.783.304,88	3.903.590,75	4,12%
NORWAY 1,75 19-060929	10.000.000	NOK	889.764,01	776.255,26	0,82%
NORWAY GOVT 1,25 21-170931	5.000.000	NOK	415.720,68	361.442,97	0,38%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			1.305.484,69	1.137.698,23	1,20%
NEW ZEAL 4,25 22-34	1.500.000	NZD	878.384,96	801.619,06	0,85%
NEW ZEALAND 2,75 16-150437	750.000	NZD	342.863,45	333.042,53	0,35%
NZ LOCAL 1,50 19-29	2.000.000	NZD	911.926,80	970.859,71	1,03%
Total DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS			2.133.175,21	2.105.521,30	2,22%
SWEDEN 1,00 14-121126	10.000.000	SEK	902.867,04	857.252,11	0,91%
SWEDEN I 0,125 19-30	10.000.000	SEK	1.040.527,54	1.048.883,45	1,11%
Total COURONNE SUÉDOISE			1.943.394,58	1.906.135,56	2,01%
US TREA 4,00 23-28	4.000.000	USD	3.708.210,54	3.829.671,65	4,05%
US TREAS 3,875 22-27	11.500.000	USD	10.711.099,79	10.982.975,55	11,60%
US TREAS 3,875 22-29	600.000	USD	546.462,20	566.664,66	0,60%
US TREAS 4,00 24-31	10.400.000	USD	9.570.319,25	9.804.140,56	10,36%
US TREAS 4,375 24-34	600.000	USD	569.881,55	571.055,66	0,60%
US TREASURY 2,00 20-150250	4.400.000	USD	3.266.519,72	2.472.145,12	2,61%
US TREASURY 2,25 17-150227	5.500.000	USD	5.093.084,18	5.099.400,93	5,39%
US TREASURY 2,375 22-150242	7.000.000	USD	5.457.165,79	4.817.570,01	5,09%
US TREASURY 2,875 22-150532	6.500.000	USD	5.627.730,04	5.642.088,63	5,96%
US TREASURY 2,875 22-150552	2.000.000	USD	1.567.706,09	1.353.361,89	1,43%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			46.118.179,15	45.139.074,66	47,68%
Total Obligations			94.924.401,77	92.698.699,01	97,92%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			94.924.401,77	92.698.699,01	97,92%
Total du Portefeuille-Titres			94.924.401,77	92.698.699,01	97,92%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE SA-REG	3.243	CHF	311.712,78	258.762,68	1,06%
Total FRANC SUISSE			311.712,78	258.762,68	1,06%
ALLIANZ A.G. -REG-	2.753	EUR	688.138,32	814.612,70	3,35%
AMUNDI S.A.	9.197	EUR	590.918,94	590.447,40	2,42%
APERAM -REG-	16.977	EUR	478.987,63	428.159,94	1,76%
ARKEMA	4.225	EUR	322.105,34	310.748,75	1,28%
ASR NEDERLAND N.V	5.809	EUR	261.332,14	265.936,02	1,09%
BANCO SANTANDER S.A. -REG-	155.448	EUR	685.210,40	693.997,60	2,85%
BNP PARIBAS S.A.	16.364	EUR	1.005.127,57	969.076,08	3,98%
CARREFOUR S.A.	29.241	EUR	414.646,63	401.478,93	1,65%
CIE GEN DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	10.030	EUR	321.456,18	318.954,00	1,31%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	5.294	EUR	363.999,06	453.695,80	1,86%
CTP B.V.	18.514	EUR	273.029,25	275.488,32	1,13%
DAIMLER TRUCK HLDG A.G. NAMEN-AKT	18.614	EUR	667.796,05	685.925,90	2,82%
E.ON SE -A-	62.384	EUR	764.811,05	701.508,08	2,88%
EDP ENERGIAS -REG-	179.138	EUR	686.683,30	553.715,56	2,27%
ENI SpA	53.403	EUR	762.549,99	699.045,27	2,87%
FRESENIUS SE & CO KGAA	12.772	EUR	348.006,37	428.372,88	1,76%
HEIDELBERGCEMENT A.G.	723	EUR	86.862,85	86.253,90	0,35%
KBC GROUP S.A.	8.455	EUR	529.428,02	630.235,70	2,59%
KERRY GROUP PLC	7.932	EUR	738.340,93	739.659,00	3,04%
KONINKLIJKE KPN	113.936	EUR	362.478,27	400.485,04	1,64%
MEDIOBANCA	27.692	EUR	389.279,64	389.764,90	1,60%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT A.G.	991	EUR	398.863,83	482.716,10	1,98%
NN GROUP N.V.	18.581	EUR	720.033,45	781.702,67	3,21%
OMV	12.684	EUR	474.814,82	473.620,56	1,94%
ORANGE S.A.	43.650	EUR	477.253,92	420.262,20	1,73%
SANOFI S.A.	14.459	EUR	1.345.474,18	1.355.386,66	5,57%
SIEMENS -NOM-	1.743	EUR	281.957,01	328.660,08	1,35%
STELLANTIS N.V.	54.842	EUR	963.205,73	690.460,78	2,84%
SYENSQO	3.010	EUR	247.910,27	212.385,60	0,87%
TOTAL SA	10.391	EUR	629.101,45	554.567,67	2,28%
UNICREDIT SpA	18.081	EUR	502.701,79	696.570,53	2,86%
UPM-KYMMENE CORP.	25.444	EUR	769.698,55	675.792,64	2,78%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	5.856	EUR	159.901,99	158.756,16	0,65%
VINCI S.A.	7.839	EUR	869.416,00	781.861,86	3,21%
Total EURO			18.581.520,92	18.450.305,28	75,77%
ANGLO AMERICAN PLC	6.768	GBP	152.234,85	193.511,76	0,79%
BRITISH LAND CO PLC	119.892	GBP	550.284,53	522.606,16	2,15%
BURBERRY GROUP PLC	13.911	GBP	160.136,19	164.886,07	0,68%
GSK PLC	56.805	GBP	1.029.580,36	925.108,04	3,80%
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	243.438	GBP	702.626,79	676.609,24	2,78%
NATWEST GROUP PLC	204.828	GBP	556.401,46	996.145,85	4,09%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SSE PLC	27.284	GBP	539.330,67	529.312,24	2,17%
Total LIVRE STERLING			3.690.594,85	4.008.179,36	16,46%
CFD.ORKLA ASA	71.621	NOK	514.908,38	598.947,78	2,46%
MOWI ASA	36.408	NOK	589.822,66	602.904,47	2,48%
NORSK HYDRO	61.839	NOK	336.423,90	328.847,50	1,35%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			1.441.154,94	1.530.699,75	6,29%
Total Actions Cotées ou Négociées			24.024.983,49	24.247.947,07	99,58%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			24.024.983,49	24.247.947,07	99,58%
Total du Portefeuille-Titres			24.024.983,49	24.247.947,07	99,58%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
ACCIONA ENERGIA FINANCE 0,375 21-071027	500.000	EUR	452.197,00	469.597,50	2,38%
ACEA SpA 1,75 19-230528	500.000	EUR	474.139,00	485.507,50	2,47%
ALLIANDER 3,25 23-28	500.000	EUR	501.568,00	509.087,50	2,59%
ALSTOM 0,125 21-27	500.000	EUR	453.321,80	467.875,00	2,38%
AMPRION 3,875 23-28	300.000	EUR	304.908,00	308.658,00	1,57%
CIE SAINT-GOBAIN 1,875 18-210928	500.000	EUR	477.157,00	483.665,00	2,46%
CITYCON TREASURY 1,625 21-120328	350.000	EUR	300.257,00	320.815,25	1,63%
COFINIMMO 1,00 22-28	500.000	EUR	458.050,00	467.367,50	2,37%
DANONE 1,208 16-28	500.000	EUR	464.737,83	474.715,00	2,41%
DERICHEBOURG 2,25 21-150728	200.000	EUR	187.809,00	192.069,00	0,98%
DEUTSCHE B 3,5 23-27	400.000	EUR	408.782,00	411.208,00	2,09%
E.ON SE 0,375 20-27	200.000	EUR	182.704,75	189.163,00	0,96%
EDPPL 3,875 23-28	400.000	EUR	407.406,00	412.836,00	2,10%
ELIA SYSTEM OP S.A.1,50 18-050928	400.000	EUR	376.554,00	382.316,00	1,94%
ENEL FINANCE INTERNATIONAL 0,375 19-170627	500.000	EUR	462.231,20	473.105,00	2,40%
ERG SpA 0,50 20-110927	500.000	EUR	456.174,00	469.245,00	2,38%
FERROVIE 0,375 21-28	300.000	EUR	270.102,00	278.406,00	1,41%
FLUVIUS 0,25 21-28	300.000	EUR	264.546,00	275.368,50	1,40%
GRAND CI 0,125 21-28	600.000	EUR	523.971,00	546.072,00	2,77%
HEIMS BOS 1,00 21-28	600.000	EUR	506.917,40	548.895,00	2,79%
HEMSO 0,00 21-28	850.000	EUR	758.175,79	773.942,00	3,93%
HOWOGE WOHNUNGS 0,625 21-011128	700.000	EUR	622.972,00	637.773,50	3,24%
IBERDROLA FINANZAS 1,25 17-130927	400.000	EUR	379.666,00	387.762,00	1,97%
INFINEON 3,375 24-27	400.000	EUR	401.016,00	404.554,00	2,05%
LA POSTE 1,45 18-301128	400.000	EUR	369.429,90	377.924,00	1,92%
LIETUVOS 1,875 18-28	400.000	EUR	371.820,00	379.520,00	1,93%
NAT GRID 0,25 21-28	400.000	EUR	350.164,00	363.076,00	1,84%
NEXANS 5,50 23-28	100.000	EUR	104.329,00	106.023,50	0,54%
NOVO NOR 1,125 22-27	300.000	EUR	282.615,75	289.459,50	1,47%
ORSTED A/SA.S. 2,25 22-140628	500.000	EUR	482.825,00	487.555,00	2,48%
PAPREC HLDG 3,50 21-010728	200.000	EUR	195.448,00	197.951,00	1,01%
PRAEMIA 5,50 23-28	500.000	EUR	525.574,00	534.155,00	2,71%
PRYSMIAN 3,625 24-28	500.000	EUR	499.085,00	504.635,00	2,56%
RED ELECTRICA FINANCE 0,375 20-240728	600.000	EUR	545.699,00	556.383,00	2,83%
RTE RESEAU 0,0 19-27	400.000	EUR	359.690,00	371.162,00	1,88%
SCHNEIDER 3,25 22-27	400.000	EUR	400.237,00	407.072,00	2,07%
SECHE ENVIRONNEMENT 2,25 21-151128	200.000	EUR	187.165,00	188.016,00	0,95%
SIEMENS FINANCE 2,875 13-100328	400.000	EUR	404.569,66	406.028,00	2,06%
SNCF 3,125 22-27	400.000	EUR	399.802,00	405.120,00	2,06%
STEDIN 1,375 18-28	400.000	EUR	370.460,00	379.672,00	1,93%
SUEZ S.A. 1,875 22-240527	300.000	EUR	287.196,30	292.174,50	1,48%
TENNET HLDG 1,375 18-050628	700.000	EUR	662.322,00	665.367,50	3,38%
TERNA SpA 1,00 16-111028	300.000	EUR	270.895,00	282.067,50	1,43%
VEOLIA 1,25 20-28	400.000	EUR	374.489,00	381.384,00	1,94%
VESTEDA FINANCE 1,50 19-240527	500.000	EUR	474.363,00	483.387,50	2,45%
VONOVIA 1,875 22-28	500.000	EUR	469.456,00	482.512,50	2,45%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
WABTEC TRANSPORT 1,25 21-031227	500.000	EUR	468.002,00	476.357,50	2,42%
Total EURO			18.950.999,38	19.387.006,25	98,45%
Total Obligations			18.950.999,38	19.387.006,25	98,45%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			18.950.999,38	19.387.006,25	98,45%
Total du Portefeuille-Titres			18.950.999,38	19.387.006,25	98,45%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ASM INTERNATIONAL	3.265	EUR	1.965.216,12	1.824.482,00	2,52%
ASML HOLDING NV	2.231	EUR	1.628.981,08	1.514.179,70	2,09%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	12.608	EUR	2.966.638,37	3.037.267,20	4,19%
Total EURO			6.560.835,57	6.375.928,90	8,80%
ALPHABET INC	23.275	USD	3.692.031,48	4.254.908,26	5,87%
AMAZON.COM INC.	19.996	USD	3.531.696,64	4.236.525,77	5,85%
APPLE INC	4.460	USD	891.953,41	1.078.583,49	1,49%
ASTERA LABS INC	11.923	USD	593.694,06	1.525.061,66	2,11%
BROADCOM INC	9.275	USD	1.431.917,75	2.076.596,81	2,87%
CYBER-ARK SOFTWARE LTD	4.475	USD	1.085.416,26	1.439.735,63	1,99%
DATADOG INC	10.560	USD	1.237.936,58	1.457.188,22	2,01%
EATON CORP. PUBLIC LIMIT -ADR-	4.348	USD	1.368.141,35	1.393.501,46	1,92%
LAM RESEARCH	18.861	USD	1.325.779,38	1.315.625,33	1,82%
MARVELL TECHNOLOGY INC.	29.213	USD	2.050.962,54	3.115.959,30	4,30%
META PLATFORMS	10.021	USD	4.889.626,44	5.666.244,05	7,82%
MICROSOFT CORP.	8.611	USD	3.372.323,72	3.505.105,26	4,84%
NETFLIX	1.673	USD	1.122.677,46	1.440.056,36	1,99%
NVIDIA CORP	32.056	USD	3.624.150,46	4.157.218,97	5,74%
ONTO INNO	19.484	USD	3.159.925,67	3.136.067,87	4,33%
ORACLE CORP.	19.112	USD	3.122.508,33	3.075.638,51	4,25%
PALO ALTO NETWORKS INC.	7.048	USD	1.083.406,31	1.238.487,76	1,71%
SALESFORCE	4.533	USD	1.157.211,76	1.463.561,46	2,02%
SENTINELONE INC -A-	52.818	USD	1.297.584,70	1.132.360,79	1,56%
SERVICENOW INC	1.439	USD	1.070.209,67	1.473.213,60	2,03%
SYNOPSYS	2.519	USD	1.286.129,13	1.180.706,75	1,63%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING -ADR-5 SHARE	29.732	USD	4.808.049,94	5.670.470,96	7,83%
TESLA MOTORS INC	1.713	USD	394.082,41	668.061,73	0,92%
UBER TECHNOLOGIES INC	24.732	USD	1.550.821,38	1.440.689,75	1,99%
VERTIV HOLDINGS CO	11.862	USD	1.172.211,30	1.301.440,68	1,80%
VISA INC. -A-	10.623	USD	2.989.264,78	3.242.195,00	4,48%
WORKDAY INC. -A-	5.973	USD	1.368.394,13	1.488.323,93	2,05%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			54.678.107,04	63.173.529,36	87,21%
Total Actions Cotées ou Négociées			61.238.942,61	69.549.458,26	96,02%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			61.238.942,61	69.549.458,26	96,02%
Total du Portefeuille-Titres			61.238.942,61	69.549.458,26	96,02%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ACCENTURE PLC -A-	39.858	USD	12.170.086,33	13.540.942,37	1,67%
ALPHABET INC	299.634	USD	46.985.267,09	54.776.162,43	6,75%
AMERICAN TOWER CORP.	47.067	USD	9.503.993,46	8.336.608,86	1,03%
APPLE INC	130.388	USD	25.393.573,18	31.532.364,04	3,89%
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC.	75.912	USD	18.693.151,07	21.459.893,54	2,65%
BLACKSTONE INC.	104.924	USD	15.664.140,85	17.470.783,27	2,15%
BOOKING HOLDINGS	4.721	USD	17.396.885,53	22.651.772,88	2,79%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	256.945	USD	18.937.434,25	22.163.522,36	2,73%
BROADCOM INC	109.525	USD	18.189.430,69	24.521.753,74	3,02%
COLGATE-PALMOLIVE CO	192.224	USD	17.052.650,42	16.875.986,33	2,08%
DANAHER CORP.	52.654	USD	12.508.783,86	11.672.357,03	1,44%
ELI LILLY & CO	29.670	USD	22.999.654,35	22.119.980,69	2,73%
IDEXX LABORATORIES INC.	15.509	USD	6.953.736,09	6.192.217,25	0,76%
INTUITIVE SURGICAL INC	22.306	USD	9.157.234,10	11.243.688,81	1,39%
KLA CORP.	25.911	USD	18.343.541,31	15.767.300,16	1,94%
LINDE PLC NPV -NEW-	45.115	USD	18.586.383,05	18.240.750,41	2,25%
MARSH & MC LENNAN	101.779	USD	20.373.716,44	20.877.718,39	2,57%
MASTERCARD INC - A	59.384	USD	25.731.661,47	30.197.810,60	3,72%
MICROSOFT CORP.	183.932	USD	72.041.237,96	74.869.471,75	9,23%
MOODY'S CORP.	23.879	USD	9.627.155,74	10.916.081,34	1,35%
NETFLIX	25.845	USD	16.114.589,55	22.246.417,58	2,74%
NVIDIA CORP	507.950	USD	54.545.569,87	65.874.075,81	8,12%
ORACLE CORP.	134.978	USD	22.243.662,73	21.721.616,53	2,68%
PROCTER & GAMBLE CO/THE	154.400	USD	23.828.263,60	24.997.740,22	3,08%
S&P GLOBAL INC.	33.542	USD	14.608.481,66	16.132.228,16	1,99%
SALESFORCE	50.107	USD	12.460.669,63	16.177.955,88	1,99%
SERVICENOW INC	17.061	USD	12.661.425,04	17.466.641,55	2,15%
STRYKER CORP.	67.357	USD	21.589.599,56	23.420.461,47	2,89%
SYNOPSIS	25.451	USD	12.280.518,04	11.929.403,53	1,47%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	38.412	USD	20.436.624,68	19.297.995,91	2,38%
TRANE TECHNOLOGIES PLC	35.602	USD	11.416.061,53	12.698.791,60	1,57%
UBER TECHNOLOGIES INC	234.794	USD	14.828.492,36	13.677.232,33	1,69%
UNITEDHEALTH	40.772	USD	20.266.217,36	19.917.840,58	2,46%
VISA INC. -A-	98.994	USD	25.538.117,79	30.213.485,04	3,73%
ZOETIS INC. -A-	150.467	USD	24.687.533,95	23.675.121,50	2,92%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			723.815.544,59	794.874.173,94	98,01%
Total Actions Cotées ou Négociées			723.815.544,59	794.874.173,94	98,01%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			723.815.544,59	794.874.173,94	98,01%
Total du Portefeuille-Titres			723.815.544,59	794.874.173,94	98,01%

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
BB BIOTECH A.G.	950	CHF	39.720,81	35.835,69	1,42%
HBM HEALTHCARE INVESTMENT -A-	130	CHF	27.758,85	24.380,63	0,97%
Total FRANC SUISSE			67.479,66	60.216,32	2,39%
NOVO NORDISK A/S-B	840	DKK	103.844,97	70.311,17	2,79%
ROCKWOOL INTL A/S-B SHS	100	DKK	38.613,40	34.221,73	1,36%
Total COURONNE DANOISE			142.458,37	104.532,90	4,15%
CFD.EKOPAK N.V.	700	EUR	13.206,00	9.870,00	0,39%
COLRUYT N.V.	1.380	EUR	64.970,40	50.011,20	1,99%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	1.365	EUR	110.515,24	116.980,50	4,65%
E.ON SE -A-	6.390	EUR	78.469,20	71.855,55	2,85%
EDP ENERGIAS -REG-	13.500	EUR	55.188,00	41.728,50	1,66%
GREENERGY RENOVABLES	1.290	EUR	39.732,00	42.118,50	1,67%
IBERDROLA S.A.	8.925	EUR	107.950,17	118.702,50	4,72%
INFINEON TECHNOLOGIES	1.000	EUR	36.825,00	31.400,00	1,25%
KWS SAAT A.G.	830	EUR	52.290,00	48.804,00	1,94%
PRYSMIAN SPA	650	EUR	40.784,54	40.079,00	1,59%
QIAGEN	1.320	EUR	51.968,40	56.819,40	2,26%
RECTICEL	1.400	EUR	19.264,00	14.672,00	0,58%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	255	EUR	57.999,75	61.429,50	2,44%
TECHNOGYM	4.250	EUR	39.546,25	44.412,50	1,76%
UMICORE S.A.	1.460	EUR	26.469,80	14.534,30	0,58%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2.560	EUR	78.592,00	69.401,60	2,76%
VERBUND	530	EUR	40.174,00	37.100,00	1,47%
Total EURO			913.944,75	869.919,05	34,56%
ASTRAZENECA PLC	730	GBP	104.567,57	92.424,29	3,67%
Total LIVRE STERLING			104.567,57	92.424,29	3,67%
CENTRAL JAPAN RAILWAY	2.210	JPY	45.250,20	40.264,73	1,60%
SHIMANO INC.	300	JPY	46.126,36	39.431,19	1,57%
YAKULT HONSHA CO LTD	1.500	JPY	25.234,96	27.531,78	1,09%
Total YEN JAPONAIS			116.611,52	107.227,70	4,26%
BAKKAFROST P-F	1.280	NOK	64.723,52	69.003,87	2,74%
TOMRA SYSTEMS ASA	5.400	NOK	65.210,76	67.313,46	2,67%
Total COURONNE NORVÉGIENNE			129.934,28	136.317,33	5,42%
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS INC.	210	USD	32.508,88	23.443,75	0,93%
AMERICAN WATER WORKS CO INC.	225	USD	27.140,72	27.049,98	1,07%
CORE MAIN -A-	1.100	USD	53.642,63	54.081,12	2,15%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DPAM L

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DARLING INGREDIENTS INC.	2.100	USD	77.011,43	68.323,52	2,71%
DEXCOM INC	350	USD	38.344,71	26.286,34	1,04%
DUOLINGO	360	USD	63.348,05	112.721,20	4,48%
EATON CORP. PUBLIC LIMIT -ADR-	190	USD	58.335,48	60.893,58	2,42%
ECOLAB INC.	340	USD	72.823,54	76.937,52	3,06%
ELI LILLY & CO	140	USD	105.938,20	104.374,70	4,15%
FIRST SOLAR INC.	440	USD	92.124,77	74.887,11	2,98%
INTUITIVE SURGICAL INC	100	USD	37.092,52	50.406,57	2,00%
OWENS CORNING INC.	315	USD	52.612,36	51.811,49	2,06%
PALO ALTO NETWORKS INC.	600	USD	84.065,47	105.433,12	4,19%
SENTINELONE INC -A-	2.300	USD	51.319,06	49.309,51	1,96%
WESTINGHOUSE AIR BRAKE TECHNO CORP.	330	USD	51.513,61	60.419,80	2,40%
WEYERHAEUSER CO	3.800	USD	105.261,51	103.302,75	4,10%
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS CO	2.200	USD	67.618,91	79.246,74	3,15%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			1.070.701,85	1.128.928,80	44,85%
Total Actions Cotées ou Négociées			2.545.698,00	2.499.566,39	99,31%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			2.545.698,00	2.499.566,39	99,31%
Total du Portefeuille-Titres			2.545.698,00	2.499.566,39	99,31%

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	17,56 %
PAYS-BAS	14,04 %
ÉTATS-UNIS	11,07 %
ESPAGNE	9,21 %
ITALIE	9,19 %
ALLEMAGNE	5,51 %
LUXEMBOURG	5,23 %
BELGIQUE	5,05 %
ROYAUME-UNI	5,01 %
IRLANDE	3,73 %
SUÈDE	2,02 %
FINLANDE	1,73 %
NORVÈGE	1,03 %
DANEMARK	0,85 %
AUTRICHE	0,78 %
PORTUGAL	0,56 %
JAPON	0,42 %
ILES CAYMAN	0,34 %
GUERNESEY	0,29 %
GRÈCE	0,22 %
MEXIQUE	0,21 %
POLOGNE	0,19 %
AUSTRALIE	0,14 %
LIECHTENSTEIN	0,10 %
Total du Portefeuille-Titres	94,48 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	19,95 %
ITALIE	10,31 %
FRANCE	9,73 %
ROYAUME-UNI	7,90 %
ESPAGNE	6,46 %
PAYS-BAS	5,93 %
MEXIQUE	4,16 %
ROUMANIE	3,91 %
ALLEMAGNE	2,67 %
LUXEMBOURG	2,47 %
POLOGNE	2,17 %
BELGIQUE	2,16 %
CHILI	1,83 %
AUSTRALIE	1,71 %
INDONÉSIE	1,65 %
NOUVELLE-ZÉLANDE	1,63 %
FINLANDE	1,58 %
TURQUIE	1,57 %
SLOVAQUIE	1,49 %
SUÈDE	1,26 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,08 %
DANEMARK	0,83 %
IRLANDE	0,65 %
CORÉE DU SUD	0,42 %
SINGAPOUR	0,41 %
JERSEY	0,37 %
SLOVÉNIE	0,30 %
SUISSE	0,30 %
LETTONIE	0,30 %
NIGERIA	0,26 %
PORTUGAL	0,25 %
AUTRICHE	0,24 %
HONG KONG	0,21 %
AFRIQUE DU SUD	0,20 %
ILES CAYMAN	0,20 %
CANADA	0,11 %
PÉROU	0,10 %
Total du Portefeuille-Titres	96,77 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS HIGHER YIELD	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	16,81 %
ÉTATS-UNIS	10,84 %
LUXEMBOURG	8,80 %
ROYAUME-UNI	8,30 %
PAYS-BAS	8,13 %
ITALIE	8,01 %
ESPAGNE	5,80 %
BELGIQUE	4,76 %
SUÈDE	3,47 %
INDONÉSIE	2,82 %
ILES CAYMAN	2,51 %
ALLEMAGNE	2,40 %
PANAMA	1,41 %
MACÉDOINE	1,35 %
PORTUGAL	1,32 %
JAPON	1,27 %
BRÉSIL	1,14 %
MEXIQUE	0,93 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,68 %
CANADA	0,30 %
Total du Portefeuille-Titres	91,05 %

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)	% DE L'ACTIF NET
LUXEMBOURG	10,62 %
NOUVELLE-ZÉLANDE	9,78 %
CANADA	8,34 %
AUTRICHE	8,21 %
ESPAGNE	7,85 %
ROYAUME-UNI	6,94 %
FINLANDE	6,61 %
DANEMARK	6,53 %
AUSTRALIE	6,29 %
ALLEMAGNE	4,84 %
SUÈDE	3,91 %
FRANCE	3,91 %
SUISSE	3,84 %
IRLANDE	3,15 %
PAYS-BAS	3,11 %
BELGIQUE	2,32 %
NORVÈGE	1,30 %
ESTONIE	0,73 %
Total du Portefeuille-Titres	98,28 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	27,05 %
ÉTATS-UNIS	11,49 %
ITALIE	10,23 %
LUXEMBOURG	9,91 %
ALLEMAGNE	8,80 %
PAYS-BAS	8,79 %
SUÈDE	8,21 %
ESPAGNE	5,16 %
JAPON	4,05 %
ROYAUME-UNI	2,19 %
BELGIQUE	1,79 %
Total du Portefeuille-Titres	97,67 %

DPAM L PATRIMONIAL FUND	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	26,22 %
LUXEMBOURG	9,32 %
FRANCE	7,48 %
ITALIE	7,26 %
ESPAGNE	5,91 %
CANADA	5,14 %
ALLEMAGNE	4,39 %
PAYS-BAS	4,35 %
BELGIQUE	3,27 %
JERSEY	3,13 %
AUSTRALIE	2,94 %
ROYAUME-UNI	2,73 %
IRLANDE	2,47 %
MEXIQUE	2,34 %
SUÈDE	2,18 %
INDONÉSIE	1,98 %
PORTUGAL	1,60 %
SUISSE	1,45 %
JAPON	1,36 %
ROUMANIE	1,26 %
TAIWAN	0,74 %
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,57 %
NORVÈGE	0,49 %
BRÉSIL	0,37 %
Total du Portefeuille-Titres	98,95 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
BRÉSIL	9,74 %
AFRIQUE DU SUD	7,05 %
POLOGNE	6,84 %
MEXIQUE	5,83 %
INDONÉSIE	5,41 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	4,86 %
ROUMANIE	4,80 %
MALAISIE	4,26 %
CHILI	4,05 %
URUGUAY	3,41 %
PÉROU	3,02 %
INDE	3,01 %
HONGRIE	2,37 %
CORÉE DU SUD	2,24 %
TURQUIE	2,21 %
PHILIPPINES	2,16 %
COLOMBIE	1,94 %
CÔTE D'IVOIRE	1,93 %
ROYAUME-UNI	1,73 %
SÉNÉGAL	1,42 %
ÉTATS-UNIS	1,26 %
SINGAPOUR	1,25 %
GHANA	1,20 %
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1,12 %
NAMIBIE	1,03 %
UKRAINE	0,96 %
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0,88 %
SURINAME	0,82 %
COSTA RICA	0,81 %
BÉNIN	0,78 %
KENYA	0,70 %
MONTÉNÉGRO	0,70 %
OUGANDA	0,60 %
ZAMBIE	0,59 %
TUNISIE	0,53 %
ARMÉNIE	0,50 %
NIGERIA	0,41 %
PAKISTAN	0,27 %
LUXEMBOURG	0,27 %
ILES CAYMAN	0,22 %
THAÏLANDE	0,20 %
CHINE	0,14 %
Total du Portefeuille-Titres	93,52 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD	% DE L'ACTIF NET

FRANCE	26,43 %
PAYS-BAS	15,03 %
ROYAUME-UNI	10,31 %
ALLEMAGNE	10,08 %
LUXEMBOURG	8,57 %
ITALIE	7,88 %
SUÈDE	4,38 %
ÉTATS-UNIS	3,00 %
BELGIQUE	2,72 %
ESPAGNE	1,87 %
JAPON	1,75 %
PORTUGAL	1,58 %
PANAMA	1,31 %
AUTRICHE	0,18 %
IRLANDE	0,04 %
Total du Portefeuille-Titres	95,13 %

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME	% DE L'ACTIF NET

LUXEMBOURG	62,10 %
BELGIQUE	31,24 %
Total du Portefeuille-Titres	93,34 %

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

ÉTATS-UNIS	18,21 %
PAYS-BAS	13,41 %
ALLEMAGNE	12,79 %
FRANCE	11,93 %
ESPAGNE	7,69 %
BELGIQUE	6,96 %
ITALIE	6,88 %
IRLANDE	4,01 %
SUISSE	2,75 %
LUXEMBOURG	2,71 %
PORTUGAL	2,48 %
SUÈDE	1,42 %
FINLANDE	1,06 %
AUTRICHE	0,91 %
DANEMARK	0,89 %
CANADA	0,81 %
JAPON	0,75 %
ROYAUME-UNI	0,74 %
AUSTRALIE	0,47 %
NORVÈGE	0,46 %
ILES CAYMAN	0,13 %
Total du Portefeuille-Titres	97,46 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
PAYS-BAS	16,84 %
FRANCE	9,34 %
LUXEMBOURG	9,21 %
ALLEMAGNE	8,86 %
BELGIQUE	8,28 %
ESPAGNE	8,00 %
ITALIE	5,77 %
FINLANDE	4,27 %
ÉTATS-UNIS	4,11 %
SUÈDE	2,66 %
DANEMARK	1,95 %
AUTRICHE	1,88 %
NORVÈGE	1,87 %
IRLANDE	1,53 %
ROYAUME-UNI	1,49 %
PORTUGAL	1,27 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,17 %
SLOVAQUIE	0,74 %
SERBIE	0,70 %
GRÈCE	0,62 %
JERSEY	0,59 %
COLOMBIE	0,53 %
ISLANDE	0,51 %
ILES CAYMAN	0,42 %
POLOGNE	0,26 %
CHILI	0,25 %
HONG KONG	0,16 %
GUERNESEY	0,15 %
Total du Portefeuille-Titres	93,43 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX	% DE L'ACTIF NET
TAIWAN	26,41 %
ILES CAYMAN	19,36 %
INDE	16,93 %
CHINE	7,67 %
CORÉE DU SUD	4,90 %
AFRIQUE DU SUD	4,45 %
BRÉSIL	2,57 %
ARABIE SAOUDITE	2,45 %
MALAISIE	2,13 %
MEXIQUE	2,05 %
THAÏLANDE	1,97 %
ÉMIRATS ARABES UNIS	1,76 %
HONG KONG	0,91 %
INDONÉSIE	0,89 %
POLOGNE	0,80 %
QATAR	0,64 %
BERMUDES	0,64 %
KOWEÏT	0,58 %
TURQUIE	0,55 %
GRÈCE	0,55 %
ÉTATS-UNIS	0,42 %
CHILI	0,36 %
PHILIPPINES	0,21 %
COLOMBIE	0,17 %
PAYS-BAS	0,09 %
LUXEMBOURG	0,09 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,08 %
HONGRIE	0,08 %
ÉGYPTE	0,08 %
SINGAPOUR	0,03 %
Total du Portefeuille-Titres	99,82 %

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	24,77 %
FRANCE	21,99 %
PAYS-BAS	16,19 %
LUXEMBOURG	10,78 %
ESPAGNE	8,18 %
ALLEMAGNE	5,47 %
ITALIE	2,83 %
JAPON	2,77 %
IRLANDE	2,72 %
PORTUGAL	2,67 %
Total du Portefeuille-Titres	98,37 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
NAMIBIE	8,34 %
ROUMANIE	8,01 %
AFRIQUE DU SUD	7,80 %
COLOMBIE	7,08 %
POLOGNE	6,96 %
SÉNÉGAL	5,55 %
HONGRIE	5,41 %
CÔTE D'IVOIRE	5,28 %
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	5,20 %
ILES CAYMAN	3,59 %
TURQUIE	3,42 %
COSTA RICA	3,20 %
BRÉSIL	2,99 %
URUGUAY	2,92 %
INDONÉSIE	2,71 %
PANAMA	2,47 %
MONTÉNÉGRO	2,16 %
NIGERIA	2,14 %
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	2,12 %
MACÉDOINE	1,63 %
SINGAPOUR	1,09 %
BÉNIN	0,92 %
ARMÉNIE	0,87 %
Total du Portefeuille-Titres	91,86 %

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	22,36 %
ÉTATS-UNIS	20,23 %
PAYS-BAS	10,34 %
LUXEMBOURG	9,31 %
ESPAGNE	6,46 %
BELGIQUE	4,97 %
DANEMARK	4,80 %
IRLANDE	3,82 %
ITALIE	3,62 %
SUÈDE	2,95 %
FINLANDE	2,56 %
ROYAUME-UNI	1,75 %
ALLEMAGNE	1,69 %
MEXIQUE	1,40 %
GUERNESEY	1,16 %
JAPON	0,84 %
AUTRICHE	0,48 %
Total du Portefeuille-Titres	98,74 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
PAYS-BAS	10,55 %
MEXIQUE	10,43 %
ILES VIERGES BRITANNIQUES	7,79 %
CHILI	7,68 %
SINGAPOUR	7,32 %
HONG KONG	6,38 %
ILES CAYMAN	6,31 %
LUXEMBOURG	4,64 %
AUTRICHE	4,49 %
COLOMBIE	3,70 %
ROYAUME-UNI	3,56 %
CORÉE DU SUD	2,97 %
ÉTATS-UNIS	2,41 %
NIGERIA	2,35 %
CANADA	1,81 %
INDE	1,78 %
MAURICE	1,74 %
PANAMA	1,70 %
THAÏLANDE	1,26 %
SERBIE	1,24 %
PHILIPPINES	0,50 %
INDONÉSIE	0,50 %
Total du Portefeuille-Titres	91,11 %

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	24,53 %
ITALIE	22,28 %
ALLEMAGNE	18,92 %
ESPAGNE	14,51 %
BELGIQUE	5,05 %
PAYS-BAS	4,26 %
AUTRICHE	3,74 %
PORTUGAL	2,07 %
FINLANDE	1,67 %
IRLANDE	1,52 %
Total du Portefeuille-Titres	98,55 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE	% DE L'ACTIF NET

FRANCE	21,59 %
ALLEMAGNE	21,49 %
ROYAUME-UNI	14,95 %
BELGIQUE	6,98 %
PAYS-BAS	6,43 %
ITALIE	5,61 %
ESPAGNE	4,58 %
SUÈDE	4,51 %
NORVÈGE	4,04 %
SUISSE	3,04 %
DANEMARK	2,26 %
IRLANDE	1,95 %
FINLANDE	0,55 %
PORTUGAL	0,40 %
Total du Portefeuille-Titres	98,38 %

DPAM L BONDS CORPORATE EUR	% DE L'ACTIF NET

FRANCE	22,48 %
ÉTATS-UNIS	16,51 %
PAYS-BAS	15,21 %
ESPAGNE	6,23 %
ALLEMAGNE	6,06 %
LUXEMBOURG	5,71 %
ITALIE	4,15 %
ROYAUME-UNI	4,05 %
SUÈDE	3,40 %
BELGIQUE	3,10 %
IRLANDE	2,51 %
NORVÈGE	2,05 %
FINLANDE	1,59 %
AUSTRALIE	1,43 %
DANEMARK	1,13 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,59 %
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,56 %
ILES CAYMAN	0,51 %
JERSEY	0,47 %
JAPON	0,32 %
Total du Portefeuille-Titres	98,06 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
INDE	19,36 %
TAIWAN	19,32 %
ILES CAYMAN	16,28 %
CORÉE DU SUD	9,00 %
CHINE	6,58 %
IRLANDE	4,25 %
ARABIE SAOUDITE	4,14 %
BRÉSIL	3,66 %
AFRIQUE DU SUD	2,65 %
MEXIQUE	1,74 %
MALAISIE	1,54 %
THAÏLANDE	1,47 %
INDONÉSIE	1,46 %
ÉMIRATS ARABES UNIS	1,37 %
QATAR	0,88 %
POLOGNE	0,78 %
HONG KONG	0,75 %
KOWEÏT	0,73 %
TURQUIE	0,68 %
PHILIPPINES	0,55 %
GRÈCE	0,47 %
BERMUDES	0,46 %
CHILI	0,42 %
ÉTATS-UNIS	0,36 %
HONGRIE	0,25 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,14 %
ROYAUME-UNI	0,13 %
LUXEMBOURG	0,10 %
COLOMBIE	0,09 %
PAYS-BAS	0,07 %
ÉGYPTE	0,06 %
PÉROU	0,03 %
SINGAPOUR	0,03 %
Total du Portefeuille-Titres	99,80 %

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	40,84 %
ITALIE	22,57 %
ALLEMAGNE	19,55 %
ESPAGNE	15,67 %
AUTRICHE	0,43 %
Total du Portefeuille-Titres	99,06 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	62,56 %
JAPON	5,52 %
TAIWAN	4,95 %
CANADA	3,43 %
PAYS-BAS	2,59 %
ROYAUME-UNI	2,51 %
SUISSE	1,99 %
FRANCE	1,94 %
DANEMARK	1,70 %
IRLANDE	1,52 %
AUSTRALIE	1,31 %
ILES CAYMAN	1,31 %
ALLEMAGNE	1,11 %
INDE	1,06 %
AFRIQUE DU SUD	0,90 %
CHINE	0,69 %
CORÉE DU SUD	0,63 %
HONG KONG	0,52 %
FINLANDE	0,48 %
SUÈDE	0,34 %
ITALIE	0,32 %
ESPAGNE	0,28 %
THAÏLANDE	0,26 %
NORVÈGE	0,23 %
MALAISIE	0,23 %
BRÉSIL	0,23 %
MEXIQUE	0,21 %
SINGAPOUR	0,17 %
BELGIQUE	0,13 %
QATAR	0,12 %
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,10 %
BERMUDES	0,08 %
JERSEY	0,08 %
COLOMBIE	0,04 %
ARABIE SAOUDITE	0,04 %
CHILI	0,04 %
POLOGNE	0,03 %
AUTRICHE	0,03 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,03 %
PHILIPPINES	0,03 %
GRÈCE	0,02 %
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,02 %
HONGRIE	0,02 %
LUXEMBOURG	0,02 %
INDONÉSIE	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	99,84 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET

ÉTATS-UNIS	96,89 %
IRLANDE	2,16 %
PAYS-BAS	0,62 %
JERSEY	0,12 %
SUISSE	0,09 %
Total du Portefeuille-Titres	99,88 %

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET

PAYS-BAS	32,78 %
FRANCE	29,62 %
ALLEMAGNE	16,67 %
FINLANDE	6,76 %
ITALIE	4,82 %
ESPAGNE	4,23 %
BELGIQUE	2,10 %
SUISSE	1,43 %
IRLANDE	1,13 %
AUTRICHE	0,37 %
Total du Portefeuille-Titres	99,91 %

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL	% DE L'ACTIF NET

ÉTATS-UNIS	47,69 %
ROYAUME-UNI	6,02 %
ALLEMAGNE	4,95 %
AUSTRALIE	4,57 %
JAPON	4,12 %
AUTRICHE	4,11 %
CANADA	3,99 %
SUISSE	3,65 %
SLOVAQUIE	3,26 %
ESPAGNE	2,52 %
NOUVELLE-ZÉLANDE	2,22 %
SUÈDE	2,01 %
CROATIE	1,71 %
ITALIE	1,59 %
LUXEMBOURG	1,40 %
FRANCE	1,21 %
NORVÈGE	1,20 %
DANEMARK	0,87 %
BELGIQUE	0,54 %
MEXIQUE	0,29 %
Total du Portefeuille-Titres	97,92 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION	% DE L'ACTIF NET

FRANCE	25,94 %
ROYAUME-UNI	16,46 %
ALLEMAGNE	14,49 %
PAYS-BAS	9,91 %
ITALIE	7,33 %
NORVÈGE	6,29 %
BELGIQUE	3,46 %
IRLANDE	3,04 %
ESPAGNE	2,85 %
FINLANDE	2,78 %
PORTUGAL	2,27 %
AUTRICHE	1,94 %
LUXEMBOURG	1,76 %
SUISSE	1,06 %
Total du Portefeuille-Titres	99,58 %

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028	% DE L'ACTIF NET

FRANCE	24,77 %
PAYS-BAS	23,12 %
ALLEMAGNE	12,36 %
ITALIE	10,26 %
ESPAGNE	7,18 %
BELGIQUE	5,71 %
FINLANDE	3,93 %
LUXEMBOURG	2,77 %
DANEMARK	2,48 %
PORTUGAL	2,10 %
LITUANIE	1,93 %
ROYAUME-UNI	1,84 %
Total du Portefeuille-Titres	98,45 %

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE	% DE L'ACTIF NET

ÉTATS-UNIS	75,48 %
TAIWAN	7,83 %
PAYS-BAS	4,61 %
FRANCE	4,19 %
ISRAËL	1,99 %
IRLANDE	1,92 %
Total du Portefeuille-Titres	96,02 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	92,53 %
IRLANDE	5,48 %
Total du Portefeuille-Titres	98,01 %

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	42,44 %
FRANCE	9,85 %
ESPAGNE	6,39 %
ALLEMAGNE	6,04 %
JAPON	4,26 %
DANEMARK	4,15 %
ROYAUME-UNI	3,67 %
BELGIQUE	3,54 %
ITALIE	3,36 %
ILES FÉROÉ	2,74 %
NORVÈGE	2,67 %
IRLANDE	2,42 %
SUISSE	2,39 %
PAYS-BAS	2,26 %
PORTUGAL	1,66 %
AUTRICHE	1,47 %
Total du Portefeuille-Titres	99,31 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
BANQUES	27,11 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	19,75 %
SOURCES D'ENERGIE	7,24 %
IMMOBILIER	6,32 %
TELECOMMUNICATIONS	6,03 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	3,47 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	3,10 %
VEHICULES ROUTIERS	2,95 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	2,79 %
IT & INTERNET	2,73 %
SERVICES DIVERS	2,29 %
BOISSONS & TABACS	1,61 %
PRODUITS CHIMIQUES	1,60 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,36 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,07 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,95 %
PETROLE & DERIVES	0,72 %
DISTRIBUTION	0,65 %
DIFFUSION & EDITION	0,57 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,41 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,30 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	0,24 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	0,22 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,21 %
TITRISATION (ABS & MBS)	0,21 %
TRANSPORTS AERIENS	0,18 %
LOISIRS & TOURISME	0,16 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,14 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,10 %
Total du Portefeuille-Titres	94,48 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED	% DE L'ACTIF NET
ETATS	47,41 %
BANQUES	14,87 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	10,79 %
SOURCES D'ENERGIE	4,96 %
IMMOBILIER	2,49 %
PETROLE & DERIVES	2,48 %
TELECOMMUNICATIONS	2,19 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,34 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	1,19 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,01 %
VEHICULES ROUTIERS	1,00 %
LOISIRS & TOURISME	0,81 %
IT & INTERNET	0,68 %
DISTRIBUTION	0,63 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	0,56 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,48 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,47 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,40 %
SERVICES DIVERS	0,38 %
DIFFUSION & EDITION	0,35 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,32 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,29 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,29 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,27 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	0,27 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	0,23 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,22 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,21 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,18 %
Total du Portefeuille-Titres	96,77 %

DPAM L BONDS HIGHER YIELD	% DE L'ACTIF NET
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	29,38 %
BANQUES	11,42 %
TELECOMMUNICATIONS	5,86 %
SOURCES D'ENERGIE	5,81 %
ETATS	5,32 %
VEHICULES ROUTIERS	5,18 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	4,09 %
AGRICULTURE & PECHE	3,82 %
IT & INTERNET	3,32 %
LOISIRS & TOURISME	3,14 %
IMMOBILIER	2,58 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	2,58 %
SERVICES DIVERS	2,45 %
PRODUITS CHIMIQUES	2,33 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	1,61 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,90 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,66 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,60 %
Total du Portefeuille-Titres	91,05 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)	% DE L'ACTIF NET

ETATS	84,29 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	9,70 %
BANQUES	3,79 %
PROVINCE, CANTON, REGION	0,50 %
Total du Portefeuille-Titres	98,28 %

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM	% DE L'ACTIF NET

SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	38,23 %
VEHICULES ROUTIERS	15,21 %
PRODUITS CHIMIQUES	7,05 %
IT & INTERNET	6,60 %
TELECOMMUNICATIONS	5,23 %
AGRICULTURE & PECHE	4,45 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	4,33 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	3,10 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,09 %
SERVICES DIVERS	2,96 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,82 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	2,43 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,15 %
SOURCES D'ENERGIE	0,73 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,29 %
Total du Portefeuille-Titres	97,67 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L PATRIMONIAL FUND	% DE L'ACTIF NET

ETATS	36,94 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	11,66 %
BANQUES	9,86 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	4,83 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	4,02 %
IMMOBILIER	3,76 %
IT & INTERNET	3,27 %
TELECOMMUNICATIONS	2,98 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	2,80 %
SOURCES D'ENERGIE	2,25 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	2,23 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	2,00 %
VEHICULES ROUTIERS	1,96 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,70 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,39 %
DISTRIBUTION	1,36 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	1,15 %
DIFFUSION & EDITION	1,11 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	0,99 %
TRANSPORT & CIRCULATION	0,59 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	0,58 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,55 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,51 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,46 %
Total du Portefeuille-Titres	98,95 %

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

ETATS	86,34 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	3,79 %
BANQUES	2,18 %
SERVICES DIVERS	0,60 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,39 %
DIVERS	0,22 %
Total du Portefeuille-Titres	93,52 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD	% DE L'ACTIF NET
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	40,23 %
VEHICULES ROUTIERS	9,49 %
TELECOMMUNICATIONS	7,43 %
IT & INTERNET	5,99 %
SERVICES DIVERS	4,23 %
SOURCES D'ENERGIE	3,89 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,60 %
LOISIRS & TOURISME	3,41 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	3,14 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,70 %
PRODUITS CHIMIQUES	1,71 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	1,66 %
AGRICULTURE & PECHE	1,24 %
IMMOBILIER	1,15 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	1,10 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,03 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,96 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,88 %
DIFFUSION & EDITION	0,56 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,29 %
FINANCE	0,26 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,18 %
Total du Portefeuille-Titres	95,13 %

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	91,05 %
IMMOBILIER	2,29 %
Total du Portefeuille-Titres	93,34 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
ETATS	23,96 %
BANQUES	12,28 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	9,22 %
IT & INTERNET	8,12 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	5,69 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	3,99 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	3,96 %
TELECOMMUNICATIONS	3,78 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	3,29 %
DIFFUSION & EDITION	2,16 %
DISTRIBUTION	2,02 %
IMMOBILIER	2,00 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,93 %
PRODUITS CHIMIQUES	1,81 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,69 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	1,38 %
TEXTILE & HABILLEMENT	1,31 %
VEHICULES ROUTIERS	1,18 %
BOISSONS & TABACS	0,97 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,90 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,83 %
FINANCE	0,82 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,55 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,52 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,43 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,43 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	0,35 %
PROVINCE, CANTON, REGION	0,35 %
TRANSPORT & CIRCULATION	0,34 %
BIJOUTERIE & HORLOGERIE	0,31 %
SERVICES DIVERS	0,31 %
SOURCES D'ENERGIE	0,22 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	0,22 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,14 %
Total du Portefeuille-Titres	97,46 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
BANQUES	18,02 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	16,78 %
IMMOBILIER	11,28 %
SOURCES D'ENERGIE	10,59 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	8,73 %
ETATS	6,43 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	5,48 %
TELECOMMUNICATIONS	4,42 %
VEHICULES ROUTIERS	1,60 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,11 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	1,10 %
SERVICES DIVERS	1,09 %
PETROLE & DERIVES	0,95 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,90 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,86 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	0,84 %
METAUX NON-FERREUX	0,77 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	0,59 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,59 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,47 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,33 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,20 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,16 %
AGRICULTURE & PECHE	0,14 %
Total du Portefeuille-Titres	93,43 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX	% DE L'ACTIF NET
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	20,42 %
BANQUES	16,01 %
IT & INTERNET	11,87 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	6,52 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	5,08 %
PRODUITS CHIMIQUES	4,02 %
TELECOMMUNICATIONS	3,72 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	3,01 %
VEHICULES ROUTIERS	2,84 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	2,64 %
DIFFUSION & EDITION	2,49 %
SOURCES D'ENERGIE	2,16 %
DISTRIBUTION	2,00 %
PETROLE & DERIVES	1,98 %
PHOTO & OPTIQUE	1,87 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	1,67 %
IMMOBILIER	1,50 %
TRANSPORTS AERIENS	1,36 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,08 %
LOISIRS & TOURISME	1,01 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,76 %
METAUX NON-FERREUX	0,75 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,63 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,60 %
BIOTECHNOLOGIE	0,52 %
METAUX & PIERRES PRECIEUSES	0,40 %
BOISSONS & TABACS	0,35 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	0,35 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,29 %
TRANSPORTS MARITIMES	0,28 %
TRANSPORT & CIRCULATION	0,23 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	0,23 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,22 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	0,20 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,19 %
DIVERS	0,17 %
AGRICULTURE & PECHE	0,16 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	0,09 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	0,08 %
BIJOUTERIE & HORLOGERIE	0,05 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	99,82 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM	% DE L'ACTIF NET

SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	32,43 %
BANQUES	19,10 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	10,97 %
IT & INTERNET	8,32 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	8,27 %
TELECOMMUNICATIONS	5,48 %
SOURCES D'ENERGIE	2,80 %
PETROLE & DERIVES	2,78 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	2,76 %
IMMOBILIER	2,74 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	2,72 %
Total du Portefeuille-Titres	98,37 %

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

ETATS	82,96 %
DIVERS	3,59 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,13 %
BANQUES	2,09 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,09 %
Total du Portefeuille-Titres	91,86 %

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026	% DE L'ACTIF NET

SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	30,22 %
BANQUES	25,51 %
SOURCES D'ENERGIE	6,63 %
VEHICULES ROUTIERS	5,61 %
IMMOBILIER	5,39 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,85 %
IT & INTERNET	3,83 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,47 %
TELECOMMUNICATIONS	2,75 %
TITRISATION (ABS & MBS)	1,51 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,48 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,37 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,37 %
SERVICES DIVERS	1,22 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	0,98 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,71 %
TEXTILE & HABILEMENT	0,70 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,62 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,55 %
PETROLE & DERIVES	0,49 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,48 %
Total du Portefeuille-Titres	98,74 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	22,27 %
BANQUES	16,62 %
TELECOMMUNICATIONS	15,42 %
IT & INTERNET	6,41 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	4,76 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	4,19 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	3,96 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,04 %
SERVICES DIVERS	2,70 %
VEHICULES ROUTIERS	2,62 %
SOURCES D'ENERGIE	2,51 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	2,35 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	2,28 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	1,48 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,50 %
Total du Portefeuille-Titres	91,11 %

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX	% DE L'ACTIF NET

ETATS	98,55 %
Total du Portefeuille-Titres	98,55 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE	% DE L'ACTIF NET
BANQUES	14,16 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	14,06 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	7,64 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	5,98 %
SOURCES D'ENERGIE	5,93 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	5,52 %
TELECOMMUNICATIONS	4,90 %
IT & INTERNET	4,65 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	4,42 %
PETROLE & DERIVES	3,97 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	3,25 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	2,47 %
DIVERS BIENS DE CAPITAUX	2,21 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	2,06 %
TEXTILE & HABILEMENT	2,01 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,68 %
DISTRIBUTION	1,58 %
AGRICULTURE & PECHE	1,42 %
LOISIRS & TOURISME	1,42 %
IMMOBILIER	1,39 %
TRANSPORT & CIRCULATION	1,37 %
VEHICULES ROUTIERS	1,30 %
BOISSONS & TABACS	1,24 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,06 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	1,03 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	0,83 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,63 %
DIVERS	0,20 %
Total du Portefeuille-Titres	98,38 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS CORPORATE EUR	% DE L'ACTIF NET
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	25,26 %
BANQUES	22,64 %
VEHICULES ROUTIERS	5,91 %
IMMOBILIER	5,25 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	4,22 %
SOURCES D'ENERGIE	4,05 %
SERVICES DIVERS	4,05 %
TELECOMMUNICATIONS	4,01 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,38 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,81 %
PRODUITS CHIMIQUES	2,78 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	2,61 %
IT & INTERNET	1,95 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,75 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,10 %
PETROLE & DERIVES	0,91 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,89 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,89 %
TITRISATION (ABS & MBS)	0,85 %
BOISSONS & TABACS	0,54 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,48 %
DISTRIBUTION	0,46 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,38 %
DIFFUSION & EDITION	0,37 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	0,33 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,19 %
Total du Portefeuille-Titres	98,06 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
BANQUES	15,58 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	14,52 %
IT & INTERNET	8,09 %
TELECOMMUNICATIONS	6,37 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	5,84 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	4,37 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	4,27 %
PHOTO & OPTIQUE	3,30 %
VEHICULES ROUTIERS	3,25 %
PETROLE & DERIVES	3,12 %
PRODUITS CHIMIQUES	2,91 %
SOURCES D'ENERGIE	2,57 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	2,53 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,46 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	2,13 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	1,84 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	1,67 %
DIFFUSION & EDITION	1,51 %
DISTRIBUTION	1,44 %
IMMOBILIER	1,32 %
LOISIRS & TOURISME	1,28 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,13 %
METAUX NON-FERREUX	0,93 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,89 %
TRANSPORTS AERIENS	0,85 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	0,61 %
BIOTECHNOLOGIE	0,60 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,57 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	0,55 %
BOISSONS & TABACS	0,50 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,45 %
SERVICES DIVERS	0,41 %
METAUX & PIERRES PRECIEUSES	0,41 %
TRANSPORTS MARITIMES	0,26 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,25 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,24 %
TRANSPORT & CIRCULATION	0,23 %
AGRICULTURE & PECHE	0,17 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,11 %
DIVERS	0,09 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	0,08 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	0,05 %
DIVERS BIENS DE CAPITAUX	0,03 %
BIJOUTERIE & HORLOGERIE	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	99,80 %

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED	% DE L'ACTIF NET
ETATS	99,06 %
Total du Portefeuille-Titres	99,06 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	26,76 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	7,30 %
VEHICULES ROUTIERS	6,89 %
IT & INTERNET	6,83 %
BANQUES	6,20 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	4,90 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	4,20 %
DISTRIBUTION	3,98 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,82 %
DIFFUSION & EDITION	3,21 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	2,83 %
SOURCES D'ENERGIE	2,48 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,39 %
TELECOMMUNICATIONS	2,23 %
BIOTECHNOLOGIE	2,08 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,92 %
PRODUITS CHIMIQUES	1,41 %
IMMOBILIER	1,20 %
TEXTILE & HABILLEMENT	1,09 %
PETROLE & DERIVES	0,88 %
SERVICES DIVERS	0,77 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,77 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,88 %
TRANSPORT & CIRCULATION	0,71 %
PHOTO & OPTIQUE	0,64 %
METAUX & PIERRES PRECIEUSES	0,51 %
TRANSPORTS AERIENS	0,42 %
DIVERS	0,40 %
LOISIRS & TOURISME	0,33 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,30 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,28 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	0,22 %
AGRICULTURE & PECHE	0,21 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	0,19 %
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	0,18 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,12 %
METAUX NON-FERREUX	0,10 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	0,08 %
BOISSONS & TABACS	0,08 %
TRANSPORTS MARITIMES	0,04 %
BIJOUTERIE & HORLOGERIE	0,01 %
Total du Portefeuille-Titres	99,84 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	31,12 %
VEHICULES ROUTIERS	9,60 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	7,76 %
IT & INTERNET	7,70 %
DISTRIBUTION	5,15 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	4,41 %
BANQUES	4,39 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	3,45 %
DIFFUSION & EDITION	3,02 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	2,98 %
SOURCES D'ENERGIE	2,80 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	2,64 %
BIOTECHNOLOGIE	2,40 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,46 %
TELECOMMUNICATIONS	1,31 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,30 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	1,13 %
IMMOBILIER	1,10 %
PETROLE & DERIVES	0,93 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,83 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,69 %
DIVERS	0,59 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,58 %
SERVICES DIVERS	0,50 %
TRANSPORTS AERIENS	0,45 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	0,35 %
METAUX & PIERRES PRECIEUSES	0,34 %
TRANSPORT & CIRCULATION	0,33 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,14 %
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	0,14 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,13 %
LOISIRS & TOURISME	0,10 %
AGRICULTURE & PECHE	0,06 %
Total du Portefeuille-Titres	99,88 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	21,42 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	14,08 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	10,83 %
TEXTILE & HABILLEMENT	10,74 %
IT & INTERNET	6,57 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	5,79 %
DIFFUSION & EDITION	4,88 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	4,45 %
BANQUES	3,02 %
TELECOMMUNICATIONS	2,82 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	2,52 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	4,05 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	1,68 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	1,56 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,43 %
SOURCES D'ENERGIE	1,06 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,78 %
SERVICES DIVERS	0,49 %
IMMOBILIER	0,48 %
METAUX NON-FERREUX	0,44 %
DISTRIBUTION	0,42 %
PETROLE & DERIVES	0,40 %
Total du Portefeuille-Titres	99,91 %

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL	% DE L'ACTIF NET
ETATS	95,49 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,40 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,03 %
Total du Portefeuille-Titres	97,92 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION	% DE L'ACTIF NET
BANQUES	17,95 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	12,41 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	11,12 %
SOURCES D'ENERGIE	9,33 %
PETROLE & DERIVES	7,09 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	6,56 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	5,43 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	4,43 %
TELECOMMUNICATIONS	3,37 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	2,84 %
VEHICULES ROUTIERS	2,82 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	2,78 %
AGRICULTURE & PECHE	2,48 %
IMMOBILIER	2,15 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	1,76 %
DISTRIBUTION	1,65 %
DIVERS BIENS DE CAPITAUX	1,35 %
PNEUS & CAOUTCHOUC	1,31 %
PRODUITS CHIMIQUES	1,28 %
METAUX NON-FERREUX	0,79 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,68 %
Total du Portefeuille-Titres	99,58 %

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028	% DE L'ACTIF NET
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	27,41 %
SOURCES D'ENERGIE	24,43 %
IMMOBILIER	17,48 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	6,55 %
SERVICES DIVERS	5,31 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	4,62 %
VEHICULES ROUTIERS	3,47 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	2,46 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	2,41 %
PETROLE & DERIVES	2,38 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	1,93 %
Total du Portefeuille-Titres	98,45 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE	% DE L'ACTIF NET
IT & INTERNET	39,72 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	24,97 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	5,99 %
DISTRIBUTION	5,85 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	4,48 %
PHOTO & OPTIQUE	4,33 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	4,30 %
DIVERS	2,05 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,92 %
TELECOMMUNICATIONS	1,49 %
VEHICULES ROUTIERS	0,92 %
Total du Portefeuille-Titres	96,02 %

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
IT & INTERNET	31,36 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	15,47 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	12,65 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	6,83 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	5,17 %
TELECOMMUNICATIONS	3,89 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	3,73 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	3,72 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	3,01 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	2,57 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	2,46 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	2,25 %
BANQUES	2,15 %
DIFFUSION & EDITION	1,99 %
BIOTECHNOLOGIE	0,76 %
Total du Portefeuille-Titres	98,01 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT	% DE L'ACTIF NET
SOURCES D'ENERGIE	18,92 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	15,92 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	14,19 %
IT & INTERNET	6,15 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	5,21 %
AGRICULTURE & PECHE	4,68 %
SERVICES DIVERS	4,48 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	4,10 %
PRODUITS CHIMIQUES	3,64 %
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	3,61 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,44 %
BIOTECHNOLOGIE	2,39 %
SOCIETES DIVERSIFIEES	2,15 %
DISTRIBUTION	1,99 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,76 %
TRANSPORT & CIRCULATION	1,60 %
TELECOMMUNICATIONS	1,59 %
VEHICULES ROUTIERS	1,57 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,25 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	1,09 %
METAUX NON-FERREUX	0,58 %
Total du Portefeuille-Titres	99,31 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

EURO	94,48 %
Total du Portefeuille-Titres	94,48 %

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED	% DE L'ACTIF NET

EURO	53,55 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	28,98 %
LIVRE STERLING	3,94 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN	3,18 %
DOLLAR AUSTRALIEN	1,71 %
DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS	1,63 %
ZLOTY POLONAIS	1,33 %
COURONNE TCHÈQUE	1,08 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE	0,72 %
LEU ROUMAIN	0,47 %
LIVRE TURQUE	0,18 %
Total du Portefeuille-Titres	96,77 %

DPAM L BONDS HIGHER YIELD	% DE L'ACTIF NET

EURO	63,77 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	23,32 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE	2,82 %
REAL BRÉSILIEN	1,14 %
Total du Portefeuille-Titres	91,05 %

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)	% DE L'ACTIF NET

EURO	41,59 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	11,87 %
DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS	9,78 %
LIVRE STERLING	6,94 %
COURONNE DANOISE	6,53 %
DOLLAR AUSTRALIEN	6,29 %
DOLLAR CANADIEN	6,23 %
COURONNE SUÉDOISE	3,91 %
FRANC SUISSE	3,84 %
COURONNE NORVÉGIENNE	1,30 %
Total du Portefeuille-Titres	98,28 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM		% DE L'ACTIF NET
EURO		97,67 %
Total du Portefeuille-Titres		97,67 %

DPAM L PATRIMONIAL FUND		% DE L'ACTIF NET
EURO		52,09 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS		26,96 %
DOLLAR CANADIEN		5,14 %
DOLLAR AUSTRALIEN		2,94 %
LIVRE STERLING		2,73 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE		1,98 %
COURONNE SUÉDOISE		1,56 %
FRANC SUISSE		1,45 %
YEN JAPONAIS		1,36 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN		1,31 %
DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS		0,57 %
COURONNE NORVÉGIENNE		0,49 %
REAL BRÉSILIEN		0,37 %
Total du Portefeuille-Titres		98,95 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

REAL BRÉSILIEN	9,75 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	8,56 %
RAND SUD-AFRICAIN	7,05 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE	7,01 %
ZLOTY POLONAIS	6,84 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN	5,83 %
ROUPIE INDIENNE	5,19 %
COURONNE TCHÈQUE	4,86 %
RINGGIT DE MALAISIE	4,26 %
PESO CHILIEN	4,05 %
EURO	3,97 %
LEU ROUMAIN	3,76 %
PESO URUGUAYEN	3,41 %
NOUVEAU SOL PÉRUVIEN	3,02 %
FORINT HONGROIS	2,37 %
WON SUD CORÉEN	2,24 %
LIVRE TURQUE	2,21 %
PESO COLOMBIEN	1,94 %
PESO PHILIPPIN	1,77 %
DOLLAR DE SINGAPOUR	1,25 %
PESO DOMINICAIN	1,12 %
SCHILLING KENYAN	0,70 %
SHILLING OUGANDAIS	0,60 %
KWACHA ZAMBIEN	0,59 %
DRAM ARMÉNIEN	0,42 %
DOLLAR DE NAMIBIE	0,23 %
ROUPIE PAKISTANNAISE	0,20 %
BAHT THAÏLANDAIS	0,20 %
CEDI GHANÉEN	0,12 %
Total du Portefeuille-Titres	93,52 %

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD	% DE L'ACTIF NET

EURO	95,13 %
Total du Portefeuille-Titres	95,13 %

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME	% DE L'ACTIF NET

EURO	93,34 %
Total du Portefeuille-Titres	93,34 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
EURO	74,55 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	16,92 %
FRANC SUISSE	1,46 %
LIVRE STERLING	1,15 %
COURONNE DANOISE	0,89 %
DOLLAR CANADIEN	0,81 %
COURONNE SUÉDOISE	0,49 %
DOLLAR AUSTRALIEN	0,47 %
COURONNE NORVÉGIENNE	0,46 %
YEN JAPONAIS	0,26 %
Total du Portefeuille-Titres	97,46 %

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
EURO	83,23 %
LIVRE STERLING	1,83 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	1,83 %
REAL BRÉSILIEN	1,60 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN	1,10 %
ZLOTY POLONAIS	1,10 %
PESO COLOMBIEN	0,53 %
COURONNE NORVÉGIENNE	0,51 %
COURONNE SUÉDOISE	0,46 %
ROUBLE RUSSE	0,45 %
YUAN RENMINBI CHINOIS	0,40 %
ROUPIE INDIENNE	0,36 %
PESO CHILIEN	0,03 %
Total du Portefeuille-Titres	93,43 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR TAIWANAIS	26,61 %
DOLLAR DE HONG-KONG	25,74 %
ROUPIE INDIENNE	13,92 %
WON SUD CORÉEN	4,90 %
RAND SUD-AFRICAIN	4,54 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	2,91 %
REAL BRÉSILIEN	2,57 %
RIYAL SAOUDIEN	2,45 %
RINGGIT DE MALAISIE	2,13 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN	2,05 %
EURO	2,02 %
BAHT THAÏLANDAIS	1,97 %
DIRHAM DES ETATS ARABES UNIS	1,76 %
YUAN RENMINBI CHINOIS	1,72 %
ZLOTY POLONAIS	0,89 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE	0,89 %
RIYAL DU QATAR	0,64 %
DINAR KOWEITIEEN	0,58 %
LIVRE TURQUE	0,55 %
PESO CHILIEN	0,36 %
PESO PHILIPPIN	0,21 %
PESO COLOMBIEN	0,17 %
COURONNE TCHÈQUE	0,08 %
FORINT HONGROIS	0,08 %
LIVRE ÉGYPTIENNE	0,08 %
Total du Portefeuille-Titres	99,82 %

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM	% DE L'ACTIF NET
EURO	98,37 %
Total du Portefeuille-Titres	98,37 %

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	71,10 %
EURO	20,76 %
Total du Portefeuille-Titres	91,86 %

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026	% DE L'ACTIF NET
EURO	98,74 %
Total du Portefeuille-Titres	98,74 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET

DOLLAR DES ETATS-UNIS	87,28 %
EURO	3,83 %
Total du Portefeuille-Titres	91,11 %

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX	% DE L'ACTIF NET

EURO	98,55 %
Total du Portefeuille-Titres	98,55 %

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE	% DE L'ACTIF NET

EURO	68,79 %
LIVRE STERLING	14,95 %
COURONNE SUÉDOISE	4,51 %
COURONNE NORVÉGIENNE	4,04 %
FRANC SUISSE	3,04 %
COURONNE DANOISE	2,26 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	0,79 %
Total du Portefeuille-Titres	98,38 %

DPAM L BONDS CORPORATE EUR	% DE L'ACTIF NET

EURO	98,06 %
Total du Portefeuille-Titres	98,06 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DE HONG-KONG	21,62 %
DOLLAR TAIWANAIS	19,62 %
ROUPIE INDIENNE	19,37 %
WON SUD CORÉEN	9,00 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	6,94 %
RIYAL SAOUDIEN	4,14 %
REAL BRÉSILIEN	3,66 %
RAND SUD-AFRICAIN	2,77 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN	1,74 %
RINGGIT DE MALAISIE	1,54 %
BAHT THAÏLANDAIS	1,47 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE	1,46 %
DIRHAM DES ETATS ARABES UNIS	1,37 %
RIYAL DU QATAR	0,88 %
ZLOTY POLONAIS	0,83 %
DINAR KOWEÏTIEN	0,73 %
LIVRE TURQUE	0,68 %
PESO PHILIPPIN	0,55 %
EURO	0,47 %
PESO CHILIEN	0,42 %
FORINT HONGROIS	0,25 %
COURONNE TCHÈQUE	0,14 %
PESO COLOMBIEN	0,09 %
LIVRE ÉGYPTIENNE	0,06 %
Total du Portefeuille-Titres	99,80 %

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED	% DE L'ACTIF NET
EURO	99,06 %
Total du Portefeuille-Titres	99,06 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET

DOLLAR DES ETATS-UNIS	64,79 %
EURO	6,70 %
YEN JAPONAIS	5,52 %
DOLLAR TAIWANAIS	4,98 %
LIVRE STERLING	2,90 %
DOLLAR CANADIEN	2,79 %
DOLLAR DE HONG-KONG	2,38 %
FRANC SUISSE	1,82 %
COURONNE DANOISE	1,70 %
DOLLAR AUSTRALIEN	1,39 %
ROUPIE INDIENNE	1,06 %
RAND SUD-AFRICAIN	0,92 %
WON SUD CORÉEN	0,63 %
COURONNE SUÉDOISE	0,34 %
BAHT THAÏLANDAIS	0,26 %
COURONNE NORVÉGIENNE	0,23 %
RINGGIT DE MALAISIE	0,23 %
REAL BRÉSILIEN	0,23 %
NOUVEAU PESO MEXICAIN	0,21 %
DOLLAR DE SINGAPOUR	0,17 %
RIYAL DU QATAR	0,12 %
DIRHAM DES ETATS ARABES UNIS	0,10 %
YUAN RENMINBI CHINOIS	0,08 %
ZLOTY POLONAIS	0,05 %
PESO COLOMBIEN	0,04 %
RIYAL SAOUDIEN	0,04 %
PESO CHILIEN	0,04 %
COURONNE TCHÈQUE	0,03 %
PESO PHILIPPIN	0,03 %
DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS	0,02 %
FORINT HONGROIS	0,02 %
ROUPIE INDOÉSIEENNE	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	99,84 %

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET

DOLLAR DES ETATS-UNIS	99,24 %
LIVRE STERLING	0,48 %
EURO	0,16 %
Total du Portefeuille-Titres	99,88 %

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX	% DE L'ACTIF NET

EURO	99,91 %
Total du Portefeuille-Titres	99,91 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	47,69 %
EURO	21,58 %
LIVRE STERLING	6,02 %
DOLLAR AUSTRALIEN	4,57 %
YEN JAPONAIS	4,12 %
DOLLAR CANADIEN	3,99 %
FRANC SUISSE	3,65 %
DOLLAR NEO-ZÉLANDAIS	2,22 %
COURONNE SUÉDOISE	2,01 %
COURONNE NORVÉGIENNE	1,20 %
COURONNE DANOISE	0,87 %
Total du Portefeuille-Titres	97,92 %
DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION	% DE L'ACTIF NET
EURO	75,77 %
LIVRE STERLING	16,46 %
COURONNE NORVÉGIENNE	6,29 %
FRANC SUISSE	1,06 %
Total du Portefeuille-Titres	99,58 %
DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028	% DE L'ACTIF NET
EURO	98,45 %
Total du Portefeuille-Titres	98,45 %
DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	87,22 %
EURO	8,80 %
Total du Portefeuille-Titres	96,02 %
DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	98,01 %
Total du Portefeuille-Titres	98,01 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	44,86 %
EURO	34,56 %
COURONNE NORVÉGIENNE	5,42 %
YEN JAPONAIS	4,26 %
COURONNE DANOISE	4,15 %
LIVRE STERLING	3,67 %
FRANC SUISSE	2,39 %
Total du Portefeuille-Titres	99,31 %

Pour les actifs investis dans des fonds d'investissement ces répartitions, pour des raisons techniques, reflètent la nature des produits et les domiciles légaux des fonds et non pas les expositions réelles des sous-jacents ayant orientés la sélection d'actifs.

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	184.283,964
	- B	65.695,383
	- E	28.553,257
	- F	782.135,407
	- F LC	1.000,000
	- J	20.655,184
	- L	39,000
	- M	856.854,252
	- N	40.188,238
	- P	12.607,751
	- W	11.719,751
Actions émises au cours de l'exercice	- A	18.169,345
	- B	14.084,705
	- E	3.250,000
	- F	253.184,407
	- F LC	0,000
	- J	8.462,000
	- L	0,000
	- M	291.107,456
	- N	7.194,086
	- P	2.570,000
	- W	3.815,350
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	54.274,279
	- B	10.549,889
	- E	323,847
	- F	113.900,705
	- F LC	0,000
	- J	409,000
	- L	33,000
	- M	221.098,219
	- N	16.513,041
	- P	1.810,297
	- W	2.624,646
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	148.179,030
	- B	69.230,199
	- E	31.479,410
	- F	921.419,109
	- F LC	1.000,000
	- J	28.708,184
	- L	6,000
	- M	926.863,489
	- N	30.869,283
	- P	13.367,454
	- W	12.910,455

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	223.103,318
	- B	265.771,935
	- B CHF	709,974
	- E	64.930,828
	- F	2.035.980,958
	- F LC	1.000,000
	- J	10.641,250
	- M	834.902,510
	- N	19.949,684
	- P	3.665,391
	- V	87.984,728
	- W	50.600,589
Actions émises au cours de l'exercice	- A	21.139,861
	- B	25.108,811
	- B CHF	0,000
	- E	6.017,000
	- F	199.082,706
	- F LC	0,000
	- J	535,000
	- M	245.068,216
	- N	4.208,709
	- P	112,532
	- V	24.606,283
	- W	4.917,098
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	52.872,686
	- B	43.445,055
	- B CHF	381,974
	- E	2.255,000
	- F	265.025,399
	- F LC	0,000
	- J	1.063,000
	- M	230.233,811
	- N	4.794,603
	- P	847,229
	- V	21.269,000
	- W	16.721,151
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	191.370,493
	- B	247.435,691
	- B CHF	328,000
	- E	68.692,828
	- F	1.970.038,265
	- F LC	1.000,000
	- J	10.113,250
	- M	849.736,915
	- N	19.363,790
	- P	2.930,694
	- V	91.322,011
	- W	38.796,536

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS HIGHER YIELD

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	231.579,462
	- B	86.817,438
	- B CHF	366,032
	- E	190.842,858
	- F	36.841,689
	- F LC	1.000,000
	- M	49.610,539
	- N	1.420,933
	- V	6.755,741
	- W	12.807,450
Actions émises au cours de l'exercice	- A	2.660,253
	- B	21.527,006
	- B CHF	10,466
	- E	0,000
	- F	2.170,172
	- F LC	0,000
	- M	686,000
	- N	0,000
	- V	484,297
	- W	1.446,194
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	32.851,536
	- B	29.168,774
	- B CHF	9,638
	- E	21.700,000
	- F	3.918,131
	- F LC	0,000
	- M	11.186,841
	- N	0,000
	- V	340,461
	- W	8.268,593
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	201.388,179
	- B	79.175,670
	- B CHF	366,860
	- E	169.142,858
	- F	35.093,730
	- F LC	1.000,000
	- M	39.109,698
	- N	1.420,933
	- V	6.899,577
	- W	5.985,051

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024)

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	0,000
	- A EUR Hedged	6.058,776
	- B CHF	0,000
	- B EUR Hedged	66.015,112
	- E EUR Hedged	7.021,812
	- F	0,000
	- F EUR Hedged	488.437,292
	- F LC	0,000
	- J	0,000
	- J EUR Hedged	17.623,841
	- L EUR Hedged	361,919
	- M	0,000
	- M EUR Hedged	115.585,083
	- N EUR Hedged	679,617
	- P EUR Hedged	1.113,470
	- V EUR Hedged	86.649,549
	- W EUR Hedged	63.553,569
	- Z EUR Hedged	9.900,836
Actions émises au cours de l'exercice	- A	6.353,577
	- A EUR Hedged	670,400
	- B CHF	3.000,000
	- B EUR Hedged	52.725,726
	- E EUR Hedged	8.145,533
	- F	212.867,774
	- F EUR Hedged	78.506,138
	- F LC	1.000,000
	- J	3.039,000
	- J EUR Hedged	15,000
	- L EUR Hedged	0,570
	- M	3.151,710
	- M EUR Hedged	6.664,083
	- N EUR Hedged	0,000
	- P EUR Hedged	507,824
	- V EUR Hedged	16.108,020
	- W EUR Hedged	34.329,781
	- Z EUR Hedged	749,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	3.146,589
	- A EUR Hedged	3.078,390
	- B CHF	0,000
	- B EUR Hedged	48.134,430
	- E EUR Hedged	2.322,059
	- F	70.489,210
	- F EUR Hedged	217.219,908
	- F LC	0,000
	- J	3.039,000
	- J EUR Hedged	9.948,000
	- L EUR Hedged	155,466
	- M	365,378
	- M EUR Hedged	52.330,207
	- N EUR Hedged	0,000
	- P EUR Hedged	636,000
	- V EUR Hedged	11.850,232
	- W EUR Hedged	28.037,343
	- Z EUR Hedged	208,000

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	3.206,988
	- A EUR Hedged	3.650,786
	- B CHF	3.000,000
	- B EUR Hedged	70.606,408
	- E EUR Hedged	12.845,286
	- F	142.378,564
	- F EUR Hedged	349.723,522
	- F LC	1.000,000
	- J	-
	- J EUR Hedged	7.690,841
	- L EUR Hedged	207,023
	- M	2.786,332
	- M EUR Hedged	69.918,959
	- N EUR Hedged	679,617
	- P EUR Hedged	985,294
	- V EUR Hedged	90.907,337
	- W EUR Hedged	69.846,007
	- Z EUR Hedged	10.441,836

DPAM L EQUITIES CONVICTION RESEARCH (liquidé)

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	1.455,270
	- B	9.666,053
	- F	312,887
	- M	2.127,004
	- N	457,924
	- W	15,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	0,000
	- B	6,835
	- F	0,000
	- M	0,000
	- N	0,000
	- W	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	1.455,270
	- B	9.672,888
	- F	312,887
	- M	2.127,004
	- N	457,924
	- W	15,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	-
	- B	-
	- F	-
	- M	-
	- N	-
	- W	-

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	110.522,809
	- B	72.013,342
	- E	91.303,909
	- F	1.647.597,194
	- F CHF	300,000
	- F LC	1.000,000
	- J	3.494,153
	- L	1.180,294
	- M	128.217,442
	- N	8.422,332
	- P	2.770,521
	- V	102,000
	- W	31.041,664
Actions émises au cours de l'exercice	- A	21.998,935
	- B	24.835,697
	- E	31.008,000
	- F	147.715,307
	- F CHF	0,000
	- F LC	0,000
	- J	182,000
	- L	3.657,180
	- M	36.180,231
	- N	1.970,307
	- P	17,000
	- V	0,000
	- W	3.250,244
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	22.706,057
	- B	22.654,552
	- E	27.902,909
	- F	637.017,427
	- F CHF	300,000
	- F LC	0,000
	- J	65,000
	- L	628,952
	- M	51.305,328
	- N	3.266,757
	- P	2.458,793
	- V	0,000
	- W	6.853,670
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	109.815,687
	- B	74.194,487
	- E	94.409,000
	- F	1.158.295,074
	- F CHF	-
	- F LC	1.000,000
	- J	3.611,153
	- L	4.208,522
	- M	113.092,345
	- N	7.125,882
	- P	328,728
	- V	102,000
	- W	27.438,238

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L PATRIMONIAL FUND		
Actions en circulation au début de l'exercice	- A	514.902,461
	- B	221.248,895
	- E	1.444,280
	- F	40.556,345
	- M	4.839,001
	- N	15.063,911
	- V	0,000
	- W	981,131
Actions émises au cours de l'exercice	- A	665,552
	- B	5.952,381
	- E	0,000
	- F	7.974,908
	- M	0,000
	- N	0,000
	- V	159,462
	- W	49,260
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	113.862,780
	- B	50.701,102
	- E	0,000
	- F	6.578,524
	- M	4.154,001
	- N	11.598,911
	- V	109,462
	- W	630,398
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	401.705,233
	- B	176.500,174
	- E	1.444,280
	- F	41.952,729
	- M	685,000
	- N	3.465,000
	- V	50,000
	- W	399,993

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	898.457,290
	- B	759.589,829
	- B CHF	4.978,000
	- B USD	24.388,228
	- E	2.453.492,987
	- F	10.994.354,970
	- F CHF	37.317,343
	- F USD	1.653.407,023
	- J	9.958,548
	- L	51.766,054
	- M	687.113,340
	- N	6.518,471
	- N USD	1.285,000
	- P	3.407,227
	- V	183.751,490
	- V BIS USD HEDGED	0,000
	- W	2.249.018,459
	- W CHF	4.960,469
	- W USD	71.596,374
Actions émises au cours de l'exercice	- A	359.947,165
	- B	591.469,666
	- B CHF	13.409,000
	- B USD	44.528,932
	- E	574.782,089
	- F	5.872.230,688
	- F CHF	18.517,255
	- F USD	777.372,627
	- J	2.861,000
	- L	23.365,422
	- M	244.792,150
	- N	445,490
	- N USD	0,000
	- P	495,700
	- V	67.777,150
	- V BIS USD HEDGED	19.311,293
	- W	1.258.377,484
	- W CHF	0,000
	- W USD	39.920,538
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	199.579,728
	- B	415.336,259
	- B CHF	600,000
	- B USD	6.571,949
	- E	160.247,036
	- F	5.922.165,380
	- F CHF	14.459,940
	- F USD	762.883,418
	- J	1.946,000
	- L	24.812,273
	- M	109.052,600
	- N	319,000
	- N USD	540,000
	- P	746,663
	- V	66.464,181
	- V BIS USD HEDGED	1.640,000
	- W	1.035.327,957
	- W CHF	2.990,000
	- W USD	16.594,318

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	1.058.824,727
	- B	935.723,236
	- B CHF	17.787,000
	- B USD	62.345,211
	- E	2.868.028,040
	- F	10.944.420,278
	- F CHF	41.374,658
	- F USD	1.667.896,232
	- J	10.873,548
	- L	50.319,203
	- M	822.852,890
	- N	6.644,961
	- N USD	745,000
	- P	3.156,264
	- V	185.064,459
	- V BIS USD HEDGED	17.671,293
	- W	2.472.067,986
	- W CHF	1.970,469
	- W USD	94.922,594

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	87.441,767
	- B	91.365,873
	- F	1.735.870,557
	- J	1.648,000
	- L	844,000
	- M	99.309,997
	- N	775,000
	- P	560,635
	- V	4.370,000
	- W	4.699,820
Actions émises au cours de l'exercice	- A	13.654,538
	- B	9.867,569
	- F	527.023,602
	- J	4.090,000
	- L	350,000
	- M	171.058,359
	- N	0,000
	- P	2.957,000
	- V	0,000
	- W	332,077
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	22.183,683
	- B	23.486,337
	- F	707.520,959
	- J	2,000
	- L	481,000
	- M	21.330,926
	- N	575,000
	- P	401,000
	- V	2.935,500
	- W	367,782
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	78.912,622
	- B	77.747,105
	- F	1.555.373,200
	- J	5.736,000
	- L	713,000
	- M	249.037,430
	- N	200,000
	- P	3.116,635
	- V	1.434,500
	- W	4.664,115

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	49.470,866
	- B	16.577,031
	- E	6.600,000
	- F	275.298,636
	- M	850,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	266,596
	- B	244,796
	- E	0,000
	- F	350,000
	- M	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	12.122,814
	- B	4.763,474
	- E	0,000
	- F	206.353,049
	- M	850,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	37.614,648
	- B	12.058,353
	- E	6.600,000
	- F	69.295,587
	- M	-

DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	40.836,826
	- B	327.971,892
	- F	345,859
	- V	170,379
	- W	311,499
Actions émises au cours de l'exercice	- A	526,213
	- B	17.577,125
	- F	11,510
	- V	0,149
	- W	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	31.109,168
	- B	27.015,221
	- F	119,031
	- V	169,528
	- W	0,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	10.253,871
	- B	318.533,796
	- F	238,338
	- V	1,000
	- W	311,499

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	31.056,256
	- B	14.776,126
	- F	612.722,879
	- J	17.722,000
	- M	349.872,514
	- P	1.743,000
	- V	74,232
	- W	67.209,744
Actions émises au cours de l'exercice	- A	5.973,208
	- B	589.194,763
	- F	29.472,635
	- J	4.208,000
	- M	47.250,479
	- P	1.911,500
	- V	167,683
	- W	109.679,206
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	4.719,000
	- B	53.558,528
	- F	227.636,533
	- J	386,000
	- M	112.665,470
	- P	145,000
	- V	241,915
	- W	23.461,225
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	32.310,464
	- B	550.412,361
	- F	414.558,981
	- J	21.544,000
	- M	284.457,523
	- P	3.509,500
	- V	-
	- W	153.427,725

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	0,000
	- B	30.199,000
	- B USD	0,000
	- E	0,000
	- F	655.015,000
	- J	16.369,000
	- M	1.420,000
	- N	440.764,325
	- P	330,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	1.581,164
	- B	7.081,431
	- B USD	2.835,101
	- E	3.429,825
	- F	264.277,042
	- J	1.029,000
	- M	0,000
	- N	69.898,830
	- P	1.239,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	0,000
	- B	23.462,000
	- B USD	0,000
	- E	0,000
	- F	122.118,266
	- J	2.404,000
	- M	0,000
	- N	135.493,035
	- P	27,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	1.581,164
	- B	13.818,431
	- B USD	2.835,101
	- E	3.429,825
	- F	797.173,776
	- J	14.994,000
	- M	1.420,000
	- N	375.170,120
	- P	1.542,000

DPAM L BONDS EUR SHORT TERM

Actions en circulation au début de l'exercice	- B	112.718,350
Actions émises au cours de l'exercice	- B	941,025
Actions remboursées au cours de l'exercice	- B	78.987,746
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- B	34.671,629

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- B	172,115
	- F	45.550,000
	- P	429,000
Actions émises au cours de l'exercice	- B	221,275
	- F	14.062,464
	- P	4,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- B	0,000
	- F	9.745,726
	- P	2,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- B	393,390
	- F	49.866,738
	- P	431,000

DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	138.907,087
	- B	305.944,711
	- F	40.579,959
	- M	909.170,289
	- N	68.034,316
	- P	75,000
	- V	120,000
	- W	91.658,111
Actions émises au cours de l'exercice	- A	15.524,419
	- B	149.673,362
	- F	250,000
	- M	114.181,733
	- N	13.644,000
	- P	0,000
	- V	0,000
	- W	8.291,878
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	31.515,229
	- B	126.482,815
	- F	8.820,572
	- M	259.380,304
	- N	64.232,000
	- P	75,000
	- V	0,000
	- W	22.063,290
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	122.916,277
	- B	329.135,258
	- F	32.009,387
	- M	763.971,718
	- N	17.446,316
	- P	-
	- V	120,000
	- W	77.886,699

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- F	21.000,000
	- J	652,000
	- P	410,000
Actions émises au cours de l'exercice	- F	51.892,834
	- J	28,000
	- P	1,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- F	5.000,000
	- J	0,000
	- P	1,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- F	67.892,834
	- J	680,000
	- P	410,000

DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX

Actions en circulation au début de l'exercice	- B	17.796,000
	- F	1.685.717,410
Actions émises au cours de l'exercice	- B	12.025,000
	- F	759.329,242
Actions remboursées au cours de l'exercice	- B	1.195,000
	- F	520.330,282
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- B	28.626,000
	- F	1.924.716,370

DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE

Actions en circulation au début de l'exercice	- B	234.024,014
	- J	7.647,000
	- N	8.292,691
	- P	1.912,000
	- W	406,342
Actions émises au cours de l'exercice	- B	34,590
	- J	81,000
	- N	0,000
	- P	0,000
	- W	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- B	48.726,300
	- J	7.728,000
	- N	1.035,000
	- P	1.881,000
	- W	79,070
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- B	185.332,304
	- J	-
	- N	7.257,691
	- P	31,000
	- W	327,272

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS CORPORATE EUR

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	21.620,442
	- B	26.255,214
	- E	86.000,000
	- F	2.744.186,171
	- J	4.387,000
	- M	24.689,099
	- N	2.075,735
	- P	4.184,000
	- V	294,000
	- W	7.053,150
Actions émises au cours de l'exercice	- A	2.277,364
	- B	3.572,813
	- E	0,000
	- F	269.053,498
	- J	212,000
	- M	295,000
	- N	0,000
	- P	140,000
	- V	0,000
	- W	363,759
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	3.469,000
	- B	7.014,454
	- E	12.500,000
	- F	487.702,584
	- J	91,000
	- M	4.516,058
	- N	0,000
	- P	4.087,000
	- V	0,000
	- W	1.648,877
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	20.428,806
	- B	22.813,573
	- E	73.500,000
	- F	2.525.537,085
	- J	4.508,000
	- M	20.468,041
	- N	2.075,735
	- P	237,000
	- V	294,000
	- W	5.768,032

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	23.563,029
	- B	71.578,470
	- B USD	20.475,453
	- F	864.103,673
	- J	0,000
	- M	35.957,974
	- N	30.543,054
	- P	438,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	431,362
	- B	13.136,056
	- B USD	0,000
	- F	62.866,000
	- J	5.346,000
	- M	964,787
	- N	160,000
	- P	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	4.711,590
	- B	16.539,121
	- B USD	1.748,000
	- F	159.942,956
	- J	35,000
	- M	9.375,349
	- N	3.741,289
	- P	167,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	19.282,801
	- B	68.175,405
	- B USD	18.727,453
	- F	767.026,717
	- J	5.311,000
	- M	27.547,412
	- N	26.961,765
	- P	271,000

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	88,000
	- B	875,566
	- F	110.302,000
	- M	272,961
	- P	986,000
	- V	10,000
	- W	138,114
Actions émises au cours de l'exercice	- A	0,000
	- B	12,549
	- F	80.958,440
	- M	0,000
	- P	0,000
	- V	0,000
	- W	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	24,000
	- B	153,874
	- F	39.160,000
	- M	184,963
	- P	871,000
	- V	10,000
	- W	120,817
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	64,000
	- B	734,241
	- F	152.100,440
	- M	87,998
	- P	115,000
	- V	-
	- W	17,297

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	25.317,208
	- B	62.622,682
	- F	554.712,512
	- M	16.551,181
	- N	112,000
	- P	0,000
	- W	0,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	7.950,113
	- B	9.541,783
	- F	66.614,206
	- M	276,388
	- N	0,000
	- P	7.602,085
	- W	16.649,528
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	5.704,660
	- B	23.904,329
	- F	206.510,357
	- M	5.549,954
	- N	112,000
	- P	6.352,085
	- W	1.812,876
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	27.562,661
	- B	48.260,136
	- F	414.816,361
	- M	11.277,615
	- N	-
	- P	1.250,000
	- W	14.836,652

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	4.507,747
	- A USD	7.408,989
	- B	208.729,469
	- E	68.908,093
	- F	1.035.701,710
	- F USD	390.965,783
	- J	4.481,710
	- M	37.759,741
	- N	4.268,230
	- W	21.455,735
Actions émises au cours de l'exercice	- A	1.732,278
	- A USD	985,613
	- B	172.267,046
	- E	130.001,476
	- F	75.233,975
	- F USD	0,000
	- J	102,000
	- M	13.379,124
	- N	0,000
	- W	24.266,944
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	200,044
	- A USD	1.018,182
	- B	235.642,681
	- E	1.800,000
	- F	656.270,696
	- F USD	0,000
	- J	2.527,000
	- M	21.026,111
	- N	744,785
	- W	21.851,883
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	6.039,981
	- A USD	7.376,420
	- B	145.353,834
	- E	197.109,569
	- F	454.664,989
	- F USD	390.965,783
	- J	2.056,710
	- M	30.112,754
	- N	3.523,445
	- W	23.870,796

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	10.000,266
	- B	70.468,811
	- E	6.549,797
	- F	357.930,944
	- M	1.279,347
	- N	15.055,006
Actions émises au cours de l'exercice	- A	100,000
	- B	3.181,999
	- E	0,000
	- F	25.261,626
	- M	1.352,587
	- N	0,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	269,755
	- B	21.546,026
	- E	5.125,195
	- F	209.684,000
	- M	369,756
	- N	5.720,306
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	9.830,511
	- B	52.104,784
	- E	1.424,602
	- F	173.508,570
	- M	2.262,178
	- N	9.334,700

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	5.875,000
	- A EUR Hedged	17.568,357
	- B	17.032,283
	- B EUR Hedged	20.190,245
	- E	0,000
	- E EUR Hedged	41.884,758
	- F	359.683,000
	- F EUR Hedged	605.456,046
	- J	3.241,000
	- M EUR Hedged	21.885,656
	- P	1.832,000
	- P EUR Hedged	1.026,384
Actions émises au cours de l'exercice	- A	0,000
	- A EUR Hedged	216,036
	- B	0,000
	- B EUR Hedged	1.250,000
	- E	64.000,283
	- E EUR Hedged	0,000
	- F	20.359,000
	- F EUR Hedged	21.850,000
	- J	134,000
	- M EUR Hedged	0,000
	- P	120,000
	- P EUR Hedged	638,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	0,000
	- A EUR Hedged	11.413,357
	- B	3.920,000
	- B EUR Hedged	18.089,245
	- E	4.082,000
	- E EUR Hedged	41.884,758
	- F	161.520,000
	- F EUR Hedged	412.707,000
	- J	2.615,000
	- M EUR Hedged	13.339,000
	- P	1.110,000
	- P EUR Hedged	1.564,384
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	5.875,000
	- A EUR Hedged	6.371,036
	- B	13.112,283
	- B EUR Hedged	3.351,000
	- E	59.918,283
	- E EUR Hedged	-
	- F	218.522,000
	- F EUR Hedged	214.599,046
	- J	760,000
	- M EUR Hedged	8.546,656
	- P	842,000
	- P EUR Hedged	100,000

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION

Actions en circulation au début de l'exercice	- B	0,000
	- F	0,000
	- P	0,000
Actions émises au cours de l'exercice	- B	11.341,386
	- F	198.511,000
	- P	489,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- B	7.300,000
	- F	76.736,000
	- P	90,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- B	4.041,386
	- F	121.775,000
	- P	399,000

DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	0,000
	- B	0,000
	- F	0,000
	- M	0,000
	- P	0,000
	- W	0,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	5.747,010
	- B	21.123,749
	- F	50.000,000
	- M	66.199,610
	- P	18,000
	- W	55.235,094
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	0,000
	- B	8.730,000
	- F	0,000
	- M	2.759,896
	- P	2,000
	- W	745,677
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	5.747,010
	- B	12.393,749
	- F	50.000,000
	- M	63.439,714
	- P	16,000
	- W	54.489,417

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	0,000
	- B	0,000
	- B USD	0,000
	- F	0,000
	- M	0,000
	- P	0,000
	- W USD	0,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	30.784,299
	- B	119.286,496
	- B USD	34.478,038
	- F	220.958,053
	- M	25.193,389
	- P	1.079,000
	- W USD	17.226,645
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	89,000
	- B	7.901,230
	- B USD	0,000
	- F	38.837,000
	- M	100,000
	- P	253,000
	- W USD	0,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	30.695,299
	- B	111.385,266
	- B USD	34.478,038
	- F	182.121,053
	- M	25.093,389
	- P	826,000
	- W USD	17.226,645

DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE

Actions en circulation au début de l'exercice	- B	0,000
	- E	0,000
	- F	0,000
	- J	0,000
	- M	0,000
	- P	0,000
Actions émises au cours de l'exercice	- B	44.710,775
	- E	2.339,400
	- F	2.190.327,880
	- J	13.648,000
	- M	144.004,708
	- P	5.894,500
Actions remboursées au cours de l'exercice	- B	5.720,000
	- E	0,000
	- F	114.237,373
	- J	12,000
	- M	123,000
	- P	459,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- B	38.990,775
	- E	2.339,400
	- F	2.076.090,507
	- J	13.636,000
	- M	143.881,708
	- P	5.435,500

DPAM L

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT

Actions en circulation au début de l'exercice	- F	0,000
	- N	0,000
Actions émises au cours de l'exercice	- F	26.000,000
	- N	2.117,032
Actions remboursées au cours de l'exercice	- F	0,000
	- N	2.117,032
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- F	26.000,000
	- N	-

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEWISE
DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE (EUR)	31.12.2022	1.199.656.788,78	- A	135.747,154	124,96	EUR
			- B	58.660,007	500,30	EUR
			- E	31.530,796	375,21	EUR
			- F	702.823,016	526,39	EUR
			- F LC	1.000,000	4,18	EUR
			- J	19.293,184	22.438,78	EUR
			- L	23,000	455,93	EUR
			- M	765.349,374	127,02	EUR
			- N	34.918,652	508,38	EUR
			- P	393.969,000	557,81	EUR
			- W	7.539,888	517,07	EUR
	31.12.2023	1.510.287.801,82	- A	184.283,964	134,51	EUR
			- B	65.695,383	542,63	EUR
			- E	28.553,257	405,64	EUR
			- F	782.135,407	573,23	EUR
			- F LC	1.000,000	4,54	EUR
			- J	20.655,184	24.471,93	EUR
			- L	39,000	493,33	EUR
			- M	856.854,252	137,26	EUR
			- N	40.188,238	553,38	EUR
			- P	12.607,751	26.807,83	EUR
			- W	11.719,751	562,83	EUR
	31.12.2024	1.897.622.671,57	- A	148.179,030	136,06	EUR
			- B	69.230,199	567,29	EUR
			- E	31.479,410	412,01	EUR
			- F	921.419,109	601,75	EUR
			- F LC	1.000,000	4,75	EUR
			- J	28.708,184	25.730,20	EUR
			- L	6,000	514,65	EUR
			- M	926.863,489	139,35	EUR
			- N	30.869,283	580,70	EUR
			- P	13.367,454	28.230,07	EUR
			- W	12.910,455	590,60	EUR
DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED (EUR)	31.12.2022	967.534.236,68	- A	233.261,680	123,73	EUR
			- B	305.880,456	156,22	EUR
			- B CHF	709,974	144,67	CHF
			- E	259.923,839	109,32	EUR
			- F	2.255.387,305	165,00	EUR
			- F LC	1.000,000	4,41	EUR
			- J	10.176,250	25.533,95	EUR
			- M	864.670,401	126,39	EUR
			- N	23.170,396	159,31	EUR
			- P	557.570,000	177,09	EUR
			- V	78.789,632	134,13	EUR
			- W	50.059,106	161,95	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.12.2023	953.507.828,62	- A	223.103,318	127,87	EUR
			- B	265.771,935	164,76	EUR
			- B CHF	709,974	143,71	CHF
			- E	64.930,828	113,59	EUR
			- F	2.035.980,958	174,85	EUR
			- F LC	1.000,000	4,67	EUR
			- J	10.641,250	27.110,72	EUR
			- M	834.902,510	131,27	EUR
			- N	19.949,684	168,76	EUR
			- P	3.665,391	26.001,70	EUR
			- V	87.984,728	139,31	EUR
			- W	50.600,589	171,55	EUR
	31.12.2024	941.309.101,00	- A	191.370,493	129,04	EUR
			- B	247.435,691	171,98	EUR
			- B CHF	328,000	150,55	CHF
			- E	68.692,828	115,23	EUR
			- F	1.970.038,265	183,40	EUR
			- F LC	1.000,000	4,88	EUR
			- J	10.113,250	28.489,45	EUR
			- M	849.736,915	133,12	EUR
			- N	19.363,790	176,93	EUR
			- P	2.930,694	27.381,53	EUR
			- V	91.322,011	141,28	EUR
			- W	38.796,536	179,87	EUR
DPAM L BONDS HIGHER YIELD (EUR)	31.12.2022	89.326.418,01	- A	297.005,220	80,85	EUR
			- B	81.159,731	263,14	EUR
			- B CHF	364,674	255,13	CHF
			- E	206.350,858	93,20	EUR
			- F	53.293,929	279,34	EUR
			- F LC	1.000,000	4,58	EUR
			- M	69.586,209	82,70	EUR
			- N	1.475,933	268,51	EUR
			- V	6.851,176	90,17	EUR
			- W	10.843,779	274,06	EUR
	31.12.2023	84.838.436,41	- A	231.579,462	85,97	EUR
			- B	86.817,438	289,13	EUR
			- B CHF	366,032	264,01	CHF
			- E	190.842,858	99,66	EUR
			- F	36.841,689	308,53	EUR
			- F LC	1.000,000	5,05	EUR
			- M	49.610,539	88,41	EUR
			- N	1.420,933	296,45	EUR
			- V	6.755,741	96,38	EUR
			- W	12.807,450	302,57	EUR
	31.12.2024	77.010.314,44	- A	201.388,179	86,77	EUR
			- B	79.175,670	306,07	EUR
			- B CHF	366,860	282,16	CHF
			- E	169.142,858	101,16	EUR
			- F	35.093,730	328,27	EUR
			- F LC	1.000,000	5,36	EUR
			- M	39.109,698	89,70	EUR
			- N	1.420,933	315,29	EUR
			- V	6.899,577	97,79	EUR
			- W	5.985,051	321,81	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'ÉVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (absorbé par DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED le 31 janvier 2024) (EUR)	31.12.2022	1.118.434.035,55	- A EUR Hedged - B EUR Hedged - E EUR Hedged - F EUR Hedged - J EUR Hedged - L EUR Hedged - M EUR Hedged - N EUR Hedged - P EUR Hedged - V EUR Hedged - W EUR Hedged	5.031,403 25.368,185 5.876,674 380.475,646 15.539,841 384,861 49.817,333 333,000 9.681,000 81.917,113 26.974,475	1.125,51 1.140,03 1.160,77 1.392,28 22.451,89 1.119,23 1.137,60 1.152,61 1.439,69 1.167,06 1.163,11	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2023	1.832.108.412,88	- A EUR Hedged - B EUR Hedged - E EUR Hedged - F EUR Hedged - J EUR Hedged - L EUR Hedged - M EUR Hedged - N EUR Hedged - P EUR Hedged - V EUR Hedged - W EUR Hedged - Z EUR Hedged	6.058,776 66.015,112 7.021,812 488.437,292 17.623,841 361,919 115.585,083 679,617 1.113,470 86.649,549 63.553,569 9.900,836	1.172,90 1.192,91 1.213,44 1.460,98 23.586,90 1.168,72 1.188,67 1.208,96 25.740,40 1.219,53 1.219,90 26.052,55	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2024	1.391.302.961,31	- A - A EUR Hedged - B CHF - B EUR Hedged - E EUR Hedged - F - F EUR Hedged - F LC - J EUR Hedged - L EUR Hedged - M - M EUR Hedged - N EUR Hedged - P EUR Hedged - V EUR Hedged - W EUR Hedged - Z EUR Hedged	3.206,988 3.650,786 3.000,000 70.606,408 12.845,286 142.378,564 349.723,522 1.000,000 7.690,841 207,023 2.786,332 69.918,959 679,617 985,294 90.907,337 69.846,007 10.441,836	91,47 1.155,95 101,83 1.195,95 1.199,52 86,73 1.468,82 4,36 23.742,25 1.168,96 84,29 1.174,62 1.214,95 25.939,43 1.205,06 1.225,84 26.223,87	EUR EUR CHF EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
DPAM L EQUITIES CONVICTION RESEARCH (liquidé) (EUR)	31.12.2022	304.934.304,89	- A - B - F - J - M - N - P - W	1.891,270 11.540,166 342,887 6.655,000 9.698,488 1.035,280 2.435,000 15,000	1.101,61 1.401,84 120,79 30.637,74 1.133,06 1.439,15 28.847,93 942,57	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2023	19.826.580,21	- A - B - F - M - N - W	1.455,270 9.666,053 312,887 2.127,004 457,924 15,000	1.178,99 1.524,59 132,23 1.220,52 1.574,89 1.031,41	EUR EUR EUR EUR EUR EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	30.09.2024 (*)	14.331.571,08	- A	432,270	1.346,61	EUR
			- B	7.215,346	1.766,25	EUR
			- F	312,887	153,86	EUR
			- M	437,766	1.399,30	EUR
			- N	178,300	1.832,12	EUR
			- W	15,000	1.199,83	EUR

(*) dernier calcul VNI avant liquidation

DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM (EUR)	31.12.2022	482.733.256,63	- A	133.905,872	101,99	EUR
			- B	83.926,309	131,58	EUR
			- E	92.216,909	106,95	EUR
			- F	1.801.251,043	137,52	EUR
			- F CHF	300,000	135,61	CHF
			- F LC	1.000,000	4,84	EUR
			- J	3.659,153	24.668,50	EUR
			- L	3.538,334	128,75	EUR
			- M	189.787,698	103,66	EUR
			- N	80.294,278	133,49	EUR
			- P	524.912,000	143,78	EUR
			- V	607,387	104,12	EUR
			- W	27.802,013	135,63	EUR
	31.12.2023	461.954.152,32	- A	110.522,809	107,25	EUR
			- B	72.013,342	141,13	EUR
			- E	91.303,909	112,93	EUR
			- F	1.647.597,194	148,07	EUR
			- F CHF	300,000	137,47	CHF
			- F LC	1.000,000	5,20	EUR
			- J	3.494,153	26.604,40	EUR
			- L	1.180,294	137,68	EUR
			- M	128.217,442	109,41	EUR
			- N	8.422,332	143,70	EUR
			- P	2.770,521	26.248,03	EUR
			- V	102,000	109,87	EUR
			- W	31.041,664	145,98	EUR
	31.12.2024	340.906.697,72	- A	109.815,687	107,51	EUR
			- B	74.194,487	147,05	EUR
			- E	94.409,000	113,69	EUR
			- F	1.158.295,074	154,89	EUR
			- F LC	1.000,000	5,42	EUR
			- J	3.611,153	27.877,24	EUR
			- L	4.208,522	142,99	EUR
			- M	113.092,345	110,10	EUR
			- N	7.125,882	150,26	EUR
			- P	328,728	27.550,24	EUR
			- V	102,000	110,55	EUR
			- W	27.438,238	152,64	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DPAM L PATRIMONIAL FUND (EUR)	31.12.2022	109.842.595,44	- A	666.399,472	105,10	EUR
			- B	250.676,467	121,11	EUR
			- E	1.971,381	114,08	EUR
			- F	38.516,503	128,85	EUR
			- M	6.067,441	107,61	EUR
			- N	29.117,851	123,80	EUR
	31.12.2023	93.859.180,51	- A	514.902,461	110,39	EUR
			- B	221.248,895	129,13	EUR
			- E	1.444,280	120,58	EUR
			- F	40.556,345	138,22	EUR
			- M	4.839,001	113,71	EUR
			- N	15.063,911	132,75	EUR
	31.12.2024	77.458.403,73	- W	981,131	121,61	EUR
			- A	401.705,233	114,98	EUR
			- B	176.500,174	137,38	EUR
			- E	1.444,280	126,38	EUR
			- F	41.952,729	147,95	EUR
			- M	685,000	119,15	EUR
			- N	3.465,000	142,05	EUR
			- V	50,000	119,36	EUR
			- W	399,993	129,24	EUR
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE (EUR)	31.12.2022	2.470.777.668,17	- A	874.246,426	91,11	EUR
			- B	672.545,495	126,82	EUR
			- B CHF	3.538,000	122,79	CHF
			- B USD	167.718,354	103,96	USD
			- E	2.408.763,651	95,06	EUR
			- F	8.237.207,695	133,49	EUR
			- F CHF	69.676,137	131,59	CHF
			- F USD	1.813.111,325	113,11	USD
			- J	9.565,548	26.866,86	EUR
			- L	46.358,399	123,81	EUR
			- M	508.704,348	93,08	EUR
			- N	7.558,562	129,52	EUR
			- N USD	1.745,544	105,76	USD
			- P	657.576,328	139,51	EUR
			- V	170.254,020	105,02	EUR
			- W	2.006.950,104	133,18	EUR
			- W CHF	6.940,469	124,61	CHF
			- W USD	705.519,091	99,24	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.12.2023	3.165.230.853,44	- A	898.457,290	97,14	EUR
			- B	759.589,829	143,39	EUR
			- B CHF	4.978,000	130,60	CHF
			- B USD	24.388,228	121,67	USD
			- E	2.453.492,987	101,91	EUR
			- F	10.994.354,970	151,70	EUR
			- F CHF	37.317,343	140,85	CHF
			- F USD	1.653.407,023	133,04	USD
			- J	9.958,548	30.600,66	EUR
			- L	51.766,054	139,38	EUR
			- M	687.113,340	99,71	EUR
			- N	6.518,471	147,13	EUR
			- N USD	1.285,000	124,35	USD
			- P	3.407,227	26.914,13	EUR
			- V	183.751,490	112,49	EUR
			- W	2.249.018,459	151,28	EUR
			- W CHF	4.960,469	133,25	CHF
			- W USD	71.596,374	112,74	EUR
	31.12.2024	3.390.672.393,50	- A	1.058.824,727	93,85	EUR
			- B	935.723,236	146,88	EUR
			- B CHF	17.787,000	134,90	CHF
			- B USD	62.345,211	116,77	USD
			- E	2.868.028,040	98,99	EUR
			- F	10.944.420,278	156,19	EUR
			- F CHF	41.374,658	146,39	CHF
			- F USD	1.667.896,232	128,40	USD
			- J	10.873,548	31.579,01	EUR
			- L	50.319,203	142,13	EUR
			- M	822.852,890	96,82	EUR
			- N	6.644,961	151,42	EUR
			- N USD	745,000	119,97	USD
			- P	3.156,264	27.838,98	EUR
			- V	185.064,459	109,23	EUR
			- V BIS USD HEDGED	17.671,293	122,42	EUR
			- W	2.472.067,986	155,69	EUR
			- W CHF	1.970,469	138,33	CHF
			- W USD	94.922,594	120,15	EUR
DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD (EUR)	31.12.2022	384.022.602,85	- A	87.618,659	104,93	EUR
			- B	95.808,457	132,01	EUR
			- F	1.780.673,169	137,75	EUR
			- J	1.691,000	25.771,76	EUR
			- L	525,423	95,13	EUR
			- M	69.623,529	107,42	EUR
			- N	825,000	122,73	EUR
			- P	27.750,000	146,18	EUR
			- V	622.075,952	98,12	EUR
			- W	4.291,825	135,16	EUR
	31.12.2023	370.805.382,10	- A	87.441,767	114,55	EUR
			- B	91.365,873	148,63	EUR
			- F	1.735.870,557	155,87	EUR
			- J	1.648,000	29.227,73	EUR
			- L	844,000	106,64	EUR
			- M	99.309,997	117,89	EUR
			- N	775,000	138,82	EUR
			- P	560,635	27.414,93	EUR
			- V	4.370,000	107,69	EUR
			- W	4.699,820	152,88	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'ÉVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.12.2024	581.443.405,93	- A - B - F - J - L - M - N - P - V - W	78.912,622 77.747,105 1.555.373,200 5.736,000 713,000 249.037,430 200,000 3.116,635 1.434,500 4.664,115	115,98 157,63 166,18 31.231,73 112,59 119,98 147,94 29.362,33 109,62 162,92	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
DPAM L GLOBAL TARGET INCOME (EUR)	31.12.2022	37.528.776,59	- A - B - E - F - M	51.084,670 22.920,546 6.600,000 282.061,856 995,101	84,42 108,41 83,67 106,69 86,47	EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2023	38.579.187,97	- A - B - E - F - M	49.470,866 16.577,031 6.600,000 275.298,636 850,000	87,15 116,43 86,76 115,11 89,66	EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2024	13.484.548,99	- A - B - E - F	37.614,648 12.058,353 6.600,000 69.295,587	86,06 119,67 86,08 118,86	EUR EUR EUR EUR
DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE (EUR)	31.12.2022	65.169.918,30	- A - B - F - V - W	58.844,212 344.537,117 336,859 170,323 906,107	106,18 143,26 27.945,85 108,52 146,53	EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2023	66.455.717,47	- A - B - F - V - W	40.836,826 327.971,892 345,859 170,379 311,499	114,84 155,83 30.612,78 118,12 160,65	EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2024	61.818.607,68	- A - B - F - V - W	10.253,871 318.533,796 238,338 1,000 311,499	119,69 165,54 32.752,43 124,07 171,81	EUR EUR EUR EUR EUR
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE (EUR)	31.12.2022	423.374.542,73	- A - B - F - J - M - P - W	37.389,365 17.497,117 364.401,982 15.222,000 257.622,320 1.718,000 47.078,463	83,39 83,37 84,83 21.356,42 84,60 21.507,42 86,13	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.12.2023	567.086.633,70	- A	31.056,256	91,12	EUR
			- B	14.776,126	92,73	EUR
			- F	612.722,879	94,79	EUR
			- J	17.722,000	23.913,21	EUR
			- M	349.872,514	92,84	EUR
			- P	1.743,000	24.130,49	EUR
			- W	67.209,744	96,21	EUR
	31.12.2024	769.452.120,48	- A	32.310,464	90,81	EUR
			- B	550.412,361	96,74	EUR
			- F	414.558,981	99,35	EUR
			- J	21.544,000	25.114,15	EUR
			- M	284.457,523	92,96	EUR
			- P	3.509,500	25.392,83	EUR
			- W	153.427,725	100,80	EUR
DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX (EUR)	31.12.2022	357.588.592,21	- B	46.620,000	79,43	EUR
			- F	705.615,000	79,72	EUR
			- J	13.189,000	19.961,59	EUR
			- M	1.600,000	79,68	EUR
			- N	429.634,649	79,68	EUR
	31.12.2023	432.832.708,58	- B	30.199,000	80,50	EUR
			- F	655.015,000	81,07	EUR
			- J	16.369,000	20.329,95	EUR
			- M	1.420,000	79,52	EUR
			- N	440.764,325	81,00	EUR
	31.12.2024	531.261.896,84	- P	330,000	26.380,09	EUR
			- A	1.581,164	117,36	EUR
			- B	13.818,431	96,20	EUR
			- B USD	2.835,101	99,88	USD
			- E	3.429,825	99,52	EUR
			- F	797.173,776	97,23	EUR
			- J	14.994,000	24.418,50	EUR
			- M	1.420,000	93,89	EUR
			- N	375.170,120	97,10	EUR
			- P	1.542,000	31.732,41	EUR
DPAM L BONDS EUR SHORT TERM (EUR)	31.12.2022	19.694.095,59	- B	202.471,232	97,27	EUR
	31.12.2023	11.373.368,10	- B	112.718,350	100,90	EUR
	31.12.2024	3.589.694,28	- B	34.671,629	103,53	EUR
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE (EUR)	31.12.2022	14.067.367,88	- F	35.000,000	98,36	EUR
			- P	432,000	24.594,53	EUR
	31.12.2023	16.375.701,48	- B	172,115	106,89	EUR
			- F	45.550,000	106,70	EUR
			- P	429,000	26.800,13	EUR
	31.12.2024	18.393.827,66	- B	393,390	115,14	EUR
			- F	49.866,738	115,67	EUR
			- P	431,000	29.188,84	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'ÉVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026 (EUR)	31.12.2022	91.629.180,17	- A	10.043,000	98,92	EUR
			- B	56.558,746	98,18	EUR
			- F	55.000,000	98,19	EUR
			- M	394.987,943	98,18	EUR
			- N	106.441,000	98,18	EUR
			- P	1.121,000	24.549,37	EUR
			- W	29.867,000	98,18	EUR
	31.12.2023	162.915.327,49	- A	138.907,087	104,03	EUR
			- B	305.944,711	103,40	EUR
			- F	40.579,959	103,60	EUR
			- M	909.170,289	103,54	EUR
			- N	68.034,316	103,55	EUR
			- P	75,000	25.934,71	EUR
			- V	120,000	103,64	EUR
			- W	91.658,111	103,54	EUR
	31.12.2024	142.374.365,01	- A	122.916,277	105,41	EUR
			- B	329.135,258	107,45	EUR
			- F	32.009,387	107,84	EUR
			- M	763.971,718	105,13	EUR
			- N	17.446,316	107,76	EUR
			- V	120,000	105,23	EUR
			- W	77.886,699	107,74	EUR
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE (EUR)	18.01.2023	27.025,00	- F	20.000,000	100,00	EUR
			- J	601,000	25.000,00	EUR
			- P	400,000	25.000,00	EUR
	31.12.2023	29.302.516,00	- F	21.000,000	101,90	EUR
			- J	652,000	25.548,60	EUR
			- P	410,000	25.621,60	EUR
	31.12.2024	38.821.706,46	- F	67.892,834	113,31	EUR
			- J	680,000	28.495,30	EUR
			- P	410,000	28.662,59	EUR
DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX (EUR)	31.12.2022	218.962.355,08	- B	24.382,000	109,98	EUR
			- F	1.799.681,033	120,18	EUR
	31.12.2023	218.384.646,46	- B	17.796,000	117,15	EUR
			- F	1.685.717,410	128,31	EUR
	31.12.2024	254.015.793,23	- B	28.626,000	118,54	EUR
			- F	1.924.716,370	130,21	EUR
DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE (EUR)	31.12.2022	34.913.089,61	- B	252.568,203	48,72	EUR
			- N	11.384,914	50,16	EUR
			- P	1.590,000	13.828,35	EUR
			- W	981,231	49,88	EUR
	31.12.2023	243.948.492,71	- B	234.024,014	54,62	EUR
			- J	7.647,000	26.224,03	EUR
			- N	8.292,691	56,70	EUR
			- P	1.912,000	15.762,91	EUR
			- W	406,342	56,39	EUR
	31.12.2024	11.658.427,76	- B	185.332,304	57,61	EUR
			- N	7.257,691	60,30	EUR
			- P	31,000	16.906,49	EUR
			- W	327,272	59,97	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DPAM L BONDS CORPORATE EUR (EUR)	31.12.2022	684.140.451,08	- A	22.302,308	68,96	EUR
			- B	53.854,454	164,92	EUR
			- E	88.000,000	103,31	EUR
			- F	2.796.590,124	172,50	EUR
			- J	4.230,000	23.191,18	EUR
			- M	43.280,096	69,94	EUR
			- N	2.075,735	167,20	EUR
			- P	3.429,000	23.343,41	EUR
			- V	294,000	69,55	EUR
	31.12.2023	747.688.721,89	- W	4.032,440	166,48	EUR
			- A	21.620,442	73,94	EUR
			- B	26.255,214	177,78	EUR
			- E	86.000,000	111,24	EUR
			- F	2.744.186,171	186,62	EUR
			- J	4.387,000	25.126,72	EUR
			- M	24.689,099	75,28	EUR
			- N	2.075,735	180,81	EUR
			- P	4.184,000	25.329,58	EUR
	31.12.2024	634.495.273,28	- V	294,000	74,87	EUR
			- W	7.053,150	180,02	EUR
			- A	20.428,806	74,68	EUR
			- B	22.813,573	185,01	EUR
			- E	73.500,000	112,85	EUR
			- F	2.525.537,085	195,03	EUR
			- J	4.508,000	26.298,58	EUR
			- M	20.468,041	76,34	EUR
			- N	2.075,735	188,88	EUR
DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX (EUR)	31.12.2022	156.140.466,88	- P	237,000	26.552,39	EUR
			- V	294,000	75,91	EUR
			- W	5.768,032	188,05	EUR
	31.12.2023	159.681.252,84	- A	24.630,375	96,28	EUR
			- B	77.677,532	140,86	EUR
			- B USD	22.220,453	96,57	USD
			- F	863.415,540	143,16	EUR
			- M	43.071,129	97,17	EUR
			- N	33.737,140	142,16	EUR
			- P	610,000	13.487,72	EUR
	31.12.2024	253.150.391,50	- A	23.563,029	99,18	EUR
			- B	71.578,470	147,93	EUR
			- B USD	20.475,453	104,97	USD
			- F	864.103,673	150,89	EUR
			- M	35.957,974	100,44	EUR
			- N	30.543,054	149,77	EUR
			- P	438,000	14.251,17	EUR
			- A	19.282,801	110,05	EUR
			- B	68.175,405	167,30	EUR
			- B USD	18.727,453	111,27	USD
			- F	767.026,717	171,24	EUR
			- J	5.311,000	17.737,68	EUR
			- M	27.547,412	111,83	EUR
			- N	26.961,765	169,91	EUR
			- P	271,000	16.214,58	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED (EUR)	31.12.2022	52.397.983,99	- A	139,000	2.261,73	EUR
			- B	1.254,374	2.467,51	EUR
			- F	127.562,919	143,07	EUR
			- M	346,950	2.285,68	EUR
			- P	1.173,000	25.046,44	EUR
			- V	10,000	2.298,69	EUR
			- W	218,413	2.483,72	EUR
	31.12.2023	46.439.253,67	- A	88,000	2.378,25	EUR
			- B	875,566	2.605,78	EUR
			- F	110.302,000	151,46	EUR
			- M	272,961	2.409,28	EUR
			- P	986,000	26.568,73	EUR
			- W	138,114	2.628,43	EUR
	31.12.2024	28.094.835,48	- A	64,000	2.328,05	EUR
			- B	734,241	2.570,12	EUR
			- F	152.100,440	149,76	EUR
			- M	87,998	2.364,75	EUR
			- P	115,000	26.323,36	EUR
			- W	17,297	2.598,01	EUR
DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX (EUR)	31.12.2022	110.983.986,12	- A	22.500,261	154,48	EUR
			- B	52.513,167	172,25	EUR
			- F	536.261,883	175,67	EUR
			- M	27.058,120	156,64	EUR
			- N	112,000	177,81	EUR
	31.12.2023	138.358.363,30	- A	25.317,208	183,06	EUR
			- B	62.622,682	207,03	EUR
			- F	554.712,512	212,09	EUR
			- M	16.551,181	186,39	EUR
			- N			
	31.12.2024	131.393.937,32	- A	27.562,661	218,37	EUR
			- B	48.260,136	250,47	EUR
			- F	414.816,361	257,66	EUR
			- M	11.277,615	223,24	EUR
			- P	1.250,000	162,09	EUR
			- W	14.836,652	248,37	EUR
DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX (EUR)	31.12.2022	385.749.907,94	- A	4.934,856	196,27	EUR
			- A USD	4.518,989	192,01	USD
			- B	56.493,013	215,96	EUR
			- F	421.139,957	220,06	EUR
			- F USD	390.965,783	126,26	USD
			- J	4.712,710	44.960,22	EUR
			- M	33.579,490	198,97	EUR
			- N	11.269,093	218,81	EUR
			- W	4.004,735	217,18	EUR
			- X			
			- Y			
	31.12.2023	698.874.602,82	- A	4.507,747	246,95	EUR
			- A USD	7.408,989	250,32	USD
			- B	208.729,469	274,82	EUR
			- E	68.908,093	205,07	EUR
			- F	1.035.701,710	281,08	EUR
			- F USD	390.965,783	166,93	USD
			- J	4.481,710	57.513,76	EUR
			- M	37.759,741	251,34	EUR
			- N	4.268,230	279,39	EUR
			- W	21.455,735	277,27	EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.12.2024	506.820.867,60	- A - A USD - B - E - F - F USD - J - M - N - W	6.039,981 7.376,420 145.353,834 197.109,569 454.664,989 390.965,783 2.056,710 30.112,754 3.523,445 23.870,796	305,62 290,80 344,16 254,93 353,19 196,62 72.376,96 312,31 350,91 348,26	EUR USD EUR EUR EUR USD EUR EUR EUR EUR
DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX (EUR)	31.12.2022	55.357.685,98	- A - B - E - F - M - N	9.678,293 81.121,138 3.825,195 293.885,944 2.714,347 18.700,885	126,74 150,00 107,72 130,52 128,56 152,07	EUR EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2023	73.560.830,06	- A - B - E - F - M - N	10.000,266 70.468,811 6.549,797 357.930,944 1.279,347 15.055,006	148,22 178,29 126,53 155,79 150,96 181,44	EUR EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2024	43.819.762,59	- A - B - E - F - M - N	9.830,511 52.104,784 1.424,602 173.508,570 2.262,178 9.334,700	159,42 194,93 136,68 171,02 163,00 199,11	EUR EUR EUR EUR EUR EUR
DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL (EUR)	31.12.2022	303.448.663,83	- A - A EUR Hedged - B - B EUR Hedged - E EUR Hedged - F - F EUR Hedged - J - M EUR Hedged - P - P EUR Hedged	120,000 17.102,357 26.348,340 12.490,245 41.884,758 303.505,000 937.652,046 3.103,000 119.410,841 2.808,000 1.318,000	92,56 84,89 95,16 100,74 89,74 96,57 89,74 24.302,20 85,50 24.424,56 20.332,77	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
	31.12.2023	251.740.610,90	- A - A EUR Hedged - B - B EUR Hedged - F - F EUR Hedged - J - M EUR Hedged - P - P EUR Hedged	5.875,000 17.568,357 17.032,283 20.190,245 359.683,000 605.456,046 3.241,000 21.885,656 1.832,000 1.026,384	93,11 87,28 96,80 104,55 98,57 93,48 24.832,15 88,18 24.984,82 21.227,64	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR

DPAM L

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'ÉVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.12.2024	94.668.646,23	- A - A EUR Hedged - B - B EUR Hedged - E - F - F EUR Hedged - J - M EUR Hedged - P - P EUR HEDGED	5.875,000 6.371,036 13.112,283 3.351,000 59.918,283 218.522,000 214.599,046 760,000 8.546,656 842,000 100,000	92,76 84,22 98,94 103,56 101,12 101,12 92,85 25.506,73 85,34 25.692,43 21.134,36	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR
DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION (EUR)	29.01.2024*	13.772.875,44	- F	58.500,000	99,44	EUR
			- P	320,000	24.861,02	EUR
	31.12.2024	24.350.905,48	- B	4.041,386	107,28	EUR
			- F	121.775,000	107,61	EUR
			- P	399,000	27.101,24	EUR
DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028 (EUR)	03.06.2024*	2.127.043,37	- M	21.298,188	99,87	EUR
	31.12.2024	19.693.174,58	- A	5.747,010	103,96	EUR
			- B	12.393,749	103,86	EUR
			- F	50.000,000	103,96	EUR
			- M	63.439,714	103,95	EUR
			- P	16,000	26.022,17	EUR
			- W	54.489,417	102,77	EUR
DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE (EUR)	15.05.2024*	20.672.018,48	- F	107.250,000	101,83	EUR
			- P	383,000	25.458,45	EUR
	31.12.2024	72.435.252,12	- A	30.695,299	116,51	EUR
			- B	111.385,266	117,26	EUR
			- B USD	34.478,038	111,18	USD
			- F	182.121,053	120,95	EUR
			- M	25.093,389	121,16	EUR
			- P	826,000	30.393,04	EUR
			- W USD	17.226,645	115,65	USD
DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE (EUR)	15.05.2024*	185.103.533,68	- B	27.396,000	101,24	EUR
			- F	1.052.071,880	101,25	EUR
			- J	2.168,000	25.312,18	EUR
			- P	827,000	25.312,45	EUR
	31.12.2024	811.018.998,91	- B	38.990,775	114,52	EUR
			- E	2.339,400	98,87	EUR
			- F	2.076.090,507	115,24	EUR
			- J	13.636,000	28.882,19	EUR
			- M	143.881,708	110,15	EUR
			- P	5.435,500	28.955,33	EUR
DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT (EUR)	03.06.2024*	2.600.000,00	- F	26.000,000	99,78	EUR
	31.12.2024	2.517.020,52	- F	26.000,000	96,81	EUR

* Date de lancement des compartiments

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles calculées à la clôture de l'exercice, excepté pour le compartiment DPAM L Bonds Government Sustainable (absorbé le 31 janvier 2024 par le compartiment DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged) et le compartiment DPAM L Equities Conviction Research liquidé le 30 septembre 2024.

Les montants restants à ces clôtures sont :

DPAM L Equities Conviction Research : EUR 141.926,97.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.

3) Dans les cas où des investissements de la SICAV sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, le Conseil d'Administration pourra déterminer le marché principal pour les investissements en question qui seront dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

4) La valeur des instruments dérivés (futures et options) qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 31 décembre 2024 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des sus-dits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration.

5) La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation.

6) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, seront évalués en conformité avec la pratique de marché, telle qu'elle pourra être décrite plus en détail dans le Prospectus.

7) La valeur des titres représentatifs de tout Organisme de Placement Collectif ouvert est déterminée suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire officielle par part ou suivant la dernière Valeur Nette d'Inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la Valeur Nette d'Inventaire officielle, à condition que la SICAV ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire officielle.

8) Dans la mesure où :

- les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotés ou négociés ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou,

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

- pour des valeurs mobilières, dépôts à terme, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou titres représentatifs d'Organismes de Placement Collectif cotés et négociés en bourse ou à un tel autre marché mais pour lesquels le prix déterminé suivant les alinéas 1) et 2) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, dépôts à terme, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou titres représentatifs d'Organismes de Placement Collectif ; le Conseil d'Administration estime la valeur avec prudence et bonne foi.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de "Plus ou moins-value nette réalisée sur devises" lors de l'opération de vente.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise du compartiment, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation des plus ou moins-values nettes non réalisées sur investissements à la fin de l'exercice figure dans le résultat des opérations.

e) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sur obligations et placements sont comptabilisés sur une base journalière. Les dividendes sont enregistrés à l' "ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

Lorsque la SICAV fait face à des frais concernant un compartiment en particulier, ces derniers sont alloués à ce compartiment. Les dépenses non attribuables à un compartiment en particulier sont réparties entre les différents compartiments au pro rata de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment.

f) Frais d'établissement et de réorganisation

Les frais d'établissement et de réorganisation sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

g) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres des compartiments est disponible sans frais au siège social de la SICAV.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

h) Conversion des devises étrangères

La comptabilité de la SICAV est tenue en EUR. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que le EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

i) Etats financiers combinés

Les états financiers combinés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

j) Investissements croisés

Les investissements croisés entre compartiments de la SICAV n'ont pas été soustraits au niveau de l'état combiné du patrimoine. Au 31 décembre 2024, le montant total des investissements croisés est de EUR 12.113.521,10 et par conséquent, l'actif net combiné sans les investissements croisés est de EUR 13.152.942.482,10.

k) Achats et ventes des titres en portefeuille

Le détail des achats et ventes des titres en portefeuille peut être obtenu au siège social de la SICAV.

l) Intérêts à recevoir sur obligations

Les gains/pertes non réalisés sur ces futures ainsi que les appels de marge y relatifs sont présentés dans l'état du patrimoine.

Les gains/pertes réalisés sur futures ainsi que la variation des gains/pertes sur futures figurent dans l'état des opérations et l'état des autres variations de l'actif net.

NOTE 2 - TAUX DE CHANGE

Voici les principaux taux de change appliqués :

1 EUR =	3,80345 AED
1 EUR =	409,31700 AMD
1 EUR =	1,67245 AUD
1 EUR =	6,39720 BRL
1 EUR =	1,48925 CAD
1 EUR =	0,93845 CHF
1 EUR =	1.029,83080 CLP
1 EUR =	7,55840 CNY
1 EUR =	4.561,93766 COP
1 EUR =	25,17500 CZK
1 EUR =	7,45725 DKK
1 EUR =	63,22765 DOP
1 EUR =	52,63445 EGP
1 EUR =	0,82680 GBP
1 EUR =	15,22185 GHS
1 EUR =	8,04370 HKD
1 EUR =	411,36499 HUF

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

1 EUR =	16.666,36112	IDR
1 EUR =	88,65300	INR
1 EUR =	162,73920	JPY
1 EUR =	133,94200	KES
1 EUR =	1.524,41139	KRW
1 EUR =	0,31925	KWD
1 EUR =	21,53090	MXN
1 EUR =	4,63025	MYR
1 EUR =	19,53990	NAD
1 EUR =	11,76050	NOK
1 EUR =	1,84830	NZD
1 EUR =	3,89025	PEN
1 EUR =	59,89850	PHP
1 EUR =	288,25730	PKR
1 EUR =	4,27725	PLN
1 EUR =	3,77025	QAR
1 EUR =	4,97545	RON
1 EUR =	116,95970	RSD
1 EUR =	113,64615	RUB
1 EUR =	3,89080	SAR
1 EUR =	11,44150	SEK
1 EUR =	1,41265	SGD
1 EUR =	35,30540	THB
1 EUR =	36,61580	TRY
1 EUR =	33,94835	TWD
1 EUR =	3.831,35010	UGX
1 EUR =	1,03550	USD
1 EUR =	45,21515	UYU
1 EUR =	19,53990	ZAR
1 EUR =	28,87045	ZMW

NOTE 3 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de performance	465,34	EUR
Commission de gestion	11.600.045,82	EUR
Commission de banque dépositaire	839.248,94	EUR
Taxe d'abonnement	559.548,49	EUR
Frais et commissions divers	3.709.826,84	EUR
Total	16.709.135,43	EUR

NOTE 4 - COMMISSION SUR SOUSCRIPTION, REMBOURSEMENT ET CONVERSION D'ACTIONS

Les actions de tous les compartiments sont émises à un prix de souscription se composant de la valeur nette d'inventaire d'une action majorée d'un droit d'entrée représentant un certain pourcentage de la valeur nette d'inventaire d'une action, tel que décrit ci-dessous :

Ces droits d'entrée peuvent être ristournés en tout ou en partie à des intermédiaires agréés.

Aucune commission n'est appliquée lors d'un rachat ni lors d'une conversion vers un autre compartiment.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Montant destiné aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions			
Classes d'actions	Droit d'entrée	Droit de sortie	Droit de conversion
A, A CHF, A CHF Hedged, A EUR Hedged, A USD B, B CHF, B CHF Hedged, B BIS CHF Hedged, B EUR Hedged, B LC, B SEK, B USD, B USD Hedged, B BIS USD Hedged L, L EUR Hedged, L USD M, M EUR Hedged, M USD N, N EUR Hedged, N USD V, V CHF, V CHF Hedged, V EUR Hedged, V USD, V BIS USD Hedged W, W CHF, W CHF Hedged, W BIS CHF HEDGED, W EUR Hedged, W SEK, W USD, W BIS USD Hedged	max. 2% du montant souscrit (*)	Néant	Différence du droit d'entrée respectif des compartiments concernés pour autant que le droit d'entrée prélevé au titre du compartiment désinvesti soit inférieur au droit d'entrée prélevé au titre du compartiment investi, au profit des agents placeurs et/ou des distributeurs
E, E CHF, E CHF Hedged, E EUR Hedged, E USD F, F CHF, F CHF Hedged, F BIS CHF Hedged, F EUR Hedged, F LC, F BIS USD Hedged, F USD I, I EUR Hedged, I USD	max. 1% du montant souscrit (*)	Néant	
J, J EUR Hedged, J USD P, P EUR Hedged Z, Z EUR Hedged	Néant	Néant	

(*) revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.

Montant destiné à couvrir les frais d'acquisition/de réalisation des actifs		
Compartiment	Droit d'entrée (*)	Droit de sortie (*)
DPAM L Bonds EMU Inv. Grade Gov. Index	0,10%	Néant
DPAM L Equities Emerging Markets ESG Leaders Index DPAM L Equities Emerging MSCI Index	0,25%	0,25%
DPAM L Equities EMU SRI MSCI Index	0,15%	0,10%
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	0,10%	0,10%
DPAM L Equities World SRI MSCI Index	0,15%	0,15%

(*) acquis au compartiment concerné.

NOTE 5 - COMMISSIONS DE GESTION ET DE PERFORMANCE

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit des compartiments une commission annuelle telle que décrite ci-dessous. Les Gestionnaires sont directement rémunérés par la Société de Gestion.

Compartiment	Classe	Commission de gestion Maximum % p.a. (jusqu'au 30.09.24)	Commission de gestion Maximum % p.a. (depuis le 30.09.24)
DPAM L Balanced Conservative Sustainable	A, B	1,15	1,20
	E, F, M, N, V, W	0,575	0,600
	L	1,725	1,725
DPAM L Bonds Climate Trends Sustainable	A, B	0,80	0,80
	E, F, M, N, V, W	0,40	0,40
	J	0,20	0,20

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

	L	-	1,20
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds Corporate EUR	A, B	0,60	0,65
	E, F, M, N, V, W	0,30	0,32
	J	0,15	0,16
	L	-	0,97
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds Emerging Markets Corporate Sustainable	A, B, B EUR Hedged, B LC, B USD	1,20	1,20
	E, F, F EUR Hedged, F LC, F USD, M, N, V, W, W EUR Hedged, W USD	0,60	0,60
	J	0,30	0,30
	L	1,80	1,80
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	A, B, B BIS USD Hedged, B CHF, B USD	0,90	1,00
	E, F, F BIS USD Hedged, F CHF, F USD, M, M USD, N, N USD, V, V BIS USD Hedged, W, W CHF, W USD, W BIS USD Hedged	0,45	0,50
	J	0,225	0,25
	L	1,35	1,50
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds EMU Inv. Grade Gov. Index	A, B	0,30	0,30
	E, F, M, N	0,15	0,15
	I, J	0,075	0,07
DPAM L Bonds EUR Corporate High Yield	A, B	0,90	1,00
	E, F, M, N, V, W	0,45	0,50
	J	0,225	0,25
	L	1,35	1,50
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds EUR High Yield Short Term	A, B, BCHF	0,65	0,75
	B LC	1,20	1,20
	E, F, F CHF, M, N, V, W	0,325	0,37
	F LC	0,60	0,60
	J	0,16	0,18
	L	0,975	1,12
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds EUR Inflation-Linked	A, B	0,40	0,40
	E, F, M, N, V, W	0,20	0,20
	J	0,10	0,10
	L	-	0,60
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds EUR Quality Sustainable	A, B, B CHF, B USD Hedged, F LC	0,60	0,70
	B LC	1,20	1,20
	E, F, F CHF, M, N, V, W	0,30	0,35
	J	0,15	0,17
	L	0,90	1,05
	P	0,00	0,00

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

DPAM L Bonds EUR Short Term	A, B	0,60	0,40
	E, F, M, N, V, W	0,30	0,30
	J	0,15	0,15
	L	0,90	0,90
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds Government Global	A, A EUR Hedged, B, B EUR Hedged	0,45	0,55
	E EUR Hedged, F, F EUR Hedged, M, M EUR Hedged, N, N EUR Hedged, V, W	0,225	0,27
	J, J EUR Hedged	0,11	0,13
	L	-	0,82
	P, P EUR Hedged	0,00	0,00
DPAM L Bonds Government Sustainable (anciennement DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	A, A EUR Hedged, B, B CHF, B EUR Hedged	0,45	0,55
	B LC	1,20	1,20
	E, E EUR Hedged, F, F CHF, F EUR Hedged, M, M EUR Hedged, N, N EUR Hedged, V, V EUR Hedged, W, W EUR Hedged	0,225	0,27
	F LC	0,60	0,60
	J, J EUR Hedged	0,11	0,13
	L, L EUR Hedged	0,675	0,82
	P, P EUR Hedged	0,00	0,00
	Z, Z EUR Hedged	0,11	0,13
DPAM L Bonds Higher Yield	A, B, B CHF	0,90	0,90
	B LC	1,20	1,20
	E, F, F CHF, M, N, V, W	0,45	0,45
	F LC	0,60	0,60
	J	0,225	0,22
	L	1,35	1,23
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds Universalis Unconstrained	A, B, B CHF	0,80	0,80
	B LC	1,20	1,20
	E, F, F CHF, M, N, V, W	0,40	0,40
	F LC	0,60	0,60
	J	0,21	0,21
	L	1,23	1,23
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities Conviction Research (jusqu'au 30 septembre 2024)	A, B, B CHF	1,10	1,10
	E, F, F CHF, M, N, V, W	0,55	0,55
	J	0,28	0,28
	L	1,65	1,65
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities Emerging Markets ESG Leaders Index	A, B, B USD	0,60	0,60
	E, F, M, N, N USD, V, W	0,30	0,30
	J	0,15	0,15
	L	0,90	0,90
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities Emerging MSCI Index	A, A USD, B, B USD	0,50	0,50
	E, F, M, N	0,25	0,25
	J	0,125	0,125

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

	P	0,00	0,00
DPAM L Equities EMU SRI MSCI Index	A, B	0,60	0,60
	E, F, M, N, V, W	0,30	0,30
	J	0,15	0,15
	L	-	0,90
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities Europe Behavioral Value	A, B	1,60	1,60
	E, F, M, N, V, W	0,80	0,80
	J	0,40	0,40
	L	-	2,40
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	A, A USD, B, B USD	0,60	0,60
	E, E USD, F, F USD, M, M USD, N, N USD, V, W	0,30	0,30
	J	0,15	0,15
	L	-	0,90
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities World SRI MSCI Index	A, B	0,60	0,60
	E, F, M, N, V, W	0,30	0,30
	J	0,15	0,15
	L	-	0,90
	P	0,00	0,00
DPAM L Global Target Income	A, B	0,85	0,85
	B LC	-	1,20
	E, F, N ;M, V, W	0,45	0,45
	F LC	-	0,60
	L	1,35	1,35
	P	0,00	0,00
DPAM L Patrimonial Fund	A, B, B CHF	1,00	1,00
	E, F, F CHF, M, N, V, W	0,50	0,50
	L	1,50	1,50
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds Emerging Markets Hard Currency Sustainable	A, B, B EUR Hedged, B USD	0,90	1,00
	B LC	1,20	1,20
	E, F, F EUR Hedged, F USD, M, N, V, W, W EUR Hedged, W USD	0,45	0,50
	F LC	0,60	0,60
	J	0,23	0,25
	L	1,35	1,50
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds EUR Corporate 2026	A, B	0,25	0,25
	E, F, M, N, V, W	0,125	0,12
	J	0,0625	0,06
	P	0,00	0,00
DPAM L Bonds EUR Impact Corporate 2028	A, B	0,25	0,25
	E, F, N ;M, V, W	0,12	0,12
	J	0,06	0,06
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities Artificial Intelligence	A, B, B USD	1,65	1,65

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

	E, F, F USD, M, N, V, W, W USD	0,82	0,82
	J	0,41	0,41
	L	2,47	2,47
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities Europe Value Transition	A, B	1,60	1,60
	E, F, M, N, V, W	0,80	0,80
	J	0,40	0,40
	L	2,40	2,40
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities US Sustainable	A, B	1,60	1,60
	E, F, F USD, M, N, V, W	0,80	0,80
	J	0,40	0,40
	L	2,40	2,40
	P	0,00	0,00
DPAM L Equities World Impact	A, B	1,60	1,60
	E, F, M, N, V, W	0,80	0,80
	J	0,40	0,40
	L	2,40	2,40
	P	0,00	0,00

Commissions relatives aux classes couvrant le risque de change

Chaque classe couvrant le risque de change peut supporter des coûts supplémentaires pour cette politique de couverture de risque de change. Dès lors, la Société de Gestion et/ou le gestionnaire délégué pourra percevoir de chaque classe d'actions concernée une commission supplémentaire telle que reprise ci-après :

Classe d'actions	Commission Maximum % par mois
A CHF Hedged, A EUR Hedged, B CHF Hedged, B EUR Hedged, B USD Hedged, E CHF Hedged, E EUR Hedged, F CHF Hedged, F EUR Hedged, I EUR Hedged, J EUR Hedged, L EUR Hedged, M EUR Hedged, N EUR Hedged, P EUR Hedged, V CHF Hedged, V EUR Hedged, W CHF Hedged, W EUR Hedged	0,010
B BIS USD Hedged, F BIS USD Hedged, V BIS USD Hedged, W BIS USD Hedged	0,005

COMMISSION DE PERFORMANCE

Pour les compartiments suivants : DPAM L Bonds EUR Short Term, DPAM L Equities Conviction Research (jusqu'à sa liquidation le 30 septembre 2024) et DPAM L Patrimonial Fund, le Gestionnaire est en droit de percevoir, sur les actifs nets de la Classe d'actions concernée du Compartiment concerné, une commission de performance (la « **Commission de performance** ») calculée en comparant la performance de la Valeur Nette d'Inventaire par action (la « **VNI** ») à celle de l'Indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps, ainsi qu'à un High Water Mark (« **HWM** »).

La Commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque Classe d'actions au sein d'un Compartiment, chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

La Commission de performance est mesurée sur une période de calcul (ci-après la « **Période de calcul** ») correspondant à un exercice du Fonds.

Chaque fois qu'une Période de calcul commence, la VNI et l'Indice de référence à prendre en compte pour le calcul de la Performance relative à cette Période de calcul sont basés sur la VNI et l'Indice de référence du dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds précédent.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

La première année de la Période de calcul commencera (i) :

- le dernier Jour ouvrable de l'exercice de la SICAV, ou
- à la date de lancement de chaque Classe d'actions lancée après le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds.

Le taux de Commission de performance applicable est fixé à

DPAM L Bonds EUR Short Term	20% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la Commission de performance est le composite 20% €STR (ticker : OISESTR Index) + 80% IBOX Euro Corporate 1-3 ans (ticker : QW5C Index) (l'« Indice de référence »).
DPAM L Equities Conviction Research (jusqu'au 30 septembre 2024)	20% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la Commission de performance est le MSCI Europe Net Total Return libellé en EUR (ticker : MSDEE15N) (l'« Indice de référence »).
DPAM L Patrimonial Fund	10% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la Commission de performance est le Euribor 3M (ticker : EUR003M) (l'« Indice de référence »).

Pour chaque Période de calcul et aux fins de calcul de la Commission de performance, chaque année commence le dernier Jour ouvrable de chaque exercice du Fonds et se termine le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds suivant. Pour toute Classe d'Action lancée au cours d'une Période de calcul, la première Période de calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier Jour Ouvrable de l'exercice du Fonds suivant.

La période de référence de la performance (« Période de Référence de la Performance » ou « PRP ») est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et dure maximum 5 ans, et ce, de manière glissante. À la fin de cette période, le mécanisme de compensation de la sous-performance passée (ou de la performance négative) peut être réinitialisé.

Ce n'est qu'à l'issue d'une PRP de cinq années globalement en sous-performance que les pertes peuvent être partiellement compensées, sur une base annuelle glissante, par l'annulation de la première année de performance de la PRP en cours pour la Classe. Au sein de la PRP en question, les pertes de la première année peuvent être compensées par les gains réalisés au cours des années suivantes dans cette PRP.

Lorsqu'une Commission de performance est cristallisée à la fin d'une Période de calcul, une nouvelle PRP commence.

La Commission de performance est calculée sur la base de la surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence. Elle est calculée après déduction de toutes les dépenses et de tous les frais (à l'exclusion de toute Commission de performance accumulée mais non encore payée) et y compris les souscriptions, les rachats et les distributions de dividendes pendant la Période de calcul concernée.

Nonobstant ce qui précède, la Commission de performance n'est due que si la performance de la VNI dépasse celle de l'Indice de référence au cours de la PRP. Dans ce cas, afin de déterminer la Commission de performance, le taux de commission de performance est appliqué à la différence entre :

- (i) la dernière VNI par action calculée à la fin d'une Période de calcul, et
- (ii) la plus élevée des deux valeurs suivantes :
 - o (ii.a) la VNI précédente sur laquelle une Commission de performance a été cristallisée au dernier jour ouvrable l'exercice financier du Fonds de la PRP en cours OU de la VNI initiale si aucune Commission de performance n'a jamais été payée (uniquement dans le cadre de la 1^{ère} PRP) (le « **HWM** »), ou

- (ii.b) cette même VNI mais ajustée par la variation de l'Indice de référence sur la même Période de calcul.

La Commission de performance est accumulée et calculée lors de chaque Jour d'évaluation. Sauf indication contraire ci-dessus et sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous, la Commission de performance accumulée est payable annuellement à terme échu à la fin de la Période de calcul.

La surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence est déterminée par la différence entre la performance de la VNI concernée et celle de l'Indice de référence sur la même période. La performance de la VNI est la variation de la VNI entre le Jour d'évaluation concerné et la VNI à la fin de la Période de calcul précédente (qui sera minorée des dividendes versés aux actionnaires). La performance de l'Indice de référence est la variation de l'Indice de référence sur la même période que la Période de calcul de la performance de la VNI.

Le Gestionnaire en investissements percevra la Commission de performance à la fin de la Période de calcul pour autant que la performance de la VNI de la Classe d'actions concernée soit supérieure à celle de l'Indice de référence. La fréquence de cristallisation est annuelle et survient le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds.

L'Indice de référence de la Commission de performance sera calculé dans la devise de la Classe d'actions pour toutes les Classes d'actions (quelle que soit la devise dans laquelle la Classe d'actions concernée est libellée, et que la Classe d'actions concernée soit couverte ou non).

Si un Actionnaire rachète des Actions avant la fin d'une Période de calcul, toute Commission de performance accumulée mais non encore payée relative à ces Actions rachetées **sera définitivement accumulée et payée au Gestionnaire après la fin de la Période de calcul.**

En cas de changement de l'Indice de référence de la Commission de performance à tout moment au cours d'une Période de calcul, ce changement sera reflété et pris en compte dans le calcul de la Commission de performance en assurant une continuité dans le calcul en liant la performance précédente entre l'Indice de référence et celle du nouvel Indice de référence.

Si une Classe d'actions est clôturée avant la fin d'une Période de calcul (par exemple en cas de rachat total, de fusion, de liquidation, de transfert), **la Commission de performance** relative à cette Période de calcul **sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de clôture** comme si celle-ci marquait la fin de la Période de calcul concernée.

Si le Contrat de délégation de gestion conclu avec le Gestionnaire ayant droit à une Commission de Performance **est résilié avant la fin d'une Période de Calcul**, **la Commission de performance** relative à cette Période de Calcul **sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de résiliation** comme si celle-ci marquait la fin de la Période de Calcul concernée.

Changements substantiels et cessation d'un Indice de référence

Si l'Indice de référence de la Commission de performance est modifié de manière substantielle ou cesse d'être fourni, la Société de gestion, avec l'aide du Gestionnaire en investissements, prendra les mesures appropriées dans le respect de sa procédure établie conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016. Si l'Indice de référence de la Commission de performance est modifié de manière substantielle ou cesse d'être fourni, la Société de gestion, avec l'aide du Gestionnaire en investissements, prendra les mesures appropriées dans le respect de sa procédure établie conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement. Tout nouvel Indice de référence choisi pour remplacer l'Indice de référence existant qui n'est plus fourni ou qui a subi des modifications substantielles devra être une alternative appropriée.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Si une Classe d'actions est clôturée avant la fin d'une Période de calcul (par exemple en cas de rachat total, de fusion, de liquidation, de transfert), **la Commission de performance** relative à cette Période de calcul **sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de clôture** comme si celle-ci marquait la fin de la Période de calcul concernée.

Si le Contrat de délégation de gestion conclu avec le Gestionnaire en investissements ayant droit à une Commission de Performance **est résilié avant la fin d'une Période de Calcul**, **la Commission de performance** relative à cette Période de Calcul **sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de résiliation** comme si celle-ci marquait la fin de la Période de Calcul concernée.

Compartiment	Code ISIN	Classe d'action	Devise	Montants des commissions de performance 31/12/2024	Actif 31/12/2024	Impact VNI 31/12/2024
DPAM L PATRIMONIAL FUND	LU0966595638	W	EUR	359.02	51,695.27	0.69%
DPAM L PATRIMONIAL FUND	LU0966595554	V	EUR	106.32	5,968.12	1.78%

Aucune commission de performance n'a été calculé pour les autres compartiments éligibles à une commission de performance.

NOTE 6 - COMMISSION DE BANQUE DÉPOSITAIRE

En rémunération de ses fonctions de dépositaire de la SICAV, le Dépositaire recevra à charge de chaque compartiment de la SICAV une commission annuelle au taux maximum de 0,025% p.a. (+ TVA si applicable), exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants.

Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens de chaque compartiment au cours du trimestre sous revue.

NOTE 7 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05% de l'actif net et calculée et payable par trimestre, sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Toutefois, pour les compartiments concernés, un taux réduit de 0,01% est applicable pour les classes d'actions réservées à des investisseurs institutionnels.

Conformément à l'article 175 a) de la loi du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

NOTE 8 - TAXE ANNUELLE BELGE

Une taxe d'abonnement est due annuellement par les fonds étrangers distribués en Belgique et la base imposable est constituée des montants nets placés en Belgique. Le taux de cette taxe est de 0,0925%.

La SICAV est obligée de s'acquitter de cette taxe au 31 mars de chaque année.

La SICAV a introduit, depuis de nombreuses années, des demandes de recouvrement auprès des autorités fiscales belges afin de préserver les droits de la SICAV, et donc l'intérêt des actionnaires, à bénéficier d'un remboursement de l'impôt belge prélevé. Un remboursement potentiel de l'impôt dépend de la fin des procédures judiciaires et des procès qui sont à ce jour toujours en cours. Aucune provision n'a été enregistrée pour cause d'insolvabilité.

NOTE 9 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE DOMICILIATION

En rémunération de ses fonctions d'administration centrale et de domiciliaire de la SICAV, la Société de Gestion recevra à charge de chaque compartiment de la SICAV, une commission annuelle au taux maximum de 0,045% p.a.

La rémunération est payable trimestriellement et calculées sur base des actifs nets moyens de chaque compartiment au cours du trimestre sous revue.

La Société de Gestion recevra également à charge de chaque compartiment de la SICAV une commission annuelle forfaitaire de EUR 2.000,00 (+ TVA si applicable) par classe d'actions active au sein du compartiment concerné répartie sur l'ensemble des classes actives du compartiment concerné au prorata des actifs de chaque classe d'actions concernée.

NOTE 10 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Certains compartiments de la SICAV ont procédé au cours de la période à des achats/ventes de titres avec des parties liées, agissant comme contrepartie ou comme intermédiaire aux transactions.

Selon l'article 46. (3) de la loi modifiée du décembre 2010 un OPCVM qui investit une part importante de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC doit indiquer dans son rapport annuel le pourcentage maximal des frais de gestion supportés tant au niveau de l'OPCVM qu'à celui des OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels il investit.

Il n'y a pas de commission de performance sur les fonds cibles.

NOTE 11 - FRAIS DE TRANSACTIONS

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Compartiment	Devise	Frais de transactions
DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE	EUR	251.837,60
DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED	EUR	342.143,93
DPAM L BONDS HIGHER YIELD	EUR	22.488,36
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED	EUR	212.810,44
DPAM L EQUITIES CONVICTION RESEARCH (liquidé le 30 septembre 2024)	EUR	53.671,16
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM	EUR	62.224,30
DPAM L PATRIMONIAL FUND	EUR	25.863,03
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE	EUR	1.318.593,71
DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD	EUR	176.647,74
DPAM L GLOBAL TARGET INCOME	EUR	5.143,91
DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE	EUR	48.776,88
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE	EUR	130.396,35
DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX	EUR	401.618,45
DPAM L BONDS EUR SHORT TERM	EUR	7.528,72
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE	EUR	6.051,34
DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026	EUR	14.245,94
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS CORPORATE SUSTAINABLE	EUR	6.485,49
DPAM L BONDS EMU INV. GRADE GOV. INDEX	EUR	55.623,79
DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE	EUR	867.685,38
DPAM L BONDS CORPORATE EUR	EUR	152.307,40
DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX	EUR	321.734,46
DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED	EUR	25.122,53
DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX	EUR	152.321,15
DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX	EUR	615.975,94
DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX	EUR	102.017,00
DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL	EUR	57.632,41
DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION	EUR	206.513,02
DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028	EUR	13.522,55
DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE	EUR	243.775,76
DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE	EUR	1.382.071,14
DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT	EUR	8.414,80

NOTE 12 - AUTRES REVENUS

Les autres revenus reprennent principalement les rétrocessions de commissions de gestion appliquées par les fonds cibles dans lesquels le compartiment investit.

NOTE 13 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires, d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ), etc...

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

NOTE 14 - "SWING PRICING"

Le swing pricing est un mécanisme qui permet aux différents compartiments de la SICAV de régler les frais des transactions découlant des souscriptions et des rachats par les investisseurs entrants et sortants. Grâce au swing pricing, les investisseurs existants ne devront en principe plus supporter indirectement les frais de transaction, qui seront dès lors directement intégrés au calcul de la VNI et pris en charge par les investisseurs entrants et sortants.

Le mécanisme est appliqué au niveau du compartiment à toutes les classes d'actions et n'est pas destiné à répondre aux spécificités de chaque investisseur individuellement.

Les compartiments appliquent un swing pricing partiel ce qui signifie que l'adaptation de la VNI n'intervient que lorsqu'une valeur seuil définie est atteinte. Le Conseil d'Administration détermine une valeur seuil en tant qu'élément déclencheur pour les souscriptions ou rachats nets. Cette valeur seuil est définie par compartiment et s'exprime sous forme de pourcentage du total des actifs nets du compartiment en question.

Dans le cadre du swing pricing, la VNI est corrigée, à chaque VNI où la valeur seuil est dépassée, des frais des transactions nets.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicables à une VNI. En cas d'entrées nettes de capitaux, le swing factor lié aux souscriptions d'actions du compartiment est ajouté à la VNI et en cas de rachats nets, le swing factor lié aux rachats des actions du compartiment en question est déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants/sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

Les swing factors utilisés pour l'ajustement de la VNI sont calculés sur la base des frais de courtage externes, des impôts et droits ainsi que des estimations d'écarts entre cours acheteur et cours vendeur des transactions que le compartiment exécute suite aux souscriptions ou aux rachats d'actions.

Toute commission de performance, s'il y a, sera appliquée sur la base de la VNI « non swingée ».

La valeur du swing factor sera déterminée par le Conseil d'Administration et pourra varier de compartiment en compartiment sans pour autant dépasser 3% de la VNI non ajustée.

Pour l'exercice en cours, il y a eu du "Swing Pricing" appliqué sur les valeurs nettes d'inventaire de
DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE
DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL
DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED
DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026

Aucun swing factor n'a été appliqué sur les valeurs nettes d'inventaires de clôture de cette exercice sur l'ensemble des compartiments de la SICAV.

NOTE 15 - INDEX TRACKING

Emerging Markets ESG Leaders Index

La performance du compartiment DPAM L Equities Emerging Markets ESG Leader Index a été de 19,93% (classe F) et de 19,50% (classe B) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la même période, l'indice de référence MSCI Emerging ESG Leaders index net total return en euro a augmenté de 20,76%. Cette différence est expliquée par le TER du compartiment.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Emerging MSCI Index

La performance du compartiment DPAM L Equities Emerging MSCI Index a été de 13,49% (classe F) et de 13,09% (classe B) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la même période, l'indice de référence MSCI Emerging index net total return en euro a augmenté de 14,68%. Cette différence est expliquée par le TER du compartiment.

World SRI MSCI Index

La performance du compartiment DPAM L Equities WORLD SRI MSCI Index a été de 21,48% (classe F) et de 20,98% (classe B) la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la même période, l'indice de référence MSCI ACWI SRI index net total return en euro a augmenté de 22,32%. Cette différence est expliquée par le TER du compartiment.

US SRI MSCI Index

La performance du compartiment DPAM L Equities US SRI MSCI Index a été de 25,65% (classe F) et de 25,23% (classe B) la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la même période, l'indice de référence MSCI USA SRI index net total return en euro a augmenté de 26,27%. Cette différence est expliquée par le TER du compartiment.

EMU SRI MSCI Index

La performance du compartiment DPAM L Equities EMU SRI MSCI Index a été de 9,33% (classe B) et de 7,56% (classe A) la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour la même période, l'indice de référence MSCI EMU SRI index net total return en euro a augmenté de 9,99%. Cette différence est expliquée par le TER du compartiment.

NOTE 16 - DIVIDENDES

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 avril 2024 a approuvé le paiement de dividende au titre de l'exercice 2023. Les parts ont été cotées ex-dividende à partir du 22 mai 2024. Le paiement a été effectué le 28 mai 2024.

Compartiment	Classe	ISIN	Devise	Montant /action
DPAM L Balanced Conservative Sustainable	A	LU1499202692	EUR	2,38
DPAM L Balanced Conservative Sustainable	V	LU1867119478	EUR	2,45
DPAM L Bonds Climate Trends Sustainable	A	LU1996436140	EUR	4,04
DPAM L Bonds Climate Trends Sustainable	M	LU1996436819	EUR	4,12
DPAM L Bonds Climate Trends Sustainable	V	LU1996437114	EUR	4,05
DPAM L Bonds Corporate EUR	A	LU0029264156	EUR	2,17
DPAM L Bonds Corporate EUR	E	LU0238159312	EUR	3,26
DPAM L Bonds Corporate EUR	M	LU1515108337	EUR	2,21
DPAM L Bonds Corporate EUR	V	LU1943621372	EUR	2,20
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	A	LU0907927171	EUR	5,56
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	E	LU0907927841	EUR	5,83
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	M	LU1518617094	EUR	5,70
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable	V	LU0966596529	EUR	6,43
DPAM L Bonds EUR Corporate 2026	A	LU2532470023	EUR	2,53
DPAM L Bonds EUR Corporate 2026	M	LU2532470619	EUR	2,52
DPAM L Bonds EUR Corporate 2026	V	LU2532470965	EUR	2,52
DPAM L Bonds EUR Corporate High Yield	A	LU0966248915	EUR	5,21
DPAM L Bonds EUR Corporate High Yield	M	LU1518617334	EUR	5,36
DPAM L Bonds EUR Corporate High Yield	V	LU0966250655	EUR	4,90

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

DPAM L Bonds EUR High Yield Short Term	A	LU0517221833	EUR	4,08
DPAM L Bonds EUR High Yield Short Term	E	LU0517222302	EUR	4,29
DPAM L Bonds EUR High Yield Short Term	M	LU1518616013	EUR	4,16
DPAM L Bonds EUR High Yield Short Term	V	LU0966595042	EUR	4,18
DPAM L Bonds EUR Inflation-Linked	A	LU0874385973	EUR	16,31
DPAM L Bonds EUR Inflation-Linked	M	LU1515110234	EUR	16,53
DPAM L Bonds EUR Quality Sustainable	A	LU0130966863	EUR	4,38
DPAM L Bonds EUR Quality Sustainable	E	LU0174537778	EUR	13,20
DPAM L Bonds EUR Quality Sustainable	M	LU1518613853	EUR	4,47
DPAM L Bonds Government Global	A	LU1515111984	EUR	2,29
DPAM L Bonds Government Global	A EUR Hedged	LU1554272135	EUR	2,15
DPAM L Bonds Government Global	M EUR Hedged	LU1867711506	EUR	2,17
DPAM L Bonds Government Sustainable (anc. DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	A	LU2098852804	EUR	1,52
DPAM L Bonds Government Sustainable (anc. DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	A EUR HEDGED	LU0336683411	EUR	19,21
DPAM L Bonds Government Sustainable (anc. DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	E EUR HEDGED	LU0336683684	EUR	19,88
DPAM L Bonds Government Sustainable (anc. DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	M	LU2098853794	EUR	1,40
DPAM L Bonds Government Sustainable (anc. DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	M EUR HEDGED	LU1518615122	EUR	19,47
DPAM L Bonds Government Sustainable (anc. DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged)	V EUR HEDGED	LU0966593856	EUR	19,98
DPAM L Bonds Higher Yield	A	LU0138643902	EUR	4,03
DPAM L Bonds Higher Yield	E	LU0174544808	EUR	4,67
DPAM L Bonds Higher Yield	M	LU1518614661	EUR	4,15
DPAM L Bonds Higher Yield	V	LU0966593344	EUR	4,52
DPAM L Bonds Universalis Unconstrained	A	LU0138638068	EUR	4,22
DPAM L Bonds Universalis Unconstrained	E	LU0174543826	EUR	3,75
DPAM L Bonds Universalis Unconstrained	M	LU1518614232	EUR	4,33
DPAM L Bonds Universalis Unconstrained	V	LU0966592965	EUR	4,59
DPAM L Equities Conviction Research	A	LU0159348084	EUR	19,15
DPAM L Equities Conviction Research	M	LU1518615635	EUR	19,82
DPAM L Equities Emerging Markets ESG Leaders Index	M	LU2393945238	EUR	1,34
DPAM L Equities Emerging MSCI Index	A	LU1531779889	EUR	2,01
DPAM L Equities Emerging MSCI Index	M	LU1531780200	EUR	2,04
DPAM L Equities EMU SRI MSCI Index	A	LU1494416206	EUR	2,70
DPAM L Equities EMU SRI MSCI Index	E	LU1494416891	EUR	2,30
DPAM L Equities EMU SRI MSCI Index	M	LU1531781869	EUR	2,75
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	A	LU1494415224	EUR	2,83
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	A USD	LU1494415497	USD	2,60
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	E	LU1494415737	EUR	2,35
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	M	LU1531781430	EUR	2,89
DPAM L Equities World SRI MSCI Index	A	LU1494414250	EUR	2,72
DPAM L Equities World SRI MSCI Index	M	LU1531780622	EUR	2,77
DPAM L Patrimonial Fund	A	LU0574765755	EUR	2,37
DPAM L Patrimonial Fund	E	LU0574766134	EUR	2,59
DPAM L Patrimonial Fund	M	LU1518616443	EUR	2,44

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Le Conseil d'Administration de la SICAV a fixé le paiement d'un dividende trimestriel du compartiment DPAM L GLOBAL TARGET INCOME pour l'année 2024 comme suit :

CLASSE	ISIN	MONTANT / ACTION	EX-DATE	DATE DE PAIEMENT
A, Dis	LU1091780046	EUR 0,87	22/03/2024	28/03/2024
M, Dis	LU1518617763	EUR 0,89		
E, Dis	LU1091780392	EUR 0,87		
A, Dis	LU1091780046	EUR 0,87	21/06/2024	28/06/2024
M, Dis	LU1518617763	EUR 0,89		
E, Dis	LU1091780392	EUR 0,87		
A, Dis	LU1091780046	EUR 0,87	20/09/2024	27/09/2024
M, Dis	LU1518617763	EUR 0,89		
E, Dis	LU1091780392	EUR 0,87		
A, Dis	LU1091780046	EUR 0,87	20/12/2024	27/12/2024
M, Dis	LU1518617763	EUR 0,89		
E, Dis	LU1091780392	EUR 0,87		

NOTE 17 - CHANGES À TERME

Au 31 décembre 2024, les opérations à terme suivantes ont été conclues auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. :

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (anc. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED) :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
21/02/2025	EUR	18.053.583,03	AUD	30.000.000,00	155.168,11	17.937.755,99
21/02/2025	EUR	70.047.902,17	AUD	116.400.000,00	602.052,29	69.598.493,23
21/02/2025	EUR	17.384.540,72	CAD	26.150.000,00	-170.471,16	17.559.174,08
21/02/2025	EUR	69.172.522,45	CAD	104.050.000,00	-678.299,18	69.867.382,91
21/02/2025	EUR	67.285.382,83	CHF	62.930.000,00	-15.491,05	67.057.381,85
21/02/2025	EUR	5.365.281,80	DKK	40.000.000,00	-1.235,41	5.363.907,61
21/02/2025	EUR	84.543.427,93	DKK	630.300.000,00	-19.467,04	84.521.774,13
21/02/2025	USD	25.500.000,00	EUR	24.220.664,50	350.779,09	24.625.784,64
21/02/2025	NOK	128.000.000,00	EUR	10.841.761,11	11.440,21	10.883.891,00
21/02/2025	CHF	13.000.000,00	EUR	13.899.729,49	2.390,08	13.852.629,34
21/02/2025	CAD	1.750.000,00	EUR	1.168.481,71	5.875,47	1.175.088,13
21/02/2025	EUR	14.477.891,05	GBP	12.000.000,00	2.748,56	14.513.788,10
21/02/2025	EUR	84.333.715,39	GBP	69.900.000,00	16.010,40	84.542.815,68
21/02/2025	EUR	28.784.079,55	NOK	339.830.600,00	-39.386,72	28.895.931,31
21/02/2025	EUR	60.587.675,86	NZD	110.850.000,00	725.785,49	59.974.030,19
21/02/2025	EUR	76.290.733,39	NZD	139.580.000,00	913.893,90	75.518.043,60
21/02/2025	EUR	52.072.141,88	SEK	598.085.000,00	-231.878,09	52.273.303,34
21/02/2025	EUR	2.481.346,37	SEK	28.500.000,00	-11.049,48	2.490.932,13
21/02/2025	EUR	187.287.475,54	USD	197.180.000,00	-2.717.266,55	190.420.086,91
				Total	-1.098.401,08	891.072.194,17

Au titre de ces contrats dérivés OTC, le compartiment maintenait auprès de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un collatéral de EUR 340.000,00 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce collatéral en espèces vise, suite à l'absence d'appel de marge, à couvrir totalement la contrepartie du risque d'un éventuel défaut du compartiment.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/01/2025	USD	16.110.583,04	BRL	100.000.000,00	5.712,73	31.190.103,58
23/01/2025	USD	15.882.848,11	BRL	100.000.000,00	-214.214,78	30.970.176,07
24/02/2025	USD	15.780.586,72	BRL	100.000.000,00	-203.441,94	30.871.420,50
24/01/2025	USD	15.821.783,43	BRL	100.000.000,00	-269.766,77	30.911.204,87
27/01/2025	USD	15.852.382,61	BRL	100.000.000,00	-229.972,87	30.940.755,02
24/03/2025	USD	15.683.076,39	BRL	100.000.000,00	-207.448,67	30.777.253,12
03/01/2025	EUR	2.556,93	CHF	2.403,00	-4,24	2.560,61
15/01/2025	USD	2.192.337,00	EUR	2.086.350,40	29.554,77	2.117.177,21
03/03/2025	USD	19.339.142,81	SGD	25.000.000,00	940.643,46	36.373.375,54
03/03/2025	USD	11.609.772,33	SGD	15.000.000,00	570.457,19	21.830.096,44
06/03/2025	USD	7.878.523,67	TRY	300.000.000,00	-2.028,59	15.801.608,95
18/02/2025	USD	8.017.831,66	TRY	300.000.000,00	-2.304,85	15.936.141,05
11/02/2025	CLP	15.000.000.000,00	USD	15.395.510,67	-315.345,88	29.433.206,57
15/01/2025	KRW	5.000.000.000,00	USD	3.595.104,91	-194.566,34	6.751.808,59
06/03/2025	TRY	300.000.000,00	USD	7.271.845,84	630.136,36	15.215.729,83
03/03/2025	SGD	25.000.000,00	USD	18.705.714,22	-335.013,93	35.761.662,75
18/02/2025	TRY	600.000.000,00	USD	14.197.251,89	1.878.832,16	30.096.896,84
24/01/2025	TRY	300.000.000,00	USD	6.893.540,75	1.345.824,73	14.850.394,15
19/03/2025	IDR	160.000.000.000,00	USD	9.943.384,85	-64.746,69	19.202.672,23
27/01/2025	MYR	30.000.000,00	USD	6.744.907,59	-32.033,19	12.992.804,02
15/01/2025	EUR	11.363.986,96	ZAR	221.000.000,00	76.311,27	11.310.190,95
				Total	3.406.583,93	453.337.238,87

Au titre de ces contrats dérivés OTC, le compartiment maintenait auprès de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un collatéral de EUR 3.950.000,00 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce collatéral en espèces vise, suite à l'absence d'appel de marge, à couvrir totalement la contrepartie du risque d'un éventuel défaut du compartiment.

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SUSTAINABLE :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
04/03/2025	USD	422.538,00	EUR	400.000,00	6.965,79	408.052,15
24/01/2025	USD	1.791.152,00	EUR	1.600.000,00	128.195,71	1.729.746,02
				Total	135.161,50	2.137.798,17

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
20/02/2025	EUR	179.609,53	AUD	300.000,00	617,86	179.377,56
20/02/2025	EUR	800.690,90	AUD	1.325.800,00	9.667,05	792.729,23
20/02/2025	EUR	84.229,27	AUD	140.000,00	699,82	83.709,53
20/02/2025	EUR	156.033,39	AUD	260.000,00	907,28	155.460,55
20/02/2025	EUR	1.099.153,29	AUD	1.820.000,00	13.270,50	1.088.223,86
20/02/2025	EUR	126.509,79	CAD	190.000,00	-1.041,54	127.581,00
20/02/2025	EUR	267.101,15	CAD	400.000,00	-1.427,98	268.591,57
20/02/2025	EUR	1.000.668,72	CAD	1.496.400,00	-3.898,74	1.004.801,07
20/02/2025	EUR	133.687,16	CAD	200.000,00	-577,40	134.295,79
20/02/2025	EUR	1.949.860,72	CHF	1.820.000,00	3.585,95	1.939.368,11
20/02/2025	EUR	381.615,60	CHF	356.200,00	701,82	379.562,04
20/02/2025	EUR	42.795,85	CHF	40.000,00	20,58	42.623,47
20/02/2025	EUR	217.367,97	DKK	1.620.000,00	26,05	217.238,26
20/02/2025	EUR	509.875,48	DKK	3.800.000,00	61,10	509.571,22
20/02/2025	EUR	26.831,02	DKK	200.000,00	-1,32	26.819,54
20/02/2025	EUR	26.829,43	DKK	200.000,00	-2,91	26.819,54
20/02/2025	EUR	187.803,00	DKK	1.400.000,00	-23,35	187.736,77
20/02/2025	NOK	14.000,00	EUR	1.185,29	1,85	1.190,43
20/02/2025	USD	3.140.000,00	EUR	2.982.692,78	43.095,02	3.032.351,52
20/02/2025	JPY	679.500.000	EUR	4.232.115,50	-41.718,05	4.175.392,28
20/02/2025	GBP	50.000,00	EUR	60.182,23	120,03	60.474,12
20/02/2025	GBP	40.000,00	EUR	48.175,94	65,77	48.379,29
20/02/2025	NZD	570.000,00	EUR	312.901,42	-5.204,10	308.391,49
20/02/2025	USD	140.000,00	EUR	133.293,98	1.613,08	135.200,39
20/02/2025	NZD	4.000,00	EUR	2.179,17	-19,86	2.164,15
20/02/2025	GBP	150.000,00	EUR	181.413,57	-509,29	181.422,35
20/02/2025	GBP	100.000,00	EUR	120.445,65	158,62	120.948,23
20/02/2025	CAD	120.000,00	EUR	80.130,35	397,96	80.577,47
20/02/2025	CAD	40.000,00	EUR	26.633,64	209,18	26.859,16
20/02/2025	AUD	40.000,00	EUR	24.005,14	-149,03	23.917,01
20/02/2025	USD	400.000,00	EUR	384.578,41	862,11	386.286,82
20/02/2025	DKK	4.400.000,00	EUR	590.295,01	-166,88	590.029,84
20/02/2025	AUD	90.000,00	EUR	53.882,86	-206,29	53.813,27
20/02/2025	CAD	490.000,00	EUR	325.702,59	3.122,25	329.024,68
20/02/2025	JPY	16.000.000	EUR	98.688,67	-21,95	98.316,82
20/02/2025	JPY	25.000.000	EUR	154.035,74	130,43	153.620,03
20/02/2025	DKK	360.000,00	EUR	48.292,20	-8,99	48.275,17
20/02/2025	NZD	52.000,00	EUR	28.158,34	-86,85	28.133,96
20/02/2025	DKK	15.000,00	EUR	2.012,37	-0,57	2.011,47
20/02/2025	SEK	300.000,00	EUR	26.174,58	52,71	26.220,34
20/02/2025	USD	400.000,00	EUR	382.753,14	2.691,39	386.286,82

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
20/02/2025	EUR	180.546,70	GBP	150.000,00	-401,81	181.422,35
20/02/2025	EUR	21.769,63	GBP	18.000,00	55,81	21.770,68
20/02/2025	EUR	84.491,06	GBP	70.000,00	48,42	84.663,76
20/02/2025	EUR	10.840,11	GBP	9.000,00	-16,80	10.885,34
20/02/2025	EUR	1.275.241,78	GBP	1.064.100,00	-8.406,95	1.287.010,16
20/02/2025	EUR	802.943,33	GBP	670.000,00	-5.293,35	810.353,17
20/02/2025	EUR	14.171,29	JPY	2.300.000	-15,45	14.133,04
20/02/2025	EUR	212.036,17	JPY	34.000.000	2.319,09	208.923,23
20/02/2025	EUR	2.065.010,77	JPY	331.554.000	19.936,13	2.037.333,35
20/02/2025	EUR	12.464,40	JPY	2.000.000	128,10	12.289,60
20/02/2025	EUR	370.082,53	JPY	60.000.000	-6,44	368.688,06
20/02/2025	EUR	16.932,74	NOK	200.000,00	-31,51	17.006,08
20/02/2025	EUR	8.476,30	NOK	100.000,00	-5,82	8.503,04
20/02/2025	EUR	229.297,52	NOK	2.690.600,00	1.077,51	228.782,79
20/02/2025	EUR	204.532,09	NOK	2.400.000,00	961,13	204.072,96
20/02/2025	EUR	25.514,17	NOK	300.000,00	67,80	25.509,12
20/02/2025	EUR	108.301,29	NZD	200.000,00	292,21	108.207,54
20/02/2025	EUR	131.154,90	NZD	239.700,00	1.706,01	129.686,74
20/02/2025	EUR	10.895,86	NZD	20.000,00	94,95	10.820,75
20/02/2025	EUR	1.926.012,66	NZD	3.520.000,00	25.052,79	1.904.452,74
20/02/2025	EUR	17.417,46	SEK	200.000,00	-72,84	17.480,23
20/02/2025	EUR	87.248,61	SEK	1.000.000,00	-202,89	87.401,13
20/02/2025	EUR	12.195,87	SEK	140.000,00	-47,34	12.236,16
20/02/2025	EUR	286.977,88	SEK	3.306.100,00	-2.145,53	288.956,87
20/02/2025	EUR	711.780,84	SEK	8.200.000,00	-5.321,47	716.689,25
20/02/2025	EUR	496,40	SEK	5.700,00	-2,07	498,19
20/02/2025	EUR	34.963,04	SEK	400.000,00	-17,56	34.960,45
20/02/2025	EUR	172.151,61	USD	180.000,00	-1.305,55	173.829,07
20/02/2025	EUR	956.882,86	USD	1.000.000,00	-6.768,02	965.717,04
20/02/2025	EUR	865.301,41	USD	900.000,00	-1.984,39	869.145,34
20/02/2025	EUR	12.289.264,21	USD	12.937.400,00	-177.872,73	12.493.867,70
20/02/2025	EUR	12.472,51	USD	13.100,00	-151,32	12.650,89
20/02/2025	EUR	189.841,58	USD	200.000,00	-2.888,60	193.143,41
				Total	-134.205,18	41.004.886,43

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

NOTE 18 - FUTURES

Au 31 décembre 2024, les contrats de futures suivants sont ouverts auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. et auprès de la Société Générale.

DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	750	EURO-BUND FUTURE MAR25	-2.081.000,00	74.143.500,00
EUR	100	EURO BOBL FUTURE MAR25	-129.000,00	10.154.900,00
		Total	-2.210.000,00	84.298.400,00

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 1.714.153,00 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (anc. DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED) :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	400	EURO-SCHATZ FUTURE MAR25	-174.000,00	39.939.600,00
EUR	740	EURO BOBL FUTURE MAR25	-1.080.400,00	75.146.260,00
		Total	-1.254.400,00	115.085.860,00

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 1.128.400,90 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L PATRIMONIAL FUND :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-7	EURO BOBL FUTURE MAR25	7.280,00	710.843,00
USD	40	MSCI EMERGING MRKTS FUTURE MAR25	-73.587,64	2.077.218,73
USD	6	ULTRA 10YR US TREAS FUTURE MAR25	-10.864,32	548.331,12
USD	6	US ULTRA BOND FUTURE MAR25	-26.391,19	505.507,61
USD	11	US TREASURY LONG BOND FUTURE MAR25	-35.188,31	1.017.224,47
		Total	-138.751,46	4.859.124,93

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 175.121,76 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
USD	2.000	USD 10Y TREASURY N FUTURE MAR25	-3.259.295,03	189.099.468,85
		Total	-3.259.295,03	189.099.468,85

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 3.862.868,18 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	40	EURO BOBL FUTURE MAR25	-58.400,00	4.061.960,00
		Total	-58.400,00	4.061.960,00

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 51.467,10 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L GLOBAL TARGET INCOME :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	19	EURO BOBL FUTURE MAR25	-20.330,00	1.929.431,00
EUR	8	EURO BUXL FUTURE MAR25	-23.680,00	784.328,00
EUR	-23	EURO-BUND FUTURE MAR25	34.610,00	2.273.734,00
JPY	3	TOPIX INDEX FUTURE MAR25	13.991,71	513.383,38
USD	1	US 2YR TREASURY NOTE FUTURE MAR25	-143,35	193.169,82
USD	36	USD 10Y TREASURY N FUTURE MAR25	-77.747,76	3.403.790,44
USD	1	US 5YR TREASURY NOTE FUTURE MAR25	-580,94	97.073,42
USD	-1	ULTRA 10YR US TREAS FUTURE MAR25	1.501,39	91.388,52
USD	1	US ULTRA BOND FUTURE MAR25	-3.893,05	84.251,27
USD	1	US TREASURY LONG BOND FUTURE MAR25	-2.866,97	92.474,95
		Total	-79.138,97	9.463.024,79

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 124.634,37 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	175	EURO-BUND FUTURE MAR25	-268.500,00	17.300.150,00
EUR	200	EURO BUXL FUTURE MAR25	-696.800,00	19.608.200,00
GBP	250	LONG GILT FUTURE MAR25	-720.246,73	27.256.591,68
USD	425	ULTRA 10YR US TREAS FUTURE MAR25	-1.048.270,62	38.840.121,02
USD	175	US ULTRA BOND FUTURE MAR25	-853.195,92	14.743.971,81
USD	325	US TREASURY LONG BOND FUTURE MAR25	-1.270.166,80	30.054.359,31
		Total	-4.857.180,07	147.803.393,82

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 5.417.266,89 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

DPAM L BONDS EUR INFLATION-LINKED :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-10	EURO-BUND FUTURE MAR25	33.000,00	988.580,00
EUR	20	EURO-SCHATZ FUTURE MAR25	-8.200,00	1.996.980,00
EUR	23	EURO BOBL FUTURE MAR25	-30.180,00	2.335.627,00
EUR	-3	EURO BUXL FUTURE MAR25	24.060,00	294.123,00
		Total	18.680,00	5.615.310,00

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 19.536,10 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-14	EURO BUXL FUTURE MAR25	117.600,00	1.372.574,00
EUR	30	EURO-SCHATZ FUTURE MAR25	-13.050,00	2.995.470,00
EUR	55	EURO BOBL FUTURE MAR25	-81.400,00	5.585.195,00
USD	-9	ULTRA 10YR US TREAS FUTURE MAR25	13.172,99	822.496,68
		Total	36.322,99	10.775.735,68

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Société Générale un dépôt de garantie de EUR 84.443,77 en faveur de la contrepartie à la clôture. Ce dépôt de garantie, en espèces, est destiné à couvrir les risques de marchés en cas d'évolution journalière défavorable des cours des contrats futures achetés ou vendus.

NOTE 19 – CAPITAL GAIN TAX

Suite à une réforme fiscale en Inde, l'impôt sur les plus-values sur les actions de sociétés indiennes et les parts de fonds orientés vers les actions imputables à la STT a été étendu pour inclure un impôt sur les plus-values à long terme sur la cession de titres cotés indiens. Ainsi, à compter du 1er avril 2018, les plus-values de cession d'actions cotées indiennes détenues depuis plus de 12 mois sont désormais imposables à hauteur de 10 % des plus-values nettes excédant 100 000 INR (plus les taxes locales additionnelles) et à hauteur de 15 % (plus les taxes locales additionnelles) lorsque les actions sont détenues depuis moins de 12 mois. Aux fins du calcul d'une provision, il est supposé qu'une stratégie de détention à court terme sera appliquée et, par conséquent, la provision sera basée uniquement sur le taux et la méthodologie à court terme.

Les provisions suivantes ont été enregistrées dans la rubrique des dettes d'impôt sur les plus-values des états financiers :

Compartiment	Devise	Provision pour la Capital Gain Tax sur les plus-values non réalisées sur les participations INR	Capital Gain Tax inclus dans les profits net réalisés sur investissements
DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX	EUR	2.046.840,18	11.362.030,94
DPAM L EQUITIES EMERGING MSCI INDEX	EUR	85.075,13	100.059,19
DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX	EUR	8.263,70	19.294,20

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

NOTE 20 - EVÈNEMENT(S) SURVENU(S) PENDANT L'EXERCICE

Monsieur Frank Van Eylen a été nommé Président du Conseil d'Administration de la SICAV avec effet au 15 janvier 2024.

Le compartiment DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE (compartiment absorbé) à fusionné dans le compartiment DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED (compartiment absorbant) en date du 31 janvier 2024 au ratio d'échange de 1 pour 1.

Cette fusion est motivée par une rationalisation des compartiments de la SICAV et de la gamme proposé aux investisseurs.

De plus, elle permet aux investisseurs de passer au sein d'un même compartiment d'une stratégie couverte (« hedged ») à une stratégie non couverte (ou inversement) sans que le Gestionnaire ait à acheter et à vendre les titres en portefeuille dans les deux compartiments. Dans une structure fusionnée avec des classes d'actions dites « standards » et couvertes (« hedged »), la conversion d'une classe d'actions non couverte en devises à une classe d'actions couverte en devises (« hedged ») (ou l'inverse) n'entraîne qu'un ajustement des contrats de change à terme des classes d'actions couvertes et donc permet ainsi une réduction des coûts de transaction.

Suite à cette fusion, le compartiment DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE HEDGED (compartiment absorbant) a été renommé DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE.

Le Conseil d'Administration a décidé de créer et lancer un nouveau compartiment dénommé DPAM L Equities Europe Value Transition en date du 29 janvier 2024.

Le Conseil d'Administration a décidé de créer et lancer un nouveau compartiment dénommé DPAM L Equities Artificial Intelligence en date du 15 mai 2024.

Le Conseil d'Administration a décidé de créer et lancer un nouveau compartiment dénommé DPAM L Equities US Sustainable en date du 15 mai 2024.

Le Conseil d'Administration a décidé de créer et lancer un nouveau compartiment dénommé DPAM L Bonds EUR Impact Corporate 2028 en date du 3 juin 2024.

Le Conseil d'Administration a décidé de créer et lancer un nouveau compartiment dénommé DPAM L Equities World Impact en date du 3 juin 2024.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de liquider le compartiment DPAM L Equities Conviction Research en date du 30 septembre 2024.

Impact de l'invasion russe en Ukraine :

Le résultat des élections américaines a tourné à l'avantage de Donald Trump, lui qui avait promis de gérer très rapidement la fin de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Il est donc possible que la guerre prenne un tournant différent dans les mois à venir mais les méthodes du nouveau président américain sont souvent peu conventionnelles. On ne peut exclure qu'une résolution du conflit se fasse au détriment de l'Ukraine car il est plus que probable que Poutine n'acceptera de sortir du conflit sans obtenir un symbole de victoire. Tout dépendra également de ce qui sera sur la table pour sécuriser le futur de l'Ukraine, la Russie ne souhaitant pas que l'Ukraine entre dans l'Otan ni dans l'Union Européenne. A ce stade, on ne peut pas non plus exclure que le conflit s'embrace si aucune solution n'est trouvée.

DPAM L

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Les menaces régulières du président Poutine à l'égard des autres pays européens rappellent que ces derniers doivent mieux se préparer à un éventuel conflit et devront renforcer fortement leur budget consacré à la défense. Ceci dans un contexte d'un moindre soutien attendu de la part des alliés américains. Il faudra surtout éviter pour les quelques années à venir, que la potentielle fin du conflit ukrainien ne sème les germes d'un futur conflit à l'échelle mondiale, à l'instar de ce que fut le traité de Versailles en 1919.

Une potentielle résolution du conflit ne signifie pas que tout rentrera dans l'ordre, ni que les sanctions internationales seront levées rapidement. Ce conflit laissera des traces et continuera à peser sur la croissance économique.

Les investisseurs doivent continuer à tenir compte des conséquences de ce conflit lorsqu'ils font des choix d'investissement. Toute hausse des prix des matières premières pourrait engendrer une résurgence de l'inflation, avec un risque sur les assouplissements monétaires attendus. Cette possibilité constituerait clairement un risque pour les marchés financiers dans leur ensemble.

Il est pratiquement impossible que la Russie retrouve la position qui était la sienne dans les indices d'actions ou dans les indices obligataires dans l'année qui vient. Cette guerre laissera des traces pour une longue période mais il reste impossible de prévoir un scénario à court ou moyen terme. L'investisseur averti tiendra compte de l'ensemble de ces incertitudes pour considérer ses investissements.

Au niveau du Moyen-Orient, nous constatons que les marchés financiers sont restés assez immunisés durant le conflit israélien, avec le risque que l'Iran s'en mêle. Ce dernier pays est un des plus gros producteurs de pétrole mais l'impact sur les prix pétroliers reste limité étant donné les sanctions internationales qui sont déjà en place. Malgré la dépendance toujours élevée des économies au pétrole, nous ne voyons pas encore un risque spécifique à ce stade ni sur l'économie ni sur la performance attendue des marchés financiers.

En raison de la situation actuelle du marché et de l'arrêt des transactions, en accord avec la Société de Gestion, le Conseil d'Administration a décidé d'évaluer, à titre prudentiel, les actions russes à 0,00001.

La présente décision a pris effet le 9 mars 2022, lors du calcul VNI et ce, jusqu'à l'obtention d'informations précises permettant d'évaluer la valeur résiduelle de ces actions.

NOTE 21 - EVÈNEMENT(S) POSTÉRIEUR(S) À L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de procéder à la fusion du compartiment DPAM L GLOBAL TARGET INCOME (le « **Compartiment Absorbé** ») avec le compartiment DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE (le « **Compartiment Absorbeur** »), en date du 24 janvier 2025.

Cette fusion est motivée par la faiblesse des actifs du Compartiment Absorbé et par une rationalisation des compartiments de la SICAV et donc de la gamme proposée aux investisseurs.

Détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

Le risque global est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer ce risque au niveau de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. Cette méthode consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Politique de rémunération de la Société de Gestion de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A.

A) Généralités

Degroof Petercam Asset Services S.A. ("DPAS") applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. DPAS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de DPAS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

B) Méthodologie

DPAS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à DPAS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. DPAS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

DPAM L

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2024

Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de DPAS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2024, ce ratio s'élève à 56,72%.

Au 31 décembre 2024, DPAS, la société de gestion, totalisait 29,868 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

C) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

Catégorie de personnel	Nombre de bénéficiaires (*)	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Senior Management (**)	3	640.362	449.889	190.473
Personnel identifié (***)	2	242.398	178.302	64.096
Autre personnel	139	5.895.784	5.381.418	514.366
	144	6.778.544	6.009.609	768.935

(*) Aucun critère de proportionnalité n'est appliqué

(**) Directoire

(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année civile 2024.

D) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2024

E) Revue de la politique de rémunération

- **Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :**

La Politique de Rémunération de DPAS a été revue et mise à jour en 2024. La Politique de Rémunération de DPAS a été validée par le Directoire le 23 octobre 2024. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

- **Modification importante de la politique de rémunération adoptée :**

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importantes de la Politique de rémunération.

Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs pour le présent exercice s'élève à un montant total de EUR 52.800.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 (ci-après le « Règlement »), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Le portefeuille ne contient pas d'avoirs prêtés à la date du présent rapport.

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les informations périodiques suivantes n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part du réviseur d'entreprises.

DPAM L

Société d'Investissement à Capital Variable
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Annexe SFDR

***Informations périodiques pour les produits financiers visés
à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et
à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852***

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Annexe non auditée au Rapport annuel
au 31 décembre 2024

R.C.S. Luxembourg B 27.128

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
2221003119PQOZ1LDV58

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ Oui		☐ ☐ Non	
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 62.26%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 36.28%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
☐		☐	ayant un objectif social



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 30/01/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a investi dans des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et la promotion du bien-être de leurs générations présente et future. En combinant une sélection rigoureuse des Etats avec une politique d'engagement formelle et systématique et en priorisant les obligations d'impact (obligations vertes et équivalentes) reconnues, le Compartiment a investi dans les Etats les plus engagés ou démontrant les meilleurs efforts en matière de développement durable.

L'objectif de développement durable a été poursuivi par :

- Un screening ESG rigoureux, sur base d'un modèle propriétaire de durabilité des Etats aligné avec les Objectifs de Développement Durable.
- La promotion des meilleures pratiques et meilleurs efforts ; en définissant des règles d'éligibilité sur base du classement ESG.
- L'engagement formel et systématique avec les émetteurs
- L'investissement dans des titres d'impact (obligations vertes et similaires).

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment a investi uniquement dans les 50% des pays de l'OCDE les mieux classés selon le modèle propriétaire de durabilité des pays exclusivement ;
- Le Compartiment a engagé un dialogue avec les émetteurs investis selon l'approche décrite dans sa Politique d'Engagement du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement Policy)) ;
- Le Compartiment a privilégié les instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables.

Ainsi, sur la période de référence, le compartiment a également réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

a. Le Compartiment a exclus les pays qui ne respectent pas un minimum de démocratie conforme à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activity Policy)).

b. Le Compartiment a exclus les pays qui ne respectent pas les Traités Internationaux, et reconnus comme tels par les organisations internationales principales tel que conforme à la politique d'activités controversées du Gestionnaire ;

c. Le Compartiment a démontré un score démocratique moyen pondéré supérieur au score démocratique moyen pondéré de l'univers de référence (constitué des pays membres de l'OCDE) : 94.86 (fonds) contre 87.17 (univers de référence) (au 30/01/2024) ;

d. Le Compartiment a démontré une intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de son univers de référence (constitué des pays membres de l'OCDE) selon la définition des normes techniques réglementaires : 353.1 tCO2e/\$PIB bn (fonds) contre 401.95 tCO2e/\$PIB bn (benchmark) (au 30.01.2024).

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 98.54% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 0% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE ;
- 62.26% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE ;
- 36.28% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux ;

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Investissement Durable	85.86%	96.12%	98.54%
Investissement Environnemental	63.86%	45.19%	62.26%
Investissement Social	71.65%	50.93%	36.28%
Autres investissement Environnemental	63.86%	45.19%	62.26%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 63.40 Benchmark : 32.20	Compartiment : 70.53 Benchmark : 31.41	Compartiment : 94.86 Benchmark : 87.17

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 1714.00 Benchmark : 6466.00	Compartiment : 1131.29 Benchmark : 1005.49	Compartiment : 353.10 Benchmark : 401.95

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

- L'exclusion des émetteurs ne répondant pas à un minimum démocratique.
- L'analyse de durabilité des pays afin d'identifier ceux qui démontrent le plus grand engagement en matière de développement durable sur les question de gouvernance, d'environnement et sociales mais aussi ceux qui montrent une volonté de progresser sur ces sujets ; le classement des pays résultant est à la base des règles d'investissement c'est-à-dire uniquement dans les 50% des pays de l'OCDE les mieux classés selon le modèle propriétaire de durabilité des pays exclusivement la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement.
- Un processus d'engagement avec les pays investis, conformément à sa politique d'engagement (Engagement Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable pour les investissements en souverains.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NEW ZEALAND (GOVERNMENT OF) 4.5% 15/04/2027	Administration publique	5.39	Nouvelle-Zélande
1% CANADA GOVT JUN27 01.06.2027	Administration publique	4.39	Canada
3/4 OEST FEB28 20.02.2028	Administration publique	3.85	Autriche
1/2DENMARK NOV29 15.11.2029	Administration publique	3.39	Danemark
KFW 3,75 23-150228	Activités financières et d'assurance	3.09	Allemagne
GOVERNMENT OF AUSTRIA 2.9% 23-MAY-2029	Administration publique	2.78	Autriche
GOVERNMENT OF SPAIN 0.0% 31-JAN-2027	Administration publique	2.74	Espagne
1/2 BFT 250529 25.05.2029	Administration publique	2.36	France
1/2 CONFEDERATION MAY30 27.05.2030	Administration publique	2.34	Suisse
2 3/4 NEW ZELAND APR25 15.04.2025	Administration publique	2.26	Nouvelle-Zélande
1.35%IRELAND T/BOND MAR31 18.03.2031	Administration publique	2.21	Irlande
1 3/4 OAT JUN39 25.06.2039	Administration publique	2.12	France
1/2CONFERATION JUN32 REGS 27.06.2032	Administration publique	2.07	Suisse
NEW ZEALAND (GOVERNMENT OF) 0.500% 15-MAY-2026	Administration publique	2.04	Nouvelle-Zélande

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EIB 3,875 23-150328	Activités extra-territoriales	1.95	Supranational



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

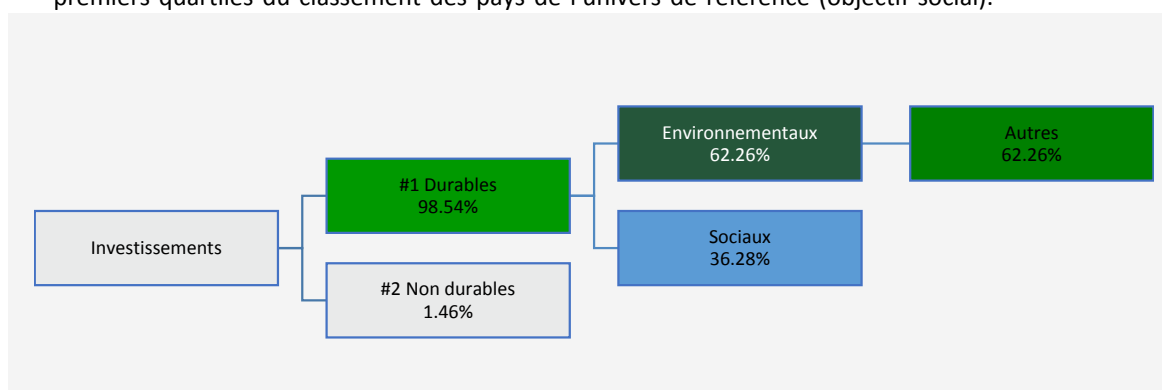
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 98.54% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») :

- qui visent des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et de la promotion du bien-être de leurs générations présente et future
- qui visent un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie européenne, de par leur positionnement plus avancé sur les questions d'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions ou
- qui visent un objectif social, de par leur positionnement plus avancé sur les questions relatives à la répartition des richesses, la population et son bien-être, les soins de santé, l'éducation et l'innovation.

Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade suivante :

- instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension environnementale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif environnemental)
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension sociale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif social).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	85.23
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	8.55
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	4.75
Dérivés	Dérivés	0.07
Liquidités	Liquidités	1.39



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A ce jour, la Taxinomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxinomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

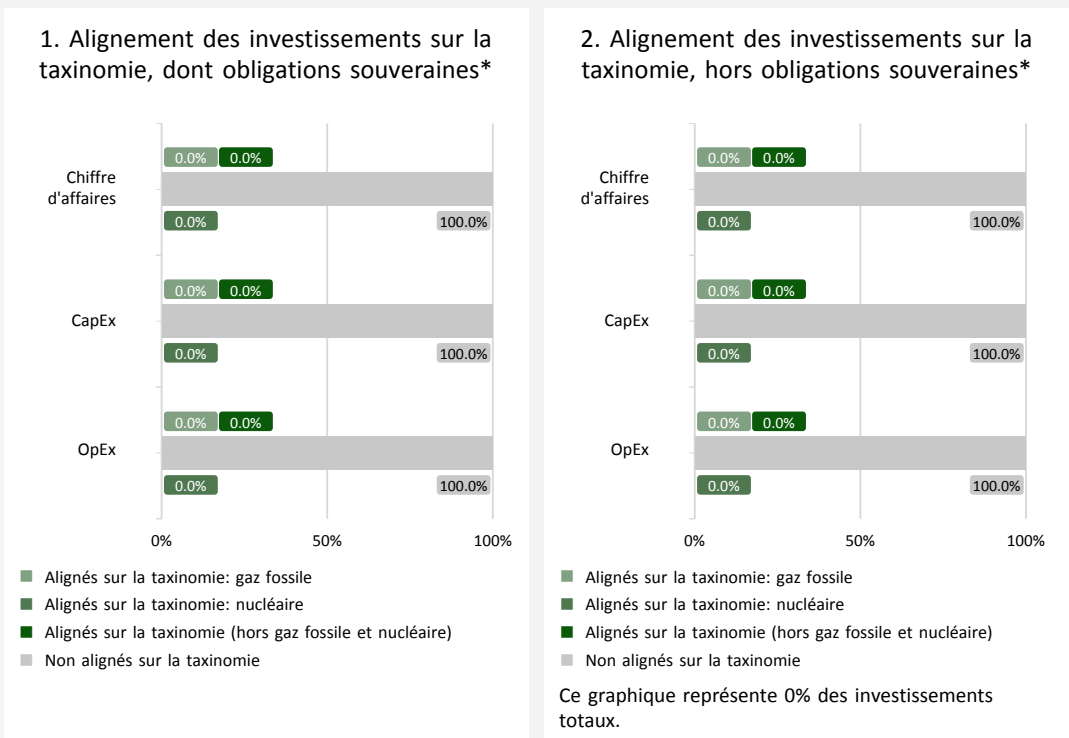
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Pas d'application

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 62.26% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension environnementale, le modèle propriétaire tient compte de l'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions des pays. Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif environnemental. Les scores de la composante Environnement du modèle du Gestionnaire permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement (en arrondissant le nombre de pays éligibles) ne défendent pas d'objectif environnemental. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 36.28% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension sociale, le modèle propriétaire de durabilité des pays tient compte d'une part des générations actuelles (répartition des richesses, population, soins de santé) et des générations futures (éducation et innovation). Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif social. De même, les scores de la composante Sociale (c'est-à-dire les générations présentes et futures du modèle propriétaire) permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement ne défendent pas d'objectif social. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses objectifs environnementaux et/ou sociaux ;
- Emetteurs couverts par la recherche ESG étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 1.46% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 1.39% de liquidités et à 0.07% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

Sur une base semestrielle, un screening normatif a été établi sur base du respect des minimums démocratiques en excluant les pays non libres selon Freedom House et autoritaires selon l'indice de démocratie publié par l'Economist Intelligence Unit.

Sur une base semestrielle, l'univers éligible a fait l'objet d'un classement dit best-in-class sur base du modèle de durabilité pays de manière à investir uniquement dans les 50% des pays de l'OCDE les mieux classés selon le modèle propriétaire de durabilité des pays exclusivement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit:
DPAM L BALANCED CONSERVATIVE SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
549300IW5Z0SDSHBCL04

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46.79% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

1. Pour les investissements en actions ou en obligations de société :

- a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;
- b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;
- c. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales ;
- d. L'intensité moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la partie corporate du portefeuille a été inférieure à l'intensité moyenne pondérée des émissions de GES de la partie corporate de l'indice de référence, calculée sur une période glissante de trois ans: 806.37 tCO2e/M revenue contre 957.79 tCO2e/M revenue (au 31/12/2024)
- e. Le Compartiment a démontré un profil ESG moyen pondéré des entreprises meilleur que celui de l'univers de référence, calculé sur une période glissante de 3 ans pour la partie entreprise du portefeuille: 63.75 (fonds) contre 62.26 (Benchmark) (au 31.12.2024).
2. Pour les investissements en obligations souveraines :
- f. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs ne respectant pas un minimum de requis démocratiques ;
- g. Le Compartiment a investi en obligations souveraines en prenant en compte l'analyse et la notation du profil de durabilité des pays au moyen du modèle propriétaire défini par le Gestionnaire, via son conseil consultatif sur la durabilité des pays.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	96.49%	99.52%	97.94%
Investissement Durable	58.15%	61.98%	46.79%
Autres investissement Environnemental	36.22%	43.68%	27.24%
Social	51.69%	14.67%	16.37%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 703.43 Benchmark : 944.72	Compartiment : 1077.74 Benchmark : 1014.64	Compartiment : 806.37 Benchmark : 957.79
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 60.29 Benchmark : 57.95	Compartiment : 61.40 Benchmark : 59.55	Compartiment : 63.75 Benchmark : 62.26
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité g.	Pris en compte	Pris en compte	Pris en compte

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 30% des investissements durables. Les objectifs des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser étaient d'investir (a) dans les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») environnementaux ou sociaux, définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) (tels que par exemple des produits et services de santé, des services liés à l'éducation, des solutions d'économies et d'accès à l'eau, de solutions d'efficacité énergétique, ou encore des services permettant la digitalisation, des services de mobilité durable, etc) et/ou (b) des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds') via :

- des sociétés alignées à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'ordre environnemental ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et
- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive* sur l'ensemble des ODD.

* La contribution nette positive est la différence entre les contributions positives et négatives d'impact et se calcule au niveau de la société investie et au niveau du portefeuille global. Sur base du cadre de référence des ODD, la contribution nette positive tient compte d'une part (1) de la mesure dans laquelle les produits et services de la société investie contribuent à la réalisation des ODD et d'autre part (2) des impacts négatifs liés à leurs activités tout au long de la chaîne de valeurs.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 46.79% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 3.18% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE ;
- 27.24% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre environnemental ;
- 16.37% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et
- 44.25% du portefeuille global du Compartiment a été investi dans des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assurée que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur en actions ou en obligations de sociétés :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et/ou sociaux);

o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement Policy). Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux ODD afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau émetteur obligations souveraines :

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux » du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

- Via un modèle de durabilité reposant sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que l'intensité carbone ou les droits humains qui impactent le score le quintile d'un pays membre de l'OCDE dans le classement de durabilité.

Niveau portefeuille global :

- Une règle de minimum 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD. Lors de la Période de Référence, 44.25% des actifs ont été alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour les investissements en actions ou obligations de sociétés :

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement de best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux sont inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.

Pour les investissements en obligations souveraines :

Le Compartiment bénéficie des analyses et recherche du modèle propriétaire de durabilité des pays développé par le Gestionnaire :

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs. Les résultats des scores de durabilité des pays ont été discutés avec les pays concernés selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.

2) Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays du Gestionnaire observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Sur la Période de Référence, les équipes de gestion ont engagé un dialogue sur les résultats des scores de durabilité avec certains pays selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.

Le détail des dialogues engagés avec les pays comme avec les entreprises fait l'objet d'un rapport annuel publié au premier trimestre 2025 sur le site de DPAM (<https://www.dpaminvestments.com>).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les investissements en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines : Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour les investissements en actions ou obligations de sociétés :

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement de best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux sont inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.

Pour les investissements en obligations souveraines :

Le Compartiment bénéficie des analyses et recherche du modèle propriétaire de durabilité des pays développé par le Gestionnaire :

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs. Les résultats des scores de durabilité des pays ont été discutés avec les pays concernés selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.)

- 2) Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays du Gestionnaire observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Sur la Période de Référence, les équipes de gestion ont engagé un dialogue sur les résultats des scores de durabilité avec certains pays selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.

Le détail des dialogues engagés avec les pays comme avec les entreprises fait l'objet d'un rapport annuel publié au premier trimestre 2025 sur le site de DPAM (<https://www.dpaminvestments.com>).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	1.45	Pays-Bas
MICROSOFT	Information et communication	1.38	Etats-Unis
2 7/8 US TR NTS 32 C2032 15.05.2032	Administration publique	1.13	Etats-Unis
0% GERMANY FEB32 REGS 15.02.2032	Administration publique	1.11	Allemagne
SAP AG	Information et communication	1.10	Allemagne
2.75% FINLAND APR38 15.04.2038	Administration publique	1.08	Finlande
0.6% SPAIN OCT29 STRIP 31.10.2029	Administration publique	1.07	Espagne
0% GERMANY FEB30 REGS 15.02.2030	Administration publique	1.05	Allemagne
2.3% GERMANY FEB33 15.02.2033	Administration publique	0.99	Allemagne
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	0.94	Autriche
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	0.94	France
3.875%KONINLIJKE JUL31 03.07.2031	Information et communication	0.86	Pays-Bas
3.375% SCHNEIDER EL APR34 13.04.2034	Industrie manufacturière	0.85	Etats-Unis
3.625%ABN AMRO S292 REGS 10.01.2026	Activités financières et d'assurance	0.85	Pays-Bas
2 3/8 BNP PARIBAS FEB25 17.02.2025	Activités financières et d'assurance	0.82	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

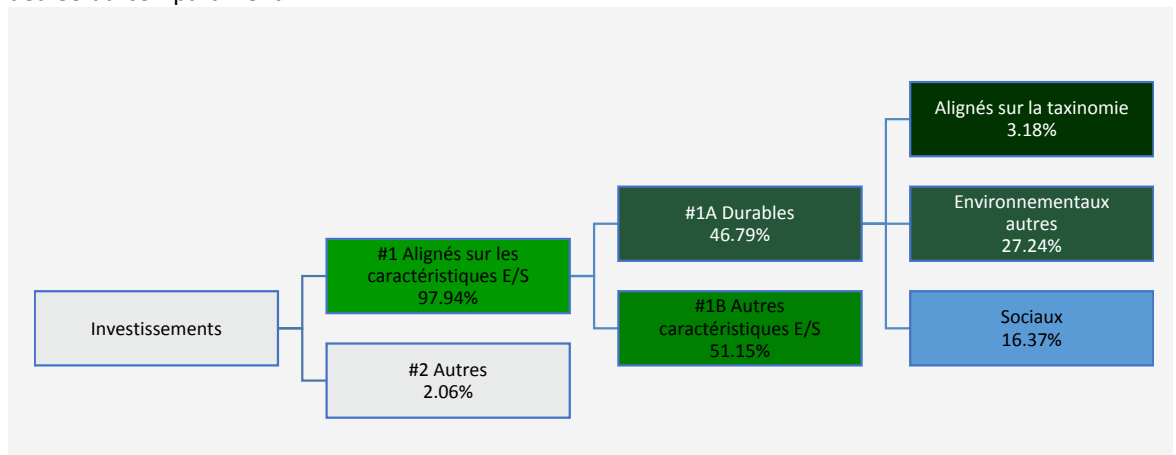
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 97.94% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 46.79% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	24.50
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	16.80
Information et communication	Édition	5.89
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5.23
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3.36
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3.20

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	2.93
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2.58
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	2.55
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.55
Information et communication	Télécommunications	2.52
Industrie manufacturière	Industrie chimique	2.38
Activités immobilières	Activités immobilières	2.28
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	2.07
Information et communication	Services d'information	2.00
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1.93
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.85
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.84
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.22
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1.01
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.00
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	0.97
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0.78
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.73
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0.69
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.63
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0.53
Hébergement et restauration	Restauration	0.48
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0.44
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0.37
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0.35
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.34
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0.33
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.27
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0.26

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.25
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0.24
Industrie manufacturière	Métallurgie	0.22
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.17
Construction	Génie civil	0.14
Liquidités	Liquidités	2.06



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, le Gestionnaire s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 3.18% a un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE susmentionnés.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 4.01% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0.27% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;

- 0.1% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

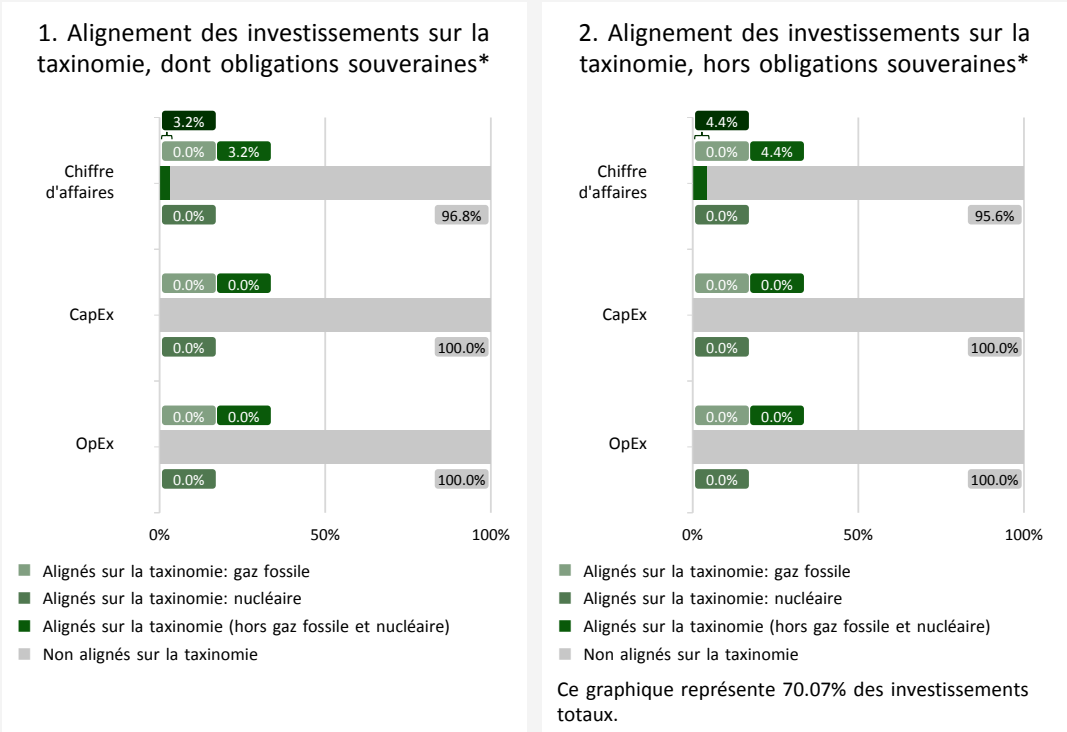
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 0.19%

Activités habilitantes : 2.06%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2022 - 31 décembre 2022	5.80%
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	2.78%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	3.18%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 27.24% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie'). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 16.37% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité et la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

DPAM réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif

- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 2.06% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Pour les investissements en actions ou en obligations de sociétés :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'activités controversées du Gestionnaire ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Enfin, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best-in-class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Pour les investissements en obligations souveraines :

Sur base semestrielle, un screening normatif a été établi sur base des requis minimum démocratiques que les pays doivent respecter et les pays ont fait l'objet d'un classement sur base de leur profil de durabilité défini par le modèle propriétaire du gestionnaire dont le dernier quintile a été exclu à l'investissement. Ainsi, les pays éligibles à l'émission d'obligations souveraines ont été définis pour l'univers éligible à la gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Pas d'application
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Pas d'application

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
549300VQ9Q8F1NPR1D70

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui		☐ ☐ ☐ Non	
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 96.63%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☒	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0.96%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a visé des objectifs environnementaux afin de générer un impact positif sur le climat et de contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Par le biais de la majorité de ses investissements, il vise à avoir un impact positif en termes environnementaux notamment en matière d'efficacité énergétique, mobilité et électrification, éco-société, économie régénérative, énergies alternatives et renouvelables, utilisation des sols, agriculture et eau et décarbonation des processus de fabrication. Les objectifs visés s'inscrivent dans le cadre des objectifs visés par la Taxinomie (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique). L'impact positif sur le climat et la contribution à la transition vers une économie à faible émission de carbone sont évalués d'une part par les projets d'impact financés par les obligations d'impact dans lesquelles le compartiment investit et par la contribution du chiffre d'affaires des sociétés investies aux objectifs de développement durable des Nations Unies et aux thématiques d'impact environnemental mentionnées ci-dessus. Ainsi l'univers d'investissement est ciblé: le portefeuille se concentre sur les obligations vertes et équivalentes et sur les sociétés à contribution nette positive (telle que définie dans le prospectus) càd (1) dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) les plus avancées en matière de développement durable et d'engagement sur les risques ESG.

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- un minimum de 80% d'émissions d'impact (obligations vertes ou équivalentes) reconnues ou d'émetteurs répondant à la réalisation d'objectifs de développement durables (ODD) environnementaux ou sociaux, c'est-à-dire

a. des sociétés alignées à un ou plusieurs de six objectifs de la taxinomie de l'UE (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;

b. des sociétés visant une contribution nette positive aux objectifs de développement durable d'ordre environnemental ;

c. des sociétés visant une contribution nette positive aux objectifs de développement durable d'ordre social.

De plus, afin de renforcer la contribution au financement des 17 objectifs durables définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans leur ensemble et le principe de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement environnemental (au titre de la taxinomie de l'UE ou pas) et/ou social, le compartiment a également réalisé sur la période de référence :

- un minimum de 50% des émetteurs en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD min. 50% des AUM (asset under management) du compartiment sont investis dans des obligations durables (obligations vertes ou équivalentes) reconnues ou des émetteurs qui à titre individuel contribuent positivement sur l'ensemble des 17 ODD sur une base de contribution nette) ;
- une contribution nette positive au niveau de l'ensemble du portefeuille aux ODD c'est-à-dire le résultat d'impact basé sur une moyenne pondérée sur l'ensemble des émetteurs investis au niveau du portefeuille global et en termes de contribution nette sur l'ensemble des 17 ODD est positif.

*La contribution nette positive est la différence entre les contributions positives et négatives d'impact et se calcule au niveau de la société investie et au niveau du portefeuille global. Sur base du cadre de référence des ODD des Nations Unies, la contribution de l'impact tient compte d'une part (1) de la mesure dans laquelle les produits et services de la société investie contribuent à la réalisation des ODD et d'autre part (2) des impacts négatifs liés à leurs activités tout au long de la chaîne de valeurs.

- le Compartiment a privilégié les instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables. Le portefeuille a été exposé à 87.96% dans ce type d'instruments en fin de Période de Référence.

Les autres indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable par le Compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes en termes d'exposition à des sociétés investies à certaines activités et comportements controversés, ainsi, sur la période de référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs suivants :

a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs jugés non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs impliqués dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)) ;

c. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale ;

d. Au 31 décembre 2024, l'exposition de la partie corporate du portefeuille à l'adhésion et à la validation des objectifs du Science Based Targets initiative (SBTi) était supérieure à celle de son indice de référence 97.25% (fonds) vs. 68.64% (benchmark).

e. Le Compartiment a affiché un profil ESG moyen pondéré de la partie corporate du portefeuille supérieur à celui de son indice de référence, avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables sur une période de 3 ans : 63.94 (fonds) versus 63.23 (benchmark) (au 31/12/2024).

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 97.59% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 12.41% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.
- 84.21% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre environnemental ;
- 0.96% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et
- 97.59% du portefeuille global du Compartiment a été investi dans des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Investissement Durable	95.90%	96.25%	97.59%
Investissement Environnemental	30.63%	92.34%	96.63%
Investissement Social	42.63%	2.56%	0.96%
Autres investissement Environnemental	18.00%	82.46%	84.21%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 94.5 Benchmark : 66.80	Compartiment : 96.16 Benchmark : 64.80	Compartiment : 97.25 Benchmark : 68.64
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 59.50 Benchmark : 58.59	Compartiment : 62.09 Benchmark : 60.21	Compartiment : 63.94 Benchmark : 63.23

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :
 - o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à des autres objectifs environnementaux et/ou sociaux) ;

o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux ODD afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau portefeuille global :

- Une règle de minimum 50% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD. Lors de la Période de Référence, 97.59% des actifs ont été alignés avec la taxinomie de l'UE, investi dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD.
- Une contribution nette positive au niveau de l'ensemble du portefeuille aux ODD c'est-à-dire le résultat d'impact basé sur une moyenne pondérée sur l'ensemble des émetteurs investis au niveau du portefeuille global et en termes de contribution nette sur l'ensemble des 17 ODD est positif, tenant compte les investissements en obligations d'impact et alignés à la taxinomie.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a exclu les sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple , et donc a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles.

Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégé (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a exclu les sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, et donc a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EUROPEAN UNION 3,25 24-040250	Activités extra-territoriales	1.58	Supranational
GOVERNMENT OF FRANCE 3.0% 25-JUN-2049	Administration publique	1.43	France
1% SPAIN JUL42 30.07.2042	Administration publique	1.33	Espagne
0.4% EUROPEAN UNION FEB37 04.02.2037	Activités extra-territoriales	1.17	Supranational
1 1/4EURO UNION 43 REGS 04.02.2043	Activités extra-territoriales	1.15	Supranational
WORLD BANK 4,25 21-220126	Activités extra-territoriales	1.15	Supranational
6% NN GROUP NOV43 03.11.2043	Activités financières et d'assurance	1.14	Pays-Bas

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CRELAN FRN 24-220132	Activités financières et d'assurance	1.03	Belgique
IBRD 5,00 21-220126	Activités extra-territoriales	0.98	Supranational
VOLKSWAGEN 7.875% 06-SEP-2032	Activités financières et d'assurance	0.96	Allemagne
CAIXABANK S.A. FRN 21-180631	Activités financières et d'assurance	0.96	Espagne
1 3/8 ARGENTA FEB29 REGS 08.02.2029	Activités financières et d'assurance	0.93	Belgique
ETHIAS SA 23-050533	Activités financières et d'assurance	0.93	Belgique
2 1/2 SOLVAY PERP 02.09.2099	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.92	Belgique
AIB GROUP PLC 5,75 22-160229	Activités financières et d'assurance	0.88	Irlande



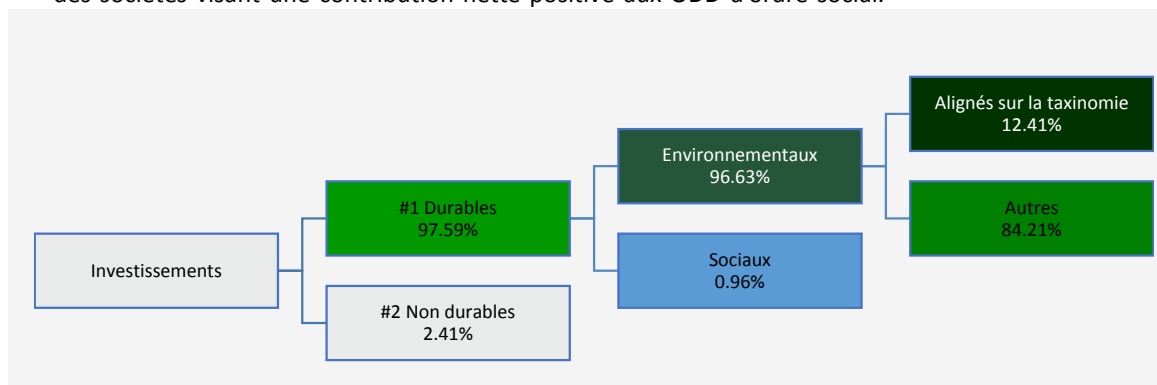
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 97.59% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») sont :

- des émissions d'impact (obligations vertes ou équivalentes) reconnues
- des sociétés alignées à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de l'eau et des ressources marines; la transition à une économie circulaire; la prévention de la pollution de l'environnement; la protection de la biodiversité et des écosystèmes).
- des sociétés visant une contribution nette positive aux objectifs de développement durable (« ODD ») définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'ordre environnemental;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	33.12
Activités immobilières	Activités immobilières	13.85
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	12.52
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	9.00
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	6.52
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	4.23
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	4.10
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1.78
Information et communication	Télécommunications	1.34
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.11
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.92
Industrie manufacturière	Industrie chimique	0.75
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.74
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.68
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0.67
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.60
Autres activités de services	Autres services personnels	0.48
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.48
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0.41
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	0.41
Industrie manufacturière	Métallurgie	0.40
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	0.34
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.27
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.21
Agriculture, sylviculture et pêche	Pêche et aquaculture	0.14
Dérivés	Dérivés	-0.63

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Liquidités	Liquidités	5.57



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 12.41% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 10.77% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0.96% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0.14% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.01% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0.02% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

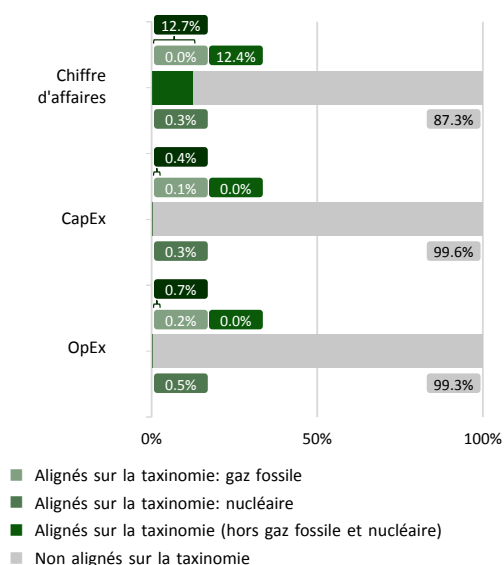
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

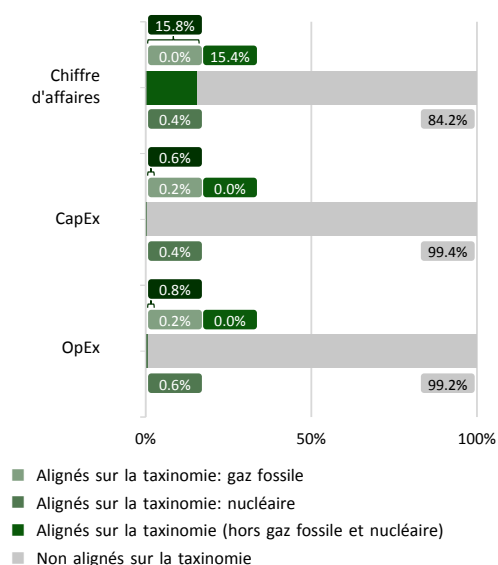
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 76.81% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 1.06%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Activités habilitantes : 4.1%

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2022 - 31 décembre 2022	12.63%
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	9.87%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	12.41%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 80.06% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 0.96% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une Taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée.

En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité, la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs

tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses objectifs environnementaux et/ou sociaux ;
- Emetteurs couverts par la recherche ESG étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fins de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 2.41% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 5.57% de liquidités et à -0.63% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») : Les sociétés doivent être en conformité avec les principes constitutifs du Pacte Mondial (droits de l'Homme, droit du travail, lutte contre la corruption et protection de l'environnement) et les Principes directeurs des Nations-Unies, aux instruments OIT (ILO), les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et aux conventions et traités sous-jacents. Le Gestionnaire a utilisé la recherche ESG spécifique d'agences de notations extra-financières pour déterminer si une société est en conformité ou non avec ces normes.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'activités controversées du Gestionnaire ont été écartées : La politique d'exclusion des activités controversées définie par le Gestionnaire (accessible via le site <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)) couvre plusieurs secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable, ou non. Pour chacun de ces secteurs et activités économiques, la politique d'exclusion des activités controversées définit les critères et seuils d'exclusions. Les sociétés impliquées dans ces secteurs et activités controversées et répondant aux critères d'exclusion formulés dans la politique ont été exclues du portefeuille d'investissement.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Ensuite, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best-in-class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion. Le dernier décile (10%) des scores les plus bas du classement ont été écartés par secteur de la liste éligible).

Le Gestionnaire s'est assuré que les produits et/ou services de l'entreprise contribuent – en proportion de son chiffre d'affaires – à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») environnementaux ou sociaux, définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), tels que par exemple des

produits et services de santé, des services liés à l'éducation, des solutions d'économies et d'accès à l'eau, de solutions d'efficacité énergétique, ou encore des services permettant la digitalisation, des services de mobilité durable, etc

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

De plus, pour intégrer l'univers d'investissement propriétaire qui unifie les émetteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, les trois catégories d'investissement (obligations d'impact, challengers climatiques et facilitateurs climatiques) ont été soumises à une évaluation qualitative du climat spécifique :

- Pour évaluer l'efficacité des « Instruments de financement durable axés sur l'environnement », le Gestionnaire a créé un tableau de bord qualitatif exclusif avant d'investir. Ce tableau de bord est basé sur les meilleures pratiques et normes du marché, et analyse spécifiquement les obligations UoP. En outre, une évaluation qualitative garantit que l'émission d'instruments de financement durable axés sur l'environnement fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise de l'émetteur.
- Défis climatiques : un modèle d'évaluation a été mis au point pour évaluer les efforts déployés par l'entreprise sur la base des quatre piliers de la Taskforce on « Climate-related Financial Disclosures (TCFD) » : gouvernance, stratégie, gestion des risques, mesures et objectifs. Seules les entreprises ayant prouvé qu'elles ont mis en place une stratégie intégrée de pointe pour faire face aux risques de transition de leur secteur ont été investies dans leurs obligations ordinaires.
- Facteurs favorables au climat : pour les catalyseurs climatiques, les activités commerciales des émetteurs doivent être clairement documentées et montrer une orientation stratégique claire vers des produits ou des services respectueux du climat qui sont conformes à l'un des thèmes/objectifs environnementaux durables poursuivis par le portefeuille et qui représentent une part importante des revenus des émetteurs

Enfin, l'objectif durable a été mesuré en s'assurant que :

- la contribution nette au niveau de l'ensemble du portefeuille sur les 17 ODD soit positive et,
- un minimum de 50% des actifs sous gestion ait été investi dans des entreprises présentant une contribution nette positive aux 17 ODD.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS CORPORATE EUR

Identifiant d'entité juridique:
391200XI1RVDDS6W3F18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒	☐ Oui	☒ ☐	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées exclues selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés confrontées à des controverses ESG de sévérité maximale autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	96.78%	98.00%	99.45%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>), a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
STATNETT SF 1.250% 26-APR-2030	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.10	Norvège
TOYOTA MOTOR CD 0,125 21-051127	Activités financières et d'assurance	0.88	Etats-Unis
PROL IN 4.625 23-35 21/02A	Activités financières et d'assurance	0.88	Luxembourg
4% VESTEDA FIN MAY32 07.05.2032	Activités financières et d'assurance	0.87	Pays-Bas
3.875% PROLOGIS JAN30 31.01.2030	Activités financières et d'assurance	0.85	Etats-Unis
3.625%NEW YORK LIFE JAN30 09.01.2030	Activités financières et d'assurance	0.84	Etats-Unis
LLOYDS BANKING FRN 24-140532	Activités financières et d'assurance	0.82	Royaume-Uni
1 3/8 AXA OCT41 REGS 07.10.2041	Activités financières et d'assurance	0.82	France
SWISSCOM FIN 3,50 24-291131	Activités financières et d'assurance	0.81	Suisse
0.8% AIR PRODS & CHEM MAY32 05.05.2032	Industrie manufacturière	0.81	Etats-Unis
VOLVO TREASURY 2,625 22-200226	Activités financières et d'assurance	0.81	Suède
BOUYGUES SA 0,50 21-110230	Construction	0.80	France
3% WUERTH FIN INT AUG31 28.08.2031	Activités financières et d'assurance	0.80	Allemagne
DEUTSCHE BANK AG FRN 23-110129	Activités financières et d'assurance	0.79	Allemagne
LEASYS S.P.A. 4,625 23-160227	Activités financières et d'assurance	0.76	Italie



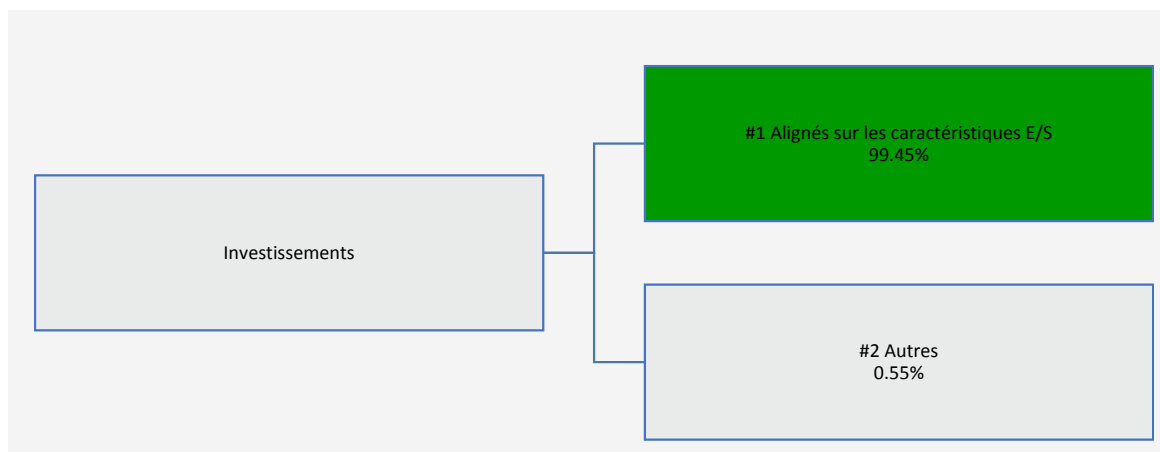
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.45% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	44.45
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7.93
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	7.68
Activités immobilières	Activités immobilières	5.28
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3.86
Information et communication	Télécommunications	3.56
Industrie manufacturière	Industrie chimique	3.47
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	2.27
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.94
Construction	Génie civil	1.66
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.51
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.41
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.33
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	1.14
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	1.11
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1.11
Information et communication	Services d'information	1.03

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.99
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.99
Autres activités de services	Autres services personnels	0.89
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0.89
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	0.61
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.58
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	0.56
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	0.50
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.48
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0.47
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte et traitement des eaux usées	0.35
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	0.33
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités juridiques et comptables	0.33
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0.30
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.29
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	0.16
Liquidités	Liquidités	0.55



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

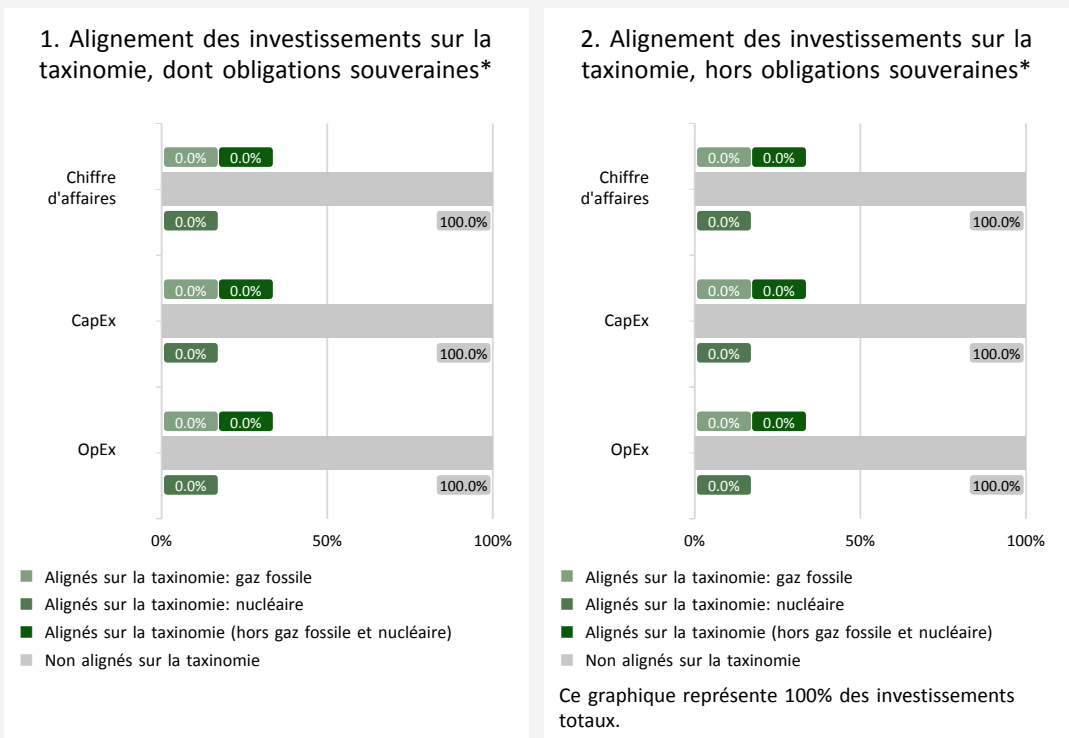
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.55% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS
CORPORATE SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:

391200COF3CF04HUJL98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51.27% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;
- b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;
- c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales ;
- d) Le Compartiment a démontré une exposition de 51.68% aux entreprises alignées à l'initiative Sciences Based Targets (SBTi) ou équivalent : avec pour objectif d'atteindre de manière progressive minimum 25% d'exposition en 2026.
- e) Le Compartiment a démontré un profil ESG supérieur à celui de l'univers de référence (avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements durables), calculé sur une période glissante de trois ans : 56.94 contre 51.07 (au 31.12.2024) ;

A noter que la politique d'activités controversées du Gestionnaire vise à décrire et à expliquer les choix du Gestionnaire en termes d'exclusions et de restrictions des investissements dans des activités ou comportements d'entreprise ou d'Etat jugés non éthiques et/ou irresponsables et/ou non durables. Elle est accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)).

A noter que l'initiative Science-based Targets (SBT) est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). L'initiative SBT :

- 1) définit et promeut les meilleures pratiques en matière de réduction d'émissions et d'objectifs nets zéro en accord avec la science du climat ;
- 2) fournit une assistance technique et des ressources spécialisées aux entreprises qui fixent des objectifs fondés sur la science en accord avec la science du climat la plus récente ;
- 3) rassemble une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs.

Les émetteurs/sociétés ont été appelés à rejoindre l'initiative et dès lors définir un programme clair sur leur stratégie de réduction d'émissions et objectifs net zéro aligné avec l'Accord de Paris.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	90.49%	92.30%
Investissement Durable	69.06%	51.27%
Autres investissement Environnemental	49.04%	36.86%
Social	14.59%	6.29%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 48.83	Compartiment : 51.68
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 54.20 Benchmark : 32.45	Compartiment : 56.94 Benchmark : 51.07

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables. Les objectifs des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser étaient d'investir (a) dans les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») environnementaux ou sociaux, définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) (tels que par exemple des produits et services de santé, des services liés à l'éducation, des solutions d'économies et d'accès à l'eau, de solutions d'efficacité énergétique, ou encore des services permettant la digitalisation, des services de mobilité durable, etc) et (b) et à faire progresser les sociétés sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux ESG, via :

- des sociétés alignées à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'ordre environnemental ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et
- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive* sur l'ensemble des ODD.

* La contribution nette positive est la différence entre les contributions positives et négatives d'impact et se calcule au niveau de la société investie et au niveau du portefeuille global. Sur base du cadre de référence des ODD, la contribution nette positive tient compte d'une part (1) de la mesure dans laquelle les produits et services de la société investie contribuent à la réalisation des ODD et d'autre part (2) des impacts négatifs liés à leurs activités tout au long de la chaîne de valeurs.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 51.27% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 8.12% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE ;
- 36.86% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre environnemental ;
- 6.29% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et
- 64.29% du portefeuille global du Compartiment a été investi dans des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et/ou sociaux).

o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux objectifs de développement durable (ODD) afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau portefeuille global :

- Une règle de minimum 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD. Lors de la Période de Référence, 64.29% des actifs ont été alignés avec la taxinomie de l'UE, investi dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a exclu les sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, et donc a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ou de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles.

Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a exclu les sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple , et donc a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ou de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SIGMA FINANCE NL 4.875% 27-MAR-2028	Activités financières et d'assurance	3.72	Mexique
STANDARD CHARTERED FRN 24-110135	Activités financières et d'assurance	3.66	Royaume-Uni
TML HOLDINGS PTE4,35 21-090626	Industrie manufacturière	3.31	Inde
TEVA PHARMACEUTICAL 5,125 21-090529	Activités financières et d'assurance	3.07	Israël
4 7/8 ENEL CHILE JUN28 12.06.2028	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.70	Chili
4.25% NE PROPERTY JAN32 21.01.2032	Activités financières et d'assurance	2.67	Roumanie
COLOMBIA TELECOMM SA ESP 4.950% 17-JUL-2030	Information et communication	2.57	Colombie
OVERSEA-CHINESE FRN 24-210534	Activités financières et d'assurance	2.52	Singapour
CEMEX SA DE CV 5.450% 19-NOV-2029	Industrie manufacturière	2.47	Mexique
MERCADOLIBRE 2,375 21-140126	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2.43	Brésil
LENOVO GROUP 6,536 22-270732	Industrie manufacturière	2.42	Chine
AMERICA MOVIL SA DE CV 3.625% 22-APR-2029	Information et communication	2.36	Mexique
KLABIN AUSTRIA GMBH 7.000% 03-APR-2049	Industrie manufacturière	2.30	Brésil
SUZANO AUSTRIA 2,50 21-150928	Autres activités de services	2.24	Brésil
CHINA CONSTRUCT BANK HK 1.250% 04-AUG-2025	Activités financières et d'assurance	2.20	Chine



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

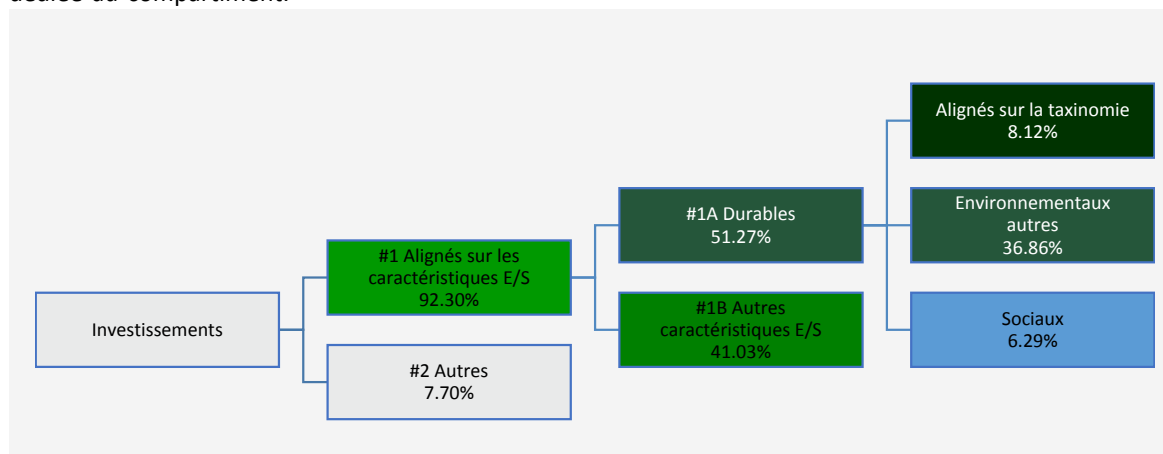
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 92.3% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 51.27% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »)

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	35.07
Information et communication	Télécommunications	12.17
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	7.63
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5.24
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	4.30
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	4.02
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	3.31
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.43
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2.36
Autres activités de services	Activités des organisations associatives	2.24
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.20

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.76
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	1.73
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	1.28
Industrie manufacturière	Métallurgie	1.26
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	1.24
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	1.22
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1.19
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	1.10
Construction	Génie civil	0.51
Liquidités	Liquidités	7.70



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, le Gestionnaire s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 8.12% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 2.26% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0.06% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;

- 0% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

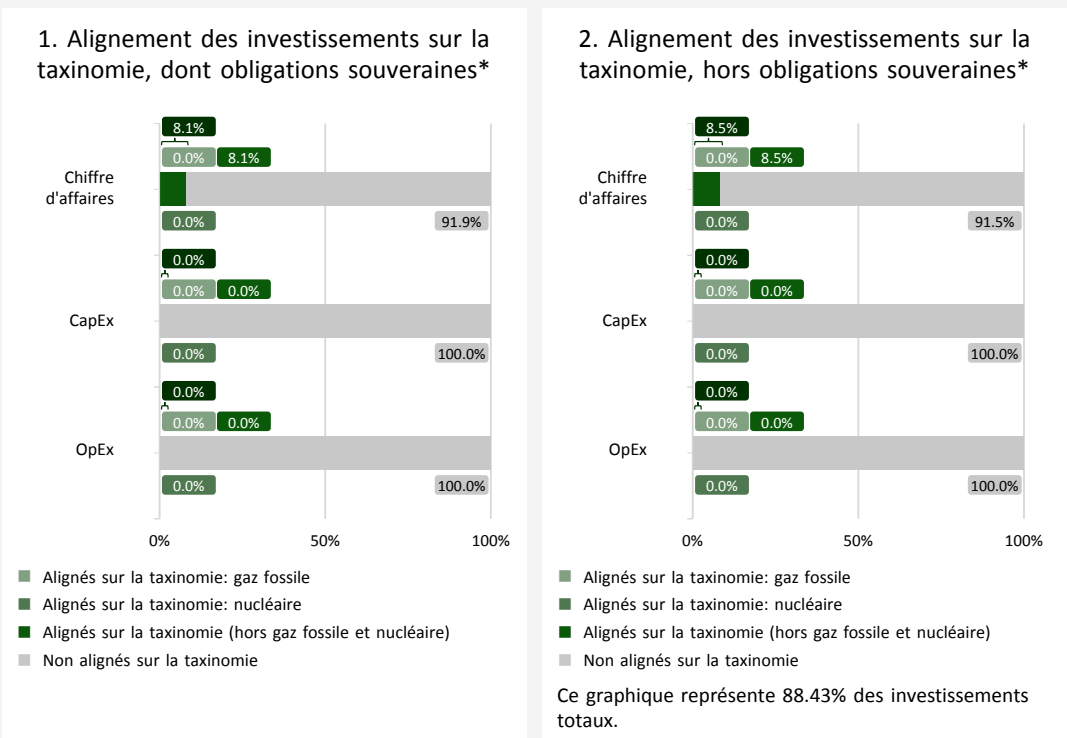
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Activités transitoires : 0.11%

Activités habilitantes : 0.18%

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	2.75%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	8.12%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 36.86% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 6.29% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité, la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 7.7% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'activités controversées de DPAM ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Ensuite, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best-in-class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion (25% des scores les plus bas ont été écartés par secteur de la liste éligible).

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux ODD des Nations Unies.

INTEGRATION ESG	VOTE	SCREENING NEGATIF DE BASE	SCREENING NORMATIF & NEGATIF	SCREENING NEGATIF ADDITIONNEL	SCREENING POSITIF BEST-IN CLASS	THEMES DE DURABILITE
Intégration dans la décision d'investissement (PIN's)	Influencer le comportement	Exclusions basées sur l'activité de l'émetteur	Conformité avec les normes globales/Exclusion des comportements les plus controversés (sauvegarde des minimums sociaux et de gouvernance)	Extension des exclusions basées sur l'activité de l'émetteur	Best in class, best approach Scorecards (PIN's)	Analyse qualitative approfondie



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS HARD
CURRENCY SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
391200QCKTOT9W5IH114

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
● ● ☒ Oui	● ○ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 51.67%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 42.67%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
☐ ayant un objectif social	☐ ayant un objectif social



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a investi dans des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et la promotion du bien-être de leurs générations présente et future. En combinant une sélection rigoureuse des Etats avec une politique d'engagement formelle et systématique et en priorisant les obligations d'impact (obligations vertes et équivalentes) reconnues, le Compartiment a investi dans les Etats les plus engagés ou démontrant les meilleurs efforts en matière de développement durable.

L'objectif de développement durable a été poursuivi par :

- Un screening ESG rigoureux, sur base d'un modèle propriétaire de durabilité des Etats aligné avec les Objectifs de Développement Durable (« ODD »).
- La promotion des meilleures pratiques et meilleurs efforts ; en définissant des règles d'éligibilité sur base du classement ESG.
- L'engagement formel et systématique avec les émetteurs.
- L'investissement dans des titres d'impact (obligations vertes et similaires).

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment a investi un minimum de 40% de ses actifs dans les pays classés dans le premier quartile selon le modèle propriétaire de durabilité des pays et un maximum de 10% de ses actifs dans les pays classés dans le dernier quartile selon le modèle propriétaire de durabilité des pays ;
- Le Compartiment a engagé un dialogue avec les émetteurs investis selon l'approche décrite dans la politique d'engagement du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement policy)).
- Le compartiment a privilégié les instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables tel que décrit dans la politique d'investissements durables et responsables. Pendant la période de référence, le compartiment a investi 15.91% dans les instruments d'impact.

Ainsi, sur la période de référence, le compartiment a également réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

a. Le Compartiment a exclu les pays qui ne respectent pas un minimum de démocratie conforme à la politique d'activités controversées du Gestionnaire.

b. Un score démocratique moyen pondéré supérieur au score démocratique moyen pondéré de l'univers de référence (constitué des pays émergents et en développement tels que définis par le Fonds Monétaire International (« FMI ») : 69.15 (fonds) contre 31.25 (univers de référence) (au 31/12/2024).

c. Une intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis supérieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de son univers de référence (constitué des pays émergents et en développement tels que définis par le FMI) selon la définition des normes techniques réglementaires : 1205.48 tCO2e/\$PIB bn (fonds) contre 1146.98 tCO2e/*PIB bn (univers de référence) (au 31.12.2024).

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 94.34% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 0% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE ;
- 51.67% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE ;
- 42.67% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux ;

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Investissement Durable	82.64%	94.24%	94.34%
Investissement Environnemental	56.80%	39.94%	51.67%
Investissement Social	77.48%	54.29%	42.67%
Autres investissement Environnemental	56.80%	39.94%	51.67%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Compartiment : 65.30 Benchmark : 31.20	Compartiment : 74.51 Benchmark : 31.41	Compartiment : 69.15 Benchmark : 31.25

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité c.	Compartiment : 1050.34 Benchmark : 6466.00	Compartiment : 1081.97 Benchmark : 1005.49	Compartiment : 1205.48 Benchmark : 1146.98

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

- L'exclusion des émetteurs ne répondant pas à un minimum démocratique.
- L'analyse de durabilité des pays afin d'identifier ceux qui démontrent le plus grand engagement en matière de développement durable sur les question de gouvernance, d'environnement et sociales mais aussi ceux qui montrent une volonté de progresser sur ces sujets ; le classement des pays résultant est à la base des règles d'investissement c'est-à-dire min. 40% des actifs dans les pays classés dans le premier quartile et maximum 10% dans les pays classés dans le dernier quartile.
- Un processus d'engagement avec les pays investis, conformément à sa politique d'engagement (Engagement Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application pour les obligations souveraines



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
5 1/4 REP NAMIBIA OCT25 29.10.2025	Administration publique	8.40	Namibie
IVORY COAST (GOVERNMENT OF) 6.625% 22-MAR-2048	Administration publique	5.61	Côte d'Ivoire
PNG GOVT INTL BOND 8.375% 04-OCT-2028	Administration publique	5.31	Papouasie-Nouvelle-Guinée
SOUTH AFRICA (REPUBLIC OF) 5.750% 30-SEP-2049	Administration publique	4.82	Afrique du Sud
REPUBLIC OF POLAND 5,75 22-161132	Administration publique	4.32	Pologne
HUNGARY REPUBLIK 5,50 24-260336	Administration publique	4.00	Hongrie
IVORY COAST LTD 7,625 24-300133	Administration publique	3.70	Côte d'Ivoire
TURKEY 5,875 24-210530	Administration publique	3.57	Turquie
6 3/4 SENEGAL MAR48 REGS 13.03.2048	Administration publique	3.30	Sénégal
SOUTH AFRICA REP 7,10 24-191136	Administration publique	3.10	Afrique du Sud
INDONESIA REPUBLIC 3,65 24-100932	Administration publique	2.75	Indonésie
COLOMBIA 8,75 23-141153	Administration publique	2.68	Colombie
PANAMA 4,50 22-190163	Administration publique	2.56	Panama
REPUBLICA ORIENT URUGUAY 5.1% 18/06/2050	Administration publique	2.42	Uruguay

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
6 1/8 ROMANIA JAN44 22.01.2044	Administration publique	2.41	Roumanie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

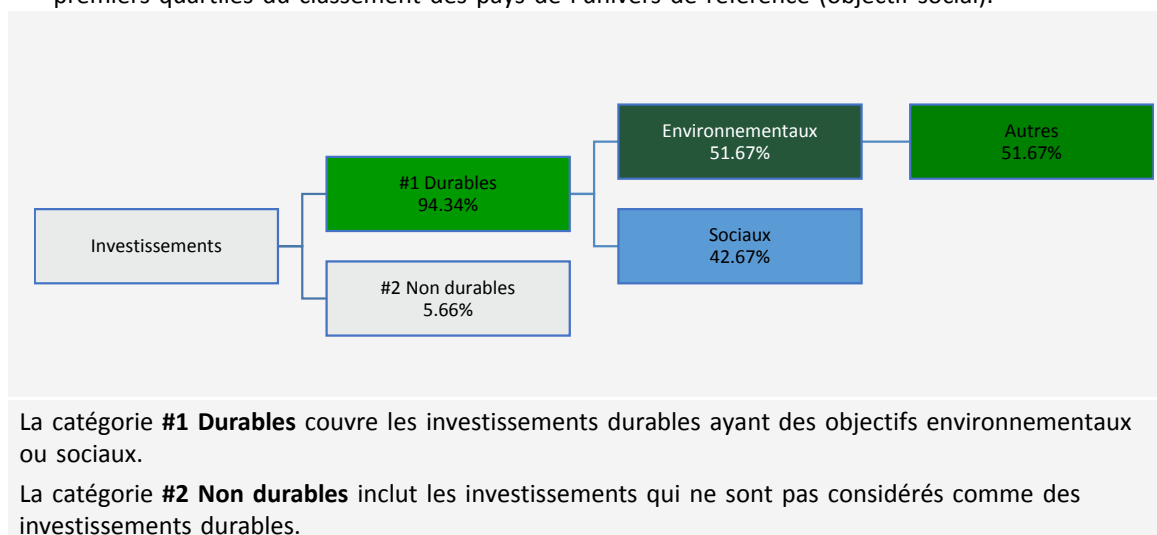
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 94.34% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») :

- qui visent des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et de la promotion du bien-être de leurs générations présente et future
- qui visent un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie européenne, de par leur positionnement plus avancé sur les questions d'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions ou
- qui visent un objectif social, de par leur positionnement plus avancé sur les questions relatives à la répartition des richesses, la population et son bien-être, les soins de santé, l'éducation et l'innovation.

Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade suivante :

- instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables ;
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension environnementale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif environnemental) ;
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension sociale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif social).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	88.48
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	3.19

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Information et communication	Télécommunications	2.16
Dérivés	Dérivés	0.73
Liquidités	Liquidités	5.43



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A ce jour, la Taxinomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxinomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

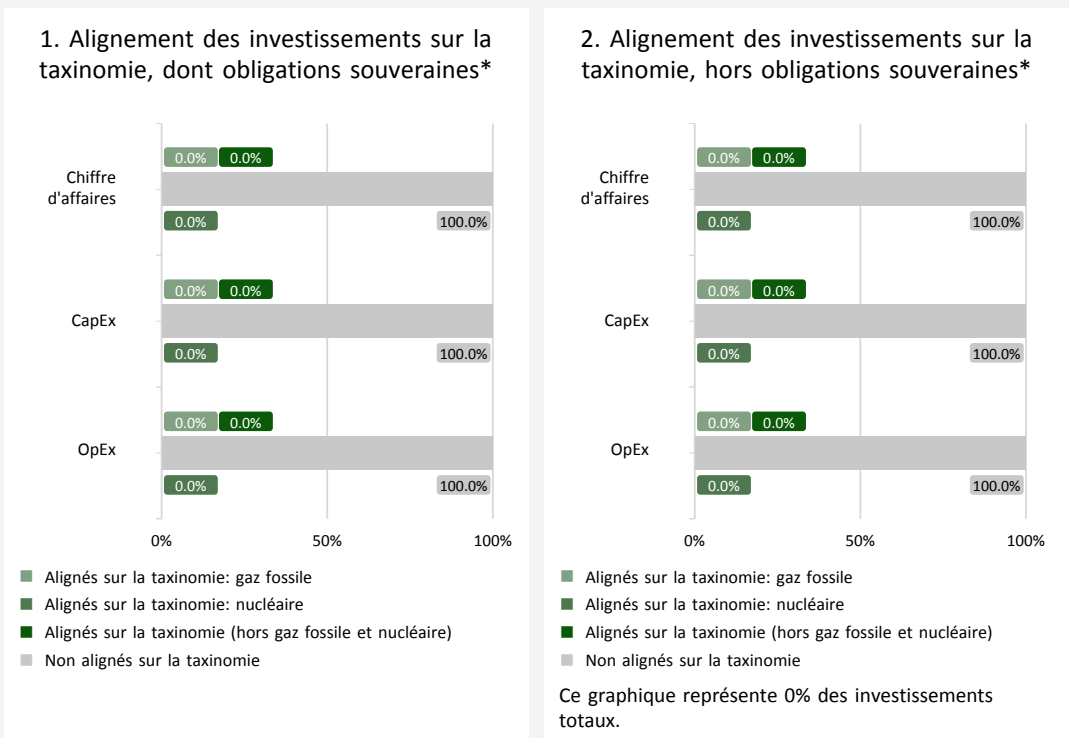
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Pas d'application

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 51.67% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension environnementale, le modèle propriétaire tient compte de l'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions des pays. Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif environnemental. Les scores de la composante Environnement du modèle du Gestionnaire-EM permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement (en arrondissant le nombre de pays éligibles) ne défendent pas d'objectif environnemental. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 42.67% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension sociale, le modèle propriétaire de durabilité des pays tient compte d'une part des générations actuelles (répartition des richesses, population, soins de santé) et des générations futures (éducation et innovation). Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif social. De même, les scores de la composante sociale (c'est-à-dire les générations présentes et futures du modèle propriétaire) permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement ne défendent pas d'objectif social. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses objectifs environnementaux et/ou sociaux ;
- Emetteurs couverts par la recherche ESG étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 5.66% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 5.43% de liquidités et à 0.73% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

Sur une base semestrielle, un screening normatif a été établi sur base du respect des minimums démocratiques en excluant les pays qui ne répondent pas à un minimum démocratique tel que défini par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activity Policy)).

Sur une base semestrielle, l'univers éligible a fait l'objet d'un classement dit best-in-class sur base du modèle de durabilité pays de manière à investir un minimum de 40% des actifs sous gestion dans les pays du premier quartile et un maximum de 10% des actifs sous gestion dans les pays du dernier quartile.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

DPAM L BONDS EMERGING MARKETS
SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:

549300SSFJ1T43004173

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☒ Oui	● ○ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 46.06%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 50.44%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
☐	☐ ayant un objectif social



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci aprèsci-après « Période de Référence »), le Compartiment a investi dans des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et la promotion du bien-être de leurs générations présente et future. En combinant une sélection rigoureuse des Etats avec une politique d'engagement formelle et systématique et en priorisant les obligations d'impact (obligations vertes et équivalentes) reconnues, le Compartiment a investi dans les Etats les plus engagés ou démontrant les meilleurs efforts en matière de développement durable.

L'objectif de développement durable a été poursuivi par:

- Un screening ESG rigoureux, sur base d'un modèle propriétaire de durabilité des Etats aligné avec les Objectifs de Développement Durable (« ODD »).
- La promotion des meilleures pratiques et meilleurs efforts; en définissant des règles d'éligibilité sur base du classement ESG.
- L'engagement formel et systématique avec les émetteurs; et
- L'investissement dans des titres d'impact (obligations vertes et similaires).

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le compartiment a investi 8.28% dans les instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables tel que décrit dans la politique d'investissements durables et responsables.
- Le Compartiment a engagé un dialogue avec les émetteurs investis selon l'approche décrite dans la politique d'engagement du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement policy)).
- Le Compartiment a investi un minimum de 40% de ses actifs dans les pays classés dans le premier quartile selon le modèle propriétaire de durabilité des pays et un maximum de 10% de ses actifs dans les pays classés dans le dernier quartile selon le modèle propriétaire de durabilité des pays ;

Ainsi, sur la période de référence, le compartiment a également réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

a. Le Compartiment a exclu les pays qui ne respectent pas un minimum de démocratie conforme à la politique d'activités controversées du Gestionnaire.

b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale ;

c. Le Compartiment a démontré un score démocratique moyen pondéré supérieur au score démocratique moyen pondéré de l'univers de référence (constitué des pays émergents et en développement tels que définis par le Fonds Monétaire International) : 70.5 (fonds) contre 31.25 (univers de référence) (31/12/2024).

d. Le Compartiment a démontré une intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis supérieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de son univers de référence (constitué des pays émergents et en développement tels que définis par le Fonds Monétaire International) selon la définition des normes techniques réglementaires : 1139.74 tCO2e/\$PIB bn (fonds) contre 1146.98 tCO2e/\$PIB bn (univers de référence) (au 31.12.2024).

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 96.50% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 0% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE ;
- 46.06% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE ;
- 50.44% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux ;

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Investissement Durable	85.86%	96.12%	96.50%
Investissement Environnemental	63.86%	45.19%	46.06%
Investissement Social	71.65%	50.93%	50.44%
Autres investissement Environnemental	63.86%	45.19%	46.06%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité c.	Compartiment : 63.40 Benchmark : 32.20	Compartiment : 70.53 Benchmark : 31.41	Compartiment : 70.5 Benchmark : 31.25
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 1714.00 Benchmark : 6466.00	Compartiment : 1131.29 Benchmark : 1005.49	Compartiment : 1139.74 Benchmark : 1146.98

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

- L'exclusion des émetteurs ne répondant pas à un minimum de requis démocratiques.
- L'analyse de durabilité des pays afin d'identifier ceux qui démontrent le plus grand engagement en matière de développement durable sur les question de gouvernance, d'environnement et sociales mais aussi ceux qui montrent une volonté de progresser sur ces sujets ; le classement des pays résultant est à la base des règles d'investissement c'est-à-dire minimum 40% des actifs dans les pays classés dans le premier quartile et maximum 10% dans les pays classés dans le dernier quartile.
- Un processus d'engagement avec les pays investis, conformément à sa politique d'engagement (Engagement Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement Policy).accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application pour les obligations souveraines.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
POLAND (REPUBLIC OF) 1.250% 25-OCT-2030	Administration publique	3.00	Pologne
POLAND (REPUBLIC OF) 1.750% 25-APR-2032	Administration publique	2.95	Pologne
5.4% PERU AUG34 12.08.2034	Administration publique	2.27	Pérou
8 1/2 SOUTH AFRICA JAN37 31.01.2037	Administration publique	2.02	Afrique du Sud
7% SOUTH AFRICA FEB31 28.02.2031	Administration publique	2.00	Afrique du Sud
ROMANIA 4,75 19-111034	Administration publique	1.98	Roumanie
HUNGARY GOVERNMENT 2,25 20-200433	Administration publique	1.88	Hongrie
10% BRAZIL JAN29 F 01.01.2029	Administration publique	1.87	Brésil
BRAZIL LETRAS TESOURO NACIO 0.000% 01-JUL-2025	Administration publique	1.86	Brésil
7 3/4 MEXICO MAY31 29.05.2031	Administration publique	1.84	Mexique
TURKEY (REPUBLIC OF) 12.600% 01-OCT-2025	Administration publique	1.58	Turquie
IVORY COAST (GOVERNMENT OF) 6.625% 22-MAR-2048	Administration publique	1.54	Côte d'Ivoire
CHILE REPUBLIC 2,30 20-011028	Administration publique	1.53	Chili
URUGUAY I/L 3,875 20-020740	Administration publique	1.52	Uruguay

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BONOS TESORERIA PESOS 6.000% 01-APR-2033	Administration publique	1.47	Chili



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

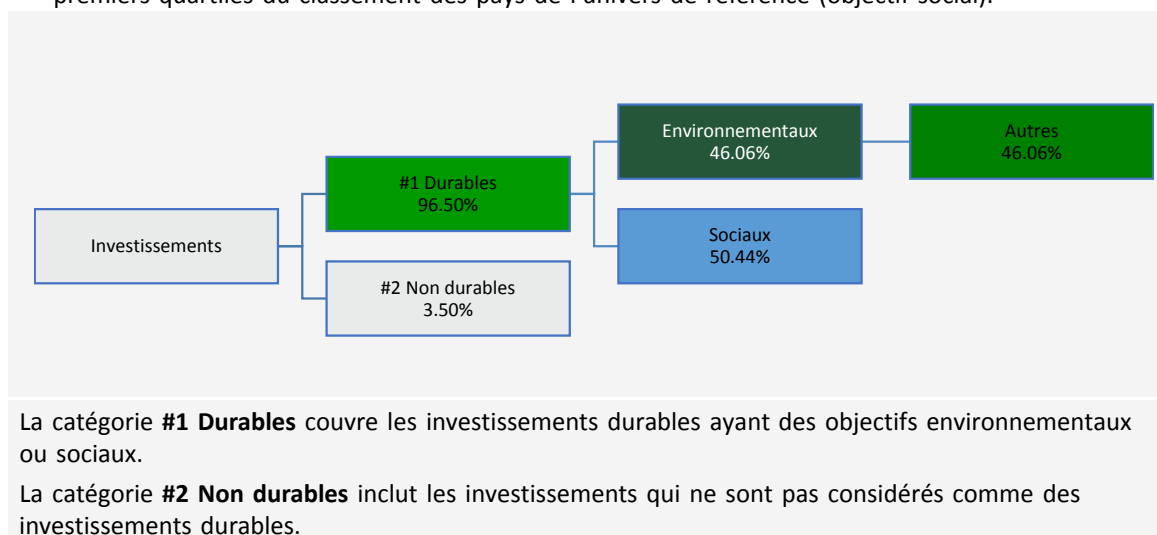
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 96.50% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») :

- qui visent des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et de la promotion du bien-être de leurs générations présente et future :
- qui visent un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie européenne, de par leur positionnement plus avancé sur les questions d'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions ou
- qui visent un objectif social, de par leur positionnement plus avancé sur les questions relatives à la répartition des richesses, la population et son bien-être, les soins de santé, l'éducation et l'innovation.

Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade suivante :

- instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables ;
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension environnementale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif environnemental) ;
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension sociale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif social).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	90.40
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	3.92

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	0.93
Liquidités	Liquidités	4.73



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A ce jour, la Taxinomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxinomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

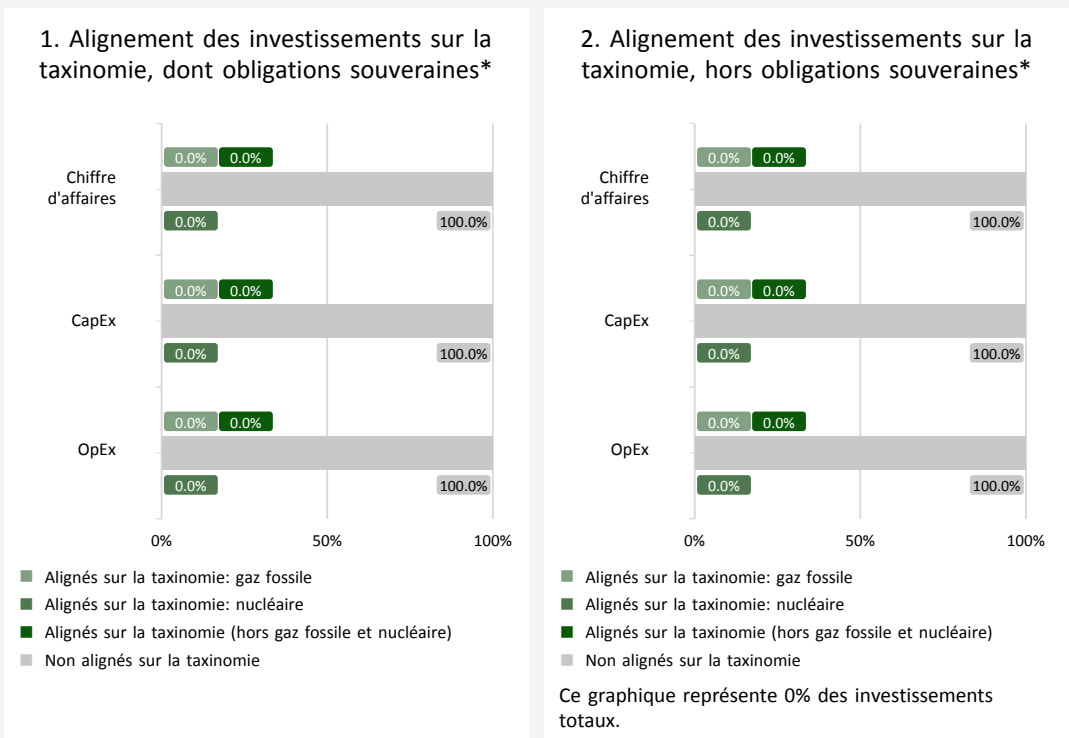
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 46.06% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension environnementale, le modèle propriétaire tient compte de l'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions des pays. Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif environnemental. Les scores de la composante Environnement du modèle du Gestionnaire-EM permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement (en arrondissant le nombre de pays éligibles) ne défendent pas d'objectif environnemental. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 50.44% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension sociale, le modèle propriétaire de durabilité des pays tient compte d'une part des générations actuelles (répartition des richesses, population, soins de santé) et des générations futures (éducation et innovation). Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif social. De même, les scores de la composante sociale (c'est-à-dire les générations présentes et futures du modèle propriétaire) permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement ne défendent pas d'objectif social. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses objectifs environnementaux et/ou sociaux ;
- Emetteurs couverts par la recherche ESG étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 3.5% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 4.73% de liquidités et à 0.0035% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

Sur une base semestrielle, un screening normatif a été établi sur base du respect des minimums démocratiques en excluant les pays qui ne répondent pas à un minimum démocratique tel que défini par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activity)).

Sur une base semestrielle, l'univers éligible a fait l'objet d'un classement dit best-in-class sur base du modèle de durabilité pays de manière à investir un minimum de 40% des actifs sous gestion dans les pays du premier quartile et un maximum de 10% des actifs sous gestion dans les pays du dernier quartile.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR CORPORATE 2026

Identifiant d'entité juridique:
3912008VMXPFSV2ZZU26

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy, accessible via le site <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>);

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	97.20%	99.51%	99.72%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).
 - Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.
 - c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>), a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.
 - d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).
- 2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.
 - b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.
 - c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PROSUS N.V. 1,207 22-190126	Information et communication	2.79	Chine
MORGAN STANLEY FRN 22-070532	Activités financières et d'assurance	2.70	Etats-Unis
3/8 AXA LOG NOV26 REGS 15.11.2026	Activités financières et d'assurance	2.68	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ARVAL SERVICE 4,125 23-130426	Activités de services administratifs et de soutien	2.56	France
1% ARGENTA OCT26 REGS 13.10.2026	Activités financières et d'assurance	2.56	Belgique
1 7/8 BK IRELAND JUN26 05.06.2026	Activités financières et d'assurance	2.47	Irlande
P3 GROUP SARL 0.875 22-26 26/01A	Activités immobilières	2.43	Luxembourg
1/8 KBC GROUP SEP26 REGS 10.09.2026	Activités financières et d'assurance	2.41	Belgique
BANKIA SA 1.125% 12-NOV-2026	Activités financières et d'assurance	2.39	Espagne
RCI BANQUE SA 4.625% 02-OCT-2026	Activités financières et d'assurance	2.18	France
3%PROLOGIS JUN26 02.06.2026	Activités immobilières	2.15	Etats-Unis
2.386%FORD MOTOR FEB26 17.02.2026	Activités financières et d'assurance	2.13	Etats-Unis
BANK OF AMERICA FRN 22-271026	Activités financières et d'assurance	2.10	Etats-Unis
1/4 AT&T MAR26 04.03.2026	Information et communication	2.05	Etats-Unis
HARLEY-DAVIDSON 5,125 23-050426	Activités financières et d'assurance	1.86	Etats-Unis



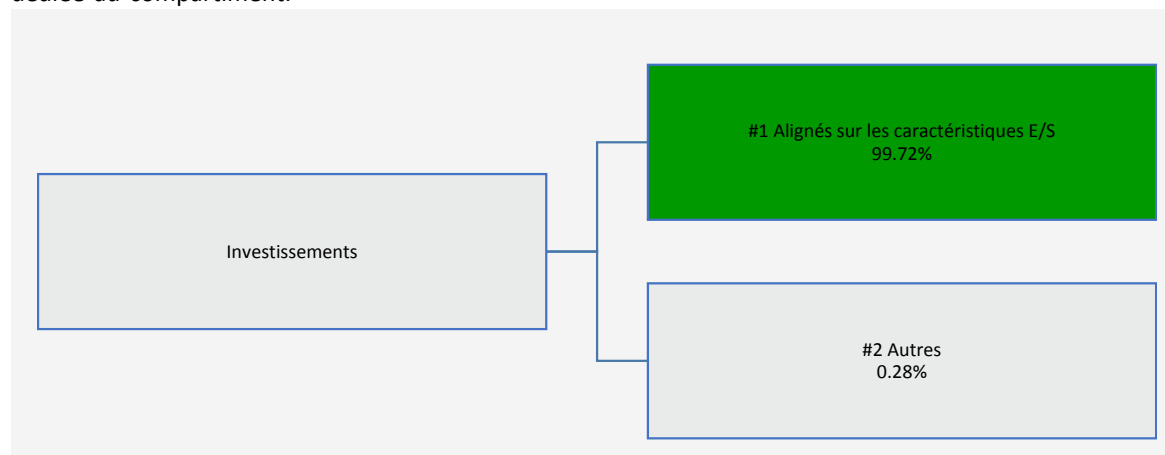
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.72% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	45.43
Activités immobilières	Activités immobilières	10.75
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	7.69
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6.81
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	3.79
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3.10
Information et communication	Services d'information	2.79
Information et communication	Télécommunications	2.05
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	2.01
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1.78
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	1.48
Industrie manufacturière	Industrie chimique	1.48
Autres activités de services	Autres services personnels	1.42
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1.41
Activités de services administratifs et de soutien	Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	1.37
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.08
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.02
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0.99
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0.86
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.85
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	0.84
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0.73
Liquidités	Liquidités	0.28



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

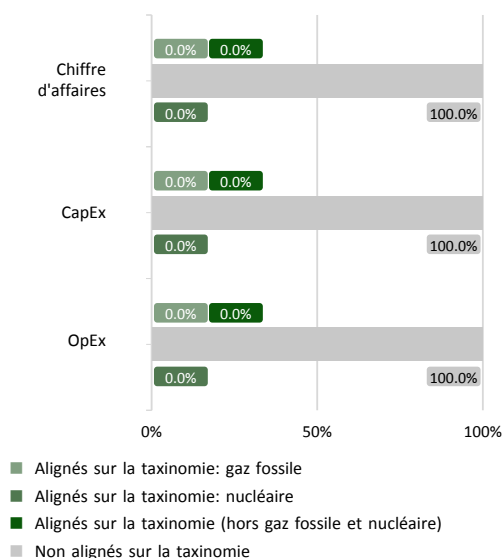
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

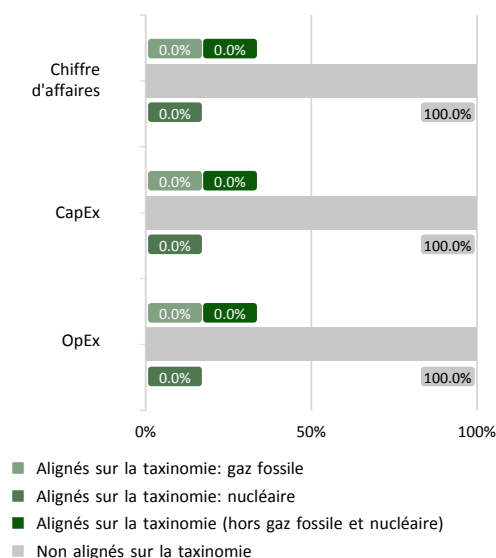
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Pas d'application



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.28% de liquidités.

Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique:
549300RHXDNMS7JGH745

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒	☐ Oui	☒ ☐	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses ESG de sévérité maximale autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	97.27%	93.38%	96.73%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).
 - Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.
 - c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>), a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.
 - d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).
- 2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.
 - b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.
 - c) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
4.5% SCHAEFFLER MAR30 28.03.2030	Industrie manufacturière	1.97	Allemagne
5 3/4SARENS FIN FEB27REGS 21.02.2027	Activités financières et d'assurance	1.74	Belgique

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
6.75% GOLDSTORY FEB30REGS 01.02.2030	Activités financières et d'assurance	1.66	France
NEXANS SA 4,125 24-290529	Industrie manufacturière	1.63	France
5 1/2W/AP TELEC JAN30REGS 15.01.2030	Activités financières et d'assurance	1.58	Pays-Bas
4.625% BELRON OCT29 15.10.2029	Activités financières et d'assurance	1.56	Royaume-Uni
7.75% OPTICS BIDCO JAN33 24.01.2033	Activités financières et d'assurance	1.54	Italie
5 1/4 VERISURE FEB29 REGS 15.02.2029	Activités de services administratifs et de soutien	1.53	Suède
3 1/2 TELENET MAR28 REGS 01.03.2028	Activités financières et d'assurance	1.53	Belgique
6.25%ASSEM CAV JUL30 REGS 01.07.2030	Construction	1.46	Suède
7.25% ACCOR PERP 11.10.2099	Hébergement et restauration	1.44	France
4.875% WEBUILD APR30 30.04.2030	Construction	1.44	Italie
5.375% TECHEM VERW 29REGS 15.07.2029	Activités financières et d'assurance	1.44	Allemagne
5.5% CMA CGM JUL29 15.07.2029	Transports et entreposage	1.43	France
6% AFFLELOU JUL29 REGS 25.07.2029	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1.40	France

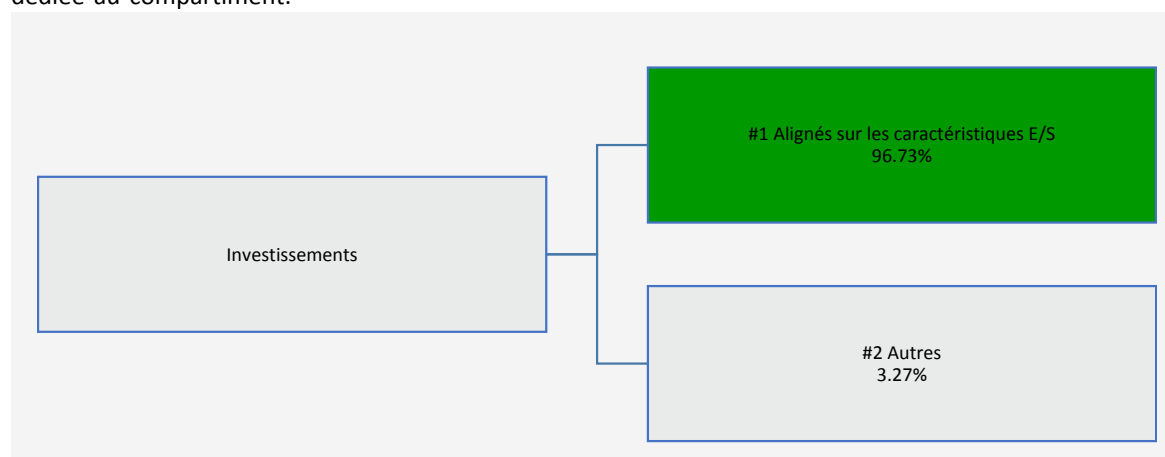


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 96.73% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	37.11
Information et communication	Télécommunications	10.48
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	5.92
Transports et entreposage	Transports par eau	4.12
Hébergement et restauration	Hébergement	3.19
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	3.17
Activités de services administratifs et de soutien	Enquêtes et sécurité	2.99
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	2.42
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	2.28
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.99
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	1.96
Construction	Génie civil	1.81
Industrie manufacturière	Industrie chimique	1.63
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1.59
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.47
Construction	Travaux de construction spécialisés	1.46
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	1.42
Information et communication	Services d'information	1.33
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1.30
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	1.19
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1.19
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	1.17

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0.89
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.80
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0.63
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0.57
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.39
Agriculture, sylviculture et pêche	Culture et production animale, chasse et services annexes	0.36
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0.36
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0.35
Industrie manufacturière	Fabrication de meubles	0.34
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.29
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.26
Hébergement et restauration	Restauration	0.17
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.12
Dérivés	Dérivés	-0.01
Liquidités	Liquidités	3.28



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

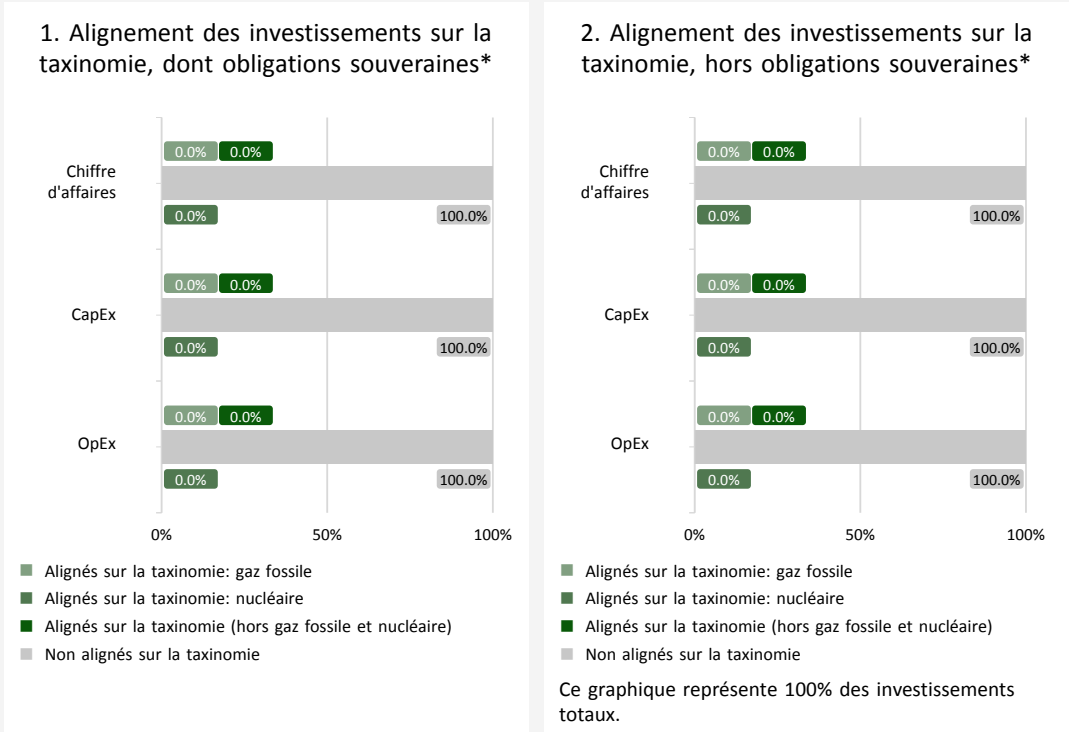
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 3.28% de liquidités et -0.01% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM

Identifiant d'entité juridique:
549300U2IHEFSZPGWH97

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒	☐ Oui	☒ ☐	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses d'une gravité maximale autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	96.16%	98.87%	98.72%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.
 - c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>), a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.
 - d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).
- 2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.
 - b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.
 - c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
4.75% TEREOS APR27 REGS 30.04.2027	Industrie manufacturière	4.48	France
2% DUFY ONE FEB27 15.02.2027	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	3.74	Suisse

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
2 1/2 VOLVO CAR OCT27 07.10.2027	Industrie manufacturière	3.65	Suède
3 5/8 GRUENENTHAL 26 REGS 15.11.2026	Industrie manufacturière	3.54	Allemagne
3 1/2 TELENET MAR28 REGS 01.03.2028	Activités financières et d'assurance	3.26	Belgique
1 3/4 IQVIA MAR26 15.03.2026	Information et communication	3.19	Etats-Unis
6.5%PAPREC HLD NOV27 REGS 17.11.2027	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2.99	France
3 1/4 VERISURE FEB27 REGS 15.02.2027	Activités de services administratifs et de soutien	2.93	Suède
LORCA TELECOM BONDCO 4.000% 18-SEP-2027	Activités financières et d'assurance	2.68	Espagne
COTY INC 3.875% 15-APR- 2026	Industrie manufacturière	2.66	Etats-Unis
2 3/4 SCHAEFFLER 25 REGS 12.10.2025	Industrie manufacturière	2.64	Allemagne
SPCM SA 2,00 20-010226	Industrie manufacturière	2.62	France
SOFTBANK CORP 5.000% 15- APR-2028	Information et communication	2.44	Japon
4 1/2 LOXAM FEB27 15.02.2027	Activités de services administratifs et de soutien	2.41	France
MATTERHORN TELECOM 3,125 19-150926	Activités financières et d'assurance	2.35	Luxembourg



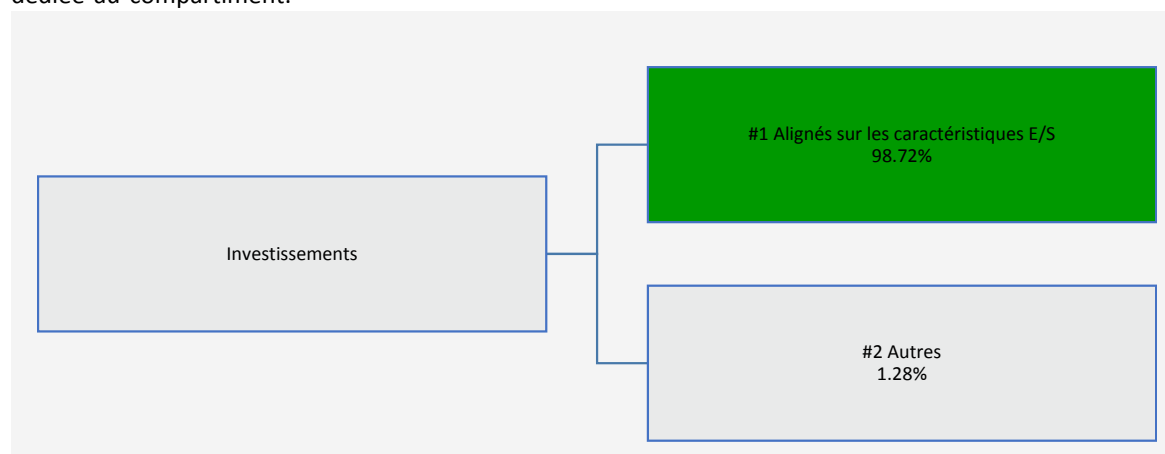
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.72% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	26.72
Information et communication	Télécommunications	12.36
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	8.72
Industrie manufacturière	Industrie chimique	5.28
Activités de services administratifs et de soutien	Enquêtes et sécurité	4.65
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	4.48
Information et communication	Services d'information	4.35
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3.99
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	3.74
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	3.65
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	2.99
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	2.99
Autres activités de services	Autres services personnels	2.38
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	2.32
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1.83
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1.69
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.52
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	1.43
Industrie manufacturière	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1.17
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0.62
Hébergement et restauration	Restauration	0.59
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.56
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0.38

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.30
Liquidités	Liquidités	1.28



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

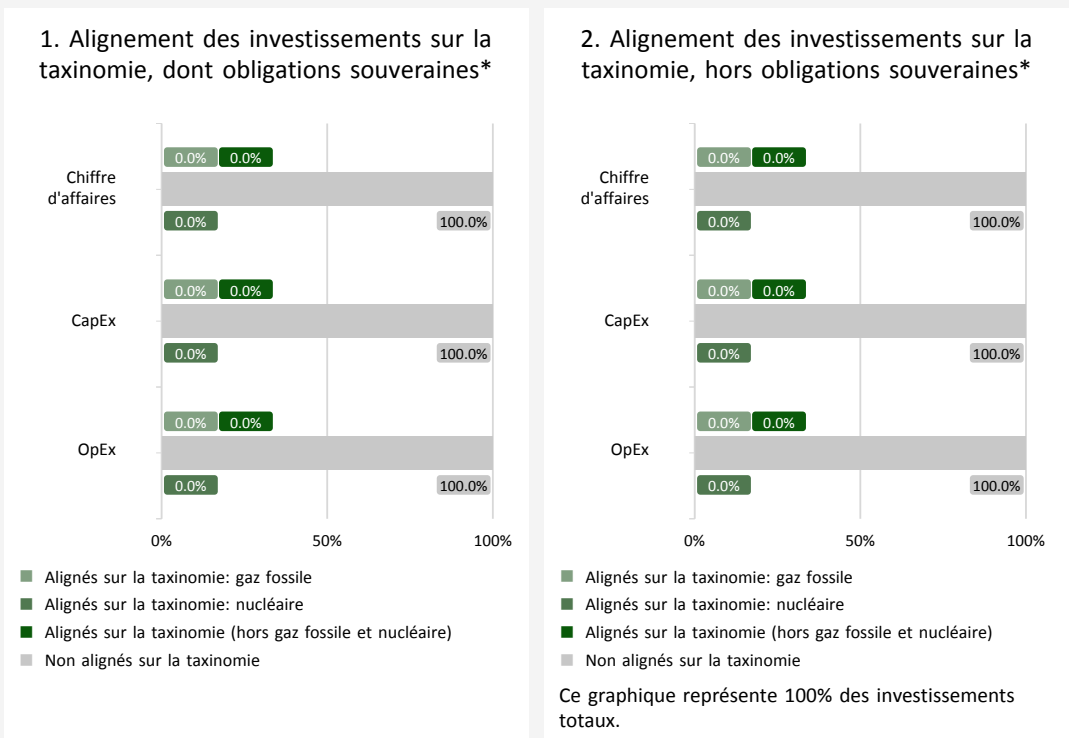
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 1.28% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR IMPACT CORPORATE 2028

Identifiant d'entité juridique:
391200QMXDOK3MZWYI54

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui		☐ ☐ ☐ Non	
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 81.76%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☒	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 17.37%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au cours de la Période de Référence allant du lancement du fonds 31/05/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a visé à générer un impact environnemental et/ou social positif, en investissant dans des sociétés contribuant par leurs produits et services aux thèmes d'impact durables définis par le Gestionnaire. Le compartiment a également visé à faire progresser les sociétés sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Par le biais de la majorité de ses investissements, il vise à avoir un impact positif sur des thèmes d'impact durables, notamment (mais ne se limitant pas à) : les sources d'énergies durables et renouvelables, l'efficacité énergétique, les solutions de décarbonation, les solutions écologiques pour les processus manufacturiers, les transports durables, l'agriculture responsable, les solutions de nutrition durables, l'éducation et la formation, la santé et le bien-être. Ainsi l'univers d'investissement est ciblé : le portefeuille s'est concentré sur les sociétés à contribution nette positive (telle que définie dans le prospectus), c'est-à-dire sur les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent de manière significative et positive aux thèmes d'impact durables tels que définis par le Gestionnaire.

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- une proportion de 99.13% de sociétés à impact (en pourcentage de l'actif du portefeuille) contribuant positivement à un ou plusieurs thèmes d'impact durable tels que définis par le Gestionnaire.

De plus, afin de renforcer la contribution au financement des 17 objectifs durables définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans leur ensemble et le principe de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement environnemental (au titre de la Taxinomie de l'UE ou pas) et/ou social, le Compartiment a également réalisé sur la période de référence :

- une contribution nette positive au niveau de l'ensemble du portefeuille aux ODD c'est-à-dire le résultat d'impact basé sur une moyenne pondérée sur l'ensemble des émetteurs investis au niveau du portefeuille global et en termes de contribution nette sur l'ensemble des 17 ODD est positif.

Les autres indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable par le Compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes en termes d'exposition à des sociétés investies à certaines activités et comportements controversés, ainsi, sur la période de référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs suivants :

- a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs jugés non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;
- b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs impliqués dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)) ;
- c. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale ;
- d. Toutes les sociétés investies ont une contribution positive significative aux thèmes d'impact durables définis par le gestionnaire et constitutifs du cadre thématique d'impact durable du Gestionnaire (selon la méthodologie définie dans le prospectus).

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	99.13%

● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :
 - o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et/ou sociaux) ;

o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

Niveau portefeuille global :

- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux objectifs de développement durable (ODD) afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).
- Une contribution nette positive au niveau de l'ensemble du portefeuille aux ODD c'est-à-dire le résultat d'impact basé sur une moyenne pondérée sur l'ensemble des émetteurs investis au niveau du portefeuille global et en termes de contribution nette sur l'ensemble des 17 ODD est positif, tenant compte les investissements en obligations d'impact et alignés à la taxinomie.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, consommation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

d) le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement et de manière positive aux thèmes d'impact durable environnementaux du Gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable environnementaux du gestionnaire.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les activités controversées ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière positive aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> (Sustainable and Responsible Investments Policy) et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE> (TCFD Report).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles.

Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, consommation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

d) le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement et de manière positive aux thèmes d'impact durable environnementaux du Gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable environnementaux du gestionnaire.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les activités controversées ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière positive aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> (Sustainable and Responsible Investments Policy) et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE> (TCFD Report).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HEMSO TREASURY OYJ 0.000% 19-JAN-2028	Activités financières et d'assurance	3.93	Suède
TENNET HOLDING BV 1,375 18-050628	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3.41	Pays-Bas
5/8 HOWOGE NOV28 REGS 01.11.2028	Santé humaine et action sociale	3.24	Allemagne
3/8 RED ELECTRICA JUL28 24.07.2028	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.83	Espagne
LIETUVOS ENERGIJA UAB 1.875% 10-JUL-2028	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.81	Lituanie
STEDIN HOLDING NV 1.375% 19-SEP-2028	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.78	Pays-Bas
5.5% PRAEMIA HEALTH SEP28 19.09.2028	Activités immobilières	2.75	France
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30- SEP-2027	Activités financières et d'assurance	2.63	Danemark
PRYSMIAN SPA 3,625 24- 281128	Industrie manufacturière	2.57	Italie
ORSTED AS 2.250% 14-JUN- 2028	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.51	Danemark

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1 3/4 ACEA MAY28 23.05.2028	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.49	Italie
1 1/2 VESTIDA FIN MAY27 24.05.2027	Activités financières et d'assurance	2.48	Pays-Bas
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 1.000% 13-APR-2028	Activités financières et d'assurance	2.47	Suède
CIE SAINT-GOBAIN 1,875 18- 210928	Industrie manufacturière	2.47	France
WABTEC TRANSPORT 1,25 21- 031227	Activités financières et d'assurance	2.42	Etats-Unis

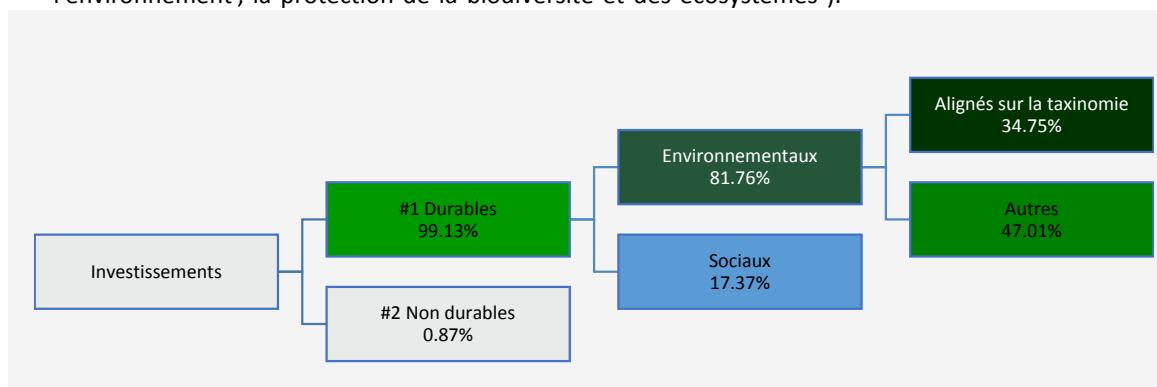


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 99.13% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») sont :

- des sociétés à impact (telles que définies dans le prospectus), c'est-à-dire des sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent de manière significative et positive aux thèmes d'impact durables tels que définis par le Gestionnaire, d'ordre environnemental.
- des sociétés à impact (telles que définies dans le prospectus), c'est-à-dire des sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent de manière significative et positive aux thèmes d'impact durables tels que définis par le Gestionnaire, d'ordre social.
- des sociétés alignées à un des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de l'eau et des ressources marines; la transition à une économie circulaire; la prévention de la pollution de l'environnement; la protection de la biodiversité et des écosystèmes).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	32.16
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	26.86
Activités immobilières	Activités immobilières	9.06
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	5.21
Construction	Génie civil	4.02
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	3.79
Santé humaine et action sociale	Action sociale sans hébergement	3.24
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	2.47
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2.11
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1.97
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	1.95
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1.92
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte et traitement des eaux usées	1.50
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	1.47
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	1.40
Liquidités	Liquidités	0.87



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 34.75% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 34.61% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 1.95% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0.9% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.42% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0.57% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

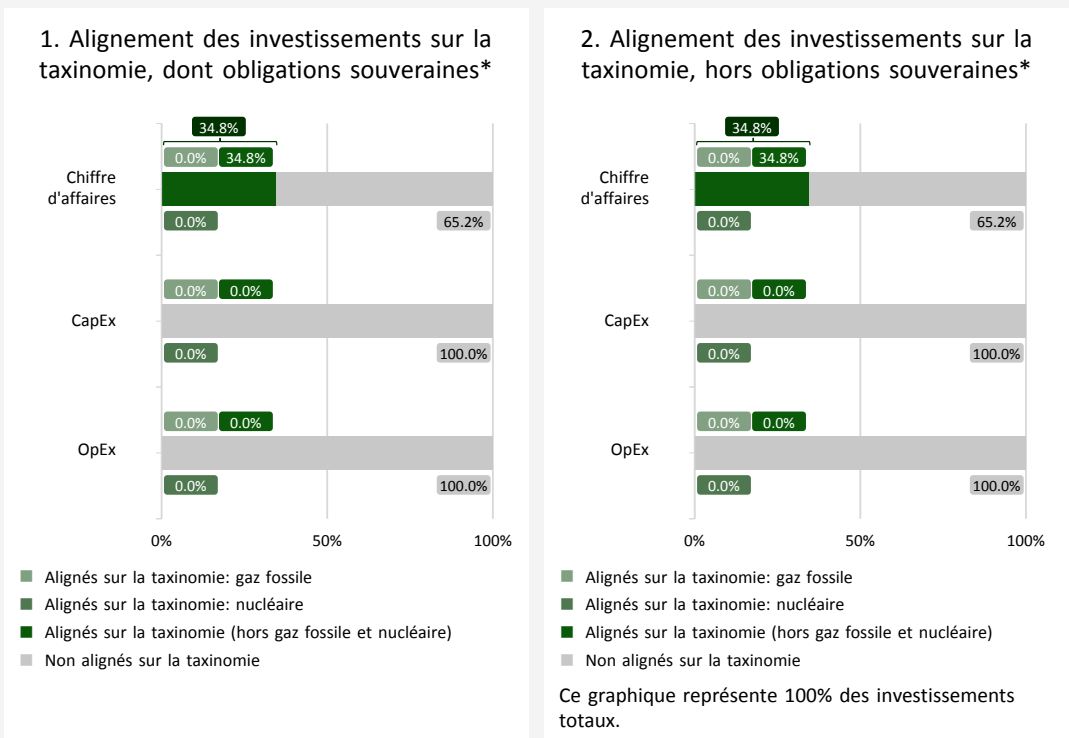
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Activités transitoires : 1.76%
Activités habilitantes : 18.45%

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 47.01% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie).

Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires (ou alternativement en pourcentage de leurs dépenses d'investissements, ou sur la base d'autres indicateurs mesurant l'activité économique des sociétés), aux thèmes d'impact durables du Gestionnaire qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 17.37% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une Taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée.

En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité et la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires (ou alternativement en pourcentage de leurs dépenses d'investissements, ou sur la base d'autres indicateurs mesurant l'activité économique des sociétés), aux thèmes d'impact durables du Gestionnaire qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités ;
- Instruments dérivés ;
- Organismes de placement collectif .

Sur la Période de Référence, à des fins de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 0.87% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.87% de liquidités et à 0% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

- Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été mis en oeuvre sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »): Les sociétés doivent être en conformité avec les principes constitutifs du Pacte Mondial (droits de l'Homme, droit du travail, lutte contre la corruption et protection de l'environnement), avec les Principes directeurs des Nations-Unies, avec les instruments OIT (ILO), avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et avec les conventions et traités sous-jacents. Le Gestionnaire a utilisé la recherche ESG spécifique d'agences de notations extra-financières pour déterminer si une société est en conformité ou non avec ces normes.
- Ensuite, les entreprises impliquées dans les activités exclues par la politique d'activités controversées du Gestionnaire au-delà des seuils d'exclusions prévus par cette politique, ont été écartées: La politique d'exclusion des activités controversées définie par le Gestionnaire (accessible via le site <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)) couvre plusieurs secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable, ou non. Pour chacun de ces secteurs et activités économiques, la politique d'exclusion des activités controversées définit les critères et seuils d'exclusions. Les sociétés impliquées dans ces secteurs et activités controversées et répondant aux critères d'exclusion formulés dans la politique ont été exclues du portefeuille d'investissement.
- Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Ensuite, sur base annuelle, tout investissement en portefeuille fait l'objet d'une analyse d'impact thématique durable: le Gestionnaire analyse l'alignement des sociétés avec les thèmes d'impact durable Environnementaux et Sociaux définis par le Gestionnaire. Pour chaque émetteur, l'analyse mesure le degré d'alignement positif ou négatif des activités des sociétés en termes de produits et services avec les thèmes d'impact durable. Seules les sociétés dont les produits et services sont alignés positivement et de manière significative à un ou plusieurs thème (s) d'impact durable sont éligibles à l'investissement. A l'issue de cette analyse d'impact thématique durable, les sociétés dont les produits et services ne sont pas alignés positivement et de manière significative à un ou plusieurs thème (s) d'impact durable, sont donc exclues du portefeuille d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR INFLATION LINKED

Identifiant d'entité juridique:
391200BNS4QDFDHVPP76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à exclure les pays qui ne respectent pas un minimum de requis démocratiques.
- à appliquer systématiquement une politique d'obligations d'impact telles que les obligations vertes et sociales.

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs ne respectant pas un minimum de requis démocratiques.

b) Le pourcentage des obligations d'impact ("Green, Social & Sustainability bonds") en portefeuille a été supérieur à celui du benchmark. Sur la Période de Référence, le pourcentage des obligations d'impact ("Green, Social & Sustainability bonds") en portefeuille a été de 4.76% alors que celui du benchmark était de 1.14%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	99.74%	99.72%	99.32%

Période de référence	2022	2023	2024
Non-respect du minimum démocratique	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Obligations d'impact	Compartiment : 2.70% Benchmark : 0.82%	Compartiment : 3.87% Benchmark : 1.22%	Compartiment : 4.76% Benchmark : 1.14%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui sont applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs. Les résultats des scores de durabilité des pays ont été discutés avec les pays concernés selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.
- Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Sur la Période de Référence, un dialogue a été engagé sur les résultats des scores de durabilité avec certains pays selon la politique d'engagement du gestionnaire (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.

Le détail des dialogues engagés avec les pays comme avec les entreprises fait l'objet d'un rapport annuel publié au premier trimestre 2025 sur le site de DPAM (<https://www.dpaminvestments.com>).

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
0.7% OAT INFL JUL30 25.07.2030	Administration publique	13.29	France
1/2 DEUTSCHLAND INFL 30 15.04.2030	Administration publique	9.99	Allemagne
2.93305% ITALY INFL SEP35 15.09.2035	Administration publique	6.76	Italie
1 1/4 BTP INFL SEP32 15.09.2032	Administration publique	6.74	Italie
0.118% GERMANY INFL APR33 15.04.2033	Administration publique	6.05	Allemagne

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
0.1% BFT INFL MAR29 01.03.2029	Administration publique	5.12	France
2.55% ITALY INFL SEP41 15.09.2041	Administration publique	4.86	Italie
1%SPAIN NOV30 STRP INFL 30.11.2030	Administration publique	4.84	Espagne
0.115% BTF INFL JUL38 25.07.2038	Administration publique	4.76	France
1/2 BFT 250529 25.05.2029	Administration publique	4.73	France
0.67911% SPAIN NOV27 INFL 30.11.2027	Administration publique	4.57	Espagne
0.714056% SPAIN NOV33 30.11.2033	Administration publique	4.45	Espagne
0.1%DEUTSCHLAND INFLAPR46 15.04.2046	Administration publique	3.55	Allemagne
FRTR 0.1 07/25/31	Administration publique	3.41	France
1.8% OAT INFL/IDX 07/40 25.07.2040	Administration publique	2.25	France



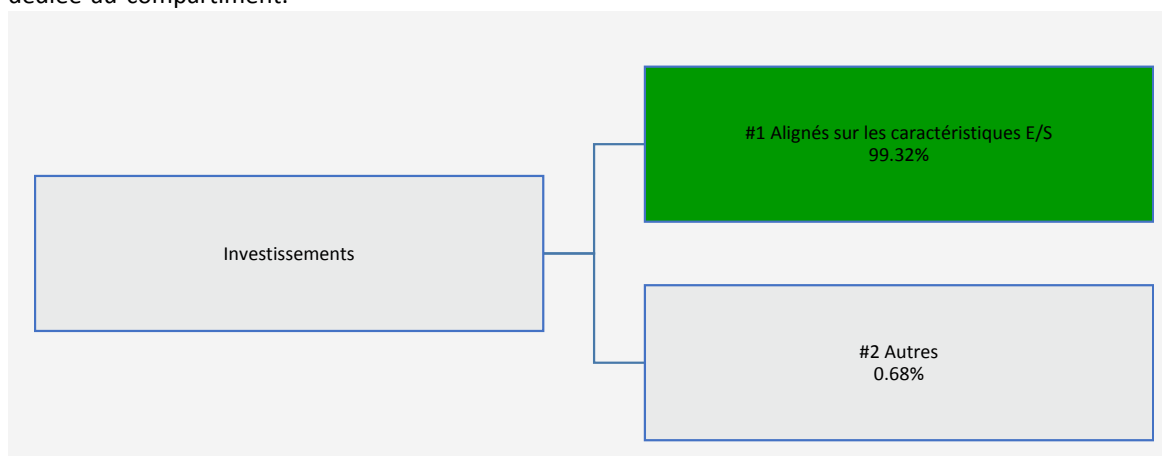
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.32% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	99.33
Dérivés	Dérivés	0.07
Liquidités	Liquidités	0.61



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

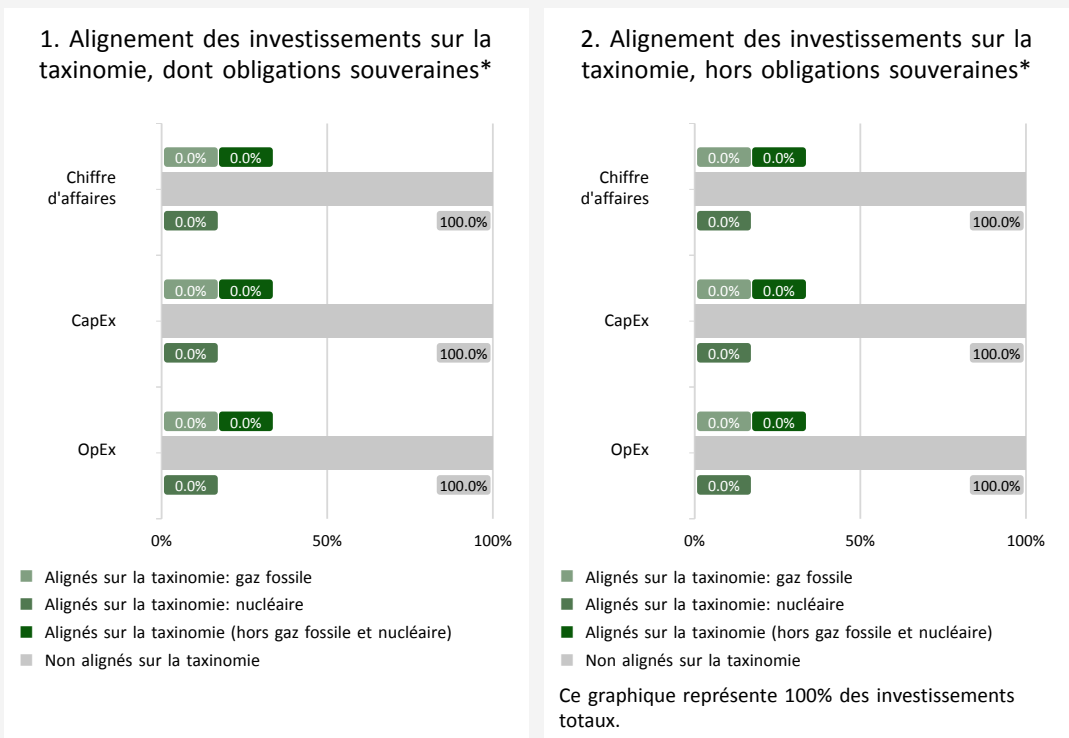
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.61% de liquidités et 0.07% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Le Compartiment n'a pas investi dans les pays considérés comme ne répondant pas à un minimum de requis démocratiques.

Politique d'obligations d'impact : le pourcentage des obligations d'impact (« Green, Social & Sustainability bonds ») en portefeuille a été supérieur à celui de l'univers d'investissement de l'indice de Référence.

Pour déterminer si un pays ne respecte pas ce minimum de requis le Gestionnaire a appliqué une méthodologie qui est principalement basée sur les classifications du International NGO Freedom House (« pas libre ») et The Economist Intelligence Unit (« régime autoritaire »). La liste des pays a été revue semestriellement et fournie à la gestion via les systèmes de gestion de sorte qu'elle n'a pas pu donner d'ordre de transaction sur les papiers émis par ces pays exclus.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
5493000Q6B37KU22O573

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65.35% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales ;

d) La partie corporate du portefeuille a été plus exposée aux émetteurs ayant un objectif scientifique ou équivalent que la partie corporate de l'indice de référence.

e) Le Compartiment a démontré un profil ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'univers de référence, calculé sur une période glissante de trois ans : 65.14 (fonds) contre 63.02 (Benchmark) (au 31.12.2024) ;

f) L'intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2, 3 GHG intensity) du portefeuille a été inférieure d'au moins 15% à celle de l'indice de référence : 839.71 (fonds) contre 896.85 (Benchmark) (au 31.12.2024) ;

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Investissement Durable	97.89%	89.38%	65.35%
Investissement Environnemental	51.67%	73.80%	n/a
Investissement Social	68.08%	12.15%	12.10%
Autres investissement Environnemental	46.31%	67.45%	46.12%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 62.91 Benchmark : 62.36	Compartiment : 77.88 Benchmark : 64.49	Compartiment : 79.23 Benchmark : 67.98
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 59.20 Benchmark : 58.50	Compartiment : 62.38 Benchmark : 59.91	Compartiment : 65.14 Benchmark : 63.02
Indicateur de durabilité f.	n/a	n/a	Compartiment : 839.71 Benchmark : 896.85

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables. Les objectifs des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser étaient d'investir dans les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») environnementaux ou sociaux, définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) (tels que par exemple des produits et services de santé, des services liés à l'éducation, des solutions d'économies et d'accès à l'eau, de solutions d'efficacité énergétique, ou encore des services permettant la digitalisation, des services de mobilité durable, etc) et/ou (b) des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds') via :

- des sociétés alignées à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes);
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'ordre environnemental;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social; et
- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive* sur l'ensemble des ODD.

* La contribution nette positive est la différence entre les contributions positives et négatives d'impact et se calcule au niveau de la société investie et au niveau du portefeuille global. Sur base du cadre de référence des ODD, la contribution nette positive tient compte d'une part (1) de la mesure dans laquelle les produits et services de la société investie contribuent à la réalisation des ODD et d'autre part (2) des impacts négatifs liés à leurs activités tout au long de la chaîne de valeurs.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 65.35% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 7.13% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE;
- 46.12% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre environnemental;
- 12.1% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social; et
- 68.63% du portefeuille global du Compartiment a été investi dans des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :
 - o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et/ou sociaux).
 - o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).
- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux objectifs de développement durable (ODD) afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau portefeuille global :

- Une règle de minimum 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD. Lors de la Période de Référence, 68.63% des actifs ont été alignés avec la taxinomie de l'UE, investi dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a exclu les sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, et donc a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ou de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles.

Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement de best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
3 5/8 NETFLIX JUN30 REGS 15.06.2030	Information et communication	0.65	Etats-Unis
TELEPERFORMANCE 5,75 23-221131	Activités de services administratifs et de soutien	0.57	France

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EUROFINS SCIENTIFIC 4,00 22-060729	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.55	Luxembourg
BUREAU VERITAS SA 3,50 24-220536	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.54	France
AIB GROUP PLC 5,75 22-160229	Activités financières et d'assurance	0.54	Irlande
2.875%ANHEUSER APR32 REGS 02.04.2032	Industrie manufacturière	0.53	Belgique
1 1/8 HEIMSTADEN JAN26 21.01.2026	Activités immobilières	0.52	Suède
AT&T INC 4,30 23-181134	Information et communication	0.51	Etats-Unis
WABTEC TRANSPORT 1,25 21-031227	Activités financières et d'assurance	0.50	Etats-Unis
1.3% BAXTER INTL MAY29 15.05.2029	Industrie manufacturière	0.49	Etats-Unis
SUEZ 5,00 22-031132	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.46	France
ACEA 3,875 23-240131	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.45	Italie
NE PROPERTY BV 2.0 22-30 20/01A	Activités financières et d'assurance	0.45	Roumanie
IHG FINANCE LLC 4,375 23-281129	Activités financières et d'assurance	0.45	Royaume-Uni
TELEFONICA EMIS 4,183 23-211133	Activités financières et d'assurance	0.44	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

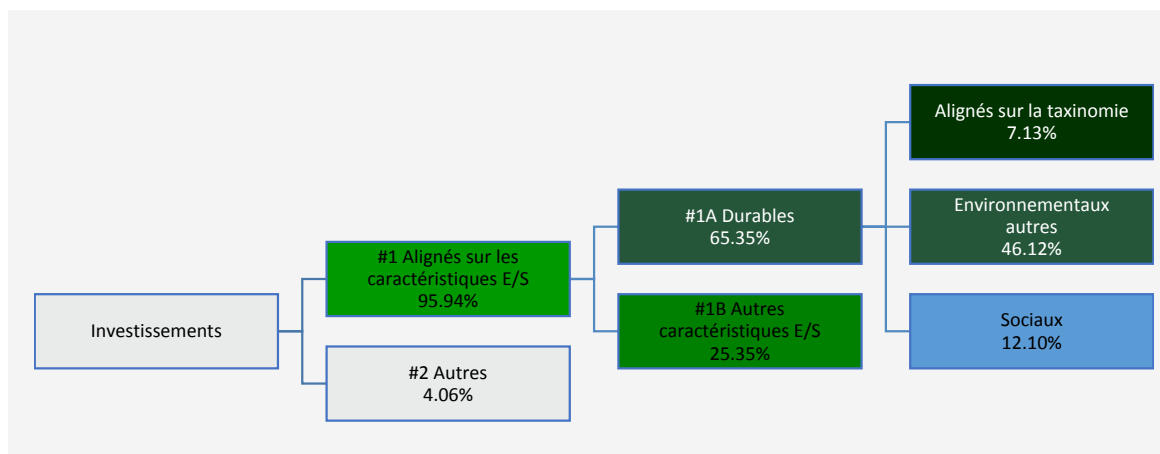
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 95.94% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 65.35% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »)

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	41.81
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	8.69
Activités immobilières	Activités immobilières	6.57
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	5.14
Information et communication	Télécommunications	4.64
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3.26
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2.22
Industrie manufacturière	Industrie chimique	1.70
Construction	Génie civil	1.67
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1.64
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.59
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.43
Information et communication	Services d'information	1.27
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.21

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.01
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1.01
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0.89
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.87
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte et traitement des eaux usées	0.76
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	0.75
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.75
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.71
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.69
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.60
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	0.58
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.55
Information et communication	Édition	0.44
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.39
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	0.39
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0.38
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0.33
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	0.27
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.24
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	0.24
Activités de services administratifs et de soutien	Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	0.22
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	0.18
Santé humaine et action sociale	Action sociale sans hébergement	0.17
Hébergement et restauration	Hébergement	0.17
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0.17
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités juridiques et comptables	0.16

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Hébergement et restauration	Restauration	0.11
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0.10
Dérivés	Dérivés	-0.12
Liquidités	Liquidités	4.18



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, le Gestionnaire s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.13% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 8.89% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0.46% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0.15% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.13% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0.04% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

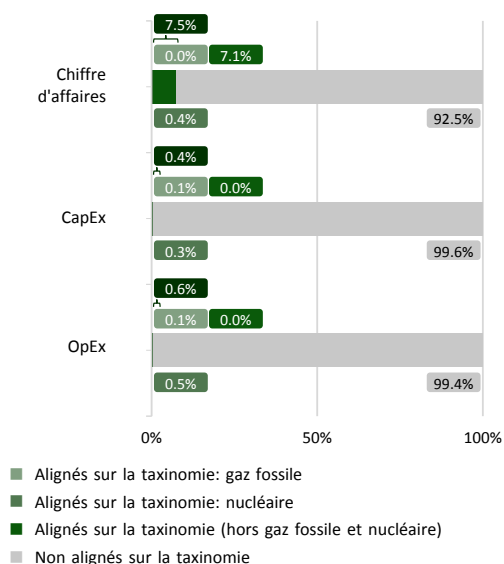
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

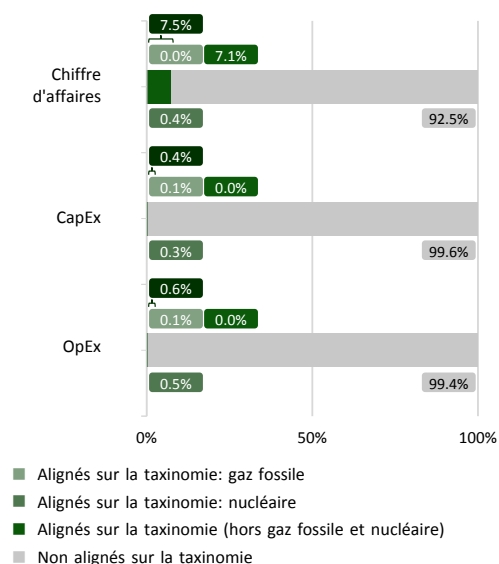
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Activités transitoires : 1.6%
Activités habilitantes : 4.28%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2022 - 31 décembre 2022	5.36%
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	6.35%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	7.13%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 46.12% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 12.1% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité, la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 4.18% de liquidités et -0.12% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'activités controversées de DPAM ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Ensuite, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best-in-class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion (25% des scores les plus bas ont été écartés par secteur de la liste éligible).

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux ODD des Nations Unies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS EUR SHORT TERM

Identifiant d'entité juridique:
222100JJ1687Q7ON5459

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses d'une gravité maximale autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	99.05%	99.60%	99.01%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).
 - Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.
 - c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.
 - d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).
- 2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.
 - b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.
 - c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PROSUS N.V. 1,207 22-190126	Information et communication	5.53	Chine
LOGICOR FINANCING SARL 1.500% 13-JUL-2026	Activités financières et d'assurance	5.51	Luxembourg

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1.8% INTL FLAVORS SEP26 25.09.2026	Industrie manufacturière	5.49	Etats-Unis
3/8 AXA LOG NOV26 REGS 15.11.2026	Activités financières et d'assurance	5.31	Luxembourg
INTESA SANPAOLO 4,00 23- 190526	Activités financières et d'assurance	2.90	Italie
BOOKING HOLDINGS 4,00 22- 151126	Activités de services administratifs et de soutien	2.87	Etats-Unis
ORANO SA 3,375 19-230426	Industries extractives	2.86	France
MORGAN STANLEY FRN 22- 070532	Activités financières et d'assurance	2.82	Etats-Unis
2 5/8 SPIE JUN26 18.06.2026	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2.82	France
2 1/4 WPC APR26 09.04.2026	Activités financières et d'assurance	2.81	Etats-Unis
1%CEPSA FIN FEB25 16.02.2025	Activités financières et d'assurance	2.80	Espagne
1 3/8 VONOVIA JAN26 REGS 28.01.2026	Activités immobilières	2.78	Allemagne
2 1/4TAKEDA PHARMA26 REGS 21.11.2026	Industrie manufacturière	2.77	Japon
MICHELIN 0,875 18-030925	Industrie manufacturière	2.76	France
1 1/8 ST GOBAIN MAR26 23.03.2026	Industrie manufacturière	2.76	France



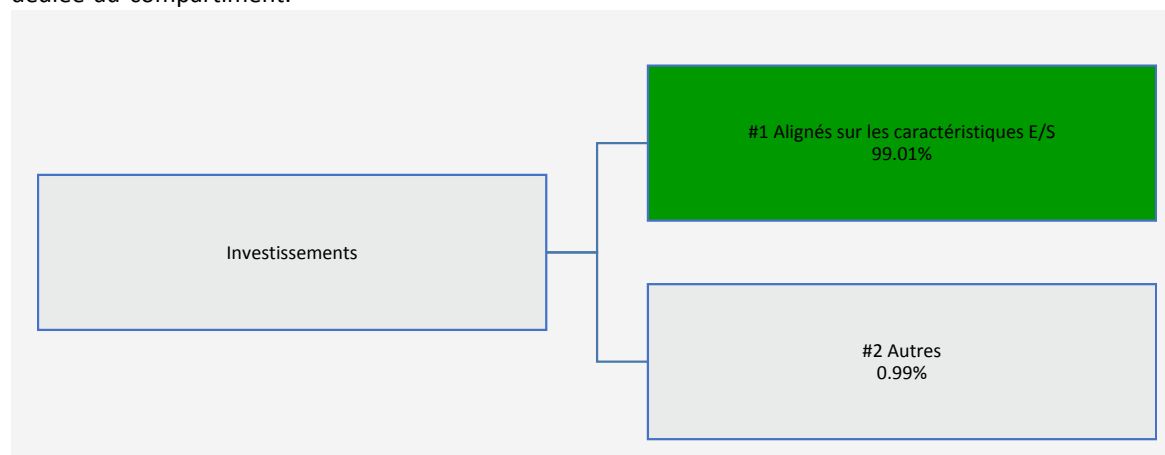
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.01% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	46.31
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	8.33
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	8.23
Information et communication	Services d'information	5.53
Information et communication	Télécommunications	5.49
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	2.87
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	2.86
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	2.82
Activités immobilières	Activités immobilières	2.78
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	2.77
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2.76
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	2.76
Construction	Génie civil	2.76
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2.74
Liquidités	Liquidités	0.99



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

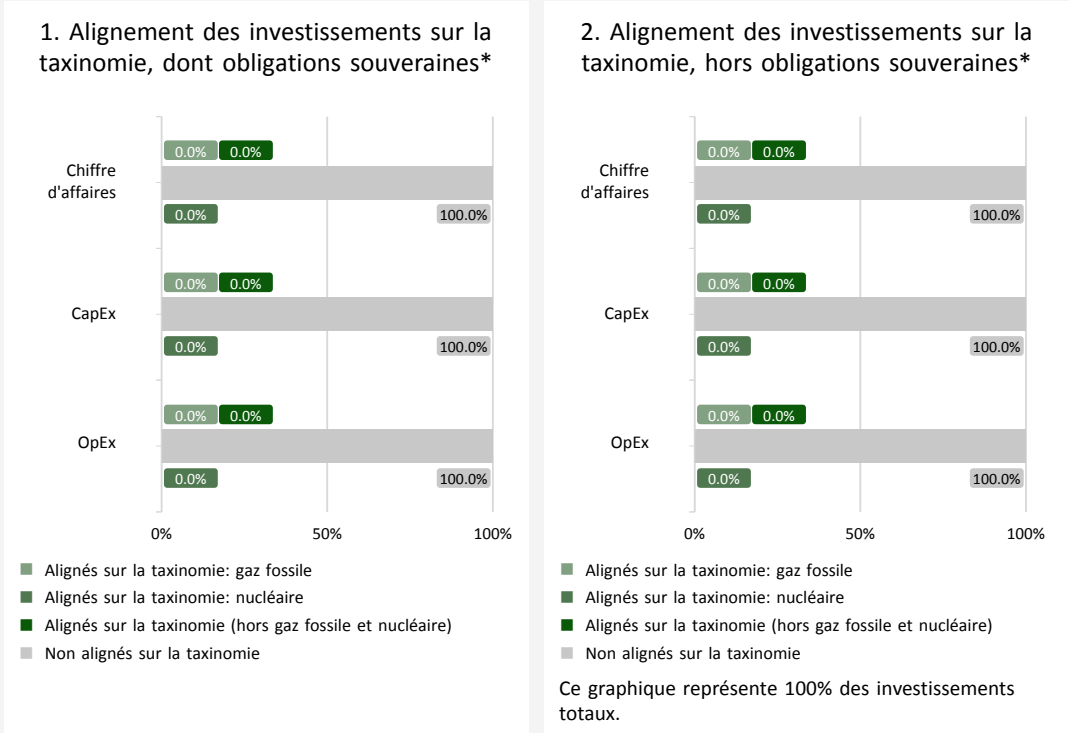
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.99% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL

Identifiant d'entité juridique:
391200NTFVF0HX852F74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☐ Oui	● ○ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à exclure les pays qui ne respectent pas un minimum de requis démocratiques.
- à appliquer systématiquement une politique d'obligations d'impact telles que les obligations vertes et sociales.

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs ne respectant pas un minimum de requis démocratiques.

b) Le pourcentage des obligations d'impact ("Green, Social & Sustainability bonds") en portefeuille a été supérieur à celui du benchmark. Sur la Période de Référence, le pourcentage des obligations d'impact ("Green, Social & Sustainability bonds") en portefeuille a été de 5.47% alors que celui du benchmark était de 1.35%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	96.84%	99.08%	98.78%

Période de référence	2022	2023	2024
Non-respect du minimum démocratique	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Obligations d'impact	Compartiment : 7.37% Benchmark : 0.78%	Compartiment : 9.57% Benchmark : 1.09%	Compartiment : 5.47% Benchmark : 1.35%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui sont applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs. Les résultats des scores de durabilité des pays ont été discutés avec les pays concernés selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.
- Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Les pays qui n'ont pas satisfait aux exigences démocratiques minimales ont été exclus. Le modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Sur la Période de Référence, un dialogue a été engagé sur les résultats des scores de durabilité avec certains pays selon la politique d'engagement du gestionnaire via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement Policy).

Le détail des dialogues engagés avec les pays comme avec les entreprises fait l'objet d'un rapport annuel publié au premier trimestre 2025 sur le site de DPAM (<https://www.dpaminvestments.com>).

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
US TREASURY NOTES 3.875% 31-DEC-2027	Administration publique	11.60	Etats-Unis
US TREASURY N/B 4.000% 31-JAN-2031	Administration publique	10.53	Etats-Unis
2 7/8 US TR NTS 32 C2032 15.05.2032	Administration publique	5.98	Etats-Unis
USA T NOTES B 2.25 17-27 15/02S	Administration publique	5.43	Etats-Unis
US TREASURY BONDS 2.375% 15-FEB-2042	Administration publique	5.15	Etats-Unis

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
US TREASURY NOTES 4.000% 29-FEB-2028	Administration publique	4.10	Etats-Unis
3 1/4 CONFEDERATION JUN27 27.06.2027	Administration publique	3.70	Suisse
1% GERMANY MAY38 15.05.2038	Administration publique	3.52	Allemagne
3.75% SLOVAKIA MAR34 06.03.2034	Administration publique	3.36	Slovaquie
2% US TREAS FEB50 15.02.2050	Administration publique	2.65	Etats-Unis
7/8 UK TREAS GILT JUL33 31.07.2033	Administration publique	2.63	Royaume-Uni
GOVERNMENT OF AUSTRIA 0.0% 20-OCT-2028	Administration publique	2.42	Autriche
CANADA (GOVERNMENT OF) 2.25% 01/06/2029	Administration publique	2.29	Canada
AUSTRALIA 1,00 20-211131	Administration publique	2.21	Australie
AUSTRALIAN I/L 0.75% 21/11/2027	Administration publique	1.94	Australie



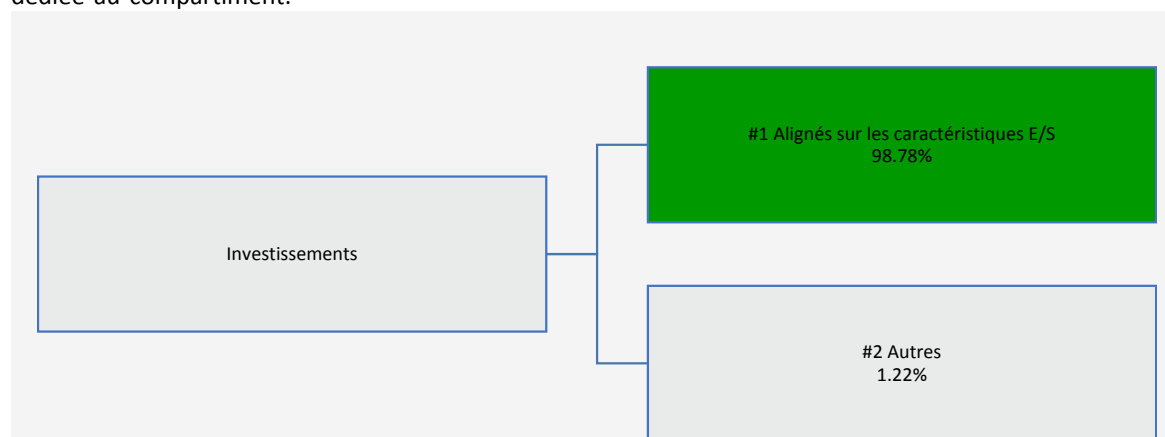
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.78% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	97.38
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1.41
Dérivés	Dérivés	-0.10
Liquidités	Liquidités	1.32



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

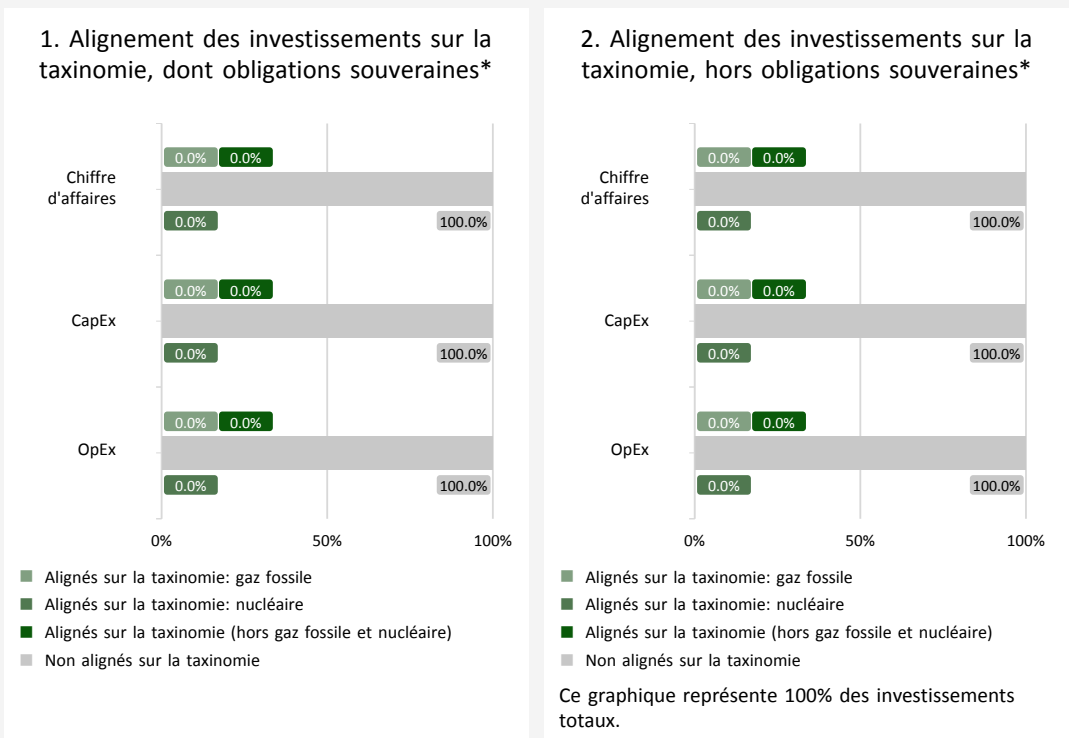
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 1.32% de liquidités et -0.1% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Le Compartiment n'a pas investi dans les pays considérés comme ne répondant pas à un minimum de requis démocratiques.

Pour déterminer si un pays ne respecte pas ce minimum de requis le Gestionnaire a appliqué une méthodologie qui est principalement basée sur les classifications du International NGO Freedom House (« pas libre ») et The Economist Intelligence Unit (« régime autoritaire »). La liste des pays a été revue semestriellement et fournie à la gestion via les systèmes de gestion de sorte qu'elle n'a pas pu donner d'ordre de transaction sur les papiers émis par ces pays exclus.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Pas d'application
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Pas d'application
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Pas d'application
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Pas d'application

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
549300C4MM2N96C6QG79

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ Oui		☐ ☐ Non	
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 61.96%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 38.04%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
☐		☐	ayant un objectif social



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Au cours de la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a investi dans des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et la promotion du bien-être de leurs générations présente et future. En combinant une sélection rigoureuse des Etats avec une politique d'engagement formelle et systématique et en priorisant les obligations d'impact (obligations vertes et équivalentes) reconnues, le Compartiment a investi dans les Etats les plus engagés ou démontrant les meilleurs efforts en matière de développement durable.

L'objectif de développement durable a été poursuivi par :

- Un screening ESG rigoureux, sur base d'un modèle propriétaire de durabilité des Etats aligné avec les Objectifs de Développement Durable.
- La promotion des meilleures pratiques et meilleurs efforts ; en définissant des règles d'éligibilité sur base du classement ESG.
- L'engagement formel et systématique avec les émetteurs
- L'investissement dans des titres d'impact (obligations vertes et similaires).

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment a investi uniquement dans les 50% des pays de l'OCDE les mieux classés selon le modèle propriétaire de durabilité des pays exclusivement ;
- Le Compartiment a engagé un dialogue avec les émetteurs investis selon l'approche décrite dans sa Politique d'Engagement du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE> (Engagement Policy)) ;
- Le Compartiment a privilégié les instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables. Le portefeuille a été exposé à 25.04% dans ce type d'instruments en fin de période de référence.

Ainsi, sur la période de référence, le compartiment a également réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

a. Le Compartiment a exclus les pays qui ne respectent pas un minimum de démocratie conforme à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activity Policy)).

b. Le Compartiment a exclus les pays qui ne respectent pas les Traités Internationaux, et reconnus comme tels par les organisations internationales principales tel que conforme à la politique d'activités controversées du Gestionnaire ;

c. Le Compartiment a démontré un score démocratique moyen pondéré supérieur au score démocratique moyen pondéré de l'univers de référence (constitué des pays membres de l'OCDE) : 94.88 (fonds) contre 86.91 (univers de référence) (au 31/12/2024) ;

d. Le Compartiment a démontré une intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de son univers de référence (constitué des pays membres de l'OCDE) selon la définition des normes techniques réglementaires : 383.9 tCO2e/\$PIB bn (fonds) contre 418.37 tCO2e/\$PIB bn (benchmark) (au 31.12.2024).

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 100% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 0% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE ;
- 61.96% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE ;
- 38.04% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux ;

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Investissement Durable	94.11%	100.00%	100%
Investissement Environnemental	66.20%	62.39%	61.96%
Investissement Social	78.29%	37.61%	38.04%
Autres investissement Environnemental	66.20%	62.39%	61.96%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 95.00 Benchmark : 87.00	Compartiment : 94.67 Benchmark : 87.17	Compartiment : 94.88 Benchmark : 86.91

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 384.15 Benchmark : n/a	Compartiment : 350.63 Benchmark : 401.95	Compartiment : 383.9 Benchmark : 418.37

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

- L'exclusion des émetteurs ne répondant pas à un minimum démocratique.
- L'analyse de durabilité des pays afin d'identifier ceux qui démontrent le plus grand engagement en matière de développement durable sur les question de gouvernance, d'environnement et sociales mais aussi ceux qui montrent une volonté de progresser sur ces sujets ; le classement des pays résultant est à la base des règles d'investissement c'est-à-dire uniquement dans les 50% des pays de l'OCDE les mieux classés selon le modèle propriétaire de durabilité des pays exclusivement la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement.
- Un processus d'engagement avec les pays investis, conformément à sa politique d'engagement (Engagement Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable pour les investissements en souverains.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288, applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1/2DENMARK NOV29 15.11.2029	Administration publique	3.29%	Danemark
UNITED KINGDOM GILT 4.250% 31-JUL-2034	Administration publique	3.22%	Royaume-Uni
GOVERNMENT OF SPAIN 3.5% 31-MAY-2029	Administration publique	3.13%	Espagne
NEW ZEALAND (GOVERNMENT OF) 4.5% 15/04/2027	Administration publique	2.91%	Nouvelle-Zélande
EIB 3,875 23-150328	Activités extra-territoriales	2.77%	Supranational
3/4 OEST FEB28 20.02.2028	Administration publique	2.76%	Autriche
KFW 3,75 23-150228	Activités financières et d'assurance	2.35%	Allemagne
7/8 UK TREAS GILT JUL33 31.07.2033	Administration publique	2.34%	Royaume-Uni
EIB 3,75 23-140233	Activités extra-territoriales	2.29%	Supranational
NEW ZEALAND (GOVERNMENT OF) 0.250% 15-MAY-2028	Administration publique	2.26%	Nouvelle-Zélande
GOVERNMENT OF AUSTRIA 2.9% 23-MAY-2029	Administration publique	2.24%	Autriche
3% FINLAND SEP33 15.09.2033	Administration publique	2.21%	Finlande
DENMARK (KINGDOM OF) 0.000% 15-NOV-2031	Administration publique	1.92%	Danemark
1 3/4 OAT JUN39 25.06.2039	Administration publique	1.90%	France

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1% CANADA GOVT JUN27 01.06.2027	Administration publique	1.85%	Canada



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

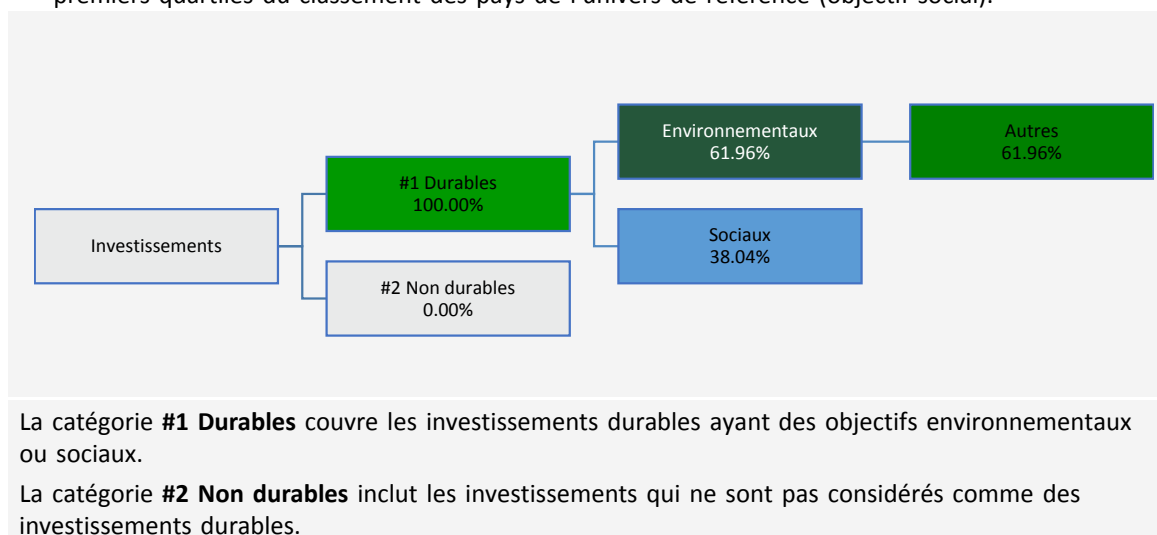
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 100% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») :

- qui visent des Etats soucieux du respect des droits fondamentaux (droit humain, droit du travail, droits démocratiques, etc.), de la protection de leur capital environnemental et de la promotion du bien-être de leurs générations présente et future
- qui visent un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie européenne, de par leur positionnement plus avancé sur les questions d'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions ou
- qui visent un objectif social, de par leur positionnement plus avancé sur les questions relatives à la répartition des richesses, la population et son bien-être, les soins de santé, l'éducation et l'innovation.

Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade suivante :

- instruments d'impact tels que les émissions vertes et durables
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension environnementale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif environnemental)
- les obligations émises par un Etat dont le score sur la dimension sociale est inclus dans les trois premiers quartiles du classement des pays de l'univers de référence (objectif social).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	85.48%
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	9.83%

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	3.85%
Dérivés	Dérivés	-0.17%
Liquidités	Liquidités	1.02%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A ce jour, la Taxinomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxinomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

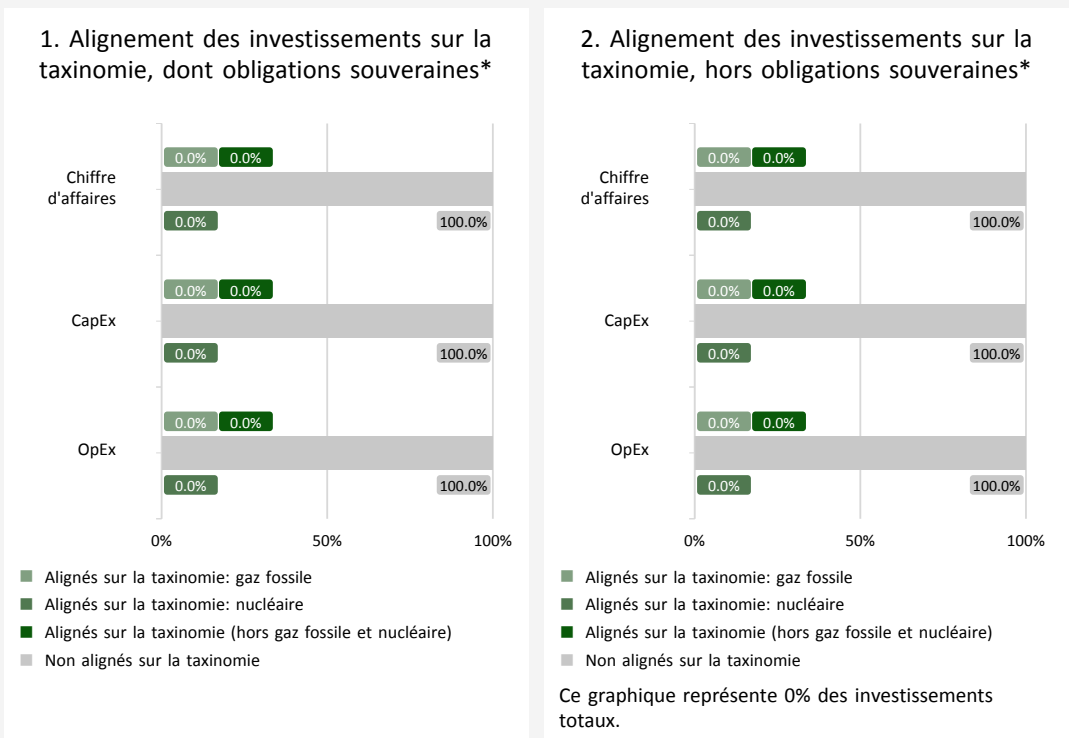
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 61.96% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension environnementale, le modèle propriétaire tient compte de l'efficacité énergétique, le changement climatique, la biodiversité et les émissions des pays. Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif environnemental. Les scores de la composante Environnement du modèle du Gestionnaire permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement (en arrondissant le nombre de pays éligibles) ne défendent pas d'objectif environnemental. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 38.04% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le modèle propriétaire de durabilité repose sur les dimensions environnementales, sociales et gouvernementales. Sur la dimension sociale, le modèle propriétaire de durabilité des pays tient compte d'une part des générations actuelles (répartition des richesses, population, soins de santé) et des générations futures (éducation et innovation). Ainsi, en investissant dans les pays les mieux classés sur cette dimension, le Compartiment vise un objectif social. De même, les scores de la composante Sociale (c'est-à-dire les générations présentes et futures du modèle propriétaire) permettent de classer les pays états membres de manière décroissante. Les pays du dernier quartile du classement ne défendent pas d'objectif social. De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses objectifs environnementaux et/ou sociaux ;
- Emetteurs couverts par la recherche ESG étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 0% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 1.02% de liquidités et à -0.17% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

Sur une base semestrielle, un screening normatif a été établi sur base du respect des minimums démocratiques en excluant les pays non libres selon Freedom House et autoritaires selon l'indice de démocratie publié par l'Economist Intelligence Unit.

Sur une base semestrielle, l'univers éligible a fait l'objet d'un classement dit best-in-class sur base du modèle de durabilité pays de manière à investir uniquement dans les 50% des pays de l'OCDE les mieux classés selon le modèle propriétaire de durabilité des pays exclusivement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS HIGHER YIELD

Identifiant d'entité juridique:
549300D2LI8BDUNRVU85

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒	☐ Oui	☒ ☐	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	91.29%	97.20%	92.38%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

- 1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.
 - c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.
 - d) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).
- 2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.
 - b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.
 - c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
8 1/4 COSAN OVERSEAS PERP 05.11.2049	Industrie manufacturière	2.54%	Brésil
3 1/2 TELENET MAR28 REGS 01.03.2028	Activités financières et d'assurance	2.50%	Belgique

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AGEAS / FORTIS BANK SA/NV FLOATING RATE PERPETUAL	Activités financières et d'assurance	2.49%	Belgique
5.5% CMA CGM JUL29 15.07.2029	Transports et entreposage	2.09%	France
8 1/4 INDONESIA MAY36 15.05.2036	Administration publique	2.06%	Indonésie
7.888% GOLDSTORY FEB30 01.02.2030	Activités financières et d'assurance	1.97%	France
LOXAM SAS 5,75 19-150727	Activités de services administratifs et de soutien	1.95%	France
VZ VENDOR FIN 2,875 20-150129	Activités financières et d'assurance	1.80%	Pays-Bas
7.75% OPTICS BIDCO JAN33 24.01.2033	Activités financières et d'assurance	1.66%	Italie
IQVIA INC 2,25 19-150128	Information et communication	1.64%	Etats-Unis
6.75% TELEFONICA EUR PERP 07.09.2099	Activités financières et d'assurance	1.49%	Espagne
CARNIVAL CORPORATION 5.750% 15-JAN-2030	Transports et entreposage	1.46%	Etats-Unis
NORTH MACEDONIA 6,25 23-150227	Administration publique	1.43%	Macédoine
INTESA SANPAOLO FRN 17- PERPETUAL	Activités financières et d'assurance	1.42%	Italie
6.375% ACCORINVEST OCT29 15.10.2029	Hébergement et restauration	1.39%	Luxembourg

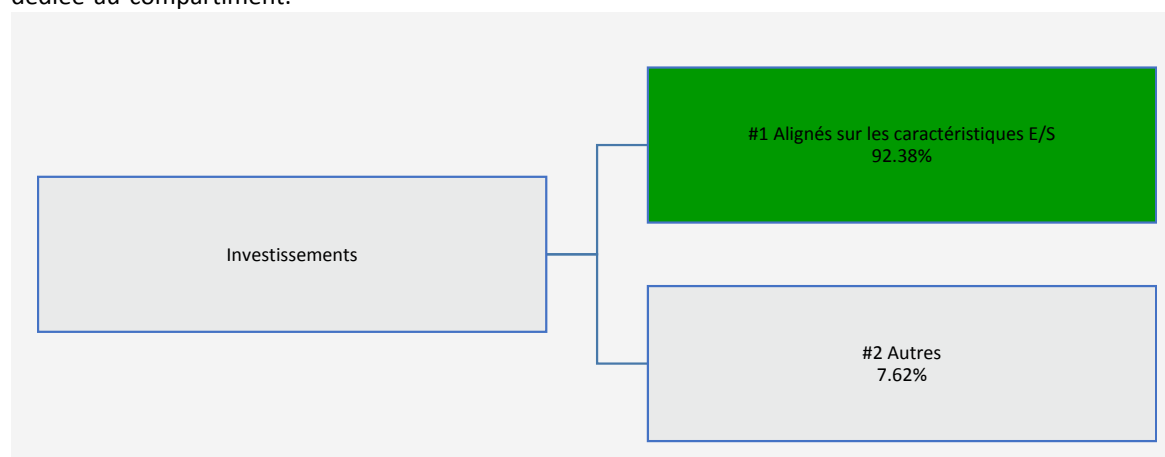


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 92.38% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	34.67%
Information et communication	Télécommunications	7.83%
Industrie manufacturière	Industrie chimique	6.21%
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	5.43%
Transports et entreposage	Transports par eau	4.21%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4.00%
Activités immobilières	Activités immobilières	3.87%
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	3.21%
Hébergement et restauration	Hébergement	3.14%
Information et communication	Services d'information	2.90%
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	2.57%
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.44%
Arts, spectacles et activités récréatives	Organisation de jeux de hasard et d'argent	1.38%
Construction	Génie civil	1.36%
Activités de services administratifs et de soutien	Enquêtes et sécurité	1.33%
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.28%
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1.27%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	1.25%
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1.25%
Hébergement et restauration	Restauration	1.25%
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	1.24%
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	0.67%
Industrie manufacturière	Fabrication de meubles	0.64%

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Liquidités	Liquidités	7.62%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

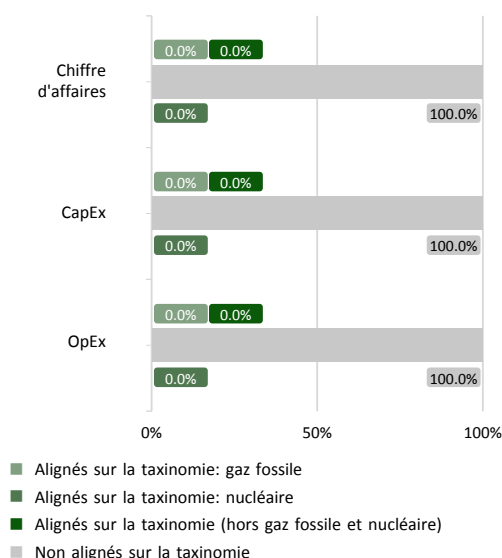
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

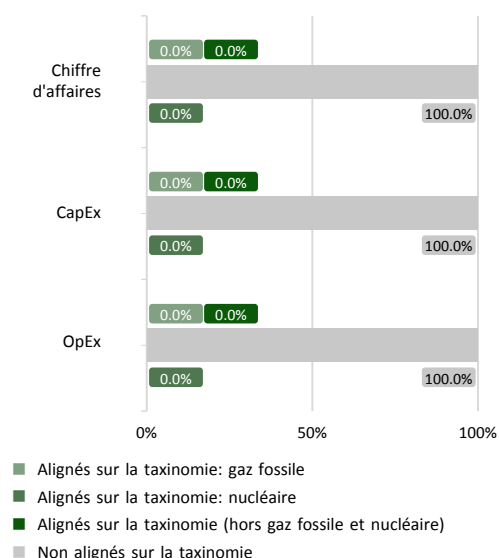
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Pas d'application



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 7.62% de liquidités et 0% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L BONDS UNIVERSALIS UNCONSTRAINED

Identifiant d'entité juridique:
5493006302LKO5WVEH19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒	☐ Oui	☒ ☐	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	97.64%	99.76%	98.03%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> (Sustainable and Responsible Investments Policy) et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE> (TCFD Report).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
5/8 US TREAS NOTE MAY30 15.05.2030	Administration publique	4.43	Etats-Unis
1.2% SPAIN OCT40 31.10.2040	Administration publique	3.64	Espagne
ROMANIA 6,625 22-270929	Administration publique	2.39	Roumanie
MEXICAN BONOS 8.500% 01-MAR-2029	Administration publique	2.11	Mexique
3.85% ITALY FEB35 REGS 01.02.2035	Administration publique	1.83	Italie
US TREASURY N/B 4.375% 15-MAY-2034	Administration publique	1.82	Etats-Unis
1 1/2 NEW ZEALAND MAY31 15.05.2031	Administration publique	1.58	Nouvelle-Zélande
0.6% ITALY AUG31 01.08.2031	Administration publique	1.55	Italie
7/8 BIRD MAY30 14.05.2030	Activités extra-territoriales	1.35	Supranational
TII 0 5/8 07/15/32 0.625% 15/07/2032	Administration publique	1.34	Etats-Unis
4.125% CHILE JUL34 05.07.2034	Administration publique	1.10	Chili
US TREASURY BONDS 4.000% 15-NOV-2042	Administration publique	1.06	Etats-Unis
TURKEY 5,875 24-210530	Administration publique	1.05	Turquie
UNITED KINGDOM 3.750% 29-JAN-2038	Administration publique	1.00	Royaume-Uni
4.5% UK TR GILT JUN28 07.06.2028	Administration publique	0.97	Royaume-Uni



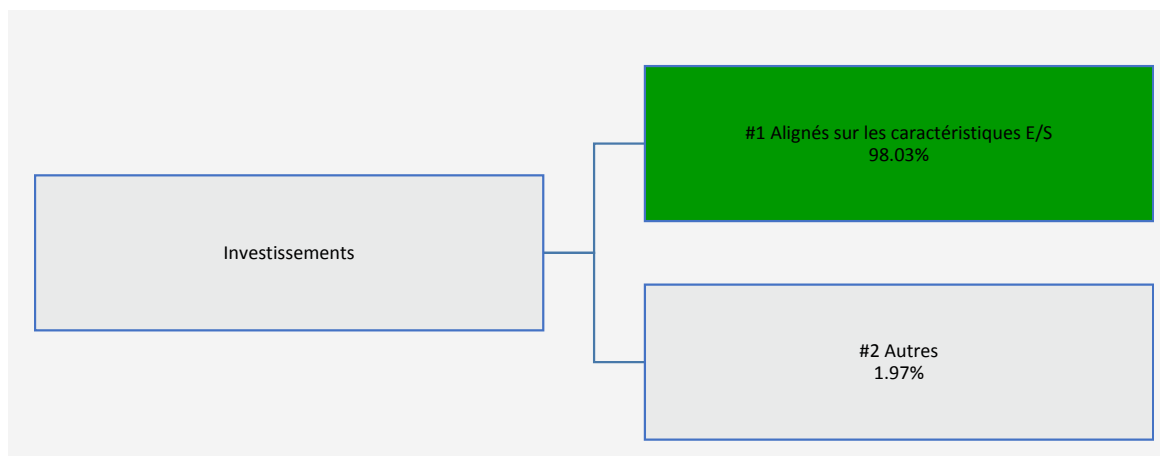
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.03% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	48.77
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	22.85
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6.23
Activités immobilières	Activités immobilières	2.98
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.52
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1.35
Information et communication	Télécommunications	1.20
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.12
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1.07
Industries extractives	Extraction d'hydrocarbures	0.92
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	0.88
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	0.79
Construction	Génie civil	0.76
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0.69
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.64
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	0.60
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	0.48

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	0.39
Hébergement et restauration	Hébergement	0.37
Autres activités de services	Autres services personnels	0.29
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0.27
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.27
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	0.25
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.24
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0.23
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	0.22
Industrie manufacturière	Industrie chimique	0.22
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.21
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.20
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0.20
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0.20
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.16
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte et traitement des eaux usées	0.14
Transports et entreposage	Transports aériens	0.11
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0.11
Information et communication	Services d'information	0.11
Liquidités	Liquidités	1.97



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à

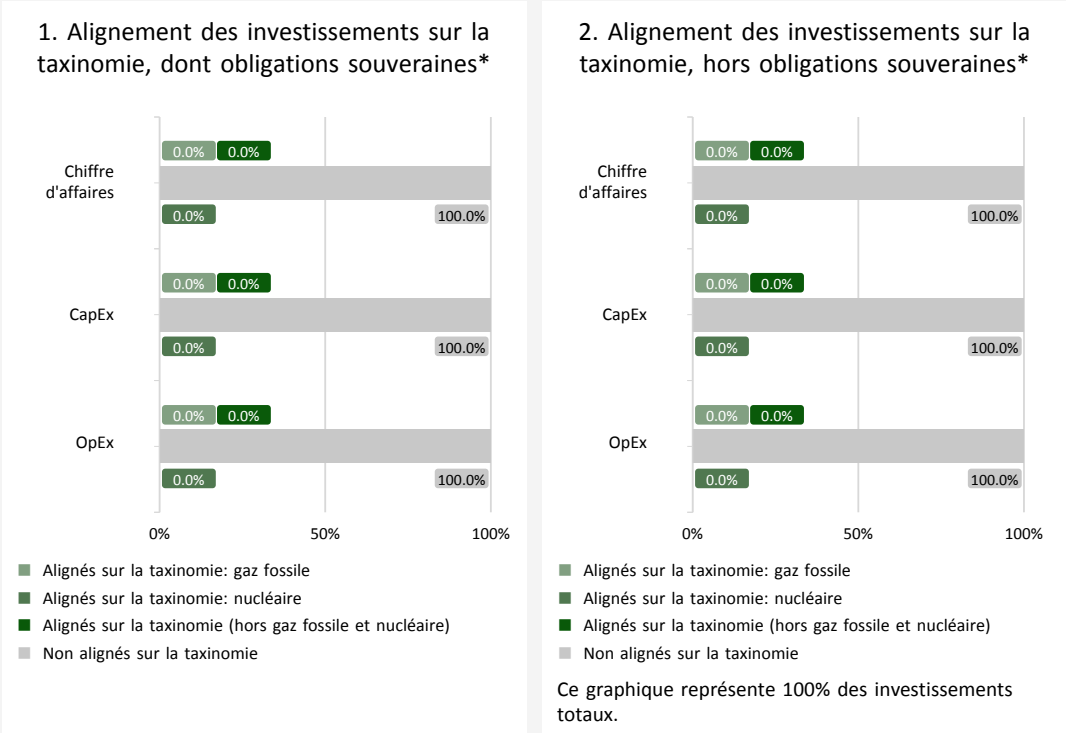
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Pas d'application

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités (à l'exclusion des bonds de trésorerie)
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 1.97% de liquidités et 0% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Identifiant d'entité juridique:
391200JWHOYQ2LEGMK32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 14/05/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés considérées comme non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées exclues selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés confrontées à des controverses ESG de sévérité maximale autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2024
Caractéristiques E/S	96.02%

Période de référence	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>)

De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/voting-activity-report-enBE>) et le rapport d'engagement (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO. ADR	Industrie manufacturière	7.83	Taiwan
FACEBOOK A	Information et communication	7.82	Etats-Unis
ALPHABET A	Information et communication	5.87	Etats-Unis
AMAZON COM	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	5.85	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Industrie manufacturière	5.74	Etats-Unis
MICROSOFT	Information et communication	4.84	Etats-Unis
VISA A	Activités de services administratifs et de soutien	4.48	Etats-Unis
ONTO INNOVATION INC	Industrie manufacturière	4.33	Etats-Unis
MARVELL TECHNOLOGY GROUP	Industrie manufacturière	4.30	Etats-Unis
ORACLE CORP	Information et communication	4.25	Etats-Unis
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	4.19	France
BROADCOM INC	Industrie manufacturière	2.87	Etats-Unis
ASM INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2.52	Pays-Bas
ASTERA LABS	Industrie manufacturière	2.11	Etats-Unis
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	2.09	Pays-Bas



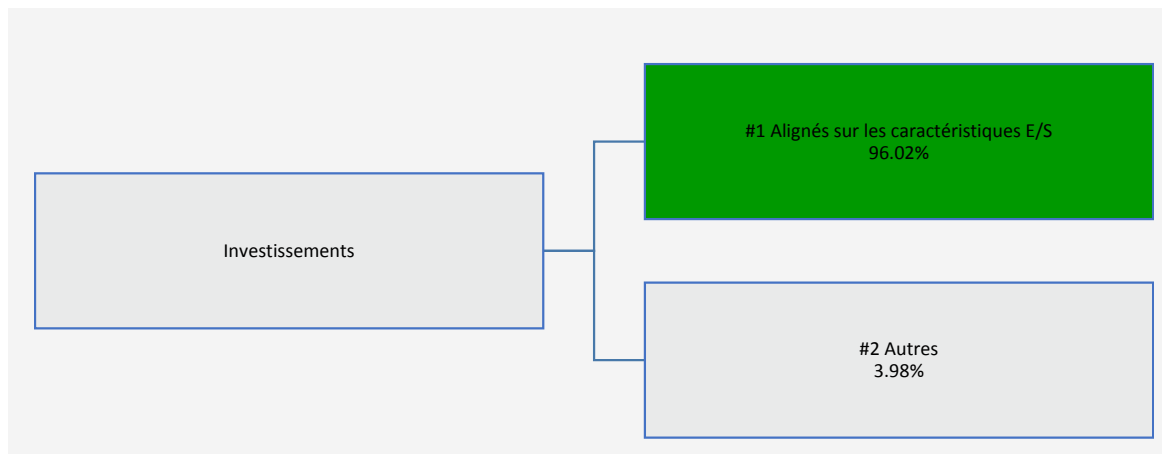
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 96.02% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	30.75
Information et communication	Édition	24.10
Information et communication	Services d'information	15.68
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	7.91
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	5.85
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	4.48
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	4.34
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	1.99
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	0.92
Liquidités	Liquidités	3.98



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

☐ Non

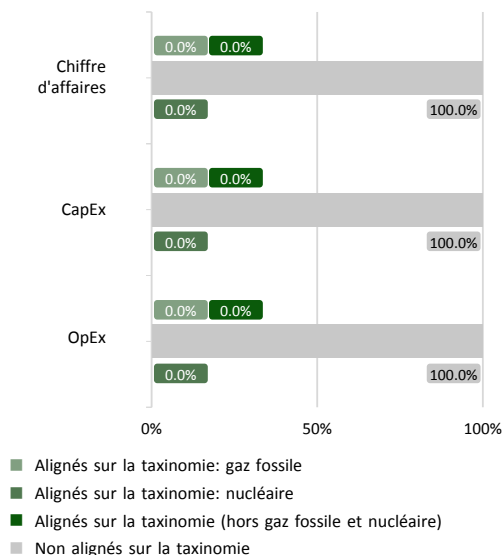
l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

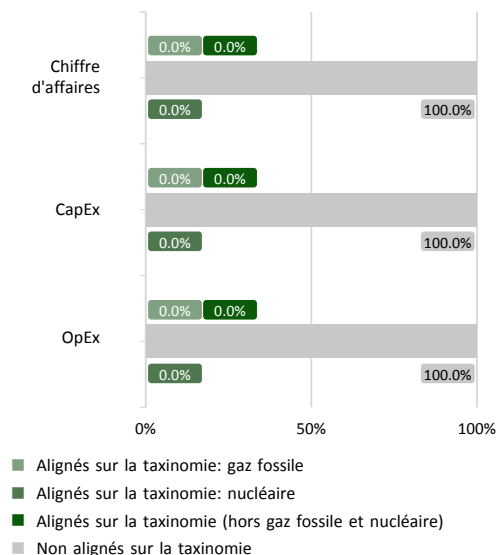
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Pas d'application

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 3.98% de liquidités et à 0% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

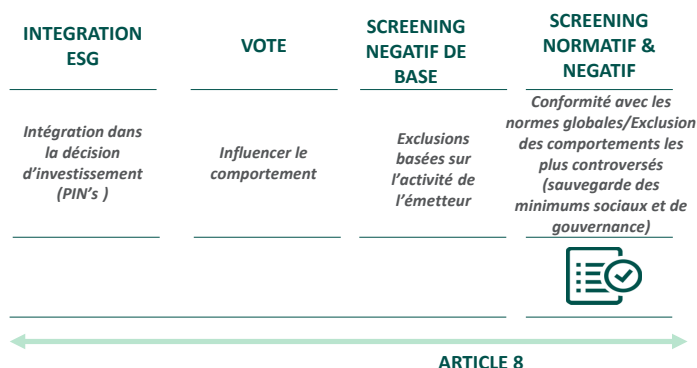
Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales ('Global Standards').

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES CONVICTION RESEARCH

Identifiant d'entité juridique:
549300K2SC8V3VLQR059

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

- b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par sa politique d'activités controversées ;
- c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	97.55%	97.82%	97.31%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les

facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UCB	Industrie manufacturière	4.97	Belgique

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4.59	Espagne
TOTAL ENERGIES	Industries extractives	4.45	France
ASTRAZENECA	Industrie manufacturière	4.30	Royaume-Uni
SAP AG	Information et communication	4.22	Allemagne
ROCHE HOLDING	Industrie manufacturière	3.96	Suisse
AIR LIQUIDE (PORT)	Industrie manufacturière	3.89	France
ANHEUSER BUSCH INBEV	Industrie manufacturière	3.75	Belgique
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	3.70	France
ORKLA ASA	Industrie manufacturière	3.69	Norvège
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	Information et communication	3.58	Royaume-Uni
BEAZLEY PLC	Activités financières et d'assurance	3.37	Royaume-Uni
EPIROC -A-	Industrie manufacturière	3.33	Suède
ATLAS COPCO A	Industrie manufacturière	3.31	Suède
ADIDAS NOM	Industrie manufacturière	3.29	Allemagne



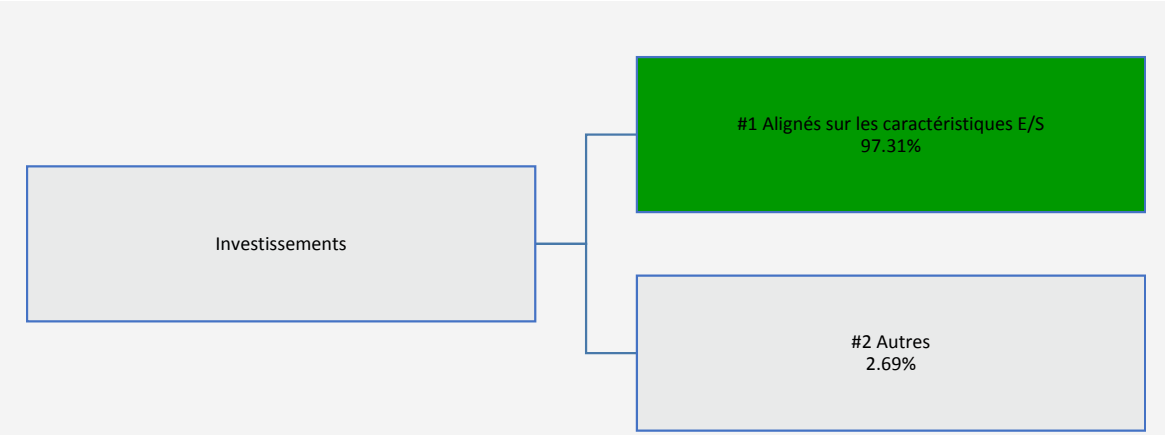
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 97.31% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au Compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	15.85
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	12.48
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	9.14
Information et communication	Télécommunications	6.14
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4.59
Industries extractives	Extraction d'hydrocarbures	4.45
Information et communication	Édition	4.22
Industrie manufacturière	Industrie chimique	3.89
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	3.75
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	3.70
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	3.69
Information et communication	Services d'information	3.58
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3.37
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	3.29
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	3.11
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	2.91
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.85
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2.28
Hébergement et restauration	Restauration	1.82
Transports et entreposage	Transports aériens	1.74
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	0.47
Liquidités	Liquidités	2.69



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

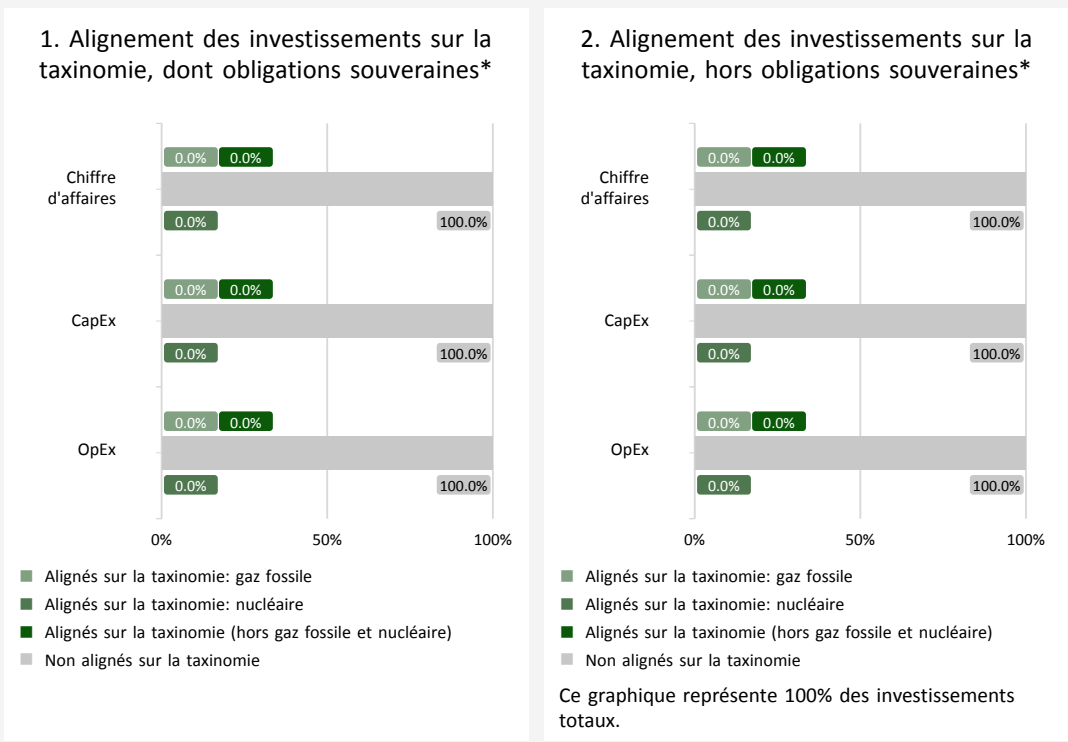
intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Pas d'application

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- OPC qui ne promeuvent pas des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou qui n'ont pas un objectif d'investissement durable du Règlement 2019/2088
- OPC qui ne sont pas soumis au Règlement 2019/2088
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 2.69% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

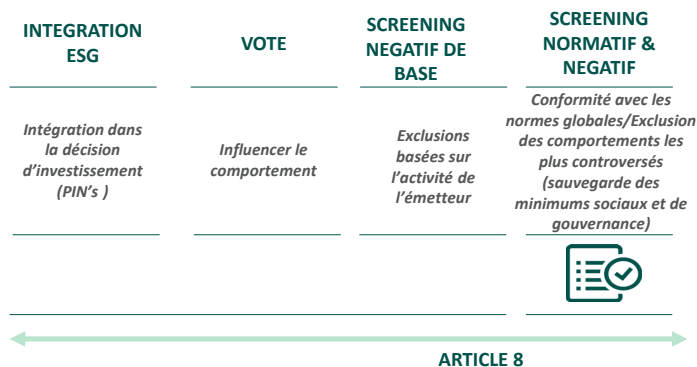
Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG
LEADERS INDEX

Identifiant d'entité juridique:
2221009ZOF97R2VUXR95

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
☐ ayant un objectif social	



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a été géré passivement et il a visé à répliquer physiquement l'indice MSCI EMERGING ESG LEADERS (« l'Indice »).

L'Indice fournit une exposition aux sociétés des marchés émergents de capitalisation large et moyenne dont la performance ESG est élevée par rapport à celle de leurs pairs du même secteur (« Best-in-Class » 50%).

Le Compartiment a visé à améliorer les caractéristiques environnementales et sociales comparées à l'univers de départ, à savoir l'indice parent MSCI Emerging Markets (« Indice Parent »).

En outre, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement) ;
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements ;
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur la Période de Référence, les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont correspondu aux restrictions d'investissement contraignantes de l'Indice qu'il vise à répliquer (certains des indicateurs sont comparés à l'Indice Parent) :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux normes internationales (telles que définies par exemple dans la déclaration des droits humains des Nations Unies, ou de la déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail) ;
- b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées, en fonction des limites d'exposition imposées par la méthodologie de construction de l'indice y compris toutes sociétés propriétaires de réserves (prouvées ou probables) en combustibles fossiles, toutes sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole et gaz non-conventionnels, l'extraction du charbon thermique et la génération d'électricité à partir de charbon ; et
- c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères.

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI ESG Leaders Indexes Methodology »).

Des autres informations, incluant les méthodologies de calcul des scores ESG, de calcul niveaux de controverses sont consultables sur le site de MSCI : <https://www.msci.com/>.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	99.54%	99.62%	99.82%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI comprend également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG comprend les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales.

d) le classement best-in-class qui repose sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociaux.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/>.

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI ESG Leaders Indexes Methodology »).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Industrie manufacturière	18.66	Taiwan

cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TENCENT HOLDINGS LTD.	Information et communication	8.09	Chine
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	3.99	Chine
HDFC BANK LTD	Activités financières et d'assurance	2.67	Inde
CHINA CONSTRUCTION BANK CORP	Activités financières et d'assurance	1.83	Chine
MEDIATEK INC	Industrie manufacturière	1.51	Taiwan
RELIANCE INDUSTRIES GDR LTD 2-144A	Industrie manufacturière	1.47	Etats-Unis
BHARTI AIRTEL LIMITED	Information et communication	1.10	Inde
INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK OF CHINA	Activités financières et d'assurance	1.09	Chine
INFOSYS ADR	Information et communication	1.04	Inde
JD.COM INC -A-	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	0.99	Chine
SAUDI ARABIAN OIL COMPANY (SAUDI ARAMCO)	Industries extractives	0.98	Arabie Saoudite
NASPERS LIMITED CLASS N	Information et communication	0.90	Afrique du Sud
BYD CO. LTD. CLASS H	Industrie manufacturière	0.83	Chine
NETEASE INC	Information et communication	0.79	Chine



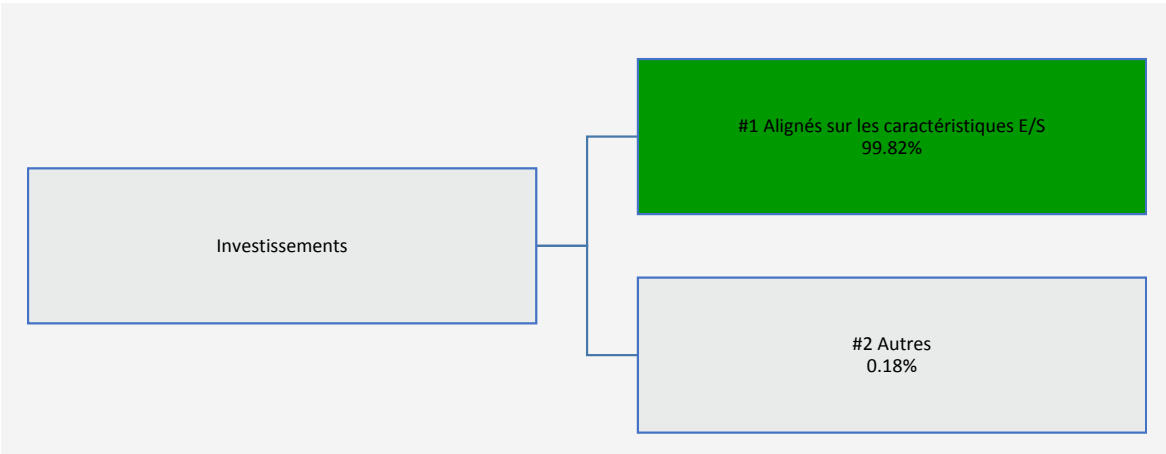
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.82% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	21.50
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	20.02
Information et communication	Édition	10.08
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	7.25
Information et communication	Télécommunications	3.73
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	3.57
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	2.86
Industrie manufacturière	Industrie chimique	2.74
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2.57
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.44
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	2.11
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	1.89
Activités immobilières	Activités immobilières	1.79
Information et communication	Services d'information	1.71
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1.50
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	1.24
Industries extractives	Extraction d'hydrocarbures	1.23
Santé humaine et action sociale	Activités pour la santé humaine	0.86
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.85
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0.72
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0.70
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	0.67
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.67
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	0.62
Hébergement et restauration	Restauration	0.61
Industrie manufacturière	Métallurgie	0.59
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0.55
Hébergement et restauration	Hébergement	0.42
Transports et entreposage	Transports par eau	0.40
Transports et entreposage	Transports aériens	0.39

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0.32
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.32
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.32
Autres activités de services	Autres services personnels	0.27
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	0.27
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0.26
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.26
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0.22
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0.21
Construction	Construction de bâtiments; promotion immobilière	0.20
Construction	Génie civil	0.18
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.17
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	0.14
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0.13
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.12
Agriculture, sylviculture et pêche	Culture et production animale, chasse et services annexes	0.11
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.04
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.01
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0.01
Liquidités	Liquidités	0.18



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles

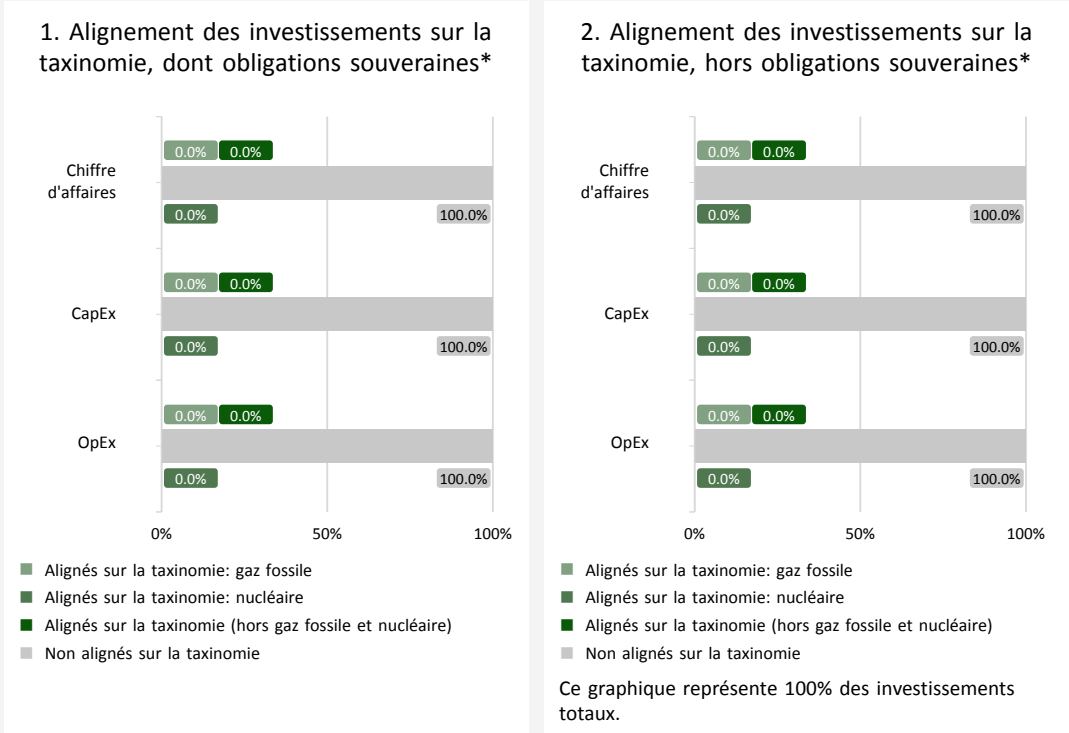
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus ont été appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.18% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Pendant la période de référence, l'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent :

a) Le processus d'exclusion a porté notamment sur :

- Les sociétés qui n'ont pas une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus. Les sociétés doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus pour être maintenus dans l'indice.
- Les sociétés qui ne sont pas en conformité aux normes mondiales (Global Standards) et préventions de la corruption.
- Les sociétés impliquées des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable (entre autres : l'alcool, les jeux de hasard, la production d'énergie nucléaire, le tabac etc.).
- Les sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères : les titres doivent avoir un score (suivant la méthodologie MSCI ESG Research) de minimum 3 pour être éligible pour inclusion.

b) Ensuite, un processus de sélection « Best-in-Class » MSCI a été appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers de sélection :

L'Indice vise des poids par secteur similaires à ceux de l'Indice Parent afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG. La méthodologie vise à inclure les titres de sociétés avec la plus haute note ESG jusqu'à 50 % de la capitalisation boursière de chaque secteur de l'indice « parent ».

Des informations supplémentaires sur cet Indice et sa composition sont disponibles sur le site <https://www.msci.com/>. Le poids des valeurs retenues dans l'Indice sera fonction de leur capitalisation boursière ajustée pour le « free float ».

En plus des restrictions d'investissement liées à la réplique de l'Indice, le Compartiment a adopté les contraintes suivantes :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies : Le Compartiment n'a pas investi dans des sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies pour lesquelles les perspectives de controverses ESG (c.-à-d. « ESG controversies outlook ») sont neutres ou négatives.

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées. Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pendant la période de référence, le Compartiment a consisté en une réplique physique intégrale de l'Indice.

Les indices MSCI ESG Leaders ciblent les pondérations sectorielles qui reflètent les pondérations sectorielles relatives des indices MSCI Standard Indices (indices parent) afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG.

L'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant des exclusions (filtre de conformité aux Global Standards, implications dans de controverses sévères, activités controversées) et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent. Pour pouvoir être incluses et maintenues dans les indices MSCI ESG Leaders, les sociétés ont dû avoir une note (rating MSCI ESG) de « BB » ou au-dessus. Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI ESG Leaders Indexes Methodology »).

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

	Compartiment	Indice - MSCI EM ESG Leaders
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)	0	0

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

	<i>Compartiment</i>	<i>Indice Parent- MSCI EM</i>
<i>Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)</i>	0	0.9
<i>Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)</i>	0	0.9
<i>Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)</i>	0	1

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES EMU SRI MSCI INDEX

Identifiant d'entité juridique:
391200SGB2MDX2L3YO19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72.03% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a été géré passivement et il a visé à répliquer physiquement l'indice MSCI EMU SRI (« l'Indice »).

L'Indice fournit une exposition aux sociétés européennes de capitalisation large et moyenne dont la performance ESG est élevée par rapport à celle de leurs pairs du même secteur (« Best-in-Class » 25%).

Le Compartiment a visé à améliorer les caractéristiques environnementales et sociales comparées à l'univers de départ, à savoir l'indice parent MSCI EMU (« Indice Parent »).

En outre, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur la Période de Référence, les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont correspondu aux restrictions d'investissement contraignantes de l'Indice qu'il vise à répliquer (certains des indicateurs sont comparés à l'Indice Parent) :

- a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux normes internationales (telles que définies par exemple dans la déclaration des droits humains des Nations Unies, ou de la déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail) ;
- b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées, en fonction des limites d'exposition imposées par la méthodologie de construction de l'indice y compris toutes sociétés propriétaires de réserves (prouvées ou probables) en combustibles fossiles, toutes sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole et gaz non-conventionnels, l'extraction du charbon thermique et la génération d'électricité à partir de charbon ;
- c. Une exposition nulle à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères ;
- d. Une intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne du portefeuille inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne de l'univers de l'Indice Parent : 584.33 tCO2e/\$Mio revenus (fonds) contre 1253.12 tCO2e/\$Mio revenus (benchmark) (au 31/12/2024).
- e. Un Score ESG moyen (notation MSCI) supérieur au score ESG moyen de l'univers de l'Indice Parent : 9.32 (fonds) contre 7.81 (benchmark) (31/12/2024).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

Des autres informations, incluant les méthodologies de calcul des scores ESG, de calcul niveaux de controverses sont consultables sur le site de MSCI : <https://www.msci.com/>.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	100.02%	99.83%	99.91%
Investissement Durable	90.21%	91.44%	72.03%
Autres investissement Environnemental	53.21%	54.33%	52.09%
Social	89.83%	35.15%	18.87%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 712.98 Benchmark : 998.11	Compartiment : 670.12 Benchmark : 1198.62	Compartiment : 584.33 Benchmark : 1253.12
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 9.04 Benchmark : 7.84	Compartiment : 9.15 Benchmark : 7.83	Compartiment : 9.32 Benchmark : 7.81

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Pour la Période de Référence, l'objectif des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser était d'investir dans des sociétés contribuant par leurs produits et services au financement des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU): la contribution aux objectifs de développement durable (« ODD ») a été implicitement prise en compte dans la détermination des scores ESG. Par conséquent le Compartiment a visé : un score / rating ESG moyen du portefeuille meilleur que l'Indice Parent.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction de l'Indice répliqué, la stratégie du Compartiment a intégré plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou des comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social tels que l'exclusion des controverses ESG de sévérités maximales ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et / ou sociaux (charbon thermique, possession de réserve de combustibles fossiles, tabac, armement...).

En particulier, le Compartiment n'a pas investi dans des sociétés impliquées dans les controverses les plus sévères et qui pourrait indiquer une violation des guidelines de l'OECD pour les entreprises multinationales et / ou des principes du pacte global des UN ou une implication dans les impacts négatifs les plus sérieux.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) a compris un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable a été appliqué (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI a compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales a été articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG a compris les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées a été appliqué (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales a été appliqué.

d) le classement best-in-class qui a reposé sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociales.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le cadre d'évaluation utilisé pour noter et exclure les émetteurs de l'Indice est conçu pour être conforme aux normes internationales représentées par la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte mondial des Nations unies. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) a compris un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable a été appliqué (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI a compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales a été articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG a compris les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées a été appliqué (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales a été appliqué.

d) le classement best-in-class qui a reposé sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociaux.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	21.43	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	10.41	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	5.81	France
MUENCHENER RUECK (NOM)	Activités financières et d'assurance	5.15	Allemagne
AXA S.A.	Activités financières et d'assurance	4.77	France
PROSUS NV	Information et communication	4.15	Pays-Bas
DANONE	Industrie manufacturière	3.32	France
DEUTSCHE BOERSE AG	Activités financières et d'assurance	3.31	Allemagne
ADIDAS NOM	Industrie manufacturière	3.03	Allemagne
WOLTERS KLUWER NV	Information et communication	3.02	Pays-Bas
AMADEUS IT GROUP SA	Information et communication	2.43	Espagne
KONINKLIJKE AHOLD	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2.31	Pays-Bas
ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A.	Activités financières et d'assurance	2.03	Italie
PUBLICIS GROUPE	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.86	France
MICHELIN SCA	Industrie manufacturière	1.68	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

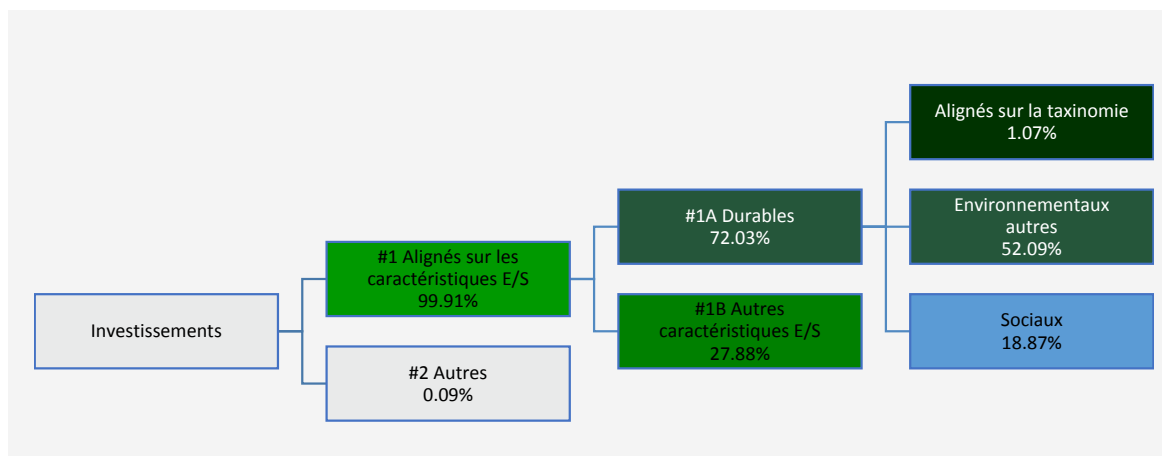
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 99.91% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 72.03% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	21.43
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	14.08
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	10.41
Information et communication	Services d'information	7.17
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	5.81
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	4.45
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	4.32
Industrie manufacturière	Industrie chimique	3.95
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	3.55
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	3.42
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	3.30
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	2.96
Information et communication	Télécommunications	2.82
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2.43

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	1.86
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1.68
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	1.56
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	1.43
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0.94
Construction	Génie civil	0.69
Activités immobilières	Activités immobilières	0.48
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.42
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0.40
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.37
Liquidités	Liquidités	0.09



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 1.07% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 5.19% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0.05% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.42% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

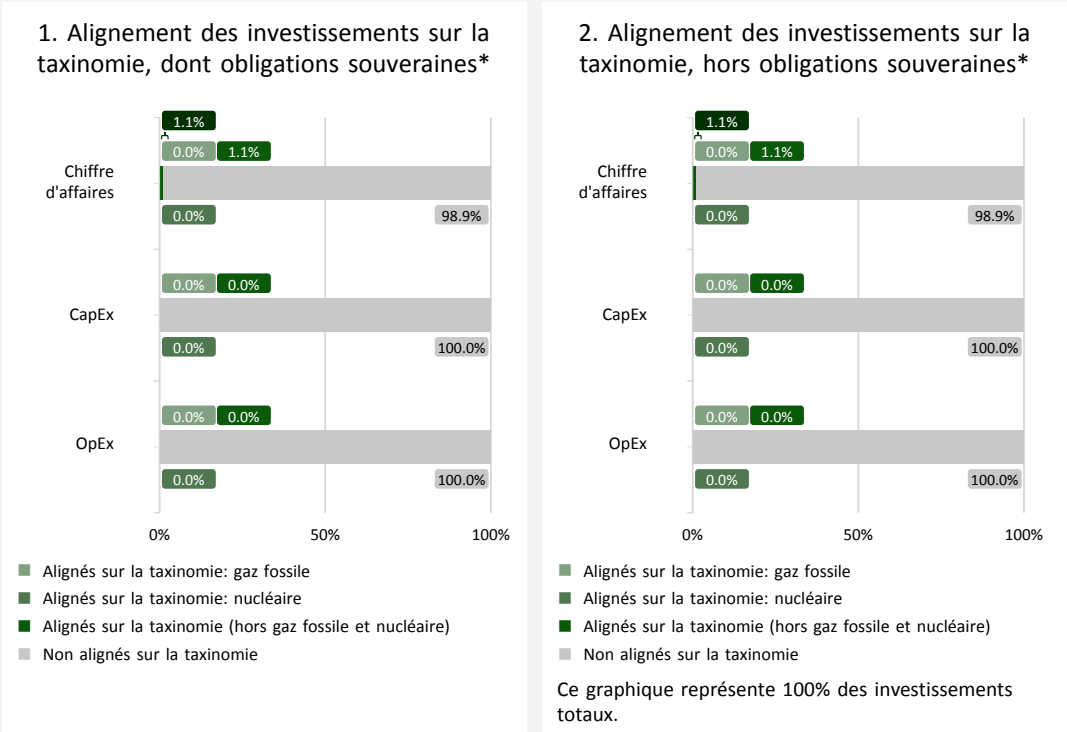
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 0.05%

Activités habilitantes : 4.66%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2022 - 31 décembre 2022	2.00%
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	2.00%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	1.07%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 52.09% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

L'Indice répliqué par le Compartiment n'a pris aucun engagement concernant l'alignement de ses investissements sur la Taxinomie de l'UE. Cependant, le processus de l'Indice combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » a permis au Compartiment de s'engager à investir un minimum de ses actifs dans des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux mais qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 18.87% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le processus de l'Indice répliqué combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » a permis au Compartiment de s'engager à investir un minimum de ses actifs dans des investissements qui contribuent aux objectifs sociaux mais qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Une Taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité et la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux. Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.09% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la Période de Référence, l'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent :

a) Le processus d'exclusion a porté notamment sur :

- Les sociétés qui n'ont pas une note MSCI ESG de « A » ou au-dessus. Les sociétés doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus pour être maintenus dans l'indice.
- Les sociétés qui ne sont pas en conformité aux normes mondiales (Global Standards) et préventions de la corruption.
- Les sociétés impliquées des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable (entre autres : l'alcool, les jeux de hasard, la production d'énergie nucléaire, le tabac etc.).
- Les sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères : les titres doivent avoir un score (suivant la méthodologie MSCI ESG Research) de minimum 4 pour être éligible pour inclusion.

b) Ensuite, un processus de sélection « Best-in-Class » MSCI a été appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers de sélection :

L'Indice vise des poids par secteur similaires à ceux de l'Indice Parent afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG. La méthodologie vise à inclure les titres de sociétés avec la plus haute note ESG jusqu'à 25 % de la capitalisation boursière de chaque secteur de l'indice « parent ». Les sociétés qui font partie des indices globaux MSCI SRI doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus et un score « controverse » de « 1 » ou plus pour être maintenus dans l'indice.

Des informations supplémentaires sur cet Indice et sa composition sont disponibles sur le site <https://www.msci.com/>. Le poids des valeurs retenues dans l'Indice sera fonction de leur capitalisation boursière ajustée pour le « free float ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a consisté en une réplique physique intégrale de l'Indice (MSCI EMU SRI).

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les indices MSCI SRI ciblent les pondérations sectorielles et régionales qui reflètent les pondérations sectorielles relatives des indices MSCI Standard Indices (indices parent) afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG.

L'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant des exclusions (filtre de conformité aux Global Standards, implications dans de controverses sévères, activités controversées) et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent (MSCI EMU).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

	Compartiment	Indice - MSCI EMU SRI
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)	0	0

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

	Compartiment	Indice - MSCI EMU
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)	0	0

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES EUROPE BEHAVIORAL VALUE

Identifiant d'entité juridique:
391200ZNRBAEERN4FH35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire du Compartiment ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	99.62%	99.58%	98.38%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, a permis une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les sociétés impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables et dans le rapport TCFD disponible via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> (Sustainable and Responsible Investments Policy) et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE> (TCFD Report)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ROCHE HOLDING	Industrie manufacturière	3.04	Suisse
SAP AG	Information et communication	2.53	Allemagne
TOTAL ENERGIES	Industries extractives	2.52	France
UCB	Industrie manufacturière	2.14	Belgique
SAINT-GOBAIN	Industrie manufacturière	1.84	France
IEFFAGE SA	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.82	France
BANCO SANTANDER SA	Activités financières et d'assurance	1.72	Espagne
BARCLAYS PLC	Activités financières et d'assurance	1.67	Royaume-Uni
UNICREDIT SPA	Activités financières et d'assurance	1.65	Italie
SANOFI	Industrie manufacturière	1.61	France
ASR NEDERLAND NV	Activités financières et d'assurance	1.57	Pays-Bas
DEUTSCHE BANK (NOM)	Activités financières et d'assurance	1.57	Allemagne
MERCK KGAA	Industrie manufacturière	1.56	Allemagne
NATWEST GRP	Activités financières et d'assurance	1.46	Royaume-Uni
ENGIE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.44	France



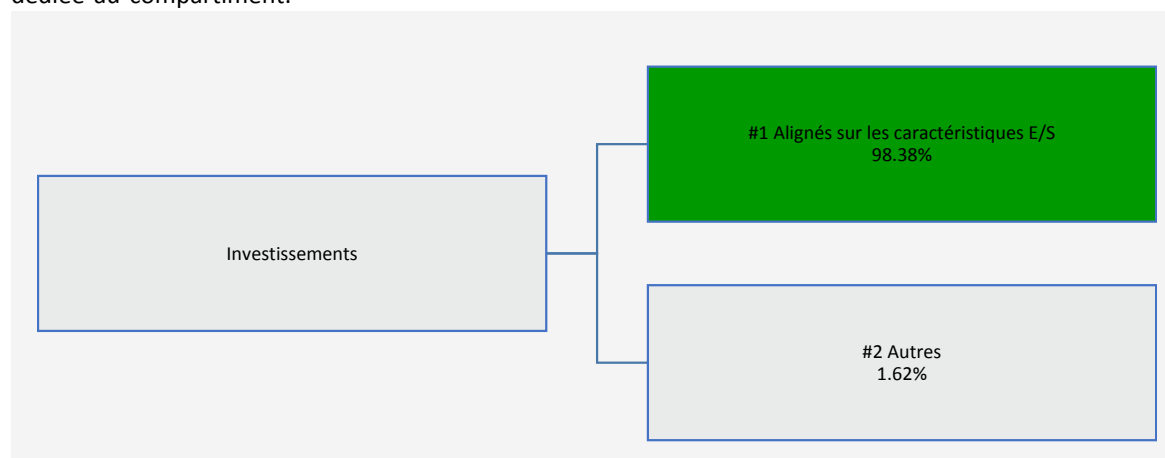
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.38% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	12.62
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	11.83
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5.91
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	5.52
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	5.52
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	4.48
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	3.34
Information et communication	Télécommunications	3.29
Information et communication	Édition	3.25
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	3.24
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.83
Industries extractives	Extraction d'hydrocarbures	2.52
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.43
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	2.39
Activités immobilières	Activités immobilières	2.20
Construction	Génie civil	2.14
Industrie manufacturière	Métallurgie	1.94
Industrie manufacturière	Industrie chimique	1.94
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1.84
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	1.82
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1.75
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.43
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1.43
Hébergement et restauration	Hébergement	1.42

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Information et communication	Services d'information	1.40
Transports et entreposage	Transports par eau	1.37
Transports et entreposage	Transports aériens	1.25
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1.24
Construction	Construction de bâtiments; promotion immobilière	0.91
Autres activités de services	Autres services personnels	0.81
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.79
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0.76
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	0.75
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.73
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0.56
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0.55
Information et communication	Activités cinématographiques, vidéo et de télévision	0.20
Liquidités	Liquidités	1.62



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

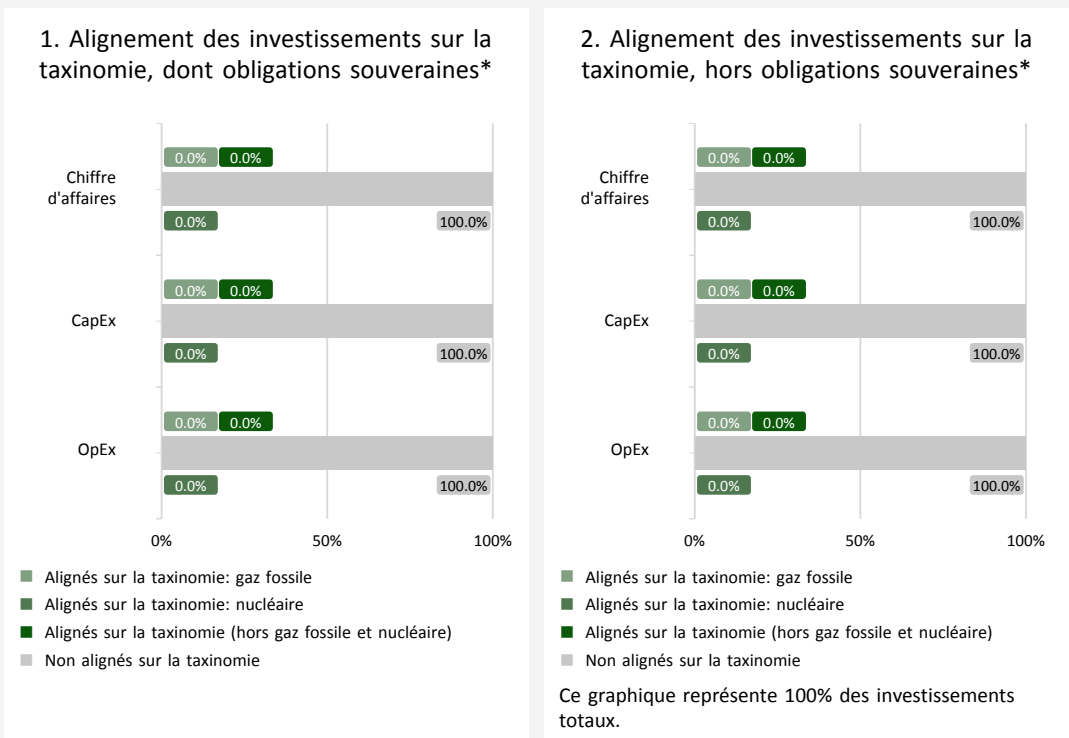
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 1.62% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

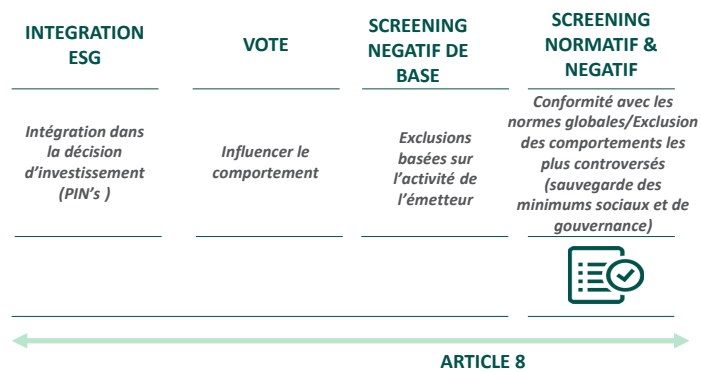
Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES EUROPE VALUE TRANSITION

Identifiant d'entité juridique:
3912000O3YJYB1JFLH03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60.59% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence allant du 26/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Pendant la Période de Référence, les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;

c. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale ;

d. Le Compartiment a démontré une exposition de 71.82% aux entreprises alignées à l'initiative Sciences Based Targets (SBTi) ou équivalent ;

e. Le Compartiment a affiché un profil ESG moyen pondéré meilleur que celui de l'indice de référence, calculé sur une période glissante de trois ans: 68.7 (fonds) contre 65.71 (Benchmark) (au 31.12.2024).

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2024
E/S Caractéristiques	99.58%
Investissement Durable	60.59%
Autres investissement Environnemental	31.85%
Social	19.35%

Période de référence	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 71.82
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 68.7 Benchmark : 65.71

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables. Les objectifs des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser étaient d'investir dans les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») environnementaux ou sociaux, définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) (tels que par exemple des produits et services de santé, des services liés à l'éducation, des solutions d'économies et d'accès à l'eau, de solutions d'efficacité énergétique, ou encore des services permettant la digitalisation, des services de mobilité durable, etc) et/ou (b) des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds') via:

- des sociétés alignées à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'ordre environnemental ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive* sur l'ensemble des ODD.

* La contribution nette positive est la différence entre les contributions positives et négatives d'impact et se calcule au niveau de la société investie et au niveau du portefeuille global. Sur base du cadre de référence des ODD, la contribution nette positive tient compte d'une part (1) de la mesure dans laquelle les produits et services de la société investie contribuent à la réalisation des ODD et d'autre part (2) des impacts négatifs liés à leurs activités tout au long de la chaîne de valeurs.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 60.59% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 9.39% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.
- 31.85% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre environnemental.
- 19.35% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social.
- 59.02% du portefeuille global du Compartiment a été investi dans des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

DPAM s'est assurée que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :
 - o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à des autres objectifs environnementaux et/ou sociaux) ;
 - o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>);
- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux ODD afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau portefeuille global :

- Une règle de minimum 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD. Lors de la Période de Référence, 59.02% des actifs ont été alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD.

Les sociétés O&G du compartiment ont répondu sur la Période de Référence aux critères contraignants d'éligibilité (gouvernance, ambition en matière de transition énergétique et limitation des hydrocarbures non conventionnels) tels que décrits dans les informations pré-contractuelles du compartiment.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les sociétés ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/voting-activity-report-enBE>) et le rapport d'engagement (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

e) de même, les indicateurs sociaux sont inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les sociétés ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/voting-activity-report-enBE>) et le rapport d'engagement (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

e) de même, les indicateurs sociaux sont inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SANOFI	Industrie manufacturière	5.57	France
NATWEST GRP	Activités financières et d'assurance	4.09	Royaume-Uni
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	3.98	France
GSK PLC	Industrie manufacturière	3.80	Royaume-Uni
ALLIANZ (NOM)	Activités financières et d'assurance	3.35	Allemagne
VINCI	Construction	3.21	France
NN GROUP	Activités financières et d'assurance	3.21	Pays-Bas
KERRY GROUP A	Industrie manufacturière	3.04	Irlande
E.ON	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.88	Allemagne
ENI (ORD)	Industrie manufacturière	2.87	Italie
UNICREDIT SPA	Activités financières et d'assurance	2.86	Italie
BANCO SANTANDER SA	Activités financières et d'assurance	2.85	Espagne
STELLANTIS	Industrie manufacturière	2.84	Italie
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Industrie manufacturière	2.82	Allemagne
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	Activités financières et d'assurance	2.78	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

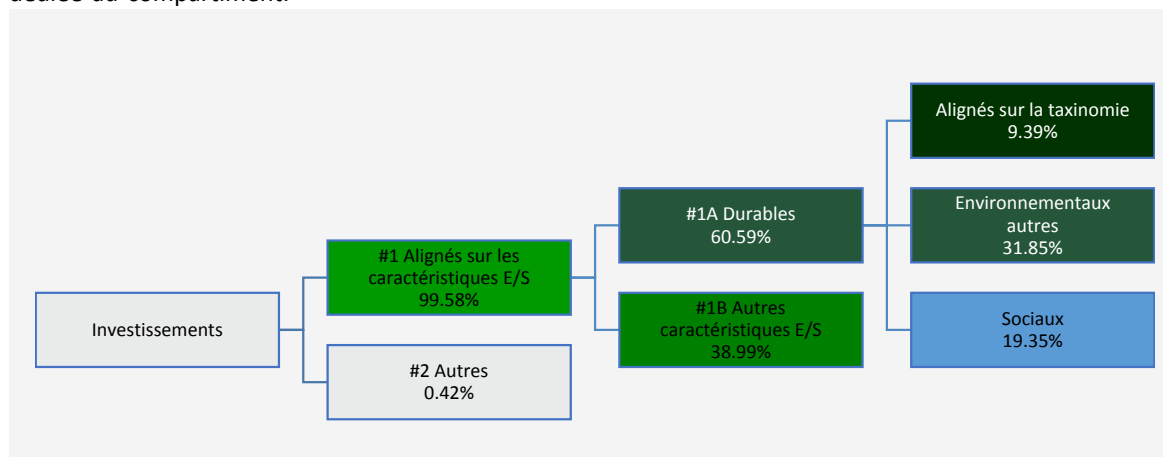
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.58% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 60.59% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	17.97
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	12.41
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	9.37
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	9.04
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7.33
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	5.65
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	4.63
Industries extractives	Extraction d'hydrocarbures	4.22
Information et communication	Télécommunications	3.37
Activités immobilières	Activités immobilières	3.28
Construction	Génie civil	3.21
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	2.78
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.42
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1.86
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1.76
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.65
Industrie manufacturière	Métallurgie	1.35
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1.35
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1.31
Industrie manufacturière	Industrie chimique	1.28
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.87
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	0.79
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0.68

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	0.65
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.35
Liquidités	Liquidités	0.42



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 9.39% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 8.14% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 2.05% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0.01% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.45% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0.02% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;

- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

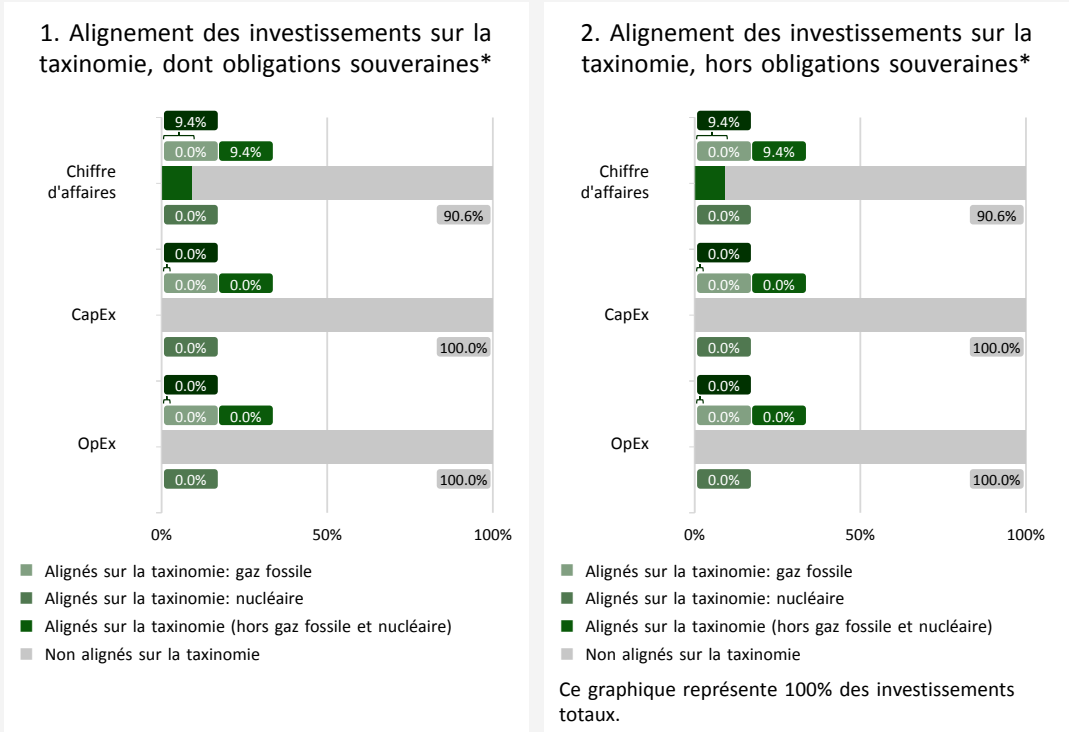
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 1.58%

Activités habilitantes : 5.5%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 31.85% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 19.35% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, DPAM souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité, la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

DPAM réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0.42% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

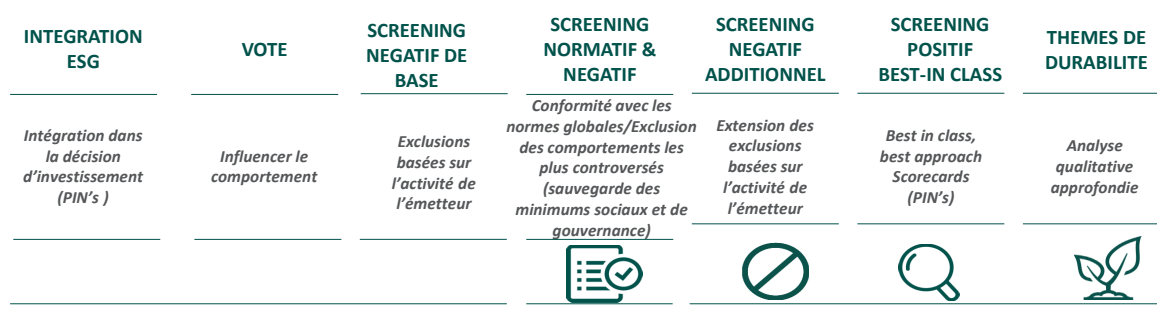
Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'activités controversées de DPAM ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Ensuite, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best-in-class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion (25% des scores les plus bas ont été écartés par secteur de la liste éligible).

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux ODD des Nations Unies.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES US SRI MSCI INDEX

Identifiant d'entité juridique:
391200057ZJ9CUYKNG59

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●	☐ Oui	●○	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73.02% d'investissements durables
	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
		☒	ayant un objectif social



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a été géré passivement et il a visé à répliquer physiquement l'indice MSCI USA SRI (« l'Indice »).

L'Indice fournit une exposition aux sociétés américaines de capitalisation large et moyenne dont la performance ESG est élevée par rapport à celle de leurs pairs du même secteur (« Best-in-Class » 25%).

Le Compartiment a visé à améliorer les caractéristiques environnementales et sociales comparées à l'univers de départ, à savoir l'indice parent MSCI USA (« Indice Parent »).

En outre, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont correspondu aux restrictions d'investissement contraignantes de l'Indice qu'il vise à répliquer (certains des indicateurs sont comparés à l'Indice Parent) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux normes internationales (telles que définies par exemple dans la déclaration des droits humains des Nations Unies, ou de la déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail) ;
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées, en fonction des limites d'exposition imposées par la méthodologie de construction de l'indice y compris toutes sociétés propriétaires de réserves (prouvées ou probables) en combustibles fossiles, toutes sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole et gaz non-conventionnels, l'extraction du charbon thermique et la génération d'électricité à partir de charbon ;
- Une exposition nulle à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères ;
- Une intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne du portefeuille inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne de l'univers de l'Indice Parent : 2114.79 tCO2e/\$Mio revenus (fonds) contre 1179.06 tCO2e/\$Mio revenus (benchmark) (au 31/12/2024).
- Un Score ESG moyen (notation MSCI) supérieur au score ESG moyen de l'univers de l'Indice Parent : 8.3 (fonds) contre 6.54 (benchmark) (31/12/2024).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

Des autres informations, incluant les méthodologies de calcul des scores ESG, de calcul niveaux de controverses sont consultables sur le site de MSCI : <https://www.msci.com/>.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	99.86%	99.85%	99.88%
Investissement Durable	86.70%	85.17%	73.02%
Autres investissement Environnemental	67.70%	71.22%	48.08%
Social	77.94%	12.25%	15.44%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment: 926.86 Benchmark : 985.62	Compartiment: 991.37 Benchmark : 1165.01	Compartiment : 2114.79 Benchmark : 1179.06
Indicateur de durabilité e.	Compartiment: 8.32 Benchmark : 6.65	Compartiment: 8.18 Benchmark : 6.63	Compartiment : 8.3 Benchmark : 6.54

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Pour la Période de Référence, l'objectif des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser était d'investir dans des sociétés contribuant par leurs produits et services au financement des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU): la contribution aux objectifs de développement durable (« ODD ») a été implicitement prise en compte dans la détermination des scores ESG. Par conséquent le Compartiment a visé : un score / rating ESG moyen du portefeuille meilleur que l'Indice Parent.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction de l'Indice répliqué, la stratégie du Compartiment a intégré plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou des comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social tels que l'exclusion des controverses ESG de sévérités maximales ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et / ou sociaux (charbon thermique, possession de réserve de combustibles fossiles, tabac, armement...).

En particulier, le Compartiment n'a pas investi dans des sociétés impliquées dans les controverses les plus sévères et qui pourrait indiquer une violation des guidelines de l'OECD pour les entreprises multinationales et / ou des principes du pacte global des UN ou une implication dans les impacts négatifs les plus sérieux.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) a compris un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable a été appliqué (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI a compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales a été articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG a compris les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées a été appliqué (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales a été appliqué.

d) le classement best-in-class qui a reposé sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociaux.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/>.

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le cadre d'évaluation utilisé pour noter et exclure les émetteurs de l'Indice est conçu pour être conforme aux normes internationales représentées par la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte mondial des Nations unies. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) a compris un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable a été appliqué (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI a compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales a été articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG a compris les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées a été appliqué (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales a été appliqué.

d) le classement best-in-class qui a reposé sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociaux.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/>.

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Industrie manufacturière	25.72	Etats-Unis
TESLA MOTORS, INC.	Industrie manufacturière	9.07	Etats-Unis
HOME DEPOT	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	3.01	Etats-Unis
COCA-COLA CO	Industrie manufacturière	2.02	Etats-Unis
PEPSICO	Industrie manufacturière	1.62	Etats-Unis
WALT DISNEY	Information et communication	1.57	Etats-Unis
ADOBE SYSTEMS INCORPORATED	Information et communication	1.52	Etats-Unis
INTUIT INC.	Information et communication	1.37	Etats-Unis
TEXAS INSTRUMENTS	Industrie manufacturière	1.36	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS	Activités financières et d'assurance	1.31	Etats-Unis
VERIZON COMMUNICATIONS	Information et communication	1.31	Etats-Unis
BOOKING HOLDINGS	Activités de services administratifs et de soutien	1.29	Etats-Unis
S&P GLOBAL INC	Activités de services administratifs et de soutien	1.23	Etats-Unis
BLACKROCK INC	Activités financières et d'assurance	1.18	Etats-Unis
DANAHER CORPORATION	Industrie manufacturière	1.16	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

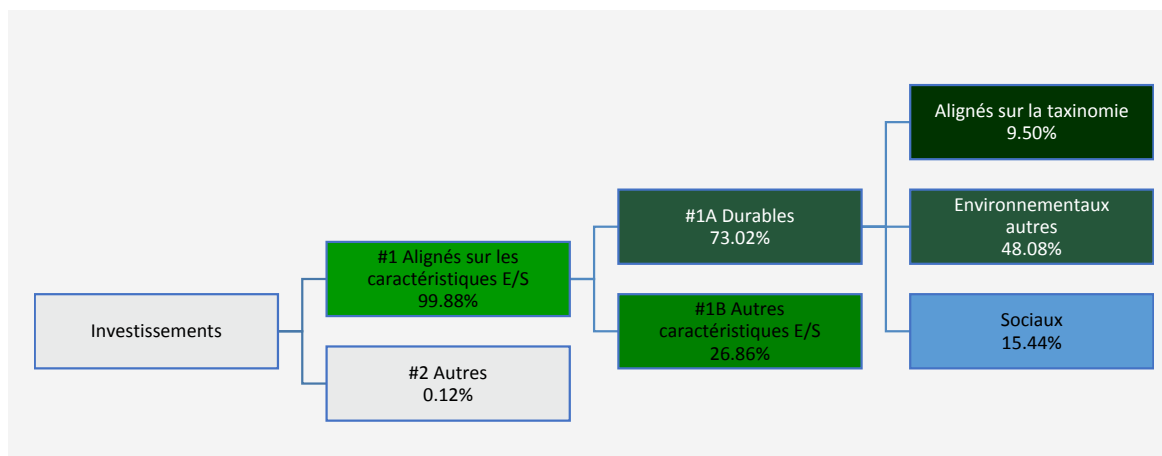
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 99.88% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 73.02% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	31.07
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	10.21
Information et communication	Édition	5.92
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	5.45
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	5.26
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	4.15
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3.89
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	3.57
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3.40
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.73
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	2.71
Activités immobilières	Activités immobilières	2.45
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	2.02
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1.83

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1.57
Industrie manufacturière	Industrie chimique	1.31
Information et communication	Télécommunications	1.31
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.29
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	1.28
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0.88
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.82
Santé humaine et action sociale	Activités pour la santé humaine	0.78
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.61
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.57
Construction	Travaux de construction spécialisés	0.52
Industries extractives	Services de soutien aux industries extractives	0.48
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.46
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.37
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités juridiques et comptables	0.36
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	0.34
Construction	Construction de bâtiments; promotion immobilière	0.31
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.30
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	0.26
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0.25
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0.21
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.21
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0.16
Information et communication	Services d'information	0.15
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	0.14
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.14
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0.08
Industrie manufacturière	Fabrication de meubles	0.06
Liquidités	Liquidités	0.12



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 9.5% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 0% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**
 - ☐ Oui :
 - ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
 - ☒ Non



- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
 - Activités transitoires : 0%
 - Activités habilitantes : 0%

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2022 - 31 décembre 2022	1.56%
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	1.70%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	9.50%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 48.08% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

L'Indice répliqué par le Compartiment n'a pris aucun engagement concernant l'alignement de ses investissements sur la taxinomie de l'UE. Cependant, le processus de l'Indice combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » a permis au Compartiment de s'engager à investir un minimum de ses actifs dans des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux mais qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 15.44% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le processus de l'Indice répliqué combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » a permis au Compartiment de s'engager à investir un minimum de ses actifs dans des investissements qui contribuent aux objectifs sociaux mais qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Une Taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité et la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux. Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.12% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la Période de Référence, l'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent :

a) Le processus d'exclusion a porté notamment sur :

- Les sociétés qui n'ont pas une note MSCI ESG de « A » ou au-dessus. Les sociétés doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus pour être maintenus dans l'indice.
- Les sociétés qui ne sont pas en conformité aux normes mondiales (Global Standards) et préventions de la corruption.
- Les sociétés impliquées des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable (entre autres : l'alcool, les jeux de hasard, la production d'énergie nucléaire, le tabac etc.).
- Les sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères : les titres doivent avoir un score (suivant la méthodologie MSCI ESG Research) de minimum 4 pour être éligible pour inclusion.

b) Ensuite, un processus de sélection « Best-in-Class » MSCI a été appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers de sélection :

L'Indice vise des poids par secteur similaires à ceux de l'Indice Parent afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG. La méthodologie vise à inclure les titres de sociétés avec la plus haute note ESG jusqu'à 25 % de la capitalisation boursière de chaque secteur de l'indice « parent ». Les sociétés qui font partie des indices globaux MSCI SRI doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus et un score « controversé » de « 1 » ou plus pour être maintenus dans l'indice.

Des informations supplémentaires sur cet Indice et sa composition sont disponibles sur le site <https://www.msci.com/>. Le poids des valeurs retenues dans l'Indice sera fonction de leur capitalisation boursière ajustée pour le « free float ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a consisté en une réplique physique intégrale de l'Indice (MSCI USA SRI).

Les indices MSCI SRI ciblent les pondérations sectorielles et régionales qui reflètent les pondérations sectorielles relatives des indices MSCI Standard Indices (indices parent) afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG.

L'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant des exclusions (filtre de conformité aux Global Standards, implications dans des controverses sévères, activités controversées) et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent (MSCI USA).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

	Compartiment	Indice - MSCI USA SRI
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)	0	0

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

	Compartiment	Indice Parent- MSCI USA
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0

	<i>Compartiment</i>	<i>Indice Parent- MSCI USA</i>
<i>Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)</i>	0	0.6
<i>Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)</i>	0	0

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES US SUSTAINABLE

Identifiant d'entité juridique:
3912009H9BKZA4YBWN22

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●	☐ Oui	●○	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65.21% d'investissements durables
	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
		☒	ayant un objectif social



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence allant du 14/05/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Pendant la Période de Référence, les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> ;

c. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale ;

d. Le Compartiment a affiché un profil ESG moyen pondéré meilleur que celui de l'indice de référence, calculé sur une période glissante de trois ans: 57.92 contre 53.32 (au 31.12.2024) ;

e. L'intensité moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Compartiment a été inférieure à l'intensité moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'indice de référence, calculée sur une période glissante de trois ans: 1000.31 tCO2e/M revenue contre 1179.06 tCO2e/M revenue (au 31.12.2024).

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2024
E/S Caractéristiques	98.01%
Investissement Durable	65.21%
Autres investissement Environnemental	39.47%
Social	24.92%

Période de référence	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 57.92 Benchmark : 53.32
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 1000.31 Benchmark : 1179.06

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables. Les objectifs des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser étaient d'investir dans les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») environnementaux ou sociaux, définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) (tels que par exemple des produits et services de santé, des services liés à l'éducation, des solutions d'économies et d'accès à l'eau, de solutions d'efficacité énergétique, ou encore des services permettant la digitalisation, des services de mobilité durable, etc) et/ou (b) des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds') via:

- des sociétés alignées à un ou plusieurs des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'ordre environnemental ;
- des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social ; et

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive* sur l'ensemble des ODD.

* La contribution nette positive est la différence entre les contributions positives et négatives d'impact et se calcule au niveau de la société investie et au niveau du portefeuille global. Sur base du cadre de référence des ODD, la contribution nette positive tient compte d'une part (1) de la mesure dans laquelle les produits et services de la société investie contribuent à la réalisation des ODD et d'autre part (2) des impacts négatifs liés à leurs activités tout au long de la chaîne de valeurs.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 65.21% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment de la manière suivante :

- 0.82% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.
- 39.47% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux non alignés à la taxinomie de l'UE, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre environnemental.
- 24.92% du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs sociaux, par le biais d'investissements dans des sociétés visant une contribution nette positive aux ODD d'ordre social.
- 67.36% du portefeuille global du Compartiment a été investi dans des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou des sociétés en contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

DPAM s'est assurée que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :
 - o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à des autres objectifs environnementaux et/ou sociaux) ;
 - o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>);
- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux ODD afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau portefeuille global :

- Une règle de minimum 20% des actifs alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD. Lors de la Période de Référence, 67.36% des actifs ont été alignés avec la taxinomie de l'UE, investis dans des obligations vertes ou équivalentes reconnues ('use-of-proceeds bonds'), ou investis dans des sociétés en contribution positive nette sur l'ensemble des 17 ODD.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et ont impacté leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les sociétés ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/voting-activity-report-enBE>) et le rapport d'engagement (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

e) de même, les indicateurs sociaux sont inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des sociétés impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les sociétés ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/voting-activity-report-enBE>) et le rapport d'engagement (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

e) de même, les indicateurs sociaux sont inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles (TCFD Report), respectivement disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Information et communication	9.23	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Industrie manufacturière	8.12	Etats-Unis

produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALPHABET A	Information et communication	6.75	Etats-Unis
APPLE	Industrie manufacturière	3.89	Etats-Unis
VISA A	Activités de services administratifs et de soutien	3.73	Etats-Unis
MASTERCARD INCORPORATED CLASS A	Activités de services administratifs et de soutien	3.72	Etats-Unis
PROCTER & GAMBLE	Industrie manufacturière	3.08	Etats-Unis
BROADCOM INC	Industrie manufacturière	3.02	Etats-Unis
ZOETIS A	Industrie manufacturière	2.92	Etats-Unis
STRYKER CORPORATION	Industrie manufacturière	2.89	Etats-Unis
BOOKING HOLDINGS	Activités de services administratifs et de soutien	2.79	Etats-Unis
NETFLIX, INC.	Information et communication	2.74	Etats-Unis
BOSTON SCIENTIFIC CORPORATION	Industrie manufacturière	2.73	Etats-Unis
ELI LILLY & CO	Industrie manufacturière	2.73	Etats-Unis
ORACLE CORP	Information et communication	2.68	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

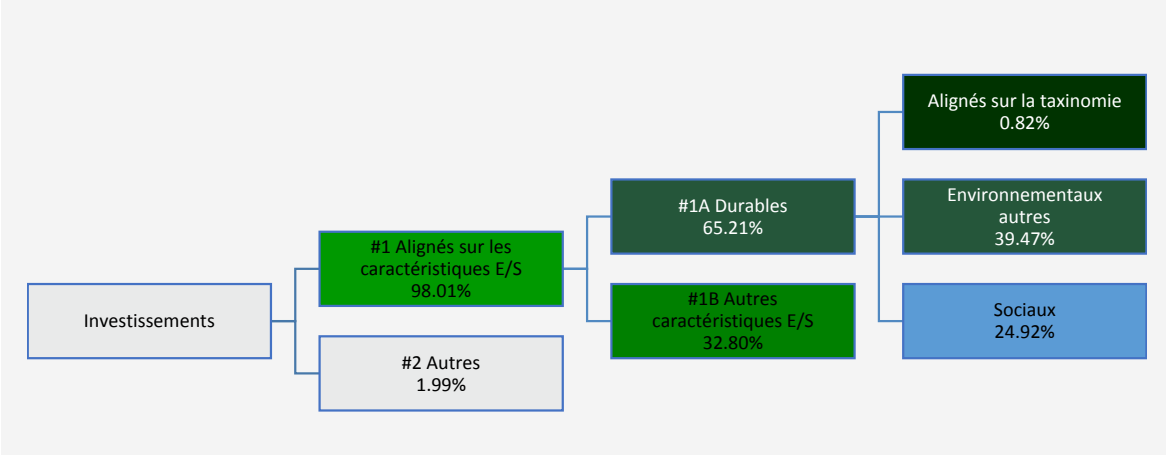
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.01% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 65.21% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	20.80
Information et communication	Édition	20.18
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	10.78
Information et communication	Services d'information	9.50
Industrie manufacturière	Industrie chimique	7.41
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	7.01
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	6.41
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	4.73
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	2.79
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	2.46
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	1.69
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1.67
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1.57
Activités immobilières	Activités immobilières	1.03
Liquidités	Liquidités	1.99



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 0.82% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 0% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie

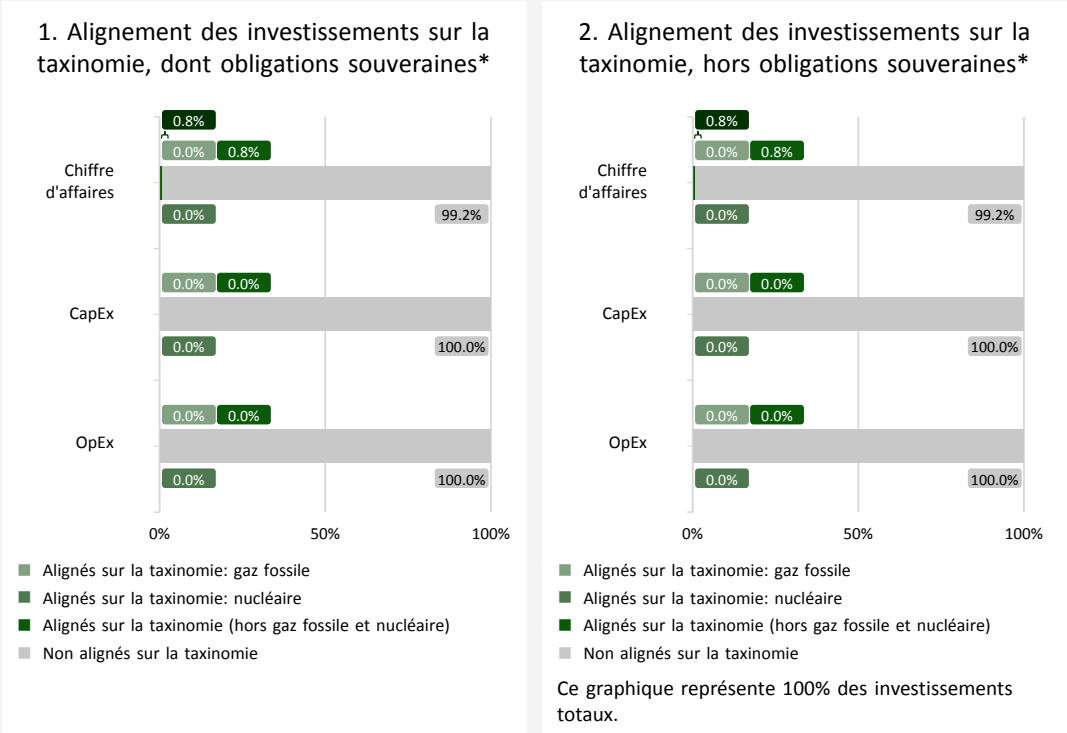
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 0%

Activités habilitantes : 0%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 39.47% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 24.92% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, DPAM souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité, la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

DPAM réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fin de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1.99% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

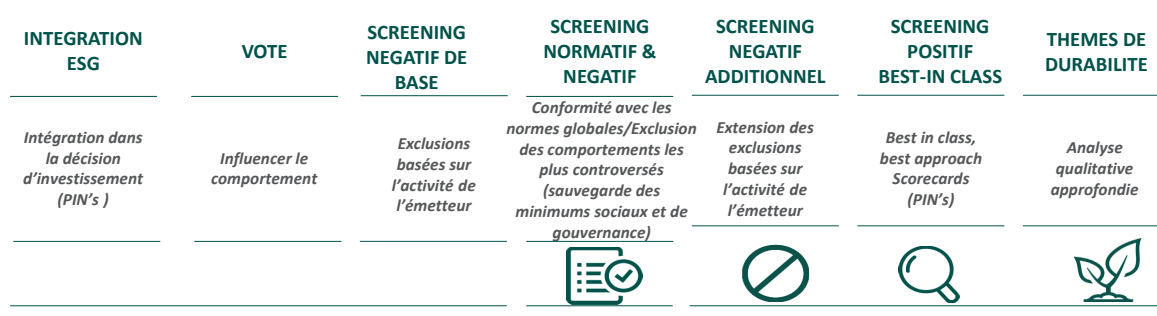
Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'activités controversées de DPAM ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Ensuite, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best-in-class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion (25% des scores les plus bas ont été écartés par secteur de la liste éligible).

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux ODD des Nations Unies.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES WORLD IMPACT

Identifiant d'entité juridique:
391200W3QE07U7EI5359

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui		☐ ☐ ☐ Non	
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 60.84%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☒	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 38.46%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au cours de la Période de Référence allant du lancement du fonds 31/05/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a visé à générer un impact environnemental et/ou social positif, en investissant dans des sociétés contribuant par leurs produits et services aux thèmes d'impact durables définis par le Gestionnaire. Le compartiment a également visé à faire progresser les sociétés sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Par le biais de la majorité de ses investissements, il vise à avoir un impact positif sur des thèmes d'impact durables, notamment (mais ne se limitant pas à) : les sources d'énergies durables et renouvelables, l'efficacité énergétique, les solutions de décarbonation, les solutions écologiques pour les processus manufacturiers, les transports durables, l'agriculture responsable, les solutions de nutrition durables, l'éducation et la formation, la santé et le bien-être. Ainsi l'univers d'investissement est ciblé : le portefeuille s'est concentré sur les sociétés à contribution nette positive (telle que définie dans le prospectus), c'est-à-dire sur les sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent de manière significative et positive aux thèmes d'impact durables tels que définis par le Gestionnaire.

Durant la Période de Référence, le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence afin d'atteindre son objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088.

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- une proportion minimum de 80% de sociétés à impact (en pourcentage de l'actif du portefeuille) contribuant positivement à un ou plusieurs thèmes d'impact durable tels que définis par le Gestionnaire.

De plus, afin de renforcer la contribution au financement des 17 objectifs durables définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans leur ensemble et le principe de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement environnemental (au titre de la Taxinomie de l'UE ou pas) et/ou social, le Compartiment a également réalisé sur la période de référence :

- une contribution nette positive au niveau de l'ensemble du portefeuille aux ODD c'est-à-dire le résultat d'impact basé sur une moyenne pondérée sur l'ensemble des émetteurs investis au niveau du portefeuille global et en termes de contribution nette sur l'ensemble des 17 ODD est positif.

Les autres indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable par le Compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes en termes d'exposition à des sociétés investies à certaines activités et comportements controversés, ainsi, sur la période de référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs suivants :

- a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs jugés non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;
- b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs impliqués dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)) ;
- c. Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale ;
- d. Toutes les sociétés investies ont une contribution positive significative aux thèmes d'impact durables définis par le gestionnaire et constitutifs du cadre thématique d'impact durable du Gestionnaire (selon la méthodologie définie dans le prospectus).

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	99.3%

● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Niveau émetteur :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :
 - o en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social (tels que le filtre de conformité avec les normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses ESG de sévérité maximale ou des activités les plus néfastes à des autres objectifs environnementaux et/ou sociaux) ;

o via un processus d'engagement avec les sociétés investies, conformément à sa politique d'engagement (Engagement policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>. Les engagements réalisés par DPAM font également l'objet d'un rapport annuel (disponible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-activity-report-enBE>).

- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux ODD afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).

Niveau portefeuille global :

- Une méthodologie de calcul d'impact, qui s'appuie sur une prise en compte de la contribution positive et négative des produits et services de la société aux objectifs de développement durable (ODD) afin d'optimiser la contribution nette positive (résultante).
- Une contribution nette positive au niveau de l'ensemble du portefeuille aux ODD c'est-à-dire le résultat d'impact basé sur une moyenne pondérée sur l'ensemble des émetteurs investis au niveau du portefeuille global et en termes de contribution nette sur l'ensemble des 17 ODD est positif, tenant compte les investissements en obligations d'impact et alignés à la taxinomie .

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, consommation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

d) le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement et de manière positive aux thèmes d'impact durable environnementaux du Gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable environnementaux du gestionnaire.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les activités controversées ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière positive aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> (Sustainable and Responsible Investments Policy) et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE> (TCFD Report).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles.

Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, ont ainsi été exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre et l'analyse des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées couvrent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, consommation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

d) le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement et de manière positive aux thèmes d'impact durable environnementaux du Gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable environnementaux du gestionnaire.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définitions et seuils conformément à la politique d'activités controversées du Gestionnaire (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)). De cette manière, les entreprises impliquées dans les activités controversées ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) de même, le portefeuille n'investit que dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière positive aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire. Par conséquent le portefeuille n'investit pas dans des sociétés dont les produits et services contribuent significativement de manière négative aux thèmes d'impact durable sociaux du gestionnaire.

L'approche et les processus du Gestionnaire sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables et dans le rapport TCFD disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> (Sustainable and Responsible Investments Policy) et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE> (TCFD Report).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4.72	Espagne
SAINT-GOBAIN	Industrie manufacturière	4.65	France
DUOLINGO INC -A-	Information et communication	4.48	Etats-Unis
PALO ALTO NETWORKS, INC.	Information et communication	4.19	Etats-Unis
ELI LILLY & CO	Industrie manufacturière	4.15	Etats-Unis
WEYERHAEUSER COMPANY	Activités immobilières	4.10	Etats-Unis
ASTRAZENECA	Industrie manufacturière	3.67	Royaume-Uni
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C	Industrie manufacturière	3.15	Etats-Unis
ECOLAB INC.	Industrie manufacturière	3.06	Etats-Unis
FIRST SOLAR	Industrie manufacturière	2.98	Etats-Unis
E.ON	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.85	Allemagne
NOVO NORDISK B	Industrie manufacturière	2.79	Danemark

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2.76	France
BAKKAFROST	Agriculture, sylviculture et pêche	2.74	Norvège
DARLING INGREDIENTS	Industrie manufacturière	2.71	Etats-Unis



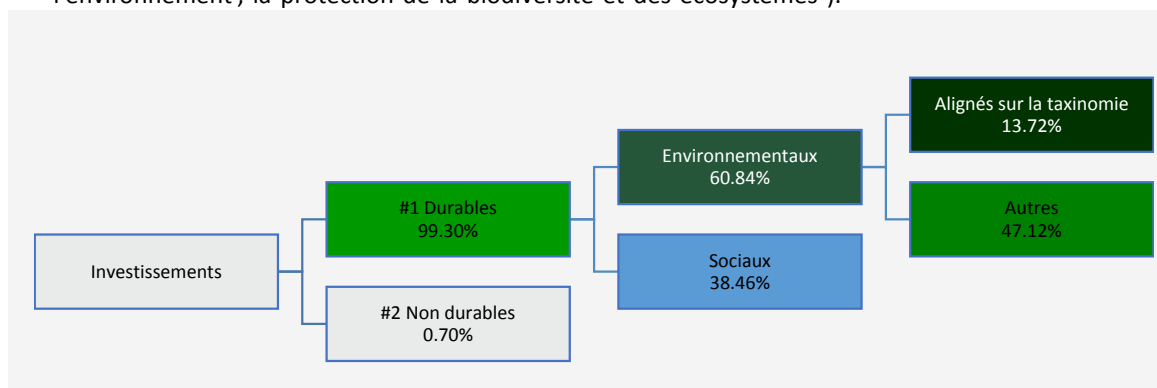
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a investi 99.30% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. Les investissements durables (dans le tableau ci-dessous désigné « #1 Durables ») sont :

- des sociétés à impact (telles que définies dans le prospectus), c'est-à-dire des sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent de manière significative et positive aux thèmes d'impact durables tels que définis par le Gestionnaire, d'ordre environnemental.
- des sociétés à impact (telles que définies dans le prospectus), c'est-à-dire des sociétés dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent de manière significative et positive aux thèmes d'impact durables tels que définis par le Gestionnaire, d'ordre social.
- des sociétés alignées à un des six objectifs de la taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de l'eau et des ressources marines; la transition à une économie circulaire; la prévention de la pollution de l'environnement; la protection de la biodiversité et des écosystèmes).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	12.87
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10.70
Information et communication	Édition	10.63

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	6.45
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	5.82
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	4.81
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	4.65
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4.22
Activités immobilières	Activités immobilières	4.10
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	3.97
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	3.83
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	3.81
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3.42
Industrie manufacturière	Industrie chimique	3.06
Agriculture, sylviculture et pêche	Pêche et aquaculture	2.74
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2.39
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.15
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.99
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1.94
Construction	Génie civil	1.67
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	1.60
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1.51
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0.97
Liquidités	Liquidités	0.69



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 13.72% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 8.4% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0.04% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.16% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0.09% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie

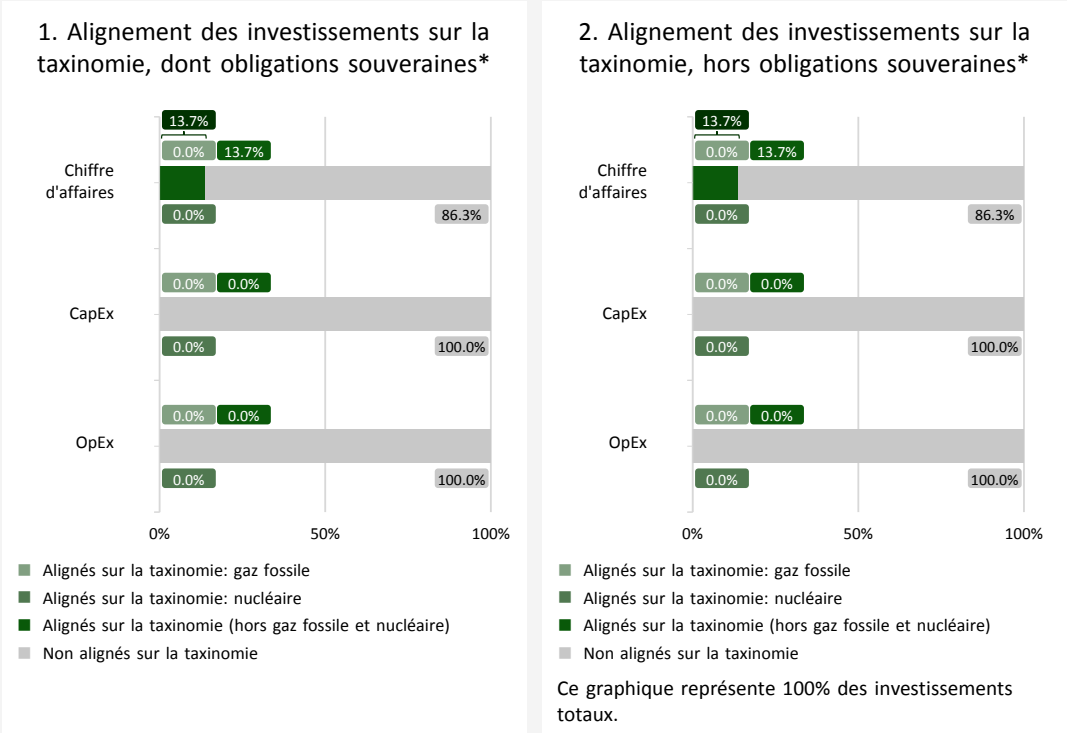
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 0.02%

Activités habilitantes : 5.69%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 47.12% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE sur la Période de Référence.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie).

Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires (ou alternativement en pourcentage de leurs dépenses d'investissements, ou sur la base d'autres indicateurs mesurant l'activité économique des sociétés), aux thèmes d'impact durables du Gestionnaire qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html>.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 38.46% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence. Une Taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée.

En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité et la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires (ou alternativement en pourcentage de leurs dépenses d'investissements, ou sur la base d'autres indicateurs mesurant l'activité économique des sociétés), aux thèmes d'impact durables du Gestionnaire qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités ;
- Instruments dérivés ;
- Organismes de placement collectif.

Sur la Période de Référence, à des fins de diversification du portefeuille, le Compartiment a été exposé à 0.69% d'émetteurs étant considérés comme n'ayant pas des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.69% de liquidités et à 0% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.

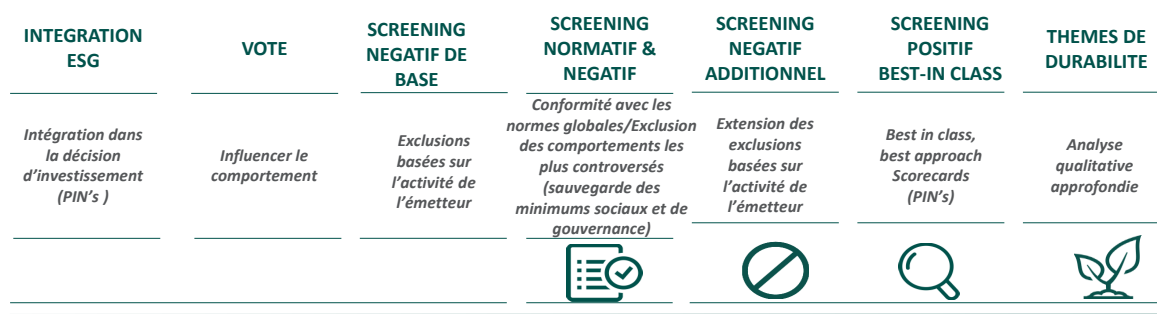


Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie, soit :

- Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été mis en oeuvre sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »): Les sociétés doivent être en conformité avec les principes constitutifs du Pacte Mondial (droits de l'Homme, droit du travail, lutte contre la corruption et protection de l'environnement), avec les Principes directeurs des Nations-Unies, avec les instruments OIT (ILO), avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et avec les conventions et traités sous-jacents. Le Gestionnaire a utilisé la recherche ESG spécifique d'agences de notations extra-financières pour déterminer si une société est en conformité ou non avec ces normes.
- Ensuite, les entreprises impliquées dans les activités exclues par la politique d'activités controversées du Gestionnaire au-delà des seuils d'exclusions prévus par cette politique, ont été écartées: La politique d'exclusion des activités controversées définie par le Gestionnaire (accessible via le site <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE> (Controversial Activities Policy)) couvre plusieurs secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable, ou non. Pour chacun de ces secteurs et activités économiques, la politique d'exclusion des activités controversées définit les critères et seuils d'exclusions. Les sociétés impliquées dans ces secteurs et activités controversées et répondant aux critères d'exclusion formulés dans la politique ont été exclues du portefeuille d'investissement.
- Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Ensuite, sur base annuelle, tout investissement en portefeuille fait l'objet d'une analyse d'impact thématique durable: le Gestionnaire analyse l'alignement des sociétés avec les thèmes d'impact durable Environnementaux et Sociaux définis par le Gestionnaire. Pour chaque émetteur, l'analyse mesure le degré d'alignement positif ou négatif des activités des sociétés en termes de produits et services avec les thèmes d'impact durable. Seules les sociétés dont les produits et services sont alignés positivement et de manière significative à un ou plusieurs thème (s) d'impact durable sont éligibles à l'investissement. A l'issue de cette analyse d'impact thématique durable, les sociétés dont les produits et services ne sont pas alignés positivement et de manière significative à un ou plusieurs thème (s) d'impact durable, sont donc exclues du portefeuille d'investissement.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :





Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit:
DPAM L EQUITIES WORLD SRI MSCI INDEX

Identifiant d'entité juridique:
391200EXH21C0Y8WU366

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72.10% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a été géré passivement et il a visé à répliquer physiquement l'indice MSCI ACWI SRI (« l'Indice »).

L'Indice fournit une exposition aux sociétés mondiales de capitalisation large et moyenne dont la performance ESG est élevée par rapport à celle de leurs pairs du même secteur (« Best-in-Class » 25%).

Le Compartiment a visé à améliorer les caractéristiques environnementales et sociales comparées à l'univers de départ, à savoir l'indice parent MSCI ACWI (« Indice Parent »).

En outre, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont correspondu aux restrictions d'investissement contraignantes de l'Indice qu'il vise à répliquer (certains des indicateurs sont comparés à l'Indice Parent) :

- a. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux normes internationales (telles que définies par exemple dans la déclaration des droits humains des Nations Unies, ou de la déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail) ;
- b. Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées, en fonction des limites d'exposition imposées par la méthodologie de construction de l'indice y compris toutes sociétés propriétaires de réserves (prouvées ou probables) en combustibles fossiles, toutes sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole et gaz non-conventionnels, l'extraction du charbon thermique et la génération d'électricité à partir de charbon ;
- c. Une exposition nulle à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères ;
- d. Une intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne du portefeuille inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne de l'univers de l'Indice Parent : 1634.2 tCO₂e/\$Mio revenus (fonds) contre 1253.46 tCO₂e/\$Mio revenus (benchmark) (au 31/12/2024).
- e. Un Score ESG moyen (notation MSCI) supérieur au score ESG moyen de l'univers de l'Indice Parent : 8.42 (fonds) contre 6.74 (benchmark) (31/12/2024).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

Des autres informations, incluant les méthodologies de calcul des scores ESG, de calcul niveaux de controverses sont consultables sur le site de MSCI : <https://www.msci.com/>.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	99.77%	99.49%	100.24%
Investissement Durable	86.73%	88.16%	72.10%
Autres investissement Environnemental	65.71%	68.18%	46.40%
Social	80.70%	15.93%	18.10%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Compartiment : 872.27 Benchmark : 1178.04	Compartiment : 885.52 Benchmark : 1228.13	Compartiment : 1634.2 Benchmark : 1253.46
Indicateur de durabilité e.	Compartiment : 8.34 Benchmark : 6.78	Compartiment : 8.38 Benchmark : 6.81	Compartiment : 8.42 Benchmark : 6.74

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Pour la Période de Référence, l'objectif des investissements durables que le Compartiment entendait partiellement réaliser était d'investir dans des sociétés contribuant par leurs produits et services au financement des 17 objectifs de développement durable (« ODD ») définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU): la contribution aux objectifs de développement durable (« ODD ») a été implicitement prise en compte dans la détermination des scores ESG. Par conséquent le Compartiment a visé : un score / rating ESG moyen du portefeuille meilleur que l'Indice Parent.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction de l'Indice répliqué, la stratégie du Compartiment a intégré plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou des comportements qui pourraient affecter un autre objectif environnemental ou social tels que l'exclusion des controverses ESG de sévérités maximales ou des activités les plus néfastes à d'autres objectifs environnementaux et / ou sociaux (charbon thermique, possession de réserve de combustibles fossiles, tabac, armement...).

En particulier, le Compartiment n'a pas investi dans des sociétés impliquées dans les controverses les plus sévères et qui pourrait indiquer une violation des guidelines de l'OECD pour les entreprises multinationales et / ou des principes du pacte global des UN ou une implication dans les impacts négatifs les plus sérieux.

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) a compris un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable a été appliqué (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI a compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales a été articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG a compris les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées a été appliqué (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales a été appliqué.

d) le classement best-in-class qui a reposé sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociaux.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/>.

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le cadre d'évaluation utilisé pour noter et exclure les émetteurs de l'Indice est conçu pour être conforme aux normes internationales représentées par la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte mondial des Nations unies. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction de l'Indice que le Compartiment réplique passivement :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) a compris un filtre sur la protection de l'environnement.

b) le filtre des sociétés impliquées dans des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable a été appliqué (entre autres : la production d'énergie nucléaire, le tabac, le charbon thermique, les pétroles et gaz non conventionnels).

c) le filtre sur le score ESG et le niveau de controverses tels que définis par MSCI a compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, en ce qui concerne les PIN sociales :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales a été articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. En outre, le filtre pour les sociétés impliquées dans la sélection des principales controverses ESG a compris les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

b) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées a été appliqué (entre autres : exclusion des sociétés impliquées dans les armements non-conventionnel) ;

c) le filtre d'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères sur des problématiques sociales a été appliqué.

d) le classement best-in-class qui a reposé sur une analyse du profil ESG basé notamment sur les PIN sociaux.

L'approche et les processus sont décrits plus amplement dans les documents consultables sur le site <https://www.msci.com/>.

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Industrie manufacturière	16.91	Etats-Unis
TESLA MOTORS, INC.	Industrie manufacturière	6.03	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Industrie manufacturière	4.11	Taiwan
HOME DEPOT	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1.94	Etats-Unis
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	1.41	Pays-Bas
NOVO NORDISK B	Industrie manufacturière	1.39	Danemark
COCA-COLA CO	Industrie manufacturière	1.29	Etats-Unis
PEPSICO	Industrie manufacturière	1.06	Etats-Unis
WALT DISNEY	Information et communication	1.02	Etats-Unis
ADOBE SYSTEMS INCORPORATED	Information et communication	1.00	Etats-Unis
INTUIT INC.	Information et communication	0.90	Etats-Unis
TEXAS INSTRUMENTS	Industrie manufacturière	0.87	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS	Activités financières et d'assurance	0.85	Etats-Unis
VERIZON COMMUNICATIONS	Information et communication	0.84	Etats-Unis
BOOKING HOLDINGS	Activités de services administratifs et de soutien	0.84	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

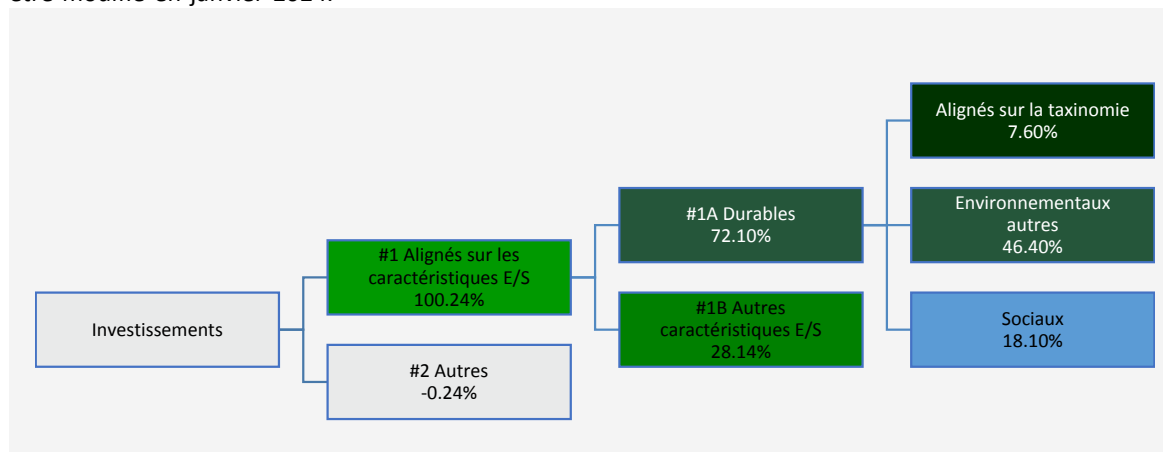
Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 100.24% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 72.1% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »).

Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade décrite dans le prospectus (section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs? ») qui exclut le double comptage au niveau de la cascade: un investissement qualifiant de durable au niveau d'un premier élément de la cascade n'est pas ensuite repris en compte au niveau des éléments suivants de la cascade.

Par contre, les pourcentages des deux sous-catégories d'investissements durables (#1A Durables) du portefeuille investis en investissements environnementaux autres (que ceux alignés sur la taxinomie) et investissements sociaux peuvent comporter certains double comptages. Toutes les entreprises investies en portefeuille sont analysées à la fois par rapport (i) aux ODD environnementaux (et donc peuvent tomber dans la sous-catégories 'investissements environnementaux autres' même si elles sont aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement durable social) et par rapport (ii) aux ODD sociaux (et donc peuvent tomber dans la sous-catégorie 'investissements sociaux' même si elles sont aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement environnemental autre).

Suite aux clarifications apportées par les ESA le 17 novembre 2022 sur l'application du règlement (UE) 2019/2088, le double comptage devrait être évité entre un investissement qui a un objectif environnemental et social. Suite à ce changement de méthodologie, le document précontractuel a dû être modifié en janvier 2024.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26.89
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	7.54
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	7.20
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	5.77
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	4.61
Information et communication	Édition	4.35
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	4.19

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	3.87
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	3.02
Industrie manufacturière	Industrie chimique	2.61
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	2.57
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.55
Activités immobilières	Activités immobilières	2.39
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	2.24
Information et communication	Télécommunications	2.15
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.50
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1.40
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	1.34
Information et communication	Services d'information	1.08
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1.07
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0.87
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.79
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0.73
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0.66
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0.62
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.62
Santé humaine et action sociale	Activités pour la santé humaine	0.57
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	0.56
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.50
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0.45
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0.45
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0.40
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0.38
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0.37
Activités de services administratifs et de soutien	Activités de location et location-bail	0.33
Construction	Travaux de construction spécialisés	0.32
Industries extractives	Services de soutien aux industries extractives	0.31
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.29
Construction	Construction de bâtiments; promotion immobilière	0.27

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0.24
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités juridiques et comptables	0.23
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0.21
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0.17
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0.17
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	0.17
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0.15
Industrie manufacturière	Métallurgie	0.15
Hébergement et restauration	Restauration	0.12
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0.12
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0.12
Transports et entreposage	Transports par eau	0.08
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	0.08
Transports et entreposage	Transports aériens	0.08
Construction	Génie civil	0.08
Hébergement et restauration	Hébergement	0.06
Industrie manufacturière	Fabrication de meubles	0.06
Activités de services administratifs et de soutien	Enquêtes et sécurité	0.05
Autres activités de services	Autres services personnels	0.05
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0.01
Liquidités	Liquidités	-0.24



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la taxinomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) tels que définis par la Taxinomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE").

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la taxinomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la taxinomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.6% à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux auxquels ces investissements ont contribué est ventilée comme suit :

- 0.79% des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique;
- 0% des investissements ont contribué à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- 0.03% des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire;
- 0% des investissements ont contribué à la prévention et la réduction de la pollution;
- 0% des investissements ont contribué à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut différer de la somme d'alignement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxinomie de l'UE mentionné ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des 6 objectifs et du référentiel commun entre plusieurs objectifs pouvant mener à un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie

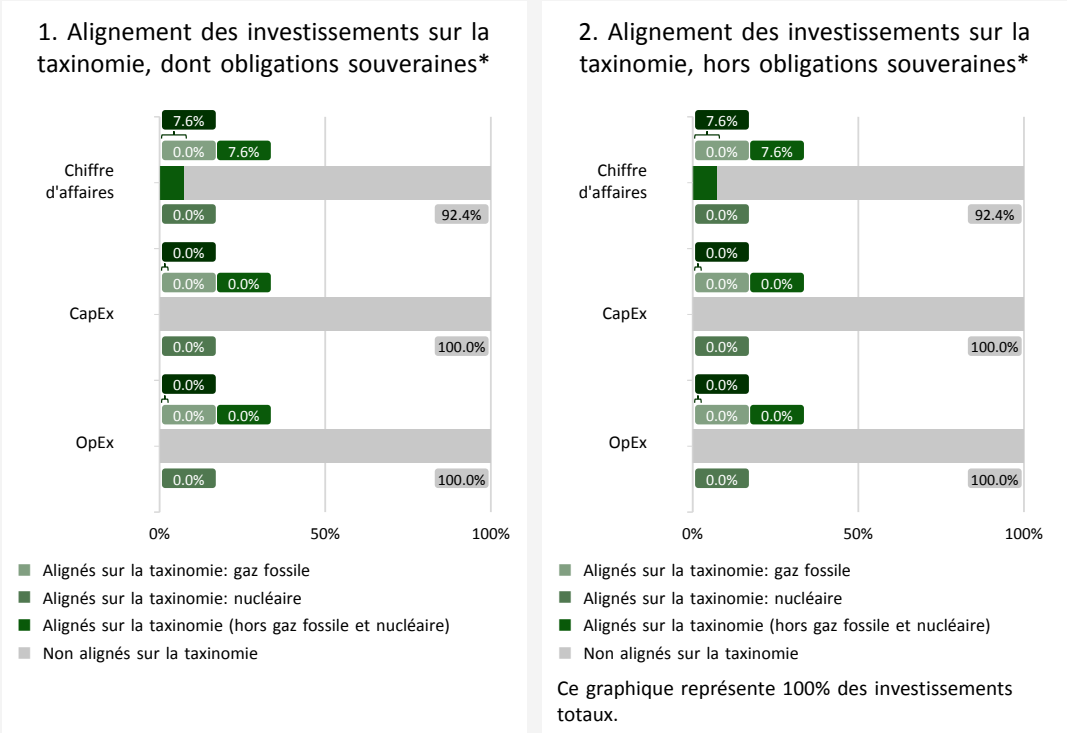
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires : 0.01%

Activités habilitantes : 0.45%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 janvier 2022 - 31 décembre 2022	2.07%
1 janvier 2023 - 31 décembre 2023	2.47%
1 janvier 2024 - 31 décembre 2024	7.60%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 46.4% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

L'Indice répliqué par le Compartiment n'a pris aucun engagement concernant l'alignement de ses investissements sur la Taxinomie de l'UE. Cependant, le processus de l'Indice combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » a permis au Compartiment de s'engager à investir un minimum de ses actifs dans des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux mais qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Un investissement durable est considéré comme ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE lorsque les activités éligibles de l'émetteur atteignent un seuil de 10% d'alignement au règlement (UE) 2020/852 ('Règlement Taxinomie). Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% d'alignement au Règlement Taxinomie ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne sont pas couvertes par le Règlement Taxinomie, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux ODD des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodes" et "Sources et traitement des données").



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sur la base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 18.1% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Le processus de l'Indice répliqué combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » a permis au Compartiment de s'engager à investir un minimum de ses actifs dans des investissements qui contribuent aux objectifs sociaux mais qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE.

Une Taxinomie européenne pour les objectifs de durabilité sociale doit encore être développée. En attendant, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux clés tels que la faim zéro, une éducation de qualité et la paix, la justice et des institutions fortes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs sociaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs. Ce cadre se base sur des données des sociétés bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des sociétés bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable.

(ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués à des objectifs sociaux. Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxinomie de l'UE.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans les informations sur ce Compartiment via le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (notamment dans les sections "Méthodologies" et "Sources et traitement des données").



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à -0.24% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la Période de Référence, l'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant l'exclusion de valeurs et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent :

a) Le processus d'exclusion a porté notamment sur :

- Les sociétés qui n'ont pas une note MSCI ESG de « A » ou au-dessus. Les sociétés doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus pour être maintenus dans l'indice.
- Les sociétés qui ne sont pas en conformité aux normes mondiales (Global Standards) et préventions de la corruption.
- Les sociétés impliquées des secteurs et activités économiques sujets à débats quant à leur caractère éthique et durable (entre autres : l'alcool, les jeux de hasard, la production d'énergie nucléaire, le tabac etc.).
- Les sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères : les titres doivent avoir un score (suivant la méthodologie MSCI ESG Research) de minimum 4 pour être éligible pour inclusion.

b) Ensuite, un processus de sélection « Best-in-Class » MSCI a été appliqué aux titres admissibles restants dans l'univers de sélection :

L'Indice vise des poids par secteur similaires à ceux de l'Indice Parent afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG. La méthodologie vise à inclure les titres de sociétés avec la plus haute note ESG jusqu'à 25 % de la capitalisation boursière de chaque secteur de l'indice « parent ». Les sociétés qui font partie des indices globaux MSCI SRI doivent garder une note MSCI ESG de « BB » ou au-dessus et un score « controverse » de « 1 » ou plus pour être maintenus dans l'indice.

Des informations supplémentaires sur cet Indice et sa composition sont disponibles sur le site <https://www.msci.com/>. Le poids des valeurs retenues dans l'Indice sera fonction de leur capitalisation boursière ajustée pour le « free float ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a consisté en une réplique physique intégrale de l'Indice(MSCI ACWI SRI).

Les indices MSCI SRI ciblent les pondérations sectorielles et régionales qui reflètent les pondérations sectorielles relatives des indices MSCI Standard Indices (indices parent) afin de limiter le risque systématique introduit par le processus de sélection ESG.

L'Indice répliqué a été construit notamment en appliquant un processus combinant des exclusions (filtre de conformité aux Global Standards, implications dans de controverses sévères, activités controversées) et une sélection « Best-in-Class » de sociétés faisant partie de l'Indice Parent (MSCI ACWI).

Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site MSCI : <https://www.msci.com/index-methodology> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pendant la période de référence, les indicateurs de durabilité du Compartiment ont donc été alignés et se sont comportés de la même façon que ceux de l'Indice.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

	Compartiment	Indice - MSCI WORLD SRI
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)	0	0

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

	Compartiment	Indice Parent- MSCI WORLD
Exposition à des sociétés jugées non-conformes au Pacte Mondiale des Nations Unies et aux normes internationales (poids en pourcentage)	0	0
Exposition à des sociétés impliquées dans les activités économiques controversées (poids en pourcentage)	0	0.5
Exposition à des sociétés impliquées dans des controverses ESG très sévères (poids en pourcentage)	0	0.1

Dénomination du produit:
DPAM L GLOBAL TARGET INCOME

Identifiant d'entité juridique:
5493008AXEU35YCKQQ13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non	
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé ces indicateurs de durabilité :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

- b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par sa politique d'activités controversées ;
- c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	87.14%	93.11%	93.29%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique, par exemple, a permis une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD, disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DPAM L BONDS GOVERNMENT GLOBAL - P	Activités financières et d'assurance	19.42	Luxembourg
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT TERM - P	Activités financières et d'assurance	18.61	Luxembourg
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE - P EUR HEDGED	Activités financières et d'assurance	17.71	Luxembourg
DPAM B EQUITIES EUROLAND SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	8.20	Belgique
DPAM B EQUITIES US BEHAVIORAL VALUE - P	Activités financières et d'assurance	7.57	Belgique
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	5.94	Luxembourg
DPAM B BONDS GLOBAL ILB - P EUR HEDGED	Activités financières et d'assurance	5.33	Belgique
DPAM B EQUITIES EUROPE DIVIDEND - P	Activités financières et d'assurance	3.81	Belgique
DPAM B BONDS GLOBAL ILB - P	Activités financières et d'assurance	3.64	Belgique
DPAM B REAL ESTATE EUROPE DIVIDEND SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	2.28	Belgique
DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	0.42	Luxembourg
DPAM B EQUITIES EUROPE SMALL CAPS SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	0.28	Belgique
DPAM B EQUITIES WORLD SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	0.07	Belgique



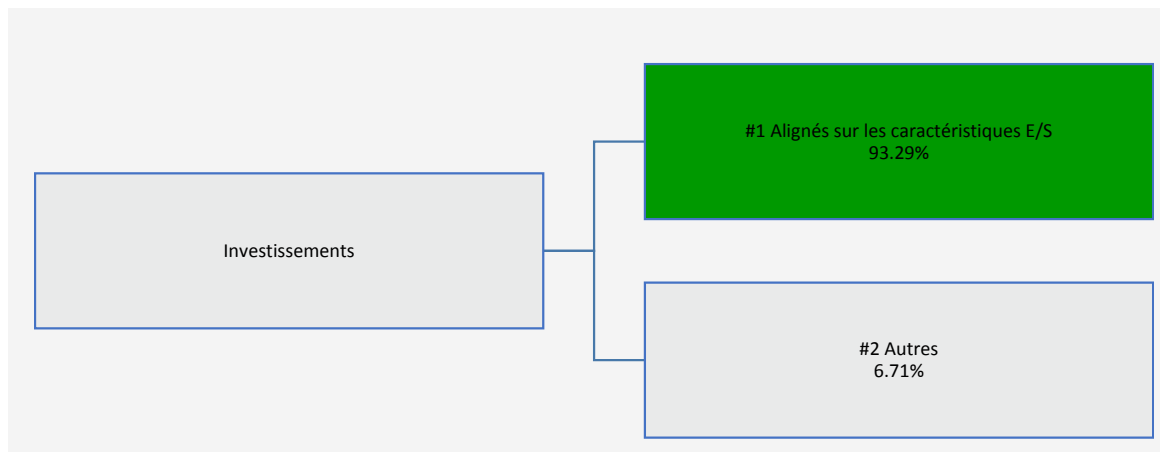
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 93.29% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	93.29
Dérivés	Dérivés	-0.53
Liquidités	Liquidités	7.24



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

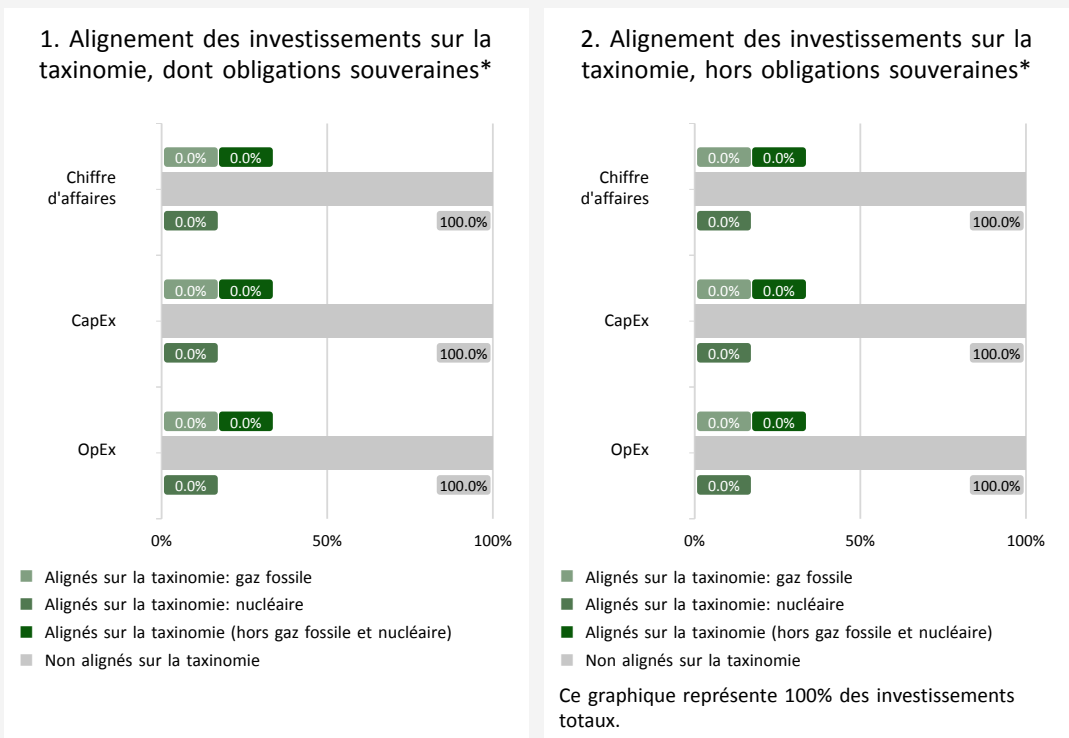
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 7.24% de liquidités et -0.53% de dérivés. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes globales.

Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit:
DPAM L PATRIMONIAL FUND

Identifiant d'entité juridique:
549300W5350LFNV3J760

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●	☐ Oui	●○	☒ Non
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
	☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (ci-après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Durant la Période de Référence, les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé ces indicateurs de durabilité :

1. Au niveau des investissements en lignes directes (actions ou obligations de sociétés) :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé sur la période de référence à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;
- b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues telles que définies par la politique d'activités controversées du Gestionnaire du Compartiment ;
- c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.
2. Au niveau des investissements en lignes directes (obligations souveraines) :
- d) Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs ne respectant pas un minimum de requis démocratiques.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
Caractéristiques E/S	92.65%	95.66%	96.42%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour les investissements en actions ou obligations de sociétés :

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches du Gestionnaire dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes mondiales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) Le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, a permis une meilleure garantie de la prise d'indicateurs telles que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) Le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions environnementales tels que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>) a été appliqué. De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés ont directement été exclues de l'univers d'investissement.

d) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance tels que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

- Pour les investissements en obligations souveraines :

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération les PIN environnementale et sociale énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Le deuxième PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Les pays qui n'ont pas satisfait aux exigences démocratiques minimales ont été exclus. Notre modèle de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs. Sur la Période de Référence, les équipes de gestion ont engagé un dialogue sur les résultats des scores de durabilité avec certains pays selon la politique d'engagement de DPAM (Engagement Policy), accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/engagement-policy-enBE>.

Sur la Période de Référence, les équipes de gestion ont conduit un certain nombre de dialogues engagés avec les différents intervenants d'émissions de dettes souveraines. Ces dialogues ont permis de vérifier avec les intervenants les points d'attention des politiques gouvernementales notamment en matière environnementale et/ou sociale.

Le détail des dialogues engagés avec les pays comme avec les entreprises fait l'objet d'un rapport annuel publié au premier trimestre 2025 sur le site de DPAM (<https://www.dpaminvestments.com>).

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD, disponibles via les liens <https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DPAM L BONDS EUR CORPORATE HIGH YIELD - P	Activités financières et d'assurance	3.77	Luxembourg
CANADA (GOVERNMENT OF) 2.25% 01/06/2029	Administration publique	3.13	Canada
WISDOM ETFS PHYSICAL GOLD USD	Activités financières et d'assurance	3.13	Royaume-Uni
1/8 US TREAS JAN30 15.01.2030	Administration publique	3.06	Etats-Unis
UNITED KINGDOM I/L 0.125% 10/08/2028	Administration publique	2.16	Royaume-Uni
1/4 AT&T MAR26 04.03.2026	Information et communication	2.14	Etats-Unis
0.9% SIEMENS FIN FEB28 28.02.2028	Activités financières et d'assurance	2.14	Allemagne
1% RENAULT NOV25 28.11.2025	Industrie manufacturière	1.96	France
5 3/8 EDF PERP 22.01.2049	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.90	France
2 7/8 SIEMENS FIN MAR28 10.03.2028	Activités financières et d'assurance	1.88	Allemagne
DPAM B REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE - P	Activités financières et d'assurance	1.72	Belgique
1/8 NESTLE FIN NOV27 REGS 12.11.2027	Activités financières et d'assurance	1.69	Etats-Unis

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1.65% ITALY FIX DEC30 01.12.2030	Administration publique	1.68	Italie
0.6% SPAIN OCT29 STRIP 31.10.2029	Administration publique	1.65	Espagne
0.7% OAT INFL JUL30 25.07.2030	Administration publique	1.63	France



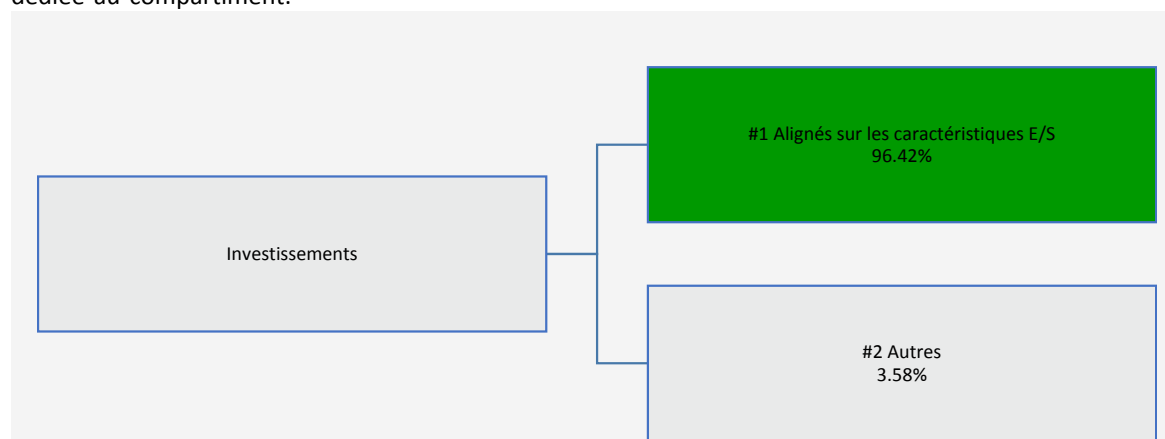
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 96.42% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	37.15
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	27.37
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5.35
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3.47
Information et communication	Télécommunications	2.99

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.34
Information et communication	Édition	2.15
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1.96
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1.85
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1.76
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	1.74
Activités immobilières	Activités immobilières	1.39
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.36
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1.05
Industrie manufacturière	Industrie chimique	0.99
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	0.99
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0.84
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0.72
Information et communication	Services d'information	0.63
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	0.60
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0.59
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0.58
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0.57
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0.55
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0.46
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	0.13
Dérivés	Dérivés	-0.18
Liquidités	Liquidités	0.63



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

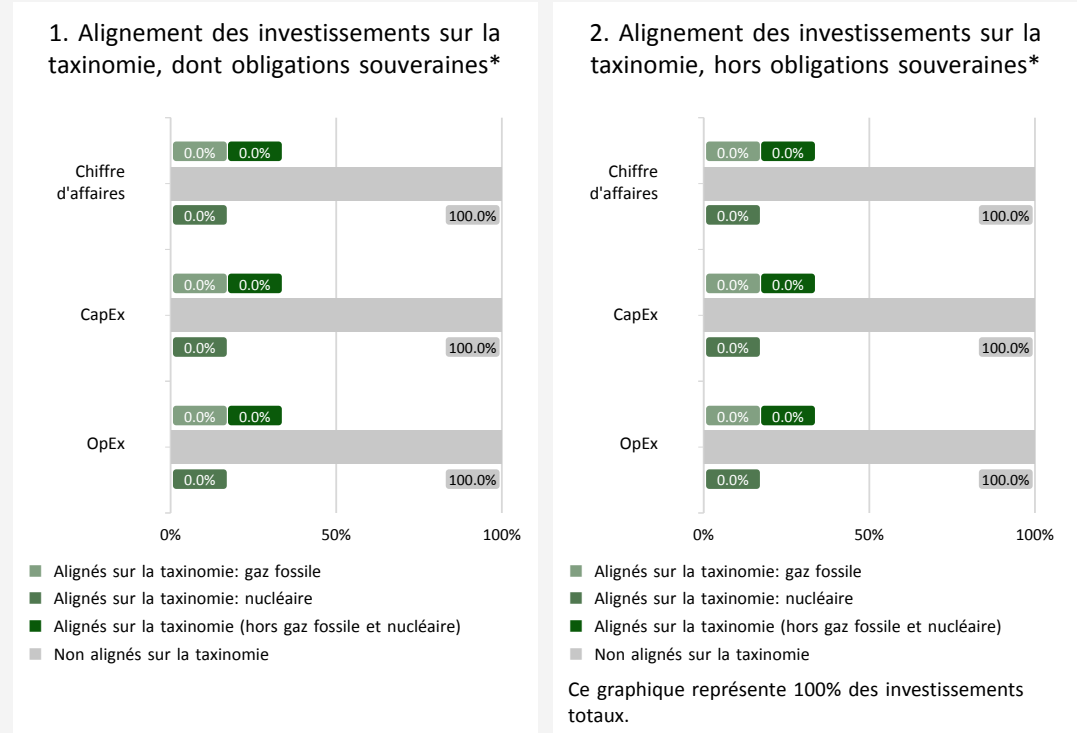
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**
 - ☐ Oui :
 - ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
 - ☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



- Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Pas d'application



- Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité et/ou de couverture des risques, le Compartiment a été exposé à 0.63% de liquidités, -0.18% de dérivés et à 3.13% d'Organismes de placement collectif. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

- Pour les investissements en lignes directes (actions ou obligations de sociétés) :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales ('Global Standards').

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

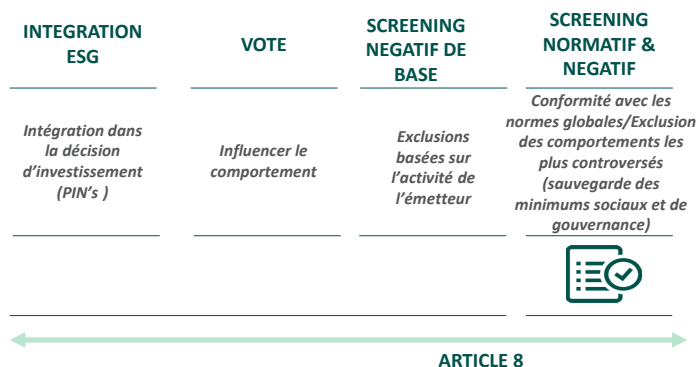
A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

- Pour les investissements en obligations souveraines :

Le Compartiment n'a pas investi dans les pays considérés comme ne répondant pas à un minimum de requis démocratiques. Pour déterminer si un pays ne respecte pas ce minimum de requis le Gestionnaire a appliqué une méthodologie qui est principalement basée sur les classifications du International NGO Freedom House (« pas libre ») et The Economist Intelligence Unit (« régime autoritaire »).

La liste des pays a été revue semestriellement et fournie à la gestion via les systèmes de gestion de sorte qu'elle n'a pas pu donner d'ordre de transaction sur les papiers émis par ces pays exclus.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application